



HAL
open science

Agenda politique et régime de genre : comparaison sociohistorique des évolutions en Russie et en France

Olga Zhukova

► **To cite this version:**

Olga Zhukova. Agenda politique et régime de genre : comparaison sociohistorique des évolutions en Russie et en France. Science politique. Université Montesquieu - Bordeaux IV; Université Bordeaux Segalen; Sciences Po Bordeaux; Centre Émile Durkheim UMR 5116, 2013. Français. NNT: . tel-00869392

HAL Id: tel-00869392

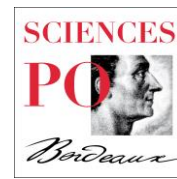
<https://theses.hal.science/tel-00869392>

Submitted on 3 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU BORDEAUX IV



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Centre Emile Durkheim

(UMR 5116 du CNRS)

Agenda politique et régime de genre : comparaison socio historique des évolutions en Russie et en France.

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de M. Claude SORBETS

présentée et soutenue publiquement
le 28 mai 2013 par

Olga ZHUKOVA

Composition du jury :

Mme Isabelle GIRAUD, Maître-assistante, Etudes de genre, Université de Genève

M. Robert LAFORE, Professeur agrégé de Droit Public, Université Montesquieu Bordeaux IV ; *Président*

Mme Kamala MARIUS, Maître de Conférences, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 ; *rapporteuse*

M. Yves RAIBAUD, Maître de Conférences, Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie IUT Michel de Montaigne, Université Bordeaux 3 ; *rapporteur*

M. Claude SORBETS, Directeur émérite du CNRS, Science Po Bordeaux ; *directeur de thèse*

RESUME en français

La thèse présente l'étude de deux cas nationaux, la Russie et la France, dont les contextes et les genèses des situations présentes sont spécifiques. On suppose que malgré un héritage historique et des institutions politiques différents, les ordres de genre en Russie et en France passent par des étapes semblables. De telles ressemblances sont conditionnées par le fait que la politique publique maintient un ordre de genre inégal et ceci trouve son application dans les structures politiques elle-mêmes, qui représentent une forme pyramidale. Le modèle de l'ordre de genre, propose un cadre théorique heuristique non seulement pour analyser les relations de genre dans les sociétés contemporaines et dans les institutions, mais aussi dans le cadre historique. La thèse a pour objectif d'explorer les différentes facettes de la construction des rapports de genre comme rapports politiques en fournissant à la fois des outils théoriques, une perspective historique, et des études de cas contemporains. La démarche comparative permet de porter un regard décentré sur la réalité propre nationale des rapports de genre, et de questionner des éléments qui peuvent paraître évidents d'un point de vue strictement interne.

TITRE en anglais

Political agenda and gender's regime: social and historical comparison, review of evolutions in Russia and in France.

RESUME en anglais

This thesis discusses the gender order of two national cases studies – Russia and France. The current situations with regards to gender order are specific to each country and have evolved from differing contexts. However, this thesis proposes that the development of gender order has passed through similar stages, both in Russia and France, despite different historical backgrounds and political systems. In addition, it is proposed that resemblances in the development of gender order are primarily affected by public policy in both countries which supports an order of gender equality. This politically-influenced gender inequality is reflected by the political structure which forms a pyramid structure. The gender order model provides a heuristic theoretical framework in which to analyse gender-relations in the contemporary societies and institutions of each country; along with the opportunity to examine gender-relations from an historical perspective. The aim of this research is to investigate the different facets of the development of gender-relations within a political context in Russia and France. The research methodology incorporates a consideration of the theoretical background to gender-relations, the impact of each country's development on gender order from an historical viewpoint, and reviews of contemporary case studies. Importantly, a comparative study of this kind allows the idea of national identity to be appraised from an objective viewpoint.

MOTS-CLES en français

L'ordre de genre, le régime de genre, des politiques publiques, la politique d'Etat, le changement du statut des femmes en Russie et en France, l'approche socio historique, l'approche comparative, femmes en politique, plafond de verre, inégalité.

MOTS-CLES en anglais

The gender order, the gender regime, public policies, State politics, the change of women status in Russia and in France, socio historical approach, comparative approach, women in politics, glass ceiling, inequality.

A mes très chers parents

Sommaire

SOMMAIRE.....	8
REMERCIEMENTS	12
REGLES DE PRESENTATION.	14
INTRODUCTION	18
1^{ERE} PARTIE. L'EVOLUTION DES REGIMES DE GENRE EN RUSSIE ET EN FRANCE DANS DES CONTEXTES SOCIOPOLITIQUES AMBIGUS (LA RECONNAISSANCE DES FEMMES « DE JURE » ET « DE FACTO »).	42
1. CHAPITRE I. L'EMERGENCE DES FEMMES DANS LE CHAMP THEORIQUE ET L'ENTREE DES FEMMES DANS LA VIE PUBLIQUE.....	46
1.1. <i>Les enjeux et les débats autour du genre et de la politique publique.</i> .	47
1.1.1. « Les jeux au genre » dans le champ scientifique russe/français. 48	
1.1.1.1. Découvrir le genre : la notion et la définition du genre en Russie et en France.	50
1.1.1.2. Le genre dans les débats académiques et historiographiques des recherches de genre.	58
1.1.2. Une « boîte à outils » pour comprendre la politique publique dans les deux pays.....	71
1.1.2.1. Quelles significations pour la politique publique en Russie et en France ?.....	72
1.1.2.2. Les politiques publiques ont-elles un genre ?.....	78
1.2. <i>La visibilité des femmes dans la théorie politique et dans la vie de la société en Russie et en France.</i>	82
1.2.1. « Penser le genre » dans la théorie politique.	83
1.2.1.1. L'absence des femmes dans la théorie politique, reconsidération de la dichotomie privé-public.....	84
1.2.1.2. Les projections de genre dans les théories contemporaines. ...	90

1.2.2.	<i>Excursus</i> historique en Russie et en France : entre le pouvoir politique et la tradition.	98
1.2.2.1.	Les femmes en France d'avant la fin du XVIII ^{ème} siècle : débats contrastés.....	100
1.2.2.2.	Domostroi et siècle des Lumières à la russe.	108
2.	CHAPITRE II. « PER ASPERA AD ASTRA » OU COMMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES CHANGENT LES REGIMES DE GENRE EN RUSSIE ET EN FRANCE.	116
2.1.	<i>La voie vers la citoyenneté ou une liberté sous contrainte ?</i>	118
2.1.1.	La Révolution a-t-elle été une « fenêtre d'opportunité politique » pour la revendication des droits des femmes ?.....	120
2.1.1.1.	Le bilan contrasté et les leçons de la Révolution française pour les femmes.	123
2.1.1.2.	A l'aube de la Révolution russe, l'agitation des esprits et les politiques d'Etat.	135
2.1.2.	Féminisme d'Etat à l'époque soviétique : progressions et reculs.	154
2.1.2.1.	Les espoirs et changements cardinaux après la Révolution de 1917.....	159
2.1.2.2.	Les femmes oubliées ou héroïnes de leur époque ?	168
2.2.	<i>La rupture avec le modèle traditionaliste et la crise des schémas des relations de genre dans les deux sociétés</i>	185
2.2.1.	L'Etat Providence pour les femmes françaises.	186
2.2.1.1.	Les espoirs déçus après la guerre.	187
2.2.1.2.	68 – rupture avec le modèle traditionnel.	199
2.2.2.	La Renaissance et la modernisation de la Russie.	209
2.2.2.1.	L'ère de M. Gorbatchev et de nouveaux espoirs pour les femmes.....	210
2.2.2.2.	Pérestroïka : fin du silence des femmes ?	214
2^{EME} PARTIE. L'EVOLUTION DE LA SITUATION DES FEMMES AU POUVOIR EN RUSSIE ET EN FRANCE A TRAVERS LE CHANGEMENT DE LA LEGISLATION. TENDANCES ET PERSPECTIVES.....		221

3. CHAPITRE I. « PAS DE REGLES SANS SOCIETE, PAS DE REGLES SANS POUVOIR ».	223
3.1. <i>Une reconnaissance ambiguë d'une égalité en politique en France et en Russie.</i>	224
3.1.1. Les nominations et les quotas pour la représentation des femmes en politique en Russie.	226
3.1.1.1. Le système politique des avantages pour les femmes en Russie soviétique.	228
3.1.1.2. L'apport « des gauches » dans la politique française et russe.	240
3.1.2. « Marketing politique » et « le fait du prince » en politique française.	246
3.1.2.1. « Le fait du prince » : deux versions.	247
3.1.2.2. Plus nombreuses à gouverner qu'à légiférer.	251
3.2. <i>Les enjeux de la production et de la réglementation des politiques publiques en matière d'égalité au niveau national et international.</i>	259
3.2.1. Le rôle du contexte international.	260
3.2.1.1. Vers la démocratie paritaire : le rôle de l'ONU et du Conseil de l'Europe.	261
3.2.1.2. « Gender mainstreaming » au sein de l'Union Européenne.	268
3.2.2. Les influences contextuelles sur la législation au niveau national en Russie et en France.	275
3.2.2.1. Les débats autour de la discrimination positive en France et les enjeux de la parité.	276
3.2.2.2. Le plan national de restructuration des relations de genre en Russie : règles politiques, juridiques et stratégiques.	281
4. CHAPITRE II. « GENDER DISPLAY » DE L'ESPACE POLITIQUE FRANÇAIS ET RUSSE.	289
4.1. <i>L'asymétrie de genre de l'espace politique en Russie et en France.</i>	290
4.1.1. Effet de pyramide : plus de femmes, moins de pouvoir.	291
4.1.1.1. La représentation des femmes françaises et russes dans le pouvoir exécutif.	292

4.1.1.2. La représentation des femmes françaises et russes dans le pouvoir législatif.	298
4.1.2. Les nouveaux schémas de genre ou un phénomène de « femme président ».	311
4.1.2.1. Phénomène « Ségolène Royal ».	314
4.1.2.2. Projet de « Valentina la Grande ».	318
4.2. <i>La promotion des femmes dans la politique : regard vers l'avenir (Russie, France)</i>	325
4.2.1. Féminisation de la politique – une tendance à long terme ?	327
4.2.1.1. Les obstacles sur la voie des femmes en politique en Russie et en France.	331
4.2.1.2. La voie du pouvoir : « serendipity » et/ou le projet professionnel ?	341
4.2.2. Les perspectives des femmes en politiques en Russie et en France : trois scénarios.	349
4.2.2.1. Femmes au pouvoir en Russie et en France : bilan contrasté... ..	350
4.2.2.2. Le point de bifurcation. Quelle chance pour les femmes russes et françaises ?	355
CONCLUSION	359
BIBLIOGRAPHIE	381
TABLE DES ANNEXES	429

Remerciements

Je suis fier de présenter ma thèse à qui j'ai consacré plusieurs années de ma vie. J'ai réalisé mon rêve grâce à un travail assidu ainsi qu'au soutien de plusieurs personnes, à qui je veux exprimer ma profonde reconnaissance.

A mon directeur de thèse, Monsieur Claude Sorbets, dont l'encadrement attentif, le soutien appuyé, les remarques précieuses et les critiques constructives ont accompagné ce travail depuis ses origines.

Au personnel enseignant et aux doctorants de Sciences Po, qui m'ont accompagnée dans mes recherches, mes réflexions et ma rédaction tout au long de ce projet.

A mes collègues chercheurs de l'Université de l'Amitié des peuples de la Fédération de Russie qui ont partagé avec moi leur expérience et leurs connaissances.

Au personnel administratif des deux Universités (Moscou/Bordeaux) qui étaient toujours à mon écoute et qui m'ont aidée à surmonter plusieurs passages difficiles bureaucratiques.

A toutes les personnes qui ont lu mon travail et qui m'ont aidée à déjouer les pièges de la langue française.

A mon mari sans le soutien et la patience duquel ce projet n'aurait jamais pu voir le jour ni aboutir. Il était mon compagnon fidèle, mon ami attentif et mon bien-aimé tout au long de la rédaction de thèse.

Je voudrais remercier mes parents qui croyaient en moi, qui me soutenaient et qui m'inspiraient dans toutes les étapes de mon travail de recherche.

Règles de présentation.

La diversité des sources linguistiques (Russe, Français, Anglais) impose de préciser certaines normes d'usage linguistiques.

Citation. Les citations en anglais ne sont pas traduites. Toutes les autres citations sont traduites par l'auteur (OZ) du russe en français.

Bibliographie. Les notes bibliographiques ne sont pas traduites quand elles sont en anglais.

Dans les notes bibliographiques, les titres en langue originale (russe) sont indiqués en transcription phonétique, la traduction en français est précisée entre parenthèses. Pour la transcription phonétique, le Tableau général de translittération ISO 9 - 1995 a été utilisée (p. 8).

Texte. La transcription phonétique des noms propres dans le texte a été réalisée selon le Tableau de translittération page 9, et correspond généralement aux formes communément utilisées dans la presse française.

Une différence est possible dans la transcription des noms propres selon leur utilisation dans le texte ou dans la bibliographie du fait de l'utilisation de différents tableaux de la translittération (ex.: Khakamada et Hakamada).

Certaines notions particulières, propres à la réalité de ces pays, ne sont pas traduites mais sont utilisées en transcription phonétique et en italique. Dans ce cas, leur définition est donnée lors de la première utilisation (ex. : obkom, jenotdel).

Les noms des partis et des mouvements politiques et ceux des coalitions et des blocs électoraux sont traduits en français lors de leur première utilisation.

Annexe. La transcription phonétique des noms propres dans les annexes se fait selon les mêmes principes que dans le corps du texte.

Tableau général de translittération ISO 9-1995 : lettres de la langue russe.

Cyrillique		Latin	
А	А	A	A
Б	Б	B	B
В	В	V	V
Г	Г	G	G
Д	Д	D	D
Е	Е	E	E
Ё	Ё	Ë	Ë
Ж	Ж		Z
З	З	Z	Z
И	И	I	I
Й	Й	J	J
К	К	K	K
Л	Л	L	L
М	М	M	M
Н	Н	N	N
О	О	O	O
П	П	P	P
Р	Р	R	R
С	С	S	S
Т	Т	T	T
У	У	U	U
Ф	Ф	F	F
Х	Х	H	H
Ц	Ц	C	C
Ч	Ч	Č	C
Ш	Ш	Š	S
Щ	Щ	Ŝ	S
Ъ	Ъ		“
Ы	Ы	Y	Y
Ь	Ь		’
Э	Э	È	E
Ю	Ю	Û	U
Я	Я	Â	A

Tableau de translittération de russe en français.

Caractère cyrillique	Translittération
А, а	A
Б, б	B
В, в	V
Г, г	G
Д, д	D
Е, е	Yé
Ё, ё	Yo
Ж, ж	J
З, з	Z
И, и	I
Й, й	Ï
К, к	K
Л, л	L
М, м	M
Н, н	N
О, о	O
П, п	P
Р, р	R
С, с	S
Т, т	T
У, у	Ou
Ф, ф	F
Х, х	Kh
Ц, ц	Ts
Ч, ч	Tch
Ш, ш	Ch
Щ, щ	Chtch
Ъ, ъ	
Ы, ы	Y
Ь, ь	
Э, э	E
Ю, ю	You
Я, я	Ya

Introduction*

"Les progrès sociaux s'opèrent en raison des progrès des femmes vers la liberté et les décadences d'ordre social en raison du décroissement de la liberté des femmes"¹.

La position des femmes dans le monde a connu d'énormes transformations pendant les dernières années, et elle est encore en train de changer ; on peut même parler d'un nouveau phénomène de « révolution silencieuse féminine »². La féminisation de la société est tout d'abord d'ordre quantitatif : il y a plus de femmes que d'hommes dans la population, cet écart s'accroissant avec l'âge. La féminisation de la société est également d'ordre qualitatif : les femmes sont de plus en plus présentes dans les différents domaines de la vie sociale. Cette situation constitue dorénavant une norme. Par un investissement massif dans l'école, les femmes obtiennent plus fréquemment des diplômes que les hommes. Par un engagement accru dans la vie professionnelle, elles deviennent des acteurs économiques à part entière.

Une des tendances les plus importantes du développement social en Europe du début du XX^{ème} siècle concerne le rôle social des femmes, surtout leur participation à la production économique en dehors de la famille, leur participation à la vie politique, leur formation, et en général leur passage du privé à la sphère publique. Cependant, la voie des femmes vers les fonctions politiques a été moins fructueuse que la réalisation de leur participation aux sphères professionnelles, qui auparavant étaient dominées par les hommes, par exemple, dans la sphère de droit ou de la politique. Car la construction de deux genres – masculin et féminin – se fait dans la société de telle façon qu'une dissymétrie est créée entre les hommes et les femmes dans leurs rapports au pouvoir.

Toutefois, le processus de féminisation n'est pas univoque. L'évolution du statut social des femmes est contradictoire. Malgré le décalage historique pour devenir citoyenne et exercer leurs droits, les femmes françaises et russes ont certainement forcé les portes de l'émancipation. Les avantages qu'elles retirent des transformations

* La rédaction du présent texte a été achevée en septembre 2011. Par conséquent, il n'intègre pas de références aux événements qui se sont déroulés après cette date.

¹ Fourier Ch., *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales : prospectus et annonce de la découverte*, Leipzig, 1808, p. 132-133.

² Peterson R. and Weirmair K., «Women entrepreneurs economic development change», *Gender of development planning*, N.Y., 1988, n°18, p. 18.

intervenues dans l'école, l'emploi et la famille, au cours de cette deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ont valeur d'exemple. Mais les nouveaux droits que les femmes ont conquis ne peuvent masquer les difficultés, résistances et obstacles qui jalonnent toujours les différentes étapes de leur existence. La plus grande visibilité sociale des femmes n'équivaut pas à une réelle démocratisation représentative de leurs rapports avec les hommes.

La position des femmes en politique en Russie et en France présente un intérêt scientifique pour les recherches. La Russie et la France pourraient mettre en évidence des résultats beaucoup plus significatifs concernant la représentation des femmes en politique, mais actuellement, ces deux pays n'occupent que les dernières places sur l'échelle internationale de la représentation des femmes en politique. Terre des droits de l'homme et du citoyen, la France se caractérise par des réticences particulièrement fortes à l'entrée des femmes en politique. Les femmes restent dans une situation d'inégalité dans différents domaines malgré plusieurs tentatives de l'Etat pour changer leur statut. La France, accuse un retard au regard de ses voisins occidentaux. La Russie, ce pays qui a connu plusieurs bouleversements profonds avec le changement des structures de la société, qui a vécu l'époque de la politique d'Etat avec le système de quotas et des politiques antidiscriminatoires, est un des premiers pays à avoir accordé le droit de vote à ses citoyennes, représentant un gigantesque laboratoire d'expérimentation sociale. La Russie et la France présentent des cultures politiques dissemblables, avec des institutions politiques différentes, des histoires contrastées, mais malgré ces écarts, on trouve beaucoup d'éléments semblables. Dans cette recherche, il est proposé un état des lieux de la situation des femmes en politique dans les deux pays, la transformation de leur statut dans la société sous l'influence de politiques publiques menées par l'Etat. Les questions suivantes seront abordées dans ce travail de recherche : Quel est l'impact des politiques publiques, comment changent-elles le contexte socioculturel et les relations entre les genres ? Quel pouvoir « de jure » et « de facto » ont les femmes dans les sociétés russe et française ? Quelle transformation a subi le statut des femmes grâce au changement de la législation des deux pays ?

I. Définir l'objet de recherche et les principaux concepts.

Dans cette recherche, on abordera la question de l'évolution des régimes de genre dans les deux pays et on essaiera de répondre à la question : est-ce que les forces politiques, les politiques publiques transforment ou influencent les changements des constructions de genre. Quelles sont les pratiques et sous quelles conditions évoluent-elles ?

Pour répondre à la thématique centrale, il est indispensable d'ouvrir et expliquer le champ méthodologique de recherche.

1. Genre

Le genre est un élément important d'analyse qui propose aussi son propre système de coordonnées.

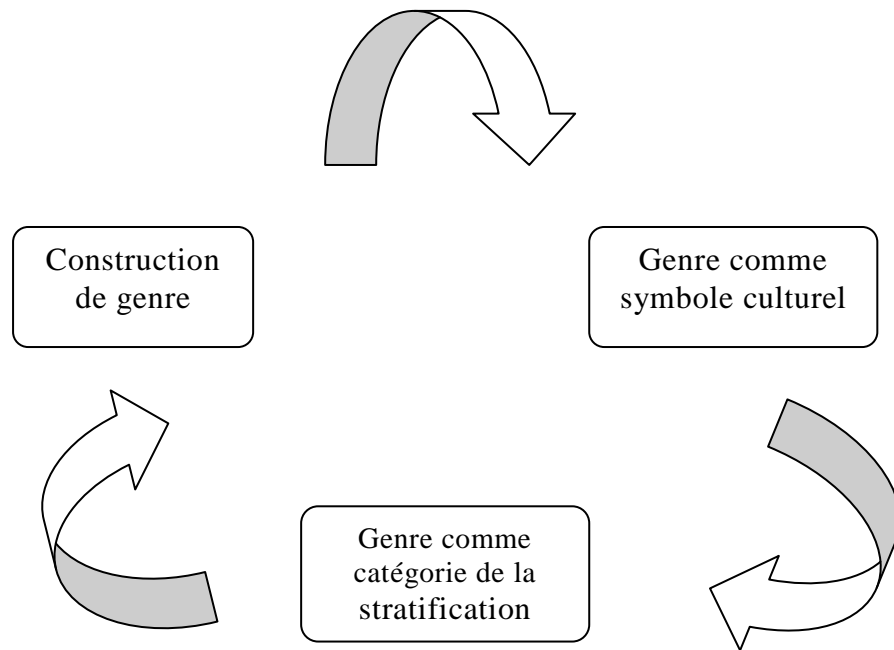
2. Le genre a trois dimensions :

- Individuelle (l'identité de genre) ;
- Symbolique (l'image culturelle/historique de la masculinité et de la féminité) ;
- Structurelle (la position sociale dans différents domaines de la société).

3. Les trois dimensions forment trois approches dans les recherches :

- La théorie de la construction de genre ;
- La métaphore culturelle comme l'interprétation de genre ;
- La théorie de genre comme la théorie de la stratification.

Image 1



Selon S. Harding, grâce au genre, on peut présenter la vie sociale à travers trois processus : les métaphores dualistes de genre sont attribuées aux dichotomies perçues comme différentes ; ces oppositions de genre se sont focalisées dans l'organisation de l'activité sociale et dans la division forcée de l'activité sociale entre différents groupes. Ces trois processus et caractéristiques sont définis comme : le symbolisme de genre, la structure de genre et le genre individuel. Une telle compréhension du genre permet de présenter les trois théories de genre.

Il existe trois théories de genre principales : la théorie de la construction sociale de genre, la compréhension de genre comme la catégorie de la stratification et la théorie de l'interprétation de genre comme symbole culturel.

La première théorie. Le genre comme construction sociale/la théorie de la construction sociale du genre.

Dans le cadre de cette approche, le genre se présente comme le modèle organisé des relations sociales entre les femmes et les hommes. Cette approche est basée sur deux postulats : 1) le genre est construit par la socialisation, la division du travail, par le système des rôles de genre, la famille et les médias ; 2) le genre est construit par les individus eux-mêmes – au niveau de leur conscience (l'identification de genre) et leur adoption des normes et modèles de comportement acceptés dans la société (par exemple, dans la manière de s'habiller, ou de se comporter). Ici, il faut citer les travaux

d'auteurs comme E. Goffman, H. Garfinkel, D. Zimmerman³. Faire genre - signifie créer de telles différences entre les hommes et les femmes, qui ne sont pas naturelles, essentielles ou biologiques.

La deuxième théorie - la compréhension du genre comme catégorie de la stratification. Le genre est envisagé comme la catégorie de la stratification, car le genre hiérarchise les relations sociales entre les deux sexes. À part le genre, il y a d'autres catégories de la stratification telles que : la classe, la race et l'âge. La chercheuse américaine J. Scott a été la première à proposer d'envisager le genre au sein de ces catégories⁴. La chercheuse italienne T. Lauretis pense que le genre est un résultat complexe des différentes représentations, le produit des différentes institutions sociales : la famille, l'éducation, les médias, le droit. C'est une technologie et un résultat de la représentation des idées, quand on définit le sujet comme féminin ou masculin dans le procédé de la régulation, selon les attentes de la société. Le processus de la construction de l'identité de genre se passe dans l'interaction entre des variables normatives telles que la race ou la classe, au cours de laquelle on observe l'apparition du système de pouvoir. Autrement dit, T. Lauretis considère le genre comme un procédé qui est construit par le sujet à travers la formation des différences selon le sexe et liées à leur tour avec les différences sociales, ethniques et raciales⁵.

La troisième théorie - la compréhension du genre comme métaphore culturelle. Mis à part les aspects biologiques et sociaux dans l'analyse des problèmes du sexe, les féministes découvrent le troisième aspect symbolique, culturel. Aux niveaux ontologiques et gnoséologiques « masculin » et « féminin » existent comme les éléments des rangs culturels et symboliques : pour l'homme - rationnel, spirituel, divin, culturel ; pour la femme - sensuel, corporel, coupable, naturel⁶. Les aspects sociaux et culturels contiennent les valeurs et les dispositifs formés de telle manière que tout ce qui

³ Zimmerman D., « Sozdanie gendera » (La création de genre), *Hrestomatiâ feministskih tekstov: Perevody* (Recueil des textes féministes : Les traductions), ed. Zdravomyslova E., Temkina A., St. Pétersbourg, Izdvo Dmitrij Bulanin, 2000, p. 67-69.

⁴ Scott W. Joan, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Bibliothèque Albin Michel Histoire, 1998.

⁵ Lauretis T., *Technologies of Gender*, 1987. Trofimova E.I., « Terminologičeskie voprosy v gendernyh issledovaniâh » (Les questions des termes dans les recherches de genre), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2002, n°6, p. 34-36.

⁶ Voronina O.A., « Formirovanie gendernogo podhoda v social'nyh naukah » (La formation de l'approche de genre dans les sciences humaines), *Gendernyj kalejdoskop* (Caléidoscope de genre), Moscou, Academia, 2001, p. 82.

est marqué comme *masculin* est considéré comme positif et important et tout ce qui concerne le *féminin* - négatif et dépendant.

Beaucoup de phénomènes et de notions (la nature et la culture, la sensualité et la rationalité, le divin et le terrestre) sont identifiés à travers la culture et les symboles avec *féminin* ou *masculin*. La hiérarchie et l'interdépendance entre ces notions non sexuelles se forment. Le sexe devient la métaphore culturelle qui « ... reflète les relations entre l'esprit et la nature ». L'esprit – un homme, la nature – une femme ; la connaissance est apparue comme l'acte agressif de la possession ; la nature passive est mise en questionnement et la personne entre dans ses profondeurs et la soumet. On assimile la personne à un homme et l'esprit cognitif et la nature sont assimilés à une femme et à sa position inférieure. Ceci est devenu le sujet central de la culture occidentale »⁷. La métaphore du sexe a exercé le rôle du symbole culturel et comme conséquence devient le facteur culturel formatif. L'élément le plus important de la construction des différences de genre est l'interdépendance hiérarchique entre les genres et sa polarisation, où *masculin* est marqué automatiquement comme prioritaire et dominant et *féminin* comme secondaire et dépendant.

La classification du monde selon le critère féminin/masculin et le symbolisme sexuel de la culture reflètent et maintiennent la hiérarchie existante dans la société.

Dans cette recherche, on se focalise sur le croisement de deux approches de genre : la théorie de la construction du genre et la théorie du genre comme théorie de la stratification.

II. Méthodologie et contour de l'objet.

1) Le premier élément de la méthodologie de la recherche est fondé sur le concept de structuralisme social (P. Berger, T. Luckmann, E. Goffman, H. Garfinkel). Une telle approche permet d'envisager le genre comme un phénomène de construction sociale et permet d'abandonner les idées de déterminisme biologique. On partage l'expression de J. Lorber, selon laquelle les relations de genre – représentent toujours les mêmes phénomènes, quand les hommes occupent des positions plus avantageuses que les femmes. Cela signifie que la construction de genre n'est pas seulement la

⁷ Fee E., "Critiques of Moderne Science: the relationship of feminism to other radical epistemologies", *Feminist approaches to science*, p. 44.

création des différences entre les femmes et les hommes. Mais aussi la construction de l'organisation des relations du pouvoir et de la subordination basées sur ces différences. Dans ce cas, il est à souligner que quand on parle d'analyse des relations de genre, il ne faut pas rester limité par le concept de pouvoir comme domination d'un groupe par un autre. Il faut prendre en compte deux visions sur le pouvoir : un pouvoir comme force légitime, la forme de la répression des groupes ; et la compréhension du pouvoir, selon M. Foucault, comme pouvoir dispersé, tel un capillaire pénétrant partout dans tous les domaines et au sein de toutes les relations à tous les différents niveaux. L'analyse politique de M. Foucault et sa nouvelle compréhension du pouvoir ont défini les positions conceptuelles de la théorie politique du genre. C'est l'idée du renversement de la dichotomie « privé-public » de M. Foucault qui est devenue basique pour la théorie du genre. Le pouvoir se situe et fonctionne, non seulement au niveau macro, dans les limites des institutions et de l'Etat, mais il pénètre dans toutes les cellules de la société et il est dans toutes les relations humaines. Le pouvoir se trouve où les gens pensent, s'aiment, parlent et vivent. L'Etat peut exercer son pouvoir car les relations du pouvoir ont déjà pénétré aux niveaux les plus profonds : sexualité, famille, parenté⁸.

2) Pour poursuivre selon la même logique, il faut s'intéresser à l'autre idée, que l'intervention politique (que ce soit par le biais des politiques publiques ou par celui des mouvements sociaux) est susceptible d'effriter les fondements matériels et symboliques du genre comme système social. Ce postulat explique la place importante que nous consacrons aux mises en perspectives des rapports sociaux de sexe. Dans la lignée des recherches anthropologiques, il nous paraît important d'insister sur les configurations variables du genre, dans le temps et dans l'espace. Dans ce sens, les notions d' « **ordre de genre** » ou de « **régime de genre** » développées par R. Connell sont très éclairantes.

Dans son ouvrage *Gender and Power*, R. Connell propose de développer l'un des principes d'analyse du genre posé par J. Mitchell dès le milieu des années 1960. Elle a identifié quatre structures de genre qu'elle nomme : production, reproduction, socialisation et sexualité. D'après R. Connell, les conséquences théoriques de cette analyse des différentes composantes du genre n'ont jamais été suffisamment développées par la suite. Il insiste sur l'idée selon laquelle les différentes composantes

⁸ *Vvedenie v genĕrnyye issledovaniâ* (L'introduction dans les recherches de genre), čast' 1, Parti 1, pod redakciej, Žerebkina I., Har'kov', St. Pétersbourg, Izdatel'stvo, Aletejâ, 2001, p. 116.

de genre peuvent connaître une trajectoire historique spécifique et que cette historicité plurielle peut engendrer différentes formes de reproduction ou de transformation sociale.

Autrement dit, la structure du « genre » (ou des rapports de sexe) se caractérise potentiellement, à un moment historique donné, par de multiples contradictions internes.

De son côté, R. Connell identifie trois composantes du genre : la division sexuelle du travail, le pouvoir (qui recouvre des questions d'autorité et de coercition, y compris les violences faites aux femmes) et ce qu'il appelle « catharsis » ou les relations interpersonnelles, qu'elles se situent dans un registre parental, amical, conjugal ou sexuel. A partir de cette distinction, il propose de procéder à un « inventaire structurel » de « l'ordre de genre » à l'œuvre dans une société donnée à un moment spécifique de son histoire. Loin de supporter l'existence d'une « superstructure » qui chapeauterait l'ensemble des composantes de l'ordre de genre (le « patriarcat » ou « la domination masculine » comme principe d'organisation de toutes les sphères du social), R. Connell adopte une définition minimaliste de la notion de « structure ». D'après son interprétation « structure » est un faisceau de contraintes qui pèse sur les pratiques sociales. R. Connell propose d'analyser les contradictions internes qui traversent l'ordre de genre au niveau macro-social et les différents « régimes de genre » à l'œuvre dans telle ou telle institution sociale⁹.

L'adoption du postulat de R. Connell quant aux tensions entre différentes composantes du genre nous amène donc à « privilégier des approches théoriques de type constructiviste, qui insistent sur la plasticité potentielle des rapports sociaux de sexe ¹⁰».

Le modèle de R. Connell permet de décrire des pratiques, mais ne néglige pas pour autant le niveau institutionnel et la structure sociale de la société en général. Les régimes de genre définissent les règles du comportement de genre et l'inter coopération dans différentes institutions. L'ordre de genre régularise ces relations à l'échelle de la société. Par société, R. Connell comprend l'Etat national mais souligne plusieurs fois qu'il existe un ordre de genre mondial dont le rôle devient de plus en plus important. Les gens, par leurs pratiques, peuvent changer l'ordre de genre.

⁹ Le Feuvre N.. « Le 'genre' comme outil d'analyse sociologique », in D. Fougevrollas-Schwebel, Planté C., Riot-Sarcey M. et Zaidman C. (dir.) *Le genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Bibliothèque du féminisme », 2003, p. 48.

¹⁰ *Idem* p. 49.

Ce modèle propose un cadre théorique heuristique non seulement pour analyser les relations de genre dans les sociétés contemporaines et dans les institutions concrètes mais aussi dans le cadre historique. L'ordre de genre existe dans chaque moment historique et dans chaque société et est issu de la configuration des projets collectifs. Pour comprendre le sens de ces projets, il est nécessaire de suivre la formation de ces groupes et de ces catégories, les motivations des personnalités et des ressources.

3) Cette recherche s'inscrit dans la thématique des « cultural studies », qui considèrent les questions de l'identité de sujet dans la société industrielle. Dans le cadre des « cultural studies », la culture n'est plus un objet mais le moyen de « revivre » des pratiques, qui forment l'identité du sujet, de la classe, de la race et du genre. Les « cultural studies » englobent une grande variété de problématiques y compris les questions de genre, de pouvoir et d'identité. La démarche proposée dans cette recherche est très actuelle, utilisant des bases théoriques des « cultural studies », car ces bases ne sont pas encore très élaborées et connues dans le milieu académique français. Les « cultural studies » sont un courant de recherche à la croisée de l'anthropologie culturelle, de la philosophie, de l'ethnologie, de la littérature, de la médiologie et des arts, *etc.* D'une visée transdisciplinaire, elles se présentent comme une « anti-discipline » à forte dimension critique, notamment en ce qui concerne les relations entre cultures et pouvoir. Ce courant de recherche est apparu en Grande-Bretagne dans les années 1960. Dans les années 1970, les « cultural studies » sont introduites aux États-Unis où elles sont mises en relation avec la « French Theory », expression servant à désigner les travaux de philosophes comme J. Derrida, G. Deleuze ou M. Foucault.

La culture devient l'espace de la lutte pour le capital symbolique, elle initialise le processus d'échange des opinions et d'élaboration des théories critiques. La culture représente une idéologie où des déférences sociales apparaissent et où la lutte pour les priorités idéologiques s'opère. Les « cultural studies » envisagent la culture comme l'activité (agency) des gens ordinaires dans la reproduction et la production des sens culturels. La culture est non seulement le moyen de la légitimation de l'inégalité sociale mais elle propose également les ressources pour la surmonter. Chaque révolution commence par la lutte pour la ré-estimation des valeurs culturelles et le changement de

la politique culturelle¹¹. La politique culturelle de la classe, du genre ou de la race – est une lutte pour rendre « visible » l’histoire et la culture d’un groupe social donné ; c’est une lutte pour la représentation, une lutte contre une idéologie dominante, une lutte pour reconstruire le passé historique.

La culture dans le paradigme des « cultural studies » est un processus pratique et dynamique. La Culture en lettre majuscule a cédé sa place à la variété des cultures différentes, socialement et historiquement conditionnées. La culture est basée sur la différence, c’est une homogénéité dans la diversité.

Les « cultural studies » n’abandonnent pas le projet critique des rapports du pouvoir et soulignent que ce dernier est présent à tous les niveaux de la société et dans toutes relations entre les différents groupes sociaux. Les « cultural studies » fournissent les outils de la critique du pouvoir au niveau micro, c'est-à-dire la reconstruction des rapports quotidiens entre les groupes minoritaires ; et au niveau macro en définissant le pouvoir de façon davantage hiérarchisée quand la politique exerce ces fonctions au travers du gouvernement, de l’économie¹².

4) Dans la dernière décennie, la problématique de genre devient une partie importante des constructions théoriques du néo-institutionnalisme, apparue d’abord dans la science économique et après progressant dans d’autres sciences humaines, y compris la science politique. La méthodologie du néo-institutionnalisme permet de préciser des approches de genre, de les détailler et de les enrichir, car les recherches de genre, inspirées du néo-institutionnalisme ont des problématiques semblables et des questions réciproques à résoudre. Dans les deux cas, des chercheurs essaient de prendre en compte le contexte historique, et de faire cohabiter des processus macro culturels avec des processus du quotidien, avec tout ce qui se passe au niveau micro dans les relations du pouvoir. Des chercheurs de genre décrivent des institutions de genre ainsi que, des logiques de genre. Les représentants du néo-institutionnalisme soulignent l’importance des règles et des mécanismes de l’interaction entre les gens, des orientations des valeurs, essayant d’intégrer leur comportement, leur choix et leur action dans le contexte social.

¹¹ Jordan G., Weedon Ch., *Cultural Politics. Class, Gender, Race and the Postmodern World*, Blackwell, 1995, p. 5.

¹² Damme V., « Comprendre les cultural studies : une approche d’histoire des savoirs », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 2004/5 (n°51-4bis), p.48-58. <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2004-5-page-48.htm>

Des représentants du néo-institutionnalisme, ainsi que des adeptes de l'analyse de genre pensent le genre comme un élément constitutif des relations sociales, basé sur les différences entre les sexes. Dans le cadre du néo-institutionnalisme, le genre est envisagé comme une institution sociale très importante ; de plus, il est considéré comme le principe central réunifiant la société. Le genre est présent dans des autres institutions sociales : en économie, dans le marché du travail, dans la famille, dans l'Etat. L'ordre de genre est défini comme l'institutionnalisation des différences entre les sexes. Des représentants du néo-institutionnalisme soulignent que l'ordre de genre est introduit dans les organisations, dans l'ordre institutionnel déjà existant. Les caractéristiques de genre des organisations se forment grâce à l'influence de la division du travail, du comportement, de la localisation et du pouvoir. Ces caractéristiques, à leur tour, sont interprétées par des symboles et des images qui renforcent et reproduisent des « patterns » de la domination et de la subordination dans les relations entre les femmes et les hommes¹³.

Selon l'avis des néo-institutionnalistes, l'ordre de genre a un caractère stable même si les relations de genre se transforment au cours du temps¹⁴. Ce sont les processus institutionnels qui forment les règles du comportement des femmes et des hommes et garantissent leur « stabilité ». Premièrement, ce sont des logiques institutionnelles de genre, deuxièmement, c'est une double classification des critères du comportement de genre, et troisièmement, c'est sa légitimation. Le potentiel du changement réside dans la résistance aux règles habituelles et dans les innovations. Les structures sociales sont stables, l'ordre de genre est maintenu jusqu'au moment de l'opposition.

L'apparition du nouvel ordre de genre est prédéterminée par le changement, par des contradictions internes des institutions qui sont capables de créer des identités bouleversant l'ordre de genre existant. En décrivant le genre comme *un construit*, des néo-institutionnalistes soulignent que le genre est formé selon la constitution de discours culturel et historique. La vie publique et sociale est présentée comme un réseau de liens et d'interactions entre plusieurs points de vue, dont la configuration est

¹³ Patrušev S.V., « Institucionalizm v političeskoj nauke: Ètapy, tečeniâ, idej, problemy » (Institutionnalisme dans la science politique : des étapes, des approches, des idées et des problèmes), *Zarubežnaâ politologiâ v XX stoletii*, Sb. nauč. Trudov, Političeskaâ nauka, 2001, p. 26.

¹⁴ Lorber J., *Paradoxes of Gender*, Yale University Press, New Haven, 1994. p. 28-30.

toujours en train de changer. La source des innovations peut correspondre à l'apparition des moments de désordre et à la résistance aux normes existantes. Finalement, l'ordre traditionnel de genre ne peut plus se reproduire dans des sociétés fortement différenciées qui produisent des identités différentes. Les sociétés avec une forte différenciation contribuent à la résistance, à la concordance et au renouvellement ; ce qui augmente la probabilité de l'appel au régime de genre. L'existence des identités différentes, occasionnelles proposent de nouvelles actions collectives.

5) Si on résume les bases méthodologiques, on peut supposer que le genre est socialement construit et présente une hiérarchie de la domination ; les relations de genre dans le temps et dans l'espace peuvent être étudiées et présentées sous la forme de l'ordre de genre. Dans notre recherche, on abordera la problématique de l'influence des politiques publiques sur l'évolution et le changement de ces ordres de genre et sur le changement des pratiques. On suppose que malgré un héritage historique et des institutions politiques différents, les ordres de genre en Russie et en France passent par des étapes semblables dans leur histoire. De telles ressemblances sont conditionnées par le fait que la politique publique maintient un ordre de genre inégal dans les deux sociétés et ceci trouve son application dans les structures politiques elles-mêmes, qui se construisent en forme de pyramide.

Mais aujourd'hui on observe une nouvelle tendance portant vers l'élimination de l'asymétrie de genre, car on s'aperçoit que la crise des intérêts, des schémas précédents de la construction de genre ont perdu leur sens et ne fonctionnent plus. De nos jours, une tendance vers l'égalité est très actuelle dans les deux sociétés et elle est maintenue par les mécanismes politiques.

6) L'approche comparative et le contexte socio historique.

Selon J-C. Passeron toute interaction sociale à étudier se trouve forcément située dans le temps ainsi que dans l'espace physique et social¹⁵. La comparaison de la situation des femmes politiques en France et en Russie n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Suivant Ch. Taylor plus que de comparer c'est de clarifier des contrastes que nous devenons parler dans le cadre de notre recherche¹⁶. Dans ce travail,

¹⁵ Dans *Dictionnaire des politiques publiques*, eds. Boussaguet L., Jacquot S.

¹⁶ La « fusion des horizons » mobilise ce que Taylor nomme un « langage de clarification des contrastes » à la faveur duquel les différents modes de vie – le nôtre et le leur – apparaissent comme autant de « possibilités alternatives » (1997, p. 208) pour comprendre et interagir avec le monde. La comparaison fait alors surgir des « contrastes qualitatifs » au vu desquels il s'agit de se prononcer sur les « gains

on présente l'étude de deux cas nationaux, dont les contextes et les genèses des situations présentes sont spécifiques. La France et la Russie sont très différentes du point de vue historique, politique et social (sans oublier la période du XIX^{ème} siècle quand les relations internationales étaient très étroites entre ces deux pays) ; mais, en ce qui concerne la situation des femmes dans la société, ces deux pays possèdent de nombreux points communs. Présenter et comparer deux situations nationales est une entreprise délicate. Il ne s'agit pas de compiler une série de différences et de similitudes, mais bien de trouver des problématiques communes aux deux situations afin de réaliser une analyse en profondeur des points communs et des évolutions divergentes des deux systèmes¹⁷. L'intérêt d'une comparaison réside en particulier dans la mise en évidence d'un ensemble de similitudes, ainsi que des différences et contrastes (politiques, institutionnels, sociaux, culturels, *etc.*) qui pourtant ne produisent pas des phénomènes analogues dans les deux pays¹⁸. La comparaison consiste, donc, ici en la mise en perspective des deux situations, russe et française.

L'utilisation de la méthode historique-comparative permet d'envisager l'apparition et l'évolution de l'égalité de genre dans les deux pays. La recherche comparative du changement du statut des femmes et de la distribution des ressources du pouvoir selon le temps et le pays contribue à découvrir et à comprendre un grand éventail d'alternatives et de voies du développement, à élargir la compréhension de la politique et à comprendre les avantages et les désavantages des deux systèmes. La démarche comparative permet de porter un regard décentré sur sa propre réalité nationale et de questionner des éléments qui peuvent paraître évidents d'un point de vue strictement interne. La comparaison n'est pas seulement description, elle est aussi explication (ou plutôt tentative d'explication).

Pourquoi comparer ?

Tout d'abord, il faut réfléchir aux objectifs et à la pertinence d'une comparaison. Premièrement, l'analyse comparative élargit les frontières de la recherche de genre et

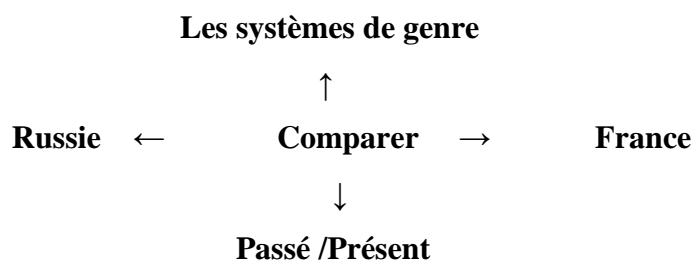
épistémiques » apportés par l'une ou l'autre culture, et ce, non pas de manière générale mais uniquement par rapport à un aspect précis de la connaissance ou de l'activité humaine. Pelabay J, « Jürgen Habermas et Charles Taylor : jugement interculturel et critique de la tradition », *Tracés, revue de Sciences Humaines*, <http://traces.revues.org/212>.

¹⁷ Selon Achin C. dans *Le mystère de la chambre basse (comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement France-Allemagne 1945-2000)*, Dalloz, Paris, 2005, p.7.

¹⁸ Cf. Meny Y., *Politique comparée. Les démocraties : Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Montchrestein, 1993 [4^e édition], p. 10.

permet de dégager des tendances particulières et générales de l'asymétrie de genre dans les deux sociétés. Deuxièmement, l'approche comparative porte un double sens : la comparaison entre deux pays et la comparaison historique de l'influence du passé sur la situation actuelle. Le système de genre dans les deux sociétés est influencé par les effets du passé ainsi que par la nouvelle tendance des sociétés vers l'égalité entre les genres. Le schéma suivant montre le croisement des tendances.

Image 2



La construction du système de genre des sociétés russe et française fonctionne et évolue non seulement grâce aux mécanismes économiques, politiques, législatifs, sociaux et symboliques mais est également influencée par le système de genre des années antérieures. D'un côté, le système des années passées est un mécanisme de maintien de l'asymétrie de genre ; d'un autre côté, le système de genre influence l'apparition des éléments de l'égalité de genre. Troisième et dernier objectif de la comparaison dans cette recherche, c'est la volonté de « tirer les leçons » à travers les frontières nationales, ce qui représente l'un des objectifs les plus importants de l'approche comparative. Une des tâches principales est d'envisager la transformation de la place des femmes dans ces deux pays.

Après avoir déterminé les objectifs de la comparaison, il est nécessaire de s'interroger sur les enjeux sociaux, politiques et culturels de l'enquête comparative. Le processus de la féminisation n'est pas univoque, parallèlement, avec la féminisation de la société et la réalisation des droits des femmes « de jure », « de facto » on aperçoit l'asymétrie de genre. La grande visibilité sociale des femmes n'équivaut pas à une réelle démocratisation de leurs rapports avec les hommes. Dans ce contexte, on peut parler d'une sorte de décalage entre reconnaissance et redistribution. Les Etats ne sont pas des

acteurs uniques dans ce processus de changement du statut des femmes. Plusieurs acteurs internationaux participent et influencent le changement du statut des femmes, ce qui influence dans une certaine mesure le niveau national des pays. Les enjeux autour de la question féminine se multiplient et se compliquent car les femmes représentent une source du capital social, politique, culturel et économique pour le développement des pays.

L'approche socio historique permet de chercher un aspect intégrant la dimension diachronique des problèmes observés y compris à long terme. Une telle approche propose d'entrer dans une étude fine des types d'interactions entre les femmes et l'action politique. Les principes méthodologiques des recherches interculturelles et l'approche socio historique permettent, à partir de l'exemple des deux pays, de montrer et d'analyser l'intercommunication et l'influence des politiques publiques dans l'évolution des femmes en politique, dans son développement à travers le temps.

Pour conclure, il faut noter que la méthodologie clé de cette recherche est une méthodologie de genre qui permet de prendre en compte le contexte socioculturel et politique des relations de genre. La recherche utilisant la méthodologie de l'approche genre réunit trois tâches principales : la recherche de l'information empirique, son analyse et son interprétation, la formulation des concepts explicatifs ; rendre plus sensible la société dans les préoccupations de genre ; présenter la base de la politique de l'égalité des genres.

L'approche « genre » suppose que la réflexion et l'étude des situations sociales, économiques, démographiques s'attachent non seulement aux caractéristiques des individus, éventuellement agrégés, mais aussi aux relations entre les deux composantes féminine et masculine de l'humanité, et à une meilleure compréhension de ces relations. L'identité du sexe de chaque personne se forme très tôt au cours de sa socialisation, et on peut dire que ce système des pré- inscriptions des modèles de conduite est défini comme l'un des systèmes fondamentaux du pouvoir. La domination des femmes par les hommes prend des formes diverses en fonction des agencements issus des rapports de force spécifiques à chaque société et selon les époques historiques.

La thèse a pour objectif d'explorer les différentes facettes de la construction des rapports de genre comme rapports politiques en fournissant à la fois des outils théoriques, une perspective historique, et des études de cas contemporains.

III. Contour de l'objet. Les cadres historiques et géographiques.

Il est important d'expliquer le cadrage de l'analyse et tout d'abord les limites géographiques des deux pays. Dans l'analyse de la situation des femmes en France, nous utilisons des données montrant la perspective de genre en politique, sur l'ensemble du territoire français métropolitain, sans distinction des régions et des départements. Quant à la Russie, on limite la recherche à sa seule partie centrale, dite Russie d'Europe (Annexe 1), car cette partie correspond et répond mieux aux critères culturels et sociaux pour être comparée avec la France¹⁹. Le but d'une telle analyse est de montrer dans toute sa complexité la situation nationale de chaque pays.

Concernant les limites temporelles, nous avons fait le choix de travailler sur une longue période afin de saisir les mécanismes et les évolutions des politiques publiques, leur influence sur les relations de genre dans les deux pays et la construction des régimes de genre.

Dans la première partie de l'étude, on abordera la période de l'obtention des droits des femmes en Russie et en France, et leurs émergences dans la vie politique des deux pays jusqu'à la période de leur intégration active aux politiques russe et française, ce qui présente une trajectoire historique riche à étudier. Dans la deuxième partie l'analyse portera plus précisément sur les changements de la place des femmes dans le domaine politique. Le deuxième chapitre de la deuxième partie est plutôt consacré aux dernières 15 ans, et représente davantage plutôt un bilan des connaissances résultats actuelles. Conventionnellement, on peut distinguer trois périodes dans la construction des régimes de genre, dans la transformation des politiques publiques et leur influence

¹⁹ Du point de vue de la géographie et de l'histoire, on peut diviser ce vaste espace en deux parties : la Russie d'Europe, à l'Ouest de l'Oural, et la Russie d'Asie, à l'Est.

Par le passé, c'est la Russie qui avait été amenée à fixer les limites symboliques du continent européen : depuis le XVIII^{ème} siècle, les monts et le fleuve Oural, qui se jette dans la mer Caspienne, ont été considérés comme le support des limites orientales du continent. Piètre frontière (l'Oural, percé de nombreux cols, culmine à 1 894 m., et les régions situées à l'Est sont majoritairement peuplées de Russes), cette limite ne relève pas de la géographie, mais d'un choix politique. Le père de cette frontière conventionnelle, en effet, n'est autre que le géographe officiel de Pierre le Grand, Vassili Tatichtchev, qui avait été chargé par l'Empereur de fixer une limite dans l'unique but de faire de Moscou une ville européenne (jusque là, les Européens la plaçaient en Asie. Le rapprochement entre la Russie et l'Europe, opéré par l'affirmation de l'identité européenne de la Russie, devait contribuer à sa modernisation. Cette limite est entrée dans l'imaginaire collectif et c'est bien en conformité avec cette représentation géographique classique (mais en contradiction volontaire avec les réalités stratégiques de l'après-guerre), que Charles de Gaulle proposa, lors de sa visite officielle à Moscou en septembre 1962, de créer une solidarité européenne de l'Atlantique à l'Oural. <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/russie-1general.htm>

sur les changements des relations de genre dans les sociétés russe et française. Dans l'étude du cas français se sont les périodes suivantes :

-Première période - 1930-1980 caractérisée par les enjeux autour du suffrage universel, le rôle de l'ordonnance de 1944 et les premières nominations des femmes dans le gouvernement français, l'apparition du *fait du prince* ;

-Deuxième période – 1980-2000 caractérisée par les enjeux autour de la loi de parité, l'époque de F. Mitterrand ;

-Troisième période – 2000-actuellement caractérisée par l'application de la loi de parité, ses effets et le changement de la législation.

Dans l'analyse de la situation des femmes en Russie, on peut aussi dégager trois périodes d'étude :

- Première période – 1861-1917, caractéristique d'une période contradictoire dans la position des femmes, d'une situation juridique complexe, ainsi que des premiers mouvements révolutionnaires russes.

- Deuxième période – 1917-1990, marquée par la révolution de 1917 représentant une rupture sur tous les plans de la vie politique, sociale et culturelle, la période soviétique et les vecteurs de l'émancipation des femmes, et enfin la chute de l'URSS. Cette période très grande et importante, et afin de faciliter la compréhension de la transformation du statut des femmes et l'évolution du système de genre en URSS, on propose de diviser cette période en trois sous-périodes : 1917-1930, 1930-1960 et 1960-1990.

- Troisième période – 1990-actuellement caractérisée par une période de transition et de grands changements à l'égard des femmes et des relations de genre en politique.

En conclusion, il faut noter que cette recherche est basée sur la théorie de R. Connell proposant d'envisager la théorie de genre comme une théorie des pratiques. Cet auteur propose sa version de l'approche socio structuraliste de l'éducation des relations de genre et explique des notions comme « le régime de genre » et « l'ordre de genre ». On utilisera les indicateurs et les termes principaux de sa théorie pour proposer notre propre vision des constructions des systèmes de genre dans les deux pays. Le but de cette recherche est de montrer l'évolution des systèmes de genre en Russie et en France, leurs particularités et leurs points communs. L'idée principale de la recherche

est de montrer le processus de formation de l'ordre de genre dans le contexte socioculturel sous l'influence des politiques publiques et son reflet dans les structures politiques.

Dans le cadre de l'étude des systèmes de genre, des acteurs, des institutions principales et leurs interactions, il est important d'intégrer dans le cadre théorique l'explication des différences « cross-nationales » des relations de genre : la culture - le changement des idées sociales, des connaissances et des valeurs. Il faut conceptualiser les relations complexes entre la culture, la structure et l'action, la dynamique de la restructuration dans les conditions des changements.

Les modifications de la structure de genre sont liées aux changements des variables culturelles et institutionnelles. Les pratiques et les structures sociales de genre se conceptualisent comme le résultat de l'interaction complexe entre la culture de genre, les institutions et les acteurs sociaux.

Pour créer le modèle multipolaire de système de genre, il est nécessaire de saisir les différences dans la dynamique sociale, et dans les processus des changements.

L'historiographie de la recherche.

Dans cette recherche, on peut diviser les travaux et les recherches des auteurs occidentaux utilisés en quelques groupes thématiques. Avant tout, ce sont des auteurs qui étudient l'espace théorique du genre, l'analyse du concept de genre, son application dans le discours politique et son intégration dans la science française. L'apparition du genre dans les concepts philosophiques et sociologiques commence dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle (S. Bem, M. Mead, A. Oakley). Différentes approches de la définition du genre se développent à partir des traditions psychanalytiques de S. Freud, l'analyse socio-structurelle de T. Parsons, les concepts philosophiques du féminisme de S. Beauvoir, C. Gilligan, A. Rich, B. Friedan²⁰. L'approche de genre et son thésaurus

²⁰ Bovuar de S., *Vtoroj pol* (Deuxième sexe), St. Pétersbourg, 1997 ; Parsons T., « Sistema koordinat dejstviâ i obšaâ teoriâ sistem dejstviâ: kul'tura, ličnost' i mesto social'nyh sistem » (Le système des coordonnées et la théorie générale des systèmes de l'action : personnalité, culture et la place des systèmes sociaux), *Amerikanskaâ sociologičeskaâ mysl': Teksty* (La pensée sociologique américaine : les textes), Moscou, 1994 ; Frejd Z., « Massovaâ psihologiâ i analiz čelovečeskogo "Â" » (La psychologie des masses et l'analyse de 'Moi' humaine), "Â" i "ONO" ('moi' et 'lui'), Tbilisi, 1992, livre 1 ; Fridan B., *Mistika ženstvennosti* (Mystère de la féminité), Moscou, 1994 ; Gilligan K., « Inym golosom: psihologičeskaâ teoriâ i razvitie ženšin » (D'autre voix, la théorie psychologique et le développement des femmes), *Ètičeskaâ mysl': Naučn.-publicist. čteniâ*. 1991, (La pensée éthique : les lectures publiques et scientifiques), ed. A. A. Gusejnova, Moscou, Respublika, 1992 ; Gilligan C., In *a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, 1982.

sont présentés dans les travaux de D. Zimmermann et K. West. La tradition féministe a montré la complexité et l'ambiguïté du genre, a proposé le scénario selon lequel l'asymétrie du genre se transforme en discrimination, et le système de la subordination et du pouvoir s'opère. Les recherches de R. Connell, J. Lorber, S. Farrell²¹ et d'autres auteurs représentent des approches originales du genre comme le procédé et le moyen de la légitimation de la division en société²². La plupart des textes sur l'analyse de genre en France ont des racines anglo-saxonnes. Il est à noter que les recherches sur le genre, leur compréhension et leur influence sur les modifications des catégories politiques ont été étudiées par des auteurs comme A. Oakley, J. Butler, N-C. Mathieu,²³ L. Parini, S. Pionchon et G. Derville. Ces chercheurs envisagent les questions du développement des théories de genre en France et en Occident et définissent l'inégalité de genre en société comme l'un des phénomènes importants du développement de la société contemporaine²⁴. L'étude du contexte historique d'équilibre des genres est présentée par W. Gueraiche, G. Duby, M. Perrot²⁵. Il est à souligner l'importance des travaux classiques et devenus de référence pour les recherches de genre en politique, que sont :

²¹*The social construction of gender*, edited by Lorbers J., Farrell S. A., Newbury Park, Calif, Sage Publications, 1991.

²² Uèst K., Zimmermann D., « Sozdanie gendera (doing gender) » (La création de genre (doing gender)), *Gendernye tetradi. Vypusk pervyj* (Les cahiers de genre. Première édition), St. Pétersbourg, 1999 ; Bovuar de S., *Vtoroj pol* (Deuxième sexe), SPb., 1997 ; Fridan B., *Mistika ženstvennosti* (Mystère de la féminité), Moscou, 1994 ; Gilligan C., *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge., 1982 ; Bem S.L., « Gender schema theory: A cognitive account of sex typing », *Psychological Review*, 1981, n ° 88 ; Lorber Dž., « Pol kak social'naâ kategoriâ » (Sexe comme catégorie sociale), *Al'manah "Thesis"*, 1994, n° 6. ; Parsons T., « Sistema koordinat dejstviâ i obšaâ teoriâ sistem dejstviâ: kul'tura, ličnost' i mesto social'nyh sistem » (Le système des coordonnées et la théorie générale des systèmes de l'action : personnalité, culture et la place des systèmes sociaux), *Amerikanskaâ sociologičeskaâ mysl': Teksty* (La pensée sociologique américaine : les textes), Moscou, 1994 ; Konnell R., « Sovremennye podhody » (Les approches contemporaines), *Hrestomatiâ feministskih tekstov* (Chrestomathie des textes féministes), traductions/rédaction de Zdravomyslova E. i Temkina A., St. Pétersbourg, 2000.

²³ Oakley A., *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith, 1972 ; Butler J., *Gender Trouble, Feminisme and the subversion of identity*, Londres-New York, Routledge, 1990 ; Mathieu N-C., *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991 ; Deplhy C., *Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001 ; Carver T., Dayan-Herzburn S., Dietz, Moscou, *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, 2000.

²⁴ *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000. Ignasse Gérard, *Genres et sexualités*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Parini L., *Questions de genre/ Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Sciences sociales et problèmes de société, Paris, Editions Seismo, 2006.

²⁵ Pionchon S., *Femmes et politique. Eléments d'explication d'une sous-représentation*, Grenoble, 2004 ; Gueraiche W., *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris, Les Ed. de l'Atelier, 1999 ; Duby G., Perrot M., *Histoire des femmes en Occident, le XX siècle*, eds. de Françoise Th., Paris, 2002.

La participation des femmes à la vie politique de M. Duverger et *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale* de M. Dogan et J. Narbonne²⁶. Les questions des théories et des pratiques de l'intégration des femmes en politique, l'existence conflictuelle entre les droits des femmes « de jure » et « de facto » et le problème de la sous représentation des femmes en politique sont présentés par des auteurs tels que : C. Achin, L. Adler, P. Bataille, F. Gaspard, V. Helf-Malz, P. Levy, J. Mossuz-Lavau, M. Sineau et d'autres²⁷. Les travaux de J. Outshoorn, C. Valiente, J. Van der Ros, F. Gardiner, C. Kilpatrick, J.P. Morris, J. Lovenduski sont consacrés au développement de l'égalité de genre et aux politiques institutionnelles favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes²⁸. Dès le début des années 90 en France les recherches ont été notamment renouvelées et enrichies par les débats suscités par les concepts de parité (des débats sur les conséquences de sa mise en oeuvre), induisant par ailleurs de nombreuses réflexions autour du républicanisme français²⁹.

Les étapes des recherches de genre en Russie.

Les publications traitant des femmes apparaissent en Russie au XIX^{ème} siècle. Les historiens, philosophes et les écrivains soulignent le rôle important des femmes dans le maintien de la spiritualité, dans la transmission des valeurs morales. Les auteurs font des appels et manifestent dans leurs travaux pour accorder aux femmes des droits égaux à ceux des hommes³⁰.

²⁶ Duverger M., *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955 ; Dogan M. et Narbonne J., *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, « coll. Les cahiers de la FNSP », Paris, Colin, 1955.

²⁷ Achin C., *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Daloz, 2005 ; Achin C., *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007 ; Adler L., *Les femmes politiques*, Paris, Editions du Seuil, 2007 ; Bataille P. et Gaspard F., *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris XIIe, Editions La Découverte, 1999 ; Bourdieu P., *La domination masculine*, Actes de la recherche en sciences sociales, Paris, Seuil, 1997 ; Helf-Malz V. et Levy P., *Les femmes et la vie politique française*, Paris, PUF, 2000 ; Mossuz-Lavau J., Sineau M., *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983 ; Pionchon S. et Derville G., *Les femmes et la politique*, Grenoble, PUG, 2004 ; Sineau M., *Profession : femme politique*, Paris, 2001 ; Sineau M., *Profession: femme politique, Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; Lévy M., *Le féminisme d'Etat en France, 1965-1985 : vingt ans de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, thèse IEP, Paris, 1988 ; Bréchon P., *Les partis politiques dans les grandes enquêtes internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Gaspard F., *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1997.

²⁸ *Obespečenie ravenstva polov: politika stran Zapadnoj Evropy* (Protection des droits égaux : la politique des pays de l'Europe occidentale), ed. Gardiner F., Moscou, Ideâ-Press, 2000.

²⁹ Cf. par exemple les deux recueils d'articles, défavorables ou favorables à la parité : Amar M., (dir.), *Le piège de la parité*, Paris, Hachette, 1999 ; Martin J. (dir.), *Parité, Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998.

³⁰ Rozanov V.V., *Religiâ. Filosofîâ. Kul'tura* (Religion, Philosophie, Culture), Moscou, Respublika,

Les sujets de recherches changent avec le temps. La Russie soviétique a été un des premiers Etats à proclamer, dans sa constitution de 1917, l'égalité législative des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie publique. Un grand nombre d'articles, de publications et de débats consacrés au rôle des femmes dans la famille, la politique et la nouvelle société, la liberté des relations entre les sexes, ont été présentés dans la presse révolutionnaire pendant cette période. Les points de vue des représentants du parti très souvent contradictoires et très variés sont bien illustrés dans les travaux de E.B. Grouzdevan, S.I. Golod, V.Z. Rogovin, Z.A. Yankova.³¹ A partir des années 60-80 le nombre de recherches concernant les rôles professionnels et familiaux des femmes a considérablement augmenté. En Occident, les recherches relatives aux problèmes des femmes étaient dans l'initiative des mouvements féministes qui dénoncent la division des rôles selon le sexe. En Russie, au contraire, les recherches relatives aux problèmes des femmes apparaissent dans un autre contexte historique : celui de la nécessité de combiner les rôles familiaux et professionnels dans les conditions de la pauvreté d'après - guerre et de non-développement du domaine des services et la disproportion significative entre les sexes³². Le rôle des femmes dans l'histoire et la problématique des relations de genre dans le contexte historique sont représentés par les recherches de grands scientifiques tels que : A.N. Plechtcheev, A. Lamartina, Y.A. Gourevitch, I.N. Ionov, N.S. Krenko, S.A. Losev. L.P. Repina, O.V. Riabov, T.B. Riabova,

1992 ; Korol'kova E.A., *Russkaâ filosofîa: V. Rozanov i metafizika pola* (La philosophie russe : V. Rozanov et la métaphysique du sexe), St. Pétersbourg, GUAP, 2006 ; Tolstoj L. N., « Krejcerova sonata' (La sonate de Kreuze), *Sobranie sočinenij v vos'mi tomah* (le recueil des travaux en 8 volumes), vol 7, Moscou, Leksika, 1996 ; Šestakov V.P., *Russkij Èros ili filosofîa lûbvi v Rossii* (Eros russe ou la philosophie de l'amour en Russie), Moskva, 1991 ; Černova I.I. *Social'noe vospriâtie duhovnyh cennostej sovremennymi ženšina-mi*, Avtoref. diss. kand.sociol.nauk., Moscou, AON pri CK KPSS, 1991 ; Astaf'ev P.E., *Ponâtie psihičeskogo ritma kak naučnoe osnovanie psihologii polov* (La notion du rythme psychique comme la base scientifique de la psychologie des sexes), Moscou, Universitet tip. M. Katkova, 1882 ; Astaf'ev P.E., *Psihičeskij mir ženšiny, ego osobennosti, prevoshodstva i nedostatki* (Le monde psychique d'une femme, ses particularités, ses avantages et désavantages), Moscou, Universitet tip. M. Katkova, 1881 ; Voronina O.A., « Universalizm i relâtivizm kul'tury v konstruirovanii gendernoj sistemy » (Universalisme et relativisme de la culture dans la construction du système de genre), *Teoriâ i metodologiâ gendernyh issledovanij* (La théorie et la méthodologie des recherches de genre), ed. Voronina O.A., Moscou, MCGI- MVŠŠEN-MFF, 2001.

³¹Ânkova Z.A., *Sovetskaâ ženšina* (Femme soviétique), Moscou, Politizdat, 1978 ; Gruzdeva E.B., Čertihina È. S., *Trud i byt sovetskih ženšin* (Le travail et quotidien des femmes soviétiques), Moscou, Politizdat, 1983.

³²*Čelovek i ego rabota. Sociologičeskoe issledovanie* (L'homme et son travail. La recherche sociologique), eds. Zdravomyslova A.G., Rožina V.P., Âdova V.A., Moscou, Mysl', 1967 ; Šestopal E.B., *Ličnost' i politika* (La personnalité et la politique), Moscou, 1988.

N.L. Pouchkariova, V.I. Ouspenskaya³³. Au début des années 90, les sujets concernant l'étude des problèmes des femmes deviennent plus diversifiés et reflètent mieux la spécificité de la nouvelle réalité dans le domaine du genre. Ce sont des chercheurs comme S.G. Aivazova, G.A. Brandt, O.A. Voronina, E.A. Zdravomislova, E.V. Rochkina, A.A. Tiomkina, I. R. Tchikalova, G.G. Sillaste qui abordent de nouveaux sujets en sociologie et en science politique : l'activité des femmes en politique et les spécificités de l'électorat féminin, l'analyse des mouvements des femmes, les recherches spécifiques des élites féminines économiques et politiques³⁴. Une série de recherches est consacrée aux différences de genre dans le comportement politique des femmes et des hommes³⁵. L'analyse de genre en droit et l'élaboration des mécanismes juridiques de l'égalité de genre sont présentées dans les travaux de L.N. Zavadskaya, S.V. Polenina, S.G. Aivazova³⁶. Le thème de l'inégalité de genre en

³³ Puškareva N., «Ot 'His-stori' k 'Her-stori': roždenie istoričeskoj feminologii» (De His-story vers Her-story : la naissance de la féminologie historique), *Adam i Eva. Al'manah gendernoj istorii* (Adam et Eve. Almanach de l'histoire de genre), Moscou, 2001, n° 1. Puškareva N.L., «Derzkie i bespokojnye» («Ženskaâ istoriâ» Rossii 1801-1905 gg.: formy social'noj aktivnosti) (« Audacieuses et inquiètes » (« L'histoire des femmes » de la Russie en 1801-1905 : des formes de l'activité)), *Otečestvennaâ istoriâ*, (L'histoire nationale), 2002, n° 6.

Râbov O.V., «“Mother Russia”: gendernyj aspekt obraza Rossii v zapadnoj istoriografii» (« Mother Russia” l'aspect de genre de l'image de la Russie dans l'historiographie occidentale), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2000, n° 4 ; Râbov O.V., *Russkaâ filosofîâ ženstvennosti (XI-XX)* (La philosophie russe de la féminité (XI-XX), Ivanovo, izd. Ivan. gos. un-t., 1999 ; *Feminizm i gendernye issledovaniâ* (Féminisme et les recherches de genre), Hrestomatiâ (Chrestomatie), ed. Uspenskoaja V.I., Tver', 1999.

³⁴ *Ženšiny i demokratizaciâ: obšestvennoe mnenie ženšin po aktual'nym social'no-političeskim voprosam* (Les femmes et la démocratisation : l'opinion publique des femmes sur les questions socio-politiques actuelles), ed Sillaste G.G., Moscou, AON, 1991 ; Kovaleva T.È., Ivančuk N.V. « Ženšiny: resursy političeskogo povedeniâ », *Sociologičeskie issledovaniâ*, 1995, n 7 ; Handžko V.I. *Èvolûciâ političeskogo statusa ženšin Rossii v postperestročnyj period* (L'évolution du statut politique des femmes en Russie pendant des années post pérestroïka) Avtoref. dis... kand. sociol. Nauk, Moscou, Rossijskaâ Akademiâ Upravleniâ, 1994.

Gendernoe izmerenie social'noj i političeskoj aktivnosti v perehodnyj period (La dimension de genre de l'activité sociale et politique pendant la période de transition), éd. Zdravomyslovoj E. i Temkinov A., SPb, Trudy CNSI, 1996. Vyp. 4 ; Sillaste G.G., « Sociogendernye otnošeniâ v period social'noj transformacii Rossii » (Les relations sociogénre pendant la transformation sociale en Russie), *Soc. issled.* (Les relations sociologiques), 1994, n° 3 ; Marčenko T.A., « Ženšiny v novoj èlite Rossii (Les femmes dans la nouvelle élite russe), Avraamova E.M., *Social'naâ transformaciâ rossijskogo obšestva* (La transformation sociale de la société russe), Moscou, ISÈPN RAN, 1995.

³⁵ Ivančuk N.V., Kovaleva T.È. « Ženšiny: resursy političeskogo povedeniâ » (Les femmes : les ressources du comportement politique), *Sociologičeskie issledovaniâ* (Les recherches sociologiques), 1995, n° 7.

³⁶ Ajvazova S.G., *Gendernoe ravenstvo v kontekste prav čeloveka* (L'égalité de genre dans le contexte des droits de l'Homme), Moscou, 2001 ; Ajvazova S.G., « Gender i rossijskaâ politiâ » (Genre et la politia russe), *Političeskaâ nauka v sovremennoj Rossii: Vremâ poiska i kontury èvolûcii. Èžegodnik* (La science politique en Russie contemporaine : le temps de recherche et les contours de l'évolution. Annuaire), Moscou, 2004 ; Voronina O.A., *Feminizm i gendernoe ravenstvo* (Le féminisme et l'égalité de genre),

politique est divisé en deux blocs : les recherches portant sur le comportement électoral, et les recherches relatives à la représentation des femmes et des hommes en politique. Le problème de l'égalité de genre est étudié dans les travaux de S.G. Aivazova et G.G. Kertman³⁷ ; les aspects régionaux de la participation des femmes et des hommes en politique sont quand à eux analysés par A.A. Tiomkina, V.N. Konstantinova, E.V. Koudriachova ; l'étude de la représentation des genres au sein du Parlement par V.G. Ouchakov, N.M. Stepanova et A.I. Chkol'nikova, G.I. Osadtchaya, T.N. Ioudina, E.V. Irasleyan³⁸. Les travaux comparatifs³⁹, les traductions des textes classiques de la

Moscou, URSS, 2004 ; Voronina O.A., « Formirovanie gendernogo podhoda v social'nyh naukah » (La formation de l'approche de genre dans les sciences humaines), *Gendernyj kalejdoskop* (Caléidoscope de genre), Moscou, Academia, 2001 ; Voronina O.A., « Universalizm i relâtivizm kul'tury v konstruirovaniï gendernoj sistemy » (Universalisme et relativisme de la culture dans la construction du système de genre), *Teoriâ i metodologiâ gendernyh issledovanij* (La théorie et la méthodologie des recherches de genre), ed. Voronina O.A., Moscou, MCGI- MVŠŠËN-MFF, 2001 ; Zdravomyslova E., Temkina A., « Social'noe konstruirovanie gendera: feministkaâ teoriâ » (La construction sociale du genre : la théorie féministe), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ* (Introduction dans les recherches de genre), partie 1, Har'kov, St.Pétersbourg, 2001 ;

Ušakin S. « Pole pola » (Le champ de sexe), *Žensina. Gender. Kul'tura* (Femme, Genre, Culture), Moscou, 1999 ; Polenina M., *Prava ženšin v sisteme prav čeloveka: meždunarodnyj i nacional'nyj aspekt* (Les droits des femmes dans le système des droits de l'homme : l'aspect international et national), Moscou, 2000 ; Čikalova I.R., « Gendernaâ problematika v političeskoj teorii » (La problématique de genre dans la théorie politique), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ. Hrestomatiâ* (L'introduction dans les recherches de genre. Chrestomathie), ed. Žerebkina I.A., 2^{ème} partie, St. Pétersbourg, 2001.

³⁷ Ajvazova S., Kertman G., *My vybiraem, nas vybiraût... Gendernyj analiz parlamentskih i prezidentskih vyborov 2003-2004 godov v Rossii* (Nous élisons, nous sommes élus... L'analyse de genre des élections parlementaires et présidentielles en Russie de 2003-2004), Moscou, 2004 ; Ajvazova S., Kertman G., *Mužčiny i ženšiny na vyborah. Gendernyj analiz izbiratel'nyh kampanij 1999 i 2000 gg. v Rossii* (Les hommes et les femmes aux élections. L'analyse de genre des campagnes électorales de 1999 et 2000 en Russie), Moscou, 2000 ; Ajvazova S., Kertman G., *Gendernyj analiz parlamentskih i prezidentskih vyborov v Rossii*, (L'analyse de genre des élections présidentielles et parlementaires 2003-2004), Moscou, 2004.

³⁸ Ušakova V.G., « Žensina kak sub"ekt političeskogo processa » (La femme comme sujet du procédé politique), *Vestnik Sankt-Peterburgskogo universiteta*, 2000, vyp 2, seriâ 6 ; Stepanova N.M., « Opyt ispol'zovaniâ gendernyh kvot v stranah Zapadnoj Evropy » (L'expérience d'utilisation des quotas de genre dans les pays de l'Europe occidentale), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 1999, n° 4 ; Škol'nikov A.I., « Skandinavskaâ model' gendernogo ravenstva » (Le modèle scandinave de l'égalité de genre), *Ženskie miry 99, 7j Vsemirnyj kongress i gendernye issledovaniâ v Rossii* (Les mondes féminins 99, 7^{ème} Congrès mondiale et les recherches de genre en Russie), Ivanovo, 1999 ; Osadčâ G.I., Ūdina T.N., *Gendernoe ravenstvo Rossii: strategii i pokazateli* (L'égalité de genre en Russie : des stratégies et des facteurs), Moscou, 2003 ; *Ženšiny v političeskom processe sovremennoj Rossii* (Les femmes dans le procédé politique de la Russie contemporaine), sous dir de Ušakova V.G., SPb, Izd-vo S.-Peterburgskogo universiteta, 2003 ; Švedova N.A., *Severnaâ Amerika v načale HHI veka: ženšiny i politika. Gendernaâ političeskaâ kul'tura* (L'Amérique du Nord au début du XXI^{ème} siècle : les femmes et la politique. La culture de genre politique), Moscou, 2003 ; Israëlân E.V., « Problemy gendernogo ravenstva v Kanade vnutripolitičeskie i meždunarodnye aspekty » (Les problèmes de l'égalité de genre au Canada, les aspects interpolitiques et internationaux), *SŠA, Kanada, èkonomika, politika, kul'tura* (Etats-Unis, Canada, politique, culture, économique), 2001, n° 3.

³⁹ Stepanova N.M., « Ženšiny v parlamente: roskoš' ili neobhodimost'? » (Les femmes au parlement : le luxe ou la nécessité ?), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 1993, n° 5, p. 44-53 ; Švedova N.A., « Širokoe učastie ženšin v politike – put' k zreloj demokratii » (La

théorie féministe et les textes des chercheurs occidentaux sur le genre et l'approche genre dans la théorie politique ne sont apparus en Russie qu'à partir des années 1980.

participation des femmes en politique – la voie vers la démocratie mûre), *SŠA. Kanada. Èkonomika. Politika* (Etats-Unis, Canada, économie, politique, culture), 1999, n° 3-4.

1^{ère} Partie. L'évolution des régimes de genre en Russie et en France dans des contextes sociopolitiques ambigus (la reconnaissance des femmes « de jure » et « de facto »).

Les mythes resteront des mythes, mais il ne faut pas les ignorer. Platon avait songé que la nature humaine était autrefois double, et qu'en punition de ses fautes, elle fut divisée en mâle et femelle. C'est le mythe de l'androgynisme, le mythe de l'intégrité de l'être humain. Deux origines sont à la base de chaque être : féminin et masculin. Après avoir péché, la personne s'est divisée en deux parties et maintenant les parties se sont séparées dans l'espace, ne pouvant pas se réunifier et retrouver leur intégralité perdue. Comme l'a montré l'histoire, ces deux parties en s'éloignant de plus en plus construisaient la hiérarchie des relations dans la société. Le plus souvent, cette hiérarchie est renforcée et soutenue par l'Etat.

Poser des questions, c'est déjà mettre en exergue un phénomène, et c'est l'objet principal de cette étude. Le fait est, que la réalité sociale ne peut être correctement appréhendée si l'on exclut l'effet structurant des rapports sociaux entre les hommes et les femmes, agissant comme ils le font. Pourquoi les structures qui produisent les inégalités (celles de genre mais pas seulement) persistent-elles, à tous les niveaux de la société ? Le concept de « genre » est un outil analytique heuristique pour comprendre pourquoi les femmes et les hommes agissent et interagissent.

Des recherches récentes montrent que la compréhension du genre a connu une transformation : depuis un « rôle sexuel » vers une « reconnaissance » dans sa participation aux structures de pouvoir et dans les relations économiques. L'intérêt de l'approche genre est double. Elle constitue un outil d'analyse et un instrument de changement social. En tant qu'outil d'analyse, elle permet de prendre en compte le caractère socialement construit des catégories hommes/femmes et d'intégrer les rapports de pouvoir. En tant qu'instrument de changement social, l'approche genre reconnaît

l'interaction complexe des aspects sociaux, économiques, politiques et idéologiques et ne traite pas de l'intégration des femmes au développement d'une manière séparée.

Dans cette partie de la recherche, la problématique du rapport entre l'action politique, la politique de l'Etat et le contexte socio historique de l'émergence, ainsi que l'implantation des femmes dans les deux sociétés russe et française seront abordées. Comment doit-on définir et comprendre les notions de genre dans différentes traditions scientifiques ? Quelles sont les relations entre la politique publique et le genre en Russie et en France ? Comment les femmes deviennent-elles les objets et les sujets des politiques publiques et comment émergent-elles dans le champ théorique ? Qu'est ce qu'empêche et à quoi contribue l'apparition des femmes au pouvoir dans les deux pays ? Comment les politiques publiques changent les régimes de genre en Russie et en France et comment et sous quelles conditions se passe la transformation des régimes de genre ?

L'idée centrale de cette partie est d'analyser les régimes de genre dans des contextes socio historiques différents, et de dégager les ressemblances dans les réformes des politiques publiques. Il est nécessaire de montrer l'application des lois « *de jure* » et les résultats « *de facto* » des politiques de genre dans les deux sociétés.

Pour la Russie et pour la France, il faut dresser une chronologie des changements du statut des femmes et expliquer les facteurs qui les ont facilités ou freinés. On adoptera une perspective historique et sociologique : la construction des régimes de genre grâce aux politiques publiques et leurs évolutions.

Le premier chapitre présente les débats autour de la notion de genre, son étymologie, son interprétation dans deux cadres scientifiques différents, ainsi que l'évaluation de l'historiographie des recherches de genre et leur intégration dans les sciences sociales et politiques. Ce chapitre est consacré à l'analyse de la spécificité de la compréhension des politiques publiques dans les deux pays et à l'apparition de la question féminine dans le champ théorique et pratique.

Le deuxième chapitre étudiera les procédés de l'implantation des femmes dans la vie politique dans les deux pays. Ensuite, on montrera comment se forme l'espace social des relations de genres à travers les politiques d'Etat et la construction des différents types de contrats de genre. Ceci trouve son reflet dans le système politique et la présentation des femmes au pouvoir dans les deux Etats (nous montrerons cette

corrélation dans la deuxième partie de notre recherche). Une telle analyse permettra d'envisager plus soigneusement le panorama socioculturel et l'agenda politique des genres dans les deux États. On étudiera de quelle manière la transformation du contexte socioculturel influence la transformation et le changement des ressources de pouvoir, ainsi que de quelle façon les politiques publiques changent les relations de genre.

1. Chapitre I. L'émergence des femmes dans le champ théorique et l'entrée des femmes dans la vie publique.

Selon la théorie de R. Connell « l'ordre de genre » et le « régime de genre » sont définis comme des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes historiquement conditionnées, qui sont fixées dans le discours comme les institutions marquées par le genre et les pratiques. Leur changement s'effectue grâce à l'interaction et la coopération. Donc, pour rendre le concept plus fonctionnel, on l'opérationnalise en variables de « genre » et « politique publique ». L'idée de la présence de la structure dans la pratique et la formation active de la structure par la pratique demande d'utiliser des variables de genre et de la politique publique pour expliquer le contexte du fonctionnement de la théorie des systèmes de genre.

Pour ouvrir les débats autour de la construction des systèmes de genre dans les deux pays, il semble important d'opérationnaliser les notions et les termes basiques que l'on utilisera dans cette recherche. On ne compare que les systèmes de genre dans les deux pays en utilisant les outils d'analyse théoriques provenant de différentes traditions scientifiques. Cette comparaison nécessite la clarification et la formation des concepts de genre dans les champs scientifiques et l'explication de la compréhension des politiques publiques sous deux angles de vues théoriques différents.

Le premier chapitre est consacré à l'analyse de la notion de genre et à l'analyse de la spécificité de la compréhension des politiques publiques dans les deux pays et à l'apparition de la question féminine dans le champ théorique et pratique. La perspective du genre en politique rencontre davantage de difficultés lors de son étude en Russie et en France, parce que depuis l'aube de la modernité, les rapports de sexe sont situés et pensés aux antipodes du politique, qu'on l'entende comme produit de l'activité humaine, ou comme produit d'un rapport de pouvoir. Longtemps expulsées du champ politique, les hiérarchies de sexe relèvent le plus souvent et aujourd'hui encore, du domaine privé, personnel, affectif ou, tout au plus, de celui des déterminismes socio-économiques et de la reproduction sociale. Dans ce chapitre, on envisagera deux moments clés : l'intégration des femmes dans la théorie politique, les rapports entre

genre et politique publique, et l'apparition des femmes dans la vie politique comme des sujets indépendants, au début de leur activité pour obtenir des droits politiques.

1.1. Les enjeux et les débats autour du genre et de la politique publique.

La recherche présentée ici est une recherche de genre. D'un côté, le genre est un outil scientifique, paradigme analytique permettant de mesurer et d'envisager le changement du statut des femmes dans les sociétés russe/française. D'un autre côté, le genre est un moyen de lecture de la société. Qu'est ce que la recherche de genre ? Comment a-t-elle évolué et comment est-elle apparue dans les sciences sociales, sous quelles conditions, quels facteurs ont contribué à son apparition ? Quelles sont les définitions pour le genre et quelles difficultés peuvent apparaître dans l'interprétation de cette notion dans les deux traditions scientifiques russe et française. Pour répondre à toutes ces questions, il est intéressant d'examiner l'évolution de la théorie du genre dans la tradition des sciences humaines et sociales en Russie et en France.

Pour comprendre comment les femmes apparaissent dans le champ théorique et comment les questions de genre s'intègrent dans la vision des politiques publiques, il est nécessaire d'aborder les questions suivantes : De quelle façon le genre devient-il une catégorie d'analyse, comment s'est effectué le passage de « sexe » à « genre » : Comment traduire et adapter le concept de genre pour le champ scientifique russe et français et quels sont les questions d'interprétation de genre ? Quels sont les passages dans l'historiographie des recherches de genre en Russie et en France ? Le résultat obtenu montre en premier lieu l'axe d'évolution des thématiques des recherches de genre dans les deux pays ainsi que les sujets communs et actuels dans les deux systèmes scientifiques.

Comment les politiques publiques sont-elles définies en France et en Russie ? Est-ce que les politiques publiques ont un genre ?

La réponse à toutes ces questions doit nous permettre d'opérationnaliser les notions principales utilisées dans la construction des régimes de genre.

1.1.1. « Les jeux au genre » dans le champ scientifique russe/français.

« Les jeux au genre » dans le champ scientifique russe/français. Les conditions méthodologiques, scientifiques et les argumentations de l'apparition de « genre ». Découvrir le genre en Russie et en France.

Il est intéressant de suivre la trace du mot genre. Il faut souligner l'existence des concepts concurrents, à la fois proches dans leurs objectifs (dénaturaliser la différence des sexes et universaliser cette question dans l'approche scientifique) et différents par leur inscription dans d'autres traditions intellectuelles.

L'apparition de la notion de genre comme réponse aux appels de la civilisation occidentale contemporaine.

1. Les raisons sociales.

Le terme *genre* est d'origine anglaise, c'est pourquoi pour la langue française ainsi que pour le russe, il est difficile de trouver la traduction adéquate. De ce fait le terme reste sans traduction et est copié dans sa version authentique. Le terme *genre* fait partie du processus de la mondialisation contemporaine. « Nous sommes les témoins de la métamorphose de la société, de l'économie, de l'Etat et de la culture, quand les gens se libèrent des formes sociales de la société industrielle, de la division en classes et couches, des relations traditionnelles dans la famille et des relations entre les époux, comme c'était à l'époque de la Réforme lorsqu'ils se libéraient de l'influence et de la dominance de l'Eglise et passaient aux étapes de la société laïque »⁴⁰. C'est la civilisation occidentale qui est arrivée historiquement et théoriquement à cet état de développement quand les changements des relations de genre et l'analyse de genre deviennent importants et nécessaires.

Le mouvement féministe de la première et de la deuxième vague a contribué à l'apparition de la notion de genre. Le mouvement féministe avait besoin d'un appareil conceptuel pour l'analyse théorique de la société, de la culture et de l'histoire. La production capitaliste demandait la participation d'un grand nombre d'individus et pour augmenter son efficacité et sa rentabilité, la production avait besoin de plus en plus de

⁴⁰ Bek U., *Obšestvo riska: Na puti k inomu modernu* (La société du risque : vers l'autre moderne), Moscou, Progress-Tradiciâ, 2000, p. 78.

main-d'œuvre pas chère. En conséquence, les femmes commencent à sortir du domaine privé et deviennent plus visibles à la fois dans la vie publique et dans la production publique. Les difficultés du XX^{ème} siècle posaient des questions importantes à l'égard du statut des femmes dans la société. Les régimes démocratiques formés à cette époque créèrent le nouvel ordre du jour – la reconnaissance des droits législatifs des femmes. La première vague du mouvement féministe de la fin du XIX - début XX^{ème} siècle a considérablement influencé cette situation. Pendant cette période, dans la plupart des pays du monde, les femmes ont obtenu le droit à la participation à la vie politique, à l'éducation. A partir de ce moment ni l'économie, ni la politique, ni l'éducation ne pouvaient être imaginées sans la participation et la représentation des femmes.

La Révolution d'octobre 1917 en Russie avec la nouvelle législation est devenue aussi un facteur majeur de l'impulsion puissante pour l'intégration des femmes dans la vie de la société.

Les raisons sociales de l'apparition de la notion de genre se résument dans le développement de la civilisation industrielle, dans le changement et la création des conditions de la transformation du statut des femmes et leur intégration dans la vie publique.

2. Les conditions méthodologiques et scientifiques, les argumentations de l'apparition de « genre ».

La compréhension classique de la science et de la rationalité scientifique considère que la conscience scientifique doit être capable de concevoir le sujet de la connaissance : les lois objectives de la nature ou de la société fonctionnent de façon statique ou dynamique. La compréhension non classique de la rationalité scientifique comprend l'analyse, non seulement l'objet de la connaissance mais aussi les moyens de la connaissance. Ainsi, l'objet de l'analyse doit être intégré dans la corrélation avec le sujet de la connaissance dans le contexte historique. La compréhension post-non classique de la rationalité scientifique a porté l'accent sur le côté subjectif du processus conceptuel et admis la différence des sujets de la connaissance et de leurs orientations des valeurs, ainsi que le rôle du contexte social et historique dans lequel les sujets

agissent⁴¹. Les idées de post-modernisme et de post-structuralisme ont largement influencé le développement de la rationalité de type post non-classique. Ainsi la base méthodologique de la vision spécifique de la science et de la recherche scientifique était élaborée. Le sujet d'une telle science n'est plus le sujet universel *objectif* (dans l'histoire le plus souvent - l'homme) mais le sujet fixé par son genre – femme ou homme. Les types non-classiques et post-non-classiques de la rationalité ont rendu possible et légale l'éducation au quotidien comme condition de la formation et du fonctionnement du sujet.

1.1.1.1. *Découvrir le genre : la notion et la définition du genre en Russie et en France.*

La différenciation des notions *sexe* et *genre* a marqué la nouvelle démarche au niveau théorique. La différence entre ces deux notions a été soulignée en premier lieu par le psychologue R. Stoller en 1968. « Le concept de genre utilisé pour nommer la différence des sexes nous vient de l'anglais. Les auteurs anglophones utilisent *gender* parce que *sex* en anglais renvoie beaucoup plus strictement qu'en français à une définition biologique du masculin et du féminin. « Gender » renvoie à la dimension culturelle de la sexuation du monde à laquelle correspondent les termes

⁴¹ Il y a trois étapes dans le développement historique de la science, chacune étant ouverte par la révolution scientifique globale (mondiale). Il est possible de les caractériser comme trois types historiques de rationalité scientifique : la rationalité classique ; la rationalité non-classique et la rationalité post-non-classique. L'apparition de chaque nouvelle forme n'a pas rejeté chaque nouveau type de rationalité précédent, mais a limité le domaine de son action, définissant son applicabilité à des types de problèmes déterminés.

Le type classique, focalise son accent et l'attention sur l'objet, aspire à l'explication théorique et à la description ainsi qu'à éliminer tout ce qui concerne le sujet. Les buts et les valeurs de science déterminant les stratégies de recherche et les voies de la fragmentation mondiale, à cette étape, aussi bien que sur tout autre, sont déterminés par l'installation de perspective mondiale dominant dans la culture et des orientations de valeur. Mais la science classique ne comprend pas cette détermination.

Le type non-classique prend en compte les communications entre des connaissances de l'objet et la nature de l'activité. L'explication de ces communications et de ces liens est envisagée comme des conditions de la description et l'explication objective et réelle. Mais les communications entre des valeurs inter-scientifiques et sociales et des buts ne sont pas toujours le sujet de réflexion(s) scientifique(s).

Le type post-non-classique étend le secteur de la réflexion à l'égard de l'activité. Il prend en compte la corrélation de connaissances produites non seulement avec la caractéristique des moyens et les opérations d'activité, mais aussi avec le but de valeur des structures orientées.

Problemy metodologii postneklassičeskoj nauki (Les problèmes de la méthodologie de la science postclassique), Moscou, 1992, p. 15.

français de masculin et féminin⁴² ». Le terme *gender* est apparu pour la première fois en 1972, dans un ouvrage d'Ann Oakley. Les féministes américaines voulaient, par-là, rejeter tout déterminisme biologique et distinguer les caractéristiques biologiques (le sexe), des caractéristiques socioculturelles (le genre) des deux composantes de l'humanité : les femmes et les hommes. Cette approche a ainsi introduit un nouvel outil d'analyse des situations spécifiques vécues par chacun des deux sexes, ceci d'autant plus que le mot *sex* en anglais a un sens plus restrictif que le mot «sexe» en français, dans la mesure où il désigne les caractéristiques strictement biologiques des individus.

Plus tard, en 1972, les anthropologues féministes ont maintenu et entériné cette idée. Lors des études des tribus et de petites communes, les anthropologues ont découvert la différence dans la compréhension des rôles des positions, des traits de caractère féminins et masculins de chaque petite société. Le sens d'être femme ou homme diffère. M. Mead, anthropologue américaine, dans sa recherche comparative de trois tribus de Nouvelle Guinée en 1931-1933 est parvenue à la conclusion que les modèles du comportement masculin et féminin sont différents dans les trois tribus, c'est pourquoi il est incorrect de parler de «détermination naturelle » mais correct de suggérer une détermination culturelle des stéréotypes du comportement des deux sexes.

Le livre *Women, culture and society* de M. Rosaldo et L. Lamphere a connu un vrai succès en 1972⁴³, grâce à l'étude proposée des changements des rôles des femmes dans les systèmes sociaux. L'article de Sh. Ortner *Is Female to Male as Nature Is to Culture*⁴⁴ a provoqué beaucoup de débats. Dans cet article, l'auteur a pointé le fait que le rôle reproductif des femmes n'est pas pris en compte pour la définition de son statut social dans la société et que les femmes sont bloquées dans le domaine privé car elles s'associent davantage avec l'aspect naturel plutôt qu'avec l'aspect social. Le travail du psychologue R. Unger⁴⁵ *Toward a re - definition of sex and gender* où l'auteur a proposé d'utiliser le terme *sexe* uniquement pour les aspects biologiques de l'être humain et le terme *genre* uniquement pour les aspects sociaux, culturels et

⁴² Daune-Richard A-M., Devreux A-M., « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol 5, n°2, 1992, p. 23.
URI. <http://id.erudit.org/iderudit/057697ar>

⁴³ Rosaldo M. and Lamphere L., *Women, culture and society*, Stanford University press, 1974.

⁴⁴ Ortner Sh., «Is Female to Male as Nature Is to Culture?», *Women, culture and society*, Stanford University press, 1974.

psychologiques considérés et souhaités typiques par rapport aux femmes et aux hommes dans chaque société, est également très significatif et fondamental. Une autre recherche importante est représentée dans un livre de A. Rich *Of Woman Born: Motherhood as experience and institution*⁴⁶. L'auteur conclut que le genre est un système qui est étroitement lié aux autres systèmes du pouvoir. Comme conséquence, le genre devient une partie du réseau des composants du pouvoir.

Le genre est construit par la société comme un modèle social, qui détermine la position des hommes et des femmes et leur rôle dans la société, ainsi que dans les institutions (famille, politique, économie, culture et éducation). Les systèmes de genre diffèrent dans les diverses sociétés mais dans chaque société ces systèmes sont asymétriques : quand tout ce qui représente le masculin (les traits de caractère, les modèles du comportement, les professions) est considéré et défini comme primordial, significatif et dominant, et quand tout ce qui représente le féminin et les femmes sont interprétés comme secondaire, insignifiant, inférieur et dépendant. Le sens de la construction de genre est la polarité et l'opposition. Le système de genre reflète les estimations et les attentes asymétriques culturelles adressées aux gens selon leur sexe. On peut dire que le système de genre équivaut à un système d'inégalité construit selon le sexe. Ainsi, le genre est l'un des moyens de la stratification de la société qui, avec les autres facteurs socio démographiques comme la race, la classe et l'âge organisent le système de la hiérarchie sociale.

Les transformations de l'Etat et des relations entre hommes et femmes durant les dernières décennies font de l'action publique et du genre des concepts importants et très discutés. On essaie d'envisager les enjeux entre politiques publiques et le genre dans les deux sociétés : russe et française. Le genre comme « construction sociale » ou produit de politiques publiques devrait être spécifié. Le genre n'est pas un simple produit d'action publique, mais le principe structurant de l'organisation de la société.

En conclusion, on peut dire que la notion de genre signifie le processus complexe socioculturel de la formation (la construction) des différences dans les rôles,

⁴⁵ Rhoda U, «Toward a re - definition of sex and gender», *American Psychologist*, 1979, n°34, pp. 1085-94. Unger R. & Crawford M., *Women and gender: A feminist psychology*, N.Y, McGraw Hill, 1992.

⁴⁶ Rič A., *Roždennaâ ženšinoj: materinstvo kak opyt i institut* (Naissance de la femme : la maternité comme l'expérience et l'institution), St. Pétersbourg, 2000. Rich A. *Of Woman Born: Motherhood as experience and institution*, Virago Press, 1977.

les comportements et les caractéristiques mentales et émotionnelles des femmes et des hommes par la société et le genre signifie aussi *le résultat* - la construction sociale de genre.

L'écho est une meilleure métaphore pour la définition et l'ambiguïté des mots et des significations contrairement à la traduction. La interprétation différente du genre, la variation de la traduction comprennent le changement et le développement non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps et dans l'histoire. C'est pourquoi il devient nécessaire d'étudier les origines de la notion de genre ainsi que son étymologie dans le contexte scientifique russe et français.

Le genre en France.

La notion de genre peut donc évoluer selon le lieu et le moment où on l'appréhende. Elle a été utilisée en France tout particulièrement par les sociologues et les historiens mais plus tardivement qu'en Amérique du Nord et même que dans d'autres pays d'Europe. En science politique, la notion de genre est d'utilisation encore plus récente. Pendant longtemps dans des disciplines, à partir du moment où on a commencé à se préoccuper de cette dimension, on a utilisé les mots « sexe » (le sexe du pouvoir par exemple) ou « femme » (Histoire des femmes, les femmes et la politique, *etc.*).

1. Importation d'un terme anglo-saxon. Le terme « gender » est désormais largement employé dans la littérature anglo-saxonne, mais les implications du concept sont diversement prises en compte. Il est facilement compréhensible que le terme de « gender » en anglais recouvre, à l'image de son homologue français, des définitions et orientations théoriques multiples. Le terme « gender » a tout d'abord était utilisé pour souligner le caractère socialement construit des qualités et pratiques sociales assignées aux hommes et aux femmes, en opposition au sexe biologique. Le terme « gender » a par la suite été employé pour décrire le rapport de domination qui donne sens au processus de différenciation des pratiques sociales (« gender relations »), avant de secondairement renvoyer à un système social qui crée et légitime la bi catégorisation sexuelle.

Faut-il s'intéresser au *gender* ou le refuser *a priori* sous prétexte que c'est un mot d'origine anglo-saxonne et qu'il est traduit en Français par le terme « genre » ? Faut-il employer ce concept trop souvent mal compris et interprété en France ? Le fait

de travailler sur un concept issu d'une autre culture fait émerger de nouvelles questions. Ce concept de « genre » qui a été importé, puis contesté, s'est-il avéré opérationnel autant dans le domaine de la recherche que dans celui des politiques?

2. Problèmes de traduction et étymologie. Remarque préliminaire : toute traduction représente une interprétation. Par exemple, certains textes, en particulier produits par l'ONU, traduisent le mot « genre » par le terme suivant : « sexo-spécificité ». Par contre, en France, il est souvent traduit par *catégories sociales de sexe*, ou par *rapports sociaux de sexe*. Lorsque c'est son acception grammaticale ou linguistique qui est concernée, le mot français « genre » est traduit en anglais par *gender*. Néanmoins, le terme « gender » comporte aujourd'hui explicitement la notion de sexe, héritée des travaux des sociologues féministes. C'est pourquoi, certains linguistes anglophones critiquent parfois fortement cette traduction ambivalente. Nous trouvons la même démarche dans les travaux francophones, dès qu'il s'agit de l'idée que la notion de genre grammatical pourrait être reliée à celle du sexisme de la langue. En effet, les catégories formelles du genre grammatical en français (le masculin et le féminin) se superposent aux catégories de sexe biologique et de genre social. Dans une perspective de travail transdisciplinaire, la problématique du genre s'élargit alors au-delà du domaine de la linguistique formelle et fait donc référence aux rapports sociaux de sexe.

La différence entre les significations de genre et de *gender* n'est peut-être pas si grande, mais elle a pour conséquence des réajustements constants dès qu'il s'agit de passer de l'anglais au français ou inversement, ou de définir les termes dans chaque langue. Une perspective sociolinguistique permet d'une part, d'étudier les retombées plus symboliques que formelles impliquées par le couple *genre/gender*, et d'autre part, de lier explicitement les catégories conceptuelles d'une langue et les représentations sociales qui leur sont associées.

3. Etymologie. Dans le Dictionnaire étymologique Larousse, on trouve que le mot français « genre » provient du latin *genues, generis*, qui signifia d'abord « origine » puis « manière ». A la fin du XII^{ème} siècle, il a voulu dire « race » et a donné l'expression « le genre humain ». Au XIV^{ème} siècle, il a pris les valeurs de « sorte » et « manière » ainsi que son sens grammatical et ce n'est qu'en 1957 que Vaugelas lui a attribué les valeurs de « mode » et de « goût ».

J. Scott, dans *La citoyenne paradoxale* (1998) donne une définition du genre qui peut ouvrir le débat : « le genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais il construit le sens de cette réalité ». « Le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir ».

Selon Ch. Verschuur, « le concept de genre structure la perception et l'organisation concrète et symbolique de toute la vie sociale »⁴⁷. Selon Ch. Delphy, « on a ramassé dans un concept l'ensemble de ce qui, des différences entre les sexes, apparaît comme social et arbitraire : soit effectivement variable de société à société, soit susceptible à tout le moins de changement »⁴⁸. Pour Nancy K. Miller dans *Poetics et gender* en 1986, le genre est « la construction sociale de la différence sexuelle, qui joue un rôle constitutif dans la production, la réception et l'histoire de la littérature ».

À travers un grand nombre d'ouvrages, de nombreuses critiques du terme *genre* sont énumérées : se voulant neutre, il risque de faire disparaître *la femme* ; il va trop dépolitiser le champ ; c'est un concept importé d'ailleurs, sans lien à l'épistémologie des disciplines en France ; il est trop polysémique ; un concept qui « fait signe (moderne, international, au courant des dernières avancées théoriques) mais qui est moins lié en Europe à des problématiques subversives »⁴⁹ ; il donne parfois l'impression d'une pensée unique⁵⁰. S. Chaperon considère que le genre est devenu plus un label qu'une catégorie d'analyse dans le chapitre où elle fait le point sur ces critiques. Certaines, comme M. Marini, attirent l'attention sur une coupure entre *sexe* et *genre*, qui semble naturaliser le sexe (et donc maintenir l'idée, réfutée par Ch. Delphy, qu'il « précède le genre »⁵¹).

Force est de constater que la plupart des textes centraux de la perspective du genre en science politique sont rédigés en anglais. La science politique française s'est en

⁴⁷ Verschuur Ch., « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot genre dans le développement », *Revue Tiers Monde*, Paris, oct-déc, 2009, n °200, p.787.

⁴⁸ Delphy Ch., « L'Ennemi principal, penser le genre », *Nouvelles Questions féministes*, Syllepse, 2001, p. 57.

⁴⁹ Viennot E., *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Rivages, 1991, p. 165.

⁵⁰ Daupin C., « La catégorie de genre à l'épreuve des pratiques de recherche » dans *Le genre comme catégorie d'analyse*, Paris, Harmattan, 2003, p. 122.

⁵¹ Fougeyrollas Schwebel D., Lante C., Riot-Sarcey M., Zaidman C. eds., *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du Féminisme/RING, 2003, p. 234.

effet montrée peu réceptive à cette problématique. Nous pouvons nous interroger sur les raisons historiques de ce relatif manque d'intérêt à l'égard des analyses sexuées de la politique. Sans doute, le fait que la France soit le berceau de la pensée universaliste n'y est pas étranger. La conception d'un citoyen universel (voir Rosanvallon 1992) s'accorde mal avec des analyses mettant en évidence l'importance des identités de genre, considérées comme des identités particulières, d'autant plus que ces analyses aboutissent à la conclusion que le sujet universel est en fait – implicitement – un homme. Il est en tout cas intéressant d'observer que la perspective de genre connaît un essor et une légitimité plus importants dans d'autres contextes francophones, plus familiers avec l'idée d'identité fragmentée comme le Québec, la Suisse ou la Belgique.

Selon les chercheurs russes, le genre porte également différentes significations. Quant à la Russie, la situation semble similaire en tout ce qui concerne l'implantation de la notion de genre et l'approche de genre dans les sciences. Beaucoup de chercheurs estiment trouvent l'implantation de la notion de *genre* dans la science comme étant l'expansion de la tradition des recherches genre des pays anglo-saxons. Une telle tradition ne peut pas être adéquate dans le cadre d'expérience d'autres langues et traditions culturelles où la notion de *genre* est absente. Il y a aussi des arguments méthodologiques. D'un côté, le concept de genre est critiqué pour la dématérialisation du sexe et la dénégation de l'activité du sujet. De l'autre, l'approche de genre selon l'avis de quelques scientifiques est considérée comme pas suffisamment constructive ou plutôt limitée par son constructivisme. Ici il faut citer J. Butler et sa critique de l'opposition sexe/genre qui devrait dégager la construction socioculturelle des différences sexuelles. En réalité cette opposition contient la présupposition de l'existence du *sexe* et *du corps* comme quelque chose qui précède la construction. De plus, la notion de genre est devenue l'une des problématiques dans la tradition du féminisme américain et français⁵².

Il est à noter la difficulté de l'utilisation du mot *genre* dans la langue russe et de l'utilisation de ce terme pour analyser la réalité sociale russe. S.A. Ouchakin présente ses arguments à propos de l'utilisation de *genre* dans le contexte scientifique russe⁵³. La

⁵² Butler J., *Gender trouble. Feminisme and the subversion of identity*, London New York Routledge, 1990, p. 38-43.

⁵³ Ušakin S., « Pole pola » (Le champ de sexe), *Ženšina. Gender. Kul'tura* (Femme, Genre, Culture), Moscou, 1999, p. 35-45.

catégorie de genre porte le caractère historique et reflète l'histoire de la société occidentale. Cette catégorie est l'instrument de l'analyse de la société où elle est apparue et s'est développée. La méthode d'analyse doit correspondre à l'objet d'analyse et uniquement dans cette situation, il est possible d'influencer et de changer l'objet. Le terme *genre* appartient à la langue anglaise, et toutes les transformations de cette catégorie dans la caractéristique de l'organisation sociale entre les sexes se passaient au sein de la culture anglo-saxonne. Le genre est intégré dans le réseau des catégories, il a son passé historique dans le cadre de ce système déjà formé et il a aussi des interactions avec les autres catégories du système.

Si le « sexe » répond à la question « quoi », le « genre » répond à la question « comment ». « Genre » est utilisé comme instrument d'analyse de la réalité sociale, cette notion est très particulière car elle n'a pas de définition définitive et unique. Il y avait deux approches principales chez les féministes américaines : les différences entre les sexes sont la base des systèmes de genre, et les différences entre les sexes sont les conséquences des pratiques discursives historiquement variables.

Dans la première optique, un grand intérêt est porté à la différence entre le « sexe » et le « genre » ainsi que sur le processus de la construction culturelle. Dans la deuxième optique, au contraire, la dichotomie sexe/genre et nature/culture est dénoncée. Les recherches qui représentent cette deuxième vision des relations de genre sont consacrées à la problématique suivante : comment les différences de sexes se construisent et s'institutionnalisent ?

Pour comprendre le genre dans notre recherche, on utilise la formule de J. Scott : Le « genre » est un élément des relations sociales, basé sur les différences entre les sexes ; Le « genre » est un moyen de relations de pouvoir.

Le lien indissoluble entre sexe et pouvoir représente le fondement de la définition de la catégorie de genre. Le genre n'est pas un concept fixe, donné une fois pour toutes, mais un processus dynamique dont le résultat est toujours provisoire et dépendant de l'interaction, sans cesse rejouée, de divers acteurs. Il ne peut donc être connu à l'avance et demeure toujours susceptible de révision.

1.1.1.2. *Le genre dans les débats académiques et historiographiques des recherches de genre.*

Les recherches de genre représentent un domaine de recherche interdisciplinaire. Dans le cadre des recherches de genre, il est possible de comprendre les possibilités liées à l'utilisation de l'approche de genre pour analyser les hiérarchies et les interactions du pouvoir, des structures du pouvoir et de la subordination, des systèmes de domination dans les cadres des institutions politiques, économiques, civiles, de groupes sociaux. Les recherches de genre s'intéressent à l'analyse du système de genre.

1. « The best from the west » : féminisme, études femmes et études genre.

L'étude des rapports sociaux de sexe s'est institutionnalisée progressivement au sein des universités principalement sous trois appellations : études femmes, études féministes et études genre. Ces dénominations ne renvoient pas aux mêmes représentations de ce que sont les rapports sociaux de sexe et comportent toutes des aspects controversés.

Les études femmes (« women's studies ») sont entrées en force pendant la deuxième vague du mouvement des femmes (fin des années 60). La base théorique des études femmes est le féminisme et la critique féministe a formulé deux stratégies opposées. D'un côté, la volonté de souligner l'égalité des femmes et des hommes et de l'autre, montrer la différence entre les deux sexes, dégager la spécificité de la culture féminine⁵⁴. Les études sur les femmes sont apparues afin d'équilibrer le fait que l'homme soit davantage choisi comme objet des études en sciences sociales et humaines. Il est à remarquer que la définition de la science est présentée à travers des attributs masculins : l'objectivité, la rationalité, la rigueur, la liberté de l'influence des valeurs. Mais le point le plus important que décrit la masculinité de la science européenne – c'est le caractère de la production des connaissances. La science rejette les moyens de connaissance comme l'affectivité (qui est bien associée au côté féminin) et beaucoup d'autres qui à leur tour réduisent les possibilités de connaître le monde. L'androcentrisme de la science s'explique aussi par le fait que les sujets des études sont traditionnellement l'homme et le masculin. Par exemple, la biologie, l'anthropologie, la

⁵⁴ Klecina I.S., « Razvitie gendernyh issledovanij psihologii na Zapade » (Le développement des recherches de genre de la psychologie en Occident), *Inoj vzglád: Meždunarodnyj al'manah gendernyh issledovanij* (L'autre vision : almanach international des recherches de genre), 2001, mars, p. 56-58.

médecine et la psychologie ont très longtemps été étudiées sous forme de la personne – l’homme. L’autre exemple, aussi très intéressant, présente les recherches historiques qui n’ont aussi très longtemps concerné que les événements liés aux hommes – les guerres, les batailles, les révolutions, le changement de dynasties. Par contre, le domaine privé où la vie quotidienne considérée comme espace réservé aux femmes est un sujet très rare dans les recherches. Les femmes deviennent « invisibles » dans l’histoire, mais l’histoire elle-même devient en quelque sorte, unilatérale. Le slogan, qui a réuni dans la logique de la nouvelle approche les représentants de différentes disciplines, est devenu « ajouter une femme ». Le but était d’éliminer la discrimination des femmes comme l’objet des recherches et rendre la femme plus visible dans la vie de la société moderne et dans l’histoire. La tâche était difficile à accomplir, car certaines disciplines étaient interdites aux femmes. Ainsi, le développement des programmes d’études sur les femmes est devenu nécessaire. Les travaux menés par les chercheurs ont contribué à formaliser les revendications féministes pour une meilleure reconnaissance des femmes dans la société et pour leur autonomie. La lutte contre le patriarcat, les inégalités et la domination masculine devaient aboutir à rendre les femmes sujets de leurs pensées et actrices de leur vie⁵⁵ : c’est grâce au fait que leurs vies ont été étudiées que leur cause peut être mieux défendue. En fait, toute étude qui permet de mettre en lumière le rôle, les contributions et plus généralement le vécu des femmes contient un potentiel féministe, car elle contribue à la visibilité d’un groupe social largement oublié par les recherches. De plus, mettre en évidence les femmes amène inévitablement à s’interroger sur les raisons de leur occultation et donc à avoir un regard féministe sur ces phénomènes. Il n’est pas forcément nécessaire que l’étude en question formule explicitement des revendications sur le plan de l’égalité par exemple, pour qu’elle soit féministe : en mettant en lumière des aspects invisibles, occultés ou minimisés par la culture patriarcale, en essayant de les expliquer, d’en trouver la source, elle permet aux mouvements sociaux de s’appuyer sur des analyses (historiques, sociologiques, politiques, économiques) pour formuler leurs revendications. Les études sur les femmes ont ainsi permis de rattraper le retard et de combler l’absence de travaux de recherches sur les femmes.

⁵⁵ Michèle F., « Des recherches féministes pourquoi ? », in UNES, *En savoir plus sur les études genre*, Zurich, ed. Chronos, 1999.

Mais avec le temps, les études sur les femmes ont mis en évidence un défaut commun – la fixation de l’opposition binaire *féminin / masculin*. Le développement des études sur les femmes démontre de plus en plus l’incompréhension de l’existence des femmes de différentes époques historiques et de différentes sociétés.

Quant aux études féministes, elles ont pris leur essor dans les années 1970. Elles sont nées par conséquent à peu près en même temps que le mouvement social féministe dit « de la deuxième vague ». En effet, une première vague de revendications féministes avait suivi les révolutions politiques du XVIII^{ème} siècle. Des associations féminines demandaient alors de pouvoir participer à part entière aux différents domaines de la vie sociale et en particulier à la vie politique. Celles que l’on appelait jadis *les suffragettes* ont lutté pour l’obtention du droit de vote ; nombre d’associations féminines ont notamment revendiqué le droit à l’éducation. La fin des années 1960 voit l’émergence de la deuxième vague féministe qui a remis en question plus profondément le système patriarcal dans son ensemble. Les revendications portaient également sur des thématiques liées à la vie privée telle que le droit à la contraception, à l’avortement, au partage des tâches domestiques mais aussi sur l’égalité dans le monde du travail. Pendant que ces mouvements sociaux dénonçaient la situation sociale vécue par les femmes depuis longtemps, des travaux universitaires ont été entrepris. Ces derniers avaient comme but de comprendre et d’expliquer les modalités de ces discriminations, leurs causes, leurs effets sur les femmes et sur la société en général et les façons possibles de les dépasser.

Les études sur les femmes, en les rendant visibles notamment par leur apport à la société, dénoncent implicitement leur éviction de l’histoire ou de la sociologie jusque là. Ces analyses fournissent des éléments théoriques et empiriques, ainsi que des illustrations précieuses pour le discours revendicatif féministe. En cherchant l’origine de l’exclusion ou des phénomènes d’oppression, les études féministes appellent explicitement ou implicitement à faire preuve de créativité et de combativité pour penser et agir face à des situations injustes. Elles sondent l’origine de l’inégalité et des phénomènes d’oppression, et proposent des pistes visant à diminuer, voire à effacer totalement ces phénomènes. Elles proposent d’adopter *le point de vue des femmes* et changent ainsi la perspective à partir de laquelle les réalités sociales sont perçues.

La nouvelle phase du développement des études sur les femmes est représentée par l'apparition des études de genre dans les années 80. L'analyse du patriarcat et l'expérience spécifique des femmes se transforment dans l'analyse du système de genre. Selon les études de genre, tous les aspects de la société, de la culture et des relations sont « genrés ». On remarque la transformation des axes centraux des recherches : de l'analyse du facteur féminin et la domination masculine vers le genre qui est présent, qui se construit et se reproduit dans tous les processus sociaux et influence les femmes ainsi que les hommes⁵⁶.

Genre est le sexe socioculturel à l'encontre du *sexe* biologique. Cela signifie que le sujet central des recherches devient l'histoire des relations de genre, de telles relations entre les femmes et les hommes expriment bien les caractéristiques du système de l'organisation sociale⁵⁷. *Genre* comme la notion clé et basique forme la nouvelle image des recherches et ré-envisage les stratégies de l'égalité et de la différence. Le sujet des études de genre devient non seulement celui des femmes, mais aussi celui de la coopération et des relations entre les sexes, ainsi que les relations entre différentes formes de l'identité sexuelle (« *queer identity* »). L'optique du genre devient plus productive au niveau de la fixation des différences dans l'expérience féminine (ainsi que dans l'expérience masculine) et au niveau de l'étude des mécanismes de la reproduction de cette expérience dans leur spécificité socio historique.

2. « **Back in the USSR** » - **women's studies et les recherches de genre en Russie**. Pour mieux comprendre la situation autour des recherches de genre en Russie, il est nécessaire de présenter les sources des bases philosophiques concernant le sexe en Russie et d'étudier la place des femmes et des hommes dans la société russe.

L'histoire sociale, économique et intellectuelle de la Russie se distingue considérablement de celle de l'Occident. Au XIX^{ème} siècle, la Russie s'est libérée du servage et le développement de la société industrielle ne date que du début du XX^{ème} siècle. La sécularisation de la société a été effectuée par la force après la Révolution de 1917. Le sujet du sexe commence à être discuté dans la philosophie russe au XIX^{ème}

⁵⁶ Zimmerman D., « Sozdanie gendera » (La création de genre), *Hrestomatiâ feministskih tekstov:Perevody* (Recueil des textes féministes : Les traductions), ed. Zdravomyslova' E., Temkina A., St. Pétersbourg, Izdvo Dmitrij Bulanin, 2000, p. 193-219.

⁵⁷ La définition de genre dans : Zdravomyslova E., Temkina A., « Social'noe konstruirovanié gendera: feministskâ teoriâ » (La construction sociale du genre : la théorie féministe), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ* (Introduction dans les recherches de genre), partie 1, Har'kov, St. Pétersbourg, 2001, p.161.

siècle. Les concepts les plus significatifs sont le concept du sexe de « slavianofil » de A. Khomiakov (1804-1860), la philosophie du sexe réaliste de N. Tchernychevski (1828-1889) et la philosophie religieuse du sexe.

Traditionnellement, la pensée philosophique russe a été très longtemps sous l'influence de la religion orthodoxe. A partir de la moitié du XIX^{ème} siècle, la philosophie russe se divise en deux courants de pensée : « zapadniki » et « slavianofili »⁵⁸. Les « zapadniki » ont maintenu les idées de l'émancipation des femmes et proposé des arguments politiques et législatifs. Les slavianofili faisaient, eux, appel plutôt aux traditions et valeurs historiques russes (la religion et la famille patriarcale).

⁵⁸ *L'occidentalisme ou « zapadniki »* est un courant de pensée né en Russie dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Il recouvre une multitude de théories (aussi bien libérales que socialistes, ou anarchistes) dont le point commun est de considérer que la Russie est historiquement en retard. C'est l'Occident qui doit lui servir de modèle de développement. Au début du XIX^{ème} siècle, les contacts entre la Russie et l'Europe centrale ou occidentale prirent un nouvel essor, notamment à l'occasion des guerres napoléoniennes. De nombreux Russes purent constater les révolutions sociales (perte d'influence de la noblesse, développement de la bourgeoisie et naissance du prolétariat industriel), économiques (révolution industrielle) et politiques (développement du parlementarisme) entamées en Occident. La seule façon de surmonter les énormes problèmes politiques (autocratie), économiques (sous-développement industriel) et sociaux (servage) de la Russie du XIX^{ème} siècle, était pour les occidentalistes de continuer le travail d'occidentalisation.

C'est P. Tchaadaïev qui est considéré comme le père du mouvement occidentaliste, pour avoir exposé dans ses *Lettres philosophiques* (dont la première a été publiée en 1836) la thèse de la nullité historique de la Russie. Le philosophe et critique littéraire V. Belinsky et l'écrivain et philosophe A. Herzen ont également eu une importance décisive pour le développement des théories occidentalistes. Tous trois ont été persécutés par le régime tsariste qui considérait leurs thèses comme une critique inacceptable du système. (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Occidentalisme>)

La slavophilie ou le *slavophilisme* désigne diverses théories nationalistes slaves. Le principal mouvement slavophile est russe et fondé sur le concept de « génie de la Russie ». Les slavophiles décèlent celui-ci dans certaines valeurs et institutions considérées comme proprement nationales, comme la religion orthodoxe ou le Zemski sobor (sorte d'États généraux). Selon eux, l'euphémisation brutale et rapide de la Russie par ses souverains, de Pierre le Grand à Catherine la Grande, a fait perdre au pays son identité. L'objectif des slavophiles est, dès lors, le retour aux valeurs traditionnelles russes. Une fois ce but atteint, le génie de la Russie vaudrait à cette dernière de connaître un rôle primordial dans l'histoire de l'humanité. Les slavophiles sont radicalement opposés aux occidentalistes. Le mouvement slavophile est né en Russie dans la première partie du XIX^{ème} siècle, à l'instar d'autres mouvements de réveil national. D'inspiration romantique, il apparaît à un moment où la Russie est devenue une puissance européenne de premier ordre sur le plan militaire et politique (victoires d'Alexandre I^{er} sur Napoléon et rôle de gendarme de l'Europe joué par Nicolas I^{er}, avec la répression de la révolte polonaise). D'un point de vue culturel, également, la Russie entame une période de développement remarquable, tant du point de vue littéraire (Pouchkine, Lermontov, Griboïedov, Gogol) que musical. Cependant, le pays reste dans un état d'arriération économique, politique et sociale, d'autant plus problématique que les autorités sont opposées à toute réforme et à l'expression de toute critique. Les slavophiles les plus connues sont A. Khomiakov, P. et I. Kireïevski, I. Aksakov, son frère C. Aksakov et G. Samarine. On retrouve des accents slavophiles dans certains écrits de Gogol, de Dostoïevski et même d'A. Soljénitsyne. (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Slavophilisme>) .

Par exemple, pour un des leaders des « slavianofil », A. Khomiakov, la division sexuelle de l'humanité, suit la volonté de Dieu. La famille est une alliance des sexes sanctionnée par Dieu pour surmonter l'antagonisme sexuel ou le *cœur de la femme* ennobli *l'intelligence de l'homme*. Cependant, la grande estime qu'à A. Khomiakov pour les femmes ne l'empêche pas d'interpréter l'émancipation des femmes comme le droit des femmes à la débauche avec les hommes qui amène à la dégradation de toute la société. En polémiquant avec G. Sand, il pense que l'émancipation des femmes se rapproche de *la guerre des sexes*.

Seuls les enfants et la famille peuvent, selon l'avis de A. Khomiakov, devenir la protection sacrée qui « sauve la faiblesse des femmes de l'énergie puissante de la domination masculine ». Evidemment, les avis de A. Khomiakov sont très traditionnels : le sexe est envisagé dans son sens biologique et la différenciation sexuelle, l'antagonisme et la subordination féminines comme la volonté naturelle et *divine*⁵⁹.

La philosophie rationnelle du sexe est représentée par les travaux du philosophe-socialiste N. Tchernychevski. Pour lui, la division sexuelle en hommes et en femmes est la « malédiction », la condition fondamentale qui fait de l'histoire humaine l'histoire de l'injustice. N. Tchernychevski pensait que la domination d'un homme fort sur une femme faible est la cause de toutes les autres formes d'oppression, de répression et d'exploitation. L'auteur niait l'existence de la famille comme le mystère divin et envisageait la famille comme la forme de l'oppression de la femme. C'est pourquoi N. Tchernychevski croyait nécessaire de restructurer les relations des sexes et tout l'ordre de la société⁶⁰.

Un autre grand courant philosophique, est la philosophie religieuse russe du sexe. Dans le cadre de cette approche se trouvaient *la théologie du sexe* et *la philosophie de l'amour*. La *philosophie religieuse russe du sexe* est représentée par des philosophes comme V. Soloviev et V. Rozanov, des écrivains comme L. Tolstoï et F. Dostoïevski. Dans sa *Métaphysique du sexe*, L. Tolstoï critique la civilisation comme

⁵⁹ Repina L.P., « Istorîâ ženšîn segodnâ: istoriografičeskie zametki » (L'histoire des femmes aujourd'hui : les notes historiographiques), *Čelovek v krugu sem'i: Očerki po istorii častnoj žizni v Evrope do načala novogo vremeni* (L'homme dans le milieu familial : les essais de l'histoire de la vie privée en Europe avant la nouvelle époque), ed., Bessmertnii Ū.L, Moscou, 1996, p. 39-42.

⁶⁰ Puškareva N., *Ruskaâ ženšina: istorîâ i sovremennost'* (La femme russe : l'histoire et l'actualité), Moscou, Naučno idatel'skij mir Ladomir, 2002, p. 48.

la dénaturation de la vérité divine et de l'être humain. La raison métaphysique de la dénaturation du monde, il la voit dans la sensualité, interprétée comme la vengeance de la femme subordonnée. L'esclavage de la femme, selon son avis, est dans le fait que « ...les gens la désirent et... en profitent, comme l'arme de la satisfaction ». C'est pour cela que les femmes se vengent des gens en les attrapant dans les réseaux de la sensualité. « L'amour charnel et sexuel » empêche d'arriver au but de l'histoire de l'humanité – l'union des gens dans l'amour, le bien et la douceur. De ce fait, le sexe et l'amour sexuel sont interprétés par L. Tolstoï comme le signe de l'imperfection de l'humanité. Le but de la vie humaine est de surmonter le sexe, et la victoire de l'harmonie et de l'amour est l'élimination de l'amour sexuel à travers la continence⁶¹.

F. Dostoïevski comprenait autrement le problème du sexe dans sa *Métaphysique du sexe*. Dans son monde, il y a toujours une lutte entre le Christ et le diable. Cet affrontement est interprété comme la tentation masculine et sa division entre l'idéal de la femme Madone et l'idéal de la femme du sabbat.

Dans les romans de F. Dostoïevski, les pensées, les réflexions et les actions des héros sont déterminées par l'amour passion, par l'attraction mystique des sexes. L'auteur propose son concept de l'historiosophie, où l'idée de la mission orthodoxe russe est unie avec la métaphysique du sexe. Le futur de la Russie se présente dans son interprétation comme une femme (Mère-terre) qui donnera une deuxième fois la naissance au Christ, et le sauve du monde du diable⁶².

L'un des plus célèbres philosophes de la Russie, V. Soloviev (1853-1900), ne partage pas d'idée de L. Tolstoï, mais au contraire, maintient l'idée de F. Dostoïevski de la valeur de l'amour sexuel. V. Soloviev a écrit l'ouvrage *Le sens de l'amour* où il parle des bases de la théologie du sexe. Il appelle l'amour sexuel la valeur absolue de l'existence humaine. Seul un tel amour, selon V. Soloviev, peut créer une « vraie personne », car une « vraie personne », dans sa complexité ne peut pas être seulement un homme ou une femme, mais l'union des deux⁶³.

⁶¹ Puškareva N., «Ot 'His-stori' k 'Her-stori': roždenie istoričeskoj feminologii» (De His-stori vers Her-stori : la naissance de la féminologie historique), *Adam i Eva. Al'manah gendernoj istorii* (Adam et Eve. Almanach de l'histoire de genre), Moscou, 2001, n° 1, p. 24.

⁶² www.philomasters.ru/filosofs-64-1.html.

⁶³ Bok G., « Istorîâ, istorîâ ženšîn, istorîâ polov » (Histoire, histoire des femmes, histoire des sexes), *THESIS: Ženšina, sem'â* (Thesis : Femme, famille), 1994, n° 6, p. 170.

La personne pour V. Soloviev, c'est l'union des principes féminin et masculin, où le premier principe (masculin) est « le sujet actif et cognitif » et le deuxième (féminin) est « l'objet passif ». Malgré sa haute estime de l'amour sexuel, V. Soloviev reproduit la logique traditionnelle des oppositions binaires patriarcales du masculin et du féminin. En même temps, V. Soloviev utilise la symbolique non traditionnelle dans son étude ontologique et théologique. Pour dernier, Dieu – Père, représente le début du masculin. Mais « l'âme du monde » est associée chez cet auteur avec la féminité éternelle, la sagesse. Il est évident que l'association femme-la sagesse n'est pas du tout traditionnelle. Le but de l'histoire, selon V. Soloviev, est d'atteindre la perfection à travers l'union de l'humanité avec Dieu, ce qui est possible uniquement grâce au mystère du mariage divin. Il y a trois éléments dans ce mystère : « la nature divinisée » (origine féminine), « la personne-dieu » (origine masculine) et « l'âme du monde » (la sagesse éternelle)⁶⁴.

3. Les particularités de la philosophie russe dans l'appréciation de la différence masculin /féminin (en comparaison avec l'Occident).

L'approche de la philosophie russe par rapport à la différenciation masculin/féminin est assez spécifique. Premièrement, la différenciation des origines masculin/féminin dans la philosophie du sexe russe et dans la *Théologie du sexe* de L. Tolstol est envisagée comme le principe métaphysique ou le principe religieux et spirituel ; la philosophie occidentale l'envisage plutôt comme le principe ontologique ou gnoséologique. Deuxièmement, les accents dans la philosophie russe sont placés différemment : ce qui dans la tradition occidentale est associé avec la masculinité (divine, vraie et spirituelle) dans la culture russe est associé avec la féminité. Il est à noter que dans toutes les théories envisagées, le féminin n'est jamais estimé comme égal mais indépendant du masculin et toujours comme complémentaire et dépendant. Les bases patriarcales de la philosophie du sexe russe sont très remarquables⁶⁵. C'est pourquoi les libéraux V. Soloviev, N. Berdiaev et V. Rozanov (et beaucoup d'autres)

⁶⁴ Klimenkova T.A., *Ženšina kak fenomen kul'tury: Vzglâd iz Rossii* (La femme comme phénomène de la culture : le regard de la Russie), Moscou, izd. Preobraženie, 1996, p. 45.

⁶⁵ Berdâev N.A., *Èros i ličnost'. Filosofîâ pola i lûbvi* (Eros et la personnalité. Philosophie du sexe et de l'amour), Moscou, 1989 ; Berdâev N.A., *Metafizika pola i lûbvi//Russkij èros ili filosofîâ lûbvi v Rossii* (La métaphysique du sexe et de l'amour / Eros russe ou la philosophie de l'amour en Russie), sost. Šestakov V.P., Moscou, Progress, 1991. Vaseckij I.A., *Ženšiny: vo vlasti i bez vlasti* (Les femmes : au pouvoir et sans pouvoir), Moscou, 1997, p. 307-315.

pensent l'émancipation féminine comme une sorte de slogan politique très superficiel, et qui n'a rien à voir avec la métaphysique du sexe. Les représentations du féminin portent un caractère, dans la philosophie russe, assez abstrait. C'est plus une allégorie qu'une catégorie ou un concept.

La philosophie russe a considérablement influencé la préservation des traditions patriarcales de la structure de genre en Russie. La plupart des idées se sont cristallisées et intégrées dans le régime soviétique en s'unissant avec le concept marxiste de l'émancipation des femmes et sont devenues les bases de la philosophie étatique pendant de longues décennies. Les femmes ne jouent que le rôle du sujet de l'action dans l'idéologie marxiste. Selon cette idée (interprétée dans les travaux de K. Marx, F. Engels, A. Babel, V. Lénine et A. Kollontai) la classe est une des catégories de l'analyse sociale plus importante que le genre. La différenciation des rôles sociaux des femmes et des hommes est déterminée par la structure des classes de la société et des antagonismes sociaux. Selon les marxistes, le changement est possible, les femmes peuvent être égales avec les hommes mais après la victoire de la révolution socialiste. Selon V. Lénine, les femmes n'ont pas d'intérêts spécifiques distingués des hommes, c'est pourquoi les femmes doivent être les alliées et les adjointes des hommes dans la lutte des classes⁶⁶.

Les marxistes trouvent l'idée de l'émancipation (les femmes vont s'assimiler avec les hommes) très importante. Malgré la différence des théories et des approches il existe un point commun : toutes les théories envisagées définissent le tout masculin comme dominant et le tout féminin comme complémentaire et subordonné.

4. La perspective du développement des recherches de genre en Russie.

La période du développement des recherches de genre en Russie, selon Z. Khotkina, peut être divisée en quatre étapes. Première étape *éducative et organisationnelle* de l'intégration du nouveau paradigme scientifique (fin des années 80-jusqu'à 1992), c'est la période où apparaissent les premiers groupes féministes, des organisations de femmes et des publications dans les revues. Les fonds étrangers commencent à soutenir financièrement les recherches de genre. Le laboratoire du genre est né (qui deviendra plus tard le *MGTsI – Le centre des recherches de genre à Moscou*)

⁶⁶ *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskikh sistem* (La reconstruction de genre des systèmes politiques), ed. Stepanova N.M., Kočkina E.V., St. Pétersbourg, 2004, p. 45-57.

dans le cadre de l'Académie des sciences dans l'Institut des problèmes socio-économiques de la population. Deuxième étape *l'institutionnalisation des recherches* (1993-1995), marquée par l'augmentation du nombre des centres de recherches, l'enregistrement de nouveaux groupes de recherches, la création des programmes de genre à l'université. Troisième étape *la consolidation des chercheurs et des enseignants de genre* (1996-1998). C'est une période de conférences, de congrès thématiques et d'augmentation du nombre des publications. Et, pendant la quatrième étape, le travail principal vise à légitimer et à diffuser l'éducation de genre (1999 – actuellement). Pendant cette période, les plus grandes institutions et les universités russes intègrent dans leurs cursus les recherches et les questions de genre. L'hétérogénéité de l'espace intellectuel reste une des caractéristiques principales du développement progressif des recherches de genre en Russie. Il y a deux approches dans les recherches en Russie : post soviétique et féministe. L'approche *post soviétique* a influencé et considérablement contribué à l'institutionnalisation de la *féminologie* – l'analogue russe des études des femmes (« women's studies »). L'approche *féministe* a contribué à l'intégration des recherches de genre. Actuellement, la différence entre les deux approches a perdu son importance. Une chercheuse N. Pouchkariova parle des conditions défavorables pour le développement des recherches de genre en Russie. Parmi ces conditions, il y a, tout d'abord, les valeurs patriarcales qui sont encore assez dominantes dans la société. L'influence féministe est encore très faible à cause de l'absence des mouvements des femmes pouvant jouer le rôle de base sociale pour l'évolution des recherches. Il est à noter que les associations dites *féministes* sont rares, parce que le terme « féminisme » est très mal perçu en Russie. Cette connotation négative s'explique historiquement : les bolcheviques ont éliminé dès les années 1920 les groupes féministes non communistes, taxant ainsi *le féminisme* de *déviaton bourgeoise*. De nos jours, le concept est toujours lié à une attitude négative et agressive vis-à-vis des hommes, ainsi qu'à l'imitation des mouvements occidentaux, non moins redoutés. Il est enfin rejeté comme une idéologie, un de ces *-ismes* éminemment suspects depuis la chute du communisme.

En somme, il apparaît que les mouvements féminins restent hétérogènes et poursuivent des buts différents : les uns sont gouvernementaux, les autres indépendants. La plupart des associations sont de caractère altruiste et tentent de soulager les nécessiteux, qui ne sont pas seulement des femmes, tandis qu'une minorité discute les

bases patriarcales de la société, en analysant les phénomènes dans le cadre dit « neutre » de la recherche scientifique, ce qui explique le lien étroit entre le mouvement et les institutions universitaires. Grâce à un immense effort de coopération et d'information, l'efficacité de leur travail est indéniable, les premiers résultats tangibles, qu'ils soient pratiques, théoriques ou juridiques, adoucissent les difficultés du moment. La démocratisation de la vie sociale a créé les possibilités pour la renaissance du mouvement des femmes en Russie. Les processus de la transformation socio-économique ont provoqué et renforcé l'asymétrie de genre, l'inégalité des positions des femmes et des hommes dans la société et l'aggravation de la situation des femmes dans plusieurs domaines de la vie sociale.

Tous ces changements ont incité de nouvelles réflexions, et aujourd'hui on peut dire que les institutions de genre sont entrées dans l'époque de la renaissance, mais le processus de leur développement reste encore très compliqué. E. Zdravomislova et A. Tiomkina citent les facteurs suivants contribuant à l'évolution des recherches sur le genre et la femme en Russie : le facteur de la coopération avec les organisations politiques et sociales des femmes y compris les coopérations avec les organisations européennes, qui contribuent à la création de l'infrastructure d'échange intellectuel ; le facteur de la mondialisation, le maintien intellectuel et financier des fonds occidentaux et des organisations des recherches dans la situation de crise qui connaît la science en Russie. Une telle aide a donné la possibilité de participer à la vie de la communauté internationale et d'avoir accès à la littérature spécialisée mais aussi de créer les conditions matérielles pour intéresser les chercheurs au sujet du genre. Le facteur de la formation de nouvelles structures scientifiques, le facteur du maintien de l'Etat et le facteur personnel, sans lequel il est difficile de résister dans les conditions de la transition, sont aussi importants du point de vue des auteurs russes. L'institutionnalisation des recherches sur le genre en Russie est devenue un facteur très important dans le changement du milieu scientifique et académique.

L'étude de l'histoire de genre en Russie n'a pas eu de succès de développement et de diffusion en France. Les tables des matières des revues centrales sur l'étude de la civilisation slave « Cahiers du monde russe » prouvent cette affirmation car durant les derniers dix ans, il n'y a pas eu de publications sur les questions de genre. C'est seulement en 2009 que l'on trouve un recueil d'articles où des auteurs proposent

l'analyse des journaux féminins des années 1750 à 1850. C'est encore une raison pour laquelle la recherche actuelle est très importante pour son intégration dans la science française, et pour que l'on puisse étudier les questions de genre en Russie sous un nouvel angle de vue.

La question du rapport des femmes à la politique est à présent très médiatique, leur entrée massive en politique étant présentée comme un élément de légitimité démocratique en Russie et en France. Cet intérêt manifeste explique l'abondance des travaux depuis quelques années ; des travaux aussi variés qu'inégaux.

A la fois en Russie et en France, il y a très peu de thèses qui ont directement pris pour objet les femmes en politique ou les femmes politiques, en prenant en compte l'aspect comparatif entre les deux pays. Il est à noter que le concept de genre était artificiellement implanté dans le champ théorique en France et en Russie, ce qui conditionne la lecture et la compréhension particulières de la théorie de genre. L'analyse de la littérature sur la problématique des femmes en Russie et en France nous montre que la trajectoire des recherches dans les deux pays converge, mais que chaque pays a sa propre spécificité.

Premièrement, les recherches sur la question de genre en France sont bien intégrées dans la science politique, et ses auteurs font partie de la communauté scientifique internationale. Les chercheurs russes et les spécialistes dans le domaine de genre doivent s'intégrer non seulement dans la société scientifique internationale mais aussi dans la science nationale qui étudie les problèmes des élites et du pouvoir.

Deuxièmement, les chercheurs russes envisagent de privilégier le passé historique récent : comment la période soviétique a influencé les femmes actuelles, comment cet héritage soviétique transforme la situation actuelle? Les travaux sur la place des femmes en Russie avant la Révolution ou en URSS (1920-1950) sont peu nombreux (O. Khazboulatova, E. Tiomkina, M. Liborakina). L'échelle historique des recherches françaises est plus significative. Il est à souligner l'importance d'une grande recherche basée sur la place et le rôle des femmes dans la société occidentale de l'Antiquité à nos jours, réalisée par M. Perrot et G. Duby⁶⁷.

⁶⁷ *L'histoire des femmes en Occident, de l'Antiquité à nos jours*, ed., de Perrot M. et Duby G., 5 volumes, Plon, 1992.

Troisièmement, les chercheurs russes font plus attention à la macro analyse de la politique, en particulier, ils étudient la représentation des femmes dans les structures de pouvoir. La Russie est comparée à d'autres pays, et les spécificités sont mises en évidence. Un grand nombre de recherches ont été réalisées pour comprendre le phénomène des « femmes en politique », mais la majorité des chercheurs se limitent à des recherches quantitatives ; c'est pourquoi beaucoup de questions restent encore non développées.

Quatrièmement, malgré les résultats obtenus, un grand nombre d'axes d'analyse en Russie et en France ne sont pas bien exploités. Par exemple : les stratégies de comportement des femmes au pouvoir, les motifs du développement de la carrière des femmes, *etc.* Les auteurs français montrent davantage d'intérêt pour ces sujets d'étude (M. Ozouf, G. Fraisse) mais il existe encore un déficit de la réflexion sur le sujet « comment les femmes se perçoivent dans les institutions du pouvoir ? ».

C'est pourquoi, l'analyse comparative représente un grand intérêt pour les deux pays. Le pouvoir reste toujours un bastion fermé en Russie ainsi qu'en France, et cela peut expliquer le nombre insuffisant des recherches sur le sujet des femmes en politique.

L'approche de genre est basée sur l'idée véhiculée par la société, que le plus important dans les différences biologiques et physiques entre les femmes et les hommes, est le sens social. La base des recherches de genre est non seulement la description de la différence dans les rôles, les statuts et les autres aspects de la vie des femmes et des hommes, mais également l'analyse du pouvoir et de la domination affirmée dans la société à travers des rôles et les relations de genre.

Les problématiques concernant l'égalité homme/femme sont fréquemment thématiques sous le concept de genre. Afin de mieux comprendre ce concept, il convient de distinguer la notion du sexe et du genre. Dans la perspective du genre, le pouvoir est un élément central car on considère que sa distribution entre hommes et femmes est inégale, les premiers étant grandement privilégiés. Pour résumer, on pourrait dire que le sexe concerne les caractéristiques naturelles, c'est-à-dire biologiques, tandis que le genre est la réponse aux rôles que la société définit et justifie par le contexte socioculturel. Les femmes rencontrent des obstacles plus importants pour exercer pleinement leurs droits politiques, économiques et sociaux, pour accéder à des

ressources et pour que leur voix soit écoutée, c'est-à-dire pour participer et avoir une représentation juste dans un système hiérarchique.

1.1.2. Une « boîte à outils » pour comprendre la politique publique dans les deux pays.

Les transformations de l'Etat et des relations entre les hommes et les femmes durant les dernières décennies font de l'action publique, de la politique publique et du genre des concepts très discutés surtout dans leur interaction. Dans le paragraphe précédent, on a essayé de montrer et d'expliquer la notion de genre, son rôle, sa transformation et son utilisation dans les deux systèmes scientifiques. Nous passons maintenant à la compréhension des enjeux de la politique publique dans les deux pays. Nous tenterons de présenter les enjeux entre politiques publiques et le genre dans les deux sociétés russe et française.

Pourquoi les mêmes institutions et systèmes politiques dans des pays différents fonctionnent de manière non similaire ou ne fonctionnent pas du tout ? Cette question intéressait et continue à animer plusieurs débats scientifiques en science politique comparée. Les institutions, les politiques publiques et leurs actions sont fonctionnelles, quand elles sont implantées dans un contexte culturel adéquat, et lorsque les acteurs principaux possèdent les mêmes caractéristiques culturelles. Dans ce contexte, il semble pertinent de parler de la culture politique, qui a été interprétée par plusieurs chercheurs. Quant à la définition de la culture, on cite T. Parsons et R. Merton qui comprenaient la culture comme l'ensemble des « exemples », « modèles », système des valeurs, des idées, des symboles qui garantissent l'ordre et la capacité à diriger des autres systèmes de la société⁶⁸. Dans la compréhension de la culture politique, on parle de la définition suivante : les gens au cours de leur éducation et avec leur expérience forment des « exemples/modèles » caractéristiques à l'égard du système politique, ses institutions,

⁶⁸ Parsons T., "The Concept of Culture and Social system", *American sociological Review*, Vol., 23, Oct., 1958; Merton R., "Civilization and Culture", *Sociology and Social Research*, 1936, Vol. 21.

ainsi que d'autres participants au processus politique. Almond G. et Verbas S.⁶⁹, par exemple, limitent la culture politique par la dimension cognitive, où la culture politique représente un ensemble de connaissances, de sentiments et de jugements vis-à-vis d'objets politiques. Un autre chercheur, comme Paul J., pense qu'il faut ajouter des « *patterns* » des modèles représentatifs du comportement politique des individus et des groupes en politique. Dans le cadre de ma recherche, j'utilise l'approche plus synthétique, qui ne réduit pas la compréhension de la culture politique à la dimension cognitive, ni aux stéréotypes du comportement, mais qui définit la culture politique plutôt comme « style », « moyen », ou « mode d'action ».

Le postulat du genre comme « construction sociale » ou produit des politiques publiques devrait être spécifié. Le genre ne peut pas être un simple produit de l'action publique, mais le principe structurant de l'organisation de la société. Il est par conséquent nécessaire de définir la politique publique et de montrer son lien avec le genre dans les deux pays.

1.1.2.1. *Quelles significations pour la politique publique en Russie et en France ?*

Les politiques publiques font aujourd'hui plus qu'hier partie de notre vie quotidienne ; la plupart de nos comportements individuels sont influencés, si ce n'est déterminés, par les politiques publiques. L'analyse des politiques publiques permet de porter un regard approfondi sur un grand nombre d'enjeux politiques actuels y compris sur la question de l'égalité. Chaque politique est porteuse à la fois d'une idée du problème, d'une représentation du groupe social et d'une théorie du changement social. Selon J-C. Thoenig, la politique publique est « un phénomène social politique spécifique, empiriquement fondé et analytiquement construit »⁷⁰. Malgré le grand nombre de définitions des politiques publiques, chaque pays a sa propre façon de définir et de comprendre ce « phénomène social ». L'étude des politiques publiques est une

⁶⁹ In Almond and Verba's original study, the values and attitudes which emerge with, and work to sustain, participatory democratic institutions relate to the manner in which people within a polity view their relationships with others *vis a vis* their own interests. The civic culture is pluralistic, and "based on communication and persuasion, a culture of consensus and diversity, a culture that [permits] change but [moderates] it" (Almond G. and Verba S., *The Civic Culture: Political attitudes and democracy in five nations*, Princeton, 1963, p. 8). Almond G., "Comparative political systems", *Journal of Politics*, 1956, Vol. 18, n°3.

⁷⁰ Mény Y., Thoenig J.C., *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, p. 326.

branche relativement récente des sciences politiques, ayant connu son essor au milieu du XX^{ème} siècle. La notion de sphère publique est utilisée selon deux sens, dans le sens étroit suivant la définition de J. Habermas : c'est le domaine de la vie sociale où l'opinion publique se forme. Autrement dit c'est le forum de la discussion publique des problèmes sociaux et du développement de la société. Dans le sens plus large et souvent utilisé *public* à l'opposé du *privé* est une sphère de la réalisation des intérêts de la société.

La discussion théorique se transforme en des actes pratiques qui contribuent au développement de la société. Le contenu de la politique publique peut varier. C. Castoriadis distingue « abstraitement trois sphères où se jouent les rapports des individus et de la collectivité entre eux et avec leur institution politique : la sphère privée – oikos ; la sphère publique /privée – agora ; la sphère publique/publique », celle du politique qu'il appelle pour une société démocratique, ecclésia. C. Castoriadis insiste sur leur indépendance réciproque, toute « tentative d'unifier de force ces trois sphères » ne pouvant conduire qu'au totalitarisme, tout en précisant qu'il ne s'agit pas simplement de les séparer mais de « les articuler et les joindre » En effet, « les relations entre les trois sphères n'ont rien de naturel et d'évident, elles sont toujours instituées » et par-là même ne peuvent être fixées « a priori une fois pour toutes »⁷¹.

Souvent en théorie politique, on fait usage des termes « public » ainsi que « privé » sans clarification et définitions précises, comme si nous savions ce qu'ils signifient, quel que soit le contexte dans lequel ils sont utilisés. O. Weinstein fait une analogie entre le public et le privé, et les couches superposées d'un oignon : chaque couche de l'oignon est à la fois extérieure par rapport à une couche, et intérieure par rapport à une autre. Par analogie, une chose qui relève du privé par rapport à une sphère de la vie, peut relever du public par rapport à une autre. O. Weinstein souligne que la dichotomie public-privé n'a donc pas qu'un seul sens, mais des significations multiples⁷². Pendant très longtemps, les femmes ne faisaient pas partie des débats politiques et étaient éloignées des prises des décisions. Cela revient à considérer à la fois l'invisibilité des femmes dans les politiques publiques et leur quasi-absence. Ces

⁷¹ Castoriadis C., *Fait et à faire*, Paris, Seuil, 1997, p. 62.

⁷² Muller P., Senac-Slawinski R., *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 349.

deux caractéristiques ont influencé la construction et le fonctionnement de l'espace public.

La *politique publique* reste pour la politologie russe une *terra incognita* et il est facile de comprendre pour quelle raison. La problématique du domaine public n'était pas et ne pouvait pas être le sujet d'analyse scientifique pendant l'époque du marxisme soviétique. Le monopole du développement et de l'élaboration de la politique, et la prise de décisions appartenaient à un seul parti. Le pouvoir n'avait pas besoin de forum public et de mécanismes publics de la formation de l'opinion publique et de la volonté politique. L'appareil idéologique et la propagande active étaient l'outil principal pour mieux assurer et maintenir la politique menée avec l'aide des organes de la répression pour se débarrasser des désaccords. Le problème privé/public à travers le prisme de l'idéologie officielle était considéré comme résolu. De quel domaine public peut-on parler où d'un côté tout était public et de l'autre il n'y avait pas d'institution de la discussion libre des problèmes politiques ? La séparation de la vie sociale en privé et public n'était pas reconnue. Selon cette logique, le public dominait le privé et l'absorbait. Le but était de réussir l'homogénéité sociale de la société, quand les intérêts privés des différentes couches et des classes sociales cédaient la place à l'intérêt commun de la nouvelle communauté historique – le peuple soviétique unique. Le postulat moral de la société soviétique était la soumission du privé au public. Au contraire, en Occident cette thématique était toujours dans le focus des débats théoriques et était considérée comme la partie organique de la science politique sans laquelle il est impossible de comprendre les mécanismes de la formation de la politique et la coopération de l'Etat, la société civile et l'économie⁷³.

Dans le travail du philosophe américain J. Dewey *The public and its problems*, paru en 1927, *public* est traité comme le moyen de la régulation par la société des intérêts dont l'effet sort des cadres de la coopération des personnes privées et influence les vies des autres citoyens. Pour exercer de telles fonctions, de nouvelles institutions émergent et forment l'Etat. L'intérêt pour cette problématique augmente surtout après la publication du livre de J. Habermas en 1962 *L'espace public : archéologie de la*

⁷³ Krasin Ū., « Publičnaâ sfera i publičnaâ politika v rossijskom izmerenii » (Le domaine public et la politique publique dans la dimension russe), *Publičnaâ politika v rossii* (La politique publique en Russie), ed. Al'pina Biznes Buks, 2005, p.16.

publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. L'auteur a montré les points sensibles de la coopération entre privé et public.

Pendant la dernière décennie, les politologues russes essaient de participer et de s'intégrer dans la discussion à propos de la question privé/public. Les chercheurs russes sont bien en retard dans certaines questions par rapport à leurs collègues occidentaux. En Russie, les recherches politologiques se concentraient de préférence sur la théorie politique ou dans les technologies politiques demandées par la pratique électorale. Les questions « comment s'exerce la politique », « quels sont les mécanismes de la formation et de la réalisation de la politique publique » restent cachées de la science politique. En Occident, la littérature où on peut trouver la définition de la politique publique, et où on peut trouver les réponses aux questions « comment se forme la politique publique, par quels moyens, quel est l'agenda politique, quel est le principe de la prise des décisions, quels sont les effets des politiques publiques », est très vaste. Il est à noter une grande différence dans la compréhension de la science politique en Russie et en France.

Afin de comprendre ce que représentent les politiques publiques, il est tout d'abord nécessaire de déterminer le sens des termes qui composent cette expression. En ce qui concerne « politique », il est possible de mettre en évidence trois sens, en ayant recours à l'anglais qui propose trois termes différents : *polity*, *politics* et *policy*. Le premier terme, *polity*, dérivé du grec *polis* et *politela* (au sens de « chose publique », c'est-à-dire l'ensemble des acteurs et des institutions composant la cité), renvoie à la politique au sens large. La politique est une forme de pouvoir dont la spécificité est de reposer sur l'unique pôle de la coercition physique légitime (sur laquelle s'appuient les autorités publiques pour agir) et de concerner une collectivité, afin d'empêcher les conflits et d'imposer des règles de vie commune. Dans les sociétés occidentales actuelles, la politique est représentée par l'ensemble des institutions et des acteurs formant l'État⁷⁴.

Le deuxième terme, *politics*, renvoie à la concurrence entre des acteurs individuels ou collectifs (notamment les partis politiques) pour obtenir de façon exclusive le pouvoir politique. Faire de la politique, revient à participer à la compétition

⁷⁴ *Idem* p. 17.

pour le contrôle du pouvoir étatique, afin de monopoliser des positions de pouvoir dans les différentes institutions qui forment l'Etat.

Le troisième terme, *policy*, renvoie à l'idée d'un ensemble d'actions (et d'inactions) qui tire sa raison d'être d'un jugement rationnel. C'est ainsi que l'on désigne un programme d'actions suivi de manière cohérente par un acteur collectif ou individuel. Cet acteur peut être dans un premier cas politique, dans le premier sens du terme - on parle, à ce moment là, de la politique sociale du gouvernement ou de la politique culturelle d'une collectivité territoriale. Dans un deuxième cas, cet acteur peut ne pas être politique - on parle, par exemple, de la politique commerciale d'une entreprise, ou de la politique d'un responsable au sein d'une institution.

En Russie existe une science politique qui envisage tous les problèmes politiques, méthodologiques, scientifiques et pratiques. En Occident il y a deux sciences avec ses sujets indépendants. *Political science* et *policy science*, la première correspond à la politologie en Russie et la deuxième n'existe pas dans la tradition scientifique russe. Chacune des sciences a ses méthodes et son champ de recherche. *Political science* est une science de la politique et *policy science*, la science politique essaie de comprendre comment fonctionne la politique.

Evidemment, quelques problèmes de la théorie de la politique publique se développent en Russie. Tout d'abord, cela concerne la problématique des partis et leurs rôle public ainsi que les problèmes des régions. Un grand nombre de cas d'étude (« *case studies* ») en sociologie politique proposent des données pour les réflexions théoriques du fonctionnement et pour la réalisation de la politique publique. Il y a beaucoup de changements au niveau des recherches empiriques et ces changements peuvent servir à l'amélioration des recherches théoriques. On ne peut pas dire qu'il existe une « *policy science* » en Russie qui étudierait conceptuellement la problématique de la politique publique.

Pour expliquer le phénomène de la politique publique, il existe deux notions (qui ont en russe la même traduction) : *policy* et *politics*. *Politics* comprend le plan des actions des individus, du gouvernement, le « business ». La deuxième notion, *policy*, présente les décisions légitimes acceptées, formelles et effectuées par les organes gouvernementaux.

Une telle compréhension de la politique publique dans la tradition soviétique et post soviétique était remplacée par la notion de la politique d'Etat. Cependant, il est à noter, que la notion *public* était largement utilisée et ne posait aucune difficulté pour la traduction par rapport aux décisions des budgets des organes du pouvoir central et des régions, concernant les intérêts des couches de la société, en Russie du XIX^{ème} siècle.

Enfin, on peut proposer la définition de la politique publique, selon la tradition théorique russe. La politique publique est une politique, qui comprend la conformité de la politique d'Etat aux besoins publics, qui comprend la coopération des structures étatiques et non étatiques sur tous les niveaux de l'acceptation, de la réalisation, du contrôle et de l'évaluation des résultats des programmes, projets et décisions étatiques.

En Europe aussi, la tradition, de F. Hegel à M. Weber en passant par K. Marx, a surtout mis l'accent sur le concept d'État, c'est-à-dire une institution qui, d'une façon ou d'une autre, domine la société, la façonne et la transcende. Cette situation explique en grande partie que la notion de politique publique ait eu beaucoup de difficulté à être acceptée en France par une communauté scientifique nourrie de culture juridique et de philosophie de l'État. En français, le terme de politique recouvre plusieurs autres usages.

L'un désigne les phénomènes de lutte pour le pouvoir, de concurrence entre les partis, des groupes d'intérêt, des catégories sociales, des personnes, pour l'exercice de l'influence et pour l'occupation des fonctions d'autorité dans une collectivité, dans un pays, sur un marché électoral, dans les processus de décision. Le langage courant va même jusqu'à distinguer la grande politique, propre aux enjeux jugés essentiels, de la politique politicienne qui, elle, qualifierait les tactiques et les combinaisons auxquelles se livraient les professionnels tels que les partis ou les élus. Politique signifie ici ce que la langue anglaise appelle *politics*. Un autre usage du terme de politique recoupe ce que la langue anglaise désigne par le mot de *policy* soit un cadre d'orientation pour l'action, un programme ou une perspective d'activité. Ainsi dit-on qu'un gouvernement a une politique économique, c'est-à-dire qu'il opère un ensemble d'interventions, qu'il choisit de faire ou de ne pas faire certaines choses à propos d'un domaine spécifique, en l'occurrence l'économie. C'est dans ce sens qu'il faut parler de politique publique,

c'est-à-dire les actes et les non-actes engagés d'une autorité publique face à un problème ou dans un secteur relevant de son ressort⁷⁵.

L'analyse des politiques publiques a connu en France, au cours des vingt dernières années, un développement spectaculaire qui s'est traduit par la multiplication des recherches, des programmes d'enseignement et des publications. On peut dire que, désormais, cette discipline est en train de rattraper son retard initial par rapport aux pays qui l'ont vu naître principalement les Etats-Unis.

1.1.2.2. *Les politiques publiques ont-elles un genre ?*

L'enjeu du genre ne peut pas être saisi immédiatement pour l'analyse des politiques publiques, car toutes les politiques publiques peuvent être étudiées comme ayant des effets sur les relations de genre, même lorsqu'elles ne visent pas de manière explicite les femmes et les hommes en tant que tels. D'un côté, le genre est donc à la fois partout et à tous les niveaux, mais aussi le plus souvent implicite, dans les politiques publiques. D'un autre côté, selon une perspective historique, la question (les politiques publiques ont-elles un genre ?) conduit à une réponse positive. La loi et les politiques publiques ont pendant des siècles, d'une façon très explicite, distingué entre féminin et masculin et structuré les droits et les actions de chacun des deux sexes. Les comportements et les identités « genrés » ont souvent été renforcés par les politiques publiques lorsqu'elles ont défini les problèmes à résoudre et les cibles à atteindre. Le poids de ce discours égalitaire était tel que, jusqu'à récemment, peu de place était préservée pour l'analyse différenciée selon le sexe au niveau de l'élaboration des politiques publiques, de leur contenu, de leur mise en œuvre et de leur impact sur les bénéficiaires.

En France, l'argument utilisé depuis des dizaines d'années pour défendre la neutralité des politiques publiques s'appuyait sur la référence à la citoyenneté « universelle » englobant les deux sexes. Ces déclarations et ces réformes des politiques publiques n'ont pas conduit à une réelle égalité. Les analyses ont démontré à la fois les injustices et les inégalités, mais également le fait que les deux sexes

⁷⁵ Thoenig J.C., Meny Y., *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p.129-130.

continuent de vivre dans un univers légal toujours « genré » malgré les fréquentes formulations universelles et même égalitaires.

L'autre argument utilisé en Russie et en France pour expliquer la prédétermination des politiques publiques et leurs effets de renforcement des identités « genrées » est la théorie du système de genre. Le système de genre comprend la dimension de genre des domaines public et privé et corréle le système de la hiérarchie de genre avec les autres systèmes des dominations. Les significations du pouvoir dans les relations de genre se découvrent dans une telle approche. Le système de genre qui construit les deux sexes comme différents, inégaux et même interdépendants est en réalité le système du pouvoir et de la domination.

La notion « système de genre » inclut différentes composantes et est défini différemment par les auteurs. La chercheuse suisse Y. Hirdman a défini le système de genre comme un complexe des relations entre les hommes et les femmes, y compris les idées, les règles et les normes formelles et non formelles, selon la place et les buts des sexes dans la société⁷⁶. *Le système de genre* - ce sont les institutions, le comportement et l'interaction sociale, qui sont prescrits selon le sexe⁷⁷. Ce système comprend trois éléments interdépendants : 1) la construction sociale des catégories de genre selon le sexe biologique ; 2) la division du travail en fonction du fait que les hommes et les femmes ont des tâches différentes ; 3) la régulation sociale de la sexualité, qui apprécie quelques-unes des formes de la sexualité et critique négativement les autres.

Le système de genre est assez stable et se reproduit par les mécanismes de la socialisation et le système des normes de la société. Par exemple, pour le *capitalisme classique* de la première moitié du XX^{ème} siècle, le domaine public était lié à l'activité masculine et le domaine privé était réservé aux femmes. Les valeurs du marché imposent la primauté du domaine public, industriel – masculin et le domaine privé, domestique - féminin était considéré comme secondaire et pas important. Comme conséquence, on observe le maintien de la hiérarchie des rôles du système de genre. Le contrat de base pour les femmes était le contrat de « femme au foyer » et pour les hommes le contrat de « soutien de famille ». Dans la société postindustrielle, les valeurs de la culture changent et le système de genre change aussi ses critères. Progressivement,

⁷⁶ Hirdman Y., « The Gender System, Andreassen T., et al. (eds.), *Moving on. New Perspective on the Women's Movement*, Aarhus Univ. Press, 1991, p. 208-220.

⁷⁷ Renzetti C. & Curran D., *Women, Men, and Society*, Boston: Allyn & Bacon, 1992, p. 16.

le contrat basique et classique de genre se transforme en contrat de « statut égal » surtout pour les représentants des deux sexes dans la classe moyenne. Selon ce contrat, la hiérarchie change en égalité des droits et des possibilités des femmes et des hommes dans le domaine public (politique, éducation, professionnalisation, vie culturelle) ainsi que dans le domaine privé (tenue d'une maison, éducation des enfants, sexualité)⁷⁸.

Le chercheur australien R. Connell⁷⁹ expose *trois modèles structurels des relations de genre* relativement indépendants qui décrivent le système de genre. Par exemple, le système de genre de la période soviétique, que l'on peut nommer comme patrimonial ou étatique. Ce qui signifie que la vie quotidienne des gens soviétiques était conditionnée par la régulation stricte de l'Etat qui définissait les possibilités d'agir dans le domaine public et privé.

Le système autocratique a été maintenu par les mécanismes des normes et des contrôles du pouvoir. Ces normes se reproduisaient par des documents normatifs, les médias et les campagnes idéologiques, par les mécanismes du contrôle social, organisés par l'Etat. La variante de la résolution de la question féminine a été retrouvée dans le cadre du système autocratique de genre. Depuis les premières années du pouvoir soviétique, le parti et l'Etat envisageaient les femmes comme une catégorie sociale spécifique et élaboraient des mesures spéciales de la régulation de leur position dans la société. En même temps, ces programmes avaient comme cibles différents groupes sociaux de femmes : les travailleuses, les paysannes, les représentantes de l'intelligentsia, les femmes orientales, les femmes au foyer, *etc.* Le patrimonialisme du système de genre soviétique s'explique de la manière suivante : la politique du parti et de l'Etat envisage les femmes comme l'objet d'une attention spéciale ; les garanties et les avantages sociaux, liés à la combinaison de la fonction de la maternité et de la travailleuse, plaçaient les femmes dans le groupe spécifique dépendant de l'Etat, et occupant une situation particulière dans la société. La politique féminine d'Etat a amplifié le contraste entre les catégories des citoyens selon leur sexe et a créé le potentiel de la polarisation des genres et du conflit.

⁷⁸ Hirdman Y., p.19-20.

⁷⁹ Connell R., *Gender and Power. Society, the Person and Sexual Politics*, Polity Press, 1987.

Le contrat de genre qui a dominé dans la société soviétique était le contrat de la mère travailleuse⁸⁰. Un tel contrat a été défini par l'Etat et maintenu largement par l'idéologie et la politique du parti. La même situation est observée en France pendant le régime de Vichy. Ce contrat comprenait l'obligation du travail des femmes et l'obligation de la réalisation de la mission de la mère, représentant une forme de dette de la citoyenne. La particularité du système de genre soviétique est la combinaison de l'idéologie égalitaire, de la politique de la solution de la question féminine, de la politique pseudo égalitaire et des stéréotypes de genre traditionnels réalisés dans la famille et dans les relations intimes.

Les années 80 ont été marquées en Russie et en France par une vague de politiques d'égalité. Il s'agissait de politiques formelles fondées sur la proclamation de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien dans les chartes, les traités et les conventions internationales que dans les constitutions d'Etats. A partir de ce moment, on peut distinguer les politiques universelles et des politiques focalisées visant à établir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux sociétés. On entend par focalisation « l'acte de diriger des ressources publiques vers des groupes spécifiques de la population afin d'atteindre certains objectifs de la politique ». Par conséquent, il existe toutefois des politiques qui s'adressent explicitement et directement à la question des rapports de genre. Ce sont les politiques mises en place dans la plupart des pays occidentaux qui visent à promouvoir le statut des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis les années 1980, dans les pays occidentaux, le défi des mouvements féministes et des pouvoirs publics n'est plus d'atteindre l'égalité formelle entre les sexes, mais de passer de l'égalité *de jure* à l'égalité *de facto*, soit à l'égalité réelle. Les politiques élaborées visent ainsi à identifier les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre les discriminations et pour promouvoir l'égalité des sexes. Ces mesures sont dites spécifiques, au sens de discrimination ou d'action positive, puisqu'elles s'adressent aux femmes comme groupe de populations discriminées. Depuis dizaine d'années, une approche transversale, complémentaire aux mesures spécifiques, a fait son apparition. Cette approche a pour ambition de faire prendre en compte la perspective de l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et dispositifs

⁸⁰ Rotkirch A., Temkina A., *The Fractured Working Mother and Other New Gender Contracts in Contemporary Russia*, Actia Sociologia, 1996.

publics : il s'agit du «gender mainstreaming », plus communément traduit en Français par « approche intégrée de l'égalité ».

Le « gender mainstreaming » est l'intégration de la dimension de genre dans le « mainstream », c'est-à-dire la politique générale. Cela signifie que cette politique générale doit tenir compte des différences socialement construites entre hommes et femmes. Ce n'est donc pas uniquement dans la politique de l'égalité des chances que la notion de genre doit être prise en compte, mais dans tous les domaines politiques.

Les décisions politiques ont toujours un impact sur les citoyens, hommes et femmes. Or il s'avère qu'une norme masculine semble inconsciemment et implicitement régir la politique, alors qu'une politique menée peut avoir des effets différents sur les hommes et sur les femmes. Ainsi, chaque décision politique comporte un aspect « genre », ne serait-ce que par le fait que cette politique produit des effets différents sur les hommes et les femmes⁸¹.

Dans les développements suivants, on analysera l'évolution des politiques publiques depuis des politiques universelles vers des politiques focalisées dans les deux pays, ainsi que le contexte socio historique de l'émergence des femmes à « l'Olympe » politique.

1.2. La visibilité des femmes dans la théorie politique et dans la vie de la société en Russie et en France.

Le tout « féminin » et les femmes étaient peu présents dans la théorie et la pensée politique. La conséquence - elles sont absentes en politique et dans la vie publique. La plupart des concepts politiques comme « démocratie », « citoyenneté » ne sont basés que sur l'expérience masculine.

Dans ce sens, il semble nécessaire de parler de la dichotomie entre privé et public, par revenant à répondre aux questions suivantes : Comment les femmes

⁸¹Définition du « gender mainstreaming » par le Conseil de l'Europe : « la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques ». http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/gender_mainstreaming/

transforment-elles et élargissent-elles le « territoire politique » ? Comment les femmes commencent-elles à apparaître dans la vie publique ?

L'homme était très longtemps l'unique sujet de la politique, la participation des femmes était réduite en raison de leur exclusion de la politique. Il est possible d'observer l'apparition du nouveau contexte des relations entre les femmes et la politique après la reconsidération de la théorie politique et la déconstruction de la dichotomie privé-public. Les femmes ne faisaient pendant très longtemps aucunement partie de l'agenda politique, restant exclues de la vie politique et publique.

Dans ce paragraphe, on abordera les problèmes qui se posent entre la politique publique et la question féminine, ainsi que l'émergence des femmes dans la vie politique.

1.2.1. « Penser le genre » dans la théorie politique.

La frontière entre public et privé ne reflète pas les rôles existant des femmes et des hommes, mais plutôt crée ces rôles. La carte imaginaire des territoires de genre est devenue le point de départ non seulement pour l'organisation sociale de la société, mais aussi pour le contenu (social, culturel, psychologique) des différences entre les sexes.

La division de l'espace social en deux domaines *public* et *privé* renforce d'un côté, la domination masculine dans la société, et de l'autre côté, existe en raison des relations asymétriques du pouvoir et de la subordination entre les sexes validées dans la société. Une telle division est nécessaire pour cacher les interdépendances du pouvoir entre les femmes et les hommes. La déconstruction de la dichotomie privé-public est le premier pas vers une nouvelle théorie politique qui propose une autre définition du pouvoir et une autre utilisation de ce pouvoir.

L'analyse politique de M. Foucault et sa nouvelle compréhension du pouvoir ont défini les positions conceptuelles de la théorie politique de genre. C'est l'idée du renversement de la dichotomie privé-public de M. Foucault qui est devenue fondamentale pour la théorie de genre⁸². Il existe une division en deux sphères selon la

⁸² M. Foucault présente sa propre compréhension de la politique et des territoires politiques. Le pouvoir se situe et fonctionne, non seulement au niveau macro, dans les limites des institutions et de l'Etat, mais il pénètre dans toutes les cellules de la société et il est dans toutes les relations humaines. Le pouvoir se

théorie politique classique et contemporaine où seulement « public » est considéré comme politiquement pertinent. L'acceptation de la dichotomie privé-public stimule la réflexion dualiste dans la compréhension des rôles des genres. L'homme est davantage associé aux domaines d'activité rationnelle, instrumentale, mécanique, scientifique et publique, alors que la femme est associée à tout ce qui est irrationnel, émotionnel, sacré et privé⁸³. Tout ce qui concerne le féminin, le sexuel et le familial est exclu de la politique, ce sont des problèmes extérieurs. La science politique reflète l'idée que tous les phénomènes politiques suivent la structure de genre. La science politique prend en compte les domaines où les femmes concentrent leur énergie sociale.

Il paraît indispensable de revisiter l'histoire de la pensée politique à la lumière de la construction hiérarchique de la différence des sexes. Non seulement pour comprendre à quel point ces rapports de pouvoir sont constitutifs du politique, mais également afin de mieux saisir le genre, faisant écran à la compréhension des enjeux politiques des temps modernes, contribuant à la légitimation de toutes les formes de domination. Pour illustrer cette hypothèse, j'ai choisi ici de présenter un état des lieux résumant la vision féministe de la critique des travaux classiques politiques, à travers la déconstruction de la dichotomie privé-public. On ne prétend pas proposer un résumé exhaustif, mais une synthèse permettant saisir les éléments clés de cette vision.

1.2.1.1. L'absence des femmes dans la théorie politique, reconsidération de la dichotomie privé-public.

Malgré la participation des femmes dans les transformations sociales et révolutionnaires, pendant les années de la révolution française à la fin du XVIII^{ème} siècle, les femmes ont été écartées de la vie publique et des domaines du pouvoir pendant des décennies et cela est devenu la raison principale de leur quasi-absence dans la théorie politique. Les chercheurs en science politique ne prennent pas en compte sérieusement ce fait. La plupart des théoriciens, depuis l'Antiquité, répètent que les particularités biologiques et les modèles culturels ne permettaient pas aux femmes de

situé où les gens pensent, s'aiment, parlent, vivent. L'Etat peut exercer son pouvoir car les relations du pouvoir sont déjà pénétrées aux niveaux les plus profonds : sexualité, famille, parenté. Cette dichotomie est devenue le stéréotype.

⁸³ Elliot P., Mendelâ H., *Vvedenie v gendernye issledovaniâ*, Hrestomatiâ, ed. Žerebkina S.V., Har'kov, St. Pétersbourg, 2001, p. 93-126.

faire partie des structures du pouvoir et de développer les qualités liées à l'activité des citoyens et à la politique. Le tout « féminin » et les femmes étaient *cachés* dans la théorie politique et la pensée politique. Déjà à l'Antiquité, chez les Grecs, on trouve la division en deux domaines, la maison (oikos, le domaine de reproduction) et l'économie (polis - la ville, l'Etat, la production organisée).

Seul le domaine public était identifié comme la place de la liberté des droits civils, et le domaine public existait séparément des femmes. Depuis le début des années 1970, des théoriciens féministes ont effectué l'analyse des textes de la théorie politique (D. Coole, 1988 ; E. Kenedy, S. Mendus, 1987 ; S.M. Okin., 1992 ; C. Pateman, 1988 ; M. Shanley, 1989 ; C. Pateman, 1991 ; A. Saxonhouse, 1985). Ces nouvelles lectures et interprétations ont amené non seulement à une compréhension nouvelle et implicite des textes de la pensée politique contemporaine et classique, mais aussi à la compréhension de catégories centrales politiques comme la citoyenneté, l'égalité, la liberté, la justice, le public (politique) et le privé (personnel), la démocratie. A la base de cette analyse, il y avait le même spectre de questions malgré des positions différentes féministes épistémologiques (le féminisme libéral, marxiste, radical, socialiste). Les théoriciens de la politique sont unis dans l'exclusion des femmes et de tout ce qui concerne le féminin du domaine de la politique.

Plusieurs féministes expliquent « l'invisibilité » des femmes en politique par des traditions historiques de la théorie politique, qui prouvent l'exclusion des femmes de la vie publique. La plupart des théoriciens politiques - de Platon jusqu'à F. Hegel - montrent les femmes comme des êtres non politiques (E. Figs, 1970 ; M. Mahowald, 1978 ; C. Pateman, 1979 ; L. Clarke, Lange, 1979 ; C. Pateman, 1980). Les femmes n'ont pas de qualités pour la participation active dans la vie de la société, selon L. Clarke, les femmes parce qu'elles sont des femmes sont exclues des domaines publics, politiques et économiques.

Les idées des penseurs romains contrastent beaucoup avec la réalité politique. Selon l'avis de A. Saxonhouse, les penseurs romains ignorent, hormis Cicéron, la présence des femmes en général, alors qu'elles apparaissent dans la réalité, non seulement comme les représentantes d'*oikos* (comme dans le cas de la philosophie grecque) mais aussi comme les représentantes indépendantes et les participantes actives

au processus politique. Les femmes ont représenté une partie très importante de la société, mais elles sont encore absentes dans l'analyse politique.

Le concept biblique du péché propose une version de la subordination dans la famille ou la femme joue un rôle dépendant de son mari. Dans ces conditions, la prédétermination naturelle des femmes pour la procréation et la dépendance à l'homme pourrait à la fois déstabiliser toute la structure de la société, mais aussi la vie des femmes si elles acceptaient de participer à la vie politique.

Cependant, une idée complètement opposée apparaît à l'époque moderne. Les concepts de sphère publique et de sphère privée sont au centre de la pensée politique occidentale depuis au moins le XVII^{ème} siècle⁸⁴.

Les distinctions entre le public et le privé sont très importantes, particulièrement dans la théorie libérale. Le terme « privé » désigne les sphères de la vie sociale où toute intrusion dans la liberté de l'individu a besoin d'une justification spécifique. Le terme « public » fait référence aux sphères qui sont considérées accessibles plus généralement et plus légitimement⁸⁵.

Les femmes sont déjà dotées d'autres capacités naturelles, mais ces qualités vertueuses de constituent un obstacle séparant les femmes du monde politique. La déclaration des doctrines révolutionnaires de l'Époque moderne selon lesquelles les hommes de part leur naissance et leur nature sont libres et égaux ne permet pas aux femmes d'entrer dans la vie politique. Les femmes restent apolitiques dans ce sens. L'analyse féministe contextuelle de l'histoire de la pensée politique porte attention sur le fait que tous les philosophes connus de cette époque pensaient *la nature humaine* différenciée selon le sexe, autrement dit la population féminine et masculine avait une différence de signification politique. L'idée libérale au XVIII^{ème} siècle a proposé l'une des explications théoriques possibles de la signification des différences biologiques entre les sexes. Les femmes sont incapables de devenir des citoyennes. Les constructions de la différenciation entre *public* et *privé* à l'époque moderne étaient développées dans deux théories de T. Hobbes et J. Locke.

⁸⁴ Okin S.M., « Le genre, le public et le privé », dans *Genre et politique. Débats et perspectives*, eds. Carver T., Dayan-Herzbrun S., Dietz M., Mouffe C., Okin S.M., Pateman C., Phillips A., Reinalda B., Sainsbury D., Walby S., Waylen G., Gallimard, 2000, p. 345.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 347-348.

Quelle que soit l'appréciation sur l'état de nature chez les différents penseurs, le pacte permet aux mâles d'en sortir et d'accéder à une véritable humanité (pour J. Rousseau, c'est le passage à l'état social qui « d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme »⁸⁶: humanité que non seulement ils n'entendent pas partager avec les femmes, mais qui leur permettra, l'union faisant la force, de subordonner le sexe devenu « faible » au sexe devenu « fort » (on peut supposer que, sans le contrat et association des hommes entre eux, ceux-ci ne seraient pas parvenus à cette domination...), de se « rendre comme maîtres et possesseurs » de celles-ci comme Descartes préconisait de se rendre « maître et possesseur de la nature ».

Les libéraux n'ont pas le monopole d'une distinction privé/public qu'on retrouve aussi chez leurs adversaires socialistes, communistes ou anarchistes. Ce qui diffère des libéraux et socialistes de toutes obédiences, c'est le positionnement de la frontière dans la distinction entre privé et public. Chez les premiers, dans les débuts de la modernité, la société civile est « opposée à la puissance publique ou au gouvernement en tant que sphère strictement privée ». Cette sphère, comme le rappelle J. Habermas⁸⁷ est composée des échanges et du travail social, ainsi que du foyer, déchargés des fonctions productives, et de la famille. Celle « des échanges et du travail social, aussi bien que le foyer, déchargé des fonctions productives, et la famille », rappelle J. Habermas⁸⁸. Le privé recouvre tout ce qui n'est pas du ressort d'un Etat aux contours strictement délimités, aux fonctions bien déterminées : assurer la sécurité intérieure (police), extérieure (guerre) et éventuellement de grands travaux impossibles à accomplir par des personnes ou entreprises privées. Chez les socialistes, la frontière subsiste, mais elle passe entre la sphère « intime » et la société. Cela est d'autant plus manifeste chez ceux, qui appellent à une disparition de l'Etat : avec l'élimination de la propriété privée, « seront transformés les rapports entre les deux sexes pour devenir des rapports purement privés qui ne concerneront que les personnes intéressées, et dans lesquels la société n'aura pas à s'immiscer », proclame F. Engels⁸⁹⁹⁰.

⁸⁶ Rousseau J.J., *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Gallimard, 1985, p. 94.

⁸⁷ Habermas J., *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1996, XIII.

⁸⁸ *Idem.*

⁸⁹ Engels F., *Principes du communisme, in Manifeste du parti communiste*, Paris, Editions sociales, 1972, p. 229-231.

⁹⁰ Pierre M., Senac-Slawinski R., *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 214.

Les questions de l'analyse féministe politique des textes classiques et contemporains touchent essentiellement des problèmes comme : la signification politique des différences entre les sexes sociaux (les femmes et les hommes), les formes du pouvoir masculin, les constructions patriarcales des catégories des idées politiques, les relations entre *privé* et *public*, et l'importance politique des différences entre les femmes. Le renforcement du mouvement féministe et la nécessité d'incorporer des idéaux démocratiques dans la théorie politique attiraient l'attention sur l'importance de la représentation des intérêts des femmes dans la société et dans la politique. Malgré toutes ces tentatives, le thème central de la théorie politique restera très longtemps inchangé. La théorie politique continuait de se construire d'une telle manière quand les femmes et leurs intérêts politiques n'étaient pas compatibles conceptuellement avec la théorie politique. Le sujet de la politique présenté traditionnellement par l'homme était toujours l'objet de recherches, et la participation des femmes à la politique et leur comportement politique ne faisait presque jamais l'objet de recherches. Ainsi, l'explication de la notion de la politique ne laisse pas de place aux femmes. Il faudrait un changement intellectuel pour réaliser la déconstruction de la connaissance politique traditionnelle et de l'approche habituelle de l'étude sociale.

J.B. Elshtain affirme que le problème est dans l'épistémologie, qui sépare des faits et des appréciations : « ce problème est très solide, le problème est que chaque théorie explicative politique maintient une série de conclusions spécifiques normatives »⁹¹. Pour avoir la théorie explicative, l'analyste doit accepter des orientations liées aux représentations de la nature et des buts humains. Ces orientations limitent les frontières du phénomène d'étude. Quelques facteurs de la vie sociale seront inclus, et les autres exclus de l'analyse avant la recherche. Selon l'avis d'Elshtain, la science politique accepte un système des coordonnées qui positionne les femmes en dehors de la politique et ne leur propose que le domaine privé.

K. Millet développe la thèse que les relations entre des sexes dans la société sont politiques dans le sens que le pouvoir des hommes est basé sur l'opposition des sexes, ainsi que sur la différence socialement construite⁹². L'un des symptômes est la

⁹¹ Elshtain J.B., *Public man, private women: women in social and political Thought*, Princeton, 1981, p. 145.

⁹² Millett K., *Sexual Politics*, London, Abacus, 1972 ; Millet K., « Teoriâ seksual'noj politiki » (La théorie de la politique sexuelle), *Voprosy filosofii*, 1994, n° 9.

monopolisation par les hommes des positions clés et centrales dans les structures du pouvoir et de la politique. L'appartenance de l'être humain à deux domaines *public* et *privé* renforce d'un côté la domination masculine dans la société, et de l'autre côté existe, à cause des relations asymétriques du pouvoir et de la subordination entre les sexes validées dans la société. Une telle division est nécessaire pour cacher les interdépendances du pouvoir entre les femmes et les hommes.

Ainsi, la notion de la politique a été envisagée dans un sens plus large, comme toutes les actions dans le domaine culturel et social, qui ont un but : orienter et transformer la société traditionnelle. Le slogan « personnel est politique »⁹³ a montré le lien entre la politique et la vie quotidienne, entre les besoins individuels et les changements sociaux. L'ordre du jour politique central était totalement changé. Même si la question des limites du privé et de l'ouverture au public n'a pas de réponse univoque, l'acceptation de l'idée que privé/personnel est politique détruit la division artificielle de l'espace public et lance l'appel à la restriction idéologique de la politique. Les femmes commencent à sortir de l'ombre et deviennent plus visibles dans la théorie politique ainsi que dans la vie pratique.

L'analyse féministe propose de changer au minimum trois principes dans l'analyse politique conventionnelle : éliminer les relations de genres et les différences de genre ; l'hypothèse du comportement politique « normal » et « dû », basé sur des exemples du comportement masculin ; la division entre les sphères publique et privée⁹⁴.

Il est intéressant de remarquer qu'à la première étape du développement de la méthodologie féministe, il était admis qu'il n'existe que deux formes socioculturelles du genre (féminine et masculine). A partir des années 90, une telle analyse subit une transformation. Dans de telles conditions, un nouveau concept de l'existence de plusieurs formes du genre (les caractéristiques chez les hommes et les femmes comme l'âge, l'ethnie, le statut doivent être pris en compte) est apparu.

Une autre série de questions est liée à la formation de la théorie politique de genre, où l'identité politique, le sujet politique et la théorie de la citoyenneté sont compris autrement en raison du changement de leur place et de la compréhension dans la nouvelle culture de la mondialisation et du postmodernisme. Le sujet politique ne

⁹³ « The personal is political » la phrase prononcée pour la première fois par Carol Hanish dans son travail Notes from second year publié en 1970.

⁹⁴ Randall V., *Women and politics: An international perspective*, 2nd ed, Chicago, 1987, p. 527.

peut pas être traité dans un esprit de la théorie traditionnelle, libérale, orienté selon les postulats de l'ontologie et de l'anthropologie classiques. Dans la situation postmoderne, le sujet devient davantage pluriel, performatif et décentralisé. La politique de genre modifie et corrige un tel état, en demandant plus de flexibilité, plus de variété et de différenciation de l'expérience de genre.

1.2.1.2. Les projections de genre dans les théories contemporaines.

Pour mieux définir les rapports entre les femmes et la politique, on fait référence aux nouveaux points de vue sur l'intégration des femmes dans l'espace politique, mais également à une série de concepts qui reflètent la problématique de l'interprétation de genre dans l'espace politique. On fera appel à certains concepts qui présentent l'intégration des femmes dans la théorie politique ainsi qu'à de nouveaux sujets et problématiques des recherches scientifiques.

Les questions de l'absence des femmes en politique, les données des recherches empiriques ont provoqué une discussion sur certains concepts politiques. La théorie des intérêts et des besoins des groupes, la théorie du choix rationnel, la représentation proportionnelle de la démocratie libérale, la démocratie participative, ainsi que la nouvelle interprétation des textes classiques de la théorie politique, dont les bases étaient utilisées pour l'analyse politique contemporaine, sont activement discutées et étudiées par l'analyse féministe politique (I. Diamond and N. Hartsock, 1981 ; J. Evans, 1986 ; A. Jonasdottir, 1985 ; A. Phillips, 1991 ; L. Disch, 1991 ; V. Sapiro, 1981 D. Coole, 1990).

La reconsidération féministe politique de la théorie politique a reformulé et intégré de nouvelles tâches de recherches. La déconstruction de la dichotomie privé/public est le premier pas vers une nouvelle théorie politique qui propose une autre définition du pouvoir et une autre utilisation de ce pouvoir. D'où vient l'intérêt de montrer la projection de genre dans les théories et les concepts contemporains politiques, tels que : le concept « d'empowerment », le concept de citoyenneté, le concept de l'intégration et de la marginalité, le concept de la représentation ?

Ces concepts sont étroitement liés à la formation d'une nouvelle théorie politique où l'on comprend l'identité politique à travers le prisme de genre, le sujet

politique, les théories de la citoyenneté. Le sujet ne peut plus être traité selon la tradition libérale. Le sujet se décentralise dans la situation de changement et les conditions du post-modernisme, et devient pluriel et demande plus de flexibilité. La variété et la différenciation de l'expérience de genre, changent la politique elle-même ainsi que la structure politique.

Les projections de genre dans les concepts contemporains.

1. Le concept « d'empowerment ». Le concept « d'empowerment », présenté en 1980, est devenu central pour la définition féministe de la politique. Selon ce concept, les hommes envisagent le pouvoir comme le pouvoir sur (« power over »), comme la possibilité d'influencer ou de dominer, alors que les femmes envisagent le pouvoir comme la force pour (« empowerment to »). Le terme « empowerment » est utilisé pour décrire le pouvoir « pour quelque chose »⁹⁵. La théorie féministe insiste sur

⁹⁵ L'*empowerment*, terme anglais traduit par **autonomisation** ou **capacitation**, est la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. L'empowerment est le processus d'acquisition d'un « pouvoir » (*power*), le pouvoir de travailler, de gagner son pain, de décider de son destin de vie sociale en respectant les besoins et termes de la société. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Empowerment>

Les auteurs ont élaboré plusieurs définitions concernant le concept d'*empowerment* (Rappaport, 1984). Selon les contextes, on peut conceptualiser la notion d'*empowerment* et s'y référer à la fois comme théorie, cadre de référence, plan d'action, but, idéologie, processus, résultat (Hawley et Mc Whirter E., « Empowerment in counselling », *Journal of Counseling & Development*, 1991, p. 69, 222-227), ou conséquence (Gibson, C.H., « A concept analysis of empowerment », *Journal of Advanced Nursing*, 1991, p.16, 354-361).

On dégage quelques types de pouvoir :

- « le pouvoir sur » : la notion suppose que le pouvoir n'existe qu'en quantité limitée : plus tu en as, moins j'en ai. Si j'exerce de l'autorité sur toi, te donner davantage de pouvoir signifie que j'en perdrai. Ce pouvoir repose sur des rapports de domination/subordination mutuellement exclusifs ; c'est un pouvoir qui s'exerce sur quelqu'un ; moins négatif est la connotation de « guider l'autre » qui est également un aspect du « pouvoir sur » ;
- « le pouvoir de » : un pouvoir qui est créateur et qui rend apte à accomplir des choses, l'essence même de l'aspect individuel du pouvoir (empowerment) : lorsqu'on a réussi à résoudre un problème, à comprendre le fonctionnement d'une chose ou à acquérir de nouvelles compétences. La notion renvoie donc aux capacités intellectuelles (savoir et savoir-faire) et économiques (avoir) ; à l'accès et au contrôle des moyens de production et des bénéfices et finalement à être dans la possibilité d'utiliser les moyens de production ;
- « le pouvoir avec » : pouvoir social et politique : solidarité, s'organiser pour négocier, pour défendre ses droits, lobbying. Collectivement, les gens sentent qu'ils ont du pouvoir lorsqu'ils s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un but commun ou lorsqu'ils partagent la même vision ;
- « le pouvoir intérieur » : l'image de soi, la confiance en soi, l'estime de soi, l'identité, la conviction (religieuse) et la force psychologique (savoir être) sont des éléments clés. La force spirituelle et le caractère unique de chacun qui rend véritablement humain. Il se fonde sur l'acceptation de soi-même et le respect des autres.

Il s'agit d'indiquer qu'avec l'empowerment, la domination (pouvoir sur) n'est pas envisagée, mais l'accent sera justement placé sur les autres types de pouvoir : le pouvoir de, le pouvoir avec, le pouvoir intérieur. <http://www.genreenaction.net/spip.php?article3237>

le fait que les femmes définissent et utilisent le pouvoir autrement que les hommes. C'est pourquoi il existe une division entre la notion « d'*empowerment* » qui inclut la stratégie de la conviction et les autres formes de l'influence, et la notion « d'*authority* » (pouvoir). Pendant des décennies, beaucoup de livres et de publications d'articles d'auteurs comme J. Butler, J. Scott, D. Coole, C. Pateman, A. Jonasdottir, C. Stunstein sont apparus présentant l'interprétation de la politique (« politics of empowerment »). *Empowerment* signifie que les personnes opprimées ont la possibilité de disposer librement de leurs destins, de participer à la vie de la communauté et se présenter dans différentes structures de la société.

La conséquence est la compréhension par le pouvoir, que le pouvoir dans les mains des femmes est moins conflictuel. Ce concept dans la politique est l'un des arguments les plus utilisés pour défendre l'idée de l'augmentation du nombre des femmes dans la politique⁹⁶.

2. Le concept de citoyenneté. L'un des sujets des débats académiques des années 1980-1990 était le lien entre le féminisme et le concept démocratique de la citoyenneté. Les féministes libérales demandaient des droits politiques et civils pour les femmes, mais en même temps, elles ne contestaient pas les modèles libéraux de la politique et de la citoyenneté dominantes pendant cette période. La déconstruction des connaissances politiques a créé les conditions pour la création d'un modèle de la citoyenneté qui incorpore une politique du domaine privé basé sur l'amour, l'intimité, l'inquiétude pour le destin de l'autre. Par exemple, des auteurs comme J. Elshtain et S. Ruddick⁹⁷ opposaient *l'éthique de la sollicitude* féminine à *l'éthique de la justice* masculine et considéraient qu'il fallait chercher un nouveau modèle de la citoyenneté dans l'expérience féminine de la maternité. C. Pateman dans son travail *The Sexual Contract*⁹⁸ pose la question de façon plus directe : Qui est le citoyen ? Qu'est ce que fait ce citoyen dans l'arène construite pour les hommes ? Si les femmes dans les démocraties libérales sont des citoyens, on peut dire que cette citoyenneté a été gagnée

⁹⁶ <http://www.owl.ru/win/books/empowerment/2.htm> Rodenberg' B., Vihterih K., « Empowerment. Vliânie ženšîn na harakter vlasti » (Empowerment, L'influence les femmes au caractère du pouvoir), *Rezultaty issledovaniâ ženskikh proektov Fonda im. Genriha Bellâ* (Les résultats des recherches des projets féminins) ed. de Klimenkova T.A., Berlin, 1999 ; Rodenberg B., *Gender + Empowerment = Gender Democracy?*, dans Lola Press, 1999, n° 10, pp. 9-12

⁹⁷ Elshtain J., *Public Man, Private Woman*, Princeton, Princeton University Press, 1989. Ruddick S., *Maternal Thinking*, London, Verso, 1989.

⁹⁸ Pateman C., *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988.

dans les cadres du pouvoir patriarcal où les qualités féminines ont peu de valeur. C. Pateman souligne que les discussions dans le cadre de la théorie du contrat social ne montrent qu'une partie de l'histoire. Il y a le « contrat sexuel » basé sur le patriarcat contemporain et la domination politique des hommes⁹⁹.

3. Le concept de l'intégration et de la marginalité. Les auteurs américains V. Sapiro et V. Klein¹⁰⁰ dans les années 1970 ont proposé deux concepts opposant les relations des femmes avec le monde politique : concept de la marginalité et concept de l'intégration. V. Sapiro dans son livre *The Political integration of women* dit que l'intégration des femmes dans la vie politique est composée de deux éléments – celui du rôle que les femmes jouent dans la politique et celui du rôle que la politique joue dans leurs destins. Quand les gouvernements s'engagent dans la régularisation de la natalité, de la sexualité, de la division du travail et de la propriété, les femmes, à leur tour, sans pouvoir dans le monde politique ne peuvent pas avoir suffisamment de pouvoir dans la vie privée. Si les mondes du féminin et de la politique n'étaient pas intégrés, il n'y aurait rien de spécial dans la participation des femmes dans la politique et dans l'intégration politique ; ce qui porte maintenant le titre « des questions féminines. Quel est l'utilité de la question féminine si le monde privé de la famille et le monde de la politique existent séparément l'un de l'autre, et si les femmes et les hommes partagent ensemble les devoirs et les obligations? Le concept d'intégration propose un argument important à leur participation dans la politique, mais la marginalité des femmes les empêche d'entrer dans la politique. Actuellement, les femmes ont des droits politiques mais il n'y a pas encore de pleine intégration dans le monde politique car cette intégration commence par la représentation égalitaire dans les structures du pouvoir.

Traditionnellement, la participation des femmes en politique s'est limitée aux votes aux élections. Ce n'est pas un hasard si la première organisation politique américaine des femmes après l'attribution des droits de vote était « La ligue des électrices des Etats-Unis ». Il était admis que les femmes peuvent jouer un rôle dans

⁹⁹ « Концепція «генодерного громадянства» Бенхабіб С. і проблема міграції » (Le concept de la civilité de genre de Benhabib et problème de l'immigration), *Міграційна політика в XXI столітті; Матеріали міжнародної науково-практичної конференції, 3-4 квітня 2004* Дуброва, Ростов-на-Дону, Изд РІІ МВД Росії, 2004, p. 65-66.

¹⁰⁰ Sapiro V., *The Political Integration of Women*, Urbana, University of Illinois Press, 1984, p.7.
Klein V., *The Feminist Character: A History of Ideology*, Urbana: University of Illinois Press, 1972, p. 171.

les affaires civiles mais dans les limites de la maison et de la famille. D'un autre côté, les femmes qui essayaient de surmonter les rôles prescrits devenaient marginales. Un conflit peut émerger si la femme essaye d'abandonner son rôle traditionnel et souhaite occuper une position dans le domaine public. Dans ce cas, les contradictions des rôles commenceraient à devenir perceptibles : entre les attentes de voir une femme comme le sexe faible et les attentes des politiciens de voir une femme comme professionnelle. Dans une telle situation, la femme en politique devrait refuser quelques normes du rôle féminin. En même temps, le groupe politique majoritairement masculin n'accepte pas les femmes et essaye de les mettre dans la position de subordination. Les demandes conflictuelles des différents groupes provoquent une situation problématique au moment où la femme n'est plus entièrement identifiée avec son rôle.

V. Klein a proposé un autre concept de la marginalité, c'est la position d'une personne qui vit en même temps dans deux systèmes culturels où l'un des systèmes est supérieur par rapport à l'autre¹⁰¹. Dans ce sens, les demandes à l'égard des femmes en politique ne se distinguent pas considérablement des demandes faites aux autres femmes - professionnelles. Elles sont évaluées selon deux échelles, deux standards – le féminin et la politique. Le dernier standard est prioritaire par rapport au premier et pour correspondre il faut exclure les traits féminins. Les femmes essaient de combiner les deux standards et accomplissent un double travail, c'est pourquoi elles ne peuvent pas arriver aux hauts échelons du pouvoir¹⁰². Dans le sens large, la marginalité est envisagée par les féministes non seulement comme concernant le contexte de l'existence des femmes, mais qualifie également ceux qui souffrent de l'injustice, de l'inégalité et de l'exploitation. Beaucoup de groupes de la population indépendamment de leur nombre restent invisibles à cause de leur incapacité à transférer leur point de vue, et dans le sens politique ces groupes représentent des minorités. Les gens se trouvent dans la condition des marginaux non pas à cause de l'inégalité ou de la distribution injuste des ressources matérielles, mais du fait de l'organisation de la structure des connaissances quand les avis des uns se représentent comme objectifs et

¹⁰¹ Klein V., *The Feminist Character: A History of Ideology*, Urbana: University of Illinois Press, 1972, p. 171.

¹⁰² Čikalova I.R., « Gendernaâ problematika v političeskoj teorii » (La problématique de genre dans la théorie politique), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ. Hrestomaiâ č 2* (L'introduction aux recherches de genre. Chrestomathie) ed. Žerebkina I.A., St. Pétersbourg, 2001, p. 56-60.

vrais. Dans notre contexte d'étude, les représentants des opinions « vraies » sont les hommes, et les femmes sont obligées de s'adapter.

4. Le concept de la représentation. Le concept de la représentation propose le principe de « la justice naturelle » et présente beaucoup d'arguments pour la représentation féminine dans les structures du pouvoir. L'organe législatif peut fonctionner démocratiquement uniquement dans le cas où le forum public pour refléter tous les points de vue. C'est pourquoi la démocratie parlementaire nécessite l'intensification de la participation des femmes en politique. L'autre idée proche est la participation proportionnelle : différents groupes de la population y compris des femmes doivent être représentés dans les instances du pouvoir proportionnellement à leur taux dans la population. L'intégration des femmes dans les structures politiques pourrait servir à l'amélioration de la société et changera et la politique, et la vie politique. Par ailleurs, les femmes contemporaines peuvent occuper des postes à responsabilités plus facilement que les hommes grâce à leur haut niveau d'éducation et leur professionnalisme.

La discrimination des femmes représente un grand problème pour la société démocratique. Il est aussi à noter que la démocratie représentative demande la participation des femmes car cela peut amener des changements de la culture politique et de toutes les priorités de la société. Les préférences politiques des femmes se distinguent de celles des hommes en raison de leur expérience vitale différente : les femmes font plus attention aux questions relatives à la protection de l'environnement, au désarmement nucléaire, à la protection de la santé, aux enfants. L'élection d'un plus grand nombre de femmes aux postes de responsables pourrait provoquer des changements dans la politique publique. Par ailleurs, plus les femmes sont présentes et représentées en politique, plus elles se sentent libres et n'ont pas peur de poser les questions importantes, de mettre en avant les valeurs féminines et de stimuler la discussion de sujets pertinents. Le respect des femmes en tant que sujets en politique augmente la légalisation de leur statut.

Selon l'avis des experts et des chercheurs, le champ de la politique est limité par la caractérisation des femmes comme des « autres », des « étrangères ». La chercheuse J. Butler tout particulièrement, suppose que « le domaine de la politique se construit à travers la production et la naturalisation de « l'avant » et du « non politique ». C'est la

création de l'extérieur constitutif. De telles constructions basiques de la politique libérale comme l'universalisme, l'égalité, le sujet de droit, « sont construits à travers les actes des exceptions de genre non marqués et à travers la liaison de la politique avec la vie publique : où le privé (la reproduction, domaine féminin) est envisagé comme « l'avant » politique ».

La même idée, mais différemment est développée par C. Pateman, ayant effectué ses recherches sur les problèmes de la citoyenneté libérale. Elle établit que dans les conditions de la citoyenneté libérale, on observe « la division entre privé et public... la séparation du monde du sujet naturel, c'est-à-dire la femme, du monde des relations conventionnelles, c'est-à-dire des hommes. Le monde féminin, le monde privé, de la nature, des particularités, des différences, de l'inégalité, des émotions, de l'amour et des liens familiaux est isolé de la réalité publique, universelle – masculine, la réalité des conventions, de l'égalité, de la liberté de « l'esprit du contrat » »¹⁰³.

Plusieurs chercheurs et scientifiques : des marxistes, des théoriciens de l'utopie sociale et quelques penseurs libéraux ont contribué à la légitimité de la subjectivité civile. Progressivement, on remarque l'apparition de la critique féministe comme système des points des vues et des idées où à la base est l'idée de l'égalité civile entre les femmes et les hommes. Des théoriciens de l'égalité des femmes avaient comme objectif principal la déconstruction des notions traditionnelles comme « sujet », « sexe », « politique ». Deux solutions avaient été proposées. Une première s'inscrit dans la lignée de l'existentialisme à la suite des travaux de Simone de Beauvoir. Simone de Beauvoir met en évidence le fait qu'il n'existe pas de lien causal entre les différences biologiques de « féminin » et de « masculin » et la construction des rôles selon le principe hiérarchique de la subordination. Sa phrase la plus connue est « On ne naît pas femme : on le devient ». Cette citation signifie que dès le début, les femmes ont les mêmes capacités que les hommes, ainsi que le même potentiel pour la liberté et la citoyenneté. Le conflit entre la capacité de départ « être le sujet » et le rôle obtenu, imposé par un pouvoir étranger, définit la particularité du « lot de la femme » qui contraint les femmes à être passives socialement.

¹⁰³ Pateman C., *Feminism and Participatory Democracy. Meeting of the American Philosophical Association*, St. Louis, May 1986, p. 7.

L'approche de Simone de Beauvoir a été discutée et contestée par des représentantes de l'essentialisme : L. Irigaray et H. Cixous. Elles se prononcent pour l'existence d'une identité spécifique féminine basée sur la spécificité de l'origine féminine. Sur une telle base, elles formulent la thèse du « droit à la différence avec les hommes » et commencent à manifester pour le droit des femmes, leur droit à une subjectivité différente de la subjectivité masculine. Les adeptes « du droit à la différence » soulignent que toute l'Histoire et la culture ont été construites selon la vision masculine du monde, selon leurs goûts et leurs préférences. Le monde devient masculinisé. C'est pourquoi, quand des femmes entrent dans le milieu politique, elles doivent opposer leurs standards et leurs valeurs féminines, aux stéréotypes et standards masculins, comme bases pour une politique d'un nouveau type. Dans ce cas, l'éthique des femmes « de l'attention » (« de care ») « de care » de l'attention dépasse l'éthique masculine « de la justice ». Selon l'avis des chercheurs, sans avoir une vision personnelle de l'histoire, la culture des femmes risque de perdre son originalité et son authenticité en disparaissant dans la culture masculine¹⁰⁴.

Le féminisme post-moderniste ou post-féminisme se forme sous l'influence à la fois de M. Foucault qui a élaboré sa théorie des capillaires de pouvoir et également des théoriciens du post-structuralisme : J. Lacan, J. Derrida et G. Deleuze. Les théoriciens de cette approche proposent une nouvelle explication de notions comme « égalité » et « différence ». Ils définissent la notion « différence » comme une valeur, en s'appuyant sur un nouveau point de vue, différent de la marginalité, de l'exclusion de la culture de la citoyenneté, mais également différent de la déviation. Dans leur paradigme, chaque « autre » (autre subjectivité) a son statut de citoyen et cet « autre » requiert le droit à l'existence dans la politique publique. L'espace politique contemporain est multicolore, a de multiples visages et de multiples expressions. Cet espace politique ne représente pas qu'un unique conflit central qui permet de maintenir le fonctionnement de l'espace mais incarne plusieurs contradictions et conflits différents qui peuvent être résolus de manières différentes.

La notion de différence subjective est devenue basique pour le post-féminisme. J. Scott décrit cette approche de la manière suivante : « Les théories féministes contemporaines ne supposent pas des relations fixées entre des entités mais les

¹⁰⁴ Irigaray L., *Le temps de la différence*, Paris, 1989, p. 56.

expliquent comme des effets changeant de la spécificité temporaire, culturelle et historique, de la dynamique du pouvoir. Ni l'identité individuelle, ni l'identité collective n'existe sans Autre, il n'y a pas d'intégration sans exclusion, pas d'universel sans particulier [...] Le pouvoir joue un rôle dans toutes les relations humaines. Pour nous, les différences représentent un facteur de l'existence humaine, l'instrument du pouvoir, l'instrument analytique ¹⁰⁵ ».

L'acceptation de « la différence des subjectivités » a changé la représentation classique libérale de l'existence d'un seul sujet de la politique publique qui était toujours considéré comme « un homme blanc ». La critique féministe a réussi à pointer que « l'histoire du sujet est l'histoire de son identification ». Le concept de la diversité des sujets fait penser la politique autrement. Dans le cadre de la nouvelle compréhension, la politique peut et doit se construire non pas par exclusion de l'autre mais par, au contraire, son intégration.

Après avoir déterminé l'appareil des catégories, et après avoir défini et étudié des variables de « genre » et de la « politique publique » dans deux traditions scientifiques ainsi que leurs possibles interactions, nous allons poursuivre par l'analyse de la construction des systèmes de genre en Russie et en France en s'appuyant sur le concept de R. Connell (les enjeux entre pratiques et structures) et l'approche de « cultural studies » (le genre compris comme la catégorie analytique suggérant la possibilité de trouver comment et par quels moyens et mécanismes l'identité de genre se construit et à quel moment historique).

1.2.2. *Excursus* historique en Russie et en France : entre le pouvoir politique et la tradition.

Il faut souligner l'importance de l'analyse des identités de genre, en utilisant l'appareil méthodologique de « cultural studies », car les types d'identités y compris l'identité de genre sont spécifiques pour une société donnée et pour un temps donné, et ils constituent la culture représentative de la société, qui, à son tour, organise l'orientation et le comportement des gens dans la vie quotidienne.

¹⁰⁵ Skott Dž', « Otgoloski feminizma' » (Des échos du féminisme), *Gendernye issledovaniâ*, HCGI, 2004, n°10, p.11.

Les relations de genre sont sociales. Ce qui est compris dans la formulation « être une femme » en France ou en Russie représente un complexe de dimensions, telles que des comportements, des habitudes, des traditions et des pratiques socioculturelles, qui nous orientent dans la communication avec les autres gens. L'idéologie et les valeurs professionnelles se développent sur le fond des habitudes des pratiques caractéristiques pour la société. Chaque pratique culturelle contient des éléments qui donnent un sens au segment non hiérarchisé. C'est-à-dire que la pratique culturelle contient des éléments qui permettent de construire une hiérarchisation, par conséquent, sa hiérarchie et sa légitimité culturelle.

Les relations de genre sont historiquement constituées. Ces relations peuvent évoluer et prendre des formes avantageuses ou non pour les différents groupes sociaux. Le conflit d'intérêts, l'apparition et la disparition des catégories de genre, l'accommodation des relations entre les institutions constituent la politique de genre.

Il me paraît indispensable de revisiter l'Histoire à la lumière de la construction hiérarchique de la différence des sexes : non seulement pour comprendre à quel point ces rapports de pouvoir sont constitutifs du politique, mais aussi pour mieux saisir la pensée du genre, faisant écran à la compréhension des enjeux politiques des temps modernes, contribuant à la légitimation de toutes les formes de domination. Pour illustrer cette hypothèse, on commencera par les premiers pas des femmes dans l'arène publique et on montrera comment et sous quelles conditions elles deviennent visibles dans l'espace public.

Il existe un grand nombre de débats concernant la question des femmes au pouvoir au Moyen-Age, pendant l'Ancien régime en France et au cours de XVI-XVIII^{ème} siècle en Russie. Le développement historique différent des deux pays conditionnent le décalage temporel des cadres d'étude. L'absence de documents et de données fiables concernant la période avant le XVI^{ème} siècle en Russie a conduit à la présentation des débats des chercheurs de la période plus tardive. Les chercheurs de deux pays ne présentent pas un point de vue unique sur la place et le statut des femmes dans les deux sociétés. Les enjeux sont contradictoires et demandent à être développé.

1.2.2.1. *Les femmes en France d'avant la fin du XVIII^{ème} siècle : débats contrastés.*

Dans cette partie on exposera les positions contradictoires des femmes dans la société avant XVIII^{ème} siècle, leurs progressions timides vers la société égalitaire en Russie et en France et leur lutte pour les changements. Nous proposerons également un bref état des lieux pour la période antérieure à celle étudiée.

Il y a l'histoire de ces « quarante rois qui ont fait la France », il existe un grand nombre de travaux sur les tzars russes, mais il est également possible d'écrire l'histoire des reines et des tzarines. Cependant, cette perspective historique présenterait une image très partielle de la place faite aux femmes et de leurs relations à l'exercice du pouvoir. La plupart des femmes connues n'exerçaient pas le pouvoir dans son sens complet (à cause des règles de la dévolution de la couronne ou grâce aux intrigues politiques). Très souvent elles restaient dans l'ombre du pouvoir, et influençaient la vie de la société.

Dans les deux pays étudiés, on trouve des avis différents sur la position des femmes pendant les époques anciennes. « De jure » les femmes n'ont pas de droits officiels pour avoir une place équivalente à celle des hommes dans la société. « De facto », les femmes sont très importantes dans la vie de la société et exercent des fonctions nécessaires. D'un côté les femmes sont libres d'exercer des fonctions dans le domaine privé ainsi que dans le domaine public. Elles sont indépendantes, et malgré les lois « de jure », ont un certain pouvoir et sont influentes dans la société. Selon l'autre point de vue, les femmes restaient enfermées dans le domaine privé et la législation dans les deux sociétés (russe et française) les empêchant de participer activement à la vie sociale et politique. On observera comment les femmes en Russie et en France essaient de trouver un équilibre entre ces deux différentes logiques et de changer leur place dans la société. Malgré leurs tentatives, le plus souvent, elles resteront enfermées dans le domaine privé.

Pourquoi la France a-t-elle accordé des droits politiques aux femmes plus tardivement que les autres pays européens ? Parmi les facteurs principaux, un grand nombre d'auteurs soulignent les raisons suivantes : les traditions historiques, les particularités de la culture politique, la spécificité des institutions politiques, le conservatisme des stéréotypes privés et publics. Pour expliquer ce décalage, on dispose des thèses de philosophes ou de théoriciens de la politique qui insistent sur le poids des

variables culturelles nationales, à commencer par les traditions juridiques et les « mentalités » (formes d'organisation de l'Etat, religions, représentations). On peut diviser le champ des recherches à propos des raisons de la sous-représentation des femmes en politique française en deux parties : 1) historique, 2) culturelle et politique. Dans cette partie de thèse, on envisagera et mettra l'accent sur les conditions historiques et culturelles qui ont contribué au retard d'accès des femmes dans la politique. Dans le champ historique, le plus important est la loi salique¹⁰⁶ et ses traditions (les droits à la succession de la couronne) qui ont largement influencé les relations entre les femmes et la politique en France. La loi salique est un élément très significatif et déterminant dans l'éviction des femmes du pouvoir politique. Le trône et la transmission de la terre étaient réservés aux hommes. La loi salique est incontestablement une particularité française, à l'origine de la mise à l'écart des femmes de la vie politique¹⁰⁷. La loi salique ne concerne que la succession au trône et ne s'applique donc qu'aux fiefs et aux terres des diverses provinces, les systèmes juridiques variant d'une région à l'autre. Cette loi est maintenue par la Révolution française de 1789 et fait même l'objet d'une loi constitutionnelle. Dès l'enfance, dans sa famille puis en tant qu'épouse et que mère, la femme se doit d'être une éternelle mineure, la théorisation de son infériorité physique et biologique justifiant sa situation de dominée. Seules les veuves et les femmes financièrement stables bénéficiaient d'une situation plus privilégiée.

Le Moyen-Âge est une période de grandes contradictions en ce qui a trait aux femmes. Au Moyen-Age, les femmes avaient une certaine liberté. Elles pouvaient

¹⁰⁶ L'expression loi salique désigne deux réalités bien différentes. Dans le haut Moyen Âge, il s'agit d'un code de loi élaboré, selon les historiens, entre le début du IV^e siècle et le VI^e siècle pour le peuple des Francs dits « saliens », dont Clovis fut l'un des premiers rois. Ce code, rédigé en latin, et comportant de forts emprunts au droit romain, établissait entre autres les règles à suivre en matière d'héritage à l'intérieur de ce peuple. Plusieurs siècles après Clovis, dans le courant du XIV^{ème} siècle, un article de ce code salique fut exhumé, isolé de son contexte, employé par les juristes de la dynastie royale des Valois pour justifier l'interdiction faite aux femmes de succéder au trône de France. À la fin de l'époque médiévale et à l'époque moderne, l'expression **loi salique** désigne donc les règles de succession au trône de France. Ces règles ont par ailleurs été imitées dans d'autres monarchies européennes. L'éviction des femmes du pouvoir par cette loi s'appuie sur un certain nombre de faux en écriture, de mensonges et d'omissions de l'histoire, étudiés par l'historienne Éliane Viennot, qui montre aussi que cette éviction a suscité dès le XIII^{ème} siècle des résistances et des conflits, dont les acteurs et les actrices restent encore pour la plupart absents des manuels scolaires.

¹⁰⁷ *Sous l'Ancien Régime* : les fils seuls ont le droit à l'héritage. Les filles sont seulement « dotées », selon le bon vouloir des parents. Le mariage, acte religieux, est soumis à l'autorisation du père, quel que soit l'âge des futurs époux. Le mariage est indissoluble ; le divorce et même la séparation de corps sont

exercer leur pouvoir comme juges ou même comme chefs militaires. Nombreuses sont les Reines qui fondent des monastères et des églises sur leurs domaines. Elles étendent leurs pouvoirs en faisant nommer évêques certains de leurs favoris. Selon la loi salique, bien qu'écarté du pouvoir, les femmes pouvaient hériter de terres n'appartenant pas à leur parents : le Roi Chilpéric (533-566) a autorisé sa femme, qui n'avait pas de frère, à hériter de terres. En 751, lors du sacre de Pépin I^{er}, premier roi carolingien, son épouse, Berthe (mère de Charlemagne) est couronnée également. A la mort de son mari, elle exerce des responsabilités politiques. Le droit de propriété est autorisé, au sein de la famille, aux femmes si il n'y pas d'héritier mâle. Quand on parle du statut de la femme il faut toujours prendre en considération la dimension de la classe ainsi qu'une variable de son statut matrimonial. Etre une femme riche et marié et être une célibataire paysanne ne signifie pas la même position et même droits dans la société.

Sous le règne de Charlemagne, (747-814), son épouse s'occupait des affaires domestiques et du service royal. Dans le capitulaire De Villis qui traite de l'autorité dévolue à la Reine. L'empereur décrète la création d'écoles dans les monastères pour enseigner à tous ceux « qui, avec l'aide de Dieu, sont capables d'apprendre ». Il donne lui-même l'exemple en fondant l'Ecole palatine pour ses propres enfants et ceux de ses courtisans. Du milieu du X^{ème} siècle à la moitié du XII^{ème} une femme non mariée peut signer des actes et agir en son propre nom (les sceaux représentaient le droit de propriété légalement valable). Au nord de la Loire, les femmes, dans l'Aristocratie, utilisent fréquemment les sceaux, mais celles de moindre noblesse, encore plus, en leur nom. Elles sont donc plus indépendantes. Au début du XII^{ème} siècle, l'Eglise se radicalise : elle écarte les femmes des pouvoirs religieux et l'Etat se centralise, se bureaucratise et rejette la présence des femmes dans les domaines économiques, sociaux et culturels. A partir de ce moment, la situation des femmes se dégrade.

Du XIII^{ème} au XIV^{ème} siècle, mis à part, de fortes personnalités de dames de la noblesse qui imposent leurs ordres, la société limite et contrôle considérablement le pouvoir des femmes. En l'absence de leurs époux, les femmes mariées étaient chefs de famille et maîtresses de maison, propriétaires terriennes, châtelaines, propriétaires d'églises. Elles pouvaient participer aux assemblées tant laïques qu'ecclésiastiques,

impossibles. Le mari seul a le droit de gérer les biens du couple et les biens de sa femme (mais il n'a pas le droit de dilapider la dot de sa femme).

exercer leur pouvoir dans le commandement militaire, le droit de justice et d'autres domaines car il n'y avait pas de barrière pour les en empêcher

Les veuves détiennent leur pouvoir jusqu'à la majorité de leurs fils. Si elles sont menacées dans leurs droits, elles se réfugient dans les couvents. Les jeunes filles qui refusent un mariage arrangé contre leur gré font de même.

Les femmes seules et sans aide se retrouvent très vite à la limite de la pauvreté. Les mères célibataires ou les veuves dans la misère qui avaient des enfants à nourrir n'hésitent pas à mendier ou voler. La prostitution est le recours de nombre d'entre elles et la source de revenus pour les tenanciers de « maisons communes » ou « maison de filles ».

Au début du XII^{ème} siècle, l'Eglise se radicalise : elle écarte les femmes des pouvoirs religieux et l'Etat se centralise, se bureaucratise et rejette la présence des femmes dans les domaines économiques, sociaux et culturels. A partir de ce moment, la situation des femmes se dégrade. La Renaissance constitue une période paradoxale dans la place qu'elle accorde aux femmes. Au XVI^{ème} siècle, les femmes sont accusées de sorcellerie, sont cantonnées par l'Eglise et l'Etat dans leur rôle d'épouse et de mère, sans droit ni pouvoir, même à l'intérieur du ménage, les femmes se voient refuser tout droit à l'instruction. Cela n'empêche pas certaines femmes de recevoir une bonne instruction dans le cadre familial. La Renaissance, malgré tout, est un nouveau point de départ pour une certaine forme d'émancipation. La femme bourgeoise participe de manière plus active à la vie sociale. Elle fait passer dans les mentalités l'idée du Salon qui, au XVII^{ème} siècle sera le lieu des échanges, de l'accès à la culture, et le lieu des intrigues. Durant cette période, cinq femmes occupent officiellement la fonction de régente à la tête du royaume.

La question des femmes change son contenu et passe de la question intellectuelle vers la question sociale en raison de l'augmentation du rôle des salons féminins et leur influence sur les changements sociaux au XVII^{ème} siècle en France. Selon C. Lougee¹⁰⁸ qui a étudié des salons féminins et la stratification de la France du XVII^{ème} siècle, on peut dire que les débats autour des femmes à l'époque précédant les Lumières pénètrent

¹⁰⁸ Lougee C., Carolyn C., *Le Paradis des Femmes. Women, Salons, and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 252.

dans les débats sociaux plus larges, centrés autour de la question de l'organisation de la société.

E. Marks et I. Courtivron, auteurs de l'anthologie du féminisme français, soulignent que l'histoire des revendications des féministes français commence par les salons des XVII^e – XVIII^e siècles¹⁰⁹. D'autres chercheurs au contraire se concentrent sur les possibilités réduites des femmes du salon dans la propagation des idées d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que sur le conservatisme des salons, et en fin sur les rôles des salons de l'Ancien Régime dans la préservation du statu quo. I. Pekatch souligne le rôle des salons parisiens dans le maintien des traditions conservatrices avant la Révolution. L'auteur est persuadé que les salons n'étaient pas seulement l'espace pour satisfaire des ambitions intellectuelles et pour se libérer du patronage masculin, mais que ces salons représentaient également un espace où la société permettait aux femmes d'agir hors du domaine privé, de jouer un rôle public.

J. Habermas montre que le salon du XVII^e siècle constitue un symbole du raffinement, comme une partie de la culture de la ville, lançant un défi à la fermeture de la cour et des idéaux de l'époque de Louis XIV. Les salons ont mis en doute le statut de noblesse, surtout leurs origines, et ont maintenu l'idée que la notabilité doit être le prix pour des services à l'Etat. Les femmes-hôtes des salons devaient aider dans cette situation et elles deviennent des personnages importants dans le système de « promotion pour des services » et des changements sociaux, provoquant la formation et l'apparition de la bourgeoisie. Au XVII^e siècle, les salons présentent un unique espace mixte, un espace où les femmes et les hommes communiquent librement. La société comprend correctement cette communication, non pas comme une rupture des convenances ou des accords pour le mariage. Les salons constituent l'unique moyen pour les femmes de s'exprimer en dehors de la famille. Pour les hommes, en revanche, il existait beaucoup d'autres espaces légaux, comme les parlements, les cafés, les saunas. Les salons sont des instituts qui diminuent le décalage entre les femmes et les hommes, créant les conditions pour l'échange des idées. Par exemple en Russie, il est interdit aux femmes de Moscou de l'époque d'avant Pierre I^{er} de se réunir avec des hommes dans la même salle, ou de sortir en tant qu'invitées, *etc.* La culture du salon et l'augmentation du rôle des femmes dans le cadre de ces « forums » à St. Pétersbourg et

à Moscou et leur influence à la formation de l'opinion publique ne se développent qu'à la première moitié du XIX^{ème} siècle¹¹⁰.

Parmi les travaux des chercheurs, on trouve deux points de vue différents sur l'accès des femmes à la politique sous l'Ancien Régime. D'un côté, les femmes sont exclues du pouvoir politique qui reste le domaine réservé des hommes. Le statut des femmes est scellé depuis le XV^{ème} siècle avec la loi salique, comme le soulignent les travaux de F. Cosandey¹¹¹. Une femme peut cependant devenir la « reine souveraine et sujette » avec un statut juridique très strict et même assurer la Régence. Elle se trouve alors dans une posture « entre légitimité et coup de force ». Les régentes, comme les « dames de cour et princesses » qu'une trop longue tradition historiographique a copieusement malmenées, apparaissent dans une sorte de spécificité française, mise en évidence de façon intéressante. Selon ce point de vue, les femmes n'avaient ni droits, ni possibilités d'avoir accès à la vie politique et de pouvoir réaliser leurs fonctions aussi facilement que les citoyens. Dans les travaux plus récents, on trouve les arguments qui nous montrent la probabilité de l'émancipation des femmes dans la vie publique. Les explications de ce phénomène se trouvent dans le travail de M. Dogan et J. Narbonne *Les Françaises face à la politique/Comportement politique et condition sociale*. Il est à noter qu'après tous ces siècles, les arguments utilisés pour prouver « l'infériorité » des femmes n'ont pas beaucoup changé.

Quels sont les arguments contre l'émancipation politique des femmes ?

1. L'influence de l'Eglise sur les femmes.

Disposant de moyens d'action exceptionnels sur les esprits, le clergé est aussi en mesure d'approcher le secret des âmes. Il dispose, grâce à la confession, d'un moyen pour pénétrer profondément dans l'intimité des hommes et, par-là, peut agir non seulement sur la masse des croyants, mais également sur l'individu. L'influence de l'Eglise sur les femmes se résume dans le fait que : les femmes sont plus religieuses que les hommes ; il y a une connexion étroite entre les croyances

¹⁰⁹ Marks E., de Courtivron I., *New French Feminism. An Anthology*, New York, 1996, p. 6.

¹¹⁰ Uspenskaâ V.I., « Feminizm do feminizma: Ideâ prav ženšin v istorii evropejskoj social'noj mysli » (Le féminisme avant le féminisme : l'idée des droits des femmes dans l'histoire de la réflexions européenne), *Gendernyj kalejdoskop: Kurs lekcij*, Moscou, 2001, p. 46.

¹¹¹ Cosandey F., *La Reine de France. Symbole et pouvoir, XVe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, Collection « Bibliothèque des histoires », 2000.

religieuses et l'opinion politique ; l'Eglise cherche à orienter d'une façon précise le vote des fidèles.

2. *L'incompatibilité entre l'accès des femmes à la vie politique et leur mission dans la famille.* Toute collectivité a besoin d'un chef. La stabilité du ménage paraît liée à une subordination de la femme et l'exercice des droits politiques doit être réservé à celui qui détient l'autorité dans le couple. Les droits politiques des femmes apparaissent essentiellement comme un moyen de revendication.

3. *La femme est inapte « par nature » à la vie politique,* l'idée d'une nature féminine se retrouve sur quatre plans : sur le plan moral, sur le plan psychologique, sur le plan biologique et sur le plan esthétique.

4. *Manque de maturité politique et indifférence des femmes*¹¹².

Autre héritage du passé : selon M. Perrot, c'est le modèle de la Cour qui a façonné de manière efficace la « civilisation des mœurs » et instauré un certain type de rapports entre les hommes et les femmes : celui de la courtoisie, de la galanterie. Par conséquent, les femmes françaises, en raison de leur caractère, préfèrent ne jouer aucun rôle principal. Il faut noter que la rupture politique entre Ancien Régime et modernité est chargée des conséquences, contribuant à sacraliser le pouvoir politique. Le Citoyen se substitue au Roi pour sacraliser le pouvoir politique. Il reçoit par ce sacrifice le baptême du sang. Ce processus victimaire et dramatique interdit toute banalisation et place la politique sur l'autel des grands rites. Le Citoyen revêt du monarque immolé les attributs et la majesté. Objet d'une conquête, le pouvoir politique a quelque chose du sanctuaire et du château-fort, comme, plus tard, l'Elysée sera un palais. Un tel transfert de sacralité ne peut s'opérer qu'au bénéfice du mâle, seul digne du Sacre du Citoyen. Dans cette complexe tradition française, faite d'un mélange d'Ancien Régime et de Révolution, très tocquevillien, l'activité la plus noble et le service public appartiennent à ce substitut des princes que sont les hommes¹¹³.

Mais parmi les chercheurs, on trouve aussi un avis opposé. Certaines pensent que les femmes possédaient du pouvoir en politique et pouvaient participer à la vie politique.

¹¹² Mattei D. et Narbonne J., « Les françaises face à la politique/Comportement politique et condition sociale », *Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques*, Paris, librairie Armand Colin, 1955, pp.10, 11,12 et 13.

¹¹³ Perrot M., *Les femmes*. www.diplomathie.fr/les-femmes-entretien-qvec6historienne-michelle-perrot_24359.htm.

La même division des opinions se retrouve chez les chercheurs russes, quand on étudie l'époque de la fin du XVII^{ème} – début du XVIII^{ème} siècle. Mais il faut tenir compte du fait que la Russie était le pays des classes et chaque classe possédait sa propre législation, donc les femmes appartenant aux différentes classes avaient différents accès au pouvoir donc différentes pratiques politiques.

Selon un deuxième point de vue, la France constitue l'un des pays européens où les femmes ont eu le plus de pouvoir politique sous l'Ancien Régime, plus précisément entre la fin du XV^{ème} et le milieu du XVII^{ème} siècle. La loi salique en vigueur réservait certes la transmission du pouvoir royal à un homme, mais le système féodal et aristocratique tolérait la participation des femmes au pouvoir. Les reines avaient leur mot à dire, les femmes pouvaient siéger dans les assemblées provinciales à partir du moment où elles y participaient en tant que représentantes d'une terre, d'un fief, et non en tant que personne¹¹⁴. De même, les femmes du peuple pouvaient participer aux assemblées des communautés d'habitants lorsqu'elles étaient chefs de famille (veuves).

Selon E. Viennot, historienne spécialisée dans le rapport des femmes à la politique, la Loi salique, même si elle a joué un rôle dans l'illégitimité des femmes dans le pouvoir politique, ne les a pas empêchées d'avoir un certain pouvoir en France (...) « pays d'Europe où les femmes ont eu le plus de pouvoir politique sous l'Ancien Régime (...). La mise à l'écart systématique des femmes de la scène politique (au début du XVII^{ème} siècle) est liée à deux phénomènes inséparables. Le premier est la perte d'influence progressive de l'aristocratie (où étaient recrutées les femmes d'État et où le pouvoir était beaucoup plus facilement partagé entre les sexes...). Le second est la centralisation très précoce de l'État français qui s'est traduite par l'investissement de la bourgeoisie dans les institutions de l'État moderne (...). L'éviction politique totale des femmes lors de la Révolution (...) c'est l'aboutissement d'un processus (...) qui s'appuie non pas sur l'idée que les femmes seraient incapables, ou pas encore capables d'exercer le pouvoir, mais au contraire sur la certitude qu'elles en sont capables, qu'elles l'ont prouvé »¹¹⁵.

¹¹⁴ Fraisse G., *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Gallimard, 1995.

¹¹⁵ Viennot E., *La parité dans la vie politique, rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*, La Documentation française, 1999, p. 23.

Pourtant, grâce à une étude précise et détaillée, D. Godineau¹¹⁶, dans la lignée des travaux de J.-L. Flandrin, de F. Lebrun et d'A. Farge, montre la participation des femmes dans le monde du travail, aussi bien dans les campagnes, où elles peuvent être amenées à diriger une exploitation que dans les villes comme domestiques, mais aussi comme ouvrières, s'inscrivant alors dans le monde des affaires. Mais elles évoluent également dans le monde de la fabrique, des corporations ou de la boutique où elles constituent une main d'œuvre bon marché. L'auteur montre bien cet aspect important du travail des femmes à l'époque moderne, alors que l'historiographie traditionnelle a tendance à ne le prendre vraiment en compte qu'avec la naissance de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle.

La mise à l'écart systématique des femmes commence à la fin du XVII^{ème} siècle, avec la perte d'influence de l'aristocratie et l'affirmation d'institutions étatiques centralisées et modernes, investies par la bourgeoisie (armée, parlements, corps intermédiaires). L'éviction politique totale des femmes lors de la Révolution constitue alors l'aboutissement d'un processus entamé depuis un siècle, et fortement renforcé par la pensée du XVII^{ème} siècle. Les femmes n'ont pas le droit de vote, mais sont des citoyennes « passives », comme les enfants, les pauvres et les étrangers. Non reconnue comme individu politique dans l'espace public, la femme est de plus en plus considérée comme une personne et accède à la citoyenneté civile (égalité dans l'héritage, établissement du mariage comme contrat civil)¹¹⁷.

1.2.2.2 *Domostroi et siècle des Lumières à la russe.*

Il existe une vision contradictoire sur la position des femmes dans la société ancienne russe. D'un côté, les chercheurs parlent du matriarcat développé et de l'autre, du statut juridique difficile et de la situation inégale des femmes. Il est évident que les femmes n'occupent jamais les mêmes positions dans la société que les hommes et que la dichotomie privé /public influence la participation des femmes à la vie publique. Il est cependant indispensable de mettre en évidence les amplitudes du baromètre social des

¹¹⁶ Godineau D., *Les femmes dans la société française. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.

¹¹⁷ Guionnet Ch., Neveu E., *Féminins / Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 189.

traditions qui ont existé en Russie dès l'ancienne époque. Quand on parle de l'ancienne époque, il faut prendre en considération le fait que des temporalités sont bien différentes entre les deux pays. Si pour la France, on englobe dans l'ancienne époque la période du Moyen-Age jusqu'à la fin de l'Ancien régime, en Russie, c'est la période commençant au XVI^{ème} jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Le but de la présentation de ces périodes en Russie et en France est non pas de les développer en détail, mais de montrer la diversité des débats.

Rédigé au milieu du XVI^{ème} siècle, par le pape Sylvestre, précepteur d'Ivan le Terrible, le « Domostroï » (le Ménagier) est l'un des « monuments » les plus célèbres de la littérature russe. Cette œuvre entremêle les motifs de l'organisation de l'Etat et ceux de l'organisation de la famille. Sylvestre tente d'adapter à l'autorité religieuse un modèle patriarcal. N.Chelgunov, le positiviste, le radical, le publiciste-populiste de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, ayant souligné que « le « Domostroï » régnait partout chez nous, dans toutes les notions, dans toutes les couches de la société ». Ce même auteur a également dit : « Sylvestre, qui a édité « Domostroï », était pour nous, les Russes, un Confucius, qui n'a également rien composé, mais a fait le bilan, a recueilli seulement les fruits de la sagesse populaire et les règles pratiques »¹¹⁸. La vie des villes russes et des villages était fortement conditionnée par la conception païenne du monde magique. Le fonctionnement des lois a été régi par les règles non-écrites, les interdictions, les coutumes. Selon eux, la jeune fille n'était pas toujours sous la domination du père et de la famille : on lui accordait une certaine indépendance. Les lois de l'époque prévoient aussi les amendes et les châtiments au cas où la jeune fille est forcée à se marier. Une série de lois visant à limiter les droits et les privilèges des *boyards*¹¹⁹ a vu le jour entre 1520 et 1570. L'idée de la transmission « des terres » grâce aux services mais pas par héritage élimine les femmes de la catégorie des propriétaires fonciers. La restriction des droits de propriété des femmes a contribué au changement de leur position dans la famille et dans la société. C'est l'époque de l'apparition du code moral et éthique, ainsi que des règlements des relations entre les époux – mi XVI^{ème} siècle. Les hommes occupaient une

¹¹⁸ Najdenova L., « "Svoi" i "čužie" v Domostroe: Vnutrisemejnye otnošeníâ v Moskve XVI veka » (Les "notres" et des "inconnus" dans le Domostroï. Des relations interfamiliales à Moscou de XVI^{ème} siècle), *Čelovek v krugu sem'I*, Moscou, 1996, p. 290 ; op. cité Šelgunov N.V., *Očerki russkoj žizni* (Des notes sur la vie russe), St. Pétersbourg, 1895, p. 497-498.

¹¹⁹ Les mots français **boyard** ou **boïar** (qui viennent du russe Боярин) désignent une classe d'aristocrates de certains pays orthodoxes d'Europe de l'Est.

place centrale dans la famille. Avec l'apparition de cette nouvelle législation et le Domostroï, les femmes ont été écartées de la vie publique. Le code de Domostroï forme une nouvelle personnalité féminine, élevée dans la prison de la maison. La plupart des femmes se sont résignées à leur destin d'être enfermées dans les couvents et les maisons familiales, mais l'histoire connaît cependant des exceptions, telles que, A. Ratistcheva (membre de la société Zélatrices de la dévotion) qui a ouvert l'école religieuse sous l'égide du couvent Andreevskii, ainsi que F.P. Morozova, E.P. Ouroucova et M.T. Danilova.

Dans la famille, les fonctions entre les hommes et les femmes ne se divisaient pas selon les rôles, mais selon le territoire : à la femme appartenait l'espace intérieur, à l'homme l'extérieur. Cela faisait de la femme la maîtresse de la maison, la figure forte.

Même si pendant l'époque de Domostroï les femmes n'avaient pas le droit de prendre les décisions de façon autonome, selon l'avis du sociologue français V. Vejdle, l'absorption de la personnalité par la famille et l'extension de la famille en dehors de ses frontières ont rendu impossible l'existence du patriarcat classique en Russie. La société proposait des sanctions contre la violence du mari, autrement dit, c'est la communauté qui était en tête de la famille mais pas un homme. Les hommes étaient très souvent absents : le service, la guerre, les voyages commerciaux, ou le travail pour le « barine » (maître féodal) dans d'autres endroits. Le caractère de la production agricole saisonnière en Russie avec de longs hivers et de courts étés a dicté le mode de vie, quand la majorité de la population masculine était absente pour gagner de l'argent. En même temps, en pratique, le rôle principal du dirigeant était défini par la hiérarchisation de la famille. La mère « paternelle », la grand-mère avaient toujours une grande influence, la figure de « babouchka » (« grand-mère » en Russe) était très puissante dans la famille russe. Elle devenait le chef de la famille dans le cas de la mort de son mari. Les éditeurs de Domostroï les nomment avec respect « les chefs de la maison ». Depuis l'Antiquité, le culte de « babouchka » est très important, les plus âgées de la génération ont beaucoup de privilèges, possèdent le pouvoir et bénéficient d'un grand respect. La femme dans le paganisme slave était toujours considérée comme une personne et une force indépendante. Pendant des siècles, les femmes sont obligées de cumuler le poids des rôles masculins ainsi que la responsabilité des hommes. L'autorité féminine était assurée par le

pouvoir sur le foyer sacré et la préparation de la nourriture, l'influence sur les enfants, la maîtrise dans la fabrication des vêtements, *etc*¹²⁰.

Dans quelques cas, le statut des femmes en Russie était plus élevé qu'en Occident. En Russie, les femmes et les hommes étaient égaux devant l'opinion publique et grâce à cet avantage, il y avait moins de résistance aux idées d'égalité en Russie, en comparaison de l'Europe. Le rôle des femmes dans la famille de fortune différente restait significatif : l'instruction des enfants, les soucis du ménage, le droit de disposer du budget de la maison. Tous ces devoirs ainsi que les charges des femmes comme épouses et mères étaient renforcés et fixés par les traditions.

Dans le cadre de la discussion autour des droits des femmes et leur position dans la société russe, il faut souligner un fait historique très important (étudié et prouvé par les chercheurs russes et encore dénoncé par les chercheurs européens) : il s'agit du code familial en Russie. Dans l'histoire russe, les époux possédaient des actifs séparés dans la famille. La pratique du régime de la propriété séparée est mise en évidence par un grand nombre des chercheurs slaves. Cela permet de comprendre l'origine de l'accumulation des richesses et de l'héritage par la lignée féminine. Un tel régime juridique des actifs séparés était à la base de l'apparition et de l'existence des couches de femmes riches, qui étaient tellement indépendantes économiquement qu'elles pouvaient participer et influencer les affaires politiques (par exemple, le cas de la princesse Olga, qui possédait sa propre ville ou Marfa Boretckaia et boyarina Morozova (le féminin de *boyard*). Il n'y avait pas de tutelle du mari à l'égard de son épouse en Russie avant 1917 comme on peut le voir en France. C'est une grande différence entre le droit européen et le droit russe qui définit la position des femmes dans la société russe comme plus avantageuse.

Les femmes des nobles au service de l'Etat possédaient une certaine autonomie au XVI^{ème} siècle, car ce sont elles qui étaient chefs de famille en l'absence de leur mari. La législation de cette époque souligne l'originalité d'organisation et l'esprit d'entreprise des femmes russes. A la fin du XVII^{ème} siècle, grâce à la nouvelle législation, les femmes peuvent exprimer leur souhait au cours de la rédaction du testament et pendant le mariage.

¹²⁰ Puškareva N., *Ruskaâ ženšina: istoriâ i sovremennost'* (La femme russe : l'histoire et l'actualité), Moscou, Naučno idatel'skij mir Ladomir, 2002, p. 57-59.

Cependant, le destin de la femme en Russie pré-révolutionnaire était difficile, sa position d'opprimée s'aggravait à cause de l'État autocrate influençant toute la société. L'un des paradoxes de l'histoire russe repose sur le fait que les femmes russes n'ayant ni de droits économiques, sociaux ou politiques, ont néanmoins joué le rôle le plus important dans l'histoire du pays. Nous rappellerons que la Russie, étant à peine sortie de Domostroï, pendant le XVIII^{ème} siècle a eu six impératrices ou des souveraines réelles : la sœur de Pierre I^{er} Sofia Alexéevna, Catherine I, Anna Ioannovna, Anna Léopoldovna, Elizaveta Péetrovna, Catherine II. Encore une Catherine - Dashkova - a présidé l'Académie Russe. Le XVIII^e siècle est marqué par une série de femmes politiques et publiques en Russie. Il était difficile d'imaginer auparavant que des femmes puissent accéder au trône russe. Parmi les grandes figures historiques de l'ancienne Russie, citons la princesse Olga, femme du chef païen Igor, et la première des chrétiennes russes, Marfa Possadnitsa qui a gouverné Novgorod au XV^{ème} siècle et défendit l'indépendance de sa ville contre l'invasion moscovite, la boyarina Morozova qui se fit martyre par esprit de dévouement aux dogmes des vieux croyants.

La femme russe n'est reléguée au gynécée qu'à la suite de l'invasion mongole et de l'influence croissante de l'Eglise orthodoxe. La fin du joug tartare et surtout les réformes de Pierre le Grand ont mis fin à cet asservissement. Pierre I^{er} a fait sortir les épouses de leur claustration et les a obligées à assister à des fêtes mixtes, dont il a emprunté la mode à la Hollande. Le XVIII^{ème} siècle apporte de grands changements, car pendant plus de 70 ans, la Russie a été dirigée par des femmes.

Les réformes du début du XVIII^{ème} siècle dans le domaine de l'instruction influencent grandement à la fois le changement des droits et la position des femmes dans la société. F. Saltikov propose d'élargir le système de l'éducation pour la gent féminine en créant des écoles spéciales pour les femmes. Vers la mi-XVIII^{ème} siècle, dans la plupart des maisons riches on trouve des professeurs pour apprendre aux filles les bonnes manières et les langues étrangères. L'écriture de mémoires par les femmes est devenue très répandue à Moscou et à Saint Pétersbourg.

La première, Elizaveta Péetrovna, bien avant que cela ne soit fait en Europe, a supprimé la peine de mort. Catherine II est devenue l'exemple de « l'excellent gouverneur » qui malgré les bouleversements sociaux (Pougatchev) n'a

perdu aucune guerre et a élargi suffisamment les frontières de l'Etat. Le premier établissement d'éducation pour les femmes a été créé pendant les années de gouvernance de Catherine II : la société d'instruction des femmes nobles (1764), les premiers journaux féminins et l'édition des expériences féminines ont vu le jour. Catherine II de Russie se passionnait pour le mouvement des Lumières et lisait Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot.

Les études sur les images de la Russie en France des Lumières ont longtemps été des travaux limités à l'influence de tel ou tel philosophe dans la construction de l'opinion ou des liens épistolaires et intellectuels entre Voltaire, d'Alembert, Diderot et Catherine II. Depuis la chute du mur de Berlin, les études sur « l'invention de l'Est » par l'Occident ont renouvelé la question. En particulier, l'ouvrage de L. Wolff *Inventing Eastern Europe The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment* (1994) a eu le mérite de poser beaucoup de questions essentielles¹²¹.

Pour L. Wolff, le débat des Lumières à l'Est de l'Europe en général et sur la Russie en particulier est révélateur d'une création en miroir dans lequel l'Occident se définit par son opposé¹²². L'Ouest s'auto - caractérise par le progrès de ses mœurs, par son dynamisme économique, par sa « civilisation » par rapport à son opposé. L'Est est donc défini comme l'espace d'une barbarie créée ou maintenue depuis les temps féodaux, par son « retard » économique et social par rapport à un modèle de développement occidental présenté comme universel, et enfin par l'absence d'une civilisation endogène qui doit donc être importée ou imitée de l'Occident. C'est donc en « inventant » l'Est que l'Ouest justifie sa domination sur le monde. Le débat sur la Russie n'est évidemment pas unidimensionnel. Comme toujours avec les Lumières, les divergences, les oppositions, les critiques sont légions. Ces différences dans les approches sont donc non seulement révélatrices des représentations multiples de l'Est et de la Russie, mais aussi et surtout des oppositions « programmatiques » sur l'évolution des sociétés européennes au sein même des Lumières occidentales, sur les formes du « progrès » et de la « civilisation ».

¹²¹ Wolf L., *Inventing Eastern Europe. The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment*, Stanford, Stanford U.P., 1994, Peter Lang, 2006.

¹²² Wolff Larry écrit p. 4. "It was Western Europe that invented Eastern Europe as its complementary other half in the eighteenth century, the age of the Enlightenment. It was also the Enlightenment, with its intellectual centers in Western Europe, that cultivated and appropriated to itself the new notion of "civilization", an eighteenth-century neologism, and civilization discovered its complement, within the same continent, in shadowed land of backwardness, even barbarism".

Malgré l'ambiguïté des opinions sur le siècle des Lumières en Russie, il est possible de constater qu'à partir du XVIII^{ème} siècle, la Russie fait réellement son « entrée en Europe » et développait déjà les mêmes idées reçues (avec, certes, quelques variantes). Cette période marquée par des idées novatrices était maintenue par les reines russes, femmes au pouvoir qui ont essayé de développer et d'appliquer les idées des philosophes français dans la société russe.

L'historiographie traditionnelle essaye de diminuer l'importance de « l'époque des femmes » en Russie. Il existe deux points de vue à propos de ce sujet. D'un côté, les chercheurs trouvent que le rôle des femmes gouverneurs était purement décoratif, et c'est uniquement grâce aux hommes d'Etat, aux activistes, que la Russie a considérablement changé pendant cette période. D'un autre côté, ce sont les femmes au trône qui prenaient les décisions et étaient suffisamment politiquement flexibles pour prendre les décisions correctes pour l'Etat russe.

La période de 70 ans « de gouvernance des femmes » a laissé des traces dans l'histoire russe, ainsi que dans la vie politique et culturelle de la société. On note l'apparition du « composant féminin » en Russie grâce auquel des femmes commencent à agir pour résoudre la question féminine. A la suite de l'analyse de deux systèmes de genre, on peut constater une série de facteurs communs pour les sociétés russe et française.

La Russie avant les réformes de Pierre I^{er} avec son système des valeurs patriarcales ressemblait beaucoup à la France : la femme par sa nature est un être faible et doit toujours être soumise à l'autorité masculine. Un homme doit diriger une femme pour son bien et pour le bien de la société, les femmes se subordonnent, écoutent les conseils de leurs maris et servent à leur famille. Comme dans la plupart des cas, le pouvoir masculin n'était pas absolu. Les femmes de statut social plus élevé pouvaient diriger les hommes.

L'autre point qui distingue ces deux sociétés est la question de la sorcellerie. En Russie, la sorcellerie n'était pas le fait du diable mais plutôt de la magie et la plupart des accusés dans la pratique de la magie étaient des hommes. En Russie il n'existe donc pas d'époque de la « chasse » aux sorcières comme en Europe.

L'église en Russie ainsi qu'en France était le ciment des relations entre les femmes et la société. Par contre l'image des femmes dans ces deux sociétés selon la

présentation religieuse était contradictoire : d'un côté, la femme est une pécheresse, séductrice pour les hommes, menteuse et d'autre côté, elle est modeste, dévote, soumise à son mari et sacrifie tout à sa famille. Une bonne femme était très souvent associée aux Saints ce qui était la caractéristique des reines : quand l'association était très directe.

A la fois en Russie et en France, le personnel et le privé étaient étroitement liés à la politique, surtout à la cour royale. La reine ou une femme au pouvoir symbolisait la version « soft » du pouvoir politique, car selon B.A. Engel les valeurs sociales de la vie privée structuraient la politique et l'influence des femmes était considérable¹²³.

Mais il existe un contraste intéressant entre la Russie et la France en ce qui concerne les droits de propriété. Le statut des femmes mariées soumises à la volonté des hommes ne correspondait pas à son statut de la propriétaire. A partir de 1753, et la loi du Sénat, les femmes nobles pouvaient librement disposer de leurs propriétés. Ainsi, en France, les femmes jusqu'à la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle ne pouvaient pas disposer de propriété et elles n'avaient aucun droit.

Les avis des chercheurs sont en désaccord à la fois dans le cadre de l'étude de la situation d'un seul pays, mais également lorsqu'il s'agit de comparaisons de la Russie et de la France.

Les relations de genre et les politiques publiques sont étroitement liées. Nous sommes face à la fois à une construction sociale (matérielle et symbolique) et à un ensemble de règles, implicites et explicites qui régissent les relations hommes /femmes en leur attribuant des valeurs de responsabilités et d'obligations distinctes. Ce système sexué de répartition aboutit souvent à une série d'inégalités injustifiées entre les hommes et les femmes et nous est inculqué dès la naissance. Si nous disons « construction sociale » cela signifie aussi, que l'on peut la déconstruire, pour trouver un autre modèle, plus adapté à l'époque présente, aux demandes et aux réalités actuelles des femmes et des hommes dans un cheminement vers un projet de démocratie renouvelée et égalitaire. La perspective de genre a donc pour objet de mettre à jour les éléments de la construction de ces inégalités en vue de les remettre en cause et de bâtir une autre réponse sociale, à savoir celle d'une égalité de droit et de fait, pour les femmes et pour les hommes.

2. Chapitre II. « Per aspera ad astra » ou comment les politiques publiques changent les régimes de genre en Russie et en France.

Les grands changements globaux ont eu lieu au XX^{ème} siècle. Les femmes ont gagné le droit d'être non seulement l'objet, mais aussi d'être l'acteur du processus politique. Elles ont obtenu le droit d'élire et d'être élues aux postes politiques dans tous les pays du monde, où il y a des institutions représentatives. A la suite de longues et difficiles luttes, au début du XX^{ème} siècle, les femmes se voient peu à peu reconnaître un accès au droit de vote égal à celui des hommes : Finlande-1906, Norvège-1913, Danemark-1915, Russie-1917, Grande-Bretagne et Canada-1918, Allemagne et Suède-1919, Etats-Unis-1920, les femmes françaises devront attendre leur droit jusqu'en 1944, italiennes jusqu'en 1945 et les suisses jusqu'en 1971. La première phase de la lutte pour les droits politiques des femmes a été menée vers un résultat positif. La deuxième phase de cette lutte est jalonnée de difficultés et de contradictions car les femmes doivent acquérir de l'expérience dans le domaine politique et apprendre les techniques de la participation active au processus politique.

Les femmes ont accès à la citoyenneté, mais qu'est ce qu'il y a de caché derrière ce terme ? Quels bénéfices sont associés à ce nouveau statut ? Pour mieux saisir les relations entre les politiques publiques, les genres et la mise en place des régimes de genre dans les deux sociétés, il faut proposer à la fois une chronologie et une trajectoire historique. Il faut non seulement montrer le progrès des réformes dans ce domaine mais également dégager les lacunes et les points communs entre les politiques, ainsi qu'étudier la stratégie de la construction des régimes de genres dans les deux sociétés.

Les notions de la ségrégation et de la différenciation interne, l'inégalité historique et les contradictions sont nécessaires pour appréhender les relations de genre. Quelles sont les différences entre les systèmes nationaux ?

L'Etat est incorporé dans les relations de genre, et tout au long du XX^{ème} siècle, on observe l'intensification de la pénétration de l'Etat dans les relations entre les genres. A. Touraine souligne que « l'Etat n'est de garant de l'ordre social, mais l'Etat est davantage un agent de la collectivité concrète historique et sociale, qui est en relation

¹²³ Engel B.A., *Women in Russia, 1700-2000*, Cambridge, UK, 2004.

avec les autres collectivités et avec les relations de ses transformations »¹²⁴. Comment comprendre ces relations ?

Plusieurs perspectives peuvent être évoquées. Selon la théorie libérale, l'Etat est un arbitre neutre, mais en pratique il peut être influencé par les groupes qui préservent ses intérêts, par exemple, par les hommes. Par conséquent, les femmes sont exclues automatiquement de la prise de décision. Cette approche explique plusieurs actions de l'activité du féminisme libéral, ayant comme but l'égalité devant la loi.

La deuxième approche envisage l'Etat comme l'appareil de la régulation, de la « soft » domination. *Policing of Families* de J. Donzelot et *L'histoire de la sexualité* de M. Foucault représentent des travaux classiques de cette approche. Cette dernière est utile pour comprendre l'Etat comme organisation et le fait que l'Etat est lié à la vie quotidienne. Il est cependant difficile de voir pour quelles raisons l'Etat présente un caractère régulateur.

La troisième approche définit l'Etat comme l'Etat des classes influençant le genre et les sexes selon les intérêts de classe. La sexualité selon H. Marcuse et W. Reich, peut être soit maintenue par l'Etat, soit absorbée par l'Etat. Le féminisme marxiste envisage la motivation de l'Etat dans les termes des classes mais voit les résultats de l'activité de l'Etat dans le renforcement de la subordination entre les femmes et les hommes.

La quatrième approche résout ce problème d'une manière assez inattendue. Les théoriciens de cette approche sont persuadés que l'Etat est une institution patriarcale. D. Fernbach a supposé que l'Etat a été constitué historiquement comme l'institutionnalisation de la violence masculine.

Dans cette partie de la recherche, nous restons à la limite entre la troisième et la quatrième approche. Le pouvoir de l'Etat reste toujours stratégique en servant ses intérêts pendant la réalisation de ses tâches. Il joue un rôle déterminant et constitutif dans la construction et la transformation des schémas sociaux. Mais ces constructions sont toujours sous une forme de pyramide hiérarchique.

L'Etat contrôle et dirige des domaines comme la famille, la maternité, le mariage, l'éducation et la division du travail, mais il ne fait pas que simplement les contrôler, il construit également des catégories de régime de genre. Il devient donc

¹²⁴ Touraine A., *La Société Post-Industrielle*, Paris, 1969, p. 118.

nécessaire d'envisager la construction de régime de genre dans les sociétés russe et française à travers des réformes de l'Etat, dans des domaines comme l'éducation, la famille ou le travail.

Dans ce développement, nous aborderons les questions suivantes : Quel est le trajet des femmes vers la citoyenneté ? Sous quelles conditions ont-elles obtenu l'accès à l'espace public ? Dans l'exercice de la citoyenneté, le fossé se creuse de plus en plus entre citoyenneté sociale et citoyenneté politique d'une part et entre les hommes et les femmes d'autre part.

L'idée est d'analyser les régimes de genre dans des contextes socio historiques différents, de dégager les ressemblances dans les réformes des politiques publiques, et de montrer l'application des lois « de jure » et « de facto » des politiques de genre dans les deux sociétés.

Pour ouvrir le champ de discussion autour des relations entre politiques publiques et le genre, il faut aborder les questions suivantes : quelles étaient les circonstances de l'accès des femmes à la citoyenneté dans les deux sociétés et comment les crises influencent et changent le statut des femmes ?

2.1. La voie vers la citoyenneté ou une liberté sous contrainte ?

Avant de mener l'analyse comparée, il est devenu indispensable de faire un détour par l'histoire contrastée de l'accès des femmes à la citoyenneté, et d'essayer notamment de saisir les éventuelles similitudes ou différences dans ce processus entre deux pays. La citoyenneté est une notion complexe et polysémique. Au sens large, elle signifie la participation à la vie de la cité, la jouissance des droits qui lui sont attachés ainsi que l'exercice des devoirs qui lui sont attribués. La citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un Etat) nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active. La citoyenneté comporte des droits civils et politiques et des devoirs

définissant le rôle du citoyen dans la cité et face aux institutions. Au sens juridique, c'est un principe de légitimité : un citoyen est un sujet de droit^{125,126}.

Selon la célèbre thèse de T.H. Marchall, les trois types de citoyenneté (la citoyenneté civique, comprenant les droits individuels tels que la liberté d'expression ou les droits à la propriété ; la citoyenneté politique, à savoir le droit de représentation et de participation politiques ; et la citoyenneté sociale notamment le droit à la sécurité sociale) se seraient développés successivement, avec au XVIII^{ème} siècle les droits civiques, au XIX^{ème} les droits politiques et au XX^{ème} siècle les droits sociaux. Un chercheur, S. Walby, à travers une analyse de l'histoire de la citoyenneté en Grande Bretagne remet en question la thèse de T.H. Marchall. Elle montre que les différents types de citoyenneté n'ont pas suivi le même développement historique pour les femmes que pour les hommes. En outre, les droits politiques ont été accordés aux femmes avant les droits civiques, ce qui va à l'encontre du schéma proposé par T.H. Marchall. Les autres pays tels que la France et la Russie peuvent aussi servir d'exemple de l'invalidité de cette théorie. Les types de citoyenneté dans ces deux pays

¹²⁵ Le Pors A., *La citoyenneté*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2002 (3^o éd.), p. 2.

¹²⁶ La citoyenneté se rattache à deux grandes traditions :

- *la tradition libérale* (Montesquieu) met l'accent sur les droits civils et politiques. Ces droits-libertés que l'individu possède face à l'intervention de l'Etat sont la garantie de son autonomie. Cette philosophie politique pourrait se résumer en trois citations proposées par :

Montesquieu : « Les princes me donnent prou s'ils ne m'ôtent rien, et me font assez de bien quand ils ne me font point de mal ; c'est tout ce que j'en demande » (nota : prou = beaucoup) ;

Jean-Baptiste Say : « À la tête d'un gouvernement, c'est déjà faire beaucoup de bien que ne pas faire de mal » ;

Frédéric Bastiat : « N'attendre de l'État que deux choses : liberté, sécurité. Et bien voir que l'on ne saurait, au risque de les perdre toutes deux, en demander une troisième ».

- *la tradition du civisme républicain* (Rousseau) s'attache à la formation de l'intérêt rendu possible grâce à la participation de l'ensemble des citoyens à une communauté d'intérêts politiques, c'est plutôt dans leurs rapports réciproques que dans leur autonomie que les citoyens assurent leurs besoins.

Aujourd'hui la notion de citoyenneté recouvre habituellement trois sens : la citoyenneté est un statut (un ensemble de droits et de devoirs) ; la citoyenneté est aussi une identité (un sentiment d'appartenance à la communauté politique définie par la nationalité et un territoire déterminé) ; la citoyenneté est enfin une pratique qui s'exerce à travers la représentation et la participation politiques.

Celles-ci traduisent la capacité de l'individu à peser sur l'espace public en émettant un jugement critique sur les choix de société et en réclamant le droit à avoir des droits. Dans les systèmes androcentriques, les femmes appartiennent à une citoyenneté de second niveau : soit elles sont intégrées à la citoyenneté en tant qu'individus et leur égalité les assimile aux hommes en niant et déniaient leurs expériences et leurs vies de femmes ; soit elles sont incluses à la citoyenneté en tant que femmes, la différence sexuelle entérinant la séparation entre le privé et le public.

ont connu des trajectoires historiques différentes selon les groupes sociaux et selon le genre

Selon C. Achin et S. Lévêque, l'histoire des femmes en politique ne commence pas avec l'acquisition du droit de vote et l'éligibilité. Elle coïncide davantage avec l'apparition des revendications des femmes pour entrer dans la cité. La lutte des femmes pour les droits politiques commence par la question de la citoyenneté de plein droit, par la possibilité d'élire et d'être élue. Dans ce cas, les femmes de la Russie et de la France se heurtent à un certain nombre de difficultés. Les femmes sont passées par une voie compliquée pour atteindre le pouvoir. La lutte pour le pouvoir était jalonnée de différentes épreuves : les première et deuxième guerres mondiales et les révolutions. D'un côté, on observera les conditions historiques et culturelles (coutumes, traditions), ainsi que les conditions législatives de la France ancienne et de la Russie pré-révolutionnaire. D'un autre côté, on envisagera de certaines « fenêtres d'opportunité » comme la révolution ou la guerre, l'essor de l'industrialisation et de l'urbanisation qui ont modifié la place des femmes dans la société et qui ont manifesté leur importance. Quel rôle a joué le féminisme ? Comment les femmes sont devenues indispensables pour la vie de la cité ? Comment les femmes sortent de l'ombre et commencent à agir sur la scène politique ? Qu'est ce qui a contribué à leur pénétration dans la vie politique en Russie et en France ?

2.1.1. La Révolution a-t-elle été une « fenêtre d'opportunité politique » pour la revendication des droits des femmes ?

L'entrée des femmes en politique a toujours dû faire face à un certain nombre de difficultés. Quels sont les trajets qui amènent les femmes au sommet du pouvoir ? L'analyse de l'expérience mondiale propose trois scénarios de l'accès des femmes à « l'Olympe » politique.

Le premier scénario est appelé, le « scénario asiatique » (selon le critère géographique). Dans ce cas, les femmes deviennent des chefs d'Etat ou des chefs de gouvernement comme la veuve ou la fille du père décédé ou tué par l'opposition. Le succès et la nomination aux élections du candidat sont déterminés par le respect de la

femme de la part de la nation en tant que membre de la famille de l'ancien leader. L'amour et le respect associés aux femmes : Sirimavo Bandaranaike (Sri Lanka), Indira Gandhi (Inde), Maria Corazon Sumulong Cojuangco, plus connue sous le nom de Corazon Aquino, et, plus fréquemment encore, sous celui de Cory Aquino (Philippine), Violeta Barrios de Chamorro (Nicaragua), Mohtarma Benazir Bhutto (Pakistan).

Le deuxième scénario est appelé le « scénario de crise ». Ce scénario est utilisé quand il y a des problèmes dans un pays et quand les partis ne peuvent pas surmonter la crise étatique. A ce moment, la politique utilise une solution atypique et non standard, par exemple, choisir une femme au poste de Président ou de Premier Ministre. Tel était le cas de Golda Meir quand elle est devenue Premier Ministre en Israël en 1969, ou le cas d'une situation compliquée dans un parti qui était normalisée après l'élection de Margaret Thatcher en 1979.

Le troisième scénario dit « scandinave » ou socio-démocratique est caractérisé par l'accession des femmes aux structures parlementaires, politiques et étatiques, rendue possible grâce à l'aide de système de quotas. Dans ce cas, les femmes ont non seulement la possibilité d'occuper les postes de Président ou de Premier Ministre (Mary Robinson, Irlande ; Gro Harlem Brundtland, Norvège ; Vigdís Finnbogadóttir, Islande) mais aussi et, c'est très important, de prendre des décisions politiques pour améliorer la vie des gens et changer la politique.

Il ne faut pas non plus avoir une vision exclusivement « stratéliste » des processus de mise à l'agenda de la question des femmes. Le jeu des différentes catégories d'acteurs et leurs stratégies suffisent rarement à rendre compte de leurs modalités et de leurs effets.

D'autres variables externes, constitutives de contextes particuliers et favorables, et sur lesquelles les acteurs ont peu de prise ou des capacités d'anticipation très diverses, interviennent très souvent. Ce sont des événements particuliers, dramatiques et dramatisés mais souvent contingents (accidents, catastrophes), « fenêtres d'opportunité » (J.W. Kingdon) conjoncturelles, favorables à une mobilisation, à une prise en compte ou à un traitement de certains problèmes publics.

Très souvent les femmes ont accès à la politique pendant les périodes de crises, de guerres et de bouleversements sociaux, car la politique publique est intéressée par l'utilisation de nouvelles ressources humaines et fait appel à de nouveaux acteurs du

processus politique¹²⁷. Une telle « fenêtre d'opportunité » peut servir aux femmes, devenir un avantage ainsi qu'un désavantage pour leur future intégration dans l'espace politique. D'après l'étude *Women legislators in Central America: politics, democratization and public policy*¹²⁸ sous la direction de M. A. Saint-German et C. Chavez Metayer, le nombre de femmes présentes au Parlement et dans la politique publique de l'Etat dépend des facteurs suivants :

- La compréhension de la question féminine, l'idéologie à l'égard des femmes, dominantes dans les sociétés étudiées,;
- Le type des relations économiques et le niveau du développement socio-économique de l'Etat ;
- Le caractère du régime politique, le niveau de la démocratie dans l'Etat et dans la société ;
- La position et l'initiative des sujets de la politique de l'Etat, des structures du pouvoir, des partis politiques, des mouvements publics, des organisation des masses féminines ;
- Les traditions sociales et culturelles dans la société.

On peut supposer que le déséquilibre de ces facteurs contribue à l'intégration des femmes dans l'agenda politique et définit les démarches de recherche de solution dans le cadre de la problématisation de la question féminine.

Selon les recherches, les femmes ont très souvent eu davantage de chance d'entrer dans la politique durant les situations révolutionnaires ou les bouleversements sociaux. Les guerres - la première guerre mondiale comme la seconde - n'étaient pas émancipatrices, et les après-guerres poussent au retour à l'ordre : c'est une des leçons majeures de l'histoire des femmes au XX^{ème} siècle. Les transgressions de genre sont temporaires, limitées au temps du conflit. Cette idée est soulignée par W. Guéraiche, reprenant à son compte la théorie selon laquelle, seuls les moments de rupture de l'ordre politique permettent l'expression politique des femmes¹²⁹. Les exemples de la Russie et

¹²⁷ http://www.espaces-marx.net/IMG/pdf/T_3KUIVALAINEN_pdf.pdf;
http://dess.fmp.ueh.edu.ht/pdf/Ravinet_2006_fenetre_opportunite_mise_agenda_deconstruction_rationalite.pdf

¹²⁸ *Women legislators in Central America: politics, democratizaion and public policy*, sous la direction de Saint-German M. Chavez A., Metayer C. University of Texas press, 2007.

¹²⁹ Cf. Guéraiche W., *Les Femmes et la République*, op. cit.

de la France montrent la complicité de la situation des femmes pendant et après la guerre.

2.1.1.1. *Le bilan contrasté et les leçons de la Révolution française pour les femmes.*

La Révolution française soulève de grandes espérances. « Les femmes attendent énormément de la Révolution et font connaître leurs revendications grâce à la diffusion de pétitions, adresses et cahiers de doléances. Leurs revendications mentionnent des problèmes suivants : absence d'instruction, mortalité en couches, droit d'exercer un métier, protection des travaux féminins (couturière, brodeuse...) ¹³⁰ ». Les revendications portant sur les droits politiques sont rares. « Les femmes organisent des clubs à Paris et en province. Elles y proposent des séances régulières avec lecture des lois et des journaux. Elles y discutent également des problèmes politiques et étudient les tâches philanthropiques. A partir de 1792, l'activité des clubs se radicalise et ces clubs prennent part à la vie politique de leur région aux côtés de Jacobins. Parmi les plus réputés des clubs de Paris nous avons la Société Patriotique et de Bienfaisance des Amis de la Vérité (1791-1792). Fondé par Etta Palm d'Aedlers, ce club de femmes tente de promouvoir l'éducation des petites filles pauvres, mais revendique également le droit au divorce et les droits politiques. Par exemple, les salons de Madame Roland et de Madame de Condorcet, ainsi que beaucoup d'autres tenus par les femmes des milieux dirigeants ont également joué un rôle important sous la Révolution.

Le salon, lieu d'échange entre les gens est à la fois un espace privé et un espace public ¹³¹ ». Il est à mi-chemin entre ces deux espaces. Pendant longtemps, il représente un seul lieu non strictement privé où était accepté qu'à la fois les hommes et les femmes partagent certaines caractéristiques de sociabilité comme la discussion. Les membres éminents de la bonne société française s'y retrouvent. Ces clubs représentent pour les jeunes gens des lieux d'éducation politique, des vitrines du savoir-vivre aristocratique, constituant une tradition entretenue par les femmes et les opinions françaises. Les femmes participent d'une façon indirecte à la vie politique car hommes d'Etat, riches industriels, lettrés et intellectuels s'y côtoient. Les femmes y favorisent certaines

¹³⁰ Revendications et modes de communication des femmes
<http://www.thucydide.com/realisation/comprendre/femmes/femmes2.htm>

rencontres et orientent les débats sur des questions actuelles. Ces femmes constituent alors des interfaces entre le privé et le public, et ne se privent pas de proposer leurs conseils, manifestant à cette occasion une vive conscience politique¹³².

La publication du travail de J. Habermas en 1962 *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* provoque un nouvel intérêt pour les salons à Paris et aux autres capitales européennes. Selon les idées de J. Habermas, les salons jouent un rôle important dans l'apparition, le fonctionnement et l'évolution du domaine « public » au milieu du XVIII^{ème} siècle. Les salons constituent des centres de discussions libres et critiques, opposés à la cours et à l'absolutisme. Les salons présentent aussi des espaces où les différences sociales liées aux privilèges et aux origines étaient abolies. La théorie de J. Habermas présente le statut des salons comme la partie importante du domaine public. Ce point de vue devient très intéressante pour des chercheurs féministes qui commencent à étudier les salons dans le but de montrer leur rôle important et central dans la diffusion des idées de la Révolution française, des idées de la liberté et de l'égalité, dans la promotion des idées de la solidarité des femmes.

Le salon littéraire, selon J. Habermas¹³³, est l'un des lieux permettant la constitution de l'espace public politique, par bouleversement de la sphère publique littéraire. Les discussions à propos des œuvres littéraires et artistiques, sous l'influence des femmes, le simple échange d'arguments culturels associés à la sensibilité esthétique et émotionnelle propre à la féminité, permettent l'exercice de la raison critique dans le domaine politique.

J.B. Landes affirme que l'apparition du domaine public bourgeois en France au Siècle des Lumières n'était pas possible sans l'influence importante et significative des femmes du salon de l'Ancien Régime. Le salon n'était pas une simple décoration de la cour royale, le salon appartenait à la culture de la ville et se distinguait par son caractère laïque et cosmopolite. J.B. Landes présente le genre comme une catégorie centrale de ses recherches et montre que l'idéologie des femmes au foyer était décisive dans la

¹³¹ <http://www.thucydide.com/realisations.comprendre.femmes/femmes2.htm>

¹³² Dauphin N., « Les salons de la restauration. Une influence spécifique sur les milieux dirigeants », dans Corbin A., Lalouette J., Riot-Sarcey M., *Femmes dans la cité. 1815-1871*, Grèce, Créaphis, 1997.

¹³³ Habermas C., *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

création de la classe sociale moyenne et le domaine public a été créé historiquement à travers l'exclusion des femmes. J.B. Landes explique, que si on prend en compte la position des femmes et leurs intérêts, les Lumières deviennent «anti-Lumières» et la Révolution devient contre-révolution¹³⁴.

Les femmes du peuple, de leur côté, utilisent les lieux où elles peuvent se réunir selon leur classe sociale pour s'exprimer en public. M. Perrot soutient, par exemple, que les lavoirs sont des lieux d'entraide et de discussions, ces dernières pouvant parfois être animées et teintées de politique. Les blanchisseuses professionnelles sont parmi les plus revendicatrices des salariées, constituant rapidement des coalitions ou des grèves. Comme exemple d'activisme, en 1848, les blanchisseuses de Paris ont créé une société, lancé des coopératives et même accueilli des militaires échappés des prisons. Selon M. Perrot, jusqu'au XIX^{ème} siècle, les trois lieux principaux où les femmes sont actives dans un espace public non institutionnalisé sont les lavoirs, l'espace marchand, et les salons. Les militantes de 1789 sont quasi essentiellement tricoteuses, marchandes de halles, pauvresses, mais aussi révoltées à la fois contre la misère, l'insolence et les privilèges. Parmi ces femmes, peu ont conscience d'un combat pour les droits de leur sexe. Seules quelques marginales donnent à leurs actes une dimension proprement féministe, mais se retrouvent vite persécutées. Parmi elles, les célèbres « tricoteuses », ces femmes du peuple qui assistent en tricotant aux séances des assemblées de la Convention et du Tribunal révolutionnaire et participent aux échanges souvent animés.

Les partisans de l'égalité politique sont peu nombreux pendant la Révolution. Le but de ces personnes est de passer de la nature à la société pour comprendre la femme et dénoncer les descriptions traditionnelles de l'être féminin, tels de simples préjugés. Un précurseur fut le marquis Antoine Caritat de Condorcet, Président un temps de l'Assemblée législative. Il est le premier à soutenir de manière officielle le suffrage universel en 1787. Dans le *Journal de société*, il a écrit : « Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-ils pas exercer les droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, qui s'enrhument aisément ? ». Il a dit ainsi : « Ce n'est pas la nature, c'est l'éducation, c'est l'existence sociale qui cause cette différence [...] il est donc injuste d'alléguer, pour

¹³⁴ Landes J.B., *Women and the public sphere in the age of the French revolution*, Ithaca, 1988.

continuer de refuser aux femmes la jouissance de leurs droits naturels, des motifs qui n'ont une sorte de réalité que parce qu'elles ne jouissent pas de ces droits »¹³⁵¹³⁶.

Selon cet auteur, l'inégalité des femmes se fonde par conséquent sur le manque d'instruction dont elles souffrent. A.C. de Condorcet trace donc la voie aux féministes du XIX^{ème} siècle qui cibleront leur lutte sur l'accès des filles à l'instruction. Parallèlement à sa défense de l'instruction des femmes, A.C. de Condorcet mets l'accent sur leurs droits politiques. Les femmes doivent obtenir le droit de vote car aucune disposition naturelle ne peut constituer une contre indication. Tous les féministes de la période révolutionnaire développent le même argument. Parmi ces militantes, on peut s'intéresser plus particulièrement à un personnage marquant : Olympe de Gouges. Elle rend publique, à l'issue des travaux parlementaires de la première Assemblée révolutionnaire la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenneté de juillet 1791*¹³⁷. De sa Déclaration on retiendra quelques articles :

1^{er} article : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

3^{ème} article : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme ».

Enfin, le 5^{ème} article, le plus connu : « La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune ».

¹³⁵ En 1788.

¹³⁶ A.C. de Condorcet (1743-1794) journal de la société de 1789 n°5, 3 juillet 1790 en format pdf. https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:mlT7YcRRBfEJ:hg.sismondi.ch/H-G1/alterite-sequence-les-femmes-dans-lhistoire/condorcet_Admission%2520des%2520femmes%2520au%2520droit%2520de%2520cite.pdf/at_download/file+condorcet+journal+de+soci%C3%A9t%C3%A9&hl=fr&gl=fr&pid=bl&srcid=ADGEESg0kBTQNPOxXpdJfIKNLvit6IJR-PNQQonv4zPHMDzozMT7Kuz-13nLmGaZIN6igfs0yrF0WizxEWGDyUuEiuE2dugHzn1601arzJB2Tc521ipVOKGcWxXFR3LXwR2JXT-znPJ1&sig=AHIEtbRprCRSRQMUxpvxBz2jRXAfG-2rJg

¹³⁷ La *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* est un texte juridique français, exigeant la pleine assimilation légale, politique et sociale des femmes, rédigé en septembre 1791, par l'écrivaine Olympe de Gouges sur le modèle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclamée le 26 août 1789, et publiée dans la brochure *les Droits de la femme*, adressée à la reine. Premier document à évoquer l'égalité juridique et légale des femmes par rapport aux hommes, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* a été rédigée afin d'être présentée à l'Assemblée nationale le 28 octobre 1791 pour y être adoptée. La *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* constitue une vision critique de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, qui énumère des droits ne s'appliquant qu'aux hommes, alors que les femmes ne disposaient ni du droit de vote, ni de l'accès aux institutions publiques, ni aux libertés professionnelles, ni aux droits de propriété, etc. L'auteur y défend, non sans ironie à l'égard des préjugés masculins, la cause des femmes, écrivant ainsi que « la femme naît libre et demeure égale en droits à l'homme ». Ainsi se voyait dénoncé le fait que la Révolution oubliait les femmes dans son projet de liberté et d'égalité.

La Révolution n'a donc nullement permis aux femmes d'accéder à la citoyenneté. La Révolution est surtout une grande frustration du point de vue des militantes, à la mesure des espoirs qu'elle a suscités. Cependant, les hommes ont réalisé que les femmes ont une place dans la cité. La Révolution a été l'occasion d'une remise en cause des rapports entre les sexes. Des questions inédites ont également été mises à l'ordre du jour. Découvrir que les femmes avaient une place dans la cité ne se traduit pas par leur donner cette position. L'éventualité de concéder un droit de vote aux femmes n'est pas même envisagée et le discours naturaliste pèse encore très lourd. Par ailleurs, par l'intermédiaire de diverses mesures (interdiction des clubs de femmes, puis l'interdiction faite aux femmes d'entrer dans les tribunes, puis de se grouper à plus de cinq dans la rue) prises par les révolutionnaires, les femmes se trouvent exclues des affaires de la cité. La Révolution a reconnu malgré tout aux femmes une personnalité civile qui leur était jusqu'à là déniée. Elles ont obtenu un statut de citoyenne. Avec la Déclaration de 1789, les femmes sont libres d'exprimer leurs opinions, leurs choix et peuvent bénéficier de l'abolition de l'ordre, de la hiérarchie, de l'esclavage. En décrétant l'égalité des droits aux successions et en abrogeant le privilège de masculinité, la Constitution favorise l'*émancipation civile* des femmes. La Constitution de 1791 définit de la même façon pour les hommes et les femmes le passage à la majorité civile. Il ne faut pas oublier que la situation dépend de la classe.

« Parallèlement, la Révolution libère les jeunes filles de la tutelle paternelle : elles sont dorénavant libres de se marier ou non, et d'épouser qui elles le souhaitent. Les grandes lois de septembre 1792 sur l'état civil et le divorce traitent les deux époux à niveau égal. La femme mariée est affranchie de la tutelle maritale. La loi stipule en outre que le mariage peut être dissous de trois façons différentes : par le divorce, par simple incompatibilité d'humeur ou soit par consentement mutuel¹³⁸ ». La Révolution ouvre la voie aux droits politiques à un plus grand nombre. Auparavant, les droits politiques n'étaient pas accordés, même pour les hommes car ils étaient non pas liés à un droit mais à un Etat, en tant que propriétaire. La Constitution de 1791 progresse très nettement en décrétant un suffrage quasiment universel. Pour avoir le droit de voter, il faut être français, avoir 21 ou 25 ans (l'âge de raison politique), bénéficier de revenus ou

¹³⁸ <http://www.thucydide.com/realisations/comprendre/femmes/femmes3.htm>

verser une contribution équivalente à quelques jours de travail, et ne pas se trouver dans un état de domesticité.

P. Rosanvallon, dans son ouvrage *Le Sacre du citoyen, Histoire du Suffrage Universel en France*, présente la triple exigence appliquée à l'époque : indépendance intellectuelle (être un homme doué de raison) ; indépendance sociologique (être un individu et non le membre d'un corps) ; indépendance économique (gagner sa vie).

Par conséquent, les mineurs, les aliénés, les religieux cloîtrés, les domestiques et les femmes sont encore exclus du suffrage.

Le Code civil napoléonien prolonge la tendance de l'absence des femmes dans la vie publique de la cité. La vie des français est organisée sous tous les aspects par le code de 1804, composé de 36 lois. Les principes qui régleront au XIX^{ème} siècle la vie des femmes sont dorénavant inscrits dans le Code civil, à savoir que : le mariage est défini comme un « contrat civil perpétuel par l'intention présumée des contractants », le divorce n'est accordé qu'en cas de motifs bien précis (l'adultère, la condamnation à une peine infamante, les sévices et excès. Bonaparte insiste pour faire inscrire dans le Code le divorce par consentement mutuel), les transmissions de biens se font uniquement en direction des enfants légitimes, les enfants adultérins étant quant à eux, privés de tous droits. Pendant plusieurs décennies, notamment dans la première moitié du XX^{ème} siècle, l'historiographie s'est intéressée à la question de la participation personnelle de Bonaparte aux travaux préparatoires du Code civil. Les auteurs s'interrogent si le Code a été « napoléonien » et, essaient de déterminer jusqu'à quel degré le régime napoléonien a marqué la fabrication du texte¹³⁹. Malgré des débats autour de cette question, les « conséquences » des mesures du Code Civil à l'égard des femmes avaient une grande influence sur le statut des futures générations de femmes dans la société française. Certaines mesures resteront en vigueur jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. Par exemple, dans la quasi-totalité des pays européens, la femme devra obtenir l'autorisation de son mari pour pratiquer une profession (jusqu'en 1965, en l'occurrence dans le cas de la France). Il existait de nombreuses obligations de l'épouse, provenant de l'application du Code civil : notamment, elle ne peut pas sans l'autorisation de son mari se présenter à un examen, s'inscrire dans une université,

¹³⁹ Halpérin J.L., « L'histoire de la fabrication du Code. Le Code : Napoléon ? », *Pouvoirs*, 2003/4 (n°107), p. 11-21 <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2003-4-page-11.htm>

ouvrir un compte en banque, faire établir un passeport, passer un permis de conduire ou bien se faire soigner dans un établissement.

La révolution de 1848 aurait pu corriger les manquements de celle de 1789 en accordant enfin le droit de vote et l'éligibilité aux femmes. En 1848, les femmes sont exclues du suffrage qui est dit pourtant « universel ». La construction du genre repose désormais sur une différenciation entre le public et le privé. La Commune de 1870, malgré les espérances qu'elle a générées se résume à une nouvelle déception. L'exclusion des femmes est accentuée par les Seconde et Troisième Républiques. Le décalage dans l'application de la citoyenneté, entre citoyenneté sociale et citoyenneté politique d'une part et entre les hommes et les femmes d'autre part, devient de plus en plus évident. Ceci pour plusieurs raisons : du fait que le suffrage dit « universel » devient le critère de la souveraineté et qu'il est accordé à l'ensemble des hommes en 1848, les femmes se trouvant encore davantage mises à l'écart. Cependant, le rôle social des femmes est bien mieux mis en avant ; leur éducation progresse et leur sentiment de charité, leur philanthropie, voire leur expertise est davantage sollicitée. La liberté syndicale est créée par la loi 1884, elle est reconnue pour tous, hommes et femmes, une femme mariée pouvant adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari (pourtant elle ne peut pas travailler sans sa permission).

Le Second Empire accentue encore la séparation politique entre les genres. D'une part, l'Eglise resserre son emprise sur les femmes, de l'autre, Proudhon entérine la division sexuelle des rôles en se basant sur la nature. Selon ce dernier, la ménagère est la seule identité possible pour une femme. Cependant, le débat se poursuit, s'amplifie et des progrès considérables sont effectués principalement dans le domaine de l'instruction. En 1861, J. Daubié devient la première bachelière française. En 1867, le ministre V. Duruy oblige les communes de plus de mille habitants à ouvrir les premières « écoles primaires de filles » et fonde les premiers « cours secondaires » pour les jeunes filles. Avant le XIX^{ème} siècle, la femme n'est pas du tout visible comme travailleuse. La France demeurait une société agricole et la femme effectuait toujours une partie de sa vie au sein de la famille. C'est grâce à la révolution industrielle que la femme va posséder une visibilité au travail : entrée dans le salariat ; le travail à l'extérieur de la famille.

L'exode rural commence pendant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, et la femme continue à effectuer à la fois des tâches domestiques et professionnelles. Cependant, la société change en profondeur. Le développement, l'industrialisation et l'urbanisation modifient la vie quotidienne des femmes. C'est ainsi que, des philosophes, médecins et juristes en arrivent à relier la faiblesse des femmes à leur nature. Les femmes se retrouvent dans les nouveaux métiers de l'usine et de la ville. Le travail féminin présente alors une visibilité qu'il n'avait encore jamais eue. Cette évolution n'a pas que des conséquences positives. Les métiers du textile et de l'industrie alimentaire représentent 75% de l'emploi féminin en 1900. Par conséquent, un « genre du travail » s'impose dans le cadre d'une nouvelle répartition des tâches et des matières.

Ce XIX^{ème} siècle difficile pour la condition féminine correspond également à l'apparition du féminisme. Le terme *féminisme* est régulièrement attribué à Ch. Fourier (1772-1837). A la fin du XIX^{ème} siècle, ce terme devient usuel dans la pratique politique et sociale, et caractérise quelquefois la doctrine. Le plus souvent le féminisme désigne la lutte qui vise à établir l'égalité des droits (politiques, civils, économiques) de l'homme et de la femme dans la société. L'analyse politique qu'il est possible de proposer du féminisme est triple : la rupture individuelle avec son statut, l'expression critique dans le domaine culturel, et l'engagement collectif dans le combat politique. Les premières féministes qui ont été nommées ainsi sont les précieuses, les puritaines américaines au XVII^{ème} siècle, les révolutionnaires de 1789, celles de 1848, de 1871, et les suffragettes. « Le couple phare du féminisme, M. Deraismes et L. Richer, ne se risquent pas à pénétrer sur le terrain politique par anticléricalisme, ayant peur de l'influence réactionnaire de l'Eglise. Elles pensent également que la République est encore trop fragile. C'est ainsi que la tendance dominante du féminisme demeurera longtemps modérée.

H. Auclert, la première suffragette française, estimait que le droit de vote devait être la première étape nécessaire à toute évolution pour les femmes¹⁴⁰ ». C'est en pouvant jouir du suffrage universel que les femmes pourraient profiter du progrès politique et social. H. Auclert a fait par conséquent en priorité passer l'émancipation politique des femmes, avant l'émancipation civile. Elle a obtenu un réel succès sur le terrain politique mais elle n'a pas été soutenue dans ses actions par les politiciens de

l'époque. Elle a fait appel aux méthodes des suffragettes anglaises, qui choquaient l'opinion publique de l'époque. C'est ainsi qu'après avoir obtenu son avis d'imposition de 1880, elle a refusé de payer ses impôts pensant que, ne votant pas, elle n'avait pas à s'acquitter de la somme due. Elle a fini cependant par payer, après avoir mené sa procédure jusque devant le Conseil d'Etat. Malgré tout, elle avait lié le droit électoral et au droit civique, lien qu'elle défendit assidûment dans son journal *La Citoyenne*, fondé en 1881¹⁴¹.

H. Auclert soulignait un point important, en mettant en avant les spécificités que pourraient apporter les femmes grâce au droit de vote : le vote des femmes devait avoir un caractère de moralisation sociale. Ce point de vue devait fortement marquer le féminisme français de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle. Les femmes estimaient que leur vote pourrait initier de grandes réformes sociales et garantir la paix. La III^{ème} République signe réellement le début de la campagne engagée par les associations féminines et par certains parlementaires afin d'obtenir les droits de vote et d'éligibilité pour les femmes. De 1870 à 1939, de nombreuses associations se forment : Ligue pour les droits des femmes, Conseil national des Femmes, Union fraternelle des Femmes, états généraux, conférences nationales et congrès se succèdent. Le problème des droits politiques des femmes est par conséquent débattu entre une minorité agissante et les milieux gouvernementaux. La plupart des femmes françaises ne s'intéressaient pas aux revendications politiques du féminisme.

Le féminisme en France est resté très peu développé, car il s'appuie sur deux stratégies : l'une, considérant le mouvement féministe comme une fin en soi, se promettant de convaincre les hommes ; l'autre, tentant de faire admettre les femmes par la République en luttant contre les hommes.

Jusqu'à la première guerre mondiale, les mouvements féministes ne sont qu'épisodiques, caractérisés par des regroupements, des ruptures et des conflits.

Paradoxalement, la Première Guerre Mondiale a donné aux femmes le moyen de s'émanciper. Les femmes gardent une place clé dans l'organisation de la vie civile. La

¹⁴⁰ <http://thucydide.com/realisations/comprendre/femmes/femmes6.htm>

¹⁴¹ Rebériaux M., Dufrancatel C., Slama B., *Hubertine Auclert et la question des femmes à l'immortel « congrès » de 1879.*

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/roman_0048-8593_1976_num_6_13_5058;

http://www.senat.fr/colloques/colloque_femmes_pouvoir/colloque_femmes_pouvoir5.html

Première Guerre Mondiale allait prouver que les femmes étaient indispensables au fonctionnement de l'économie et de la société : agricultrices, receveuses des postes, ouvrières dans les usines d'armement, conductrices de tramways, infirmières, travaillant treize heures par jour, même les dimanche, pour des salaires en dessous de ceux des hommes. Cependant, malgré l'évidence de la capacité des femmes à travailler, il leur a été demandé dès le 13 novembre 1918 d'abandonner leurs postes pour rendre la place aux hommes pas encore rentrés du front. Entre les deux guerres, la Chambre des députés donne à six reprises la citoyenneté politique aux femmes. En 1919, les choses semblent s'améliorer : la République ne pouvait pas se permettre de rester inactive face à cette dette patriotique et sociale à l'égard des femmes. A la Chambre des députés, la commission du suffrage universel s'est penchée à nouveau sur le dossier et a suggéré d'accorder le droit de vote uniquement dans le cadre des élections municipales à toutes les femmes de plus de trente ans. La Chambre des députés a dépassé ce point et a accordé le droit de vote aux femmes sans aucune autre restriction que celles s'appliquant déjà aux hommes.

Cependant, le Sénat a bloqué le dossier de façon obstinée. Clemenceau a affirmé ainsi que le droit de vote était un droit naturel, mais que les femmes n'étaient pas suffisamment éduquées et qu'elles étaient par conséquent des personnes influençables (il pensait alors à l'influence de l'Eglise, surtout dans les campagnes). En 1935, le même schéma s'est répété.

La Chambre des Députés est favorable à la participation des femmes à la vie politique, c'est ainsi que peut se résumer l'histoire de l'entre-deux-guerres. Le Sénat demeure fidèle à la tradition et n'accède pas le plus souvent pas aux revendications féministes par inertie. Le mouvement en faveur du vote des femmes provient des efforts conjoints du groupe parlementaire favorable au féminisme et des associations féminines, notamment du Conseil national des Femmes françaises fondé en 1901. L'implication directe des femmes aux affaires publiques est le fruit d'une action revendicatrice portée par certains groupes et certaines personnalités politiques.

Huit débats à la Chambre des Députés et trois au Sénat sur le problème du vote des femmes se sont tenus entre les deux guerres. Les débats les plus notables furent

ceux des 8, 15 et 20 mai 1919 à la Chambre, ainsi que ceux des 7, 14 et 21 novembre 1922 et du 3 mars 1932 au Sénat¹⁴².

En 1919, le rapporteur du projet, P.E. Flandin reprenait un texte de F. Buisson, déposé en juin 1914 et abandonné du fait de la guerre. Le projet P.E. Flandin envisageait d'accorder aux femmes des droits politiques partiels, représentant une première étape vers l'égalité politique intégrale : tous les hommes à vingt et un ans et toutes les femmes à trente ans pourraient être électeurs; les femmes pouvaient prendre part à toutes les élections, sauf aux élections à la Chambre des Députés, c'est-à-dire que, paradoxalement, on accordait aux femmes plus de pouvoir sur l'élection des sénateurs ennemis que sur celle des députés amis ; les femmes pourraient être élues au conseil municipal, mais inéligibles au conseil général, au conseil d'arrondissement et aux fonctions de délégués sénatoriaux. Après de longues démarches au sein du Sénat et de la Chambre des Députés, le projet devrait encore patienter.

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'Etat républicain se met en place, sans pour autant accorder à la moitié de ses ressortissants le statut de citoyen. Cependant, la République a pris pour symbole une femme : Marianne. Durant cette Troisième République, la « mariannolâtrie » permit aux femmes de pouvoir jouir de quelques avancées civiques, notamment dans les domaines de l'instruction, du droit du travail et de l'accès aux professions, même si en terme juridique, le Code Napoléon freinait encore fortement l'émancipation juridique des femmes. Politiquement, le mouvement féministe ne progressait pas du fait qu'il n'accordait pas la priorité aux droits politiques.

La culture de la politique française est également considérée comme un des facteurs responsables ayant empêché l'accès des femmes au pouvoir. Selon

¹⁴² 1914-1918 : 3 propositions de loi ou résolutions sont déposées sur ce sujet durant la législature. Proposition de loi redéposée en 1914 et adoptée en mai 1919. Le Sénat ne l'a jamais inscrite à l'ordre du jour.

1919-1924 : 3 propositions de loi ou résolutions sont déposées sur ce sujet durant la législature, dont une résolution invitant le gouvernement à obtenir que le Sénat inscrive à son ordre du jour la discussion de la proposition de loi votée le 20 mai 1919. Le Sénat ne réagit pas.

1924-1928 : 2 propositions de loi ou résolutions sont déposées sur ce sujet durant la législature. Le Sénat ne l'inscrira jamais à l'ordre du jour.

1928-1932 : 1 proposition de loi ou résolution est déposée sur ce sujet durant la législature. La demande de discussion est rejetée le 11 juin 1931. La Chambre des députés adopte, elle, la proposition de résolution réaffirmant la position favorable des députés sur la question et réclamant que le Sénat mette en délibération les textes votés par la Chambre.

1932-1936 : 1 proposition de loi ou résolution est déposée sur ce sujet durant la législature. Certaines ne s'intéressent qu'aux élections municipales.

1936-1940 : 2 propositions de loi ou résolutions sont déposées sur ce sujet en début de législature. La dernière a été adoptée le 30 juillet 1936 par la Chambre. Le Sénat ne l'a jamais inscrite à l'ordre du jour.

P. Rosanvallon, la conception individualiste de la citoyenneté en France est responsable de l'obtention tardive de la citoyenneté politique. Le rôle déterminant dans les débats autour de l'attribution des droits légaux aux femmes et aux hommes dans les élections a été joué par la notion de souveraineté nationale indivisible qui suppose que la France est un pays des citoyens sans distinction de leur genre, race et religion. L'universalisme républicain a fourni les limites de la culture politique française. Selon la lignée rousseauiste, la Révolution envisage la loi comme l'expression de la volonté commune. Elle doit résulter uniquement du choix des individus : cet appel à la raison de chacun élimine les « factions », les groupes d'intérêt, de même qu'il propose un espace public dans lequel l'égalité des citoyens au sein de la nation dépasse leur diversité. L'État s'est évertué à renforcer l'idée d'une nation « une et indivisible », les politiques appliquées ont eu comme finalité de tendre à une homogénéisation du peuple français.

L'idée de la division de la nation républicaine en hommes et en femmes était presque impossible à imaginer. On fait appel à deux termes clés dans ce contexte d'analyse : l'universalisme et le différentialisme.

« *Universalisme* : la position universaliste repose sur l'affirmation selon laquelle tous les êtres humains sont des individus égaux, indépendamment des différences secondaires de sexe, de races, de langues, *etc.* L'universalisme se base sur l'idée que l'humanité est unique ; femmes et hommes sont ontologiquement similaires. Les différences qu'ils affichent ou qu'ils vivent sont des constructions socio historiques : des différences secondaires. La différence anatomique et biologique n'est qu'un substrat sur lequel se nouent des constructions sociales, culturelles, relationnelles, *etc.* La raison, attribut principal de l'humain, n'est pas sexuée, ce sont des rapports de pouvoir qui créent la sexualisation des individus. L'égalité est ainsi associée à l'idée de similitude. Nous sommes égaux car au fond nous sommes similaires. Cette exigence d'égalité suppose un accès identique et dans des conditions identiques à toutes les formes de la vie humaine et citoyenne.

Cette position a pu avoir une efficacité rhétorique spécifique en France, en raison de l'universalisme de la République, qui conçoit les citoyens abstraitement sans considération de race, de religion, d'opinion ou d'autre catégorisation. Lors du débat paritaire, pour échapper à l'accusation de « particalisme » ou de communautarisme, la notion d'universalisme a été contrée par celle d'« universalité de la différence des

sexes », c'est-à-dire par l'idée selon laquelle il y aurait une universelle mixité : la différence des sexes transcenderait toutes les autres.

Différentialisme : la position différentialiste (dite aussi parfois « naturaliste » ou « substantialiste ») soutient à l'inverse qu'il y a deux sexes profondément différents au sein de la même humanité ¹⁴³. Cette différence ancrée soit dans le biologique ou soit dans le socioculturel, il n'en demeure pas moins qu'elle est fondamentale et marque de son empreinte l'ensemble des relations entre les sexes (leurs expériences, leurs aspirations, leurs représentations). L'égalité ne peut ainsi être associée à l'identité, entendue comme similitude. L'argument différentialiste a servi de fondement aux revendications de droits politiques pour les femmes, au nom même de leur différence ou de leur complémentarité avec les hommes. « Enfin, dans une perspective post-moderniste, le sexe n'est pas substantifiable : il n'y a plus de sexes. Le féminin est arraché à la logique binaire des oppositions, et transcende l'alternative du sexe et du genre ¹⁴⁴ ».

2.1.1.2. *A l'aube de la Révolution russe, l'agitation des esprits et les politiques d'Etat.*

La période qui va de 1861 à 1917 dans l'histoire de la Russie est caractérisée par de grands changements et des bouleversements significatifs : la suppression du servage, le développement du régime de production capitaliste, la mise en vigueur de la monarchie parlementaire, de la représentation populaire, l'attribution des droits de vote aux hommes, le développement du système multiparti, la liberté (relative) des médias, les événements révolutionnaires de 1905 et 1917. Mais malgré toutes ces évolutions, cela n'a pas considérablement changé le statut des femmes dans la société.

En Russie, le problème de l'émancipation de la personnalité était subordonné à la question primordiale et cruciale de l'époque – la liquidation du servage. Le lien indissoluble entre « la question féminine », « l'émancipation féminine » et la liquidation du servage a défini le caractère antiféodal démocratique du mouvement féminin en Russie. Ces derniers points constituaient une différence importante avec le féminisme occidental. Le mouvement féminin, avant tout, luttait pour l'égalité avec les hommes, le

¹⁴³ Achin C., Lévêque S., *Femmes en politique*, Paris, Collection Repères, La Découverte, p.18.

¹⁴⁴ *Idem*, p.19.

changement économique, et juridique de la position sociale des femmes, ainsi que pour leur recrutement aux postes publics. La résolution de toutes ces questions était impossible à imaginer dans le contexte de l'existence du servage.

L'année 1825 est caractérisée par la première action révolutionnaire organisée, et est devenue pour les femmes de Russie l'étape essentielle dans le développement de leur conscience civile. Y.M. Lotman pensait « qu'après le 14 décembre 1825, quand la partie de la jeunesse noble bien instruite était décrédibilisée, alors que la nouvelle génération d'intellectuels n'est pas encore apparue sur l'arène historique, ce sont les femmes « décembristes », qui ont joué le rôle de conservatrices des idéaux de l'indépendance, de la fidélité et de l'honneur ». Les femmes, qui avaient une vie spirituelle limitée par les cadres de la famille, ont donné à l'histoire l'exemple du courage et de la résistance civile. La déportation volontaire des femmes en Sibérie avec leurs maris et leurs frères condamnés, a provoqué une résonance publique immense, ainsi qu'une estime exceptionnellement haute de leurs contemporains et descendants. K. Marx en 1868 écrivait : « Chacun, qui connaît un peu l'histoire, connaît aussi que les grandes révolutions publiques sont impossibles sans ferment féminin ». Le ferment féminin s'est manifesté pour la première fois dans le mouvement des décembristes, pour que, pendant des années 1860-1880, il puisse faire partie de toutes les initiatives importantes dans la lutte émancipatrice. Depuis la fin des années 1860 en Russie, il n'y avait pas de grande organisation révolutionnaire sans participation des femmes.

Les femmes russes jouent un rôle important dans l'arène internationale. A partir de la fin des années 1860 et jusqu'au commencement des années 1870, les révolutionnaires - émigrants de la Russie ont eu comme objectif de réunir le mouvement de libération du pays avec le mouvement européen et ont créé la section Russe de la Première Internationale. Par exemple, E.G. Barteneva, V. Korvin-Krukovskaja, S. Levashova, E.L. Tomanovskaja, et E.L. Dmitrieva sont devenues des participantes de la commune de Paris. L'époque du populisme a changé de manière considérable le rôle des femmes dans le mouvement public. Des qualités féminines, comme la compassion, l'aspiration à aider son voisin pauvre, malheureux ou opprimé, en le soignant, en l'instruisant y ont contribué largement. La participation des femmes dans les milieux populaires était massive.

Ces femmes ont pris une part active aux mouvements sociaux de l'époque, ont partagé les aspirations des « narodniki » (populistes) pour se joindre « au peuple ». Elles ont rempli le rôle de femmes médecins, institutrices et ont participé aux mouvements révolutionnaires dès leur début. Ces femmes étaient dans leur grande majorité d'origine aristocratique, c'est pourquoi les historiens communistes les ont passées sous silence ¹⁴⁵.

Dans ce développement on envisagera certaines politiques clés d'Etat en Russie pré-révolutionnaire.

1. La politique d'Etat dans l'éducation.

Les réformes de Pierre I^{er} n'ont pas beaucoup contribué au changement de l'instruction des femmes. D'après la loi du 24 janvier 1724, il est prescrit aux moines d'instruire les orphelins masculins et féminins, en particulier d'enseigner aux filles autre chose que les tâches féminines telle que la couture ou le tricotage. A l'époque de Pierre I^{er}, les écoles privées pour les filles apparaissent. Pendant les règnes d'Elisaveta Petrovna, d'après la loi de 1754, les femmes doivent apprendre « l'affaire des femmes » et pour cette raison, les écoles obstétricales sont instaurées, tout d'abord à Moscou et à St. Pétersbourg puis dans les provinces. Au cours de cette période, hors des couvents féminins et des écoles privées, on trouve d'autres centres d'éducation pour les femmes : les pensionnats privés, financés par des étrangers, le plus souvent par des français. Catherine II a fondé par la loi du 5 mai 1764 la société d'éducation des femmes nobles. La tâche principale de cet établissement était d'éduquer et de former le caractère des filles, ainsi que de leur permettre de s'intégrer au monde. Les écoles publiques fondées plus tard étaient présentées comme des écoles secondaires et étaient accessibles aux enfants des deux sexes¹⁴⁶. L'opinion publique considérait l'éducation des filles dans les écoles comme quelque chose d'inconvenant. Au cours de l'histoire de l'existence de ces établissements, on trouve peu de filles, environ 13 fois moins que de garçons. Malgré les statistiques, il est possible de conclure que pendant les années du pouvoir de Catherine II, les filles de toutes les couches sociales avaient accès à l'éducation. Après la mort de Catherine II, les établissements sont passés sous le contrôle de Maria

¹⁴⁵ Pavlûčenko È.A., *Ženšiny v russkom osvoboditel'nom dviženii ot Marii Volkonskoj do Very Figner* (Les femmes dans le mouvement émancipateur russe : de Mariia Volkonskaya à Vera Figner), Moscou, Mysl', 1988, p. 37-38.

¹⁴⁶ *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskikh sistem* (La reconstruction de genre des systèmes politiques), ed. Stepanova N.M., Kočkina E.V., St. Pétersbourg, 2004, p. 330.

Fiodorovna qui pendant ses 32 ans au pouvoir a ouvert les établissements suivants : l'école des orphelins (Institut Mariinski), l'école d'ordre de Sainte Catherine à St. Pétersbourg et à Moscou, l'école pour les filles de la maison des orphelins des militaires (Institut de Pavlov), l'institut obstétrique de Moscou et St. Pétersbourg, l'école d'Alexander à Moscou, la maison d'éducation rurale à Gatchina, l'Institut de Kharkov et beaucoup d'autres.

En même temps, les maisons du travail apparaissent à Moscou, à St. Pétersbourg et à Poltava. Elles furent instaurées sous l'égide de l'Impératrice et bien financées. A la base de l'instruction des filles, il y avait le principe de la hiérarchie. Pour toutes les classes de la société, toutes les positions et les grades des parents, l'Impératrice sélectionne et répartit les filles dans les établissements correspondant à leur statut. Le programme de l'instruction des nobles comprenait des matières comme : la connaissance de la langue française, les bonnes manières et la danse. L'instruction des petits bourgeois devait être plus professionnelle, c'est-à-dire il fallait les préparer à devenir de futurs professeurs et institutrices dans les maisons des nobles.

La question de l'éducation de la population y compris des femmes était étroitement liée à la formation d'un nouveau type de citoyen après la suppression du droit de servage en 1861. Dans la note explicative pour « le Projet de la charte de l'instruction commune » est mentionné le précepte suivant : « Il faut développer dans les masses la conscience des droits, provoquer l'amour pour le travail raisonnable et développer le respect de soi-même et de l'humanité, tout ceci afin de bien et raisonnablement user des droits humains »¹⁴⁷. Les autorités ont créé une personnalité indépendante et autonome dans l'élaboration du programme des réformes de l'éducation féminine. Dans le rapport du 5 mars 1856 du ministre A.S. Norov à Alexandre II sur ce sujet, les explications suivantes ont été proposées : « L'évolution parmi les masses populaires des idées, des obligations et des droits de chacun, ainsi que l'amélioration des droits familiaux et des droits des citoyens, sur lesquels les femmes ont une très forte influence, dépendent de l'éducation. C'est pourquoi l'ouverture des écoles pour les filles dans les villes provinciales et régionales pourrait être un bienfait pour la

¹⁴⁷ *Narodnoe obrazovanie v Rossii* (L'éducation populaire en Russie), Moscou, 1910, pp. 29-30.

patrie¹⁴⁸». En revanche, ces buts contredisaient les représentations conservatrices et patriarcales de la place des femmes dans la société. Ces buts ne correspondaient pas aux intérêts économiques des classes aisées. C'est pourquoi, dès le commencement, la politique d'Etat dans le domaine de l'éducation des femmes a été contradictoire et inconséquente.

Les réformes étatiques dans l'éducation commencent à la fin du XIX^{ème} siècle. En 1856 les filles représentent 8,2% des élèves de l'école primaire. Officiellement, il n'y avait pas de différence entre les sexes dans l'instruction primaire. Le but de l'éducation – « nationale » – est d'« affirmer les idées et les notions religieuses et morales et de diffuser les connaissances de base utiles ». En 1864 la réforme de l'instruction primaire commence avec le soutien des conseils locaux, de l'administration des villes, des communautés rurales et des particuliers. En 1868, toutes les écoles primaires sont du ressort du Ministère de l'instruction publique. Parallèlement des écoles paroissiales et des écoles de lettres sous l'égide du Saint Synode s'ouvrent. Dès le début de la réforme, les organes gouvernementaux prennent sous leurs tutelles tous les établissements scolaires.

En 1866, la censure des manuels a été appliquée. Au début du XX^{ème} siècle, la réforme démocratique du système politique a envisagé la question de l'instruction comme l'une des plus problématiques et importantes. En 1905-1906, la demande de l'instruction publique pour les enfants des deux sexes était maintenue par la plupart des partis politiques. Les unions des professeurs, les communautés pédagogiques, les conseils médicaux, les paysans, les unions des travailleurs, les hôtels de ville, tous demandaient à résoudre le problème de l'instruction publique. Formellement, le gouvernement a réagi selon ces attentes. Aux termes de la loi du 3 mai 1908, l'instruction primaire d'une durée de 10 ans est obligatoire et gratuite pour les enfants de 8 à 12 ans. Mais la réalisation et l'application de cette loi étaient problématiques en raison des conditions non favorables au développement du pays. Il a fallu attendre 20 ans pour mettre en vigueur un nouveau système d'éducation. En 1899, le Ministère de l'instruction publique dépensait pour les établissements primaires 0,3% du budget

¹⁴⁸ Op cit. Kuz'menko D.P., « Narodnoe obrazovanie v Rossii v carstvovanie Doma Romanovyh » (L'éducation populaire en Russie pendant la gouvernance des Romanovi), *Rossia v ee prošlom i nastoâšem* (La Russie dans son passé et présent), Moscou, 1914, p. 10.

d'Etat, en 1905 – 0,6%¹⁴⁹. Au début du XX^{ème} siècle, les dépenses du budget d'Etat pour l'instruction publique représentent une part de 26%¹⁵⁰. Finalement, le système de l'instruction publique pour les jeunes filles et les femmes, se heurte à l'incompréhension des intérêts des différentes couches sociales et du pouvoir et ne se développe plus. Selon les données statistiques de 1898 dans l'Empire Russe, 4,8% d'hommes et seulement 1,6% de femmes vont à l'école primaire. D'après les données du recensement de la population de 1897, 535 211 de femmes soit 0,8% de toute la population féminine du pays ont suivi une instruction primaire¹⁵¹. Vers 1905, les filles ne présentent que 27% des élèves dans les écoles primaires¹⁵².

L'instruction secondaire n'échappe pas aux mêmes problèmes. Avant les années 1860, seules les femmes nobles peuvent entrer dans les institutions fermées féminines, mais après les réformes, tous les établissements secondaires sont ouverts aux femmes de toutes les classes. A partir de 1870, les établissements de l'instruction secondaire se transforment en gymnases pour les femmes. Les femmes sont admises même aux écoles diocésaines. En revanche, dans l'organisation de l'instruction secondaire pour les femmes, les structures gouvernementales restent encore conservatrices, et ne les laissent pas libres de cette tutelle. En pratique, le gouvernement exerce uniquement la fonction de contrôle, le financement reste l'obligation de la société. Ce n'est seulement qu'en 1900, grâce à l'initiative du ministre de l'instruction publique, N.P. Bogolepov, que l'Etat augmente les investissements. Les rythmes du développement de l'instruction secondaire parmi les jeunes femmes n'étaient pas similaires. En Russie, en 1904, dans les écoles secondaires en ville, ne se trouvent que 22 914 filles¹⁵³.

Les initiatives du mouvement libéral des femmes contribuent beaucoup au développement de l'enseignement supérieur des femmes en Russie. La lutte active pour les droits de pouvoir bénéficier de l'enseignement supérieur pour les femmes débute sous l'influence des idées démocratiques des années 1860. La charte universitaire adoptée en 1863 ne permet pas aux femmes de suivre les cours, ce qui provoqua l'immigration et le départ massif des femmes vers l'étranger pour faire des études

¹⁴⁹ *Narodnoe obrazovanie v Rossii* (L'éducation populaire en Russie), Moscou, 1910, p. 129.

¹⁵⁰ *Idem*, p. 122.

¹⁵¹ Fedosova È.P., *Bestuževskie kursy - pervyj ženskij universitet v Rossii (1878-1918)* (Les cours de Bestoujev en Russie (1878-1918)), Moscou, 1980, p. 24.

¹⁵² Hvostov V.M., *Ženšina nakanune novej èpohi* (La femme à la veille de la nouvelle époque), Moscou, 1905, p. 93.

¹⁵³ *Narodnoe obrazovanie v Rossii* (L'éducation populaire en Russie), Moscou, 1910, p. 122.

supérieures. De 1864 à 1872, on compte 200 femmes à l'Université de Zürich, un quart sont des femmes russes¹⁵⁴. Cependant les femmes en Russie continuent la lutte pour leur droit à l'éducation. A la tête de cette lutte se trouvent les dirigeants du mouvement des femmes : M.V. Troubnikova, N.V. Stasova, A.P. Filosofova, E.N. Voronina, O.A. Mordvinova.

L'ouverture des Cours supérieurs pour les femmes (les cours de Bestoujev) à St. Pétersbourg, suivant la décision du ministre de l'instruction publique D.A. Tolstoï a été l'événement le plus significatif. Ce même ministre a noté : « une telle forme d'éducation pour les femmes peut devenir une bonne affaire pour les femmes ». Etape par étape, les autorités se désolidarisaient progressivement du financement des Cours de Bestoujev. C'est l'institution de bienfaisance mutuelle russe des femmes qui pendant 12 ans a maintenu et financé la mise en place des cours.

Au début du XX^{ème} siècle, les besoins du développement économique et l'influence de l'opinion publique ont contribué à réaliser la moitié des mesures promises pour l'éducation professionnelle des femmes. Les Cours supérieurs du commerce pour les femmes, les Cours agricoles pour les femmes, l'Institut technique et graphique, les Cours supérieurs pédagogiques, les Cours supérieurs juridiques, les Cours commerciaux des langues étrangères pour les futures femmes professeurs s'ouvrent à Moscou. En 1913, 25000 femmes suivent ces cours.

Cependant, une telle situation ne répond pas suffisamment aux besoins de la société. En effet, la majorité des femmes partent à l'étranger pour avoir un diplôme, notamment dans les universités de Suisse, dans lesquelles 6 000 femmes y faisaient des études avant la Première Guerre Mondiale¹⁵⁵.

Il est à noter que le développement de l'enseignement secondaire et supérieur concerne seulement les intérêts des femmes des couches supérieures, c'est-à-dire les nobles. Pour la plupart des femmes de la population russe, les travailleuses et les paysannes, l'accès à l'éducation n'était pas envisageable, en premier lieu, parce que l'élite économique préférait d'avoir une main d'œuvre illettrée et pas chère, c'est à dire féminine. Même après la mise en oeuvre de la politique d'Etat dans le domaine de

¹⁵⁴ Pavlúčenko È.A., *Ženšiny v russkom osvoboditel'nom dviženii: ot Marii Volkonskoj do Very Figner* (Les femmes dans le mouvement émancipateur russe : de Mariia Volkonskaya à Vera Figner), Moscou, 1988, p.161.

¹⁵⁵ Šabanova A.N., *Očerk ženskogo dviženâ v Rossii* (Essai sur le mouvement des femmes russes), St. Pétersbourg, 1912, p. 14.

l'éducation des masses féminines, les autorités préservaient le principe de la société féodale, esclavagiste et essayaient d'empêcher la diffusion des idées de la libération des femmes. Les réformes dans l'éducation se distinguaient par leur conservatisme et leur contradiction et s'effectuaient très lentement sous le contrôle des autorités.

2. La politique d'Etat dans le domaine professionnel.

Durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la politique d'Etat contribue largement à l'exploitation des mains d'œuvre féminines dans le secteur industriel et, le secteur des services, interdisant aux femmes d'accéder aux professions de l'administration et aux professions intellectuelles. La croissance du nombre d'usines et de manufactures, la haute concentration de la production et sa mécanisation contribuent à l'augmentation du niveau d'emploi des femmes. L'autre motif est l'activité du mouvement ouvrier ayant comme résultat le remplacement des hommes par des femmes peu exigeantes par rapport aux conditions de travail. Jusqu'à la moitié des années 1920, le taux de croissance du recrutement des femmes dans les branches industrielles est à la hausse. Selon les données de l'Inspecteur des manufactures en Russie vers le début des années 1890, plus de 161 000 femmes (38,3% des ouvriers) travaillent pour l'industrie textile¹⁵⁶. Au total, 77% des travailleuses employées dans l'industrie travaillent dans le traitement de la fibre. En 1913, dans l'industrie de la manufacture, les femmes représentent 52,9% de la main d'œuvre.

En revanche, dans la sécurité, la protection de la santé et l'amélioration des conditions de travail, il n'y avait aucune politique d'Etat structurée. La législation du travail était en cours de formation et ne pouvait pas créer les conditions adéquates pour la vie, ni pour les hommes, ni pour les femmes. La première loi sur le travail des femmes et des adolescents dans les entreprises industrielles est apparue le 3 juin 1886. Cette loi interdit le travail nocturne (entre 21 heures et 5 heures du matin) aux femmes et aux adolescents (15-17 ans) dans les manufactures textiles. L'absence de toute législation structurée sur la protection du travail et la sécurité rendent les accidents lourds de conséquences de travail¹⁵⁷. La loi sur la rémunération après un accident du

¹⁵⁶ *Rabočij klass Rossii ot zaroždeniâ do načala XX veka* (La classe des ouvriers en Russie de la naissance jusqu'au XX^{ème} siècle), Moscou, 1989, p. 276.

¹⁵⁷ Selon les données statistiques en 1901 parmi 1000 travailleurs 14,6 avaient eu un accident au travail, en 1902 – 15,6 et en 1904 déjà 28,6. Gvozdev S., *Zapiski fabričnogo inspektoora* (Les notes de l'inspecteur d'usine), Moscou, 1925, p.163.

travail apparaît seulement en 1903. La sécurité sociale des travailleurs a débuté en 1888 mais a été juridiquement constituée à partir de 1912.

Le bas niveau des salaires, un grand nombre d'amendes, le comportement rude des agents, l'absence de lois concernant la protection maternelle et infantile sont les résultats de la politique d'Etat, non développée.

Les conditions de vie des ouvriers sont difficiles à décrire. La commission spéciale gouvernementale a adopté en 1902-1905 le budget des ouvriers. Le salaire mensuel minimum pour une personne est de 21 roubles pour les hommes et de 17 roubles pour les femmes, comprenant : pour le vêtement – 3 roubles, le logement - 4, la nourriture – 10 et les dépenses diverses (savon, laverie, sauna, correspondance, la pratique religieuse, les déplacements) – 4 roubles. Aucune mention de dépenses ni pour les livres, ni pour les journaux ou théâtre, ni pour des frais médicaux, ni pour les dépenses pour les enfants ou pour les voyages ne figure dans ce budget¹⁵⁸. Les autorités d'Etat préfèrent voir la classe ouvrière demeurer non cultivée et pour cela, ils ont limité toutes les possibilités d'avoir une vie culturelle de citoyen.

Les actions du gouvernement visant à permettre l'accès des femmes aux postes dans l'administration et aux professions intellectuelles sont aperçues comme conservatrices et non structurées. Après la réforme de 1861, les femmes des couches privilégiées de la société cherchent les moyens de devenir économiquement indépendantes. Cette tendance est conditionnée par deux facteurs : premièrement, la situation financière des propriétaires fonciers s'est dégradée, ce qui oblige leurs filles ou leurs femmes à chercher du travail ; et deuxièmement, la contradiction entre les jeunes femmes cultivées et les relations encore féodales dans la famille. L'idée démocratique des « nouveaux gens » rencontre un accueil favorable auprès de l'intelligentsia féminine russe. « Les nouvelles femmes » quittaient leurs maisons familiales pour trouver une nouvelle vie libre, cherchaient à obtenir une bonne éducation, à gagner leur vie. Avec les hommes, elles étaient modestes dans leurs relations et comportements, elles menaient une propagande en faveur d'une nouvelle vie, instruisaient les autres gens. C'était une sorte d'appel, une manifestation contre l'époque existante.

¹⁵⁸ *Trudy Pervogo Vserossijskogo ženskogo s"ezda* (Les documents du premier congrès des femmes russes), St. Pétersbourg, 1909, p. 298.

Les femmes ne pouvaient pas occuper les postes de grande responsabilité au sein de l'administration d'Etat. Selon la loi, les femmes pouvaient avoir accès aux postes dans les établissements publics et gouvernementaux, sous l'égide de l'Impératrice Maria Fiodorovna, uniquement dans les secteurs des écritures, la comptabilité et dans les départements considérés comme féminins. Les femmes étaient autorisées à travailler comme sages-femmes, pharmaciennes, télégraphistes, vendeuses dans les boutiques de vin, comme institutrices (l'enseignement restait l'une des activités les plus répandues parmi les femmes). En 1915, après beaucoup de ténacité, des femmes accédaient à des emplois à l'agence centrale des Poste et Télégraphe de St. Pétersbourg et les femmes sont autorisées à travailler comme des facteurs¹⁵⁹.

Les femmes diplômées d'études supérieures devaient résoudre beaucoup de problèmes. Les premières femmes-médecins commençaient à travailler sans avoir aucun droit juridique dans leur profession. Avant 1883, elles ne figuraient pas sur les listes des médecins, et, pendant 5 ans, elles travaillaient sans papiers officiels dans les hôpitaux locaux et nationaux. Les questions d'obtention du diplôme de maîtrise et de doctorat par les femmes et de l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Académie des sciences ont été résolues seulement au début du XX^{ème} siècle, après la revendication insistante des femmes au niveau étatique.

Les fonctions judiciaires restaient fermées aux femmes. La Ligue pour l'égalité des femmes russes a réussi à se faire accepter par la Douma d'Etat le 10 novembre 1911. Le projet de loi a été dénoncé par le Conseil d'Etat en janvier 1913¹⁶⁰.

Grâce au soutien des organisations des femmes et à la participation des organes représentatifs, des décisions étatiques réglant l'accès des femmes aux professions intellectuelles sont adoptées, mais seulement après 1906. La troisième Douma envisageait la possibilité d'autoriser les femmes à occuper des grandes postes, mais la décision n'a pas été acceptée. Ce n'est seulement qu'en mars 1917, sous l'influence de la manifestation de femmes, organisée par la Ligue pour l'égalité des femmes russes, que le gouvernement Provisoire a obligé d'accorder aux femmes la possibilité d'occuper

¹⁵⁹ *Otčet Rossijskoj ligi ravnopraviâ ženšin za 1915 god* (Le bilan de la Ligue russe pour l'égalité des femmes de 1915), St. Pétersbourg, 1915, p. 39.

¹⁶⁰ *Trudy Pervogo Vserossijskogo ženskogo s"ezda* (Les documents du premier congrès des femmes russes), St. Pétersbourg, 1909, p. 902.

des postes dans la fonction publique et même dans les ministères. Les conditions historiques ne permettaient pas de profiter de cette occasion.

La politique d'Etat dans le domaine de la professionnalisation des femmes au cours des années du tsarisme était contradictoire. Les autorités ont placé comme fondement de la législation le principe d'élimination des femmes des fonctions publiques et politiques, et des professions intellectuelles, en raison de l'incapacité des femmes d'être comme les hommes, du fait de leur dépendance à la famille et au mari. En même temps, les demandes du régime de production capitaliste, l'augmentation de la production et de l'industrie, l'agriculture individuelle exigent de plus en plus de main d'œuvre féminine. Les autorités contribuent à l'exploitation des femmes dans l'industrie et dans l'agriculture et cantonnent les femmes aux travaux physiquement durs et mal payés.

En conséquence, la politique d'Etat dans le domaine du travail amène à la discrimination des femmes dans tous les groupes professionnels. Les facteurs de base définissant les politiques d'Etat dans cette direction sont : les concepts idéologiques du rôle secondaire des femmes dans la société et les intérêts économiques des élites. La noblesse et les représentants des grands capitaux industriels étaient intéressés par la sauvegarde des traditions patriarcales et de ce fait, soutenaient l'exploitation des femmes dans l'industrie, la production et l'agriculture, et, finalement, conduisaient à exclure la concurrence dans le domaine de la gestion.

3. La politique d'Etat dans le domaine des droits politiques et civils.

Le degré d'inégalité des femmes devant la loi dépendait de leur statut social dans la société. Ainsi, les femmes appartenant aux couches supérieures de la société se trouvaient dans une situation juridique meilleure que les paysannes et les travailleuses.

La politique d'Etat de l'empire russe dans le domaine des droits civils et politiques n'accepte pas les femmes comme l'acteur principal du développement social et leur interdit l'accès aux professions de l'administration à tous les niveaux.

Dans les relations familiales, la femme reste aussi dans l'état de sujétion. Elle est l'être complètement dépendant de ses parents et de son mari. Le Code de la famille niait la souveraineté de la personnalité féminine. Ce n'est que le mariage religieux qui est considéré comme légitime en droit russe, avant la révolution. Selon la loi, les parents fixent la dot pour leur fille. Le divorce ainsi que l'annulation du mariage étaient

interdits. Les époux étaient obligés de vivre ensemble. La femme devait suivre son mari et vivre dans sa maison¹⁶¹. Elle pouvait détenir un permis de séjour indépendant uniquement avec la permission de son mari. La séparation de corps n'a été autorisée que par la loi de 1914. Selon la loi, la femme était obligée « d'obéir à son mari, parce qu'il est le chef de la famille, l'aimer, le respecter et l'écouter, le satisfaire et montrer son obéissance, comme l'hôtesse de la famille »¹⁶². Les femmes ne peuvent pas travailler sans autorisation du mari. Les hommes ont tous les privilèges dans le droit d'héritage. Le droit de la famille ne correspondait pas à la situation sociale, aux idées humanitaires de la période réformatrice et contredisait les idées progressistes de la société. Une solution efficace est trouvée pour aider les femmes à se libérer et à quitter le foyer familial - le mariage fictif. Des dizaines des jeunes filles se résignent à un tel mariage pour obtenir un permis de séjour et pouvoir partir à l'étranger par la suite.

Au cours des transformations pré-révolutionnaires, la société attendait l'adoption de la loi concernant le divorce. Mais l'Etat ne répondait pas à l'attente de la société. « Il n'y avait jamais eu autant d'hommes et de femmes en Russie habitant séparément, comme on peut l'observer dans les années 60 [...]. La société a banalisé de telles relations et la valeur de la famille perdit sa signification et parallèlement avec le mariage, le concubinage civil devint très répandu »¹⁶³.

La discordance entre les nécessités d'une nouvelle étape de l'évolution de la société amène à la violation de la loi et au nihilisme juridique. La partie la plus progressiste de la société, les intellectuelles (*intelligentsia*) et le mouvement libéralo-démocratique des femmes étaient les personnes les plus actives de la politique favorable aux femmes dans la légalisation. La société de bienfaisance russe des femmes, l'Union pour l'égalité des femmes et les autres organisations demandent de libérer les femmes, d'effacer les limites juridiques, et soutiennent la proposition de rendre égaux les femmes et les hommes dans leurs droits d'héritage. Il y a beaucoup d'hommes qui se prononcent pour l'égalité des femmes et leurs droits : K.D. Kavelin, I.D. Beliaev,

¹⁶¹ Kantonovič Ā.A., « Zakony o ženšinah: Sbornik vseh postanovlenij dejstvujuščego zakonodatel'stva, odnosâsihsâ do lic ženskogo pola » (Les lois sur les femmes, le recueil des décrets de la législation à l'égard des femmes), *Graždanskoe zakonodatel'stvo* (Les droits civils), vol 10, St. Pétersbourg, 1899, p. 7, 56.

¹⁶² *Graždanskoe zakonodatel'stvo* (Les droits civils), volume 10, 1^{ère} partie, St. Pétersbourg, 1899, p. 59.

¹⁶³ Šelgunov N.V., Šelgunova L.P., Mihajlov M.L., *Vospominaniâ* (Les mémoires), vol 1, p.140.

G.N. Motovilov. Le journal « Sovremennik » éditait des articles critiques sur l'égalité des femmes de M.A. Fillipov.

En 1905, après l'annonce du Manifeste du 17 octobre, les femmes attendaient que l'Etat sollicite leur énergie, leurs capacités ainsi que leur initiative. Les protocoles des réunions de la Première Douma d'Etat témoignent que la question des femmes faisait partie des problèmes importants à résoudre. La grande majorité de la population masculine progressiste était convaincue que cette question était l'une des plus urgentes. Les députés proposaient l'égalisation juridique des femmes et des hommes et la reconstruction démocratique de la vie politique en Russie¹⁶⁴.

L'Etat dans sa politique à l'égard des femmes s'était montré très conservateur, en ne reconnaissant pas la maternité comme une fonction sociale importante. L'absence de législation sur la protection de la maternité, l'interdiction de l'avortement, l'aide médicale aux femmes se manifestent catastrophiquement et ont des effets sur leur santé et la mortalité infantile. Par exemple : à Moscou (gouvernia de Moscou) 12,4% des grossesses sont suivies par des médecins ; St. Pétersbourg – 9,9% et à Voronej - 1,7%¹⁶⁵. Les femmes paysannes et les travailleuses se trouvaient dans une situation encore plus compliquée¹⁶⁶. Ce fait a influencé largement l'augmentation de la mortalité infantile et du taux de maladies féminines. Au début du siècle, le taux de mortalité des femmes, pour mille bébés nés, est de 7,9 en Norvège, en Suisse – 9, en France –13,7, au Japon – 15,2, et enfin en Russie – 27,4. Parmi les paysannes s'adressant à l'aide médicale, jusqu'à 91% étaient malades à la suite de l'accouchement¹⁶⁷.

Le gouvernement ne s'occupe pas de ces problèmes. Les statistiques de la maternité et de la protection des femmes et des enfants sont quasiment absentes. C'est uniquement grâce à l'apparition des organisations des femmes, au développement du

¹⁶⁴ *Ženskij vopros v Gosudarstvennoj dume* (La question féminine à la Douma d'Etat), St. Pétersbourg, 1906, p. 1.

¹⁶⁵ *Trudy Pervogo vserossijskogo ženskogo s'ezda* (Les documents du premier congrès des femmes russes), p. 75.

¹⁶⁶ Selon les données des syndicats des unions de St. Pétersbourg, 75% des femmes travailleuses occupaient un emploi avant l'accouchement, environ 18% arrêtaient leur travail 2 semaines avant l'accouchement et seulement 7% 3-4 semaines avant l'accouchement. Après l'accouchement 37% des femmes ont obtenu le droit de ne pas retourner au travail pendant 2 semaines, 33% jusqu'à 4 semaines et 33% pendant plus que 4 semaines. *Voprosy strahovaniâ 1914* (Les questions de la sécurité), n°8, p. 6.

¹⁶⁷ *Trudy Pervogo vserossijskogo ženskogo s'ezda* (Les documents du premier congrès des femmes russes), pp. 72, 213.

mouvement des ouvriers et aux partis politiques que la question commence à attirer l'attention de la société.

Dans le domaine des droits politiques, les femmes sont considérées comme des citoyennes ne bénéficiant pas de tous leurs droits. Elles n'ont ni le droit de vote, ni d'être élue. Cependant, les femmes nobles qui possèdent de la fortune immobilière ont le droit de participer aux réunions¹⁶⁸. Dans le règlement électoral à la Douma d'Etat, les femmes appartenant à cette catégorie sont autorisées à accorder leurs cens de la fortune immobilière aux maris et aux fils dans le cadre de la participation aux élections¹⁶⁹.

Les réformes de 1905 du système politique en Russie ont contribué à l'apparition et au développement de la constitution, basée sur l'indépendance, l'autonomie de ses membres et sur les libertés civiles, dans l'esprit de la société. La demande concernant le recrutement des femmes au « Zemckii sobor » (organe représentatif en Russie) et au cabinet des ministres fut proposée pour la première fois en 1905 en Russie, suite à l'initiative de la société de bienfaisance russe des femmes. Cependant, le gouvernement garde le silence. Le 6 août 1905, une loi caractérisant le statut des femmes est adoptée. Cette loi est commentée par A.N. Chabanova : « les femmes sont assimilées aux gens mineurs, faibles d'esprit et jugés pour crime »¹⁷⁰.

De cette manière, les structures du pouvoir réalisant des changements et des réformes démocratiques continuaient à suivre la logique patriarcale, et faisaient abstraction de la croissance de la proportion des femmes intellectuelles dans la société. Il est à noter l'expérience riche de la coopération des organisations des femmes avec les autres sujets de la politique d'Etat. Les femmes ont des contacts avec le Parlement depuis les premiers jours de son existence dans l'espace politique russe. Les organisations des femmes agissent à travers les députés-hommes : envoyer des délégations dans les commissions de la Douma, pétitionner, publier et distribuer des communications pour l'égalité des femmes. Le 3 mai 1906, une pétition sur l'égalité des femmes signée par neuf mille d'entre elles est présentée aux députés de la Douma : E.I. Kedrin et L.I. Petrajitski.

¹⁶⁸ Kantonovič Ā.A., « Zakony o ženšinah » (Les lois sur les femmes), *Graždanskoe zakonodatel'stvo* (Les lois civils), vol 10, p. 135.

¹⁶⁹ *Gosudarstvennââ дума: Zakony 6 avgusta 1905 goda* (Le Douma d'Etat : des lois du 6 août 1905), St. Pétersbourg, 1905, p. 13.

¹⁷⁰ Šabanova A.N., *Ōčerk ženskogo dviženââ v Rossii* (Essai sur le mouvement des femmes en Russie), p. 15.

Après des débats, ce projet de loi sur l'égalité des femmes et des hommes, s'est retrouvé devant la commission de la Douma, mais il n'a pas été débattu car la Douma a été dissoute. Malgré tout, le mouvement des femmes s'activait. Une nouvelle pétition signée par sept mille personnes a été envoyée à la deuxième Douma, mais sans résultats. Pendant la campagne préélectorale de 1907, l'Union à l'égard de l'égalisation des femmes réunissait dans 122 villes de la Russie vingt milles signatures avec comme requête, d'accorder aux femmes les droits au suffrage. En 1911, les plus grandes organisations de femmes ont adressé leurs demandes à la Douma pour inciter à débattre de la question d'accorder aux femmes le droit d'élire et d'être élue au « Bolotnoïe zemstvo » (conseil régional) de la Douma. Pendant la discussion, les députés ont pris la décision d'accorder les droits du suffrage aux femmes, mais sans le droit d'être élue comme président du « zemstvo ».

Les femmes surveillaient l'apparition de chaque nouvelle organisation pour introduire dans son programme des propositions sur l'égalité des sexes. C'est le Premier congrès russe des femmes qui a joué le rôle le plus important dans la promotion des intérêts des femmes.

Les sujets de la politique d'Etat avaient parfois des points de vue contradictoires par rapport à la question des femmes. Les établissements gouvernementaux, représentant les intérêts du monarque et du pouvoir centralisé, étaient contre l'intégration des femmes dans l'activité politique publique et sociale. Parmi les membres de la Douma d'Etat, les autorités des « zemstvo » (conseil régionaux), l'Union des unions, il y avait des partisans, ainsi que des adversaires d'une solution à cette question. Cependant, au niveau régional, des autres organisations publiques, représentant les intérêts des classes moyennes, et de l'opinion publique se prononcent en faveur des femmes. En juillet et août 1905, les congrès des « zemstvos » de Tver, Iaroslavl, Kostroma, Viatka, Oufa, Auriol décident à la majorité en faveur de l'attribution de droit de suffrage aux femmes¹⁷¹.

Le pouvoir local et les municipalités restent parfois plus démocratiques que les autres organes du pouvoir. Les partis politiques pourraient aussi faire beaucoup pour les femmes. Sous l'influence de l'opinion publique, les partis discutaient la question des

¹⁷¹ *Ženskoe dvizhenie 1905 v otzyvakh sovremennykh deiatelej* (Le mouvement des femmes selon les avis des contemporains), St. Pétersbourg, 1906, p.16.

femmes au cours de l'élaboration de leurs programmes politiques. Au total, l'analyse des programmes politiques des onze partis montre que seuls six partis se prononcent pour les droits des femmes et seulement deux partis envisagent le problème de l'amélioration des conditions du travail des femmes et l'intégration du droit de l'instruction égale à celle des hommes¹⁷². Les demandes concernant la question des femmes ont été intégrées dans les programmes de partis comme : le parti ouvrier social-démocrate de Russie¹⁷³ et le parti constitutionnel et démocratique. Les organisations des femmes collaboraient intensivement avec les partis, mais, en raison des conditions historiques, les partis politiques n'influencent pas sérieusement le changement de la politique d'Etat à l'égard des femmes.

Les événements du 1917 ont confirmé l'idée qu'il ne suffit pas de changer l'ordre politique, économique et social pour obtenir l'égalité des femmes. Il est nécessaire de surmonter une autre barrière plus importante – les idées conservatrices et patriarcales de la nouvelle élite politique de la société. Après la chute de l'autocratie et la formation du Gouvernement Provisoire, les intellectuelles étaient convaincues que c'est la période favorable aux femmes pour un grand changement au niveau de l'égalité. La ligue russe pour l'égalité envoyait quelquefois ses représentantes au Conseil des députés des ouvriers et des paysans du Petrograd¹⁷⁴ pour présenter la question des femmes et défendre l'attribution des droits du suffrage. L'avis des autorités du Conseil du Petrograd était négatif, et motivé par l'inquiétude du « conservatisme du paysan russe »¹⁷⁵. La ligue russe pour l'égalité a organisé une grande manifestation le 19 mars 1917, plus de quarante milles femmes de St. Pétersbourg y ont participé. Après de longues discussions, le président du Conseil des députés des ouvriers et des paysans – N.S. Tchhéidze, le président de la Douma d'Etat V. Rodzianko, le premier-ministre G.E. L'vov expliquaient aux manifestantes que le suffrage « universel » comprend les droits pour les deux sexes. Le lendemain, la Ligue décidait selon les explications du

¹⁷² *Programmy političeskij partij Rossii* (Les programmes des partis politiques russes), St. Pétersbourg, 1917, *Programmnye dokumenty političeskij partij rossii dooktâbr'skogo perioda* (Les documents et les programmes des partis politiques russes de la période avant octobre), Moscou, 1991.

¹⁷³ **POSDR** (*Российская Социал-Демократическая Рабочая Партия, РС-ДР*) *Rossijskaâ Social-Demokratičeskaâ Rabočaâ Partiâ, RS-DR* (Le parti social-démocratique des travailleurs russes)

¹⁷⁴ Saint-Pétersbourg a changé plusieurs fois d'appellation : elle est rebaptisée **Péetrograd** (Петроград) de 1914 à 1924, puis **Léningrad** (Ленинград) de 1924 à 1991, avant de retrouver son nom d'origine à la suite d'un référendum en 1991.

¹⁷⁵ Zakuta O., *Kak v revolúcionnoe vremâ VLRŽ dobivalis' izbiratel'nyh prav dlâ russkij ženšin* (Comment pendant la période révolutionnaire VLRJ lutte pour les droits de vote pour les femmes), Pg., 1917, p. 4.

gouvernement que les femmes russes sont des citoyennes politiques égales aux hommes¹⁷⁶.

Enfin, selon le règlement électoral en vigueur à l'assemblée¹⁷⁷, ses membres doivent être élus par scrutin universel, direct et secret sans différence de sexes¹⁷⁸. Cependant, les premières élections aux Doumas municipales et régionales (mai-août 1917) ont montré l'incapacité des partis politiques et de la population à reconnaître les femmes comme des sujets égaux dans la prise des décisions politiques. L'analyse des listes des partis de dix régions de Petrograd aux élections des Doumas régionales montre que la proportion de femmes parmi les candidats des partis ne dépasse pas 12% y compris pour le parti des bolcheviks - 10%. La plupart des femmes sont placées en fin de liste. Selon le bilan des élections à la Douma centrale de Petrograd, sur 200 élus, les femmes ne représentent que 5%, c'est-à-dire 10 femmes, et parmi les candidats elles ne représentent que 8,1%¹⁷⁹.

Il faut dire, que, la courte période des transformations politiques n'a pas suffisamment influencé le contenu de la politique d'Etat et l'orientation de ses acteurs principaux.

4. La coopération des acteurs de la politique d'Etat.

L'analyse de différents acteurs de la politique d'Etat à l'égard des femmes permet de tirer les conclusions suivantes. L'Etat, représenté par l'Empereur, tout comme l'institution des pouvoirs, essayaient de fonctionner de façon autonome et indépendante, tout en évitant de se rapprocher dans leur activité des autres sujets du système politique. L'Empereur, ainsi que ses proches ayant un pouvoir considérable, étaient convaincus que la Russie n'est pas encore prête pour les réformes du changement du statut des femmes, et c'est pourquoi ils suivaient le concept patriarcal et conservateur de la prédétermination des femmes dans la société. Malgré l'existence des organisations des femmes et leurs unions, il n'y avait pas de retours (« feedback ») efficaces dans le système politique de l'époque. Les structures du pouvoir ne trouvaient pas d'intérêt à concentrer leurs forces sur des problèmes, ainsi qu'à s'occuper des intérêts spécifiques

¹⁷⁶ *Idem*, p. 10.

¹⁷⁷ Učreditel'noe sobranie, (Assemblée constituante).

¹⁷⁸ *Ženskij vestnik* 1917 n°5-6, p.72.

¹⁷⁹ Pokrovskaâ M.I., « Vybory v rajonnye dумы Petrograda » (Les élections aux Doumas des régions de Petrograd), *Ženskij vestnik*, 1917, n°5 -6, n°9-1, p.108.

d'une aussi grande couche démographique et sociale telle que les femmes. Le mécanisme de la résolution et du contrôle des problèmes était quasiment inefficace.

La Douma d'Etat, malgré la position progressiste de quelques députés et des fractions, restait assez passive. Pendant onze ans de fonctionnement, aucune des quatre Doumas ne trouva la solution pour l'égalité législative entre les femmes et les hommes. La Douma se tient à l'écart de la recherche de solutions aux problèmes tels que la sécurité et la protection des femmes au travail, la protection de la maternité et des enfants. Les organes municipaux et locaux répondaient activement aux initiatives des femmes d'obtenir des droits égaux avec les hommes, surtout dans le domaine de l'éducation. Les municipalités sont plus favorables à l'intégration des femmes dans la vie politique, mais leur position reste très invisible et ne constitue pas une force d'opposition.

Des partis politiques tels que le parti socialiste populaire, l'Union de la libération, le parti constitutionnel-démocratique, le parti des socialistes révolutionnaires, le parti radical et le parti social-démocratique ont proposé dans leurs programmes différentes solutions pour égaliser les droits politiques des femmes et des hommes. Une des solutions était d'améliorer les conditions de travail et la protection de la maternité. On trouve ces propositions dans les programmes des partis. La plupart des partis maintenaient des contacts avec les organisations des femmes, ce que explique leurs motivations : gagner des voix grâce au vote des femmes des couches supérieures.

Les organisations publiques comme l'Union des unions, l'Union des paysans occupaient des positions discrètes à l'égard de l'inégalité subie par les femmes. Les organisations occupaient une position neutre, ne montraient pas leur initiative dans l'adaptation des solutions étatiques, mais, en même temps, ne niaient pas la nécessité d'élargir les droits et les libertés pour la population féminine. Le mouvement des ouvriers et son organisation politique – le parti socio-démocratique des ouvriers se présentaient comme un groupe d'influence dans les structures gouvernementales et proposaient parmi d'autres demandes, la requête pour l'égalisation des droits des femmes et des hommes. L'analyse montre que la lutte révolutionnaire a largement influencé le changement de la législation du travail des femmes. Le parti proposait des solutions aux questions liées à l'égalité des femmes en politique, dans l'administration,

dans la direction ainsi que dans l'attribution des droits des citoyens et, de ce fait, ralentissait le processus démocratique de l'intégration des femmes dans la vie politique.

L'acteur le plus actif de la politique d'Etat à l'égard des femmes était le mouvement libéro-démocratique des femmes. Les représentants des organisations des femmes voulaient arriver à l'égalité en proposant des réformes mais en évitant de provoquer des restructurations considérables. Les organisations libéro-démocratiques de femmes contribuaient directement à leur libération du poids de l'inégalité sociopolitique et économique dans le système politique existant.

Il est à souligner le rôle important des intellectuels (*intelligentsia*) dans les réformes de la politique d'Etat à l'égard des femmes. *L'intelligentsia* devint non seulement porteuse d'idées d'émancipation, de liberté et d'initiative publique, mais a également permis le développement d'un militantisme en faveur de l'égalité des femmes. L'étude de la politique d'Etat et son influence sur les deux systèmes de genre en Russie et en France met en évidence une série des facteurs communs. Tout d'abord, il est important de souligner le rôle que le féminisme a joué dans l'évolution des systèmes de genre dans les deux pays. Le féminisme commence à se développer et à apparaître dans l'arène politique. Mais il faut constater que pour les deux sociétés française et russe, le féminisme ne représente pas une force d'opposition dans la protection des droits des femmes¹⁸⁰. L'autre rôle important dans le changement de la situation des femmes dans les deux sociétés et dans la modification des systèmes de genre est joué par les organes législatifs de la Douma, la chambre basse du Parlement en Russie et la Chambre des députés en France. Dans les deux cas, malgré leur « mission » de représenter les intérêts de la population y compris des femmes, leur attitude reste assez passive et ne contribue pas significativement au changement du rôle des femmes et de la « législation » de leur statut de citoyenne de plein droit. L'étude des deux cas

¹⁸⁰ Le **féminisme** est un ensemble d'idées politiques, philosophiques et sociales cherchant à promouvoir les droits des femmes et leurs intérêts dans la société civile. La pensée féministe vise en particulier l'amélioration du statut des femmes dans les sociétés où la tradition établit des inégalités fondées sur le sexe. Le féminisme travaille à construire de nouveaux rapports sociaux et développe des outils propres à la défense des droits des femmes et de leurs acquis. Ce mouvement est soutenu par diverses théories sociologiques et philosophiques. La préhistoire du féminisme russe remonte au 18^{ème} siècle et a comme fondements, les idées de la Révolution Française de 1789 ainsi que les idées du siècle des Lumières. Les élites russes suivaient les événements en France, où dans l'ambiance de la révolution, les femmes ont fait valoir leurs exigences.

nous amène à la conclusion suivante. L'époque des révolutions et des changements significatifs en Russie et en France propose un nouveau type de citoyen, mais les femmes ne font pas partie de cette catégorie ; elles ne deviennent pas des citoyens de la nouvelle époque. L'autre point commun entre les deux sociétés (russe et française) est résumé dans l'intérêt des élites économiques et politiques à garder et à préserver les traditions patriarcales des masses féminines pour mieux bénéficier de la main d'œuvre féminine, particulièrement durant les conditions de crises et pendant les périodes de transition. Les idées révolutionnaires en France et en Russie de la période des réformes ne correspondaient pas au changement du statut féminin dans les deux sociétés, car elles étaient bloquées dans la plupart des cas par les forces politiques.

2.1.2. Féminisme d'Etat à l'époque soviétique : progressions et reculs.

Le féminisme d'Etat est un concept récent qui, au sens large, signifie que les politiques publiques visaient à élaborer l'égalité entre femmes et les hommes dans la société¹⁸¹. La

¹⁸¹ Le champ de recherche du « féminisme d'Etat » constitue une des deux voies majeures de renouvellement des réflexions sur le genre et l'Etat, conjointement avec l'analyse des politiques sociales dans une perspective de genre (Orloff 1993, Sainsbury 1996). C'est essentiellement au Danemark, en Suède et en Australie que se sont développées au cours des années 1980 et au début des années 1990 les premières études envisageant une action de l'Etat en faveur des femmes. Selon Martine Lévy (Lévy 1988), le concept de féminisme d'Etat a initialement été élaboré par Ruth Nielsen pour rendre compte de l'abondante production législative des Etats dans le domaine de l'égalité des sexes (Nielsen 1983) citée par Lévy p.12). Par la suite, ce concept a été repris et élaboré par Helga Hernes dans son ouvrage intitulé *Welfare state and woman power : Essays in state feminism* (Hernes 1987). A la même époque, en Australie, se développait le concept de « fémocrates » pour désigner les féministes qui avaient été amenées à travailler dans l'appareil d'Etat notamment à la suite de l'élection du gouvernement travailliste de Whitlam en 1972. Ce sont d'abord les « fémocrates » elles-mêmes qui ont témoigné de leur expérience, avant que leurs témoignages ne soient repris et complétés par des chercheuses théorisant ce concept (Watson 1990, Franzway, Court et Connell 1989, Eisenstein 1996, Sawyer 1990). Mais c'est dans les années 1990 que le féminisme d'Etat s'est véritablement consolidé en tant que domaine de recherche en science politique et en sociologie, notamment sous l'impulsion de la recherche comparative internationale lancée par Amy Mazur et Dorothy McBride Stetson dans le cadre du *Research Network on Gender, politics and the State* (RNGS)(Mc Bride Stetson et Mazur 1995). Ainsi, le féminisme d'Etat est désormais reconnu comme un des champs importants de la recherche sur le genre et les politiques publiques (Mazur 2002). Cependant, la catégorie de féminisme d'Etat, qui renvoie de façon générale à l'idée d'une présence féministe dans l'Etat, n'est pas encore complètement stabilisée, et fait l'objet d'une pluralité de définitions, qui sont le plus souvent des définitions implicites. En effet, le féminisme d'Etat apparaît à bien des égards comme une catégorie insaisissable, utilisée mais peu définie. Les définitions du féminisme d'Etat doivent donc

politique de l'Etat soviétique était très moderne par rapport à l'époque mais comment arriver à la réalisation de la législation novatrice pour les femmes ?

« Aucun Etat, aucune législation démocratique n'a fait pour la femme la moitié de ce que le pouvoir soviétique a fait dès les premiers mois de son existence », a dit Lénine. L'URSS fut de 1917 à 1944 un gigantesque laboratoire d'expérimentation sociale, et le cas de la femme soviétique est exemplaire. La Révolution de 1917 avait voulu marquer une rupture sur tous les plans de la vie politique, sociale et culturelle. Ainsi le gouvernement soviétique a renoncé aux anciennes traditions familiales et proclamé bien haut la « libération », « l'émancipation » des femmes. La puissance soviétique est la première et la seule au monde à avoir anéanti toutes les anciennes lois bourgeoises qui mettaient la femme dans une position inférieure à celle de l'homme et donnaient à ce dernier d'innombrables privilèges, en particulier dans le droit du mariage. De plus, la Constitution soviétique stipulait : « La femme a les mêmes droits que l'homme dans tous les domaines de la vie économique, civique, culturelle et sociopolitique.

Ainsi, dès 1917, le nouveau pouvoir voulait réaliser une libération de la femme. Dès juillet, le gouvernement provisoire avait décrété la femme électrice et éligible, avant l'Angleterre (1918) et les Etats-Unis (1920). Les bolcheviques affirmaient que la femme doit travailler comme l'homme, gagner, comme lui, sa vie et exercer ses responsabilités dans l'Etat. Pour ce faire, il accorde d'emblée toutes les libertés aux femmes. La Russie est le premier pays à accorder si facilement le divorce. Le code de la famille du 16 décembre 1918 est alors unique en Europe par son ouverture. Il déstabilise la famille qui, sous sa forme traditionnelle bourgeoise, doit être abolie. Les liens entre les individus se relâchent. Il s'agit d'une décennie bien contradictoire, où s'affrontent des théories très différentes de l'idéal ascétique de V. Lénine qui défendait le mariage monogame, égalitaire et sérieux, dévoué à la cause, aux théories très progressistes d'A. Kollontai, inspirées par *La Femme et le socialisme* d'A. Bebel. Au début des années 20, A. Kollontai est peu suivi, mais en septembre 1919 est mis en place le

souvent être déduites *a posteriori* des divers aspects sur lesquels mettent l'accent les études relevant de ce domaine de recherche.

Revillard A., *Féminisme d'Etat : constructions de l'objet*, 2006, texte disponible sur Melissa : http://www.melissa.enscachan.fr/article.php3?id_article=1026.

« Jenotdel », la section féminine du Comité Central. Sous la direction d'I. Armand et A. Kollontai, s'organise tout un réseau de comités qui doit aider les femmes dans leurs problèmes professionnels et domestiques. L'impact du « Jenotdel » et de ses déléguées est non négligeable et son rôle dans la prise de conscience des femmes est déterminant. Il reste pourtant une force politique secondaire et, à partir de 1923, on l'accuse de déviationnisme féministe. En 1929, il est supprimé, considérant que la question féminine était réglée.

Il est vraiment très difficile d'estimer l'importance des décrets, mais il est évident que cette révolution a largement influencé la conscience des gens habitée pendant plusieurs siècles par les règles du « Domostroi », élevés dans les traditions patriarcales où le père et le mari dans la famille représentent le pouvoir autocratique absolu. Après la Révolution d'octobre, les femmes en Russie ont acquis pour la première fois le droit de choisir librement une profession et d'effectuer des formations. L'égalité des femmes avec les hommes en politique, ainsi que leurs droits civils étaient fixés dans la première constitution soviétique acceptée en juillet 1918. Dans l'article 64 de la Constitution de la RSFSR de 1918 était particulièrement souligné que le droit d'élire et d'être élu appartient « aux citoyens des deux sexes ».

Pendant les différentes étapes du développement du pays des Soviets, les questions spécifiquement liées à la participation des femmes dans la vie publique, à la protection de la maternité et de l'enfance, à l'activité professionnelle des femmes, à l'augmentation de leur niveau de culture générale ou professionnelle devraient être résolues de façon prioritaire. C'est pourquoi la résolution de ces questions est synchrone avec la réalisation d'autres buts, tels que : la liquidation du chômage, l'industrialisation du pays, la collectivisation de l'agriculture, l'élimination de l'analphabétisme et la renaissance de l'économie nationale après la Deuxième Guerre Mondiale.

Malheureusement, il y avait un grand décalage entre les droits de la personne proclamés dans la Constitution de l'URSS et leur mise en œuvre dans beaucoup d'autres sphères de la vie publique, politique et sociale. Ce décalage entre le mot et le fait, avec le temps n'a cessé d'augmenter. Pour ce qui est de la question de l'égalité des hommes et les femmes, la stagnation et l'absence de développement ont conduit à la rétrogradation. C'était un changement très profond qui a provoqué la reconsidération

des relations de genre. Les modèles étaient plus complexes qu'auparavant : les caractéristiques, qui étaient considérées jadis comme masculines, pouvaient être désormais appliquées aux femmes¹⁸².

Dans la seconde partie de ce paragraphe et dans le paragraphe suivant la question des relations entre l'Etat et les genres sera abordée. Quelles sont les politiques publiques dans les années d'après guerre et d'après les révolutions dans les deux sociétés ? En analysant le contexte socio historique, le changement du contexte politique et l'évolution de la place des femmes en société seront étudiés. De quelle façon ces deux contextes coopèrent ? Quel est le rôle de l'Etat et quel contrat de genre domine dans la société russe et française ?

Dans cette partie, j'essaierai de mettre en relief la politique des Etats à l'égard des femmes dans les deux pays. On pourrait citer une des variantes de l'explication de la

¹⁸² A l'époque du « féminisme d'État », l'égalité entre les genres se manifestait à trois niveaux. Le premier correspondait à l'idéologie officielle qui, s'appuyant sur la constitution inspirée du modèle soviétique, proclamait que l'égalité des chances entre hommes et femmes était une réalité. C'est dans ce contexte que fut établi un réseau de crèches, jardins d'enfants et garderies, afin de préserver l'égalité des femmes entrant sur le marché du travail. L'émancipation forcée se fit par l'introduction de quotas déterminant, par exemple, le nombre minimal de femmes dans la représentation politique et dans les comités politiques. Dans ce système normatif et antidémocratique, aucune critique n'était tolérée ni d'ailleurs aucune recherche sur le caractère fictif de l'égalité, ou le « plafond de verre ». Il y avait un seul domaine de la sphère publique où la transposition des différences entre les sexes en différences sociales était fréquemment et publiquement débattue. C'était celui de la « double charge » des femmes. Les femmes constituaient désormais un groupe défavorisé (à problèmes) dans la société, car elles devaient mener de front vie familiale et vie professionnelle. Des mesures officielles cherchèrent, par vagues successives, à inciter les hommes à s'acquitter de davantage de tâches au sein du ménage, mais sans succès. Ainsi conçu, le « féminisme d'État » ne pouvait tenir sa promesse d'égalité pour les femmes. Du fait de leur double charge, celles-ci étaient soumises à des formes de domination masculine profondément enracinées, sans que les relations de pouvoir ne permettent de changements significatifs dans leur vie professionnelle et familiale.

Le deuxième niveau, celui de la vie privée, n'était même pas envisagé dans les principes « radicaux » de la politique égalitaire communiste traditionnelle (libre sexualité, abolition de la famille, *etc.*). Ainsi, l'époque du « féminisme d'État » fut caractérisée par la coexistence étroite d'une législation résolument moderne, visant l'égalité des chances au niveau social, et d'une pratique profondément sexiste dans le domaine privé.

Le troisième niveau était celui de la politique officielle en matière de genres, qui considérait que la femme était devenue totalement l'égale de l'homme. Cette parité se manifestait dans le domaine de l'emploi, où se faisait la jonction entre sphère publique et sphère privée. Etant donné que quasiment toutes les femmes travaillaient à l'époque du « féminisme d'État », elles s'employèrent à élaborer leurs propres réseaux sociaux. Compte tenu de ces stratégies, l'impossibilité pour les femmes de briser le « plafond de verre », aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine politique, était, semble-t-il, le résultat de décisions et de choix individuels. Il n'y avait donc pas lieu de braver le système inchangé d'hégémonie masculine et de le critiquer. Les femmes, manoeuvrant intelligemment entre les deux sphères aux valeurs irréconciliables, parvinrent souvent à mettre en place leurs propres stratégies d'émancipation opérationnelles, mais ces succès ne conduisirent pas à la formulation de revendications politiques particulières.

préservation du paradigme patriarcal et la construction du paradigme d'égalité. Pendant de longues années, le patriarcat d'un type assez spécifique existait en Russie après les événements de 1917, soutenu par de multiples raisons politiques, économiques et idéologiques.

2.1.2.1. *Les espoirs et changements cardinaux après la Révolution de 1917.*

Les structures du pouvoir s'adressent toujours aux traditions historiques et au mode de vie des générations (Annexe 2). Dans la partie suivante, on envisagera les étapes, les bases conceptuelles et les résultats de la politique d'Etat soviétique à l'égard des femmes.

La période de 1917-1990 peut être divisée en trois sous-périodes : 1917-1930, 1930-1960 et 1960 -1990¹⁸³. Les tendances de base de la politique d'Etat à l'égard des femmes entre 1918-1990 sont :

- 1) La garantie de l'égalité juridique avec les hommes ;
- 2) L'emploi massif dans l'appareil productif public ;
- 3) La politique familiale ;
- 4) La participation à la gestion d'Etat ;
- 5) L'éducation des femmes et l'instruction communiste.

Tous ces buts étaient étroitement liés. On peut souligner l'existence de deux niveaux dans l'étude de la question des femmes : les buts de la politique (composant idéologique) et leur réalisation. L'ambition de créer les conditions pour l'autoréalisation des femmes (déclaration idéologique) était toujours liée à l'adaptation pragmatique de cette idée aux solutions pratiques des tâches de l'Etat et du parti.

1. La théorie et la pratique de la solution de la question féminine en 1917-1930. La théorie et la pratique publique de la solution de la question féminine en 1917-1930 sont basées sur les idées des travaux de K. Marx, F. Engels, V. Lénine. V. Lénine comprenait l'égalité des droits des hommes et des femmes comme la liquidation de la propriété privée sur les moyens de production, l'augmentation du niveau économique, la révolution culturelle et la collectivisation domestique. La participation des femmes au travail public productif devient la condition cruciale pour définir le statut des femmes en société. « Pour la libération totale des femmes et pour leur égalité réelle avec les hommes, il faut avoir l'économie publique et les femmes doivent participer au travail

¹⁸³ Hasbulatova O.A., « Obzor opyta sovetskoy gosudarstvennoj politiki v otnošenii ženšin » (Etude de l'expérience de la politique d'Etat soviétique à l'égard des femmes), *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskikh sistem* (La reconstruction de genre des systèmes politiques), ed. Stepanova R. M., Kočkina E.V., St. Pétersbourg, Aletejâ, 2004, p. 338.

productif public. La femme occupera la même position que les hommes dans la société »¹⁸⁴. A cette époque, les idées avaient un caractère progressiste. Dans la résolution XIII du Congrès du Parti communiste panrusse (bolchevik)¹⁸⁵, a été souligné que le maintien des femmes au travail et à la production a une signification politique importante. La tâche principale pour le Parti était de renforcer la qualification du travail féminin et d'intégrer la main d'œuvre féminine dans les branches de la production où elle n'était pas utilisée, ou utilisée insuffisamment. En même temps, l'augmentation du travail féminin est considérée comme un moyen efficace pour l'amélioration du niveau culturel des femmes et leur conscience de classe. L'idée d'égalité au travail était soutenue par une série de décrets dans le Code du travail, où l'on trouve les conditions suivantes : 8 heures de travail par jour, un salaire égal avec les hommes, l'interdiction du travail de nuit, 16 semaines de congés maternels, les allocations familiales pour les femmes allaitantes, les quotas pour le licenciement des femmes en cas de compression du personnel, la conservation prioritaire du poste pour les femmes enceintes et les célibataires avec enfants.

En 1932, est publiée la liste des professions et des travaux où les femmes sont interdites. On observe l'apparition d'une série de décisions et de décrets du Comité central du Parti Communiste de l'Union Soviétique et du Conseil central des unions professionnelles¹⁸⁶. Toutes ces mesures se distinguaient considérablement de celles de la période avant la Révolution. Premièrement, ces mesures ouvrent aux femmes l'accès à toutes les professions, deuxièmement, ces mesures forment les bases de la politique d'Etat pour la protection et l'amélioration du travail des femmes et, troisièmement, l'Etat a considéré la maternité comme une fonction sociale très importante.

Parallèlement, la législation a modifié les relations des genres dans la vie familiale pour arriver à l'égalité dans la vie professionnelle. En décembre 1917, le Comité central exécutif russe (VTSIK)¹⁸⁷ et le Conseil des commissaires du

¹⁸⁴ Lenin V.I., *O zadačah ženskogo rabočego dviženâ v Sovetskoj respublike* (Sur les tâches du mouvement des femmes travailleuses), Polnb sobr sočin, vol 39, p. 201.

¹⁸⁵ Parti communiste panrusse (bolchevik), 1918-1925 *Rossiïskaja kommunističeskaja partija (bolševikov)*, *PKP(б) Rossiiskaïa Kommounistitcheskaïa Partiia (bol'chevikov)*, *RKP(b)*

¹⁸⁶ Vsesoûznyj central'nyj sovet professional'nyh soûzov (VCSPS) Всесоюзный центральный совет профессиональных союзов (ВЦСПС), Le conseil central des unions professionnelles.

¹⁸⁷ Vserossijskij Central'nyj Ispolnítel'nyj Komité (VCIK) Всероссийский Центральный Исполнительный Комитет (ВЦИК) Le comité central exécutif panrusse.

peuple (Sovnarkom)¹⁸⁸ font paraître les décrets suivants : « Le mariage civil » et « Le divorce ». Finalement, le mariage civil remplace le mariage religieux et élimine les différences entre les hommes et les femmes dans la question du divorce. Les avortements sont légalisés. Pour éliminer les anciennes relations de droits (la succession, le testament, l'adoption, la tutelle) le décret de 1918 annule toutes les sortes de succession. Le mariage se présente maintenant comme l'union de deux personnes égales, libres d'obstacles religieux.

L'une des voies de l'égalité entre les hommes et les femmes selon le concept de V. Lénine est de créer l'économie publique domestique par l'organisation des crèches, des cantines et des laveries publiques. Cette stratégie a été maintenue dans le Programme du Parti communiste panrusse (bolchevik) adopté lors du VII^{ème} congrès du Parti en 1919. Les politiciens ont décidé de résoudre par ce moyen le problème de l'approvisionnement alimentaire dans les conditions de la crise économique des années 20.

L'égalité politique des femmes est un autre vecteur de leur émancipation pendant cette période. Au niveau idéologique, l'intégration des femmes dans les structures de l'Etat et de la société était l'un des moyens pour arriver à l'égalité. Au niveau pratique, c'est une bonne méthode pour mobiliser les femmes dans la politique du parti des bolcheviks. Selon la décision du XI^{ème} Congrès du Parti communiste panrusse (bolchevik), (1922), le Comité du parti devrait surveiller si les travailleuses participaient ou non aux élections aux organes professionnels et soviétiques. C'était le début de l'intégration du système de quotas aux élections législatives. Cependant, il est important de souligner que « [...] dans la République Soviétique, l'accès à l'activité politique s'ouvre aux femmes, dont le but est d'aider les hommes ». Parmi les formes de la participation des femmes dans la vie politique, V. Lénine propose : organiser des cantines et des crèches publiques, améliorer de l'alimentation, inspecter de la distribution d'alimentation. Par contre le domaine de la « grande politique » reste fermé aux femmes.

Les services des femmes (jenotdel) ont été créés dans les structures des comités de parti pour résoudre un grand nombre de problèmes liés au changement du statut

¹⁸⁸ Sovét narodnyh komissárov SSSR Совет народных комиссаров СССР Le Conseil des commissaires du peuple.

social des femmes. Ces services n'étaient pas autonomes et obéissaient au Comité Central et son Secrétariat. Ces services des femmes se présentent comme acteur de la politique d'Etat en faveur des femmes, ainsi que comme la forme efficace de l'influence sur les masses féminines.

L'autre moyen de l'émancipation des femmes après 1917 est l'influence sur la conscience des masses. Les idéologues de la résolution de la question féminine comprenaient que la société n'était pas prête à la perception du nouveau rôle, du nouveau statut des femmes, et soulignaient qu'il était nécessaire de détruire les préjugés. La tâche principale du Programme du Parti communiste panrusse (bolchevik) de 1919 est le travail idéologique et éducatif pour éliminer tous les préjugés surtout parmi les paysans et le prolétariat. La priorité est la suppression de l'analphabétisme parmi les femmes. L'éducation des femmes est la condition nécessaire pour arriver à l'égalité des genres. La politique d'éducation spécialisée a été formée. Il était important de créer le système de l'éducation professionnelle parce que les femmes étaient une réserve de main d'œuvre. 50% des places dans les écoles d'apprentissage des usines et de fabriques¹⁸⁹ étaient réservées aux femmes et un quota de 25% de femmes dans les écoles du soir professionnelles a été instauré¹⁹⁰.

L'égalité des femmes a été proclamée comme la tâche officielle idéologique de l'Etat. D'un côté, l'idée de l'émancipation, du rôle important de la femme comme sujet de l'histoire et du progrès social a trouvé sa réalisation dans un nouveau statut juridique, dans la codification législative. D'un autre côté, on observe l'influence des idées encore très traditionalistes et patriarcales sur le rôle des femmes. Dans la plupart des situations, la femme joue un rôle secondaire et complémentaire. Dans les deux Constitutions de 1918 et 1924 on ne trouve pas de bases pour l'égalité, sauf le suffrage des femmes.

2. Changement des priorités : 1930-1960.

Pendant cette période, le concept de l'égalité des genres s'est transformé. Selon l'article de la Constitution de l'URSS de 1936, la femme a des droits égaux avec les hommes dans tous les domaines : étatique, culturel, politique et social. L'égalité législative, l'intégration des femmes dans la production, leur éducation ont fait penser

¹⁸⁹ FZU – škola fabrično-zavodskogo učeničestva, škola FZU ФЗУ – школа фабрично-заводского ученичества, школа ФЗУ L'école d'apprentissage d'usine et de fabrication.

¹⁹⁰ *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskih sistem* (La reconstruction de genre des systèmes politiques), ed. Stepanova N.M., Kočkina E.V., St. Pétersbourg, 2004, p. 399-401 .

que l'égalité des femmes et des hommes est une réalité. Le problème des femmes est résolu. Les services des femmes (jenotdel) se ferment. La politique d'Etat change son orientation, la composante d'émancipation des femmes devient moins visible. Les problèmes démographiques et d'industrialisation sont au premier rang. Les conditions historiques ont contribué aux corrections du concept. L'industrialisation, la collectivisation, la formation du domaine social, et plus tard, la Deuxième Guerre Mondiale ont demandé plus de travailleurs. Les fonctions productives des femmes deviennent prioritaires. Dans le rapport du XVII^{ème} congrès du Parti communiste pansoviétique (bolchevik)¹⁹¹, (1934) I. Staline fixe les rôles des femmes dans la société : être une mère et une travailleuse. Par conséquent, le problème du statut féminin dans la société est résolu¹⁹².

Pendant cette période, les idées du protectionnisme social pénètrent dans les fondements de la résolution de la question féminine. Les intérêts spécifiques des femmes sont inclus dans le concept de l'Etat. Les femmes se transforment du sujet de la politique en objet de la politique d'Etat, en demandant des conditions permettant de combiner la maternité et la professionnalisation. C'est pourquoi on observe des mesures visant à diminuer les droits des femmes : 1936 : interdiction de l'avortement, de 1944 à 1956 : éducation dans les écoles mixtes, la procédure du divorce se complique, les hommes profitent des rentes alimentaires. Le prestige de la fonction reproductive des

¹⁹¹ Les dénominations en russe, en alphabet cyrillique et en alphabet latin des partis sont les suivantes :
Parti ouvrier social-démocrate de Russie, POSDR, 1898-1903

Российская Социал-Демократическая Рабочая Партия, РСДРП
Rossiiskaïa Sotsial-Demokrastitcheskaïa Rabotchaïa Partiia, RSDRP

Parti ouvrier social-démocrate de Russie (bolchevik), POSDR(b), 1903-1918

Российская Социал-Демократическая Рабочая Партия (большевиков), РСДРП(б)
Rossiiskaïa Sotsial-demokrastitcheskaïa Rabotchaïa Partiia (bol'chevikov), RSDRP(b)

Parti communiste panrusse (bolchevik), 1918-1925

Российская коммунистическая партия (большевиков), РКП(б)

Rossiiskaïa Kommounistitcheskaïa Partiia (bol'chevikov), RKP(b)

Parti communiste pansoviétique (bolchevik), 1925-1952

Всесоюзная коммунистическая партия (большевиков), ВКП(б)

Vsesoiouznaïa Kommounistitcheskaïa Partiia (bol'chevikov), VKP(b)

Parti communiste de l'Union soviétique, PCUS, 1952-1991

Коммунистическая Партия Советского Союза, КПСС

Kommounistitcheskaïa Partiia Sovetskogo Soiouza, KPSS

¹⁹² Zaharova N., Rimaševskaâ N.M., «Ženskij vopros » i social'naâ politika » (« La question des femmes » et la politique sociale), *Sem'â i semejnaâ politi* (La famille et la politique de la famille), Moscou, 1991, p. 48.

femmes est mis en valeur : création de l'Ordre de la gloire maternelle et de la médaille de la maternité.

L'idéologie paternaliste commence à se construire à l'égard des femmes et occupe une place essentielle dans la politique d'Etat soviétique.

3. Période 1960-1991 : changement des relations entre l'Etat et la femme. A ce moment, la femme représente la force reproductive dans la manufacture. L'Etat compte beaucoup sur la ressource féminine pour augmenter le taux de natalité dans le pays. Comme l'écrit M.E. Baskakova « l'économie soviétique s'est développée grâce aux facteurs extensifs, la production publique manquait de main-d'œuvre et c'est pourquoi l'on a fait adhérer le contingent additionnel (les retraités, les femmes au foyer). Dans les années 70, l'Etat est obligé d'engager des recherches de nouvelles sources de main d'œuvre, quand le niveau de l'emploi de la population, y compris les femmes, était à son maximum, alors que la natalité avait fortement baissé. L'un des moyens utilisés était l'augmentation du niveau de la natalité. La politique de la famille a été élaborée ¹⁹³». En même temps, l'idée de la collectivisation du ménage reste non réalisable. Les conditions devenaient pires qu'avant. La répartition des rôles dans la famille reste toujours la même, et la femme doit effectuer une double charge, demandant plus d'efforts physiques et psychologiques. La politique du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) de 1960 reste la même, le Parti accepte que les problèmes des femmes ne soient pas résolus.

Dans le rapport du XXVI^{ème} congrès du Parti on trouve des citations sur les problèmes de double charge des femmes : être une bonne mère et être une militante de la politique et active à la production. Il était noté dans le rapport du congrès que les mesures utilisées pendant la dixième période quinquennale ne fonctionnent pas. Ce rapport est informatif, mais dans les mesures proposées pour la onzième période quinquennale, on ne trouve aucun changement, les mêmes mesures que dans le cas de la dixième période sont proposées, avec comme seule différence, que tous les souhaits sont difficiles à réaliser. On trouve les mêmes phrases et les mêmes mesures dans un document central sur le développement économique et social de l'URSS pour les périodes de 1981-1985 et jusqu'à 1990. Il est évident que l'approche formelle et

¹⁹³ Baskakova M.E., *Ravnye prava i vozmožnosti ženšin na rynke truda* (Les droits et les possibilités égaux des femmes au marché du travail), p. 9.

déclarative sur la problématique des femmes et l'augmentation de leurs statuts dans la société devient une norme pour les autorités.

Cette conclusion est prouvée par les données de la position des femmes au sein du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS). Les femmes ne sont représentées qu'à 26%. Les femmes ne dirigent presque aucune des organisations républicaines et régionales. Très peu de femmes sont élues dans le Parti communiste de l'Union soviétique, et dans le Politburo (bureau politique)¹⁹⁴. Seulement trois femmes ont été élues pour une courte durée, de 1917 jusqu'à 1990.

Finalement, le concept socialiste de l'égalité des genres apparaît à nouveau au début des années 90. Le système contenait des idées égalitaires, radicales et démocratiques, patriarcales et utopiques. La politique d'Etat combine trois dimensions : économique, démographique et égalitaire. Les femmes sont les objets ainsi que les sujets de la politique, ainsi que le moyen de la résolution des problèmes étatiques.

La vie des femmes ne change pas radicalement durant l'époque soviétique, leurs fonctions passent de la sphère privée à la sphère publique. Il n'y a pas eu « de révision du rôle de l'homme et de la femme dans la société. L'État soviétique a élaboré la théorie du protectionnisme social, basée sur le principe que les femmes jouent principalement deux rôles dans la société – « un rôle de travailleuse et un autre de mère ». Les femmes sont devenues l'objet de la politique d'État parce que les femmes ont des intérêts spécifiques, en comparaison des hommes, et c'est pourquoi elles demandent l'application de mesures spéciales. Ainsi, l'État a créé le système de la discrimination positive (par exemple, en accordant aux femmes l'aide sociale), mais n'a pas éliminé les raisons de la discrimination qui étaient à la base. Les femmes russes ont finalement effectué des progrès dans des domaines tels que : les relations de travail, la formation et la politique considérablement plus tôt qu'en Europe Occidentale ou aux États-Unis¹⁹⁵.

Cependant, une analyse plus profonde montre que les femmes devaient exécuter en réalité « une double charge », elles assumaient la responsabilité principale de l'éducation des enfants et de l'exécution des travaux de ménage. Par ailleurs, les femmes devaient accomplir leurs devoirs devant l'État comme les travailleuses. Après la

¹⁹⁴ Le premier conseil (organe suprême) du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) qui définissait sa politique, sa ligne directrice.

¹⁹⁵ Čirkov P.M., *Rešenie ženskogo voprosa v SSSR* (La décision de la question des femmes à l'URSS), Moscou, 1976, p. 178.

révolution, un grand nombre de femmes a fait partie de la main d'œuvre, cependant, elles n'occupent pas les fonctions de dirigeants et ont de petits salaires. Pour augmenter la représentation des femmes en politique, l'Etat a proposé des quotas. La représentation des femmes dans le Soviet Suprême portait « un caractère décoratif ». Cette idée sera développée dans la deuxième partie de la thèse consacrée à la répartition du pouvoir entre les genres dans le domaine politique.

La libération des femmes dans les premiers décrets du pouvoir soviétique, l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau constitutionnel, représentent un événement significatif, non seulement pour la Russie, mais aussi, comme l'a montré l'expérience historique, pour tout le monde. D'autre part, à la suite de la révolution de 1917, les femmes russes sont devenues égales aux hommes, ceci s'est passé brusquement rien n'était prêt pour une telle transformation cardinale, ni la société - économiquement, ni les femmes elles-mêmes – psychologiquement. Il est à noter qu'encore 90% de femmes appartenaient au type des familles patriarcales. Les femmes n'étaient pas les initiatrices de la résolution de « la question féminine »; elles ne choisissaient pas les voies et les moyens de la résolution de cette question. Il faut accepter que l'émancipation en Russie s'est passée considérablement « par le haut » et a été partiellement forcée, ayant comme but la libération la plus complète des ressources humaines pour l'amélioration de l'économie du pays.

4. La coopération entre les des acteurs de la politique d'Etat à l'égard des femmes. La période soviétique de la coopération des acteurs de la politique d'Etat à l'égard des femmes était conditionnée par la place et le rôle du parti dans le système politique ainsi que par le type de régime dominant.

L'acteur principal de la politique à l'égard des femmes était le parti communiste. Tout d'abord, ce parti élaborait et réalisait la stratégie politique avec l'aide et la collaboration des femmes. A partir des années 30, cette fonction passe aux comités du parti, les différentes directions des changements du statut des femmes trouvent leur écho dans la plupart des documents du parti et se concrétisent par des organisations étatiques et publiques. L'activité des comités de parti se réalisait grâce aux méthodes administratives : les directives ou les quotas non officiels. Vers les années 90, le Parti communiste exerce le rôle non seulement d'idéologue et d'objet de la décision de la question féminine, mais aussi le rôle du défenseur des intérêts des femmes.

Les organes du pouvoir étatique élaborant les décisions à l'égard des femmes se basaient sur les décisions du parti et l'opinion des comités de parti. Il n'y avait pas d'organe du pouvoir étatique qui s'occupait du problème de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. Au début du XX^{ème} siècle le Conseil suprême de l'URSS et les organes du gouvernement jouaient un rôle secondaire. Grâce à un grand nombre d'actes législatifs et leur effet sur la réalisation de l'égalité entre les genres, l'activité de ces organes était plus importante que l'activité de la Douma d'Etat. Les organisations syndicales participaient activement à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation du fonctionnement des écoles maternelles, à la résolution des problèmes de loisir. Pendant la période d'après-guerre, il y avait les commissions spéciales au sein des comités syndicaux.

La politique à l'égard des femmes portait un caractère déclaratif et malgré tout, les comités n'ont pas endossé le rôle d'un groupe d'influence ou du contrôle de travail des structures de pouvoir. Ce n'est qu'uniquement pendant la première période (1917-1930) que les organisations de « komsomol¹⁹⁶ » suivaient les décisions du parti. Aucune spécificité du travail des femmes n'était prise en compte. « Komsomol » copiait les comités de parti et voulait intégrer les femmes dans la vie politique et publique. Au début du XX^{ème} siècle le rôle des organisations des femmes comme sujets de la politique diffère du rôle des organisations des femmes en Russie. Selon le concept de la décision de la question féminine, élaborée par le parti des bolsheviks et, après, par le parti communiste, les organisations des femmes n'étaient pas envisagées comme des sujets de la politique d'Etat. Les organisations des femmes n'avaient pas le droit de travailler de façon autonome. Dès les années 30 jusque dans les années 60, les organisations des femmes ont été absentes au niveau régional. Le Comité des femmes soviétiques créé en 1941 n'avait pas le statut d'organisation publique¹⁹⁷.

¹⁹⁶ Komsomol (en russe : комсомол) est le nom courant de l'organisation de la jeunesse communiste du Parti communiste de l'Union soviétique fondée en 1918. Le nom officiel est *Union des Jeunes Léninistes Communistes* (en cyrillique Всесоюзный Ленинский коммунистический союз молодёжи, Vsesoiouznyi Léinskii Kommounistitcheskii Soïouz Molodioji, VLKSM). Le nom est un acronyme de Kommounistitcheski Soïouz Molodioji (Коммунистический союз молодёжи). Il a fait partie de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique fondée en 1945. Son président fut Louri Andropov (chef du Comité central de l'URSS, 1982-1984), successeur de Leonid Brejnev. Les membres du Komsomol s'appelaient komsomolets (*m*) ou komsomolka (*f*).

¹⁹⁷ Polenina S.V., *Trud, sem'â, byt sovetskoi ženšiny* (Le travail, la famille et le quotidien de la femme soviétique), Moscou, Ūridičeskaâ literatura, 1990, p. 329-330.

2.1.2.2. *Les femmes oubliées ou héroïnes de leur époque ?*

Le bilan des réformes de la période soviétique est contrasté. L'intégration des femmes dans la production publique est devenue un axe prioritaire de la politique d'Etat. Le droit au travail, au payement, à l'assurance sociale était fixé dans toutes les Constitutions de l'URSS. L'Etat proposait aux femmes des privilèges et des avantages en droits à cause de leur fonction biologique (être mère). La guerre, la restructuration et le développement économique extensif exigeaient la participation active des femmes, ce qui explique le niveau de l'intégration des femmes relativement élevé dans les différents domaines de la société. Dans cette partie, je décrirai les résultats de la politique d'Etat à l'égard des femmes dans la vie économique, professionnelle et dans l'éducation.

La position des femmes dans la société russe présente, à cette époque, quelques particularités. En premier lieu, il faut mettre en évidence la supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes. En effet, d'après le recensement de 1970, il y avait en URSS 130 400 000 femmes pour 111 300 000 hommes. Cette dominante féminine dans la population est une particularité exceptionnelle. Une autre spécificité de la démographie soviétique est l'inégale répartition entre les populations urbaines et rurales. Les déportations massives qui ont fait suite à la collectivisation agraire des années 1928-1930 ont provoqué une forte décroissance dans les populations masculines, aggravée par la Deuxième Guerre Mondiale. Par conséquent, cette simple donnée quantitative explique pourquoi les femmes étaient si favorisées en URSS. Il a été obligatoire, dans la plupart de professions de combler le déficit masculin. C'était une nécessité que l'Etat soviétique devait assumer. Les paysannes ont formé pendant très longtemps une force d'opposition au nouveau régime. Au début de la Révolution d'octobre, les paysans avaient pensé, que le nouveau régime, effectuant le partage des terres, leur permettrait enfin de profiter des produits issus de leurs fermes. La favorisation de ces modestes propriétaires ne faisait pas partie des projets du Parti. Le Parti voulait rapidement propager le socialisme dans les villages, contraindre les paysans à fournir à l'Etat, à des prix fixés par ce dernier, la plus grosse partie de leur production. Le gouvernement a été obligé d'appliquer cette politique

pour nourrir la population des villes grandissantes en raison de l'industrialisation. L'industrialisation allait de pair avec la collectivisation agricole.

En 1926, seulement 9,2% de la main d'œuvre féminine avaient des emplois qui n'étaient pas liés à l'agriculture. En 1939, ce pourcentage avait presque triplé, il était passé à 26,9%. Après la guerre, cette tendance s'est accrue et, en 1959, le pourcentage de la main-d'œuvre féminine employée hors de l'agriculture se montait à 44,7%. Pourtant, en 1974, 45% des travailleurs de l'agriculture étaient encore des femmes¹⁹⁸. La collectivisation a représenté un des grands malheurs de la Révolution¹⁹⁹.

Sous le nouveau régime, le domaine d'activité des femmes s'est agrandi. Elles apprenaient à utiliser les machines et les tracteurs, faisant parfois face aux préjugés des hommes. Des « brigades féminines » se sont formées et ont obtenu de très bons résultats. Leur niveau d'instruction s'est amélioré avec l'introduction des technologies. Dès 1953, il était possible de compter plus de 6 000 femmes présidentes de kolkhozes, plus de 60 000 étaient membres de la direction des kolkhozes, 28 000 étaient chefs de brigades et environ 100 000 conductrices de tracteurs. En 1960, 15 000 femmes étaient promues des Présidentes de kolkhozes²⁰⁰. C'est ainsi que la presse soviétique parle du fait que le régime kolkhozien a complètement bouleversé la vie des paysannes. C'est aussi la période à laquelle on entend parler des « héroïnes du travail », *geroini trouda*, des « novatrices de la production agricole », *peredoviki*.

Lorsque la guerre a été déclarée en 1941, et que tous les hommes ont été mobilisés, les paysannes font pression, dans le cadre du régime kolkhozien qui était

¹⁹⁸ Froment-Meurice G., « La Femme soviétique entre le travail et la famille », *Annuaire de l'URSS et des pays de l'Est*, Strasbourg, ISTR, 1968, p. 55-66.

¹⁹⁹ Le Parti s'est heurté à la résistance farouche des paysans et, surtout, des paysannes, encore soumises à l'influence du clergé et foncièrement hostiles à un régime athée. Pour vaincre cette résistance, le Parti a engagé la guerre civile dans les campagnes, dressant les paysans pauvres et moyens, les *bedniaki* et les *seredniaki*, contre les paysans riches, les *koulaki*. La guerre a été sanglante. Après le XV^e congrès de 1927 qui avait décidé la collectivisation, on a organisé des réunions dans les villages pour convaincre les *bedniaki* et les *seredniaki* des avantages du nouveau régime. Alors, le Parti a créé des sections féminines. Il se servit des institutrices pour propager les idées nouvelles. On a proposé aux femmes la lecture collective du journal *Krestianka* (*La Paysanne*). Ainsi, réalisée par la force, la collectivisation a fini par s'implanter. Avant la Révolution, on comptait parmi les paysans 35% de *bedniaki*, 60% de *seredniaki* et 4 à 5% de *koulaki*. Après la Révolution, on ne parle plus que de kolkhozes où les paysans de toute catégorie procédèrent, sous le contrôle de l'État, à une exploitation collective des terres et reçurent des salaires correspondant à leurs journées de travail. Mais une concession importante est faite : on a accordé à chaque famille une parcelle de terre qu'elle pouvait cultiver et on l'a autorisé à avoir une vache, du petit bétail et de la volaille. Cette concession a été tout particulièrement appréciée par les femmes.

actif depuis une douzaine d'années, pour remplacer leur mari ou leur frère, mobilisés au front, et pour soutenir l'armée et le pays avec des produits agricoles. Un appel leur a été lancé par le groupe de tractoristes membres du Soviet Suprême. Les femmes des campagnes réagissaient à cet appel désespéré. La guerre a obligé les femmes à perfectionner leur formation technique. Le nombre de femmes cadres a augmenté très rapidement et, après la victoire, elles constituaient de précieuses auxiliaires pour redresser la production.

A partir de ce moment, les femmes jouent dans l'agriculture un rôle aussi important que les hommes. Elles se retrouvent dans l'ensemble des niveaux de l'activité économique et politique dans les campagnes. Le domaine dans lequel elles se distinguent tout particulièrement est l'élevage, ce qui explique que les « zootechniciennes » soient si nombreuses et réputées, telles que les « agronomes », « vétérinaires » et surtout « vachères », *skotnitsi*, « porchères » *svinarki* et « trayeuses », *doiarki*. Aux plus dignes, on fait l'honneur de les recommander au Soviet Suprême de l'URSS à Moscou. Quel privilège pour ces femmes de prendre part à la vie politique du pays.

D'autre part, des Soviets féminins au sein des kolkhozes, dont la tâche présente une importance considérable, soutiennent les organisations locales du Parti pour renforcer la propagande politique parmi les paysannes. Les « activistes » de ces Soviets s'inquiètent de rendre moins pénible le travail des kolkhoziennes, de rendre meilleur leur mode de vie, d'accroître le nombre des établissements préscolaires. Ils essaient de faire tout leur possible afin que les kolkhoziennes puissent mener de front les activités sociales, professionnelles et familiales. De plus, ils incitent les jeunes filles à améliorer leur instruction et leur formation technique. Pour accomplir cette tâche, les activistes des Soviets ont à leur disposition des médias influant : la revue mensuelle *Krestianka* (*La Paysanne*) vendue à un tirage impressionnant (environ 13 millions d'exemplaires) à travers tout le pays.

Cependant, selon les données de la sociologue E. Danilova, présentées dans son ouvrage *Les problèmes sociaux du travail féminin*²⁰¹, dans de nombreuses régions, des plaintes se font entendre à propos des fonctionnaires locaux du Parti, négligeant

²⁰⁰ *Vestnik statistiki*, Moscou, 1953 et 1960.

l'instruction politique et la promotion des cadres féminins à des postes à responsabilités. En raison du manque d'établissements préscolaires, très souvent, de nombreuses paysannes sont forcées d'élever elles-mêmes leurs enfants. De plus, elles sont épuisées par la double charge.

En URSS, tout comme ailleurs, la vie rurale est plus pénible et rude que l'existence citadine. Les statistiques indiquent qu'en 1970, 20% des enfants soviétiques avaient décroché une place dans une crèche ou un jardin d'enfants, parmi eux : 37% représentent des enfants des villes et seulement 7% des enfants ruraux²⁰². Jusqu'en 1965, il était très rare que les kolkhoziens puissent prétendre à la retraite ; la loi sur la pension des kolkhoziens, votée le 15 juillet 1964, est entrée en vigueur seulement le 1^{er} janvier 1965. Elle instaurait la retraite à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, bien que le régime général était de respectivement 60 et 55 ans. Les kolkhoziens devraient attendre encore deux années pour avoir le même statut que leurs collègues des sovkhoses²⁰³ de même que tous les autres travailleurs. En septembre 1967, le Plénum du PC a rendu définitivement uniforme le système des allocations retraites²⁰⁴.

Les paysannes ont une vie plus aisée qu'autrefois : elles profitent des facilités de la mécanisation et peuvent bénéficier d'une instruction technique spécialisée. Elles se positionnent de plus en plus au niveau des cadres de l'agriculture moderne. Les statisticiens ont constaté que dans ce secteur, comme dans tous les autres domaines de l'économie nationale, le pourcentage des femmes qui se consacrent à des travaux physiques diminue alors que le nombre des « intellectuelles » augmente régulièrement²⁰⁵. Par ailleurs, les paysannes sont continuellement soutenues par le gouvernement et sollicitées pour perfectionner l'efficacité de leur travail. De nombreux titres honorifiques sont attribués à celles qui se distinguent : des promotions de « héros du travail » sont, par exemple, décernés. L'ensemble de ces nominations est publié, non seulement dans la revue *Krestianka*, dans les journaux locaux, mais également dans la

²⁰¹ Danilova E., *Social'nye problemi truda zensciny-rabotnicy* (Les problèmes sociaux des femmes travailleuses), Moscou, Mysl', 1968, p. 35.

²⁰² Froment-Meurice G., *Vie soviétique*, Paris, PUF, 1970, p.87.

²⁰³ Le kolkhoze est une coopérative agricole, tandis que le sovkhose est une ferme d'État.

²⁰⁴ Froment-Meurice G., *Vie soviétique*, p.119.

²⁰⁵ *Itogi vsesojuznoj perepisi naselenja 1970 goda* (Le bilan du recensement de la population de 1970), Moscou, Statistika, 1973, 22 vols, t. VI, p.167-69.

presse de Moscou²⁰⁶. Les écrivains glorifient aussi bien des paysannes. Ils mettent en lumière les aspects suivants : la rigueur de leur existence, leur énergie et leur endurance aux tâches quotidiennes, mais également leurs hautes qualités morales.

A l'opposé des paysannes, les ouvrières ont approuvé assez facilement la Révolution. Il est utile de rappeler que, sous l'ancien régime, les femmes travaillant à l'usine étaient peu nombreuses ; elles représentaient environ 13% des femmes salariées, travaillaient le plus fréquemment dans l'industrie légère et alimentaire, dans les filatures et dans les tissages²⁰⁷. Leurs salaires étaient nettement inférieurs à ceux des hommes. Cette situation explique que les femmes ont placé beaucoup d'espoir dans la Révolution. V. Lénine répétait que « la dictature du prolétariat » rendait meilleure la condition des ouvrières et les faisait collaborer à la construction du socialisme.

Dès novembre 1918, le 1^{er} Congrès des ouvrières et paysannes a mis à son ordre du jour le problème du rôle de la femme dans la production, puis l'année suivante, en mars 1919, le VIII^{ème} Congrès du Parti a adopté une résolution sur « le travail au sein du prolétariat féminin ».

A partir de 1925, il a été proposé que la contribution des masses féminines est nécessaire pour l'industrialisation. Puis à partir de 1928, c'était la période des plans quinquennaux, de plus en plus ambitieux. Il est à remarquer que le Commissariat au travail a projeté en 1930 de mettre en place un plan quinquennal spécial sur le travail féminin, selon lequel il était prévu d'engager dans l'industrie 600 000 femmes. On avait besoin de ces femmes, non seulement dans l'industrie légère, mais aussi dans tous les secteurs de l'industrie lourde, dans la construction, dans les transports.

Quelques chiffres placés dans le tableau ci-dessous donneront l'idée de la rapidité d'augmentation des effectifs d'ouvrières :

²⁰⁶ Signalons à cette occasion que le livre édité par le Komsomol à l'occasion de l'Année Internationale de la Femme, *Cent interviews de Femmes soviétiques*, consacre plus de 40 pages à 14 femmes issues de divers villages de l'Union Soviétique, choisies pour l'exemplarité de leur destin, rude, mais remarquable *Sto interv'ju s sovetskimi zenscinami* (100 conversations avec des femmes soviétiques), Moscou, Molodaja gvardija, 1975.

²⁰⁷ Pour les trois provinces de Biélorussie, on peut préciser les chiffres suivants : selon les résultats du recensement de 1897, 37,5% des femmes travaillaient dans l'agriculture, 28,7% étaient employées de maison, 10,2% seulement étaient ouvrières dans l'industrie. Les femmes constituaient 15,2% de l'ensemble des travailleurs de l'industrie. Ces renseignements sont cités par Juk Z.M., *Trud zensciny i sem'ja* (Le travail des femmes et la famille), Minsk, Minizdat, 1975, p. 73.

Tableau 1

<i>Pourcentage des ouvrières, par rapport à l'effectif global, dans les différentes branches de l'industrie²⁰⁸</i>							
	1932	1940	1950	1960	1965	1969	1974
<i>Industrie en général</i>	35	43	46	44	46	48	48
<i>Industrie automobile et métallurgie</i>	21	32	40	49	39	41	42
<i>Industrie de la pâte à papier et de la cellulose</i>	29	49	50	43	44	49	49
<i>Industrie textile</i>	68	69	73	72	73	72	72
<i>Confection</i>	80	83	86	85	84	84	86
<i>Cuir et fourrures</i>	41	61	62	64	64	68	69
<i>Chaussure</i>	51	56	63	66	66		
<i>Alimentation</i>	33	49	51	54	55	57	58
<i>Boulangerie</i>	28	58	61	69	70	74	74
<i>Confiserie</i>	54	67	67	70	71	74	74

Selon les statistiques officielles, pendant les années de la guerre, les femmes représentaient 51% du personnel des usines. Après la victoire de nombreuses femmes ont rendu leurs postes aux combattants démobilisés ; dans de nombreuses usines, les contingents féminins se réduisaient. De 1945 à 1956, le pourcentage des femmes dans l'industrie a diminué de 51 à 45%. Malgré tout, dans l'industrie du bâtiment, la situation restait constante ; le pourcentage de la contribution féminine dans ce domaine se maintient dans une proportion de 30 à 32%. En 1974, les femmes formaient 49% de la main d'œuvre dans toute l'industrie, ce qui dénote d'une notable constance²⁰⁹.

La législation soviétique s'est, de façon volontaire, efforcée de faciliter le travail des ouvrières d'usine et de les délester en partie des tâches domestiques. Les femmes profitent de longs congés de maternité²¹⁰, touchent durant toute cette période des allocations au titre des assurances sociales de l'Etat²¹¹. En plus de leur congé de

²⁰⁸ *Zensciny v SSSR (Femmes en URSS)*, Moscou, Statistiques, 1975, p. 38.

²⁰⁹ *Zensciny v SSSR (Femmes en URSS)*, Moscou, Statistiques, 1975, p. 32.

²¹⁰ 56 jours consécutifs avant l'accouchement et 56 jours consécutifs après ; en cas d'accouchement anormal ou lorsqu'elles mettent au monde deux enfants ou plus, elles ont droit à un congé postnatal de 70 jours consécutifs.

²¹¹ Depuis 1973, ces allocations sont égales au salaire normalement perçu, voir Juk Ž.M., *Trud zensciny i sem'ja* (Le travail des femmes et la famille), Minsk, Minizdat, 1975, p. 235.

maternité, elles peuvent, si elles en formulent la demande, décrocher un congé supplémentaire, non rémunéré, jusqu'à ce que l'enfant soit âgé d'un an²¹². De plus, les syndicats ont fait construire des maisons de repos destinées aux ouvrières ; leur a été mis à disposition pour elles par les syndicats un réseau de crèches, de jardins d'enfants, de centres de consultation médicale qui, comme l'ensemble des soins médicaux, sont non payants²¹³. Cependant, le nombre de ces établissements est plus élevé en ville qu'à la campagne (de ce côté, les ouvrières sont favorisées par rapport aux paysannes), et ce nombre reste encore trop faible. Il faut rappeler que le plan quinquennal envisageait pour 1970 l'accueil de 12 200 000 enfants dans les établissements préscolaires, ce qui ne constitue que 20% du nombre total d'enfants (dont 37% pour la ville et 7% pour la campagne)²¹⁴. Le problème reste ouvert.

De façon générale, les ouvrières qui expriment le souhait de participer plus activement à la production industrielle et à la vie sociale du pays demeurent pénalisées, car elles n'ont pu être affranchies des multiples tâches découlant de leur triple rôle de travailleuse, d'épouse et de mère. Elles ne pourraient l'être réellement que si la famille n'existait plus, si la collectivisation générale était achevée comme on l'avait imaginé au début de la Révolution et si l'État assurait complètement l'éducation des enfants. Pourtant, ça n'est plus à l'ordre du jour, car la famille est rétablie au fil du temps comme « la première cellule sociale »²¹⁵. Il reste ainsi deux sujets de polémique : dans quelles situations travaillent les ouvrières ; comment sont-elles payées ? « A travail égal, salaire égal » : tel était le principe figurant dans la Constitution soviétique de 1936. Malheureusement, cette égalité entre l'homme et la femme ne peut être appliquée à la lettre.

Les normes des ouvriers ne sont pas atteintes par la plupart des ouvrières. La *Pravda* du 24 janvier 1949 faisait observer que le « pourcentage des femmes stakhanovistes²¹⁶ dans de nombreuses entreprises de construction de machines est inférieur au pourcentage des hommes stakhanovistes ». Ce journal ajoutait que

²¹² Tous les détails sur le congé de maternité sont précisés dans l'article 71 du nouveau Code du Travail du 15.7.1970.

²¹³ Ces crèches reçoivent les enfants de 3 mois à 3 ans, les jardins d'enfants de 3 ans à l'âge scolaire, c'est-à-dire 7 ans.

²¹⁴ Froment-Meurice G., *Annuaire de l'URSS*, p. 87.

²¹⁵ Juk Z.M., *Trud zensciny i sem'ja* (Le travail des femmes et la famille), Minsk, Minizdat, 1975, p. 202.

²¹⁶ Stakhanov était un ouvrier qui dépassa de 10 fois la norme établie ; il est devenu un symbole.

l'accroissement de la production était lié à la hausse de la « qualification » de l'ouvrier et que cette dernière était soutenue par une éducation professionnelle de plus en plus pointue. Cette éducation s'obtient en participant à des conférences, en consultant des journaux spécialisés, en assistant aux cours du soir. Cependant, de nombreuses ouvrières, qui ont des obligations familiales, ne peuvent pas bénéficier de toutes les opportunités qui leur sont proposées pour améliorer leur qualification.

Pourtant, malgré ces complications, les femmes ont participé de façon active à l'application de tous les plans quinquennaux et leur assistance a été indispensable, pour garantir, à partir de 1928, l'industrialisation généralisée du pays qu'imposait I. Staline. Il estimait la femme comme «une unité de production». Pour lui, l'égalité des sexes, exprimée par la Révolution, énonçait avant tout ceci : les femmes ont le droit et doivent être embauchées comme les hommes à tous les niveaux de la production. On a le droit et l'obligation de leur attribuer toutes les tâches, sans aucune discrimination, ce qui explique le fait que des millions de femmes soviétiques étaient mobilisées et réparties dans toutes les industries lourdes. Les femmes travaillent dans les mines de charbon, dans les aciéries, dans les forges, dans les hauts fourneaux et dans les grandes fabriques automobiles²¹⁷.

Il faudra patienter jusqu'au début des années 70 pour que la législation essaye de soulager la situation compliquée de ces femmes. Le nouveau Code du Travail du 15 juillet 1970, entré en application le 1 janvier 1971, interdit : d'embaucher de la main-d'œuvre féminine pour les travaux pénibles ou les travaux réalisés dans des conditions insalubres, ainsi que pour les travaux dangereux, pour les travaux situés sous terre, à l'exception de certains emplois souterrains non manuels ou services sanitaires et services courants²¹⁸.

L'usage de la main-d'œuvre féminine pour les travaux de nuit, les heures supplémentaires et l'envoi en mission des femmes enceintes, des mères qui allaitent ou qui ont un enfant en bas âge est strictement interdit²¹⁹. Les femmes enceintes sont également assignées aux travaux les moins durs, sans modification de salaire²²⁰. Les

²¹⁷ De nombreux journalistes et observateurs occidentaux ont décrit très négativement le destin de ces femmes. Citons, entre autres, les pages que leur consacra Kurganov I.A. dans *Zensciny i Kommunizm* (Les femmes et le communisme), New York, Rossika, 1968, p. 70-75.

²¹⁸ Nouveau Code du Travail de l'Union Soviétique. Loi du 15 juillet 1970, art. 68.

²¹⁹ *Idem.*, art. 69.

²²⁰ *Idem.*, art. 70.

mères allaitant ou possédant des enfants âgés de moins d'un an peuvent bénéficier, en plus du temps pour le repos et les repas, et une pause additionnelle pour leur donner le temps de nourrir leur enfant^{221 222}, et elles sont à l'abri du licenciement ou d'un refus d'embauche²²³. Malheureusement la législation, très prometteuse dans les textes, est souvent non respectée par les chefs d'entreprise : l'inspection des conditions de travail est moins draconienne en URSS qu'en Occident où les syndicats ne travaillent pas pour l'Etat.

Il est certain que les droits des femmes ont été pris en compte, mais pas toujours respectée, la discrimination effective des femmes se poursuit, car ses origines ne sont toujours pas éliminées. Les obligations familiales et domestiques que cumulent les femmes ont déjà été évoquées, joignons à présent une deuxième inégalité de fait, celle des rémunérations, ou plus précisément de la qualification professionnelle. L.A. Kourganov²²⁴ souligne que, dans l'industrie tout comme dans l'agriculture, les travaux les plus durs, car non mécanisés, et qui sont les plus mal payés, ont été effectués dans la plupart des cas par des femmes.

Pour ce faire, cet auteur mentionne des chiffres officiels, cités par l'écrivain L. Kouznetsova en 1967, sur le rapport du travail féminin et masculin à la centrale hydroélectrique de Saratov²²⁵. La discrimination croissante des ouvrières aux autres professions, L.A. Kourganov fait à nouveau constater que, la rémunération féminine moyenne est plus bas que salaire masculin²²⁶. L'inégalité dans les qualifications n'est pas la seule mise en cause, car, en fait, si les rémunérations perçues dans les différents secteurs d'activité sont comparées, il en résulte que ce sont les professions à dominante féminine (l'éducation, la médecine) qui sont les moins bien payées.

²²¹ Ces pauses se déroulent au moins toutes les trois heures et sont tenues de durer au moins trente minutes chacune, elles sont payées comme le temps de travail et rémunérées au tarif du salaire moyen.

²²² *Idem.*, art. 72.

²²³ *Idem.*, art. 73.

²²⁴ Kourganov L.A., *Les Femmes et le communisme*.

²²⁵ Kuznetsova L., «Nosa ne po pleđu, » *Literaturnaja Gazeta*, 5.2.1967.

²²⁶ Kourganov L.A., *Les Femmes et le communisme*, p. 52.

Tableau 2

<i>Répartition hommes et femmes selon les activités</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<i>1. Travail manuel, à salaire bas :</i>		
Terrassiers sans instrument mécanique	17	119
Plâtriers	24	184
Peintres	21	156
<i>2. Travail mécanisé, fortement rémunéré :</i>		
Machinistes auxiliaires sur les excavateurs	60	2
Machinistes sur compresseurs	25	1

La sociologue soviétique E. Danilova²²⁷ remarque que tant de femmes soient encore employées à des travaux pénibles sans demandant aucune qualification, que le salaire moyen des ouvrières ne représente que 69,3% de celui des ouvriers, et que rien ne montre que l'état de la situation était prête à changer²²⁸.

Dans ces circonstances, continue E. Danilova, on saisit aisément que, parmi les ouvriers qui se disent mécontents de leur travail (qu'ils conçoivent comme monotone ou pénibles), la très grande majorité est représentée par des femmes²²⁹. Elle met en évidence de plus que l'exécution de travaux physiques influence gravement la santé des femmes, mais également la natalité et la mortalité infantile²³⁰. Le Code du Travail de 1971 et ses nombreux changements ont entraîné une amélioration de la situation des ouvrières.

Dans ces conditions, les performances des « travailleuses de choc », des *stakhanoviki* sont singulièrement remarquables et elles sont très glorifiées par les milieux officiels ainsi que par la presse. Les ouvrières, de même que leurs collègues masculins, sont sans arrêt encouragées à réaliser en avance le plan quinquennal. Comme

²²⁷ Danilova E.Z., *Social'nye problemy truda zensciny rabotnicy* (Les problèmes sociaux des travailleuses), Moscou, Mysl', 1968, p. 21.

²²⁸ *Trud i razvitie lichosti* (Le travail et le développement de la personnalité), Leningrad, 1965, p. 79.

²²⁹ Voir Danilova E., « Celovek i ego rabota » (L'homme et son travail), *Sociologiceskoe issledovanie*, Moscou, Mysl', 1967, p.208.

²³⁰ Danilova E. Z., *Social'nye problemy truda zensciny rabotnicy*, p. 33.

les paysannes, elles font publiquement la promesse de faire progresser leur production et, dans le cadre de la rivalité socialiste, les ouvrières se lancent des défis d'une usine à l'autre. En URSS, les femmes, sont présentes dans quasiment tous les secteurs de l'économie nationale. (Annexe 3)

Les observateurs occidentaux sont toujours étonnés de voir des femmes aux niveaux les plus inattendus. Par exemple, l'aviation ou la marine. C'est particulièrement pendant la guerre qu'elles ont commencé à pratiquer ces tâches que les hommes n'étaient plus en état de prendre en charge²³¹.

Cependant, la plus grande partie des femmes est embauchée dans les institutions économiques et administrations d'État. Leur collaboration au travail physique tend à régresser faiblement : en 1959, elles constituaient 47% des travailleurs manuels, en 1970, 46%²³². Par contre, leur avancée dans les secteurs du travail « intellectuel » est vraiment nettes : en 1959, elles formaient 52% de leurs effectifs, en 1970, 59%²³³. Les deux tableaux suivants précisent et résument ces données²³⁴:

²³¹ Elles ont poursuivi d'exercer dans l'aviation civile les emplois les plus diversifiés : pilotes, ingénieurs, dispatchers, radios, météorologues, mécaniciens préposés à l'entretien des appareils, au réglage des moteurs, de la même façon que les hommes. D'autres firent partie des équipages volants, soit hôtesses de l'air, soit copilotes. Dans le domaine des transports fluviaux, sont également comptabilisées un grand nombre de femmes. Quelques milliers de ces femmes sont employées sur les vapeurs du Ienisseï, et de la Volga. Elles peuvent être marins, mais également mécaniciens et capitaines. Pour donner un ordre d'idée de la force physique et de l'audace de la femme soviétique, il est remarquable d'en recenser même sur les bateaux qui vont traquer la baleine dans l'Antarctique.

²³² *Zensciny v SSSR* (Femmes en URSS), Moscou, 1975, p. 27.

²³³ *Idem.*

²³⁴ Bilans du recensement de la population de 1970, v VI, p.165-169.

Tableau 3

Changement dans la structure professionnelle des femmes occupées à un travail intellectuel.

Pourcentage de femmes dans l'ensemble du personnel.

(Résultat des recensements de 1959 et de 1970)

	1959	1970
Responsables des institutions de l'Etat, du Parti, du Komsomol, et autres organisations de masse et leurs subdivisions	26	32
Responsables des entreprises (de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture, des transports et communications) et de leurs subdivisions	13	16
Ingénieurs techniciens	40	44
Agronomes, zootechniciennes, vétérinaires, spécialistes des eaux et forêts	34	36
Employées de la médecine	89	89
Scientifiques, pédagogues, éducateurs	67	69
Artistes	31	33
Personnel juridique	33	38
Employées des communications	78	83
Employées du commerce, de l'alimentation et du ravitaillement	37	56
Employées au Plan et aux comptes	71	83
Employées des services communaux et ménagers	55	65
Ensemble des femmes occupées à un travail essentiellement intellectuel	52	59

Tableau 4

Changement dans la structure professionnelle des femmes occupées à un travail manuel. Pourcentage de la présence des femmes dans l'ensemble du personnel.

(Résultat des recensements de 1959 et de 1970)

	1959	1970
Ouvrières des constructions mécaniques et de la métallurgie	15	16
Ouvrières chimistes	58	58
Ouvrières du textile	85	85
Ouvrières de l'alimentation	64	77
Ouvrières du bâtiment	18	27
Ouvrières du chemin de fer	31	34
Ouvrières du commerce et de l'alimentation	87	91
Ouvrières des services communaux et ménagers	55	65
Ensemble des femmes occupées à un travail essentiellement physique	47	46

Depuis la Révolution, le niveau d'instruction de la population soviétique a augmenté. Les femmes les premières ont bénéficié de cette campagne étendue d'alphabétisation, et ensuite, d'une éducation généralisée. A la fin de 1969, elles formaient 59% des diplômés de l'enseignement supérieur et technique, 43% des ingénieurs, 19% des ingénieurs en chef et 73% des techniciens²³⁵. Il est à souligner le fait que la classe des intellectuels soviétiques, c'est-à-dire des travailleurs non manuels, est en majorité représentée par des femmes ce qui est un phénomène presque unique dans le monde.

²³⁵ Cohen F., *Les Soviétiques*, Paris, 1974, p. 265, d'après Aralovec N., « L'économie soviétique et les femmes », *Nouvelles de Moscou*, 1970, n°37 sept, *Jentchini v SSSR (Femmes en URSS)*, Moscou, 1975, p.73.

Cependant, il existe deux domaines « réservés » où les femmes dominent : ce sont ceux de l'enseignement et de la santé publique. Le gouvernement a été obligé d'appliquer des mesures permettant de « re-masculiniser » ces deux domaines où un équilibre entre les sexes semble socialement et psychologiquement essentiel. Au début de 1974, les femmes constituaient 74% du personnel enseignant. Le rôle des institutrices est très important.

Tableau 5

Croissance globale²³⁶. Les femmes et la recherche : croissance.

	1950	1960	1970	1974
Nombre de femmes scientifiques	58 999	128 730	359 902	464 644

Tableau 6

Croissance et répartition par catégories professionnelles.

Les femmes et la recherche.

Catégories	1950	1960	1970	1974
Docteurs	588	1149	3096	4398
Candidats	11382	28761	60653	83685
Académiciens, membres correspondants, professeurs	474	725	1790	2297
Chargées de conférences	3226	6171	14343	18786
Maîtres de recherches	3450	5761	9827	12082
Chargées de recherches, assistantes	9419	13614	24304	22892
Pourcentage de femmes parmi les scientifiques	36,3	36,3	38,8	39,7

²³⁶ *Jentchini v SSSR (Femmes en URSS)*, Moscou, 1975, p. 81.

En 1974, les femmes constituaient quasiment 40% du total des scientifiques du pays, dont 14% des docteurs et 27% des candidats. 27 091 avaient achevé le cycle de l'« aspiranture »²³⁷, ce qui forme 27,9% du total des « aspirants ». Il est intéressant de remarquer que plus on monte dans la hiérarchie, plus le nombre de femmes diminue. La part de femmes directrices d'écoles primaires est de 81% mais elle chute à 31% pour les directeurs de l'école de huit ans et à 28% pour les directeurs d'écoles secondaires. L'Université, l'Académie des sciences, demeurent des places fortes à dominante masculine.

Il est possible de mettre en évidence les résultats positifs et négatifs de la politique d'Etat à l'égard des femmes.

Parmi les résultats positifs on peut évoquer : l'accès des femmes à la plus grande partie de professions, nécessitant une bonne éducation, l'absence de toute discrimination pour intégrer les collèges, les lycées ainsi que les institutions professionnelles ; l'indépendance économique de la plus grande part des femmes qui ont une activité rémunérée ; la croissance d'auto conscience, la compréhension de leur rôle productif pour la société ; l'assimilation des femmes dans diverses formes de l'activité publique syndicale ce qui concourt à l'activité des femmes.

Malgré tout, le caractère déclaratif et pratique de la politique d'Etat à l'égard des femmes et le manque de moyens matériels pour développer les actions des programmes, le manque d'une politique unique de la production ont conduit aux résultats négatifs qui suivent :

Sur le terrain de la professionnalisation règnent la discrimination et la ségrégation des femmes. Les femmes sont maintenues en dehors de la prise de décision et elles rencontrent davantage d'obstacles dans la construction de leur carrière professionnelle, quasiment dans tous les secteurs d'activité. Les femmes peuvent seulement réaliser une mobilité horizontale alors que la mobilité verticale est réservée aux hommes.

Il demeure des professions « féminines » et « masculines », les femmes ont des salaires peu élevés et occupent des postes à perspective d'évolution réduite.

²³⁷ « L'aspiranture » correspond au doctorat de 3^e cycle. Chiffres cités dans Jentchini v SSSR (Femmes en URSS), Moscou, 1975, p. 84.

Un autre problème est lié au salaire peu élevé des femmes. La disparité entre les salaires des femmes et des hommes s'élevait entre 35 et 40%. Les capacités réduites de l'accroissement de salaire dû au travail qualifié forment le motif principal du passage des femmes au travail dans les conditions plus rudes. Un travail dans ces conditions pouvait assurer les moyens financiers, mais aussi nuire gravement à la santé des femmes.

La politique paternaliste à l'égard des femmes, le nombre élevé des actions positives et les taxes supplémentaires que leur emploi produit conduisent à de malheureuses conséquences : les entreprises refusent les femmes. Elles se transforment en cadres non admis. Le fait que tous les membres de la famille participent activement à la production publique ne garantissait pas l'amélioration des conditions sociales de la vie de famille. Les programmes d'Etat n'ont pas effacé la « double charge » des femmes.

Il devient évident que l'Etat employait le procédé d'émancipation des femmes comme un moyen de combler les intérêts industriels et démographiques. La situation des femmes en Russie a franchi le chemin de l'arbitraire total des femmes, au travers de l'égalité juridique, vers la discrimination effective avec les conditions utiles pour l'achèvement de l'égalité réelle.

Le responsable de la discrimination des femmes a été durant une très longue période l'Etat totalitaire en général. L'une des caractéristiques antagonistes était, d'un côté, la proclamation et la mise en avant des idées de l'émancipation des femmes et leur égalité avec les hommes ; et de l'autre côté, la démonstration du type masculin de la conscience : l'affermissement des valeurs liées au tout masculin (la notion de pouvoir, de force, de rationalité et d'universalisme). Il est possible de dire, que le totalitarisme politique extrême représente la marque de la masculinité. Selon une de ces apparences, le totalitarisme – est la domination universelle des vies et des consciences des gens subordonnés. Selon ce sens, le totalitarisme soviétique est l'apothéose de la réalisation du droit traditionnel masculin du *patriarche*²³⁸.

Si on utilise le même sens métaphorique, on peut constater que la modification des instances du pouvoir (de l'homme comme un être dominant, comme patriarche vers

²³⁸ *Istoričeskie issledovaniâ v Rossii II Sem' let spustâ* (Les recherches historiques en Russie, 7 ans après) ed. Bordûkova G.A., Moscou, AIRO HH, 2003, p. 203-245.

la machine étatique) a produit quelques transformations dans les organisations traditionnelles du patriarcat. L'Etat totalitaire a repris le rôle et les fonctions du patriarche (en remplaçant l'homme, afin de mieux contrôler les femmes ; afin de profiter et d'utiliser les ressources reproductives des femmes pour pouvoir disposer de la femme dans son intégralité). En présentant les choses d'une façon différente, il fallait réduire à néant le bien-fondé du pouvoir masculin, les droits juridiques et économiques et manifester l'égalité dans l'Etat non juridique. Bien entendu, une telle répartition des droits individuels de l'homme et de la femme, à l'avantage de l'Etat, consolide les principes patriarcaux de la société. La protection et l'affermissement du paradigme masculin de la conscience de la société mais également l'égalité formelle de genre dans la société étaient liés à l'Etat soviétique totalitaire²³⁹.

Pour conclure, il est intéressant de mettre en lumière certaines étapes clé des politiques publiques à l'égard des femmes en Russie. Durant l'époque soviétique, il n'était absolument pas question de la « libération » des femmes mais davantage de l'élargissement (des domaines de l'exploitation des femmes grâce aux nouveaux droits et des nouvelles lois de cette époque). Il est important de souligner que les droits « en papier » ne s'exécutaient pas et étaient très loin de conduire aux réalisations pour lesquelles ils étaient faits. Les femmes étaient jugées telles des citoyennes de deuxième rang, ne respectant pas l'honneur de la femme et ne correspondant pas au rapprochement de la femme avec la nation. La crise économique après la Deuxième Guerre Mondiale représente une autre caractéristique de cette période. Le Plan Marshall a permis à l'Europe de sortir de la crise économique avec moins de victimes et de souffrance. L'URSS a refusé l'aide extérieure représentant une décision cruciale et risquée pour le pays. Tout le poids de la situation « reposait » sur les épaules des femmes soviétiques. Il existe une différence dans la compréhension de la question des femmes au sein du marché du travail entre l'Occident et la Russie. En France, par exemple, le rôle des femmes à la maison et dans la famille était jugé comme primordial. Pendant les années de guerre, le recrutement des femmes sur le marché du travail était temporaire. En suite, selon l'idéologie, elles devaient quitter leurs places et réintégrer leurs familles. En Russie, au contraire, les femmes étaient vues comme des éléments

²³⁹ Vaseckij I.A., *Ženšiny: vo vlasti i bez vlasti* (Les femmes : au pouvoir et sans pouvoir), Moscou, 1997, p. 67-78.

clés du processus de reconstruction du pays et à la fois l'Etat et le gouvernement les ont conviées à participer de façon active au marché du travail du pays.

2.2. La rupture avec le modèle traditionaliste et la crise des schémas des relations de genre dans les deux sociétés.

A la suite d'une longue lutte, les femmes ont vu leurs droits politiques et sociaux être acceptés. De quelle façon les obtiennent-elles ? Quel est le « mode d'utilisation des nouveaux droits des femmes » dans les deux sociétés ? Les relations entre l'Etat et les femmes en Russie et en France restent contradictoires. L'Etat ne satisfait pas de manière égale les besoins de tous les citoyens/citoyennes, car le postulat qui organise le monde est que l'être humain universel est masculin. L'Etat traite les femmes en tant que mères qui mettent au monde des futures générations ou comme des travailleuses, prêtes à être au service de l'Etat quasi gratuitement.

L'analyse de la période antérieure à la construction des régimes de genre par l'Etat, permet d'observer la tendance suivante. L'Etat propose une politique novatrice dans la construction des relations de genre, mais si on les analyse de plus près, on s'aperçoit que la structure garde encore une forme hiérarchique. La crise des anciens schémas correspond à une période de changement dans l'histoire des systèmes de genres en Russie et en France. On souligne la rupture avec à la fois les régimes précédents et le changement des pratiques.

Comment l'Etat Providence renforce-t-il la dépendance des femmes et quelles mesures positives propose-t-il ? La crise de l'Etat et le mouvement des femmes vers l'égalité : une tendance ou la régularité ? Comment se transforme le statut des femmes dans le contexte des grandes réformes ? En Russie, les fameux termes de « glasnost » et « pérestroïka » font le tour de la Terre et deviennent de véritables, synonymes de restructuration de fond, de transparence, ce qui signifiait en fait l'ouverture et le réveil d'une société. Quels sont les changements pour la situation des femmes ? Quels espoirs sont suscités ? Est-ce que de nouveaux problèmes économiques et sociaux

apparaissent ? Dans le paragraphe suivant, nous allons tenter de présenter des réponses à toutes ces questions, ou, tout au moins, d'expliquer ces phénomènes.

2.2.1. L'Etat Providence pour les femmes françaises.

Il y a certains chercheurs en France qui se prononcent en faveur des changements évolutifs positifs des relations entre l'Etat et les femmes et certains autres qui se prononcent contre l'évolution des relations entre les femmes et l'Etat. Selon le jugement de H. Royden (1917) sur l'Etat souverain en 1917, le rôle principal des femmes était de rester au foyer. Quelques soixante-dix ans plus tard, certaines femmes estiment que l'Etat continue de procéder selon une vision masculine du monde (C. Mackinnon, 1989), tandis que d'autres adoptent un jugement plus positif (H. Hernes, 1987) à l'égard de ce qui pourrait être un Etat favorable aux femmes. D'ailleurs, les femmes s'adressent à l'Etat leur volonté de vivre mieux. Par exemple, pendant la période de l'entre-deux-guerres, les activités des associations féminines et des féministes ont contribué, avec l'aide du mouvement ouvrier, à changer les fondements de l'Etat-providence. L'Etat continue néanmoins de définir les femmes principalement en fonction de leur rôle maternel et de leur état de dépendance. La deuxième vague du féminisme des années 1970 a mis cette définition en question, mais l'Etat, en tant qu'institution, était un objet de méfiance et restait insuffisamment analysé malgré les demandes que lui adressaient les femmes dans les domaines de l'avortement, de la garde des enfants, de l'éducation et de la répression du viol.

Pour les Français, avoir des familles avec des enfants semblait être une obligation nationale. L'idée que les femmes pouvaient avoir des intérêts différents de ceux de leurs maris était impensable. C'était un modèle familial de la citoyenneté (les femmes n'ayant même pas le droit de vote pendant toute cette période). En revanche, après la guerre, un certain nombre de changements sont observés. Dans cette partie on analysera quelles politiques publiques l'Etat a réalisées à l'égard des femmes dans différents domaines, ce qui permet de comprendre le contexte socio historique de cette période ; mais également, quels sont les résultats et les attentes de ces politiques mises en place ?

Le modèle du contrat de genre en France pendant la période de l'entre-deux-guerres se caractérise par le modèle de la « femme au foyer ». La famille devient l'institution sur laquelle s'appuie le régime. Mis en place en 1940, le régime de Vichy, est qualifié par les historiens S. Hoffmann et R. Paxton de « dictature plurielle ». Ce régime instaure un statut discriminatoire pour les femmes. Il a réduit les avancées réalisées en matière de droits civils par les femmes dans les années précédentes. En utilisant la définition de M. Weber, le régime de Vichy peut être considéré comme un régime « autoritaire charismatique ». Sous gouvernance de P. Pétain l'Etat vichyste se transforme à en Etat masculin. Dans ce contexte, la femme doit être exclusivement mère et épouse sans jamais sortir de cette « vocation naturelle ».

Le régime de Vichy a octroyé aux femmes une place centrale dans le programme de la révolution nationale, amplifiant la politique familiale inventée sous la III^{ème} République. En 1928 la politique familiale, a créé le congé de maternité de plein droit dans la fonction publique. « Les travaux de M. Pollard proposent l'analyse du discours que Vichy tient sur les femmes comme élément constitutif de l'idéologie propre à ce régime ²⁴⁰ ». « Le régime de Vichy définit la place et le rôle de chacun dans la société en fonction de la catégorie à laquelle il appartient. Le projet de la Révolution nationale construit pour les femmes un univers symbolique et idéal de la maternité, de la famille, du foyer. Tandis que l'Etat dans son fonctionnement réel, régule et gère des situations collectives et concrètes : pénurie, assistance, main-d'œuvre pour l'Allemagne. Les femmes sont considérées comme les principales responsables de la décadence. Leur projet d'égalité entre les sexes les ont écartées du rôle de mère et d'épouse. Vichy établit le rôle des femmes au sein de la société en se basant sur la différence et la complémentarité des sexes dans le cadre de la famille ²⁴¹ ». Le régime réalise la consolidation de la famille considérée comme unité organique du fonctionnement social. Son intérêt supérieur prévaut sur les droits de ceux qui la forment, et son

²⁴⁰ Cf. Pollard M. selon Eck H., op. cit, «Les françaises sous Vichy», chapitre 7, *Histoire des femmes en Occident*, Duby G., Perrot M., vol V, Le XX^{ème} siècle, ed. Thébaud F., Perrin, 1992, p. 288.

²⁴¹ Cf. Pollard M. selon Eck H., op. cit, «Les françaises sous Vichy», chapitre 7, *Histoire des femmes en Occident*, Duby G., Perrot M., vol V, Le XX^{ème} siècle, ed. Thébaud F., Perrin, 1992, p. 291.

fonctionnement correct exige une distribution rigoureuse à la fois des tâches matérielles, des rôles et des attitudes psychologiques. Le père, le chef de la famille représente le travail et l'autorité ; la mère représente, de son côté, le foyer et l'amour. Grâce à leur différence et à leur complémentarité, les époux sont capables de garantir la stabilité de la famille. Le régime de Vichy encourage l'institution familiale, rétablie par la loi du 23 juillet 1942.

Vichy continue une politique familialiste, généralement dans le prolongement de la politique nataliste et familiale débutée par les Républicains des années trente. Par exemple, le couple qui possède trois enfants correspond bien à la famille idéale, et peut bénéficier des allocations familiales. Par conséquent, Vichy n'a pas imaginé la politique familiale. En revanche l'arrière-plan idéologique se transforme pendant l'été 1940. Les ménages sans enfant sont moins subventionnés, ce que dévoile l'intégralité de la législation familiale de l'époque. « La famille est la cellule essentielle, elle est l'assise même de l'édifice social ²⁴² ». Les femmes qui exercent une profession sont amenées à abandonner leur situation professionnelle. Dès octobre 1940, un certain nombre de textes réglementaires limitent l'accès des femmes mariées à la fonction publique. Une loi du 2 avril 1941 prohibe le divorce durant les trois premières années du mariage, puis le transforme en un acte quasi impossible par la suite, car cette procédure devient très compliquée.

« L'avortement est interdit et puni de 1920 à 1975. Cependant, Vichy modifie de façon certaine la nature du délit en qualifiant ses auteurs « d'individus dangereux », « coupables d'actes de nature à nuire au peuple français » et encourant l'internement administratif et pouvant être justiciables du tribunal d'Etat. La loi du 15 février 1942 fait de l'avortement, c'est un crime contre « la sûreté de l'Etat » et envisage de lourdes condamnations pour les avorteuses. De 1942 à 1944, près de 4000 condamnations annuelles auraient été prononcées. En juillet 1943, une avorteuse est guillotinée. En accord avec la loi du 23 juillet 1942, l'abandon de famille évolue vers une faute pénale. Une autre loi du 23 décembre 1942 condamne l'adultère perpétré avec la femme d'un prisonnier de guerre ²⁴³ ». Vichy convertit l'édifice familial en fondation sociale d'intérêt

²⁴² Le 15 septembre 1940, le vainqueur de Verdun écrit dans la Revue des Deux Mondes. <http://www.marechal-petain.com/appe109.htm>

²⁴³ Cf. Pollard M. selon Eck H., op. cit. « Les françaises sous Vichy », chapitre 7, *Histoire des femmes en Occident*, Duby G., Perrot M., vol V, Le XX^{ème} siècle, ed. Thébaud F., Perrin, 1992, p. 294.

public. Un secrétariat à la Famille et à la Jeunesse (juillet 1940), un comité consultatif de la famille (juin 1941) ainsi qu'un commissariat général à la famille (juin 1943) ont été établis pour coordonner, exécuter et donc renforcer sa politique nataliste.

Le gouvernement débute par la réforme de l'enseignement. L'enseignement primaire laïc est accusé d'être le responsable de la « démoralisation » du pays. Le corps enseignant est renouvelé, les écoles normales d'instituteurs closes, les programmes refondus. En décembre 1940, le ministère de l'Instruction publique divulgue des programmes de morale inspirés de la devise « travail, famille, patrie ». Dans toutes les écoles, les élèves doivent répéter le refrain très connu : « Maréchal, nous voilà devant toi, le Sauveur de la France [...] »²⁴⁴.

La participation des femmes à la vie publique grâce à l'action sociale et au militantisme associatif, en particulier chrétien, est depuis longtemps admis et approuvé comme prolongement et approfondissement de leur charge au foyer. Cette dernière s'est accrue et modifiée durant l'entre-deux-guerres avec la mise en place de « mouvements éducatifs animés en grande majorité par des femmes et seulement pour les femmes revendiquant autant leur action d'éducation populaire que leur spécificité féminine »²⁴⁵. Le but est de proposer une éducation civique et sociale aux femmes et aux jeunes filles, de constituer des élites spécialisées par milieu et autonomes par rapport à leurs homologues masculins et aptes d'assurer l'animation des mouvements de jeunesse féminine. Le régime de Vichy n'a pourtant pas totalement remis en cause le principe d'un enseignement « ménager familial » (loi du 18 mars 1942), imposé pour toutes les filles. Cet enseignement est peu appliqué, notamment à cause du manque de moyens matériels, mais peut-être aussi à cause de la résistance cachée du personnel enseignant féminin contre les exigences du régime.

« En octobre 1940, le gouvernement applique des mesures très restrictives quant au recrutement et au maintien des femmes mariées aux postes de l'administration et des services publics. C'était une période de fort chômage, dû à la désorganisation des entreprises et au retour rapide des mobilisés. La loi ne s'appliquait pas rigoureusement

²⁴⁴ Duby G., Perrot M., *Histoire des femmes en Occident*, vol V, Le XX^{ème} siècle, ed. Thébaud F., Perrin, 1992, p. 301, 302.

²⁴⁵ *Idem*, p. 305.

aux entreprises privées²⁴⁶ ». Cette loi n'était pas populaire, car le gouvernement parle de ces mesures comme provisoires. Le but de la loi était de répartir de façon équitablement le travail existant. Sous le joug des requêtes allemandes, Vichy s'est écarté encore davantage des fondements de la révolution nationale en décrétant, que les femmes âgées de quinze à quarante-cinq ans (elles sont 9 millions environ) pouvaient éventuellement être réquisitionnées. Le régime n'a pas joué le rôle d'approvisionneur en main-d'œuvre féminine pour l'Allemagne comme cela a été le cas pour les hommes. Les ordonnances des lois « sur l'utilisation et l'orientation de la main d'œuvre » (4 septembre 1942, 26 août 1943, 1^{er} février 1944) ne ciblaient que les célibataires de vingt et un à trente-cinq ans, puis elles concernaient les femmes âgées de dix-huit à quarante-cinq ans, même mariées, mais ne s'appliquèrent jamais aux mères. Ces ordonnances ne concernaient que le travail en France même²⁴⁷.

En 1940, un projet codifiant le travail des femmes mentionne « la vocation reproductrice des femmes et des restrictions législatives du travail féminin ». Le gouvernement interdit le recrutement des femmes mariées, débauche les mères de plus de trois enfants dont le mari exerce une profession, et place à la retraite les femmes de plus de 50 ans, à la fois dans le public et dans le privé. La famille est interprétée comme « l'unité organique » du fonctionnement social et une forte propagande se met en place, suivie d'une répression forte. A partir de cette période, la part des femmes n'ayant jamais travaillé diminue jusqu'à être proche de zéro. Par conséquent, les femmes se répartissent donc en deux groupes : les femmes actives toute leur vie, et les femmes partageant travail et foyer.

« Pendant la décennie 1936-1946, à la suite des recensements réalisés, le taux d'activité des femmes a progressé de 3,4%, ou de 1 à 1,5% après correction des données brutes. Cette augmentation du taux d'activité concerne toutes les tranches d'âges sauf celle des vingt-cinq/trente-quatre ans ; elle est plus prononcée pour les jeunes de quinze/vingt-quatre ans. Ce relèvement annule de manière provisoire la réduction continue de l'activité féminine remarquée dans l'entre-deux-guerres. Particulièrement dans le secteur industriel qui emploie 53% des actives non agricoles en 1921, mais

²⁴⁶ Cf. Pollard M. selon Eck H., op. cit., «Les françaises sous Vichy», chapitre 7, *Histoire des femmes en Occident*, Duby G., Perrot M., vol V, Le XX^{ème} siècle, ed. Thébaud F., Perrin, 1992, p. 304.

²⁴⁷ *Idem*, p. 306.

seulement 44% en 1936, et malgré une nouvelle répartition des postes entre les différentes branches. Malgré cela, des fluctuations liées à la situation du pays se sont développées entre 1921 et 1936. Ces variations sont bien cachées par la hausse établie sur l'ensemble de la décennie : chômage et instabilité de l'emploi des années 1936-1938, reprise des recrutements durant la « drôle de guerre », incertitudes enfin de la période 1940-1944 pour laquelle les études générales utilisables ne mettent pas en évidence l'activité féminine en tant que telle²⁴⁸ ». Il serait donc audacieux de certifier que les femmes se sont substituées ou ont consolidé les effectifs industriels masculins sans déterminer plusieurs éléments : à quel moment, dans quelles branches, dans quelles proportions et sur quels types d'emplois ? La proposition d'une fête des mères représente une sorte de « sacralisation » de la femme en tant que Mère²⁴⁹.

Le rôle des femmes dans la Résistance après la Seconde Guerre Mondiale et l'idéal de liberté préconisé par le Conseil National de la Résistance, contribuent à accorder aux femmes le droit de vote après la libération.

L'ordonnance d'Alger du 21 avril 1944 a accordé sans aucune restriction le droit de vote ainsi que l'éligibilité aux femmes en prévision des élections programmées dans les communes libérées²⁵⁰. De quelle façon se transforme la situation des femmes dans la société ? Quel contrat de genre est prôné par la nouvelle politique ?

²⁴⁸ Cf. Pollard M. selon Eck H., op. cit., « Les françaises sous Vichy », chapitre 7, *Histoire des femmes en Occident*, Duby G., Perrot M., vol V, Le XX^{ème} siècle, éd. Thébaud F., Perrin, 1992, p. 306

²⁴⁹ Le bilan législatif du régime de Vichy : 11 OCTOBRE 1940 — Interdiction d'embauche de femmes mariées dans les services de l'Etat, les collectivités locales ou territoriales. Obligation pour les femmes de plus de 50 ans de prendre leur retraite.

15 FÉVRIER 1941 — Augmentation du taux des allocations familiales qui passent de 20% à 30% du salaire départemental à partir du 3^{ème} enfant.

29 MARS 1941 — L'allocation de mère au foyer est transformée en allocation de salaire unique et étendue aux femmes d'artisans et d'agriculteurs.

15 FÉVRIER 1942 — Loi faisant de l'avortement un « crime contre la sûreté de l'Etat ».

2 AVRIL 1941 — Loi interdisant de divorcer avant un délai minimum de 3 ans de mariage.

Restriction des causes de divorces.

23 JUILLET 1942 — L'abandon de foyer n'est plus une faute civile mais une faute pénale.

23 DÉCEMBRE 1942 — Loi protégeant la « dignité du foyer loin duquel l'époux est retenu par suite des circonstances de guerre ».

²⁵⁰ L'ordonnance du 21 avril 1944, signée par le général de Gaulle, introduit le suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d'être éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes (titre IV, art. 17). Une ordonnance est une décision prise sans débat ni consultation de la représentation nationale. Cette ordonnance est approuvée à l'unanimité par les membres du Comité français de Libération nationale. Après cet acte fondamental, le champ politique français se modifie complètement. Le corps électoral double. Il passe de 12 à 24,5 millions d'électeurs. Les femmes utilisent pour la première fois un bulletin de vote lors des élections municipales du 29 avril 1945.

La Constitution de la Quatrième République d'octobre 1946, en permettant reconnaît les mêmes droits aux hommes et aux femmes. Dans le préambule, il est mentionné que chaque citoyen a droit au travail. Le préambule soutient que la nation « assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». Le décret Ambroise Croizat (« A travail égal, salaire égal ») en 1946 : la mise en place des sections féminines dans les partis politiques, l'élaboration graduelle d'un système de sécurité sociale généralisée ainsi que d'un système d'allocations familiales fait penser que l'ère de l'égalité est établie. Dans la Constitution les femmes sont qualifiées dans certains articles comme des individus, et dans d'autres comme des mères de familles²⁵¹. Trois fonctions des femmes sont distinguées pendant la Libération : mère, travailleuse et citoyenne. Celle de citoyenne est entièrement nouvelle, ce que reflète l'ambiguïté des discours publics sur féminité.

1.Travail. Les femmes françaises ont toujours représenté un pourcentage relativement important de la population active. Une nouvelle idée de l'après guerre consiste d'une part, dans le discours sur la femme travailleuse, et d'autre part, dans l'arrivée des femmes plus riches ainsi que des femmes mariées sur le marché de l'emploi. Les chiffres présentés dans les recensements montrent ce changement qui deviendra plus clair dans les années 1960. On constate une augmentation de la part de femmes mariées dans la population active féminine non-agricole entre 1946 et 1962 (de 39,1% à 50%) mais également un accroissement du taux d'activité des femmes mariées non-agricoles (de 19,6% à 24,5%)²⁵². Le journal de l'Union Nationale des Associations Familiales, *Pour la Vie*, a bien mis en évidence en 1947 que « 95% de femmes ayant 9 enfants ou plus » restent chez elles²⁵³, cependant celles ayant deux ou même trois enfants font leur entrée sur le marché du travail. Le taux d'activité dépend, en premier lieu, du nombre d'enfants par femme et de l'âge de ses enfants, mais également de l'éducation de la femme : plus elle est diplômée, plus elle est active au travail.

²⁵¹ Cf Jenson J., « The liberation and new rights for women », in *Behind the Lines*, eds. Higonnet Margaret, Jenson J., Michel S. and Collins Weitz M, Newhaven, Yale University Press, 1987 ; Duchon C., *Women's Rights and Women's Lives in France 1944-1968*, London, Routledge, 1994 ; *Etre féministe en France. Contribution à l'étude des mouvements des femmes 1944-1967*, Muller M., Tucat D., Van de Castele-Schweitzer S., Paris, IHTP, 1985.

²⁵² Chiffres tirés de Fernandez S., *Transformation de l'activité féminine : facteurs évolutifs*, Dossier de recherche n° 6, Centre d'Etudes de l'emploi, Paris, 1982.

²⁵³ *Pour la Vie* n° 15, novembre 1947, p. 6.

Les femmes diplômées, exerçant un métier à salaire élevé sont peu nombreuses. La plus grande part est toujours limitée aux postes sans qualification ni responsabilité, à salaire bas. L'opinion publique estime que l'idéal serait qu'un homme perçoive un salaire autorisant à sa femme de demeurer au foyer. Le travail féminin présente un domaine de conflit par excellence, à la fois au niveau personnel mais également au niveau de la politique. Malgré le besoin de main d'œuvre, dans les années qui suivent la Deuxième Guerre Mondiale, l'absence de toute politique du travail féminin est constatée. Le taux de natalité est le problème numéro ²⁵⁴. Dans le cadre des professions de haut niveau, la magistrature, ainsi que la nouvelle École Nationale d'Administration (ENA) fondée en 1946 accueillent les femmes. Cependant, les femmes qui convoitent une carrière au sommet de l'État sont rares : entre 1946 et 1956, seulement 18 femmes ont été diplômées de l'ENA, pour 708 hommes²⁵⁵. Il faut attendre l'après-68 pour observer une femme préfet, une femme dans l'Inspection des Finances, une femme dans les cabinets ministériels ou une femme ambassadrice.

2. Famille. Entre 1945 et 1959, quinze propositions de loi réglant le régime matrimonial sont proposées, mais aucune n'est déposée. Le Code civil retient la femme mariée dans une situation d'inégalité financière et juridique vis à vis de son mari. La situation reste inchangée jusqu'à 1965. L'égalité théorique dans la vie publique ne trouve pas d'écho dans la vie privée. Par exemple, pendant le discours du Général de Gaulle du 5 mars 1945, il parle de « douze millions de beaux bébés pour la France ». Le taux de natalité subit un envol admirable jusqu'en 1950, où les naissances s'équilibrent autour du chiffre de 800 000 naissances par an. Le planning familial n'est pas évoqué avant 1953. Les lois de 1920 et de 1923, interdisent la propagande anticonceptionnelle et la pratique de l'avortement. La situation ne s'est transformée qu'en 1967 (pour la contraception) et 1974 (pour l'avortement).

La Libération entraîne des transformations dans la vie des femmes. Ce que les gouvernements conçoivent pour les femmes ne satisfait pas toujours leurs attentes. Si

²⁵⁴ La femme travailleuse est mieux acceptée si elle travaille par nécessité économique plutôt que par désir d'une certaine autonomie, et si son travail prend très clairement une place inférieure à son rôle domestique et familial. À quelques exceptions près, la femme travailleuse n'est jamais célébrée. Les conditions du travail féminin ne s'y prêtent guère : le travail féminin non agricole en France est caractérisé par une qualification peu élevée, et, par suite, par des salaires bas [...] le travail féminin demeure, pour le ménage, un travail d'appoint assez mal rétribué. Jean Daric, « Le travail des femmes : professions, métiers, situations sociales et salaires », in *Population* n° 4, oct-déc, 1955, p. 690.

²⁵⁵ *Le Monde* 23/3/57.

les Françaises associent maternité et travail professionnel, le pouvoir n'essaye pas de les soutenir à accommoder leurs différents rôles. Les Françaises sont, de plus, bloquées entre les différents objectifs à la fois des partis politiques et des gouvernements successifs et ne font jamais l'objet d'une politique homogène. Le monde politique et public sollicite les femmes afin qu'elles accomplissent de nombreux rôles en même temps mais le rôle maternel prédomine par rapport aux autres²⁵⁶.

Il est intéressant de montrer dans cette partie les relations et les conséquences des rapports entre l'Etat, la société civile et les femmes, c'est-à-dire, le rôle de l'Etat providence pour les femmes²⁵⁷. Dans tous les pays, l'installation des systèmes modernes de protection sociale servait à préserver les « individus-citoyens-travailleurs » contre un ensemble de risques sociaux suite à la perte d'emploi, à la maladie et au veuvage. Les programmes assuraient des aides aux hommes chargés d'une famille, ainsi qu'aux femmes n'ayant plus le soutien du chef de famille. Ces programmes se fondaient sur la notion que la famille représente une unité sociale élémentaire dont les composants sont tous solidaires, au centre d'un système d'activités propres à chaque membre. Le rôle des femmes n'était pas d'avoir un travail en dehors du domicile, mais d'élever les enfants et d'entretenir le « foyer ». Des aides publiques ont pu être versées pour aider les femmes dans leurs rôles de mères et prendre soin de la maternité. La division du travail entre hommes et femmes a été vue comme normale.

Les acteurs politiques du début du XX^{ème} siècle soulignent que les femmes elles-mêmes approuvaient cette répartition. Ce sont uniquement les hommes qui étaient des citoyens jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les schémas d'assurance sociale étaient ségrégationnistes envers les femmes, elles étaient peu représentées sur le marché du travail et moins rémunérées que les hommes. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la lutte des

²⁵⁶ Duchen C., « Une femme nouvelle pour une France nouvelle ? », *Clio*, numéro 1-1995, *Résistances et Libérations France 1940-1945*, mis en ligne le 01 janvier 2005. URL : <http://clio.revues.org/index520.html>. Consulté le 09 octobre 2010.

²⁵⁷ L'expression « État-providence » désigne l'ensemble des interventions de l'État dans le domaine social, qui visent à garantir un niveau minimum de bien-être à l'ensemble de la population, en particulier à travers un système étendu de protection sociale. La protection sociale regroupe la sécurité sociale (système d'assurance), et l'action sociale et l'aide sociale (système d'assistance). Elle désigne le système d'indemnisation, par les administrations publiques, des citoyens victimes des aléas de la vie (comme le chômage, la maladie, les accidents, la vieillesse, le décès d'un parent pour un mineur, etc.). Il s'agit d'assurer un minimum de ressources ainsi que l'accès aux besoins essentiels (éducation, eau, nourriture, hygiène) à tous les citoyens hors catastrophe, guerre ou calamité (qui relèvent, elles de la sécurité civile). Les objectifs de protection sociale assurés par l'État-providence sont assurés par les politiques sociales.

femmes pour les droits politiques et la citoyenneté est reliée aux droits sociaux et à la protection sociale. Les mouvements de femmes se concentraient plus fortement sur les besoins et les intérêts des femmes des classes inférieures mais également sur la pauvreté féminine.

La citoyenneté est ce qui relie l'individu au collectif, celle-ci recouvre trois composantes : les droits et les devoirs, une appartenance et des formes de participation à la vie collective. La citoyenneté est liée à des contextes nationaux, politiques, économiques et sociaux reflétant des traditions culturelles et institutionnelles. L'analyse de genre est très bien utilisée dans les recherches des structures politiques de la formation de l'Etat Providence (Gordon, 1990 ; Sarvasy, 1992 ; Nelson, 1990 ; Diamond, 1983). Ces recherches montrent que l'Etat Providence se développe à travers le genre. Il est devenu clair que Etat Providence augmente l'inégalité conditionnée par le genre, la classe et la race. L'Etat Providence est souvent montré comme paternaliste, comme le moyen qui contrôle les femmes, cependant, il y a d'autres opinions qui confirment le fait que l'Etat Providence crée une ressource politique rendant les femmes moins faibles. Dans le champ de la protection sociale, la notion de régime a été utilisée par Gøsta Esping-Andersen (1990)²⁵⁸ pour comparer les formes d'Etat-providence en Europe. Le classement des états-providence en trois catégories – libéraux, corporatistes-conservateurs et sociaux-démocrates – a suscité de nombreux débats, notamment en raison de l'absence de prise en compte de l'apport des familles dans le pourvoi de

²⁵⁸ L'analyse proposée par Gøsta Esping-Andersen est plus fine et permet de mieux percevoir la complexité de la question. Elle distingue trois grands régimes d'État-providence à partir de trois critères : selon le degré de « dé-marchandisation » des sociétés, le degré de stratification sociale (i.e, l'impact des États-providence sur les hiérarchies sociales et sur les inégalités issues du marché), la place accordée à la sphère publique et à la sphère privée. Par ordre croissant de dé-marchandisation, ce sont :

- Le *Welfare State* libéral où l'État n'intervient qu'en dernier recours et cherche à contraindre à un retour rapide sur le marché du travail. Pays archétypes de ce modèle : le Canada, les États-Unis, et l'Australie. Un auteur comme Merrien hésite à classer le Royaume-Uni dans ce modèle ;
- Les régimes conservateurs-corporatistes basés sur le modèle bismarckien et où la qualité de la protection sociale dépend de la profession et des revenus, selon une logique d'assurance. Pour Esping-Andersen, ces régimes sont modelés par l'État « toujours prêt à se substituer au marché en tant que pourvoyeur de bien-être » et par l'Église soucieuse de défendre des valeurs familiales traditionnelles. Pays emblématiques : Autriche, Allemagne, France, Italie, Belgique.
- Les régimes sociaux-démocrates avec par exemple les pays scandinaves, où la protection sociale et les divers prestations sont universelles, ne dépendent pas des revenus et profitent tout autant aux pauvres qu'aux riches. Ce régime est plus opposé au précédent conservateur-corporatiste qu'au modèle libéral. Gøsta Esping-Andersen écrit : « L'idéal n'est pas de maximiser la dépendance à la famille mais de renforcer la possibilité d'une indépendance individuelle. En ce sens, le modèle est une fusion particulière de libéralisme et de socialisme ». Gøsta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence*, 1990.

protection sociale aux individus, et donc de l'apport des femmes. Les typologies classiques sont relativement insatisfaisantes dès lors qu'on veut introduire les questions de genre. Selon de nombreux chercheurs, il est indispensable de compléter le concept de *démarchandisation*²⁵⁹ par celui de la *familisation*. Défamilialiser la politique sociale signifie s'engager à collectiviser le poids et les responsabilités de la charge familiale, condition préalable pour les femmes qui cherchent à harmoniser travail et maternité. En intégrant la dimension du genre dans les politiques sociales, J. Lewis²⁶⁰ distingue trois régimes *male breadwinner*. La référence est l'homme « gagne-pain » dans les politiques sociales, qui est forte, faible ou modérée. Cette qualification est cohérente avec les formes d'engagement professionnel et familial des femmes. D. Sainsbury et J. Lewis proposent de construire deux modèles opposés d'Etat-providence : le modèle masculin (*the breadwinner model*) et le modèle individualisé (*the individual model*), en prenant en considération les dimensions suivantes. L'idéologie familiale est le premier élément dans la mesure où elle influence fortement les politiques sociales en termes de prestations de contributions et de droits. D'autres champs de politique renforcent l'actuelle division du travail dans la famille. Le deuxième facteur est la nature des liens entre la sphère privée et la sphère publique. Dans la mesure où le travail de soin des femmes est rémunéré ou non, cela représente le troisième facteur.

Les femmes jouent trois rôles dans les relations avec l'Etat Providence : les initiatrices de l'action étatique, les travailleuses, et les bénéficiaires des services d'Etat (revendicatrices de politiques publiques, le rôle d'employée de l'Etat et le rôle de cliente de l'Etat). Certains auteurs utilisent même l'expression « les femmes mariées au Welfare State ». Les auteurs de cette formule considèrent même que « les femmes sont le *welfare state*, à la fois comme pourvoyeuse de services et comme bénéficiaires d'aides sociales ».

²⁵⁹ La marchandisation est un terme polémique qui concerne l'extension supposée des domaines de ce qu'on peut acheter et vendre sur les marchés. Le processus consisterait à transformer tous les échanges non marchands (santé, culture, *etc.*) en marchandise classique. Les utilisateurs de ce terme péjoratif attribuent ainsi l'expression *marchandisation du monde* aux effets de la mondialisation qu'ils considèrent comme un méfait de pensée néo-libérale. La marchandisation des services publics, c'est-à-dire l'application des règles du marché aux services publics, est le principe de base de la nouvelle gestion publique, dont le postulat de base considère que les marchés sont plus efficaces que la planification. Elle a été testée avec succès dans de nombreux pays ayant engagé une réforme de l'État.

²⁶⁰ Lewis J., « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European Social Policy*, 1992, vol. 2 (3), p. 159-73 ; « Gender and Welfare Regimes : Further Thoughts », *Social Politics*, 1997, vol. 4 (2), p. 160-77.

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'intervention de l'État dans l'économie et la société prend toute son ampleur, avec la généralisation des systèmes de sécurité sociale et la mise en place des politiques de redistribution des revenus²⁶¹.

En 1946, la Constitution de la IV^{ème} République a adopté dans son préambule une obligation constitutionnelle d'aide financière de la communauté à l'égard des personnes soumises aux risques sociaux les plus considérables (femmes, enfants, vieux). En France, l'assistance des mères et l'acceptation des droits sociaux en liaison avec la maternité, ont été davantage étendues que dans les autres Etats. Par conséquent, les mères ont pu profiter de mesures ayant pour but de contrebalancer certains effets de la maternité et de la parentalité sur leur sécurité financière, comme, par exemple, les « avantages » familiaux dans les droits à la retraite, ou bien les droits à des congés payés. Le mode de financement de la sécurité sociale s'est complexifié, particulièrement en raison des bouleversements démographiques et de la désindustrialisation.

Au moment où les conditions économiques et sociales se transforment, ce sont les régimes de protection sociale d'Europe continentale, qui doivent faire face à des difficultés. Depuis les années 1970, l'évolution à long terme de l'Etat Providence a

²⁶¹ Théodore Lowi (1972) distingue des types des politiques publiques suivantes : Les politiques réglementaires (contrainte individuelle et directe). L'action publique consiste ici à édicter des règles obligatoires qui s'appliquent à tout individu dans une situation donnée - autrement dit, l'État oblige ou interdit dans des circonstances spécifiques/particulières.

Les politiques distributives (contrainte individuelle indirecte). Ce sont des politiques qui reposent sur l'attribution d'autorisation ou de prestations particulières. Un individu est bénéficiaire d'une action publique en remplissant un certain nombre de conditions fixées par les autorités publiques. L'État alloue des ressources matérielles ou juridiques sans obligation ; ces politiques ont une dimension facultative dans la mesure où elles correspondent à un droit dont peuvent se prévaloir les personnes répondant aux critères définis par les autorités publiques. Pour ce type, on parle aujourd'hui plutôt de politiques (allocataires).

Les politiques redistributives (contrainte collective directe). Ici la puissance publique fixe des règles concernant un groupe, définies par des critères qu'elle édicte. Le meilleur exemple est celui des assurances sociales (assurance maladie, assurance vieillesse...) : des groupes socioprofessionnels ont pour obligation de cotiser pour la Sécurité sociale ; en même temps, ils en retirent des avantages. Ces politiques opèrent des transferts entre groupes. C'est aussi le cas des politiques fiscales de façon générale.

Les politiques constitutives (contrainte collective indirecte). Ici, les autorités publiques édictent des règles sur les règles ou sur le pouvoir ; elles fixent en quelque sorte des procédures à suivre que doivent respecter l'ensemble des acteurs concernés par une politique publique. Le plus souvent ces politiques se traduisent aussi par la création de nouveaux cadres institutionnels.

cependant résisté. Suite au choc pétrolier, l'Etat Providence a été fortement critiqué, alors que les théories économiques libérales l'accusaient d'être la cause de la crise. Selon P. Rosanvallon *La Crise de l'État-providence*, (1981), l'Etat-providence subit depuis les années 1970 une crise d'une triple nature : une crise de solvabilité²⁶², une crise d'efficacité²⁶³ et une crise de légitimité²⁶⁴.

Les systèmes de protection sociale sont bouleversés par les changements démographiques et familiaux. Le vieillissement de la population suscite des problèmes de financement des systèmes de retraite. Ce vieillissement a également des conséquences sur les interrogations concernant la distribution du travail pendant toute la durée de la vie et sur l'adaptation des compétences aux évolutions technologiques. L'ensemble des faits tels que : les modifications des relations familiales, la hausse du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées, l'entrée en masse des femmes sur le marché du travail affectent le fonctionnement des systèmes. Les systèmes qui ont été pensés comme un modèle familialiste, où les droits sont adjugés à celui pratiquant une activité rémunérée et par transmission, aux membres de sa famille. Les nouvelles formes de pauvreté sont mal traitées. Ces nouveaux défis amènent à réfléchir et à revoir les objectifs et les stratégies d'intervention des politiques sociales.

Dans cette attente, ce sont tout d'abord les femmes et les enfants qui devraient être l'objet de toutes les attentions, en raison qu'ils sont les seuls (les femmes encore inactives, les enfants futurs actifs) capables d'augmenter les ressources permettant de financer les retraites à venir. Accorder aux femmes le « deuxième âge de l'émancipation », donner à tous les moyens d'acquérir les compétences utiles à

²⁶² Le financement de la protection sociale est rendu de plus en plus difficile, en raison du ralentissement de la croissance et de l'augmentation des besoins sociaux. Ces difficultés se traduisent par une progression continue du taux de prélèvements obligatoires.

²⁶³ Les inégalités se creusent malgré l'effet redistributif de la protection sociale ; les dispositifs mis en place dans le passé paraissent de moins en moins adaptés aux besoins d'une société qui s'est beaucoup transformée (ex. des retraites ou des politiques familiales) ; enfin, les prélèvements effectués sur l'activité économique semblent, pour certains, contre-productifs, et nuiraient à la croissance.

²⁶⁴ La solidarité nationale fondée sur un système de protection collective semble se heurter à une montée des valeurs individualistes. En effet, les mécanismes impersonnels de prélèvements et de prestations sociales, caractéristiques de l'Etat-providence, ne satisfont plus des citoyens à la recherche de relations moins anonymes et d'une solidarité davantage basée sur des relations interindividuelles. L'État-providence doit également affronter l'effacement des cadres collectifs de cohésion (solidarités nationale et professionnelle) devant la montée des logiques de privatisation. Privatisation : Transfert d'une entreprise publique au secteur privé à la suite d'une cession de tout ou partie de son capital par l'Etat du risque.

l'économie de la connaissance, tels sont les nouveaux enjeux pour l'Etat-providence. Il s'agit finalement de *préparer* plutôt que de *réparer*, de prévenir, de soutenir, de renforcer les individus et non pas de laisser avancer le marché, puis de subventionner les perdants²⁶⁵.

2.2.1.2. 68 – rupture avec le modèle traditionnel.

Le but de cette partie n'est pas de proposer une étude détaillée de la situation des femmes en France dans les années 68, mais de présenter les étapes de l'évolution de la législation et de la situation des femmes dans la société. Les rapports de genre et de la politique ont subi une transformation cruciale dans les années 1968 en France et ont influencé sans doute les pratiques sociales des individus, conduisant à des bouleversements en profondeur de la sexualité, des structures familiales.

La mobilisation des femmes s'est incréée dans un cadre plus étendu, quasi mondial, de révolte de la jeunesse contre les principes conservateurs de la société qui a éclaté en France avec le mouvement de mai 1968. Les femmes ont décroché des droits politiques et sociaux. Il ne restait qu'à acquérir le pouvoir de les exercer entièrement.

Dans la situation des « trente glorieuses », la génération du baby-boom va bénéficier de l'initiation du processus de popularisation de l'enseignement secondaire et de démocratisation de l'enseignement supérieur. Quant aux filles de la petite bourgeoisie, c'est un vrai bouleversement. Désormais, le mariage et les enfants ne forment plus l'unique avenir possible. Quant aux femmes des milieux populaires, travailler n'est plus uniquement une obligation. De plus en plus de femmes ont la possibilité de réussir leurs études pour obtenir une profession souhaitée.

Pourtant, cette nouvelle autonomie se heurte à un statut juridique inégalitaire, des législations rétrogrades et une morale pesante. Le divorce est possible mais demeure mal considéré au sein d'une société restant encore sous le joug de la religion catholique.

Quel était le contexte des années 70 ? Au moment de la Libération, la moitié de la population française vivait dans les campagnes. Les statistiques sont formelles, en 1946, il n'y a que 52 % de citadins. La France demeure encore largement rurale, avec les traditions et les valeurs correspondantes. Un autre facteur important est la situation démographique en France. Vingt ans plus tôt, le *baby-boom a eu lieu*. Entre 1944 et

²⁶⁵Gøsta Esping-Andersen, *Trois leçons sur l'État-providence*, La République des idées, Paris,

le milieu des années 50, dix millions de jeunes français et françaises sont nés. Après la période de 1944-1955, la France connaît un rajeunissement. Ce sont les jeunes femmes qui étaient âgées de vingt ans entre 1965 et le milieu des années 70. Ces *baby-boomeuses*, seront d'une certaine manière, les jeunes femmes qui vont manifester, lutter, et qui vont profiter des avancées conquises à la suite de ces combats de l'époque.

Le troisième facteur clé pour mieux comprendre le contexte de l'époque est l'idéologie. Quand on pense à la période de la fin des années 60 et du premier temps des années 70, il est intéressant de souligner que la France représente du point de vue idéologique une sorte de Janus idéologique, à deux visages. D'une part, on observe la coexistence d'un certain nombre de grandes théories provenant du marxisme-léninisme. Pour schématiser, ces théories vont influencer le vocabulaire de l'époque, que l'on va reconnaître dans un certain nombre de slogans, de thèmes ou dans le discours de certaines associations féministes, et dont le fil rouge est « révolution ». D'autre part, pendant les événements de mai 68 et particulièrement dans les années qui suivent, il y a également, le mouvement libertaire. Un certain nombre de slogans de mai 68 ont été rapidement influencés par le mouvement libertaire, tout en restant légèrement en arrière par rapport au côté doctrinaire et globalisant des variantes marxistes-léninistes.

Mai 68 doit s'interpréter dans un monde en rapide métamorphose. L'accélération à la fois de l'exode rural ainsi que de l'urbanisation, la hausse conséquente du niveau de vie, la popularisation de l'éducation nationale et de l'Université, le développement de la culture des loisirs, du spectacle et des « mass média », constituent des transformations importantes. Au point de vue religieux, la France reste très croyante et préserve des valeurs catholiques²⁶⁶.

Au point de vue philosophique, quelques auteurs ont eu une influence considérable, sur une partie du mouvement, tels que le freudo-marxiste W. Reich, dont le manifeste, *La révolution sexuelle*, est paru en 1936 ; H. Marcuse avec son livre : *L'Homme unidimensionnel*, sous-titré *Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, paru en France en 1964 puis réédité en 1968 ; R. Vaneigem : le *Traité de savoir vivre à l'usage des jeunes générations* de, paru en 1967 ; G. Debord avec : *La*

Seuil, 2008. <http://www.repid.com/Trois-lecons-sur-l-Etat-providence.html>

²⁶⁶ *Mai 68- les mouvements des femmes des années 1970 en France* (par Trat J.). Ce texte a été publié dans l'ouvrage collectif *La France des années 68* paru aux Editions Syllepse puis mis en ligne sur le web par le site Europe solidaire.org <http://www.gauchemip.org/spip.php?article6266>

Société du spectacle, paru en 1967, et, plus tard, G. Deleuze et F. Guattariet avec : *L'Anti-Œdipe*, publié en 1972. Dans les murs de l'Ecole normale supérieure, le philosophe communiste L. Althusser a influencé toute une génération de penseurs marxistes-léninistes français.

Comme l'a rappelé F. Picq, le mouvement de mai 68 a représenté, une « *fenêtre d'opportunité politique*²⁶⁷ » pour le mouvement féministe. Ce dernier, illustré entre autres par le Mouvement de libération des femmes (MLF), développé dans plusieurs pays occidentaux dès la fin des années 1960 et qui s'est accru pendant la décennie suivante, a soutenu les revendications d'égalité et de dignité des femmes.

Le Mouvement de libération des femmes (MLF), dont la fondation est due à des intellectuelles telles que A. Fouque, M. Witting et J. Channel, avait comme objectif primordial de « lever la censure sur le corps, comme S. Freud avec la pratique et la théorie psychanalytique avait levé la censure sur l'esprit ». Le MLF, dans les premiers temps, élimine les hommes, pour « re-marquer » l'exclusion des femmes de la plupart des organismes institutionnels ainsi que pour se « poser en s'opposant »²⁶⁸. Ce mouvement va aussi bien critiquer la distribution hiérarchique des rôles entre hommes et femmes, que remettre en cause la société qui provoque cette répartition. Sa revendication initiale est double et, d'une certaine façon, paradoxale. D'un côté l'égalité des femmes avec les hommes dans le monde tel qu'il est, et d'un autre côté, une transformation radicale de la société pour arriver à l'égalité hommes/femmes.

Ces mouvements féministes des années 70 n'ont plus les mêmes vocations que ceux des décennies précédentes, davantage orientés vers l'égalité des droits et l'intention d'obtenir une légitimation politique. Ils incitent les femmes à transformer fondamentalement leur mode de penser. Polarisesées sur la « libre disposition du corps » (contraception, Interruption Volontaire de Grossesse – IVG) ainsi que sur l'égalité professionnelle (« à travail égal, salaire égal »), les féministes françaises ne font plus clairement des droits politiques une priorité, même si la notion de quota est discutée

²⁶⁷ Modèle de la fenêtre d'opportunité (policy window), de John W. Kingdon dans un ouvrage paru en 1984, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, et devenu depuis un classique de la littérature en matière de mise sur agenda. Dans ce domaine, l'accent est parfois plus spécifiquement mis sur les acteurs, sur les processus d'émergence des problèmes ou sur le rôle des récits. Le modèle de Kingdon va au-delà de ces perspectives en cherchant à les agencer, tout en prenant en compte les hasards et les incertitudes qui pèsent sur le processus de mise sur agenda. Le point de départ de la réflexion de Kingdon est le modèle de la poubelle ou « garbage can model », développé par Cohen M.D., James J. March et Olsen J. (1972).

²⁶⁸ Picq F., *Libération des femmes, les années mouvement*, Paris, 1993.

depuis les années 70. Elles ne s'occuperont de ce domaine qu'une fois les droits sociaux essentiels ratifiés : contraception en 1967, IVG en 1975, égalité professionnelle en 1983²⁶⁹.

Le monde féministe est fragilisé par les affrontements entre les deux grands courants suivants : l'universalisme et le différencialisme. Depuis les années 50, ces deux courants s'opposent sur les notions d'égalité et de différence. Le principe de base de l'universalisme repose sur la liberté pour l'être humain, qu'il soit homme ou femme, c'est-à-dire la faculté pour chacun de vivre de façon libre, loin des prédéterminismes naturels ou historiques.

Pour les universalistes, les différences entre les deux sexes ne doivent pas être mentionnées dans les lois, ni être interprétées comme le signe d'un inévitable destin. Le deuxième courant, le différencialisme, souligne au contraire les différences qui opposent les caractères de l'homme et de la femme ; des différences qui doivent admises dans l'espace public et donc politique.

Les événements de 1968 précipité une transformation des moeurs et des mentalités déjà en cours à la fois dans la sphère publique et également dans la sphère privée, en remettant en cause autorité, hiérarchies et inégalités dans des domaines de la famille, l'école, l'université, le travail rémunéré et dans les relations entre les hommes et les femmes.

« *Notre corps nous appartient* », slogan repris au début des années 1970, souligne l'avancée décisive que constitue la maîtrise de la fécondité, adoptée par la législation. La propagation de la contraception médicale (pilule, stérilet) à partir de 1967, puis l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse en 1975, soutiennent ce contrôle de la fécondité. Cette forte revendication conduit également à l'intensification de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. À la fois encouragées et confortées par la liberté de disposer de leur corps, les femmes ont souligné leur indépendance et leur autonomie au sein de la sphère familiale et professionnelle et prétendu à une position légitime dans la vie politique.

En 1967, il y a eu pour la première fois l'égalité entre le nombre de bachelières et celui de bacheliers. Le succès des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur

²⁶⁹ Delphy Ch., « Les origines du Mouvement de Libération des Femmes en France », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 16-17-18, 1991, p. 137-147.

s'est vérifié durant quarante années, jusque'à nos jours, mais s'est toutefois heurté à des inégalités persistantes, particulièrement sur les questions d'orientation, favorisant la conservation de filières masculines et féminines. 1967, c'est aussi l'année correspondant au décollage des taux d'activité professionnelle des femmes. Depuis 1965, elles ne doivent plus demander l'autorisation de leur mari pour avoir un emploi.

Au moment du recensement de 1962, le nombre et la proportion des femmes dites « actives » insérées dans le monde du travail étaient très réduits en France, et encore plus faibles que les chiffres par rapport des années 30. Cependant, à partir de 1965, le taux d'activité commence à progresser rapidement. On peut parler du début d'une période de progression importante du salariat féminin, les intéressées choisissant en particulier les emplois tertiaires²⁷⁰.

Etant davantage diplômées, plus actives ainsi que plus libres de leurs choix de vie, les femmes n'ont pas bénéficié de tous les avantages espérés de l'accroissement de leur autonomie. Il n'est pas possible d'ignorer que le principe « à travail égal, salaire égal », mentionné à nouveau dans quatre lois adoptées depuis 1972, est confronté aux différentes discriminations. Les inégalités sont liées aux formes d'accès des femmes au marché du travail, ainsi qu'à la structure des parcours professionnels. Pourtant, si le nombre des lois sur l'égalité professionnelle a augmenté, le nivellement des disparités de carrières et des différences de salaires progresse trop lentement.

Les années 1970 marquent les débuts d'une transformation des modes de vie des jeunes filles qui s'accentuera par la suite. Les formes familiales sont réorganisées et les relations de couple se basent dorénavant sur des rapports égalitaires réglés par la loi, tant dans le domaine de l'autorité parentale (loi du 4 juin 1970) que de celui de l'administration des biens de la famille (loi du 23 décembre 1985). Cette évolution fera l'objet d'une étude plus détaillée dans la partie suivante.

Différencier sexualité et procréation, ainsi que choisir de devenir mère, représentent une réelle révolution pour les femmes. « *La liberté, pour les femmes, commence au ventre* » affirmait S. de Beauvoir dans la préface du premier livre de M.A. Lagroua Weill-Hallé, *Le planning familial*, publié en 1959. Le contrôle de la fécondité des femmes est en effet une étape primordiale dans l'avancée de l'égalité

²⁷⁰ <http://www.gauchemip.org/spip.php?article6266>

entre les sexes, qui a fait découvrir d'autres possibilités, mais également la revendication d'autres droits.

1. La contraception. En 1967, les Françaises se trouvent toujours contraintes par la loi du 31 juillet 1920 qui associe l'avortement à un crime et fait de la contraception un délit. Les objectifs sont : « *améliorer les conditions de la maternité et de la naissance* ». Depuis sa création en 1956, le Mouvement français pour le planning familial ne cessait de mettre en évidence la distinction entre avortement et contraception et de souligner qu'une des conséquences positives d'une contraception très largement pratiquée serait justement de supprimer l'avortement. Ce n'est seulement que le 28 décembre 1967, soutenue par un homme qui lui donnera son nom, que la loi Neuwirth a été votée. Cette loi a établi comme principe le droit à la fois à la contraception, ainsi qu'à l'information sur les méthodes contraceptives. La fabrication ainsi que l'importation des produits, médicaments et objets contraceptifs ont été autorisées, cependant leur vente a été limitée en quantité et dans le temps. Leur distribution ne pouvait s'effectuer qu'en pharmacie ainsi que sur ordonnance médicale, aucun remboursement ne pouvant être espéré par les utilisateurs (trices). Par ailleurs, la vente ou la fourniture de contraceptifs aux mineurs ne pouvaient s'effectuer qu'après autorisation écrite de l'un des parents ou du représentant légal. Enfin, toute propagande ou publicité relatives à ces produits étaient interdites. En outre, la loi du 28 décembre 1967 n'a pas été appliquée sur –le champ, les décrets d'application essentiels à son effectivité ont été édités de février 1969 à mai 1972. Le remboursement par la Sécurité sociale d'un traitement ou d'un dispositif contraceptif médicalement prescrits a été envisagé en décembre 1974.

L'autorisation parentale précédemment indispensable pour la vente aux mineurs a également été annulée et les centres de planification familiale ont été autorisés à livrer gratuitement, sur prescription médicale, des produits contraceptifs. Cependant, ainsi que le relève E. Donfu « des lois nouvelles ne font pas de mœurs nouvelles. Dans la société, dans le corps médical, dans les familles, les résistances restaient vives, alimentant une culpabilisation des femmes, colportant des rumeurs attribuant des effets secondaires à la pilule, comme le fait de faire grossir, de développer la pilosité ou de rendre les enfants à venir malformés. Seul le temps et le renouvellement des générations

a pu venir pas à pas à bout de cette inertie conservatrice, l'information publique sur la contraception ayant de plus toujours manqué de moyens »²⁷¹.

2. L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Le Code pénal prévoyait pour les femmes qui y avaient recours de six mois à deux ans de prison et de un à cinq ans d'emprisonnement pour les personnes qui fournissaient des moyens abortifs. Au début des années 1970, l'avortement était largement exercé en France de manière clandestine²⁷². Certains médecins et hommes politiques maintiennent le mouvement féministe dans sa revendication du droit à l'avortement principalement en raison d'une préoccupation de santé publique. Le débat prit une ampleur considérable et devient un enjeu de société. La publication par le Nouvel Observateur le 5 avril 1971 du « *Manifeste des 343* » résume cet appel public à la désobéissance civique. Enfin, le 2 mai 1973, en écho au « *Manifeste des 343* », plus de 300 médecins certifièrent avoir pratiqué ou pratiquer des avortements. La même année, avec la création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), ces témoignages publics attestaient que la société était dorénavant prête à un changement législatif. Grâce au vote de la loi du 31 décembre 1979, la législation est devenue définitive, cette loi mettra également l'accent sur les procédures relatives à l'IVG²⁷³.

3. Travail. L'histoire du travail féminin souligne la succession de périodes propices, durant lesquelles leur statut et leurs droits avancent, et de phases de recul où leur droit au travail est contesté et les conquêtes des femmes sont remises en cause²⁷⁴.

²⁷¹ Donfu E., *Ces jolies filles de mai 68, la révolution des femmes*, Éditions Jacob-Duvernet, avril, 2008, p. 53.

²⁷² A la fois les sociologues et les médecins considéraient que chaque année jusqu'à 300 000 femmes étaient concernées par l'avortement, qui, pour la majorité, n'avaient pas la possibilité matérielle d'aller à l'étranger, dans des pays où la législation était plus indulgente et où les moyens techniques étaient médicalisés (la Suisse dès 1942, puis la Grande-Bretagne à partir d'octobre 1967).

²⁷³ Delphy Ch., « Les origines du Mouvement de libération des femmes en France », *Nouvelles Questions Féministes*, 1991, n° 16-17-18, p. 137-147.

²⁷⁴ Quelques moments sont significatifs dans cette évolution cyclique : les femmes appelées à faire fonctionner le pays, pendant la guerre de 1914-1918, accèdent à des responsabilités et des métiers nouveaux. Mais dès la fin du conflit, elles sont les premières licenciées, renvoyées dans leurs foyers ou aux métiers féminins. Néanmoins, malgré un discours dominant sur la place des femmes à la maison, les Françaises constituent, dans cette période, plus du tiers de la population active. Les conséquences de la crise de 1929 conduisent à des mesures autoritaires à l'égard des femmes mariées considérées comme des « voleuses d'emploi ». La loi sur les 40 heures, en 1936, favorise l'embauche des femmes. Mais en octobre 1940, le régime de Vichy prend des mesures très

Le taux d'activité des femmes avait commencé à progresser dès 1967, cependant elles formaient la plus grande partie des salariés payés au SMIG²⁷⁵. Le protocole de Grenelle avec ses avancées, telles que l'augmentation substantielle du SMIG, conclu le 27 mai 1968 entre les syndicats, le patronat et le gouvernement, a servi les femmes. Le protocole de Grenelle comportait cependant des lacunes. Dans de multiples branches professionnelles, au sein des grandes entreprises, la continuation de l'action collective a donné l'occasion de le parfaire. Par exemple : obtenir des augmentations des minima conventionnels, changer des classifications et des indices des catégories C et D de la fonction publique, mais également élargir l'indemnisation du congé de maternité.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 affirme dans l'article 23 « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail... Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal ». Pourtant, ce droit n'est toujours pas entièrement acquis pour les femmes. Le droit à l'autogestion et à l'autonomie économique est une première condition de la prise d'indépendance. Quand mai 68 s'est déclaré, cela correspondait à l'époque des pères chefs de famille, du « *papa lit et maman coud* ». Les épouses venaient seulement d'obtenir le droit de travailler sans autorisation de leur mari. Cette société qui avait abandonné sa transformation en accord avec son temps conservait des idées rétrogrades et infériorisant qui assignaient les femmes à un rôle de sœur, de mère, d'épouse, où de plus aucune d'elles n'avait le pouvoir de disposer de son corps. La plupart des historiens estiment que mai 1968 a constitué une rupture dans le processus de l'émancipation.

Comme l'a souligné F. Picq: « On change de modèle. On est passé d'un modèle familial et sexuel traditionnel patriarcal, c'est-à-dire un modèle d'interdépendance entre l'homme qui pourvoit aux besoins de la famille et la femme qui en assure l'entretien [...], à un nouveau modèle dans lequel est prônée l'égalité entre les époux »²⁷⁶.

Depuis la Libération, la situation économique et sociale avait néanmoins profondément changé. Les tâches des femmes à la maison ont été simplifiées par l'amélioration de l'habitat et de l'équipement électroménager des ménages. Désormais

restrictives concernant le recrutement et le maintien des femmes mariées dans les emplois publics. Cette loi est suspendue en 1942.

²⁷⁵ Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

²⁷⁶ Picq F., *Libération des femmes, les années mouvement*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 58.

leur présence au foyer n'était plus nécessaire, ce qui délivrait une force de travail féminine consacrée à une production extra-domestique. De plus, profiter du confort (voiture, vacances...) exigeait un double revenu. Enfin, la formation des filles commençait à se développer et devient plus diversifié. Les femmes ont accédé au travail pour partager les valeurs mais également pour l'autonomie financière, la base de toutes les libertés. En mai 1968, lors des manifestations ces notions ont été débattues, contredites, approuvées au sein des bureaux, des magasins et des usines occupées, tout comme dans les rangs des étudiantes et ouvrières. Cette affirmation du droit au travail n'a pas été cantonnée uniquement au volet idéologique, c'est un concept plus vaste qui va accorder à la femme un statut complètement distinct. La répartition des responsabilités et des tâches dans le couple a également été influencée.

La position des femmes dans les événements de 68 a été l'occasion d'une métamorphose importante de la relation entre la politique et le genre. Le mouvement de 1968 va donner aux femmes l'occasion de faire souffler un vent de liberté sur une société bloquée, dans laquelle leurs droits ne se sont améliorés que très faiblement. Les mobilisations féministes apparues à la suite de Mai 68, ont symbolisé un renouvellement du militantisme. Les années 1968 vont non seulement délivrer la parole des femmes, mais vont également devenir une période favorable à la reconnaissance de la liberté sexuelle et les droits des femmes. De plus, les années 1970 vont affranchir le corps²⁷⁷.

²⁷⁷ Les femmes gagnantes du combat de mai 68

<p>1944 : Ordonnance du Conseil National de la Résistance du 21 avril signée par le Général de Gaulle et donnant aux femmes le droit de vote et d'être élue.</p> <p>1946 : Le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes est posé pour la première fois dans le préambule de la Constitution.</p> <p>1965 : Le mari ne peut plus s'opposer à l'exercice de l'activité professionnelle des femmes, et son autorisation n'est plus nécessaire pour l'ouverture d'un compte en banque.</p> <p>1967 : Loi Neuwirth autorisant la contraception.</p> <p>1970 : L'autorité parentale se substitue à l'autorité paternelle.</p> <p>1975 : Loi Veil autorisant provisoirement l'interruption volontaire de grossesse. : Instauration du divorce par consentement mutuel.</p> <p>1979 : Loi définitive sur l'interruption de grossesse.</p> <p>1982 : Remboursement par la sécurité sociale de l'interruption volontaire de grossesse.</p> <p>1983 : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle.</p> <p>1984 : Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.</p> <p>1985 : Possibilité d'ajouter au nom de l'enfant le nom de l'autre parent (en général celui de la mère. : Loi renforçant l'égalité des époux dans les gestions des biens de la famille.</p> <p>1991 : Loi autorisant, sous certaines conditions, la publicité pour les contraceptifs.</p> <p>1992 : Loi sanctionnant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.</p>
--

Par conséquent, les politiques publiques semblent de plus en plus incohérentes, marquées d'une triple tension : entre soutien des familles et promotion des droits des femmes, entre politique familiale, droits des femmes et lutte contre le chômage, et au sein de la politique familiale entre objectifs sociaux et objectifs natalistes.

Ci-après seront soulignés les moments particuliers et communs dans la politique d'Etat à l'égard des femmes dans les deux sociétés russe et française.

Le premier moment clé et commun est mis en évidence par le contraste des droits des femmes « de jure » et « de facto » en Russie et en France. L'égalité théorique dans la vie publique ne se retrouve pas dans la vie privée des femmes dans les deux sociétés. Les femmes sont obligées d'être soumises à la pression et choisir entre la famille et la vie professionnelle, entre la maternité et la conciliation des rôles. Un autre point commun est représenté par la symbolisation et la sacralisation de la femme. Moins la femme possède de droits dans la société, plus elle représente le symbole de la nation et l'image du pays.

En raison de la situation économique d'après guerre, le contenu des réformes des politiques publiques a été différent. Le point commun était le soutien de la politique nataliste par Etat²⁷⁸, car après la Deuxième Guerre Mondiale, les deux pays avaient besoin de ressources humaines.

1993 : Dépénalisation de l'auto-avortement. : Loi Neiertz créant le délit d'entrave à l'IVG. 1999 : Révision de l'article 3 et 4 de la Constitution portant égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. 2000 : Loi sur la parité. 2006 : Loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple.
--

²⁷⁸ Parmi les facteurs qui influencent le comportement de genre et l'apparition des stéréotypes les plus importants et significatifs sont le langage, les jeux, l'éducation, la religion et les médias. Le sociologue américain H. Levi Hollingworth effectue des recherches sur les mécanismes de la formation du stéréotype de la mère à travers les médias (faisant appel au patriotisme des femmes à cause de la diminution de la population, à travers la politique d'Etat, la législation (l'homme avait le droit de divorcer avec la femme sans enfants), à travers l'éducation (les filles s'élèvent comme de futures épouses et mères), à travers l'église (les catholiques, par exemple, ne permettent pas d'utiliser de moyens contraceptifs, chez les orthodoxes les enfants dans la famille sont considérés comme une dignité morale et leur absence comme la pénalité de Dieu)). La société crée plusieurs mythes pour maintenir le niveau de la natalité.

Les réformes des politiques publiques à l'égard des femmes avaient comme but de transformer leur statut au sein de la société. Cependant, malgré de multiples tentatives, la situation des femmes conserve des contours traditionalistes.

2.2.2. La Renaissance et la modernisation de la Russie.

Le régime soviétique avait officiellement remis à l'honneur les valeurs traditionnelles, mais sans renoncer à intégrer la femme dans le monde du travail. La femme soviétique devrait supporter les tâches les plus lourds : son travail à l'usine ou au kolkhoze, ainsi que des tâches domestiques. Jusque les années 1980, on peut dire que la situation de la femme dans la société reste très difficile. Tel est le bilan de l'époque soviétique.

La sphère publique n'apporte guère de compensation, car malgré leur large participation à la vie du pays, les femmes sont concentrées dans les secteurs mal payés, et, dans tous les domaines, elles n'occupent que rarement les postes de direction. Sans contraception, l'avortement reste la règle. Dans le secteur politique, elles sont surtout présentées dans les échelons bas - les Soviets locaux - alors que les sommets de la politique restent plutôt des bastions masculins. La socialisation des enfants reste très insuffisante : en 1988, 60% seulement des enfants trouvaient une place dans les maternelles. Les hommes ne participent pas au partage des tâches ménagères.

En conséquence, quelle que soit leur condition sociale, les femmes subissent toute la fameuse double tâche. Les statistiques étudiées, et les textes littéraires, soulignent le même bilan. Les chiffres révèlent que le nombre d'enfants souhaités est nettement supérieur à celui des enfants réels, et que le taux de divorces continue à augmenter²⁷⁹. La littérature des années 1970-1980 présente beaucoup d'héroïnes déséquilibrées, solitaires et malheureuses. La société demeure patriarcale après soixante-quinze ans de socialisme, malgré de remarquables avancées féminines sur presque tous les terrains. Cependant, officiellement, la question féminine n'existe toujours pas ou est considérée comme résolue. La nouvelle période des années 90 avec la chute du régime soviétique semble représenter une perspective prometteuse à l'égard

²⁷⁹ *Jentchini v SSSR* (Femmes en URSS), Moscou, 1975, p. 25.

du changement du statut des femmes dans la société russe. Dans le paragraphe suivant, je vais développer les « nouveaux » espoirs des femmes russes et les nouveaux enjeux de la *pérestroïka*.

2.2.2.1. *L'ère de M. Gorbatchev et de nouveaux espoirs pour les femmes.*

La période brejnévienne était marquée par la stagnation dans tous les domaines, et les successeurs de L. Bréjnev K. Tchernenko et Y. Andropov ont aggravé la situation dans le pays. L'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir est rentrée dans l'histoire comme le début d'une seconde révolution, pacifique et pacifiste celle-ci, mais dont les conséquences, pour le pays tout entier et pour le monde, sont très significatives. Les fameux termes de *glasnost* et *perestroïka* devenaient de véritables internationalismes, synonymes de restructuration de fond, de transparence, ce qui signifiait en fait l'ouverture et le réveil d'une société. Quelles étaient les implications de ce bouleversement pour les femmes ?

L'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir a suscité de nouveaux espoirs. La libéralisation généralisée a autorisé les femmes à accéder plus aisément aux postes de direction. Selon des sources soviétiques, un demi-million de femmes se trouvait à la tête d'entreprises en 1987, tandis que 26 000 géraient des kolkhozes ou des sovkhozes²⁸⁰. De plus, plusieurs femmes ont pénétré dans les instances gouvernementales : V. Sevtschenko, Présidente du Soviet Suprême d'Ukraine ; Z. Kvatsadze, Secrétaire du conseil syndical de Géorgie ; L. Lykova, vice-Présidente du conseil des ministres de Kirghizie et ministre des affaires étrangères de cette même République²⁸¹.

Les sources soviétiques l'attestant formellement, « plus on s'élève dans la hiérarchie, et plus les femmes se font rares, quels que soient les domaines »²⁸² étudiés, et cela étant valable même dans les domaines « féminisés », telles que la médecine (86% de femmes) et l'éducation. Ces dix dernières années, en moyenne, les femmes ne sont titulaires que de 6% des postes de direction²⁸³. À l'Académie des Sciences, où les femmes constituent la moitié des membres, seules deux d'entre elles sont directeurs de

²⁸⁰ Birjukova A., *Soviet Women* nov. 1974, 4 et *USSR Yearbook*, Moscow, 1987, p. 16.

²⁸¹ Percenok E., *Women in the USSR, Facts and Figures*, Moscow, 1985, p. 16 et 18.

²⁸² *Soviet Women*, 2.1989, p. 13.

²⁸³ *Zensciny v SSSR* (Femmes en USSR), 1991, p. 18.

section en comparaison de vingt-six hommes²⁸⁴. Depuis le départ de E. Fourtseva qui était jusqu'à la fin 1974 le ministre des Affaires culturelles, le Conseil des ministres préservait sa composition exclusivement masculine. M. Gorbatchev a changé cette tendance : il a introduit A.P. Birioukova en mars 1986 au secrétariat du Comité Central. Sa désignation était seule et unique.

Parallèlement, l'initiateur de la *perestroïka* a essayé d'instaurer au Kremlin un nouveau style. La vie privée de ses prédécesseurs demeurait secrète et leurs femmes ne se montraient pas en public. R. Gorbatcheva était aux côtés de son mari, et a débuté dans l'arène internationale, selon le modèle des « first ladies » américaines. Femme à la fois cultivée, élégante, ne lui a pas fallu attendre longtemps pour conquérir l'Occident, qui reconnu en elle, non seulement la main droite de son mari, mais également l'avocate de ses concitoyennes²⁸⁵.

En fait, il apparaît que Raïssa a été plus appréciée à l'étranger que dans son propre pays, où son comportement a été jugé de nombreuses fois comme envahissant²⁸⁶.

Au cours d'une première période, l'ère gorbatchévienne a amélioré la condition féminine. Les bas salaires, ainsi que les payes des enseignants ont connu une hausse de 30 à 35%. On observe pendant cette période l'ouverture des crèches supplémentaires, permettant de proposer des postes de travail à temps partiel. Cependant l'échec de la réforme économique a condamné ces efforts.

Malgré cela, l'initiative suivante a été fructueuse. Le gouvernement a relancé le Comité soviétique des femmes qui avait été fondé au tout début de la Deuxième Guerre Mondiale. Ce Comité avait toujours été subordonné au pouvoir officiel, et était resté, en conséquence, inactif. En mars 1989, il a gagné soixante-quinze sièges au congrès des Députés élus du peuple. Ses 240 000 conseillers se sont proposés d'encourager l'entrée en politique des femmes ainsi que leur promotion sur l'échelle sociale. Pour la première fois depuis son fondement, le comité des femmes pouvait opérer librement, sans être contraint par des directives venant « d'en haut ».

²⁸⁴ Rinehart D., *Los Angeles Times*, 3.3.1989.

²⁸⁵ Jiri V., soviétologue à l'Université de Miami, *USA Today* (5.9.1988).

²⁸⁶ *Facts and File* (4.12.1987) ;

De manière inattendue, la *glasnost* a dévoilé un nouveau fait psychologique, caché jusqu'alors : les hommes et les femmes paraissent s'entendre pour voir, dans la famille, le foyer et les enfants, la tâche de base de la femme.

La femme soviétique a réclamé son droit à présider elle-même à son destin et à s'occuper de sa famille si elle le veut, après beaucoup d'années de vie difficile dans quasiment toutes les sphères de l'économie. Les féministes d'Europe occidentale et orientale utilisent désormais des langages incompatibles et ne s'entendent plus. Les femmes de Russie aspirent au droit à « ne pas travailler », à « ne pas avorter ».

M. Gorbatchev encourage les femmes, et n'a pas oublié de souligner lors d'un discours devant la Conférence internationale des femmes à Moscou en 1987, que les devoirs associés à la femme sont ceux d'une mère, d'une épouse et d'une éducatrice de ses enfants²⁸⁷. Dans son livre, intitulé « *Perestroïka* », il certifiait d'un côté la nécessité pour le pays de mieux associer les femmes à la conduite des affaires économiques et culturelles du pays, et rajoutait que le niveau d'émancipation était un critère d'évaluation de l'évolution d'une société. D'un autre côté, quelques lignes plus avant, il déplorait que les femmes n'aient plus assez de temps pour exécuter leurs devoirs respectifs, c'est-à-dire les travaux domestiques de tous les jours, l'éducation des enfants et l'élaboration d'une atmosphère conviviale au sein du foyer. Les tâches domestiques revenant toujours aux femmes²⁸⁸, l'ensemble des bonnes intentions de promotion demeurent inefficaces. Les voix masculines et féminines et, l'avis public soulignent que la réelle place de la femme est dans son foyer²⁸⁹. Dans cette situation, l'ensemble des promesses et toutes les mesures visant à protéger le travail féminin paraissent bien légères. Par exemple, l'ex-URSS demeure l'unique pays au monde qui n'a pas ratifié la convention prohibant le travail de nuit des femmes. Cette nouvelle tendance familialiste est validée par le Ministre de la Santé publique interviewé par le magazine *La Femme soviétique*²⁹⁰. À une question sur les difficultés auxquelles les femmes doivent faire face pour participer « à la sphère productive et sociale » il a donné la réponse suivante :

Mon credo n'a pas évolué : la femme doit toujours demeurer femme. La mère, l'épouse est le pilier de la famille et, pour elle, la

²⁸⁷ *Times* (6.6.1988), p. 31.

²⁸⁸ Constante relevée, par Z. Boguslavskaja, *Soviet News and Views* (janvier 1989), p. 10.

²⁸⁹ *Moscow News* (1-8 janvier 1989), p.12. *Times* (6.6.1988), p.29 et 31, et URSS (1988) 286.

²⁹⁰ *Femme soviétique* (sept. 1988), p. 15.

famille représente le sens de la vie. Dans son for intérieur, toute femme active représente avant tout une femme, avec ses diverses émotions, son besoin d'aimer et de prendre soin de ceux qu'elle aime. C'est la raison pour laquelle il m'est difficile d'imaginer qu'une femme puisse être heureuse si, au profit de sa carrière, elle refuse de fonder une famille ainsi que le bonheur de la maternité²⁹¹.

Il est évident qu'au fil des années, les femmes soviétiques ont obtenu, par le cumul des responsabilités, un vrai pouvoir à la fois dans le fonctionnement de la vie quotidienne, ainsi que dans l'éducation des enfants. Une sorte de matriarcat domestique est mise en place, ce qui devient la raison principale participant à la conservation et à la justification des préjugés patriarcaux. Il faut rappeler que l'ex-URSS compte plus de trente millions de femmes seules. Dans la mesure où le déséquilibre hommes/femmes provoqué par la guerre paraît toujours habiter les consciences :

il demeure chez la femme, la crainte de ne pas trouver preneur tandis que chez l'homme, existe la certitude que si, lui, peut vivre sans femme, elle, au contraire ne peut se passer d'un homme. Selon le vieux principe qu'une marchandise rare, même de faible qualité, finit par trouver acquéreur, l'homme doit produire moins d'efforts²⁹².

En 1989, l'échec est amorcé et B. Eltsine a accédé à la tête d'un pays dans un état critique, à la tête d'une Russie « dégraissée » de son vaste empire. Ceci conduit à la montée des nationalismes et au désastre économique (tickets de rationnement à nouveau disponibles pour des biens de première nécessité, tels que le sucre, le savon, la viande). L'inflation, l'accroissement rapide des prix frappent de plein fouet les femmes, chargées du quotidien. La Russie a réalisé une révolution et retourne à son point d'origine : la question féminine, qui harcelait les révolutionnaires du siècle dernier, reste ouverte. Durant l'époque post soviétique, le sujet des hommes commence à être également souvent étudié. Vers le début de l'époque, les frontières entre les sexes sont très ténues et quand l'identité nationale en Russie a dû faire face à des difficultés manifestes après la chute de l'URSS, l'identité de genre a également

²⁹¹ *Idem.* p. 20.

²⁹² Bachkatov N. et Wilson A., *Les Enfants de Gorbatchev*, Paris, Caïman Lévy, 1988, p. 124.

fortement souffert. La métaphore et le symbole du pays de la transition sont représentés par l'image d'un homme dégradé-alcoolique.

2.2.2.2. *Pérestroïka : fin du silence des femmes ?*

La discussion s'est intensifiée en mars 1989, à l'occasion de la journée internationale de la femme. Durant l'émission « *Sovremennitsa* », un magazine pour les femmes de la 1^{ère} chaîne, un catalogue des discriminations féminines est réalisé, et diffusé à la télévision. On ose aborder les sujets prohibés jusqu'alors, tels les avortements, les abandons d'enfants, la prostitution, l'alcoolisme féminin, les suicides par le feu des jeunes femmes d'Asie centrale.

C'était le bilan des efforts de femmes journalistes, écrivains, et scientifiques, il s'agit d'une transformation réelle. La femme en tant qu'individu devient le thème central de la discussion, Elle ne se définit pas uniquement dans le cadre de la famille, de l'éducation, et du couple. Ce changement est dévoilé par le titre même de deux articles : « La Femme dans la société des hommes » et « Comment nous résolvons la question féminine ? », parus en 1988 et 1989²⁹³.

On n'a plus peur de dire que, non seulement les femmes ont toujours été victimes d'une discrimination au pays des Soviets, mais que les bouleversements économiques provoqués par la *perestroïka* et par l'entrée de l'économie de marché rendent plus difficile encore la situation des femmes.

Les premières élections libres aux Congrès des députés du peuple baissent de moitié le taux de participation des femmes : 15,3% au lieu de 34,5% auparavant²⁹⁴. La transition vers l'autonomie financière conduit nombre d'entreprises à diminuer leur personnel. Il est prévu, dans le secteur de la production de matériaux, le placement au chômage de 15 millions d'employés d'ici l'an 2000 ; les deux tiers seront représentés par

²⁹³ « Zenséina v muzskom obscestve » (La femme dans la société des hommes), *Sociologiceskie issledovanija* (2.1988), et « Kak my resuem zenskij vopros » (Comment nous résolvons la question féminine ?), *Kommunist* (4.1989).

²⁹⁴ Polenina S., « *Pocemu svet ne v nasu pol'zu* » (Pourquoi la lumière n'est pas en notre faveur), *Moskovskie Novosti* (11.6.1989), p. 13.

des femmes. A. Kotliar propose le pronostic suivant, dévoilé dans *Nedelja*²⁹⁵ : le temps presse de réexpédier les femmes à leur place, c'est-à-dire au sein de leur foyer²⁹⁶.

Dans les faits, la discussion se poursuit et est incohérente. Le mouvement est en quête de nouvelles façons de communiquer et de s'organiser. Ses participantes essayent de raviver la polémique des premiers temps de la révolution, d'après l'exemple des féministes américaines. En effet, le *jenotdel*, section féminine du Comité Central, fondé en 1919, a été dès 1923 traité de déviationnisme féministe. Les écrits de ses dirigeantes, particulièrement les oeuvres d'A. Kollontaï, n'étaient plus disponibles sur le marché.

Les *Almanachs* des féministes de Leningrad, dénonçant déjà les problèmes désormais dévoilés, avaient été imprimés à l'extérieur de l'Union Soviétique (à Paris en 1980) et leurs auteurs empêchées de s'exprimer. O. Voronina, sociologue à l'Institut de philosophie de l'Académie des Sciences, a donc relancé donc le débat. Dans son article dont il a été déjà fait mention « La femme dans la société masculine », elle accuse avec force le rôle secondaire associé à la femme. Elle met en évidence que ses compagnes constituent un vaste potentiel intellectuel (80% des économistes et des ingénieurs). L'auteur souligne que l'ancien stéréotype du rôle traditionnel s'est prolongé. L'ergonomie des entreprises est masculine, les bas salaires sont féminins, les tâches domestiques sont sous-estimées. Les problèmes sociaux, reliés aux soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées, font l'objet d'une redéfinition et se transforment en questions personnelles. Selon O. Voronina, le fond du problème ne peut pas simplement se résumer à l'homogénéisation des rôles, la société devait finalement admettre la professionnalisation des femmes. Le travail continu à représenter la condition de l'indépendance, de la créativité et de l'estime sociale. Chaque femme doit être en mesure de choisir entre ses différentes tâches, les associer différemment selon sa personnalité et la période de sa vie. O. Voronina s'interdit de considérer l'éducation des enfants comme un devoir uniquement dédié aux femmes. Elle met en évidence que la présence du père est tout aussi essentielle au développement équilibré de l'enfant que celle de la mère.

Le deuxième article²⁹⁷ poursuit l'argumentation et désapprouve l'absence de droit des pères. En cas de divorce, les juges confient la garde des enfants à la mère, ce qui est

²⁹⁵ *Nedelja* (20.1988), p.12.

bien fréquemment perçu comme une frustration par les pères. Cette mono fonctionnalité de l'homme au sein de la conscience collective représente un problème pour les deux sexes. L'un et l'autre sont concernés par l'émancipation et ceci ne doit pas limiter leurs possibilités respectives. L'émancipation devrait, au contraire, leur rendre leurs attributions dont ils sont privés.

Les conséquences d'une telle situation sont dangereuses, car si la santé des femmes est en péril, la croissance démographique est gênée. Chez les femmes, les névroses sont deux à trois fois plus diagnostiquées que chez les hommes, les problèmes pendant la grossesse s'accroissent, tout comme les accouchements avant terme²⁹⁸. De plus, la mortalité infantile est proche de celle des pays du tiers monde (25,4% en 1987), de cinq à sept fois plus élevée que celle des pays occidentaux. Les problèmes d'hygiène et les phénomènes de pollution influent également.

Désormais, on peut dévoiler la situation écologique du pays, avec toutes ses conséquences catastrophiques. Les pesticides et défoliants employés pour la culture du coton, les radiations provenant des centrales atomiques induisent, outre de graves lésions gastro-entérologiques, des naissances prématurées, des malformations, des grossesses extra-utérines ainsi que des fausses-couches²⁹⁹.

Un autre problème devient évident : la contraception est toujours considérée comme étant de la responsabilité des femmes. Les contraceptifs étant très rares, ou très chers, les avortements demeurent la règle (officiellement huit millions par an, auxquels s'ajoutent 10 à 20% de clandestins) et ont pour conséquence la mort de 600 à 700 femmes par an.

L'ex-URSS est au premier rang dans le monde pour le nombre des avortements : de 5 à 15 en moyenne dans la vie d'une femme. La moitié de ces avortements sont réalisés sur des mineures³⁰⁰. Ces conditions désastreuses entraînent des mutilations chez

²⁹⁶ Kuznecova L., « Valentin i Valentina », *Rabotnica* (9.1989), p.21.

²⁹⁷ Zaxarova N., Posadskaja A., Rimasevskaja N., « Kak my resuem zenskij vopros » (Comment nous résolvons la question féminine ?), *Kommunist* (4.1989), p. 56-65.

²⁹⁸ Selon *Jentchini v SSSR* (Femmes en URSS), 1989, p. 32.

²⁹⁹ Minkin A., « Zaraza ubijstvennaja » (La maladie de persuader), *Ogonëk* (13.1988) 26 et « Posledstvija zarazy » (Les conséquences de la maladie), *Ogonëk* (33.198), p. 25.

³⁰⁰ *Pravda* (16.12.1988).

de nombreuses femmes, et beaucoup d'enfants grandissent sans parents. Sur ce problème, les statistiques sont imprécises.

Sur ce décor d'autocritique, un autre mythe est détruit, celui de l'égalité des salaires. Les sociologues admettent désormais que les femmes se positionnent en bas de l'échelle des salaires, que les métiers « féminins » (textile, enseignement, médecine) sont les moins bien payés, que, en général, les femmes perçoivent un tiers de moins que les hommes. Dans tous les secteurs de l'économie, les femmes constituent 90% du « mal rémunéré », un tiers d'entre elles gagnent le salaire minimum, pour 2% des hommes³⁰¹. En conséquence, il faut bien reconnaître que la misère, en ex-URSS comme ailleurs, est une particularité féminine.

Pour essayer de faire évoluer les choses, il existait un nombre d'initiatives, mais elles n'ont pas eu d'effets positifs. La chute de l'Empire amène aux femmes de nouveaux problèmes économiques et sociaux. Employées précédemment aux postes les moins qualifiés, elles sont désormais sous la menace du chômage³⁰². Les domaines de l'enseignement et de la médecine touchent une rémunération de façon irrégulière et ridiculement basse car les caisses de l'État se vident, dans la situation de l'inflation forte. De nombreuses usines diminuent leur production ainsi que leurs dépenses. Les jardins d'enfants destinés à leur personnel se ferment. Cela rend impossible aux mères d'assurer un travail continu, ce qui favorise leur licenciement ou empêche une nouvelle embauche. Les statistiques récentes soulignent que la nouvelle économie touche durement la population féminine : de 1990 à 1994, leur participation à la vie active du pays évolue de 49 à 47%, ce qui équivaut à une diminution de quatre millions d'individus.

Leur mobilité est beaucoup plus basse par rapport de celle des hommes. Ces derniers sont très présents dans le secteur privé, recherchant des salaires attractifs. Les femmes, quant à elles, essaient de se maintenir dans les domaines encore publics, aux salaires moins élevés, mais considérés comme plus pérennes. En octobre 1994, l'État représentait encore l'employeur de 59% des femmes actives, les sociétés d'actionnaires 35%, les coopératives et les kolkhozes 4%, les entreprises privées à peine 2%, et

³⁰¹ Bilan publié par Zaxarov, *Kommunist* (4.1989), p. 62.

³⁰² « O zenskix pravax i rabote » (Des droits des femmes et du travail), *Moskovskie novosti* (31.1.1993).

seulement 1 % d'entre elles étaient autonomes³⁰³. La *Nezavissimaïa Gazeta* du 20 juin 1996 divulguait que 62% des chômeurs officiels étaient des femmes.

L. Rjanitsyna et G. Sergueeva, deux sociologues de Moscou, ont proposé une analyse intéressante de la situation générale des femmes dans le cadre de ce problème. Voici leur conclusion : dans le domaine du travail intellectuel, en raison de la saturation de l'économie russe, la menace de chômage la plus importante pèse sur deux groupes professionnels. D'un côté, les ingénieurs et le personnel de formation technique, et, d'un autre côté, le personnel en charge de la planification et de la comptabilité. Ces deux groupes constituent 44% du personnel féminin possédant un travail intellectuel. Par opposition, il est peu vraisemblable que les professions féminines comprenant un travail physique subissent une augmentation du chômage. Les entreprises ne se privent pas de leurs services utiles. L'unique domaine où les femmes peuvent avoir à faire face à un plus grand risque correspond à celui des tâches physiques traditionnellement vues comme masculines. Il est question des emplois dans la fabrication de machines-outils et dans la métallurgie, dans le bâtiment, dans l'exploitation minière et dans les transports. Les ouvrières les plus directement sous la menace sont de façon certaine celles dont la formation technique est la plus limitée³⁰⁴.

En contrepartie, de nouvelles branches d'activité font leur apparition ; beaucoup de spécialistes et d'universitaires, particulièrement celles qui officient dans le secteur militaro-industriel dont le budget a été diminué de façon drastique, s'adaptent au marketing ou encore au commerce. Peu de statistiques officielles à ce sujet sont disponibles ; dans l'immobilier, par exemple, il y a 40% de femmes, dans celui de la publicité et des relations humaines environ 35%. Celles à l'ambition la plus réduite, ou les moins qualifiées, ou encore les plus dévouées, entrent dans le secteur tertiaire, particulièrement dans l'aide sociale. Certaines se font recruter comme gouvernantes, cuisinières, économes ; la nouvelle École de travaux ménagers de Moscou (*Chkola domachnego biznessa*) séduit une nombreuse clientèle³⁰⁵.

Le sentiment correspondant à l'époque de la reconstruction est un sentiment de responsabilité. Les femmes de cette génération sont promues « chefs de famille malgré

³⁰³ Rzanicya L., « Trudovaja mobil'nost' zenSCin » (La mobilité du travail des femmes), *Zenscina v rossijskom obscestve* (La femme dans la société russe), Ivanovo, AkademijaNauk, 1996, N°1, p. 6.

³⁰⁴ Rzanicya L., Sergeeva G., « ZenSôiny na rossijskom rinke trouda » (Les femmes sur le marché du travail russe), *Sociologiceskie issledovanija*, n°7, Moscou, Nauka, 1995, p. 57-62.

³⁰⁵ Rzanicya L., *Trudovaja mobil'nost' zenSCin* (La mobilité du travail des femmes), p. 9.

elles », les hommes étant dans l'incapacité de « nourrir » leur famille. La question de leur survie entraînait les femmes à la recherche d'emplois et les aidait à s'adapter au marché du travail. Comme conséquence de leur comportement à cette époque, les femmes des années 90 sont beaucoup plus adaptées aux conditions de l'auto-détermination et admettent plus aisément différents types de travail. En Russie, cela correspond également au début de l'ère des femmes dans le business.

La transformation de la société post soviétique à partir des années 80 initie la modification des relations de genre. L'Etat est dépossédé de son contrôle ainsi que de son rôle de constructeur du contrat de genre. Le système de maintien social étatique se dégrade. Les mécanismes du marché et la vie publique libérale participent, à la différenciation des normes de genre et des pratiques dans plusieurs couches sociales, à l'établissement de nouvelles idéologies de genre parfois opposées mais également à des réinterprétations de la féminité et de la masculinité. La reconfiguration des règles officielles, quotidiennes de l'époque soviétique conduit à la mise en place d'autres contrats de genre avec leurs règles, leurs pratiques et leurs idéologies. Malgré des changements structurels et l'édification de nouvelles pratiques (contrat de femme active, contrat de femme au foyer, contrat de « sponsor »), les pratiques et les règles de la période soviétique conservent leur influence. L'ordre de genre de nos jours en Russie a largement hérité de l'époque soviétique. En même temps, l'analyse du changement des contrats de genre atteste l'idée appuyée par plusieurs chercheurs russes, que la compétition entre le nouvel et l'ancien ordre de genre amène à une situation ambiguë multi optionnelle et présentant différentes alternatives possibles.

Le système de genre est un phénomène à plusieurs niveaux, qui comprend des institutions et des interactions sociales. Le système de genre représente aussi des prescriptions institutionnelles qui à leur tour définissent des modèles du comportement liés au sexe. L'ordre de genre, c'est-à-dire les formes des relations du pouvoir historiquement conditionnées entre les femmes et les hommes, se forme dans différentes sociétés aux niveaux institutionnel, idéologique, symbolique et quotidien. Dans les cadres de l'ordre de genre existe toujours le contrat dominant de genre, qui définit la position des femmes et des hommes dans les systèmes de reproduction et de production.

D'un côté, l'égalité de genre était prononcée dans le cadre de l'ordre de genre en Russie soviétique ainsi qu'en France, quand chaque personne malgré son sexe devient

citoyen. D'un autre côté, l'idéologie de genre reproduisait le déterminisme biologique lorsque les femmes avaient un statut de citoyenne spécifique.

L'Etat maintenait le rôle spécifique de la femme en déterminant les limites du contrat de genre dominant. L'idéologie de genre s'est modifiée selon des étapes du développement des sociétés mais une particularité restait constante : la reproduction du décalage entre l'idéologie, les lois « de jure » et des pratiques quotidiennes et de la réalisation des lois « de facto ».

2^{ème} Partie. L'évolution de la situation des femmes au pouvoir en Russie et en France à travers le changement de la législation. Tendances et perspectives.

Dans cette recherche, le concept de « l'ordre de genre » est utilisé, premièrement pour décrire les relations de genre dans les deux sociétés et deuxièmement, afin de détailler les relations au sein des institutions/domaines particuliers. Dans la première partie, on a analysé de quelle façon la notion de genre s'implante à la fois dans la théorie et dans la pratique. De quelle manière les systèmes de genre se construisent dans les deux sociétés sous l'influence de la politique ? Dans la première partie de la thèse, on s'est intéressé à l'explication de 1) la régulation étatique institutionnelle de l'ordre de genre dans les deux systèmes ainsi que des 2) stratégies de genre comme une composante nécessaire de « l'ordre de genre », développées par les gens dans la vie quotidienne. Malgré la diversité des points de vues observés dans les deux sociétés, l'homogénéité des discours prononcés reste évidente. Ce qui précède conditionne et soutient notre idée d'une construction des systèmes de genre de même type en Russie et en France.

En décrivant l'interaction sociale entre les femmes et les hommes, des chercheurs ont dégagé deux types de relations de genre. Un type est lié à la société traditionnelle, l'autre à la société moderne («modernity»). Dans les sociétés traditionnelles, le critère des relations est la hiérarchie entre les sexes : l'homme est un sujet des relations de pouvoir, la femme est un objet de son pouvoir. De telles relations sont définies comme des relations sujet /objet et sont inégalitaires. La transition vers la modernité suppose la reconstruction de genre – les relations subordination/domination doivent se transformer dans des relations égales sujet/sujet. De telles transformations amènent à la révision des relations du pouvoir.

L'autorité du pouvoir masculin, caractéristique de la société traditionnelle est une base des régimes totalitaires. Pendant les périodes de changements démocratiques, une femme est obligée de prendre en charge certaines fonctions, de diriger le processus.

Toutes ces charges ne peuvent pas être assurées par une autre personne. La communication avec les subordonnées se transforme en division des rôles et des devoirs entre des acteurs différents mais égaux. Le changement du pouvoir et la division du pouvoir entre la société et l'Etat, mais également entre les femmes et les hommes trouvent, son sens dans la modernisation et la transformation démocratique des systèmes sociaux. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'égalité de genre est envisagée comme une des conditions nécessaires pour le fonctionnement progressif de la démocratie contemporaine. On abordera dans cette partie, de quelle façon le système de genre fonctionne et trouve son interprétation dans le domaine politique, comment interagissent le niveau institutionnel et la construction des systèmes de genre dans les deux sociétés.

Les pratiques de genre se répètent et elles sont maintenues par les politiques publiques. Dans un tel contexte, la politique représente et l'objet et le sujet ; plus précisément, en tant que « polity » et « policy ». Dans la première partie, on a envisagé la politique en tant que « policy » et dans la deuxième partie, comme « polity » - la projection, le résultat des politiques publiques sur les régimes de genre dans l'espace politique.

Dans la deuxième partie de thèse, on observera comment la construction du système de genre trouve ses effets dans le système politique. Nous envisagerons de quelle manière le niveau international influence le niveau local des pays étudiés, mais également pour quelle raison la nouvelle tendance vers l'égalité nécessite l'institutionnalisation des nouvelles règles et pratiques. Le mécanisme national de la législation devient intermédiaire entre la pratique de genre et la théorie de genre. Nous montrerons aussi que les relations entre les femmes et le pouvoir dans les deux sociétés étudiées présentent une architecture pyramidale : moins de femmes plus de pouvoir, mais, en même temps, on observe une tendance vers l'amélioration, vers l'égalité.

3. Chapitre I. « Pas de règles sans société, pas de règles sans pouvoir »³⁰⁶.

Dans la première partie de la thèse, on a étudié de quelle façon s'opère le développement historique du changement du statut des femmes grâce aux politiques d'Etat, c'est-à-dire la transformation des systèmes de genre dans les deux sociétés. Dans la seconde partie, on abordera les bases institutionnelles de la politique qui influencent l'évolution des relations de genre et des contrats de genre dans les systèmes politiques en Russie et en France. Le niveau institutionnel ne peut pas être exclu des explications de genre, car les institutions sont intégrées et dans la différence de genre, et dans la domination de genre. Selon les constructions théoriques du néo-institutionnalisme, l'ordre de genre est intégré dans les organisations, dans le système des institutions. D'un côté, l'institution définit la politique qui maintient tel ou tel ordre de genre et, d'un autre côté, le genre est reflété dans chaque institution politique et le plus souvent, en forme pyramidale (plus de pouvoir, moins de femmes). Cette hypothèse nous oblige à envisager le « gender display³⁰⁷ » de l'espace politique en Russie et en France et de montrer comment fonctionne la législation en matière d'égalité dans les deux pays.

La politique d'Etat envers l'égalité des genres est un des instruments des changements structurels et sociaux. On concentre notre attention sur l'analyse du fonctionnement des mesures étatiques visant à intégrer et à créer la parité de genre en politique.

Malgré l'intégration de la déclaration de l'égalité des droits des femmes et des hommes dans les constitutions des pays démocratiques, la réalisation des droits politiques des femmes demande des garanties complémentaires. L'explication de cette opinion peut être fournie grâce à la théorie « des générations des droits ». Selon cette théorie la réalisation de l'égalité pour les groupes de la population discriminés suppose des mesures spécifiques, des droits collectifs ou des droits de la troisième génération. Cependant, la réalisation des droits politiques des femmes dans les démocraties

³⁰⁶ Georges Burdeau dans *Traité de science politique*.

http://www.citationspolitiques.com/theme.php3?id_mot=335

³⁰⁷ J'utilise le mot « display » pour montrer les facettes du champ politique russe et français, en reformulant d'après Goffman E. le mot « code ». Goffman E. utilise un vocabulaire qui, sans employer le mot, décrit bel et bien un « système ». Ainsi, il décrit le sexe comme la base d'un « code fondamental » (p. 41), « code conformément auquel s'élaborent les interactions et les structures sociales ». Goffman E. fait donc l'hypothèse que le sexe et les relations de sexe sont codifiés de manière à maintenir un ordre social. Il va s'attacher ensuite à en décrire le fonctionnement, *L'arrangement des sexes*, Goffman E.

contemporaines dépend des intentions de l'Etat, de la mémoire historique de la société et du degré de transformation des représentations depuis des traditionnelles vers d'autres plus innovatrices.

Pour autant, les différents pays possèdent un potentiel pour établir l'égalité de genre, mais les formes et les directions de travail, adaptées au contexte socioculturel, restent des instruments de changements institutionnels, élaborés par des organisations internationales. Il devient donc important d'élaborer les principes de la corrélation entre les stratégies d'égalité étatique et la révision des orientations et des valeurs. L'appartenance aux organisations internationales contribue à la compréhension de l'importance de la lutte contre la discrimination, trouvant son reflet dans le système législatif national, autrement dit, les mécanismes internationaux deviennent « individuellement appliqués ».

3.1. Une reconnaissance ambiguë d'une égalité en politique en France et en Russie.

L'évolution des régimes de genre trouve son application dans l'espace politique. Les femmes sont présentées en politique, mais très souvent sans avoir de vraies fonctions, ni de pouvoir « de facto ». Les femmes participent aux prises de décision et au pouvoir comme agents visibles, mais pas toujours fonctionnelles. D'où vient le fait que les femmes deviennent à un certain moment de l'histoire très utiles pour les enjeux politiques ? C'est une caractéristique des deux sociétés, mais sous des conditions sociales différentes. De quelle façon les femmes occupent-elles une place importante dans la structure politique ?

La distribution traditionnelle des rôles sociaux (sphère familiale et domestique pour les femmes/sphère publique pour les hommes) a été largement remise en cause. En France en 1946, et en Russie en 1917, les femmes ont obtenu le droit de vote et le principe d'égalité entre les hommes et les femmes est inscrit dans la Constitution française ainsi que dans la Constitution russe. Ces conquêtes sont notamment le fruit de mouvements féminins et féministes, qui connaissent leur apogée dans les années 1970, ainsi que de la politique d'Etat pendant les années après la révolution en Russie. Pour autant, la place des femmes dans les deux sociétés reste conditionnée par la domination masculine. Les stéréotypes subsistent et les inégalités se perpétuent, en prenant parfois

de nouvelles formes. Dans ce paragraphe, on envisagera la question de la reconnaissance de l'égalité politique des femmes en Russie et en France. L'égalité politique des femmes présente un caractère contradictoire, d'un côté, on observera un grand progrès des femmes dans la politique et leur promotion spectaculaire grâce aux affectations, le marketing politique ainsi que l'influence des partis de « gauche » ; et d'un autre côté, on s'apercevra que l'accès des femmes en politique n'a pas résolu le problème de l'obtention d'une vraie égalité entre les genres en politique, y compris la promotion des femmes au niveau des législatives.

Pendant certaines périodes, les femmes étaient utilisées comme une sorte de « décoration » dans le champ politique et ceci laissait croire à la résolution du problème de l'égalité des genres en politique. Cette étape dans la vie politique des sociétés peut être jugée selon deux points de vues. Tout d'abord, comme une étape préparatoire et un passage vers l'intégration des femmes dans la vie politique sur tous les niveaux du pouvoir, une sorte d'« essai » technique pour vérifier les capacités des femmes. Ensuite, comme un acte de marketing politique pour gagner plus de votes ou assurer la mise en valeur de la question d'égalité, afin de mieux répondre aux besoins et aux demandes de l'opinion publique. Dans ce chapitre, on envisagera les problématiques suivantes : analyser la représentation des femmes dans les organes du pouvoir, plus particulièrement, dans le système politique législatif et exécutif au cours des derniers quinze ans en Russie et en France. Grâce à l'analyse menée, prouver l'existence de la pyramide de pouvoir dans les deux pays malgré la réalisation et l'adaptation des actes législatifs sur l'égalité des genres dans la société. On comparera la base législative des deux pays sur la question de la représentation des femmes et des lois favorables à l'égalité entre les genres.

3.1.1. Les nominations et les quotas pour la représentation des femmes en politique en Russie.

Pendant la période soviétique, les quotas et la politique de la nomination ont été très répandus dans la politique d'Etat soviétique et présentaient presque le seul moyen d'entrée des femmes en politique. Dans ce développement, on présentera des données sur le façon dont les femmes étaient représentées aux différents niveaux du pouvoir, dans la vie politique de l'Union soviétique, quelles fonctions elles exerçaient, comment la distribution du pouvoir a été effectuée. Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui, la plupart des Etats européens reviennent à l'idée d'intégrer des quotas dans la pratique politique (intégration des mesures dans la législation), car cela permet de répondre aux besoins des institutions internationales et d'éliminer différentes formes de discrimination à l'égard des femmes. L'expérience de l'Etat russe, malgré ses résultats contradictoires, peut être utile dans l'élaboration des nouvelles politiques de l'égalité des genres dans des autres sociétés.

« Les quotas pour les femmes impliquent que les femmes doivent constituer un certain nombre ou pourcentage des membres d'un corps, qu'il s'agisse d'une liste de candidats, d'une assemblée parlementaire, d'une commission, ou d'un gouvernement. L'idée de base derrière ce système est de recruter des femmes à des postes politiques et de veiller, à ce qu'elles ne soient pas isolées de la vie politique. Aujourd'hui, les systèmes de quotas visent à garantir que les femmes constituent au moins une « minorité critique » de 20, 30 ou 40%, ou même d'assurer une parité 50-50% entre les sexes »³⁰⁸. Cette minorité critique assure la présence des femmes dans le système politique et favorise leur participation progressive dans la vie politique et dans le processus de prise de décision.

Les quotas reposent également sur une conception de la démocratie représentative, un tel microcosme de la société, qui lie en un même ensemble l'argument de proportionnalité, l'argument utilitaire, l'argument sur la spécificité des intérêts et des besoins et celui concernant la spécificité des comportements et des valeurs. 101 pays dans le monde sur 226 (y compris les territoires non souverains et les

³⁰⁸ <http://www.quotaproject.org/aboutQuotas.cfm>.

Etats non membres des Nations Unies) appliquent le système de quotas qu'il soit légal ou volontaire.

Plusieurs auteurs pensent qu'il est incorrect d'analyser les pourcentages de femmes dans les organes élus de la période soviétique et les présenter comme le facteur de la représentation des femmes en politique car les élections étaient plutôt fictives. L'évolution des femmes au pouvoir pendant la période soviétique s'est effectuée grâce aux sélections parmi le personnel et grâce à la fixation de la *nomenklatura*. A partir de 1988, le Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) a dénoncé le système de quotas et des élections ouvertes et sans quotas de femmes ont eu lieu, mais les femmes n'y ont pas occupé beaucoup de places.

Pour estimer la place des femmes au pouvoir et dans les structures du parti de la période soviétique, certains analystes mettent l'accent sur le fort degré d'intégration des femmes dans la vie politique, sociale et scientifique de l'URSS³⁰⁹. Les autres, au contraire remarquent que la représentation des femmes dans les structures de pouvoir et surtout dans l'économie était très insuffisante³¹⁰. Malgré les différents points de vues et les différentes approches, tous les analystes sont unanimes et soutiennent l'idée que tous les hommes dominaient au pouvoir pendant la période soviétique³¹¹.

³⁰⁹ Sillaste G.G., « Ženskaâ èlita Rossii: èvolúciâ i osobennosti » (L'élite politique féminine en Russie : évolution et particularités), *Političeskaâ sociologija: Informacionnyj búlleten'*, 1993, n°7.

³¹⁰ Andeenkova A., « Predstavitel'stvo ženšin v parlamentah Rossii i Ukrainy: opyt sociologičeskogo analiza » (La représentation des femmes au parlement de la Russie et de l'Ukraine : l'expérience de l'analyse sociologique), *Sociologičeskie issledovaniâ* (Les recherches sociologiques), 2000, n°11, p. 117-127.

³¹¹ Les élites politiques féminines de la société russe ont passé une série d'étapes dans l'histoire du développement du système politique russe. Chacune des étapes a ses particularités, ses tendances et ses problèmes. L'auteur du travail partage entièrement l'opinion de Sillaste G.G. sur la gradation et l'évolution historique des élites féminines politiques de la société russe.

Selon le travail de recherche de Sillaste G.G., on peut dégager trois étapes dans l'évolution des élites politiques féminines dans la société russe.

La première étape – c'est une étape soviétique qui est caractérisée par une forte intégration des femmes dans des sphères telles que : la vie politique, scientifique et culturelle mais moins dans l'économie. En réalité, l'élitisme féminin est apparu et s'est formé sous l'œil vigilant du contrôle du parti de l'État. L'approche des quotas pour la participation des femmes aux hautes responsabilités (particulièrement dans la sphère politique) existait depuis assez longtemps et était soutenue par l'État. La composition sociale et professionnelle des femmes était bien présentée et mise en valeur dans la politique. Les analystes examinent différemment cette période de l'évolution des élites féminines politiques. Les uns trouvent que les élites féminines fonctionnaient réellement et répondaient à tous les critères nécessaires des élites politiques, en prenant en considération le caractère « artificiel » de son origine. Les autres examinent l'élite politique féminine comme le phénomène de « la pseudo-élite ».

La deuxième étape de l'évolution des élites féminines en Russie moderne comprend les années de la reconstruction (de perestroïka) : 1985-1991. Cette étape est caractérisée par la polyphonie des élites

Chaque pays présente des caractéristiques particulières permettant d'expliquer son ton taux de représentation des femmes en politique (système électoral, tradition politique, situation du pays, histoire, mentalité). Comment le principe de quota a-t-il fonctionné en Russie soviétique, le pays où la question des femmes était considérée comme résolue ? Comment peut-on estimer l'efficacité du fonctionnement de système de quotas pendant les années soviétiques ?

3.1.1.1. Le système politique des avantages pour les femmes en Russie soviétique.

La question s'est posée dès le début de la Révolution : fallait-il attirer les femmes dans les rangs du Parti ? En théorie, V. Lénine et tous les grands chefs étaient d'accord pour admettre les femmes, mais en pratique, beaucoup de réserves ont été émises. Il y avait un préjugé hostile contre les femmes pour deux raisons : tout d'abord, elles présentaient un grand nombre d'illettrées et puis, elles restaient dans l'ensemble, plus que les hommes, sous l'influence des dogmes religieux. Il fallait instruire les femmes et les libérer des croyances religieuses avant de les admettre. Le pays s'est

féminines. D'une part, « une vieille » élite féminine politique – « la nomenclature ». D'autre part, le processus de formation de « la nouvelle » élite féminine administrative a commencé. Après août 1991 commence la troisième étape définie comme la crise des élites féminines politiques. La « nomenclature » est devenue inutile, mais l'apparition de nouvelles formations politiques et de nouveaux mouvements était insignifiante et faible. Comme les chercheurs étrangers l'ont remarqué dans leurs travaux sur les élites comparatives, de manière générale, les femmes obtiennent la possibilité d'entrer dans les groupes élitaires pendant des périodes de chocs sociaux, de crises, quand les fondements traditionnels tombent et les nouvelles voies vers le pouvoir s'ouvrent. Malheureusement, dans la société russe, on observe un processus complètement contradictoire. Il existait une tendance à la réduction de l'élite politique féminine presque jusqu'à la disparition totale des femmes politiques. Les raisons sont les suivantes : l'accroissement de la crise socio-politique et l'instabilité politique. Il faut remarquer le renforcement de la discrimination politique et sociale des femmes conduisant au résultat que les femmes sont en réalité évincées de toutes les institutions du pouvoir qui prennent les décisions législatives ou administratives.

L'élite féminine s'est pourtant maintenue, mais elle ne possède aucune des qualités suivantes : la conscience de groupe, la cohésion ou la complicité. C'est pourquoi actuellement l'élite féminine en Russie n'est pas capable non seulement de gagner, mais aussi de retenir le pouvoir, là où ce pouvoir était perdu. Sillaste G.G., « Ženskie èlity v Rossii i ih osobennosti » (Les élites féminines en Russie et leurs particularités), *ONS*, 1994, n °1, p. 34.

couvert alors d'un réseau d'écoles dites « likbez ³¹² ». Évidemment, la liquidation de l'analphabétisme a duré plusieurs années³¹³ et s'est heurtée à beaucoup de difficultés. Malgré la persistance de la prédominance masculine dans le Parti, la proportion des femmes a augmenté progressivement. En janvier 1920, les femmes représentaient 7,4%, en 1940 14,4% et en 1975 le pourcentage atteignait 23,8%³¹⁴. Cette faible intégration des femmes dans le Parti a été souvent justifiée par le manque de culture. Cet argument on pourrait considéré comme vrai dans les premières années de la Révolution où la quasi-totalité des masses populaires était analphabète. Cependant, cet argument est illusoire. Il faut noter que la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur est composée de femmes. Quel que soit le niveau d'instruction, la proportion hommes/femmes dans le Parti Communiste (PC) reste pratiquement constante : au degré le plus bas (instruction primaire), 7,8% des hommes et 1,8% des femmes ; au niveau universitaire, 54,5% des hommes et 13,6% des femmes sont membres du Parti³¹⁵. Le rapport - une femme pour quatre hommes - restait inchangé (Annexe 4).

La discrimination s'accroît au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. En 1973, les secrétaires du Parti dans les villes et dans les régions ne comptaient que 4% de femmes dans leurs rangs et, jusqu'en 1975, aucune femme n'a été le premier secrétaire du PC au niveau d'une province. Entre 1955 et 1973, au sein des comités régionaux du Parti en Russie et en Ukraine, la participation féminine restait de 3,2% (26 femmes pour 810 membres)³¹⁶.

Avec une si faible participation à la vie politique régionale, les femmes n'ont évidemment que fort peu de chances de parvenir au sommet. De fait, l'inégalité se trouve encore plus marquée quand on examine la composition des organes exécutifs : Comité Central Présidium, Secrétariat. En 1969 et en 1971, la répartition des sièges au Comité Central se présentait comme suit³¹⁷ :

³¹² « Likvidatsia bezgramotnosti » que l'on pourrait traduire par « liquidation de l'analphabétisme ».

³¹³ En 1897, 40,3% des hommes et 16,6% des femmes savaient lire et écrire ; en 1926, ces pourcentages étaient de 71,5% et 42,7%. En 1939, ils atteignaient déjà 93,5% et 1,6%. En 1975, on peut affirmer qu'il n'y avait plus d'analphabètes en URSS, chiffres cités par Cohen F., *Les Soviétiques*, p. 63.

³¹⁴ *Zensciny v SSSR* (Femmes en URSS), Moscou, 1975, p. 51.

³¹⁵ *Idem*, p. 58.

³¹⁶ *Idem*.

³¹⁷ Les chiffres pour 1969 sont cités d'après *Problèmes politiques et sociaux*, 1970, N° 31-32, et ceux de 1971 d'après Gail Warshofsky Lapidus, p. 519.

Tableau 7

	Total		Hommes		Femmes	
	1969	1971	1969	1971	1969	1971
Titulaires	195	241	190	235	5	6
Suppléants	154	155	147	146	1	9

Au Présidium, il n'y a eu aucune femme, jusqu'en 1956. Il fallait attendre l'arrivée de N. Khrouchtchev au pouvoir pour qu'on y admette une femme, élue au Présidium et au Secrétariat, E. Fourtseva. La haute protection de N. Khrouchtchev lui a assuré une carrière politique exceptionnelle. Elle est devenue le ministre de la Culture, mais après sa mort, en 1974, c'était un homme qui a repris ses fonctions. Ainsi, le nombre de « politiciennes » à part entière est infime. Seules E. Fourtseva et V. Terechkova, la première femme cosmonaute du monde, membre du Comité Central ont acquis une renommée mondiale.

Depuis 1918, il n'y a jamais eu plus de 4,2% de femmes parmi les membres du Comité Central³¹⁸ ? La célèbre phrase de N. Khrouchtchev est toujours valable³¹⁹ : « Ainsi, on fait appel aux hommes pour diriger, et aux femmes pour travailler ». Est-ce qu'on peut considérer les statistiques des années soviétiques comme représentatives au niveau de la représentation des intérêts des femmes ? L'expertise de la situation est problématique parce que la procédure reste fictive et ni la volonté du candidat, ni les priorités des élus ne sont considérées. Les hommes comme les femmes étaient nommés par les organes du pouvoir.

Des chercheurs comme : R.J. Hill, G. Lapidus, J. Lovenduski, M. Buckley et C. Nechemias ont proposé d'analyser cette période dans leurs travaux³²⁰. Il est à noter

³¹⁸ Gail Warshofsky Lapidus, p. 519.

³¹⁹ Xruscev N.S., « Discours aux travailleurs agricoles de l'Ukraine » dans *Izvestija* (24.12.1961).

³²⁰ Hill R.J., "Continuity and Change in URSS Supreme soviet elections", *British Journal of Political Science*, 1972, n°2, p. 44-67 ; Lapidus G., "Political Mobilization, Participation and leadership: Women in Soviet politics", *Comparative Politics*, 1975, Vol 8, p. 108; Buckley M., *Women and Ideology in the Soviet Union*, Harvester Wheatsheaf, 1989 p. 256 ; Nechemias C., "Democratization and Women's Access to Legislative Seats: The Soviet Case, 1989-1991", *Women and Politics*, n°14, 1994 ; Traduction Lipovskoj T. Sm: Nekemias C., "Demokratizaciâ i učastie ženšin v zakonodatel'nyh organah: Sovety' 1989-1991" (La démocratisation et la

qu'on ne peut pas envisager et comparer la représentation des femmes dans les conseils et les organes représentatifs des pays occidentaux, parce que les types d'élections ne sont pas comparables. Les Conseils avaient un rôle marginal mais plutôt esthétique. Dans la littérature historique et politique, on trouve l'affirmation qu'à partir des années 1920, le Conseil suprême ne devient que symbolique, car le processus de redistribution des fonctions du pouvoir est déjà terminé³²¹.

Le Politburo³²² a concentré la plupart des fonctions économiques et cet organe jouait également le rôle de gouvernement : les questions des cadres, leurs rotations et leurs promotions se trouvaient sous l'égide du bureau d'organisation du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique. Le Conseil suprême se réunissait quelques fois par an. Pendant ces réunions, fermées au public les cérémonies de la nomination et les votes avaient lieu. Le Conseil suprême n'avait aucun pouvoir dans les ministères. Les fonctions du Conseil se trouvaient plutôt dans le domaine symbolique : beaucoup d'hommes et de femmes participaient aux réunions pour personnifier le régime égalitaire³²³.

On peut mettre en évidence un autre argument justifiant le caractère décoratif de la représentation des femmes au Conseil Suprême. Les « tricoteuses » et les kolkhoziennes sont les deux catégories de femmes-députées qui étaient très connues. Les femmes représentaient 30% des députés. L'analyse politique et statistique de L. Peter montre que les femmes occupaient une position politique marginale : elles ne sont pas puissantes au Conseil Suprême de l'URSS ; elles représentent 72% des députés non militants du parti ; elles sont issues principalement des professions de la classe ouvrière, agricole ; elles sont plus jeunes et très rarement réélues pour un deuxième mandat³²⁴.

participation des femmes aux législatives : les Conseils 1989-1991), *Vse lûdi sestry. Bûlleten'* №1-2, Peterburgskij centr gendernyh problem, St. Pétersbourg, 1993, p. 81-97.

³²¹ *Ibid.*

³²² Le Politburo (du russe : Политбюро, contraction de Политическое бюро, « bureau politique »), institué en 1919, fut le premier conseil (organe suprême) du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) qui définissait sa politique, sa ligne directrice.

³²³ Černev A.D., *229 kremlevskih voždej: Politbûro, Ogrbûro, Sekretariat CK. Kommunističeskaâ par'tiâ v licah i cifrah* (229 chefs du Kremlin : Orgbureau, Politbureau, Secrétariat, Parti communiste en visages et en chiffres), Moscou, 1996, p. 10-13 ; Lentini P., Nechemias C., p. 84.

³²⁴ Lentini P., "Women in the CPSU Central Committee, 1999", *Research Note and statistical Data on Women in the USSR Congress of People's Deputies and CPSU Central Committee, presented on workshop of CRESS*, Birmingham, February 1993.

On trouve les mêmes conclusions chez J. Hough et C. Nechemias pour les années 1960 et 1970. J. Hough cite une phrase assez significative : les femmes en tant que députées au Conseil Suprême de l'URSS étaient plus visibles qu'audibles. Parmi tous les discours aux sessions du Conseil Suprême de l'URSS entre 1966 et 1973, les discours des femmes ne représentent que 10,5%. Les femmes prononçaient des discours ayant pour objets l'éducation, la protection de la santé, la sécurité sociale (ces discours représentant une proportion de 31%), de plus, elles ne prononçaient jamais de discours ayant trait aux planifications d'Etat, aux relations internationales ou aux finances fédérales³²⁵. Par conséquent, l'incorporation des femmes dans les listes des députés populaires renforce la représentation des travailleurs et des kolkhoziens. Il est évident, que la politique protectionniste de l'Etat soviétique au regard des femmes favorise la promotion symbolique des femmes aux pouvoirs mais cette politique n'est pas le résultat de la participation politique des femmes et de leur influence comme on peut l'observer en Occident.

Dans la plupart des recherches européennes, la représentation partielle des femmes au pouvoir est une raison de l'importance de tel ou tel organisme du pouvoir dans le système de la prise de la décision. Il faut d'abord analyser l'accès des femmes au Politburo et au Conseil des ministres, pour mieux estimer le degré d'accessibilité des femmes aux organes du pouvoir. Formellement, l'accès au parti et au pouvoir exécutif devrait s'effectuer du bas vers le haut et en réalité la nomination se réalise en haut et se ratifie par le bas. Par exemple, la liste des candidats au Comité Central du Parti communiste de l'Union soviétique devrait être présentée par le congrès du parti et être discutée, alors qu'en réalité, cette liste d'inscription des nouveaux membres a été adoptée anonymement sans aucun débat. Le Politburo et le secrétariat du Comité Central du Parti communiste de l'Union soviétique étaient élus nominalement au Comité Central du Parti communiste de l'Union soviétique. Le Conseil des ministres a été élu par des membres du Conseil Suprême avec simple confirmation de la décision du Conseil Suprême.

Parmi les membres du Parti communiste de l'Union Soviétique, les femmes ne représentent qu'une minorité, mais grâce à l'activité des « jenotdel » et à la politique

³²⁵ Nough J.F., *The Soviet Union and social Science theory*, Cambridge, Mass, Harvard Univ. Press, 1978, p.142 cité par Nechemias C., *Women's Participation: From Lenin to Gorbachev*, p. 22,30.

spéciale des bolcheviks, les femmes représentent 6% en 1917 et 13-14% dans les années 1930. Dans les années 80, elles représentaient déjà une proportion d'un tiers, soit 29%³²⁶.

Tableau 8

Les femmes – membres du Parti Communiste de l'Union Soviétique et du Comité Central du Parti.

Années	1917	1920	1922	1930	1939	1946	1952	1961	1971	1977	1981	1988	1990
Le Parti Communiste de l'Union soviétique	6,0	7,4	8,0	13,1	14,5	18,7	19,0	19,5	22,2	24,7	26,0	29,3	*
Comité Central du Parti	*	0,0	*	2,9	2,2	*	3,1	3,3	3,8	3,3	4,0	4,4	8

Selon les données de 1966, un tiers des organisations du Parti communiste de l'Union soviétique a été dirigé par des femmes. En 1976, les femmes représentent 28,8% des cadres des «Gorkom» et «Raikom» (Comités de la ville et du district) du Parti communiste de l'Union soviétique, en 1973 – 22,9% des cadres du «Obkom» (Comité régional) du Parti communiste de l'Union soviétique³²⁷. Selon le tableau (ci-dessus, tableau 9), on observe que la représentation des femmes au Comité central du Parti Communiste de l'Union Soviétique présente une pyramide de genre : la proportion de femmes dans cette organe est de 0% entre 1918 et 1920 et juste après, la faible croissance de la représentation des femmes fait progresser leur proportion à 8% en 1990.

³²⁶ Tableau réalisé par Nechemias C. en 1917-1977 selon les données de Lapidus G. et Lentini P.. « * » absence de données. Nechemis C., "Women's Participation: From Lenin to Gorbache", *Russian Women in Politics and Society*, ed. by Rule W., Noonan N.C., Greenwood Press, 1996, p. 23; Lentini P., "Women in the CPSU Central Committee, 1990", *Research Note and Statistical data on Women in the USSR Congress of People's Deputies and CPSU Central Committee*, presented on workshop of CREES, Birmingham, February 1993, p. 1.

³²⁷ Hough J.F., "Women and Women's Issues in Soviet Policy Debates", Alkinson Dallin, Lapidus G. eds; *Women in Russia*, England, Harvester Press, Hassocks, 1978, p. 356-357.

G. Lapidus a calculé le pourcentage de la représentation des femmes ayant des postes de leaders du parti en 1917 selon l'annuaire *Les activistes de l'URSS pendant la révolution d'octobre* où il n'a trouvé que 8 biographies féminines : A.M. Kollontaï, N.K. Kroupskaïa, E.D.Stasova, V.N. Yakovleva, E.F. Rozmirovit, R.N. Samoïlova, E.V. Boch et E.V. Armand. En guise de synthèse, on peut souligner que ce pourcentage n'est pas élevé : 6%. Selon les données, il n'y a que 7 femmes qui sont autorisées à travailler au Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, ce sont : A.M. Kollontaï (août 1917), V.N. Yakovleva (août 1917), E.D. Stasova (1917-1920 : membre du Secrétariat du Comité central ; 1919-1920 : membre du Bureau d'organisation), K.I. Nikolaeva (1924-1925 : membre du Bureau d'Organisation), A.V. Artyouhina (1926-1930 : membre du Bureau d'organisation), E.A. Fourtseva (1956-1960 : membre du Secrétariat ; 1956-1957 : candidat au Politburo ; 1957-1961 : membre du Politburo), A.P. Biryoukova (1986-1988 : secrétariat ; 1988-1990 : candidat au Politburo), G.V. Semionova (1990-1991 : membre du Secrétariat et membre du Politburo), G. Tourgounova (1990-1991 : membre du Secrétariat)³²⁸.

Tableau 9

**Appartenance au Comité central du Parti Communiste de l'Union
Soviétique en 1919-1991³²⁹**

Sexe	Politburo (Présidium) du Comité central		Orgburo (bureau d'organisation)		Secrétariat du Comité central	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
Hommes	154	98,1	77	96,3	103	94,5
Femmes	3	1,9	3	3,7	6	5,5

³²⁸ Černev A.D., *229 kremlevskih voždej : Politbûro, Ogrbûro, Sekretariat CK. Kommunističeskaâ par'tiâ v lichah i cifrah* (229 chefs du Kremlin : Orgburo, Politburo, Secrétariat, Parti communiste en visages et en chiffres), Moscou, 1996, p. 107.

³²⁹ *Idem*, p. 82.

Pendant l'existence et le fonctionnement le Politburo concentrait beaucoup de pouvoir, et on ne trouve qu'une seule femme : G. Semionova (le chef du journal « Krest'yanka³³⁰ »),

Les raisons de la sous-représentation des femmes au Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique proposées par chercheurs sont nombreuses. Par exemple, la question de la faible mobilité des femmes au niveau des organes du Parti communiste de l'Union soviétique est considérée comme ouverte, mais restera sans réponse, car il n'y a pas de recherches sur ce sujet ni parmi les chercheurs russes, ni parmi les chercheurs étrangers, en raison de l'absence de données empiriques. (Annexe 5).

Cependant, dans la littérature de science politique on trouve une série d'hypothèses. S. White suppose que « les femmes soviétiques s'intéressent moins à la politique en comparaison des hommes soviétiques³³¹ », mais une telle hypothèse s'explique, selon l'avis de J. Lovenduski, comme « la différence de l'appartenance au parti³³² ». Selon les données de J. Hough et M. Fainsod, l'activité politique des femmes baissait considérablement au moment de leur mariage et de la maternité³³³. Les explications les plus simples de la sous-représentation des femmes au Parti communiste de l'Union Soviétique concernaient la socialisation prématurée et la position sociale de la femme dans la famille. Cependant, on trouve cette hypothèse insuffisante pour comprendre cette baisse de la représentation des femmes. D'autres explications plus convaincantes se basent sur l'analyse des mécanismes du recrutement aux organes dirigeants du parti. Une explication est liée à l'histoire du parti bolchevik. Ni N. Kroupskaïa, ni I. Armand ne pourraient être formellement les membres des organes dirigeants du parti à cause de l'éthique bureaucratique de l'époque du Tzar. Il y a une analyse très intéressante sur ce sujet, proposée par une chercheuse hongroise A. Peto, dans laquelle elle montre que les époux et les couples d'activistes révolutionnaires étaient plus favorables aux hommes quand il s'agissait du recrutement aux organes

³³⁰ Paysanne.

³³¹ White S., *Political Culture and Soviet Politics*, Macmillan, London, 1979, p. 155 cité par Lovendusky J., USSR, p. 292, p. 298.

³³² Lovendusky J., USSR, p. 292.

³³³ Hough J.F., Fainsod M., *How the Soviet Union is Governed*, Harvard University Press, Cambridge, Mass, 1979, p. 313.

dirigeants du parti³³⁴. J. Moses dans sa recherche sur les carrières au sein des partis entre 1955 et 1973, a établi que la carrière politique des hommes de l'époque soviétique présentait « une mobilité géographique ainsi qu'une flexibilité administrative »³³⁵. En pratique, cela signifie que le membre typique du bureau d' « Obkom » (Comité de la région) du parti recruté sur ce poste est un homme qui vient d'une autre région du pays et d'une structure différente. Au contraire, pour les femmes, la carrière politique se développe au sein de la même organisation et dans la même région. La hiérarchie dans un « Obkom » reste très typique pour les femmes et le plus souvent, les femmes occupaient le poste de secrétaire de l'idéologie. J. Moses explique cette spécificité de la spécialisation des femmes dans le domaine idéologique par le fait que les femmes sont plus souvent diplômées en sciences humaines et sociales ou pédagogiques. De plus, la responsabilité de ce poste dans un « Obkom » était inférieure à celle dans le domaine économique ou industriel. Dans les régions où ce poste de secrétaire en idéologie représentait une fonction plus importante, il était toujours occupé par des hommes. Ce constat est confirmé par les données obtenues par J. Moses.

Parmi les 25 bureaux de « l'Obkom » étudiés, seule une femme a été élue au niveau national. Sur 21 femmes élues au Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et à la Commission centrale électorale du Parti lors des XX^{ème} au XXIV^{ème} congrès, seulement 15 femmes avaient de l'expérience dans l'administration des bureaux industriels et du domaine agricoles de « l'Obkom ». Pourtant toutes les femmes sont écartées des emplois liés au domaine idéologique. Selon les données de J. Moses, entre 1966 et 1975, les femmes représentaient 11,3% des secrétaires en idéologie de « l'Obkom » du Parti, 35% des secrétaires en éducation au « Gorkom » et 42% des secrétaires en idéologie au « Gorkom ». D'après les données observées, J. Lovenduski a proposé la conclusion suivante : la faible mobilité géographique des femmes prouve que la carrière féminine dépend à la fois de la carrière de leurs époux, mais également de la différence en spécialisation des femmes et des hommes – secrétaires au « Gorkom » liée à la différence du choix de l'éducation. M. Buckley a

³³⁴ Doklad Andrea Peto, *Razryv i vosstnovlenie istorii ženšin v Vengrii, na pervoj regional'noj konferencii Gendernye issledovaniâ v stranah perehodnogo perioda 9-12 sentâbrâ 1998* (La présentation de Andrei Peto. La destruction et la restructuration de l'histoire des femmes à Belgrade, première conférence régionale. Les recherches de genre dans les pays en transition), Belgrade.

³³⁵ Moses J., "Indoctrination as a Female Political Role in the Soviet Union", *Comparative Politics*, 1976, vol 8, p. 560.

souligné une autre particularité : les mécanismes d'exclusion des femmes des postes politiques importants par la non participation des femmes aux réseaux informels du système d'administration soviétique. « Les alliances informelles masculines préféraient les rencontres informelles uniquement entre les hommes autour de boissons alcoolisées. Le rapport existant entre l'exclusion des femmes de ces réseaux informels et la promotion et le recrutement des femmes sur les listes de la « nomenklatura » ne faisait jamais partie de ce sujet de recherche parce que les « gardiens » idéologiques n'admettent pas de discussions concernant ce rapport »³³⁶.

La dernière augmentation de la représentation des femmes au Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique en 1990 est liée à la décision de M. Gorbatchev de renouveler cet organe politique. P. Lentini a effectué une analyse de corrélations et de statistiques selon le sexe et a comparé le niveau professionnel, le niveau d'instruction, l'appartenance nationale et les périodes d'activité des membres au sein du Comité Central du Parti. Ses conclusions ne se distinguent pas considérablement des données des recherches des années 1970 de G. Lapidus et de J. Moses ni de la recherche très détaillée des types de représentation de W. Clark³³⁷. En résumé, il faut retenir que les femmes au Comité Central du Parti communiste de l'Union soviétique présentaient des exemples classiques des « tokens³³⁸ » décoratifs (au sens de figurantes). Elles étaient moins bien instruites, plus jeunes, et une fois élues au Comité central, elles n'étaient plus réélues. Elles n'étaient en outre pas de nationalité russe, elles n'accédaient jamais aux organes du pouvoir politique, la moitié d'entre elles étaient ouvrières ou kolkhoziennes. La position marginale des femmes – membres du Comité central du Parti s'explique par leur faible participation dans l'activité de cet organe et par le fait que le Comité central du Parti n'ait pas de mécanisme favorisant la promotion des femmes et les carrières remarquables. Aucune des femmes membres du Comité central du Parti en 1989 n'était élue selon le quota du comité au Congrès des Soviets de l'Union soviétique.

L'histoire de la participation des femmes aux pouvoirs exécutifs pendant la période soviétique est très peu fournie. Les 11 chefs du Gouvernement de l'Etat

³³⁶ Buckley M., *Ibid* p. 178

³³⁷ Moses J., *Women in Political Roles*, Atkinson *ibid*, p.333-53; Lapidus G., *Political Mobilization*; Clark W.A., "Token Representation in the CPSU Central Committee", *Soviet Studies*, vol 43 n°5, 1991, p. 919.

³³⁸ Token – symbol.

Soviétique d'octobre 1917 à décembre 1991 étaient des hommes³³⁹. Lors du premier gouvernement soviétique (octobre 1917-1922), parmi 67 commissaires du peuple, il n'y avait qu'une femme à la tête du Commissariat du peuple (et seulement pendant 5 mois, de novembre de 1917 à mars 1918). Elle se nommait A. Kollontai. Elle participe à la révolution de 1917, et devient commissaire du peuple dans le gouvernement des soviets. Entre 1923 et 1991, dans l'administration du Conseil des commissaires du peuple et le Conseil des ministres de l'URSS, on ne trouve que deux femmes (P. Jemtchoujina qui a été de janvier à novembre 1939, à la tête du Commissariat de l'Industrie de pêche et E. Fourtseva, de mai 1960 à octobre 1974, à la tête du Ministère de la culture). Le dernier gouvernement soviétique comptait seulement une femme au sein du Présidium du Conseil des ministres de l'URSS (16 personnes) : A. Biryoukova. Elle était l'adjointe du Président du Conseil des ministres (1988-1990) mais également le chef du Bureau du Conseil des ministres du développement social. Sur 38 ministères de l'URSS du dernier gouvernement, seul - le Comité de l'industrie légère a été dirigé par une femme, L. Davletova. Selon les données, on peut conclure qu'au Politburo et dans les autres organes du Comité central du Parti, il y avait 3% de femmes, et parmi les ministres, les femmes ne représentaient que 0,5% (5 femmes sur 1000 nominations)³⁴⁰. Ces deux proportions, 3% et 0,5%, sont des taux soulignant réellement le statut politique des femmes en URSS.

D'une façon générale, l'augmentation du nombre de membres féminins du Parti et surtout des divers Soviets ne trouve nullement d'écho dans la promotion des femmes aux postes-clés de la vie politique des Républiques fédérées. Notons à cet égard, qu'un recensement des leaders politiques soviétiques, détenteurs de responsabilités au niveau des Républiques fédérées entre 1955 et 1972, ne mentionnait que 109 femmes parmi les 2 500 noms cités³⁴¹. Il en ressort qu'un quart de toutes les activités politiques des femmes se concentre dans les secteurs culturels et médicaux³⁴². Au deuxième rang

³³⁹ Lénine V.I., Rykov A.I., Molotov V.M., Staline I.V., Malenkov G.M., Boulganine N.A., Khrouchtchev N.S., Kosygin A.N., Tikhonov N.A., Ryjkov N.I., Pavlov V.S., Silaev I.S., Pčelov E.V. Čumakov V.T. "Praviteli Rossii: ot Ūriâ Dolgorukogo do naših dneĵ" (Les gouverneurs de la Russie : de Yurii Dolgoroukii jusqu'à nos jours), *Ežegodnyj spravočnik po istorii Rossii*, 3e izd m, Grant, p. 239.

³⁴⁰ L'Analyse des données de deux recueils : « Pravitel'stvo Rossii » (Le gouvernement russe), *Sbornik avtorizirovannyh biografij* (Le recueil des biographies), Moscou, 1997, p. 119-156 ; *Spravočnik Sovet Ministrov SSSR* (Le recueil du Conseil des ministres), seriâ kto est' kto, p. 1-137.

³⁴¹ Hodnett G., Ogareff V., *Leader of the Soviet republics, 1955-1972*, Canberra, 1973, cité par Gail W. Lapidus, p. 519.

³⁴² *Idem* p. 520.

viennent les organes de propagande idéologique (département de propagande du Comité Central du Secrétariat du « Komsomol »). Ainsi donc, il existe des « domaines réservés » aux femmes bien que les hommes n'en soient pas absents. Par exemple, depuis la mort de Staline, le ministère des Affaires Sociales de la Russie est considéré comme un poste « féminisé » ; dans les autres Républiques fédérées, la direction du département du Comité Central pour « les questions féminines » est, elle aussi, presque toujours accordée à une femme. Les sections chargées de l'industrie légère et de la production des biens de consommation sont encore un domaine « privilégié » c'est-à-dire réservé aux femmes.

Comment expliquer la faible politisation des femmes soviétiques ? On ne peut incriminer les différences de qualification ou d'intérêt. En fait, il convient de souligner que l'appartenance au Parti Communiste implique de multiples obligations et responsabilités qui viennent s'ajouter aux lourdes tâches domestiques, familiales et professionnelles. Beaucoup plus qu'un avantage, l'adhésion au Parti représente pour les femmes une « charge supplémentaire » (la fameuse « peregrouzka »). Le manque de temps est un facteur décisif³⁴³.

D'autre part, l'accession des femmes aux postes élevés de la politique vient contrarier les préjugés « patriarcaux » qui, avec l'idéologie et la propagande officielle, ont conservé toute leur vigueur³⁴⁴. Remarquons, par exemple, que les manuels scolaires, si importants pour les conditionnements psychologiques des futurs citoyens, reproduisent eux aussi les schémas traditionnels des rôles « masculins » et « féminins ». Cette disparité est encore accentuée par les différences entre les études choisies. Les garçons choisissent plutôt les matières techniques ou scientifiques, se préparant ainsi à une activité dans l'industrie ou l'agriculture, alors que les filles accordent leur préférence à la médecine et à la pédagogie. Or en URSS, les cadres politiques sortent, dans leur immense majorité, de l'industrie et de l'agriculture.

³⁴³ Voir la Pravda (28.5.1969).

³⁴⁴ Une enquête menée auprès d'ouvriers moscovites en 1968 et publiée dans la revue *Social'nye issledovanija* (Moscou, 1968, n°2) (Des recherches sociales) par Subkin V.N., Košetov G.M., «Rukovoditel, kollega, podtchinennyj» (Le chef, le collègue, le subordonné). D'après cette enquête, il ressortirait que les hommes s'opposaient à l'attribution de postes-clés aux femmes, prétextant le manque d'initiative, d'intelligence, de capacités à s'imposer et à diriger. Une enquête similaire, répétée en 1971, parvint aux mêmes résultats et ajoutait que les femmes interrogées sur la même question acceptaient elles-mêmes ces stéréotypes, qu'aucun fait objectif ne venait pourtant justifier. Voir *Literaturnaja Gazeta* du 22.9.71.

La politique d'Etat soviétique à partir des années 1919 comprenait le système de quotas réglementant la promotion des femmes pour contribuer au développement de la productivité. Mais plus tard, ce système a perdu son caractère principal. Ce parti est passé de celui favorisant les mesures positives pour les femmes, vers celui de la politique protectionniste et égalitaire au regard des différentes catégories de personnes. Par exemple, les quotas pour les hommes après le service militaire pour entrer à l'université. De plus, selon l'analyse de S. Polenina en 1989, le système de quotas était surtout actif pendant les dernières années avant la chute de l'URSS, dans le cas de la promotion des hommes, les candidats aux législatives. La proportion de 77,5% des places réservées aux hommes témoigne qu'il n'y avait pas de système de promotion des femmes au pouvoir³⁴⁵. On ne trouve que 22,5% de places réservées aux femmes d'après les quotas.

En relation avec ce qui précède, on peut conclure que plus l'on s'élève dans la hiérarchie des responsabilités, plus la proportion des femmes décroît, et ceci dans tous les domaines, même ceux, où l'élément féminin est majoritaire. Il existait donc en URSS une réelle tendance à séparer les rôles. Les Soviétiques la justifient volontiers en soulignant qu'« égalité » (*ravenstvo*) n'est pas synonyme d'« identité » (*Tojdestvo*).

3.1.1.2. *L'apport « des gauches » dans la politique française et russe.*

Quels sont les partis politiques qui proposent le plus de femmes au Parlement et dans les autres structures politiques ? La plus grande part des femmes en politique dans les deux pays étudiés est issue des partis de gauche.

L'analyse historique de genre dans le cadre du développement des partis de la période de « la démocratie plébiscitaire » (selon M. Weber) témoigne, qu'au cours du développement du parlementarisme, des partis cherchaient des moyens d'attirer l'activité féminine, ayant comme but d'engager davantage de partisans dans leurs rangs, ce qui donne aux femmes le statut « d'infanterie des batailles politiques ». Ces traditions « de la culture des partis » sont préservées jusqu'à nos jours. En même temps, l'analyse

³⁴⁵ Polenina S.V., « Učastie ženšin v gosudarstvennoj i obščestvennoj žizni » (La participation des femmes dans la vie publique et étatique), *Trud, sem'á i byt sovetskoj ženšiny* (Travail, famille et

historique montre le rôle très important des partis d'idéologie gauche/égalitaire dans le processus de l'augmentation de la représentation politique des femmes. Actuellement, les partis de « gauche » restent des intermédiaires forts pour faciliter l'accès des femmes au Parlement. Les partis sociaux-démocrates, les communistes, les socialistes et les partis des verts intègrent plus souvent des mesures de « discrimination positive ».

Les révolutionnaires russes du XIX^{ème} siècle ont fait un grand pas vers la résolution de la question féminine, ils ont souligné la grande importance de l'intégration des femmes dans la vie publique et politique. Courant marxiste considérait les femmes travailleuses opprimées comme une grande réserve pour la révolution prolétarienne. « Prolétariat – caractérise un lien dialectique entre la révolution prolétarienne et la résolution de la question féminine – et il ne peut pas arriver à la liberté complète sans conquérir la liberté totale pour les femmes »³⁴⁶.

Pour V. Lénine : « La victoire complète de la révolution socialiste, déclarait-il devant le Congrès des Soviets en 1919, est impossible dans un seul pays, elle exige pour le moins un concours actif de plusieurs pays avancés, au nombre desquels ne se trouve point la Russie ». La révolution russe et les décrets législatifs ont contribué à la libération des femmes partout dans le monde³⁴⁷.

Le gouvernement temporaire a accordé aux femmes en 1917 le droit d'occuper tous les postes de la fonction publique et même les postes ministériels. La révolution

quotidien de la femme soviétique), Moscou, 1990, p. 22.

³⁴⁶ Lénine V.I., *Poln. sobr. soč.*, 5 izd., volume 40, p. 158.

³⁴⁷ L'histoire du premier communisme français, enserrée dans les bornes étroites que représentent la révolution russe d'Octobre et le congrès de bolchevisation du Parti tenu à Clichy en janvier 1925, pivote autour de l'axe majeur que constitue le congrès de Tours. Elle ne prend pourtant tout son sens qu'envisagée sous le double signe de la guerre et de la révolution. L'improbable rencontre du socialisme français et du bolchevisme russe, basée sur l'ignorance réciproque, l'enthousiasme et le calcul mêlés, occupe jusqu'à la veille du congrès de Tours, et dessine un premier temps de cette histoire. C'est que la nécessité profondément ressentie d'une régénération du vieux socialisme compromis dans la guerre est un vecteur puissant qui poussait le parti socialiste français à tourner ses regards vers Moscou, où le victorieux modèle bolchevique s'était dans toute sa force imposé. Branko Lazitch, « Aspects internationaux de la scission de Tours », *Est&Ouest*, n°458, 16-31 décembre 1970, p.8-10.

En 1976, le PCF abandonne la référence au modèle soviétique pour s'orienter vers une ligne de type eurocommuniste. Il abandonne la référence à la doctrine de la « dictature du prolétariat » (XXII^{ème} congrès), affirme son indépendance vis-à-vis de Moscou et son attachement aux libertés publiques : « C'est la voie démocratique et révolutionnaire que nous proposons à notre peuple pour aller au socialisme tenant compte des conditions de notre époque en faveur des forces de progrès, de liberté, de paix ». Le but du PCF, « parti national et internationaliste », est « la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, société fraternelle sans exploités ni exploités » (*L'Humanité*, 20 janvier 1976).

http://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_communiste_fran%C3%A7ais

d'« octobre » a accordé formellement des droits politiques aux femmes russes, mais il y avait un grand décalage entre les buts déclarés par le gouvernement et leur réalisation effective³⁴⁸. Le régime créé en 1917 était une sorte de « socialisme au visage masculin »³⁴⁹. Malgré la politique égalitaire déclarée, les femmes accomplissaient un rôle superficiel dans le système du pouvoir, de plus, la représentation au pouvoir et en politique maintenue par le système de quotas a été purement esthétique.

Durant la période où les communistes étaient au pouvoir, les femmes étaient formellement « bien » représentées dans les institutions du pouvoir de l'Etat et ont gagné les hauts niveaux de la représentation « formelle » par rapport aux autres pays européens. Cependant, il est évident que le haut niveau de la représentation des femmes en politique pendant la période communiste ne signifie pas le pouvoir politique réel des femmes. Elles composaient une grande partie des membres du parti communiste et des députés aux organes législatifs, mais elles n'occupaient aucune place dans les organes réels du pouvoir en politique et dans l'économie du pays.

L'exemple de l'URSS a montré que le changement de la place des femmes, notamment leur proportion en politique peut être ambigu. En effet, les partis de « gauche » sont considérés comme des partis, qui maintiennent l'intégration des femmes dans le champ politique, tout d'abord grâce à leur politique spécifique : les quotas. Mais en réalité, cet impact est très relatif, car la politique des quotas n'a pas changé au fond le statut des femmes en politique. Les femmes deviennent visibles mais n'occupent pas de postes de prise de décision.

Dans ce développement, on a présenté l'analyse de la participation des femmes au pouvoir dans le cadre de l'Etat soviétique et son contraste ambigu. Il existe plusieurs débats sur la question des mécanismes de l'intégration des femmes au pouvoir en Russie post soviétique, et surtout autour de la question des quotas.

Quotas et parité sont deux mesures en faveur d'une représentation politique égalitaire. Ce sont sans doute ces mesures qui ont fait l'objet des débats les plus vifs. Il

³⁴⁸ L'ambition de créer les conditions pour l'épanouissement des femmes en politique (déclaration idéologique) était toujours accompagnée par l'adaptation pragmatique de cette idée à la solution des tâches principales du parti et de l'Etat. Hasbulatova O.A. « Obzor opyta sovetskogo gosudarstvennoj politiki v otnošenii ženšin » (L'étude de l'expérience de la politique d'Etat soviétique à l'égard des femmes), *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskikh sistem* (La reconstruction de genre du système politique), eds. Stepanova N., Kočkina. St. Pétersbourg, Aletejâ, 2004, p. 398, 401.

³⁴⁹ Ajvazova S.G., p. 28.

faut distinguer deux types de quotas destinés à faciliter l'accès des femmes aux fonctions électives et aux postes de responsabilité politique : d'une part, ceux qui sont établis par la législation nationale et, d'autre part, ceux qui sont instaurés par les partis politiques. En ce qui concerne les quotas établis par les partis, il peut s'agir d'une mesure visant à assurer qu'une proportion donnée des sièges parlementaires remportés par un parti au terme de la compétition électorale revienne à des femmes. Il peut également s'agir d'une mesure cherchant à garantir que les structures internes de décision comprennent des femmes.

Les quotas établis par les partis politiques pour les élections au Parlement visent les candidatures et cherchent par exemple à ce qu'une certaine proportion de candidats soit des femmes ou qu'aucun des deux sexes ne représente plus d'une part déterminée sur les listes électorales. Les quotas imposés par la loi peuvent viser le résultat de l'élection en s'assurant qu'un certain pourcentage minimum de sièges revienne aux femmes dans les assemblées élues. Il arrive que les quotas établis par le législateur ne portent que sur les candidatures sur les listes électorales et s'imposent ainsi de la même manière à tous les partis politiques. S'ils ne permettent donc pas toujours de garantir une présence des femmes au sein des assemblées législatives, les quotas ont en tout cas pour but de les faciliter.

Ceci paraît paradoxal, mais la méthode des quotas proposée et appliquée pour la première fois en Russie a permis de résoudre deux problèmes : l'accès des femmes aux diplômes et la promotion des femmes dans les organes dirigeants soviétiques. Cependant, cette méthode et cette idée de quota ne peuvent pas s'adapter aux nouvelles conditions post soviétiques. Dans les pays européens, au contraire, cette solution de quota a trouvé actuellement son application.

Quant aux femmes françaises, leur position en politique se trouvait et se trouvent sous l'influence des partis de « gauche ». Une des particularités françaises est la polarisation politique dans la résolution de la question féminine. Dans les groupes politiques, c'est le PC³⁵⁰ qui joue le plus franchement la carte « femme ». Bien sûr, K. Marx avait écrit que l'homme était le bourgeois, la femme le prolétaire, et qu'il fallait briser ce lien. Après avoir encouragé les femmes à se libérer sexuellement et demandé à l'Assemblée le droit à l'avortement, le PC s'était retranché derrière une

vision conjugale et sécurisante de la femme prolétaire, fer de lance d'une humanité nouvelle. L'Union des femmes françaises (UFF), née de la section française de l'ancien Comité mondial des femmes, lancée en 1934, dû être dissoute en 1939 pour se reconstituer clandestinement et de nouveau se déclarer en 1945. Son but est d'attirer au PC des femmes de toute appartenance sans énoncer clairement la couleur politique, afin de la transformer, au-delà des buts explicites, en instrument semi-volontaire de la politique générale du PCF. Le but de l'UFF consistait à obtenir la confiance d'adhérentes que le Parti convertira ensuite à ses propres thèses. Constituée en appareil – conseil national de 100 membres, secrétariat du bureau, 5 membres aux comités départementaux – l'UFF est une organisation de masse : 620 000 femmes en 1945, 1 120 000 femmes début 1946. L'UFF se bat pour la propagation de la paix dans le monde, envoie des délégations à l'ONU, fait campagne contre la vie chère, s'associe à la campagne pour la fermeture des maisons closes³⁵¹.

Des femmes se trouvent des membres des partis communistes, socialistes ou des mouvements des catholiques de gauche. Les buts de ces partis et de ces mouvements se sont orientés vers la construction de la société démocratique où les problèmes des femmes peuvent être résolus. L'ordonnance de 1944 accorde l'éligibilité aux femmes, mais celles-ci sont plus ou moins bien représentées, en nombre et en place, sur les listes de candidature à la députation des différents partis, et donc plus ou moins nombreuses à être élues. Une forte proportion des femmes est inscrite au Parti communiste. Il est nécessaire de considérer la position du Parti communiste sur l'échiquier politique français. Le Parti communiste est celui qui permet à un grand nombre de femmes – toutes classes sociales confondues – d'être élues au Palais Bourbon (donc à l'Assemblée Nationale). A la Libération, puis sous la Quatrième République, la part des femmes députées de gauche change³⁵². Les premières législatures de la Cinquième République

³⁵⁰ PC- Parti Communiste.

³⁵¹ « La femme communiste est une bonne communiste si elle se préoccupe du sort de ses compagnes, si elle ne craint pas de déchoir en s'occupant du pain, de la layette, du logis des mères de famille, si elle sait les comprendre, les défendre, les rassembler » Cité par Marie Thérèse Carbognani, *Mes Communistes et l'Emancipation des femmes (maîtrise)*, 1975, dans Adler Laure, *Les femmes politiques*, Editions du seuil, 2007, p. 211.

³⁵² En 1956, le PC présentera 81 femmes sur 559 candidatures, soit une proportion de 14,9%, alors que la SFIO n'en proposera que 25, soit 4,8%, et le MRP 36, soit 7% enregistrant ainsi une baisse significative depuis 1946. En 1958, l'abandon du scrutin de liste proportionnel départemental pour le scrutin majoritaire de circonscription à deux tours modifie la donne politique et constitue une catastrophe pour les femmes. 9 d'entre elles seulement seront élues en novembre 1958. Ni le PC ni la SFIO n'arriveront à faire passer une candidature féminine. En 1962, 8 femmes, dont 2 communistes (et aucune socialiste), seront élues au Parlement. Puis le nombre des femmes se

renversent radicalement cette répartition : de 1958 à 1973, les femmes députées de droite sont majoritaires parmi les députés, à la réserve près, que pour ces législatures, les effectifs sont très réduits (de 9 à 13 femmes députées au total siègent à l'Assemblée nationale), ce qui peut atténuer la portée de ce retournement de tendance. Le constat pertinent pour cette période est sans doute plus celui de la quasi-disparition des femmes de l'Assemblée. La forte domination masculine (entre 60 et 90%), les femmes députées venues des rangs de gauche, représentant des tendances à nouveau confirmées de 1978 à 1988, sont brusquement inversées par les résultats des législatives de 1993 (plus de 80% des femmes députées sont alors de droite), avant que, en 1997, la tendance ne bascule à nouveau.

Le parti communiste est représenté au Parlement français, et c'est là, où on trouve la majorité des femmes députées de gauche de 1945 à 1978. Sous la Quatrième République, les femmes députées communistes rassemblent même de 60 à 80% de l'ensemble des femmes élues à l'Assemblée nationale. Ce n'est qu'à partir de 1981, parallèlement à l'effondrement électoral du PCF sur la scène politique française, que la part des femmes communistes devient largement inférieure à celle du parti socialiste. La répartition des femmes députées selon les partis politiques confirme deux idées : les femmes députées issues de gauche sont effectivement majoritaires sur la période et la répartition des femmes dans cette fonction, selon les partis est également dépendante de la configuration et de la conjoncture politique.

Pendant les années 1980 et 1990 en France, le destin de la législation favorable aux femmes et à leurs droits dépendait du succès des partis de gauche et de droite aux élections parlementaires. Les partis de gauche s'intéressaient plus aux structures visant à s'occuper des femmes et de leur statut dans la société. Les partis de droite, au contraire, sont moins sensibles aux problèmes des femmes. Pendant la période, où les partis de droite étaient au pouvoir, la politique favorable aux femmes portait un caractère formel et propagandiste. Le problème des droits des femmes et leur amélioration au niveau des structures étatiques se trouvaient sous l'influence des idées politiques et idéologiques, c'est pourquoi la politique publique était autant hésitante pendant cette période.

stabilise et il faut attendre 1978 pour voir de nouveau une forte poussée de femmes au Parlement : 20 élues sur 481. Adler L., *Les femmes politiques*, Le Seuil, « Points actuels », 1993, p. 218.

L'idée des quotas fait partie de la politique de liquidation de la sous représentation des femmes en politique. Même si l'expérience des femmes russes et leurs participations en politique grâce aux désignations conformes aux quotas peuvent être jugées comme contradictoires, les femmes soviétiques ont testé cette méthode, (cet outil politique) pour en retirer une expérience importante pour leur future lutte.

3.1.2. « Marketing politique » et « le fait du prince » en politique française.

Est - ce qu'on peut emprunter la terminologie économique pour l'utiliser dans la théorie politique ? Le marketing ne peut pas être imaginé sans le marché économique. Le marché économique et la politique ont beaucoup de points en commun. La théorie du marché politique a son histoire. En 1962, J. Habermas, dans sa théorie, a décrit l'activité des participants de la campagne électorale comme ressemblant à l'activité de vente de marchandises et de services. L'idée centrale de la sociologie de la politique de P. Bourdieu est que le champ politique est « un endroit, où la production politique naît au cours de la lutte concurrentielle entre des agents. Des citoyens, en choisissant parmi des problèmes, des programmes, des analyses, des commentaires et des évènements, sont diminués jusqu'aux simples «consommateurs». C'est pourquoi, ils risquent de se tromper plus ils sont éloignés de la production »³⁵³.

Selon la définition trouvée dans le dictionnaire Larousse, le marketing politique – est un système d'influence ciblé sur la conscience et le comportement des gens, leurs organisations et leurs réunions, permettant dans les conditions des libertés politiques et civiles, de former les intérêts et les besoins dans les relations politiques.

L'analogie entre le marketing politique et le marketing commercial est importante. Le marketing politique se décline en deux étapes principales : 1) tout d'abord la détermination d'une stratégie, puis 2) la mise en place d'un plan de campagne. La nomination des femmes en politique ainsi que leur promotion active dans le champ politique français sont très souvent comparées au marketing politique, quand des chefs d'Etats, afin de devenir davantage connus et populaires « jouent la carte » des femmes pour les rendre plus visibles mais pas toujours

³⁵³ Burd'jo P., *Sociologija politiki* (La sociologie de la politique), Traduit du français, ed, Shmatko N.A., Moscou, Socio-Logos, 1993, p. 68.

« audibles » dans la structure politique. Dans la sous-partie suivante, nous verrons comment évolue ce processus de la nomination des femmes en politique et quel est le rôle de cette période dans la politique française.

3.1.2.1. « Le fait du prince » : deux versions.

Sous la Troisième République, trois femmes sont apparues sur la scène politique le 4 juin 1936 par « le fait du prince »³⁵⁴.

Ce sont C. Brunschvicg, S. Lacore et I. Joliot-Curie. Elles entrent dans le gouvernement du Front populaire et feront partie du premier gouvernement de L. Blum. Quelles que soient les actions politiques qu'elles ont menées, en qualité respectivement de sous-secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique, à la Protection de l'enfance et à l'Education nationale, aucune d'entre elles ne s'engagera en faveur des droits politiques des femmes. Sous la IV^{ème} République, A. Viennot (Sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports dans les gouvernements de Bidault et L. Blum) et J. Thome-Patenôtre (Sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement dans le cabinet de Bourguès-Maunoury) suivront la même voie. Germaine Poinso-Chapuis, devient l'unique et la première – femme ministre en France en charge de la Santé publique et de la Population dans le cabinet de Robert Schuman. Sur les 27 gouvernements qu'a compté la IV^{ème} République, 23 n'ont comporté aucune femme et sur les 4 restants, il n'y en a jamais eu plus d'une. Il faut attendre 1959 pour que M. Debré, alors Premier ministre du Général de Gaulle, nomme en tant que secrétaire d'Etat une femme, N. Sid-Cara, et 1968 pour que G. Pompidou nomme M.-M. Dienesch secrétaire d'Etat à l'Education nationale. Cinq femmes réussissent également à décrocher un poste de choix auprès du Président.

³⁵⁴ Et pour la petite histoire, l'expression « fait du prince » vient des « chartes » que les rois de France (et le dauphin de France) signaient avec les « communes », les « villes ». Ces chartes donnaient droits aux dites « villes » à des privilèges (des lois privées), chartes que les dits rois pouvaient éventuellement supprimer en cas de révoltes ou de trahison au royaume (une ville donnant par exemple les clés de sa cité à l'Anglais pendant la période de la guerre de Cent Ans) ou réintégrer en cas de « services » rendus à la monarchie (ainsi le village de Domrémy, lieu de naissance de Jeanne d'Arc fut-il exempté d'impôts - directs et quelques-uns indirects - jusqu'à la mort de Louis XVI).

<http://www.agoravox.fr/actualites/politique/article/devoir-du-prince-et-fait-du-prince-44194>

L'expression « fait du prince » doit être comprise ici de deux manières : cette expression définit la volonté d'un homme de confier un rôle politique à des femmes (ou à des hommes), d'une part

Ainsi, M-F. Garaud est nommée conseillère technique au secrétariat général de l'Élysée, A-M. Dupuy devient chef puis directrice de cabinet. Ces deux femmes parviendront, grâce à ces postes, à mener une carrière politique intéressante.

Toutefois, ces nominations ne représentent que le début d'une évolution politique et idéologique. Entre 1946 et 1974, en tout, elles ne sont que 7 à avoir eu la chance d'intégrer un Gouvernement, dont une seule en tant que ministre. La durée de leur fonction est en général réduite. La question centrale liée à la légitimité concerne le statut de femme-alibi, un problème mis en avant dès 1936. L. Blum, qui souhaite « une femme » au Gouvernement, la nomme « Madame X » dans ses premiers brouillons de listes : on ne peut pas mieux qualifier un alibi, interchangeable (Annexe 6).

1. Le fait du prince dans la version contemporaine. V. Giscard d'Estaing nomme six femmes dans son gouvernement³⁵⁵. En effet, jamais autant de femmes auparavant dans l'histoire de la vie politique française, n'avaient eu autant de poids dans le pouvoir exécutif. V. Giscard d'Estaing se présente comme un Président de la République moderne. Contrairement à Charles de Gaulle, il a une vue très libérale du rôle des femmes. Il présente de façon théorique leurs fonctions dans différents ouvrages et montre un intérêt à leur présence à la fois dans le gouvernement ainsi que dans la haute fonction publique. Il nomme, et c'est un fait inédit en France, deux femmes (E. Guigou et A. Obolenski) à la direction du Trésor du ministère des Finances ainsi que neuf femmes à des postes ministériels.

La part des femmes au Parlement se dégrade, mais elle progresse dans le Gouvernement par la volonté du président V. Giscard d'Estaing qui nomme 9 femmes entre 1974 et 1981 : S. Veil, F. Giroud, H. Dorlhac, A. Saunier-Séité, A. Lesur, Ch. Scrivener, N. Pasquier, M. Pelletier et H. Missoffe. La proportion de femmes passe de 3% sous la présidence de G. Pompidou à 9,5%. Pour la première fois depuis 1947, une femme, S. Veil accède à la fonction de ministre de la Santé, comme sa prédécesseur. Un nouveau secteur spécialisé fait son apparition : la Condition féminine,

n'ayant pas encore acquis la citoyenneté politique ou d'autre part n'ayant pas acquis de légitimité politique issue d'un mandat électif.

³⁵⁵ Les femmes dans le premier gouvernement de Jacques Chirac (27 mai 1974-25 août 1976), sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing : Simone Veil, ministre de la Santé ; Françoise Giroud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée de la Condition féminine ; Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice ; Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances (consommation) ; Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education (enseignement préscolaire) ; Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat aux Universités.

et se maintient avec tout autant de difficultés. S. Veil l'a souvent dit « On avait besoin d'une femme et on a cherché une femme, sans cela je ne serais jamais devenue ministre. [...] C'est tout à fait officiel, ils ne s'en cachent pas »³⁵⁶. Désormais, à la fin des années 1970, la France se positionne à l'avant-garde mondiale concernant le nombre de femmes ministres, juste derrière la Suède.

Cette féminisation s'explique également par un contexte favorable au niveau social et culturel : l'influence du Mouvement de libération des femmes (MLF) et l'indépendance grandissante des femmes (percée spectaculaire dans les études supérieures, essor de leur travail salarié, augmentation des divorces, choix d'avoir ou non un enfant, *etc.*). Le pouvoir ne peut pas rester indifférent devant la nouvelle vague du féminisme. En bénéficiant largement de cette mixité gouvernementale, l'image du Président de la République s'améliore. Dans les années 70, le marketing politique³⁵⁷ a proposé la notion d'image diffuse positive. Par conséquent, l'intégration des femmes en politique peut être considérée en France comme un des moyens pour gagner davantage de popularité parmi les électeurs ainsi que le moyen de créer l'image d'un Président juste. « C'est bien la première fois dans l'histoire, il faut le reconnaître, que les femmes font l'objet d'une telle attention de la part d'un Président³⁵⁸ » souligne la politologue M. Sineau.

Les femmes sont par conséquent au bas de la hiérarchie gouvernementale et cantonnées dans le secteur socio-éducatif, ce qui fait dire M. Sineau que « moderne sur la forme, V. Giscard d'Estaing reste traditionnel sur le fond »³⁵⁹. Dans un nombre significatif de cas, il y a concordance entre le statut professionnel et la fonction occupée dans le Gouvernement : l'institutrice S. Lacore et la Protection de l'enfance, I. Joliot-Curie et la Recherche scientifique, la magistrate M. Pelletier et la Justice, A. Saunier-Séité (professeur des universités, directrice d'IUT puis rectrice d'académie) et les

³⁵⁶ « Être une femme m'a donc servi » reconnaît-elle. Interview de Adler L. (en 1992), *Les Femmes politiques...*, *op. cit.*, p. 170.

³⁵⁷ Le marketing politique consiste à déterminer les attentes des électeurs ou d'un groupe d'électeurs par le moyen de sondages ou de groupes de réflexions composés de panels d'électeurs cibles, pour ensuite construire une politique qui correspondra à leurs attentes et les incitera à voter pour le candidat choisi. Les politiques ne sont donc plus élus pour leurs idées, mais s'inscrivent dans une stratégie politique où ils essaient de se créer une image positive et de monter le programme parfait qui plaira au plus grand nombre. Le politique est donc un véritable jeu dont l'unique but est de gagner pour prendre le pouvoir.

³⁵⁸ Sineau M., *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 75.

³⁵⁹ Sineau M., « Les femmes ministres... », *op. cit.*, p. 80.

Universités, Ch. Scrivener (directrice générale de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique) et la Consommation. Femmes atypiques, notamment au sein des milieux bourgeois dont elles sont en majorité issues, elles ont souvent fait des études supérieures et ont une vie professionnelle (à l'exception de C. Brunschvicg, A. Viénot, J. Thome-Patenôtre, S. Ploux et H. Missoffe).

V. Giscard d'Estaing a été un des artisans importants de l'évolution de perspectives des femmes en politique. En innovant au niveau gouvernemental et en confiant des postes clés à des femmes, avait-il senti le vent tourner ou a-t-il simplement tenu compte du changement profond des mentalités ? Le bilan demeure ambigu. En France, malgré le « fait du prince », les femmes ont faiblement progressé aux postes clés de la politique pendant les années de V. Giscard Estaing : ni le Sénat, ni l'Assemblée ne se sont féminisés. « Nommées, mais pas élues, les femmes pèsent peu dans les partis, c'est-à-dire dans les vraies batailles. Marginalisées de fait, ont-elles été les suppléants, comédiennes d'un pouvoir qui tirait les ficelles et qui les mettait en pleine lumière quand il en avait besoin ? »³⁶⁰.

Aux élections de 1973, 200 femmes se sont présentées sur plus de 3000 candidats, et finalement, 8 furent élues. Dans les Etats-majeurs, les postes-clés continuent à être répartis entre les hommes. En 1978, au RPR³⁶¹, 4 femmes sur 224 candidats sont choisies. En 1992, des femmes représentent 53% du corps électoral est composé de femmes et elles n'occupent qu'à peine 2% des sièges au Parlement. Sur le plan local, les femmes représentent une part de 1,7% dans les conseils régionaux et moins de 2% à la direction des mairies. Comme le résume en 1979 P. Viansson-Ponté, les femmes en politique restent une exception³⁶².

En 1977, la secrétaire d'Etat à la Condition féminine soulève le problème de la sous-représentation des femmes politiques françaises et suggère la mise en place d'un

³⁶⁰ Adler L., *Les femmes politiques*, Paris, Editions du Seuil, 2007, p. 258.

³⁶¹ Le Rassemblement pour la République.

³⁶² « Electricités depuis une trentaine d'années tout juste, incapables juridiques, rangées par le Code Civil entre les fous et les mineurs il y a quelques années à peine, voilà qu'elles prétendent parler en notre nom, voilà qu'elles veulent gouverner. Le sentiment diffus mais puissant d'être sous-représentés par un élu au rabais explique, s'il ne le justifie évidemment pas, le recul de beaucoup d'hommes et de femmes devant une candidature de femme. Le premier résultat de cette attitude est que, n'ayant nulle envie de perdre des sièges, les états-majors politiques qui distribuent les places et les investitures répugneront à choisir des femmes qui porteront, du seul fait de leur sexe, un handicap supplémentaire ». Article de Viansson-Ponté P. publié le 1^{er} janvier 1979 dans le Monde, op. cité Adler L., *Les femmes politiques*, Paris, Editions du Seuil, 2007, p. 259.

quota de 15% pour les femmes aux élections municipales. Plus tard, M. Pelletier (ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de la Condition féminine), à l'instar de F. Giroud, rédige un projet de loi proposant cette fois un quota de 20% afin de contrecarrer la faible représentation des femmes dans les instances politiques. Elle le présente en 1980 à l'Assemblée nationale (les députés dans leur quasi-unanimité se prononcent en sa faveur, mais le Conseil Constitutionnel a jugé la disposition anticonstitutionnelle). Cependant, ce projet de loi ne sera jamais soumis au Sénat pour des raisons de calendrier.

Les premières femmes au Gouvernement se sont considérées comme des alibis du Président. De plus, leurs fonctions ne sont qu'à court terme. Cependant, la présence des femmes au Gouvernement permet d'améliorer l'image du Président. En revanche, plus tard, dans le cadre des gouvernements de V. Giscard d'Estaing, les femmes deviennent plus nombreuses et occupent des fonctions différentes. De telles évolutions permettent d'intégrer progressivement les femmes dans le corps politique.

Pourtant, « l'expérience des femmes ministres n'a rien eu d'inquiétant : les femmes sélectionnées pour leur loyauté, leur discrétion, ont, dans les limites de leur rôle, rempli leur tâche avec compétence, sans scandale, et en coopérant avec leurs ministres. Les nommer une deuxième fois n'aurait pas menacé la République. Mais précisément parce que l'expérience n'a pas échoué, si elle avait continué, la présence des femmes serait devenue permanente et le droit de vote et d'éligibilité aurait été encore plus difficile à refuser aux femmes »³⁶³.

3.1.2.2. *Plus nombreuses à gouverner qu'à légiférer.*

La féminisation de l'exécutif va prendre un tour décisif sous la présidence de F. Mitterrand car il accorde toute sa confiance aux femmes politiques, qu'il nomme de préférence pour leurs compétences dans le domaine. Non seulement, dès son élection en tant que Président de la République, il choisit six femmes pour composer le gouvernement de P. Mauroy mais il a créé également un ministère des Droits de la

³⁶³ C'est l'enquête de l'historienne britannique Reynolds S. sur les conditions de travail des femmes ministres qui a permis d'aller au-delà des apparences plutôt positives données par la presse et de dévoiler « l'antiféminisme larvé » des hommes politiques (« Trois dames au Gouvernement (1936) », dans Christine Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 193-204).

Femme. C'est enfin l'unique Président à avoir promu une femme Premier ministre : E. Cresson. Par la suite, six promesses sont faites aux femmes : 1) l'égalité des chances devant l'emploi, 2) l'égalité de rémunération ; 3) la reconnaissance d'un statut aux conjointes d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans ; 4) la diffusion d'information sur la contraception et la révision des conditions d'obtention de l'interruption volontaire de grossesse ; 5) le respect de la dignité de la femme dans les images et représentations ; et enfin 6) l'aide aux femmes divorcées, chargées de famille ou veuves. Il est également prévu dans le programme la création de nouvelles places de crèches et l'instauration de la représentation proportionnelle aux élections législatives, régionales et municipales. Ces réformes pourraient permettre d'augmenter les pourcentages de femmes élues³⁶⁴.

Il est possible de distinguer deux phases sous l'ère mitterrandienne : 1981, celle de l'émergence des femmes militantes, et le début des années 90, qui représente l'arrivée de nouvelles femmes politiques issues majoritairement de l'ENA (Ecole Nationale de l'Administration). Pendant les années 80, les femmes nommées sous la présidence de F. Mitterrand se distinguent par leur socio-style³⁶⁵ en raison du fait que ces nouvelles femmes politiques sont issues de la société civile. A cette époque, il était difficile d'imaginer que la professionnalisation de la classe politique pourrait concerner les femmes.

Durant le premier septennat, la répartition du pouvoir entre ministres des deux sexes ne correspond pas aux attentes. En 1981, sur les six femmes qui entrent au gouvernement, seules deux détiennent des ministères « complets » : E. Cresson est nommée à l'Agriculture - secteur masculin s'il en est - et N. Questiaux, première femme ministre d'Etat en France, a en charge la Solidarité nationale, un portefeuille clé dans un gouvernement qui compte mener une politique de redistribution.

En 1981, est créé un grand ministère des Droits de la femme. Etant directement rattaché au Premier ministre, ce poste a une bonne place dans la hiérarchie même s'il n'est d'abord que « délégué » (jusqu'en juillet 1984), Y. Roudy peut donc se prévaloir de l'autorité du Premier ministre pour réunir un comité interministériel. Sous le premier

³⁶⁴ <http://id.erudit.org/iderudit/040381ar>.

³⁶⁵ Notion développée par Bernard Cathélat qui dirige le centre de communication avancée. Les socio-styles sont des découpages catégoriels correspondant à une technique de segmentation basée sur les styles de vies. Les différents socio-styles regroupent des individus ayant des comportements, conditions de vie et opinions similaires. Ils ont été créés et popularisés par le Centre de Communication Avancé (CCA).

gouvernement Rocard, durant le deuxième septennat, ce « grand » ministère disparaît avant de renaître sous la forme d'un secrétariat d'Etat⁴⁷. D'abord dirigé par M. André, ce secrétariat d'Etat l'est ensuite par V. Neiertz.

En féminisant le pouvoir exécutif, F. Mitterrand souhaite également féminiser les Grands Corps d'Etat. C'est ainsi que le Président de la République fait désigner pour la première fois par le président de l'Assemblée nationale une femme, N. Lenoir, parmi les neuf membres du Conseil constitutionnel ainsi qu'une autre, S. Rozes, à la Cour de cassation.

La seconde phase des années 90 est marquée par l'arrivée d'une nouvelle vague de jeunes femmes. Durant le deuxième septennat, l'influence des « technocrates » issues des grandes écoles progresse au détriment des militantes et des élues. F. Mitterrand va désormais choisir ses femmes ministres dans le vivier des cabinets ministériels, en commençant par le sien (où les énarques sont influents et les femmes de plus en plus nombreuses). Ainsi, F. Bredin, S. Royal, E. Guigou ont fait leur début comme conseillères du Président, avant d'occuper le devant de la scène politique. Dans le gouvernement d'E. Cresson (mai 1991 – avril 1992), quatre des six femmes ministres sont issues de l'ENA. Dans celui de P. Bérégovoy (avril 1992-avril 1993), cinq sur sept ont fait leur classe dans cette « école du pouvoir » : M. Aubry, F. Bredin, E. Guigou, S. Royal et C. Tasca. Sur ces cinq énarques, trois ne sont pas députées. E. Guigou et C. Tasca devront attendre les législatives de 1997 avant d'entrer au Palais Bourbon. Quant à M. Aubry, elle sera nommée trois fois ministre sans avoir été ni maire, ni députée. Les femmes reprennent le modèle masculin d'accès au pouvoir : tout comme les hommes, elles suivent un cursus inversé, qui va de l'ENA aux cabinets ministériels puis à l'entrée au gouvernement et enfin à la députation.

C'est pendant le deuxième septennat mitterrandien que les femmes ministres acquièrent un poids politique de plus en plus important. Par exemple, le gouvernement d'E. Cresson est composé de six femmes dont trois sont ministres, deux ministres déléguées, et une unique secrétaire d'État. Quant au gouvernement de P. Bérégovoy, qui lui succède, il comporte sept femmes, dont trois ministres à part entière, deux ministres déléguées ainsi que deux secrétaires d'État. Si l'intégralité des portefeuilles « régaliens » ne sont pas encore proposés aux femmes, elles ont néanmoins en charge des secteurs importants. Par exemple, E. Avice est ainsi par deux fois nommée ministre déléguée

aux Affaires étrangères, et C. Tasca deux fois ministre déléguée à la Communication. Quant à M. Aubry, elle dirige pendant deux années consécutives le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. En outre, les femmes joueront un rôle de premier plan dans l'une des priorités politiques du second septennat, l'Europe. En 1988, E. Cresson est nommée ministre des Affaires européennes et conservera ce poste jusqu'à sa démission du gouvernement Rocard en 1990. À cette date, E. Guigou lui succède avec le titre de ministre déléguée, et le restera jusqu'en 1993. Les femmes proposent une nouvelle spécialité dans un secteur émergent, promu à un bel avenir politique : l'Environnement. H. Bouchardeau possède ce portefeuille de 1983 à 1986, puis S. Royal de 1992 à 1993, avant que d'autres leurs succèdent sous les présidences de J. Chirac.

Pendant les années Mitterrand, le pourcentage de la partie féminine du gouvernement français a considérablement augmenté et représentait alors une part de 9,5%. La féminisation de la politique durant la période observée avait les caractéristiques suivantes : premièrement, le rôle des femmes était bien déterminé et limité par leurs fonctions au sein du gouvernement ; deuxièmement, les assemblées parlementaires n'étaient pas féminisées, la différence entre le travail au gouvernement sur les postes de ministres (proportion de femmes de 9,5%) et la participation dans les deux chambres du parlement (proportion de femmes de 3,2%) était importante. Le paradoxe politique correspondant à cette période est qu'il est plus facile de devenir ministre que député³⁶⁶.

Depuis le début de la V^{ème} République, il y aura eu 25 femmes ministres et 33 femmes secrétaires d'Etat. L'arrivée de J. Chirac à l'Élysée est marquée par une féminisation de la scène politique, puisqu'il fait entrer douze femmes dans le gouvernement d'A. Juppé, constitué le 18 mai 1995. Dans cette équipe de 42 membres,

³⁶⁶ « Ca me paraissait normal qu'une femme ait accès aux postes de responsabilité si elle le désirait. Je voulais que les femmes puissent prendre part à la vie politique ; c'était à elles de s'affirmer. Je ne vois pas pourquoi elles auraient droit à tout sauf cela. La décision politique qui commande les événements doit appartenir aux femmes autant qu'aux hommes, cela me paraissait une évidence. La difficulté tenait au fait que le nombre de femmes en mesure d'exercer ces responsabilités était et reste très faible, non seulement à cause du blocus que font les hommes - des habitudes d'une société vieillotte - mais encore souvent par leur manque de préparation et de goût pour ces choses. Ou alors, on ne trouve que ce qu'on appelle des suffragettes, qui sont très sympathiques, que j'aime bien, mais qui ont quelquefois le don d'irriter. L'argument qui consiste à dire : « Il y a 51-52% de femmes en France, donc il devrait y avoir 51-52% de femmes dans toutes les instances » représente un raisonnement absurde qui dépasse son objet. « Les femmes n'ayant jamais participé, avant la Libération, à la vie politique, même pas comme électrices, il est évident qu'elles étaient encore soumises à d'autres critères » ». François Mitterrand, op. cité Adler Laure, *Les femmes politiques*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 261.

les femmes constituent 28,5% des effectifs, 57% des secrétaires d'État (8 sur 14), mais seulement 15% des ministres à part entière (4 sur 26). Les portefeuilles distribués aux quatre femmes ministres de plein exercice ne constituent aucune rupture symbolique forte. L'Environnement est attribué à C. Lepage et le Tourisme à F. de Panafieu. Les Affaires sociales, quant à elles, sont confiées conjointement à E. Hubert (Santé publique et Assurance maladie) et C. Codaccioni (Solidarité entre les générations). Les secteurs « régaliens » sont dans leur totalité tenus par des hommes.

La seule nouveauté de ce gouvernement de droite est le choix de femmes jeunes (46 ans en moyenne, contre 48,6 ans pour l'ensemble du gouvernement), et, pour certaines d'entre elles, célibataires (on en compte quatre). Il est vrai que presque toutes les autres représentent une autre catégorie de femmes, puisqu'on dénombre six mères de familles nombreuses. Si le gouvernement A. Juppé a fait appel à des femmes expérimentées en politique, il comprend aussi des débutantes, entrées quasi fortuitement en politique. Les sept femmes parlementaires appartiennent à la catégorie des expérimentées. Toutes les autres promues de mai 1995 sont des débutantes ne possédant pour certaines ni assise locale, ni ressource politique.

Le gouvernement d'A. Juppé de mai 1995 représente un record en matière de féminisation des équipes gouvernementales qui culmine à 29% de femmes alors que la moyenne européenne se situe à 16%. Cependant, lors du premier remaniement ministériel du 7 novembre 1995, huit de ces femmes, surnommées ironiquement par les médias les « Jupettes », sont remerciées après moins de six mois au pouvoir. A partir de ce moment, on retrouve dans les médias certaines expressions telles que « femmes alibis » ou « femmes quotas ». En juin 1997, la victoire des socialistes marque un tournant dans l'histoire de la République, car le Premier ministre de l'opposition, L. Jospin, parviendra à imposer plusieurs femmes dans son gouvernement.

Dans le gouvernement de L. Jospin, constitué le 4 juin 1997, les femmes sont à la fois nombreuses (8 sur 26, soit 30%) et en charge de responsabilités importantes. Cela correspond aux attentes des Français, car selon un sondage CSA, 88% d'entre eux souhaitent qu'au moins un tiers des postes ministériels soit confié à des femmes. La proportion de femmes est presque trois fois plus importante au gouvernement qu'à l'Assemblée nationale (10,9%). Les femmes représentent plus de 30% des ministres et

ministres délégués du gouvernement : 6 femmes ministres³⁶⁷ et ministres délégués sur 16 et 2 femmes secrétaires d'Etat. Deux d'entre elles obtiennent des ministères majeurs, ce qui constitue une rupture avec l'esprit du premier gouvernement d'A. Juppé.

Cinq socialistes, deux communistes, une « Verte », les femmes illustrent la composition plurielle du gouvernement. C'est également la première fois que des représentantes du Parti communiste accèdent à des responsabilités ministérielles. Sur les trois postes accordés aux communistes, deux sont occupés par des femmes. Les femmes sont à la fois le symbole de la pluralité politique mais également de la jeunesse ministérielle. Ces huit femmes n'ont en moyenne que 46,7 ans (contre 51 ans et demi pour l'ensemble des ministres), la benjamine étant D. Voynet, qui n'a que 38 ans. Elles sont toutes mères de famille, D. Voynet et S. Royal ayant des enfants en bas âge.

Etant jeunes, les femmes ministres de la gauche plurielle ne sont pas pour autant inexpérimentées. En effet, quatre d'entre elles ont des responsabilités nationales au sein de leur parti (M.G. Buffet étant numéro deux, et D. Voynet numéro un de leur parti respectif), quatre ont déjà exercé des responsabilités ministérielles : M. Aubry, E. Guigou, S. Royal et C. Trautmann. Ces dernières, personnalités phares de la génération Mitterrand, vont accéder au rang de figures centrales de la génération Jospin. Sept des huit femmes membres du gouvernement ont été élues (ou réélues) députées en mai-juin 1997, la huitième, M. Demessine, ayant un poste de sénateur depuis 1992. Toutes ces femmes possèdent en outre un ou plusieurs mandats locaux. Le Premier ministre a donc choisi ses femmes ministres dans le vivier des élus, et non pas dans la société civile. Enfin, trois d'entre elles (M. Aubry, E. Guigou et S. Royal) sont anciennes élèves de l'ENA, représentant donc une part de 37,5%, dépassant par conséquent la moyenne du gouvernement (30,7%) qui, pourtant, bat des records en

³⁶⁷ Martine Aubry, numéro deux du gouvernement, est chargée du grand ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Elisabeth Guigou, en troisième position avec le portefeuille de la Justice. Dominique Voynet, la porte-parole des Verts, fait son entrée au gouvernement avec un vaste portefeuille regroupant l'Aménagement du territoire et l'Environnement. Catherine Trautmann, l'ancien député-maire de Strasbourg, est en charge de la Communication et pour un temps est un porte-parole du gouvernement. Ségolène Royal revient en qualité de ministre déléguée auprès du ministre de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie. Marylise Lebranchu se voit confier le secrétariat d'Etat au Commerce. Deux femmes communistes, Marie-Georges Buffet et Michelle Demessine, sont respectivement en charge du ministère de la Jeunesse et des Sports et du secrétariat d'Etat au Tourisme. Après le départ de Bernard Kouchner, une femme, Dominique Gillot – ancienne rapporteuse de l'observatoire de la parité – le remplacera en qualité de secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Action sociale. Les compétences de Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle, avaient été élargies aux Droits des femmes. Enfin, pour la première fois, une femme, Florence Parly, est nommée secrétaire d'Etat au Budget.

matière de recrutement énarquique. Ainsi, les femmes soutiennent plus qu'elles ne contrarient l'élitisme de l'exécutif.

L'un des événements marquants du septennat de J. Chirac lié à la représentation des femmes dans les instances électives est l'inscription de la parité dans la Constitution, le 28 juin 1999, malgré les réticences exprimées par le Sénat. Depuis dix ans, la proportion des femmes dans les cabinets ministériels est relativement constante mais l'arrivée de femmes ministres ne féminise pas pour autant les cabinets ministériels.

Le fait que les femmes soient proportionnellement plus nombreuses à gouverner qu'à légiférer représente un paradoxe de la vie politique française depuis 30 ans (Annexe 7). Lors des élections sénatoriales de 1977, J. Alexandre-Debray, sénatrice du parti républicain (PR) de 67 ans, tente une grève de la faim afin de protester contre l'absence totale de femmes sur la liste de la majorité à Paris³⁶⁸. Le 21 octobre 1945, on dénombrait à l'Assemblée nationale 5,6% de femmes, en 1951 leur proportion est tombée à 3,5%. Le nombre de femmes en politique chute en 1951. Certaines femmes sont parties d'elles-mêmes avant la sanction électorale. Les femmes sont à la fois déçues par la vie parlementaire, mais également découragées par le rythme de vie personnelle et professionnelle que le mandat exigeait. Elles représentent la minorité au moment de la constitution des listes (34% d'hommes en tête de liste en 1946 contre 16% de femmes). C'est en 1958 qu'elles seront le plus faiblement représentées avec 1,5 % de députées. Il faut attendre les années 80 pour revenir au score de la Libération (5,9% en 1986 ; 5,7% en 1988). En 1993, au moment des élections législatives, on compte dans l'hémicycle 6,1% de femmes. Une progression est accomplie en 1997, grâce à l'effort consenti par le Parti socialiste qui, suivant une décision de L. Jospin, réserve 28% de ses circonscriptions à des candidates³⁶⁹. Cependant, malgré ce progrès la France stagne à l'avant-dernier rang de l'Union européenne pour ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement.

Pour résumer ce sous-paragraphe, il est à noter que, la politique française a ouvert ses portes aux femmes. La politique française, et surtout le Président, avaient besoin d'une présence féminine dans les gouvernements pour améliorer leur image. La

³⁶⁸ Alexandre-Debray J., « La France des femmes », *Le Monde*, 9 septembre 1977.

³⁶⁹ Après les élections législatives de 1997, et grâce à la décision des partis de gauche et des Verts de présenter près de 30% de femmes, soixante femmes siègent aujourd'hui à l'Assemblée nationale (soit 10%).

tendance à la mise en avant et à la promotion de la participation et de la présence des femmes en politique dans le cas des deux sociétés, russe et française, est très caractéristique. Pour la période étudiée, la nomination des femmes aux postes dirigeants, où elles sont plus visibles qu'audibles, reste plutôt une norme pour la politique en France. Cependant, une telle nomination ne fait que prouver le maintien de la logique des intérêts des élites dirigeantes. D'un côté, on peut considérer l'entrée des femmes en politique et leur présence notable aux sièges ministériels comme une nouvelle tendance de l'époque. D'un autre côté, un tel changement de stratégies par rapport aux femmes montre aussi l'intérêt des élites, du Président pour ouvrir aux femmes l'espace politique. La présence des femmes en politique est plutôt un artefact car elles n'assument pas de vraies fonctions. Ce fait est reflété par la spécificité de la construction des régimes de genre en Russie et en France.

3.2. Les enjeux de la production et de la réglementation des politiques publiques en matière d'égalité au niveau national et international.

L'histoire internationale témoigne de l'émergence d'une culture politique de l'égalité des sexes globalisée et de l'existence de mouvements transnationaux en faveur des droits des femmes. L'Etat a aussi changé sa position sur la participation égale des sexes dans la vie de société. L'institutionnalisation de nouvelles règles, ainsi que les changements constitutionnels sont le résultat de longs débats autour de la question des femmes en politique. Le contexte international a aussi joué un rôle crucial dans ces changements de l'espace institutionnel du pays. En 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination (CEDAW) adoptée par l'ONU a constitué un jalon important dans la reconnaissance de l'égalité entre femmes et hommes. En effet, son adoption « représente une véritable synthèse des politiques de trois décennies : elle envisage la promotion de l'égalité dans l'ensemble des droits humains, civils, politiques, sociaux, économiques et de nationalité, et prévoit les engagements concrets de la part des gouvernements nationaux pour en garantir l'exercice. Les articles 2, 3 et 4 de cette Convention non seulement rendent explicite l'égalité des droits des hommes et des femmes dans les différents domaines de la vie en société, mais énumèrent les obligations que les Etats s'engagent à respecter pour éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Est-ce que les « ordres de genres » peuvent être influencés par la politique internationale (voie extérieure) ? L'émergence d'un discours international sur les droits des femmes a changé la façon dont la question des femmes a été envisagée en Russie et en France. Le contexte globalisé a contribué à rendre pensable et possible l'apparition d'une nouvelle conception : l'égalité réelle, mais pas formelle, conditionnant le changement des législations nationales.

A partir des années 80, une nouvelle tendance peut être définie : tout d'abord l'intérêt croissant des organisations internationales et leur influence au niveau national par rapport aux législations à l'égard des relations d'égalité ; ensuite les changements des schémas de la construction des régimes de genre dans les deux sociétés. On

abordera dans cette partie les problématiques suivantes : L'analyse de champ international à l'égard des femmes, comment et sous quel angle la question de l'égalité se pose dans les organisations internationales ? Quel impact au niveau national ? Comment cela change-t-il la législation nationale dans les deux pays ?

3.2.1. Le rôle du contexte international.

L'internationalisation de la question de l'égalité des sexes n'est pas nouvelle, bien au contraire, elle est un résultat des mouvements de femmes pour le suffrage, pour la tempérance ou encore contre la « traite des blanches » dans les pays occidentaux dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Après 1945, les transformations politiques qui débouchent sur la mise en place d'instances internationales, le développement de la sphère d'action économique et sociale des Etats-nations, et l'émergence d'un discours international sur les droits humains ont radicalement changé la façon dont la question des femmes a été envisagée. Alors qu'auparavant la question des femmes était intimement liée à leur place dans la famille et à leur « différence », la nouvelle idéologie des droits humains, indépendants de la citoyenneté et donc d'une appartenance à un Etat, permet de faire des femmes une catégorie porteuse de droits, et à les incorporer dans tous les domaines de la vie publique.

C'est le contexte globalisé qui a contribué à rendre pensable et possible l'apparition d'une nouvelle conception de l'égalité des sexes comme égalité réelle et non plus seulement formelle. Ce processus dynamique qui implique un jeu d'échelle vertical, entre niveau global et local, mais aussi des réseaux horizontaux, de militantes, d'experts et de bureaucrates, s'est déroulé dans trois arènes principales que sont l'ONU, la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe. Selon l'institution considérée, l'idée d'égalité a été envisagée selon des modalités diverses. L'égalité entre les femmes et les hommes concernant le respect des droits universels de la personne humaine est un principe fondamental reconnu par les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de la personne humaine et généralement accepté par le droit international.

3.2.1.1. *Vers la démocratie paritaire : le rôle de l'ONU et du Conseil de l'Europe.*

Pendant la lutte pour l'égalité qui remonte à quelques décennies, différentes approches et différentes expressions ont été adoptées à cet égard par la communauté internationale au sens large. L'égalité civile et politique des femmes s'est construite au niveau international par l'action de nombreuses organisations, dont l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe qui ont été particulièrement actifs en ce domaine depuis leur création respective en 1945 et en 1950.

La fin de la Seconde Guerre Mondiale marque le début de l'institutionnalisation de la question des femmes au niveau international avec la création de la Commission pour le statut des femmes au sein des Nations Unies, dès 1945. Cette institutionnalisation s'accélère durant les années 1970. Les droits des femmes sont incorporés dans les institutions internationales avec la mise en place de bureaucraties spécialisées, la production de statistiques et l'élaboration d'instruments juridiques (Annexe 8).

1.ONU. L'interdiction générale de la discrimination fondée sur certains motifs, dont le sexe, a été la première étape. Cette approche est incluse dans la Charte des Nations Unies de 1945 ainsi que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Dès la fondation de l'Organisation des Nations Unies, la discrimination en raison du sexe est interdite. Le principe de l'égalité des droits des femmes et des hommes est consacré dans le préambule et dans les articles 1 et 55 de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945³⁷⁰. Le préambule et l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 mentionnent eux aussi le principe de l'égalité des femmes et des hommes et l'interdiction de toute discrimination, notamment en raison du sexe.

Les grandes réformes dans les démocraties occidentales des années 60-70 ont aboli la tutelle masculine dans le droit civil mais uniquement dans le droit social. Ces grandes réformes sont assurément le fruit de mutations structurelles qui ont permis

³⁷⁰ « Foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites » Le Préambule de la Charte constitutive de l'Organisation des Nations Unies.

d'intégrer les femmes à la sphère publique. L'écart qui existe entre l'acquisition de droits formels et la persistance des inégalités à partir des années 1970, influence les services de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe pour qu'ils proposent une définition de l'égalité des sexes. En 1946, avec la création de la Commission de la condition de la femme, les instances onusiennes assurent la promotion à l'échelle planétaire d'une politique internationale de l'égalité entre les hommes et les femmes. En 1952, la Convention sur les droits politiques de la femme constitue le premier instrument international qui assure aux femmes l'égalité des droits politiques devant la loi. Cette Convention leur accorde le droit de vote, d'occuper des emplois publics et d'exercer des fonctions publiques. La promotion du libre accès des femmes à l'espace public (travail, représentation politique, mobilisation civile) s'accompagne d'une politisation des questions qui révèlent de la sphère privée. La Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est proclamée en 1967. L'année 1975 marque une nouvelle étape, L'ONU déclare cette année comme « année internationale de la femme ». La 1^{ère} conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes a lieu à Mexico sur le thème de la paix et du développement. Dans le plan d'action adopté par les gouvernements figurait la nécessité d'associer davantage les femmes aux processus décisionnels. D'autres grandes conférences mondiales suivront, citons par exemple celle de Nairobi en 1985 qui avait évoqué le thème de la prise de décision et celle de Pékin en 1995 ayant comme thème central l'exigence paritaire³⁷¹.

L'instauration de la «Décennie des femmes» aux Nations Unies (1976-1985) et de « l'Année internationale de la femme » (1975) a donné une nouvelle légitimité aux questions relatives aux femmes et à l'égalité dans la pensée internationale. La Convention concernant l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979³⁷² par l'Assemblée générale de l'ONU, est devenue le document de référence à l'échelle mondiale. La Convention a mis en évidence la nécessité de créer les conditions assurant l'égalité effective pour les femmes dans tous les domaines de la vie ainsi que l'obligation des états participant, de remplir sans délais ces conditions et de garantir l'égalité des droits de façon formelle et matérielle. Une vision globale et

³⁷¹ <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html>

³⁷² Entrée en vigueur le 3 septembre 1981 en tant que traité international, cette convention alors ratifiée par 20 pays, l'est en 2007 par 185 pays dont tous les pays de l'Union Européenne. La France l'a ratifiée en 1983 et la Russie en 1981.

horizontale des implications du droit des femmes à l'égalité commence à être mise en œuvre et elle sera développée par la suite.

La Convention, rattachée à la Division pour l'avancement des femmes de l'ONU, couvre tous les domaines de la vie sociale, économique, politique et culturelle. La Convention demande que les gouvernements nationaux signataires remettent un rapport tous les quatre ans. Elle fait également appel aux ONG nationales pour obtenir des « contre-rapports » ayant pour but de mesurer et de surveiller la tenue des engagements pris par les gouvernements. La CEDAW³⁷³ préconise non seulement l'élaboration et l'application d'une législation garantissant l'égalité des droits entre hommes et femmes, mais également l'exercice d'une protection juridictionnelle vis-à-vis des discriminations que les femmes seraient susceptibles de subir (anti-discrimination). La CEDAW propose aussi le recours à des mesures de traitement préférentiel afin de contrebalancer des situations inégalitaires (action positive).

La définition de l'égalité des sexes élaborée dans ce cadre est donc multiple. La Convention comporte les points suivants : elle se donne comme objectif non pas une égalité de droits, mais une égalité « de chances et de traitements », car elle considère que le traitement préférentiel des membres d'une catégorie discriminée n'est pas antinomique avec l'égalité de droits et, que ce type de mesure doit être temporaire. Son but est l'établissement d'une égalité de fait. L'égalité des chances et l'égalité de fait doivent donc prolonger et compléter l'égalité formelle³⁷⁴.

La dernière décennie, notamment à partir de 1995, a été témoin de cette nouvelle compréhension et de la nécessité de sa réalisation en pratique. A cet égard, il faut particulièrement souligner l'importance de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) et de la Déclaration et du Programme d'action qui y ont été adoptés.

La conférence mondiale à Pékin a proposé une nouvelle stratégie, résumée par les termes de « gender mainstreaming » et « d'empowerment ». Le « gender mainstreaming » correspond à la prise en compte de la dimension du genre de manière transversale. « L'empowerment » consiste à donner la capacité aux femmes d'exercer un pouvoir de décision. La déclaration finale de la conférence mondiale de Pékin, signée par 189 Etats, formalise une priorité : la place des femmes dans la prise de

³⁷³ The Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women.

³⁷⁴ <http://www2.ohchr.org/french/law/cedaw.htm>

décisions dans les politiques d'égalité aux niveaux international et européen. Le partage à égalité des responsabilités politiques y est défini comme une condition à la fois de la démocratie et de la représentation des intérêts des femmes³⁷⁵. Les gouvernements s'engagent à adopter des mesures propres à remédier au partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision entre les femmes et les hommes à tous les niveaux en remplissant deux objectifs stratégiques. La discrimination positive vise à prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès, et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision. L'action affirmative a pour but de donner les moyens aux femmes de participer à la prise de décision à travers des mesures d'encouragement, en particulier de formation et de tutorat. En juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé « l'ONU Femmes », l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les Etats membres ont pris des dispositions historiques pour accélérer la réalisation des objectifs de l'Organisation liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La création « d'ONU Femmes »³⁷⁶ s'inscrit dans le cadre de l'agenda de la réforme de l'ONU qui vise à regrouper les ressources et les mandats pour en accentuer l'impact. Elle fusionne quatre composantes jusqu'à présent distinctes du système des Nations Unies dédiées exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et dont l'important travail qui est résumé dans ce que suit lui servira de base : la Division de la promotion de la femme (DAW) ; l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ; le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI) ; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

L'«ONU Femmes» aura principalement pour rôle :

- d'appuyer des organes intergouvernementaux tels que la Commission de la condition de la femme pour l'élaboration de politiques, règles et normes mondiales ;
- d'aider les États Membres à appliquer ces règles, tout en se tenant prête à fournir un appui technique et financier approprié aux pays qui le demandent et à forger des partenariats performants avec la société civile ;

³⁷⁵ Point G de la Plate-forme d'action de Pékin :

<http://www.un.org/womenwatch>.

³⁷⁶ <http://www.unwomen.org/fr/>

- de demander des comptes au système des Nations Unies sur ses propres engagements en faveur de l'égalité des sexes, avec notamment un suivi régulier des progrès enregistrés dans l'ensemble du système.

2. Le Conseil de l'Europe. On peut trouver des approches similaires au niveau du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe - l'organisation internationale de la « Grande Europe » (47 états membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen) a pour but de promouvoir la démocratie, les Droits de l'Homme, la prééminence du droit, l'identité culturelle et politique européenne et la recherche de solutions aux problèmes de sociétés en Europe. Actuellement c'est le Conseil de l'Europe qui se présente comme le symbole de l'espace européen politique et culturel et la vraie tribune des droits de l'Homme. Il réalise « une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social [...] par l'examen des questions d'intérêt commun, par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action commune dans les domaines économiques, sociaux, culturels, scientifiques, juridiques et administratifs, ainsi que par la sauvegarde et le développement des droits de l'Homme et des libertés fondamentales » (extrait du Statut de l'organisation)³⁷⁷.

La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, adoptée en 1950, suivait dans son article 14, une approche de non-discrimination fondée sur le sexe. Le Protocole n° 12, adopté en 2000 a apporté une nouvelle évolution en élargissant cette disposition à la jouissance de tout droit prévu par la loi et en ne la limitant pas aux seuls droits contenus dans la Convention, c'était le cas précédemment³⁷⁸.

Le Conseil fait de la réalisation concrète de l'égalité un objectif légitime convergeant avec les initiatives onusiennes. Ses rapports et résolutions constatent le décalage entre l'égalité de droit et les inégalités de fait en soulignant le lien entre les inégalités dans la sphère privée (poids des stéréotypes culturels, dimension sexuée de l'éducation et de l'implication dans la famille), et les inégalités dans la sphère publique – dans le monde professionnel ou dans le monde politique. L'année 1979 est celle aussi

³⁷⁷ Le conseil de l'Europe. 800 millions d'Européens, Direction de la Communication-Division des Relations publiques, janvier 2010, p. 7. <http://www.coe.int/aboutCoe/index.asp?Lang=fr>

³⁷⁸ Woodward A.E., *Vers l'équilibre entre les femmes et les hommes. Les institutions démocratiques*, Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, éditions du Conseil de l'Europe, 2002, p. 15.

de la création d'un Comité *ad hoc* sur la condition féminine (CAHFM). Ce dernier est chargé de coordonner la préparation de la Conférence de Copenhague de 1980 qui s'est tenue à mi-parcours de la Décennie pour la femme des Nations Unies. En novembre 1982, le Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) décide de créer un comité d'experts chargé de l'étude de la situation des femmes dans la vie politique (DH-WPP). Cette création marque le début d'une succession de rapports et de résolutions sur la participation politique des femmes et sur « la mise en œuvre de stratégies visant à permettre à la femme et à l'homme de bénéficier d'un traitement égal et de possibilités égales et incluant des mesures temporaires spéciales destinées à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes »³⁷⁹.

A l'occasion des quarante ans du Conseil de l'Europe, un séminaire sur la « démocratie paritaire » s'est tenu à Strasbourg les 6 et 7 novembre 1989. Il marque la naissance officielle de l'idée de parité dans l'arène internationale et confirme le rôle central joué par le Conseil de l'Europe dans l'élaboration d'un nouveau cadre normatif où la présence des femmes dans les lieux de décision est posée comme une condition de la démocratie.

Depuis la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne, 1993), les droits des femmes ont été proclamés par la communauté internationale comme une partie inaliénable, intégrante et indissociable des droits universels de la personne humaine. Au niveau du Conseil de l'Europe, ces idées ont été approfondies. La Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes comme critère fondamental de la démocratie, est adoptée lors de la Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Istanbul, 1997). Cette Déclaration énonce clairement que « la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante du processus qui mène à une démocratie véritable ». Une relation étroite entre les concepts d'égalité entre les femmes et les hommes, de démocratie et de droits de la personne humaine a été définitivement et fermement établie, ce qui ouvre de nouveaux horizons sur la façon dont les questions relatives aux femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes doivent être envisagées³⁸⁰.

³⁷⁹ Conseil de l'Europe, *Résolution de la II^{ème} conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, doc EG (89)6, Strasbourg, 1989.

³⁸⁰ Woodward A.E., *Vers l'équilibre entre les femmes et les hommes. Les institutions démocratiques*, Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, éditions du Conseil de l'Europe, 2002, p. 22, 23.

Dans les années 1960 et 1970, quand le Conseil de l'Europe a commencé ses travaux, l'accent était généralement mis sur « la condition de la femme », l'objectif étant d'obtenir pour elle des « droits égaux ». Puis, dans les années 1980, alors que l'égalité de droit commençait à être partout acquise, on a insisté davantage sur l'égalité réelle et la mise en œuvre de mesures «positives» temporaires visant à surmonter les obstacles à cette égalité réelle. Aujourd'hui, on parle d'un véritable partenariat, d'un nécessaire partage des responsabilités et du pouvoir politiques, et même de « parité ». L'idée - promise à un bel avenir - de « démocratie paritaire » est née dans les murs du Conseil de l'Europe.

L'évolution sémantique observée dans les textes du Conseil de l'Europe est, elle aussi, significative du changement de point de vue opéré. Dans les années 1960, la Résolution 356 (1967) de l'Assemblée consultative est relative à la « situation politique, sociale et civique de la femme en Europe ». Dans les années 1980, la Recommandation 1008 (1985) de l'Assemblée parlementaire est relative à la « place des femmes dans la vie politique ». Récemment la Recommandation Rec (2003)3 du Comité des Ministres sur « la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique » a été adopté.

Derrière ce changement de vocabulaire, on observe un écart de fond dans l'analyse. On voit bien à la lecture des différents textes du Conseil de l'Europe à différentes époques que l'inégalité des deux sexes face à la participation politique n'est pas interprétée de la même façon à trente ans de différence : perçue au départ comme une simple iniquité touchant les femmes, elle est considérée aujourd'hui comme le symptôme d'un déficit démocratique. En d'autres termes, l'égalité de participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique est dorénavant appréhendée comme une composante essentielle de la démocratie³⁸¹.

Nous pouvons dire que des évolutions progressives sont intervenues ce qui a approfondi et élargi de plusieurs manières la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous sommes passés du concept de non-discrimination à une compréhension positive de la construction de l'égalité ; d'une approche sectorielle de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes à une approche plus globale et plus complète ;

³⁸¹ Sineau M., *Parité. Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique*, Conseil de l'Europe, 2004, p. 10.

d'une focalisation totale ou principale sur la situation des femmes, à une vision des femmes et des hommes comme partenaires essentiels du changement social et de leurs relations de genre ; d'une question qui pouvait être considérée comme marginale du point de vue des intérêts politiques en général à une question placée au centre même de ces intérêts dans la mesure où elle est profondément liée à la matière des droits universels de la personne humaine, à leur protection, à leur promotion et à leur respect.

En 1996, la Fédération de Russie rejoint le Conseil de l'Europe à la fois en dépit et à cause de ses lacunes démocratiques. En effet, l'adhésion est vue comme une étape de conversion démocratique. D'un côté, l'adhésion de la Russie est vue à la fois comme une reconnaissance naturelle de son identité européenne et un facteur d'encouragement et de soutien à sa transition démocratique. D'un autre côté, les lacunes démocratiques de la Russie en 1996 et – ce qui est incontestablement plus problématique – les contradictions récentes, après la présidence de la Russie du Conseil de l'Europe, affaiblissent l'autorité de ce dernier. La France, au contraire, était un des pays membres fondateurs du Conseil de l'Europe.

3.2.1.2. *« Gender mainstreaming » au sein de l'Union Européenne.*

A l'opposé de l'approche globale de l'ONU et de la perspective du Conseil de l'Europe axée sur les droits civils et politiques, l'Union Européenne s'est limitée à intervenir dans le droit concernant la vie professionnelle et à promouvoir et mettre en place le « gender mainstreaming ». Les décisions politiques présentent toujours un impact sur les citoyens, hommes et femmes confondus. Une certaine politique menée peut avoir des effets différents sur les hommes et sur les femmes. Chaque décision politique comporte un aspect genre.

Le « gender mainstreaming » est l'intégration de la dimension de genre dans le « mainstream », c'est-à-dire la politique générale. Cela signifie que cette politique générale doit tenir compte des différences socialement construites entre hommes et femmes. Ce n'est donc pas uniquement dans la politique de l'égalité des chances que la

notion de genre doit être prise en compte, mais dans tous les domaines politiques³⁸². « L'adoption du paradigme du « mainstreaming » est un terme vague aux contenus multiples qu'on peut résumer par l'inclusion de la « perspective de genre » dans l'ensemble des problématiques »³⁸³.

Depuis les années 1980, dans les pays occidentaux, le défi des mouvements féministes et des pouvoirs publics n'est plus d'atteindre l'égalité formelle entre les sexes, mais de passer de l'égalité *de jure* à l'égalité *de facto*. Les politiques élaborées visent ainsi à identifier les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre les discriminations et pour promouvoir l'égalité des sexes.

T. Rees³⁸⁴ identifie trois phases à la fois chronologiques et théoriques dans l'approche de l'égalité des sexes par la Commission européenne : l'égalité de traitement des années 1970 laissant la place aux actions positives dans les années 1980 et au « gender mainstreaming » dans les années 1990. Ces trois approches sont qualifiées respectivement par T. Rees de « tinkering », « tailoring » et « transforming ». Alors que l'égalité de traitement correspond à l'égalité de droit entre les sexes, l'action positive part du constat des inégalités entre les sexes pour mettre en place des mesures visant à les compenser afin d'atteindre l'égalité réelle et non seulement formelle. Dans cette perspective, le « mainstreaming » se positionne en surplomb par rapport à cette opposition entre l'égalité des chances correspondant à l'égalité de traitement et l'égalité de résultat correspondant aux mesures spécifiques.

Le « gender mainstreaming » s'oppose principalement à deux approches : celle de l'égalité des droits et celle de la différence. Selon le principe libéral d'égalité des droits devant la loi, l'égalité consiste à accorder à chaque individu des droits identiques, c'est-à-dire à traiter chacun de façon identique. Il s'agit par conséquent d'une conceptualisation de l'égalité fondée sur le droit et empruntant la voie de la modification

³⁸² Définition du « gender mainstreaming » par le Conseil de l'Europe: « la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques ». Conseil de l'Europe (septembre 2003), *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »*, Fiche « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming) ».

³⁸³ Falquet J., « Femmes, féminisme et « développement » : une analyse critique des politiques des institutions internationales », Bisilliat J., (dir.), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, 2003, p. 75-112.

des normes inégalitaires et de la production de normes prohibant les discriminations visant directement les femmes. L'accent est mis sur les procédures plutôt que sur les résultats et c'est à terme le *statu quo* de la domination qui est maintenu. L'approche basée sur la différence vise l'égalité de résultat en accordant davantage à ceux (celles) qui subissent ou qui ont eu à subir des discriminations. Il s'agit d'équilibrer les positions de départ. Cette conceptualisation de l'égalité a donc comme but de rééquilibrer les chances des femmes en tant que groupe, et à dépasser les inégalités de fait et indirectes en raison de leur caractère extra-légales. Dans le cas de l'égalité entre les femmes et les hommes, les femmes, en tant que groupe, sont dans une position particulière par rapport aux hommes en raison de la différence des sexes. Les femmes sont différentes biologiquement, mais également différentes socialement par les rôles, les charges et les responsabilités qui leur ont été attribués historiquement. Ce sont ces différences qui doivent être compensées par l'apport d'aides spécifiques afin de surmonter ces inégalités.

La notion de désavantage nous permet d'aborder un des points de divergence fondamentaux, entre la conceptualisation de l'égalité basée sur le principe de la différence et les bases théoriques sur lesquelles reposent le « gender mainstreaming ». Considérer que si les femmes sont différentes des hommes, constituant en cela un désavantage pour elles, c'est refuser de remettre en question le poids de la norme et la nécessité de s'y adapter.

Le projet de « gender mainstreaming » a vu le jour en raison de l'existence d'un certain nombre d'interactions entre le Conseil de l'Europe et les conférences mondiales des Nations Unies. Le Parlement Européen a adopté une résolution le 21 septembre 1995 concernant la quatrième conférence mondiale des femmes à Pékin où il considère « qu'il est essentiel de poursuivre et de coordonner activement l'intégration des politiques pour l'équité et l'égalité des chances, et que toute politique, tout programme et toute structure, notamment sur le plan législatif, soient envisagés dans la perspective de leur application au sexe féminin ». Le groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe (EG-S-MS), créé en 1995 par le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les

³⁸⁴ Rees T., "The Politics of "Mainstreaming" Gender Equality" in Breitenbach *et al* (eds), *The Changing Politics of Gender Equality in Britain*, Basingstoke, Palgrave, 2002, p. 45-69.

hommes (CDEG)³⁸⁵ afin de donner une suite concrète au Programme d'action de Pékin, a produit, en 1998, un rapport contenant une définition de l'approche intégrée de l'égalité, une méthodologie pour sa mise en œuvre ainsi que des exemples de bonnes pratiques. Ce rapport est devenu une référence pour les Etats membres du Conseil de l'Europe et il a été traduit en 10 langues³⁸⁶. Ce rapport figure dans le troisième programme d'action communautaire à moyen terme sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1991-1995) et est devenu l'axe principal du quatrième programme d'action (1996-2000). Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté, en octobre 1998, une Recommandation aux états membres, relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce texte conseille aux gouvernements de diffuser largement le rapport du CDEG et d'encourager son utilisation en tant qu'instrument de mise en œuvre de cette stratégie dans les secteurs public et privé. Le Comité des Ministres a également adopté un Message aux Comités directeurs du Conseil de l'Europe, les invitant à s'inspirer du rapport du CDEG et à mettre en œuvre cette stratégie dans leurs programmes d'activité. Une Conférence sur « l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : une chance pour le XXI^{ème} siècle » (Athènes, septembre 1999) a examiné comment l'approche intégrée de l'égalité était mise en œuvre dans des domaines particuliers. Des exemples concrets de projets/programmes d'approche intégrée aux niveaux local, régional et national ont été présentés³⁸⁷.

En février 1996, la Commission européenne a proposé une communication sur le « mainstreaming », présentée comme une première étape vers la concrétisation de

³⁸⁵ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/04CDEG/index_fr.asp

³⁸⁶ Le *gender mainstreaming* y est défini comme une tentative d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans le courant général de la vie sociale (*mainstream*), celui-ci étant composé des directions, des organisations et des idées qui contribuent à une prise de décision en matière, par exemple, d'éducation ou de transport. L'approche intégrée consiste en effet en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques (Conseil de l'Europe, 1998).

³⁸⁷ Woodward A.E., *Vers l'équilibre entre les femmes et les hommes. Les institutions démocratiques*, Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Editions du conseil de l'Europe, 2002, p. 23.

Les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes. Recommandation CM/Rec (2007)17 du Comité des Ministres et exposé des motifs, Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la traite, 2008.

l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis de l'intégration de l'égalité femmes/hommes au niveau communautaire.

Cette même année 1996, le Traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997, parmi les tâches et les objectifs de la Communauté (articles 2 et 3 Traité établissant une constitution européenne (TCE), formalise l'engagement de la Communauté européenne en mentionnant qu'elle « cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes ». Le projet de Traité établissant une constitution européenne (TCE) confirme cet engagement en affirmant que toutes les politiques de l'Union doivent contribuer à la promotion de l'égalité hommes/femmes (« clause transversale », art. III-116) et à la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe (art. III-118) ; la Cour de Justice pouvant annuler un acte européen portant atteinte à ces objectifs.

Selon R. Sénac-Slawinski, le « gender mainstreaming » représente un « concept-méthode » parce qu'il est important de faire le lien entre théorie et pratique. Le « gender mainstreaming » est un concept parce qu'il peut induire une nouvelle approche de l'égalité des sexes. C'est une méthode, car il nécessite un outillage technique³⁸⁸, qui vise à s'inscrire dans les pratiques des différents acteurs des politiques publiques.

Le « Gender mainstreaming » renvoie à un grand nombre de polémiques et de débats liés à l'apparition de cette nouvelle perspective d'égalité. Avec le « gender mainstreaming », l'égalité des chances introduit la question de la différence de situation, qui devient le pivot autour duquel s'établit le discours sur l'égalité et sur l'inégalité³⁸⁹. Cela renvoie à la polysémie du principe d'égalité des chances, qui peut justifier la reproduction ou, au contraire, la remise en cause de la structure sociale³⁹⁰.

La question « Peut-on tendre vers l'égalité des sexes sans bouleverser les structures existantes ? » représente un enjeu qui divise les féministes libérales et radicales. Les textes consacrés à la mise en œuvre de l'égalité des sexes montrent qu'il existe un véritable fossé entre la simple déclaration de principe et l'objectif d'égalité à

³⁸⁸ Dauphin S. et Sénac-Slawinski R., « Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un « concept-méthode » », *Cahiers du Genre*, n° 44/2008, avril, p. 6.

³⁸⁹ Guglielmi G. J. et Koubi G, *L'égalité des chances*, Paris, La Découverte, 2000, p. 9.

³⁹⁰ Poirmeur Y, « Le double jeu de la notion d'égalité des chances », *L'égalité des chances*, Paris, La Découverte, 2000.

atteindre³⁹¹. Au niveau européen, l'égalité des sexes est, assurément, devenue davantage un élément au service de finalités purement économiques visant à une relance de la croissance qu'un objectif³⁹². Cette « méthode-concept » fait partie du « *common scientific focus* »³⁹³, puisque la prise en compte de manière transversale de la question de l'égalité entre les sexes est considérée, s'agissant des différentes instances européennes, tout à la fois comme une valeur et comme un principe d'action.

Les Etats membres de l'Union européenne n'ont pas mis en pratique le « gender mainstreaming » de manière uniforme, tant au niveau de son inscription dans les pratiques, que dans l'ampleur de la mobilisation suscitée par cette démarche. Quelle a été la réaction de la France à l'apparition du « gender mainstreaming » ? La France a tout d'abord engagé la création des délégations interministérielles et parlementaires.

La nomination de la Déléguée interministérielle aux Droits des Femmes, G. Fraisse, en novembre 1997, est présentée comme la volonté politique de faire du « gender mainstreaming » une réalité. La création de ce poste ne doit pas être interprétée comme le fait du Prince, ou plutôt du Premier ministre, puisqu'il répond à une demande associative. Rappelons en effet que depuis le début du gouvernement dirigé par L. Jospin en juin 1997, les droits des femmes étaient rattachés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité et ne faisaient pas l'objet d'une structure ministérielle spécifique, malgré les engagements électoraux. Le poste de déléguée interministérielle a clairement été défini comme répondant à la nécessité de porter un regard nouveau sur la question des femmes, en se démarquant des structures classiques telles que le ministère ou le secrétariat d'Etat, et le Service des droits des femmes. Cela correspond à la nécessité, de la fin du XX^{ème} siècle, de rendre effectif le droit spécifique par rapport aux femmes, mais aussi d'inscrire dans tous les domaines cette préoccupation d'égalité des chances entre les sexes. Le rôle des délégations parlementaires à l'Assemblée Nationale et au

³⁹¹ Nombreuses sont les discussions relatives à la définition du concept de gender mainstreaming (Squires, 2005, 3) que cela soit dans la théorie féministe (Cockburn, 2001 ; Stratigaki, 2004 ; Walby, 2004), dans les travaux analysant son impact (Heinen, 2004 ; Rees, 2002 ; Rubery, 2002 ; Verloo, 2001), dans la théorie du mouvement social (Pollack and Hafner-Burton, 2000), dans la théorie juridique (Beveridge and Nott, 2002) ou dans l'analyse de la diffusion transnationale des politiques (Falquet, 2003 ; True and Mintrom, 2001).

³⁹² Courtioux P., Thévenon O., « Les politiques familiales dans l'Union Européenne et la stratégie de Lisbonne : quelques enseignements de l'expérience française », *La documentation française /Horizons stratégiques*, 2007/2, n° 4.

Sénat, aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes créées par la loi n° 99-585 du 12 juillet 1999 souligne la nécessité de développer la préservation des structures traditionnelles déjà existantes par le biais de nouvelles structures basées sur une approche transversale de l'égalité. Chacune de ces délégations comporte trente-six membres désignés « de manière à assurer une représentation proportionnelle des groupes parlementaires et équilibrée des hommes et des femmes ainsi que des commissions permanentes ».

Le « gender mainstreaming », par la prise en compte de la dimension de genre, repose sur une vision systématique de la société et de l'action publique. Dans cette optique, pour promouvoir une égalité effective, il est nécessaire de jouer sur la construction sociale des rapports de pouvoir et de domination répercutés dans les institutions, donc sur les politiques publiques, à l'origine de la persistance des inégalités. « Le principe de la perpétuation de ce rapport de domination [réside] dans des instances telles que l'Ecole ou l'Etat, lieux d'élaboration et d'imposition de principes de domination qui s'exercent au sein même de l'univers le plus privé » (Bourdieu 1998). Il va s'agir de déconstruire ces phénomènes en interrogeant systématiquement les effets différentiels des politiques publiques sur la situation des femmes.

L'ONU, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne : ces trois institutions ont contribué à produire un discours global sur l'égalité des sexes qui a redéfini le sens normatif et juridique de celle-ci en dépassant le cadre strictement formel de l'égalité de traitement pour promouvoir une égalité des chances réelles. Chacune de ces institutions a traduit, recadré ce nouveau discours des droits en fonction de ses besoins spécifiques. En effet, le Conseil de l'Europe a insisté sur la dimension normative de cette revendication d'égalité des sexes en tentant de la définir comme un nouveau droit de la personne humaine. L'Union européenne a essayé d'inscrire la lutte contre les discriminations dans l'optique du « genre mainstreaming ».

Les conventions et textes internationaux ainsi que le discours global sur l'égalité des sexes ne fournissent cependant pas seulement des principes normatifs aux états et aux militantes, ils désignent également des institutions et des instruments juridiques et politiques. Le discours global de l'égalité des sexes ne s'exporte donc pas seulement à

³⁹³ Woodwark A. E., "Too late for mainstreaming? Dealing with difference in Brussels", ECPR Joint Sessions of Granada, 14-19 April 2005, *Workshop on "The Future of Gender Equality in the*

travers des rhétoriques reprises, traduites et réappropriées par des institutions internationales ou les acteurs transnationaux. Il est aussi incorporé dans des bureaucraties et dans les instruments, tels que les statistiques sexuées, leur *monitoring*, ou encore des instruments de politiques publiques tels que les mesures positives ou le « gender mainstreaming ». Ce phénomène est visible en France dès la fin des années 1970 et en Russie dès la fin des années 1990. C'est sous l'impulsion des conventions internationales que les gouvernements successifs mettent en place des structures bureaucratiques chargées des droits des femmes, et c'est sous les impulsions conjuguées des avancées juridiques européennes et de la pression créée par les associations féministes que les gouvernements aménagent leurs législations sur l'égalité des sexes durant les années 80-90.

3.2.2. Les influences contextuelles sur la législation au niveau national en Russie et en France.

Une tâche très importante inscrite dans les conditions de la mondialisation est d'élaborer les moyens de diriger les processus globaux et de développer le droit international, ainsi que les droits nationaux, sur la base des principes et des normes reconnus au niveau international. V.P. Danevskij, à la fin du XIX^{ème} siècle, a écrit : « Des traités internationaux se sont conclus pour être bien réalisés et de bonne foi »³⁹⁴. L'influence des conventions internationales sur la législation nationale se manifeste dans la compréhension et l'intégration, non seulement des paragraphes des conventions, mais également des principes et des approches de la régulation des différents domaines des relations sociales. Une telle influence dépend des particularités de l'implémentation de la convention internationale dans les cadres du système législatif national, du contenu des conventions internationales, des approches de l'Etat concernant la réalisation des conventions internationales à travers différentes méthodes.

European Union".

³⁹⁴ Danevskij V.P., *Posobie k izučeniû istorii i sistemy meždunarodnogo prava*, (Manuel de l'histoire et du système du droit international), Vyp. I. Har'kov", 1892, p. 224.

Le droit international ne résout pas toutes les questions liées à la réalisation des conventions internationales, car elles doivent être incluses dans le droit interne et trouver leur écho dans la législation nationale.

Du côté des Etats, la diffusion des normes d'égalité des sexes passe en premier lieu par la ratification de conventions internationales. Celles-ci ont bien sûr un effet tout à la fois réel et illusoire dans la mesure où, d'un côté des droits sont octroyés, et de l'autre on constate un découplage entre ces engagements internationaux et les politiques effectivement mises en œuvre par les états.

3.2.2.1. *Les débats autour de la discrimination positive en France et les enjeux de la parité.*

« Contrairement à l'idée reçue qui fait de la parité un produit franco-français, l'histoire de la genèse de ce concept montre que, si cette notion a bien été formulée pour s'accorder à la culture politique française des années 1990, elle possède également une généalogie internationale. Elle témoigne également de l'émergence d'une culture politique de l'égalité des sexes globalisée et de l'existence de mouvements transnationaux en faveur des droits des femmes. C'est donc un phénomène d'inter coopération entre les niveaux internationaux et nationaux qui a favorisé la formulation de la revendication paritaire en France ³⁹⁵».

« Si le contexte est bien global, la revendication paritaire est au contraire caractérisée par sa spécificité locale. Par quels mécanismes la mondialisation de l'égalité des sexes, et des rhétoriques la légitimant, affectent-elles les politiques mises en œuvre au niveau national ? ³⁹⁶»

« Le contexte global établi depuis la conférence de Mexico a contribué à l'émergence de la parité à travers trois processus. Tout d'abord, le cadre normatif mis en place au sein de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de la CE a légitimé une nouvelle définition de l'égalité des sexes comme égalité substantielle . L'intégration de la France dans des ensembles supranationaux et la diffusion d'institutions et de cadres juridiques

³⁹⁵ Lépinard E., *L'égalité introuvable, La parité, les féministes et la République*, Essai, Presses De Sciences Po, p. 29.

³⁹⁶ Lépinard E., *L'égalité introuvable, La parité, les féministes et la République*, Essai, Presses De Sciences Po, p.53-54.

de l'égalité des sexes au plan national qu'elle implique, a également préparé le terrain à la revendication paritaire. Enfin, l'articulation entre les lieux d'élaboration européens et français de l'idée paritaire s'est faite par des réseaux d'actrices féministes qui ont à la fois investi l'échelle globale comme un nouveau lieu de représentation de leurs intérêts, et relayé la parité du global au national ³⁹⁷».

L'idée de parité n'était pas nouvelle. En effet, en 1885, plus d'un siècle avant, H. Auclert a écrit dans son programme électoral que les femmes et les hommes doivent être représentés à l'Assemblée en égalité. Selon la définition du Petit Robert, la parité est une égalité idéale. Le mot parité est venu du vocabulaire économique et sociologique : « parité de la monnaie ». Parité acquiert ici un nouveau sens, tout comme l'égalité entre les femmes et les hommes ouvre un nouveau champ de réflexion politique et mobilise à nouveau les mouvements féministes. Les débats politiques autour de la parité ont une histoire complexe. Dans cette partie, on présente uniquement les points essentiels des débats autour de cette problématique.

Au cours des années 80, les partis politiques (les Verts en Allemagne et en France) commencent à intégrer des normes de parité dans la gestion de leurs organisations³⁹⁸. En même temps, de petits groupes parmi les représentants de « gauche » commencent à intégrer les bases de la parité. Par exemple, ils augmentent le temps de discours pour les femmes qui peuvent de cette façon atteindre le temps de parole des hommes pendant des réunions et débats. Parallèlement, le Conseil de l'Europe, ainsi que les autres organisations internationales élaborent des recommandations sur la parité en politique et dans le cadre du pouvoir pour les pays membres. A partir de 1988, le processus d'égalité aux élections pour les femmes devient un des points les plus importants à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe. L'idée principale est que la vraie démocratie comprend la participation paritaire des femmes et des hommes dans tous les domaines du pouvoir politique ainsi qu'à tous les niveaux de la prise de décisions. Les débats autour de la parité ont abordé une question très sensible : peut-on parler de démocratie si la moitié de la population, les femmes, n'ont pas d'accès légal au pouvoir ?

³⁹⁷ Lépinard E., *L'égalité introuvable, La parité, les féministes et la République*, Essai, Presses De Sciences Po, p.53-54.

³⁹⁸ Le Parti socialiste décide que sa direction comportera au moins 10% de femmes, proportion portée à 15% en 1977 et à 20% en 1979 lors du Congrès de Metz où la motion « femmes », porte déjà la revendication paritaire.

Dès la fin des années 1970, ainsi qu'au cours des années 1980, en France, le débat porte sur la pertinence des systèmes de quotas. En 1975, F. Giroud, nommée l'année précédente secrétaire d'Etat à la Condition féminine par V. Giscard d'Estaing, préconise dans son programme (« Cent mesures pour les femmes »), de ne pas faire figurer plus de 85% de personnes du même sexe sur les listes de candidats lors des élections municipales. En 1979, un projet de loi voit le jour, qui fixe à 80% la proportion maximale de candidats d'un même sexe pour les communes de 9000 habitants et plus. Il est admis à la quasi-unanimité à l'Assemblée nationale, mais pas soumis au Sénat.

En 1982, alors que l'Assemblée examine un projet de loi modifiant le mode de scrutin municipal, des amendements qui ont pour but l'adoption de quotas de femmes sont déposés à l'initiative de G. Halimi. C'est finalement l'amendement d'A. Richard, qui propose que « les listes de candidats ne puissent pas comporter plus de 75% de personnes du même sexe », qui est retenu. Le 27 juillet 1982, 476 députés votent en faveur de cet amendement, quatre se prononcent contre et trois s'abstiennent. Le juge constitutionnel décide de s'en saisir et déclare finalement le texte inconstitutionnel le 18 novembre 1982. La raison avancée est que l'article 3 de la Constitution et l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen énoncent des principes qui « s'opposent à toute division par catégories des électeurs et des éligibles », et cela « pour tout suffrage politique, notamment pour les élections des conseils municipaux ». Ainsi, comme le précise l'exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle du 18 juin 1998, cette décision confirme que « les règles et principes applicables à la représentation politique interdisaient toute distinction entre les hommes et les femmes ». Cela explique pourquoi il a été nécessaire de compléter les articles 3 et 4 de la Constitution pour assurer la conciliation des principes d'indivisibilité et d'universalisme de la souveraineté nationale avec l'objectif d'un égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives³⁹⁹.

³⁹⁹ **Tables des actes significatifs ayant conduit au changement constitutionnel :**

Octobre 1995 : création d'un Observatoire de la parité chargé de recenser les inégalités entre hommes et femmes dans les domaines social, professionnel ou politique.

Juin 1996 : Manifeste des dix.

Janvier 1997 : un rapport de l'Observatoire de la parité remis au Premier ministre Alain Juppé préconise l'inscription de la parité dans la Constitution.

La politologue Y. Sintomer souligne la diversité des arguments utilisés en faveur de l'adoption d'une loi sur la parité en distinguant des pro- et des anti-paritaristes

1. Pro- et anti-paritaristes français : exposé sommaire des rhétoriques.

Les anti-paritaristes – se disant parfois « égalitaristes » ou « universalistes » - (E. Badinter, C. Boutin, C. Delphy, M. Ozouf, E. Pisier, E. Roudinesco, D. Schnapper, I. Thery, E. Varikas) soutiennent que le principe universaliste important pour la culture politique française et représentant une condition de l'égalité absolue entre tous ne supporte aucune distinction y compris selon l'identité sexuelle. Ils reprennent l'argumentation développée par le Conseil Constitutionnel en novembre 1982, estimant que le fait d'avoir des quotas inscrits dans la loi serait contraire au principe d'égalité. Il est pour eux exclu de rompre le principe du citoyen universel et donc abstrait, ainsi que d'introduire des distinctions liées au sexe. Si l'on accorde des quotas aux femmes, pourquoi alors ne pas en accorder à d'autres catégories mal représentées, selon la

Février 1997 : le Parti socialiste s'engage à présenter un tiers de candidates aux élections législatives. Aux élections anticipées de mai 1997, il présente 26,4% de femmes parmi les candidats.

Mars 1997 : débat autour de la question du vote à l'Assemblée nationale après la déclaration d'Alain Juppé qui se prononce « à titre personnel » pour un quota de femmes aux scrutins de listes.

Juin 1997 : dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, Lionel Jospin, s'engage à proposer une révision de la Constitution pour y inscrire l'objectif de la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique.

Juin 1998 : l'adoption par le Conseil des ministres d'un projet de loi constitutionnelle sur la parité hommes/femmes est l'aboutissement de nombreuses actions politiques.

Octobre 1998 : parution d'un décret au Journal Officiel élargissant le champ d'action de l'Observatoire de la parité qui peut proposer des réformes et émettre des avis.

Décembre 1998 : l'article du projet de loi constitutionnelle qui stipule que « la loi favorise l'accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions » est adopté, à l'unanimité, en première lecture à l'Assemblée nationale.

Janvier 1999 : la Commission des lois du Sénat bouleverse ce projet de loi, en estimant que « ce sont les partis politiques qui doivent favoriser cet accès ».

11 février 1999 : l'Assemblée nationale adopte une proposition de loi socialiste visant à créer une « délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité de chances ».

3 mars 1999 : la Droite sénatoriale RPR-DL revient à la version initiale du projet de loi constitutionnelle adoptée en juin par l'Assemblée nationale.

16 avril 1999 : le Président Jacques Chirac fait l'éloge de la mixité mais récuse toute modification des modes de scrutin sous prétexte de parité.

11 mai 1999 : l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes annonce qu'il rendra un rapport à l'automne avec des propositions législatives pour mettre en œuvre le changement constitutionnel sur la parité.

28 juin 1999 : le Parlement se réunit en Congrès à Versailles pour modifier la Constitution afin de permettre l'entrée en vigueur de la loi sur la parité.

25 septembre 1999 : le Premier ministre annonce un projet de loi introduisant la parité « 50-50 » pour les scrutins de liste.

8 décembre 1999 : ce projet de loi est présenté en Conseil des ministres.

couleur de peau, la religion par exemple. Commencer à prendre des mesures en faveur des catégories spécifiques (quotas ou parité) risquerait de rompre le principe de l'universalisme, de l'égalité politique entre tous les citoyens, dont découle la souveraineté populaire. Cela conduirait à instaurer le règne du communautarisme, de l'affirmation sans limites des différentialismes de toutes sortes : l'affirmation de groupes sociaux divisés dans la société, ce qui est contraire à l'image de la République une et indivisible. Or ce communautarisme, assimilé au règne des minorités et présenté comme un risque d'américanisation, est posé comme contraire à la culture politique française républicaine⁴⁰⁰. Les « égalitaristes » se disent plutôt favorables à des mesures, mais sans modification constitutionnelle, et ce d'autant plus que des dispositions inscrites dans la loi reviendraient à officialiser l'idée d'une infériorité féminine en politique, et constituerait une forme de régression.

La réponse des paritaristes – parfois appelé(e)s « différentialistes » - (S. Agacinski, R. Bachelot, F. Gaspard, F. Giroud, G. Halimi, G. Mossuz-Lavau, Y. Roudy, M. Sineau, S. Veil, E. Viennot) s'appuie sur la volonté de rectifier un grave erreur historique. Les dispositifs paritaires peuvent être inscrits dans la Constitution ou dans la loi sans que cela pose de problème philosophique, dans la mesure où l'universalisme instauré par les Lumières était en réalité un universalisme uniquement masculin, ne garantissant pas réellement l'égalité politique entre les genres. Le recours juridique ne s'impose d'autant plus que de simples incitations ne permettraient pas d'évolution rapide de la situation, et ne garantiraient pas l'exercice complet de la citoyenneté pour les femmes. Les dispositions machistes des partis et les enjeux de pouvoir demeuraient des obstacles trop importants à l'entrée d'un nombre satisfaisant de femmes en politique. Une fois élues, les femmes sauraient prouver qu'elles ne sont pas inférieures et sont tout à fait légitimes dans leurs mandats, en raison de leurs compétences – et non uniquement de leur identité de femmes. En outre, le risque du communautarisme ne serait pas réel, car les femmes ne représentent ni une classe, ni une race, ni une communauté, ni une catégorie ; elles sont tout simplement la moitié de l'humanité, de l'universalisme. Dès lors, leur accorder une représentation paritaire ne correspondrait pas à une politique communautariste, mais à la reconnaissance d'un

⁴⁰⁰ Fassin E., « La parité sans théorie : retour sur un débat », *Politix*, 60, p.19-32.

univers partout et toujours formé de la complémentarité entre deux sexes⁴⁰¹. Cela permettrait de mettre fin à l'hypocrisie d'un faux universalisme en réalité fondée sur une discrimination positive en faveur des hommes.

Après de longs débats, la loi de parité était adoptée. Evidemment, l'influence du contexte international a joué un rôle très important dans la prise de décision finale. D'un côté, la parité signifie non seulement l'augmentation de la représentation des femmes lors des prises de décisions, mais également des possibilités semblables à celles des hommes dans les domaines culturels et sociaux. Mais d'un autre côté, les débats de parité sont inclus exclusivement dans le discours de l'espace politique (Annexe 9).

3.2.2.2. *Le plan national de restructuration des relations de genre en Russie : règles politiques, juridiques et stratégiques.*

La Constitution de la Fédération de Russie contient quelques normes concernant l'égalité des genres. Le principe le plus important est inclus dans la 3^{ème} partie de l'article 19 : « Les hommes et les femmes ont des droits et des libertés égaux et des possibilités égales pour leur réalisation ». Quels avantages les femmes peuvent-elles tirer de cette norme ? Les autorités devraient refuser le paternalisme par rapport aux femmes, élaborer et mettre à jour le système des mesures garantissant non seulement l'égalité formelle, juridique, mais aussi pour arriver à une égalité réelle.

Comment cela était réalisé en pratique ? Un grand nombre de documents juridiques sont apparus pour le développement de la norme constitutionnelle sur le genre, parmi eux :

-Le décret du Président « Sur les tâches prioritaires de la politique d'Etat à l'égard des femmes » (4 mars 1993), « Sur l'augmentation du rôle des femmes dans le système des organismes fédéraux du pouvoir d'Etat » (30 juin 1996) ; « Sur le plan national des actions de l'amélioration de la position des femmes et l'augmentation de leur rôle dans la société jusqu'en 2000 » du 18 juin 1996;

⁴⁰¹ Halimi, G., La parité dans la vie politique », *Rapport de la commission pour la parité entre femmes et hommes dans la vie politique*, Paris, La Documentation française, 1999.

-Deux Plans Nationaux d'actions sur l'amélioration de la position des femmes dans la société (premier plan : 1996-2000 et deuxième : 2001-2005) :

-Une série de décisions du gouvernement de la Fédération de Russie : du 8 janvier 1996 № 6 « Sur le concept de l'amélioration de la position des femmes au sein de la Fédération de Russie » ; du 26 août 1996 №1014 « Sur l'approbation et le dépôt à la Douma d'Etat de la considération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la Convention sur l'appel égal et les possibilités égales pour les travailleurs hommes et femmes : les travailleurs avec les devoirs familiaux » ; du 29 août 1996 №1032 « Sur l'affirmation du plan national des actions en faveur de l'amélioration de la position des femmes et de l'augmentation de leur rôle dans la société jusqu'en 2000 » ; la loi Fédérale du 15/11/1997 « Sur les actes de l'Etat civil » ; le Concept de l'activité législative de la garantie des droits et des possibilités égaux des hommes et des femmes, affirmée en 1997 ; la position approximative sur le centre de crise de l'aide aux femmes, publiée au titre de l'application de l'arrêté ministériel du travail et du développement social de la Fédération de Russie du 10 juillet 1997, № 40.

Dans chacun de ces documents, l'Etat et les autorités déclarent ouvrir le champ des possibilités pour les femmes et favoriser l'intégration des femmes au pouvoir et en politique. En même temps, le pouvoir législatif devait assurer les bases juridiques, développer le principe institutionnel de l'égalité des genres dans une série de lois garantissant l'accomplissement de ce principe dans la vie de la société, y compris la politique. La Douma (chambre basse du parlement russe) a commencé à s'occuper de ce problème, mais au final, elle ne fait paraître uniquement que « Le concept de l'activité constitutionnelle sur la garantie de l'égalité des chances entre hommes et femmes et la garantie des droits égaux ». Il est évident que le concept n'a pas la même force d'application que la loi, mais oblige en tout cas les législateurs à prendre en compte les engagements par rapport aux femmes.

L'Etat ne se hâte pas de réaliser les approches institutionnelles adoptées au niveau international. On ne trouve cependant pas d'application des normes et des stratégies internationales sur la position des femmes dans la société, effectives au niveau international. Pratiquement tous les documents adoptés par le pouvoir exécutif et législatif russes présentaient un caractère déclaratif et ne prévoyaient ni les ressources

financières, ni les ressources organisationnelles pour assurer leurs engagements. Il est à noter qu'aucun des plans nationaux n'a été financé par le budget d'Etat.

Dans tous les pays démocratiques du monde, il existe des structures visant à la construction et à l'élaboration de mécanismes universels pour garantir l'égalité dans la société. Que se passe-t-il avec ces structures en Russie ? Durant les années 1990, la création et la formation d'une série de structures de coordination consultative peuvent être mises en évidence. Ces structures sont : la Commission des questions des femmes, de la famille et de la démographie auprès du Président de la Fédération de Russie ; la Commission des questions de l'amélioration de la position des femmes (au Gouvernement de la Fédération de Russie) ; le Comité de la Douma d'Etat des affaires des femmes, de la famille et de la jeunesse ; le Département pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants du Ministère du travail et le développement social de la Fédération de Russie ; la Gestion de la protection de la santé de la mère et de l'enfant du Ministère de la santé de la Fédération de Russie. Les structures (fonctions) correspondantes existaient dans les organismes du pouvoir d'Etat et dans les administrations autonomes locales.

L'activité de toutes ces structures est prédéterminée par des circonstances communes. Premièrement, l'apparition de chacune de ces structures est motivée par le décret spécial du gouvernement ou d'autres structures étatiques et non par la loi spéciale. Comme conséquence, toutes ces structures influencent et imposent leurs points de vue sur la question des femmes. Deuxièmement, ces structures fonctionnent au niveau fédéral, elles n'ont pas de réseau développé dans les régions. Cependant, la Commission sur la situation des femmes au gouvernement de la Fédération de Russie, basée et fonctionnant selon une verticale institutionnelle dans les sujets de la Fédération de Russie constitue un contre-exemple. Mais, ce n'est pas le cas dans toutes les régions. Selon les données officielles, seules 31 régions sont concernées, dans les autres il n'y a pas de réseau développé. Il est vrai que le Département des affaires des enfants, des femmes et de la famille dans le Ministère du Travail et le développement social présente également une base institutionnelle solide dans les régions. Ce département n'est pas autonome, il possède des subdivisions dans la plupart des régions de la Fédération de Russie et fonctionne comme un élément des structures de la sécurité de la population. Ce qui explique la troisième particularité de ce mécanisme national. Après avoir analysé

les titres de ces structures, et leur position au niveau du pouvoir exécutif, on peut conclure qu'il n'y a pas d'approche unique concernant l'égalité. On peut même constater que l'Etat maintient faiblement la politique basée sur le principe de l'égalité des genres et utilise encore l'approche socialiste, paternaliste dans la réalisation des idées d'égalité. Malgré les décrets et la création des instituts visant à promouvoir le statut de femme dans la société, il persiste encore une asymétrie du pouvoir en Russie⁴⁰².

La tâche stratégique pour la Russie est l'intégration de l'approche complexe de genre dans la politique publique basée sur l'expérience internationale. La problématique de genre est devenue l'objet central pour la régulation étatique et juridique. Qu'est ce qui a provoqué un tel intérêt ? D'un côté, la Russie voulait devenir le partenaire d'autres pays démocratiques développés. Pour ces pays, la question des relations des genres est considérée comme symbolique et faisant partie des valeurs démocratiques. D'un autre côté, les autorités voulaient répondre aux besoins des forces actives, militantes pendant cette période : les organisations des femmes dont le slogan était « Des droits égaux vers des possibilités égales ».

1. La tentative d'élaborer des dispositions antidiscriminatoires. Les milieux politiques n'ont pas accepté très longtemps l'idée de l'intégration de la norme spéciale, garantissant la balance des genres dans les listes des candidats aux structures du pouvoir. Mais à partir de 2000, les organisations féminines comme : le Mouvement des femmes russes, le Consortium des organisations féminines non gouvernementales s'obstinent à changer, développer et adopter des lois spéciales ou des amendements qui contiennent les normes visant à promouvoir l'équilibre des genres.

Au printemps 2000, le Consortium des organisations féminines non gouvernementales a débuté son travail pour le développement et l'adoption des lois ayant comme but d'améliorer et de faciliter l'accès des femmes au pouvoir. En particulier, le Consortium des organisations féminines non gouvernementales s'est adressé au Comité de la liaison des organisations publiques et religieuses de la Douma d'Etat avec la proposition de commencer l'élaboration du projet de loi « Sur les

⁴⁰² Ajvazova S., *Gendernoe ravenstvo v kontekste prav čeloveka*, (L'égalité de genre dans le contexte des droits de l'Homme), Posobie, Moscou, 2001.
<http://www.owl.ru/win/books/gender/13.htm>

garanties des droits et des libertés égales pour les femmes et les hommes et les possibilités égales pour leur réalisation ». Cette proposition a été acceptée. La préparation du projet de loi commence sous la direction du député C. Lakhova. Ce projet propose de renforcer le système des « actions positives » de la part de l'Etat qui pourraient garantir l'égalité « de jure » des droits des femmes et des hommes⁴⁰³.

Ce projet devrait prévoir la formation du système des organismes spéciaux du pouvoir, au niveau fédéral ainsi qu'au niveau régional, préservant le principe des possibilités égales pour les hommes et les femmes dans la vie sociale.

Parallèlement à ce travail sur le projet de loi, en représentant l'idéologie des possibilités et droits égaux pour les femmes et les hommes, les auteurs essaient d'intégrer une série d'amendements pour les autres lois qui sont liées à la procédure des élections. En particulier, l'amendement spécial pour la loi sur les partis politiques, accepté en été 2001. Cet amendement est devenu la norme dans l'article 8 (partie 4) de cette loi. Cette norme oblige les partis politiques à « créer pour les hommes et les femmes, les citoyens de la Fédération de Russie de toutes les nationalités - membres du parti politique, les possibilités égales pour la représentation aux organes dirigeants du parti politique, pour leur inscription sur la liste des candidats aux postes de députés et pour d'autres postes au pouvoir étatique et au niveau local ». La Douma d'Etat a voté en faveur de cette norme et son intégration dans la loi sur les partis politiques. Cependant, des amendements identiques, mais plus concrets pour les lois « Sur les garanties basiques des droits à la participation aux élections et au référendum des citoyens de la Fédération de Russie » et « Sur les élections des députés à la Douma d'Etat » qui étaient discutés en automne 2001 et en printemps 2002 ont fait un fiasco. Ces amendements prévoyaient un système de mesures visant à garantir la réalisation des droits des femmes durant les élections. Ces amendements demandaient que le nombre de personnes de l'un des sexes présents sur les listes des candidats ne dépasse pas 70% de l'ensemble des candidats.

Il est à noter que plus d'un tiers des parlementaires russes étaient prêts, à maintenir l'idée de la représentation de genre bien équilibrée dans les structures du pouvoir législatif. Ces amendements ont formé une norme de loi effective et concrète qui est capable d'assurer l'égalisation des positions des femmes et des hommes au

⁴⁰³ <http://democrator.ru/problem/6666>

pouvoir législatif. Chaque citoyen, chaque organisme qui possède le droit de l'initiative législative peut maintenant l'utiliser. « Les groupements électifs peuvent proposer des candidats, mais le nombre de représentants de l'un des sexes dans la liste des candidats ne doit pas dépasser 70% de la totalité, en plus il est recommandé de rendre les listes mixtes ». De plus, ce qui est très important, c'est qu'il existe des sanctions si la loi n'a pas été respectée. Ces sanctions sont : « Dans le cas d'une non-réalisation des demandes signalées dans le paragraphe 1 de cet article, pendant 3 jours la commission électorale informe le bloc électoral concerné et le groupement électoral de la contravention. Après 3 jours, si le bloc électoral refuse de changer la liste des candidats, la commission électorale ne valide pas les candidats de ce parti ». Selon le sténogramme de la discussion de ces amendements à la Douma d'Etat, la plupart des législateurs russes ont accepté l'idée des mesures et des sanctions pour la réalisation du droit de vote des femmes. Cependant, les législateurs n'étaient pas prêts à régulariser ces sanctions comme la norme pratiquée. Les députés étaient plus satisfaits en adoptant la norme-recommandation comme dans la loi « Sur les partis politiques » ainsi que le règlement des sanctions qu'ils ont qualifié de « contravention de la Constitution ». Il est difficile de comprendre la logique des législateurs : pourquoi les normes visant à garantir l'efficacité des dispositions de la Constitution dans le domaine de l'égalité doivent-elles être considérées comme une contravention ? Selon cette logique, les lois russes très importantes comme : « Des garanties de base du droit électoral et du droit à la participation au référendum des citoyens de la Fédération de la Russie » et « Sur les élections des députés à la Douma d'Etat », qui régularisent les procédures électorales, ne prennent pas en compte la problématique du genre. Néanmoins, même si cette première tentative n'a pas abouti, il ne faut pas la considérer comme un échec total. Les députés de la Douma d'Etat et ses experts ont repensé ou même appris pour la première fois que l'équilibre des genres dans les structures du pouvoir est aussi un facteur de démocratisation de la société. Pas à pas, les élites politiques ont progressé dans leur compréhension des relations de genre. Parallèlement, l'opinion publique commence à comprendre la légitimité des demandes des organisations des femmes y compris leur demande de s'intégrer au processus politique.

Après toutes ces initiatives législatives, les participants des élections 2003-2004 lors du choix des candidats pour les listes des représentants des partis et des blocs

devraient formellement prendre en considération les dispositions de la Constitution ainsi que la loi sur les partis politiques. « La loi sur les élections des députés à la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie » a fixé les règles de l'élection des institutions parlementaires suivantes : le système électoral majoritaire est transformé en système proportionnel ; la norme de la comparution minimale des électeurs était annulée ; dans les bulletins il n'y a plus de champ avec l'option « contre tous »; et le plafond de 7% des voix requis pour l'intégration des partis à la Douma a été validé⁴⁰⁴. L'argument important de ces changements est la nécessité de stimuler le processus de la réunification dans la construction des partis, de développer le système pluripartiste par la formation de partis politiques puissants capable de développer des programmes de partis à l'échelle nationale.

Le sondage de « Levada centre » en avril 2005 a mis en évidence la réaction de l'opinion publique suivante. Quand les députés ont renoncé aux amendements, 60% des interviewés ont répondu qu'il faut intégrer à la législation électorale la norme sur l'égalité des genres et seulement 28% était contre une telle norme (Annexes 10, 11).

Le processus de la mondialisation se manifeste tout d'abord dans la traduction et le transfert des questions des droits de l'Homme, y compris des droits des femmes du niveau national vers le niveau international. Ceci permet, d'un côté, d'adopter une série de déclarations et de conventions consacrées à la question de genre, et d'un autre côté, d'accepter et de reconnaître l'individu sans tenir compte de son sexe, comme le sujet de droit international avec toutes les possibilités, les obligations et les perspectives.

Cette nouvelle vision de la problématique de genre impose l'objectif à la communauté internationale et à chaque Etat en particulier, d'élaborer une stratégie multi fonctionnelle, de garantir l'égalité des femmes et des hommes à tous les niveaux – national, régional et international.

Les organisations ainsi que la population doivent se rendre compte et comprendre que la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une partie importante du processus de création de la démocratie, qui ne permet pas d'ignorer les talents, les capacités des femmes et suppose leur participation et leur responsabilité dans

⁴⁰⁴ Ajvazova S., *Gendernoe ravenstvo v kontekste prav čeloveka*, (L'égalité de genre dans le contexte des droits de l'Homme), Posobie, Moscou, 2001.
<http://www.owl.ru/win/books/gender/13.htm>

la prise des décisions non seulement dans la vie personnelle mais également dans la vie professionnelle, politique et sociale.

L'élaboration et le développement des standards internationaux du concept des droits de l'Homme sont un des acquis importants de la civilisation. Le droit interne, le droit national et le droit international se sont enrichis mutuellement. Le droit national de certains Etats, tout d'abord de la France et des Etats-Unis, formé au cours de grandes révolutions de la fin du XVIII^{ème} siècle, a considérablement influencé la formation et le développement des normes et des principes des droits de l'Homme dans le droit international. Selon l'avis de I.I. Loukashuk⁴⁰⁵, le droit international lui-même est devenu l'élément principal de la civilisation et de la culture - le fruit du XIX^{ème} siècle. A son tour, le droit international a influencé la fortification et l'intégration des droits de l'Homme et des libertés dans les législations nationales.

Chaque pays a son histoire, a son authenticité culturelle, économique, sociale et politique. Chaque pays possède ses propres chemins parcourus par des mouvements féminins et leurs résultats, obtenus dans la résolution en pratique de la question de l'égalité des sexes. Tous ces éléments portent un caractère très spécifique et particulier dans l'étude des différentes situations nationales.

⁴⁰⁵ Lukašuk I.I., *Meždunarodnoe pravo. Obšaa čast'* (Le droit international, la partie générale), Učebnik, Moscou, 1996, p. 50-51.

4. Chapitre II. « Gender display ⁴⁰⁶ » de l'espace politique français et russe.

Chaque tentative de comprendre et d'estimer le degré d'influence de la participation des femmes sur la dynamique des processus politiques contemporains demande au chercheur de faire attention à la spécificité du sujet d'étude de cette partie – l'asymétrie de genre, qui à son tour, montre que le critère principal de la dimension et de l'étude de la politique est une contradiction entre l'égalité « de jure » et « de facto ».

L'asymétrie de genre de la politique est définie comme l'inégalité des statuts socio-politiques des hommes et des femmes dans le domaine politique. L'asymétrie est caractérisée : par la prédominance de la position élevée masculine dans les normes de genre historiquement constituées ; par la représentation qualitativement faible des femmes en politique ; par l'asymétrie des possibilités institutionnelles dans la réalisation des ambitions des femmes et des hommes. Cette asymétrie est créée par « la métaphore de genre », c'est-à-dire le transfert des qualités liées aux femmes et aux hommes vers les institutions politiques.

L'analyse complexe des facteurs institutionnels et non institutionnels, influençant la formation, le développement et la reproduction du processus d'égalité, est nécessaire pour étudier l'asymétrie de genre du domaine politique contemporain. Les discours culturels changent influencent et déterminent l'asymétrie de genre.

La variable institutionnelle de l'asymétrie de genre comprend les pratiques et les mécanismes des institutions politiques, ce qui permet de reconstruire les valeurs de genre.

L'asymétrie de genre de la politique contemporaine est conditionnée par trois facteurs. Premièrement, par le développement historique, au cours duquel des normes de

⁴⁰⁶ « Gender display » : cette notion était proposée par Goffman I. pour désigner la diversité des représentations conventionnelles et des développements du féminin et du masculin dans le processus de la communication interpersonnelle. « Gender display » se manifeste dans la gesticulation, la manière de parler, l'apparence (costume, coiffure, maquillage), le style de la communication et des autres nuances de la communication. C'est une sorte de « mascarade » de sexe qui montre à l'interlocuteur que le sujet joue sur les règles, et qu'en même temps, le sujet maintient ses règles et sa propre identité de genre.

genres ont été élaborées. Deuxièmement, par la mémoire historique de la société, reproduisant des stéréotypes de genre de la conscience et du comportement du passé au présent. Et le dernier facteur, c'est la politique d'Etat qui a confirmé ou plutôt fixé l'asymétrie de genre dans la société. La mémoire historique suppose non seulement la connaissance des facteurs concrets, mais également des images du passé fixées, des directives de genre et des principes du comportement qui sont devenus socialement significatifs chez les descendants et qui sont inclus dans la stratégie de l'activité collective et individuelle dans une société donnée.

Il est nécessaire de montrer la construction de l'espace politique des deux pays, car après avoir envisagé le fonctionnement des systèmes de genre dans différents contextes socio historiques en Russie et en France, une analyse de ce type nous permet de voir la composition du domaine politique et ainsi de mettre en évidence les obstacles sur la voie des femmes en politique. La détermination de la nature des futurs scénarios possibles pour l'intégration des femmes est également envisageable dans notre analyse. Cependant, cette pyramide peut être modifiée et transformée.

4.1. L'asymétrie de genre de l'espace politique en Russie et en France.

L'asymétrie de genre signifie une non-proportionnalité de la représentation des rôles sociaux et culturels des deux sexes dans différents domaines de la société. Par exemple, les femmes représentent une moitié de la population dans la plupart des pays (de 51% à 54%), tandis que leur nombre en politique à des postes dirigeants est beaucoup moins significatif.

Il a fallu plusieurs décennies de débats politiques, de luttes et de manifestations pour reconnaître la question de l'égalité concernant l'accès des femmes et des hommes aux fonctions d'Etat et à la participation aux élections⁴⁰⁷. La comparaison à l'échelle internationale de la représentation politique des femmes souligne l'importance des variables institutionnelles « structurelles » caractérisant le fonctionnement de chaque champ politique national, qu'il s'agisse des modes d'élection ou des règles encadrant l'organisation des carrières politiques (cumul des mandats, filières de

professionnalisation). Le fait d'accorder une place majeure aux obstacles institutionnels est particulièrement visible dans les publications officielles des institutions internationales, vraisemblablement parce que l'on suggère, ainsi qu'il est possible de favoriser l'égalité des sexes en politique en modifiant certaines règles. Dans ce paragraphe, on envisagera le processus ambigu de la reconnaissance des femmes dans l'espace politique dans les deux pays. D'un côté, la distribution du pouvoir dans l'espace politique est agencée selon une forme pyramidale, quand les femmes occupent le bas de l'échelle, mais en même temps, on observe l'apparition d'une série de stratégies pour promouvoir des femmes aux élections présidentielles. Comment se construit le système politique en Russie et en France ? Quelle place les femmes occupent-elles dans la pyramide du pouvoir ? Quels sont les nouvelles tendances et schémas des femmes en politique ?

4.1.1. Effet de pyramide : plus de femmes, moins de pouvoir.

La question de l'élargissement des possibilités pour les femmes dans le processus politique en Russie et en France a une signification importante. Malgré l'idée d'Etat de maintenir le principe d'égalité de genre, renforcée par des décrets, des lois et des engagements internationaux, des idées de traditionalisme sont encore présentes dans le domaine politique des deux Etats. Les institutions formelles de l'égalité ne correspondent pas aux règles du comportement des acteurs principaux du processus politique. Il est à noter qu'il existe une tendance vers la préservation de l'asymétrie de genre en politique. Par conséquent, on suppose que le pouvoir en Russie et en France présente une sorte de pyramide de genre, quand il y a moins de femmes il y a plus de pouvoir. On proposera l'analyse des dernières dix années dans les deux pays, en commençant par la représentation des femmes dans le pouvoir exécutif puis dans le pouvoir législatif.

⁴⁰⁷ Sineau M., *Féminisation, crise politique et changement : le cas français*, Paris, 2006 <http://www.inegalites.fr/index.php>

4.1.1.1. *La représentation des femmes françaises et russes dans le pouvoir exécutif.*

Dans cette partie de la recherche, on présentera le panorama de la représentation des femmes dans le pouvoir exécutif dans les deux pays. Quels sont les points communs et les différences entre les deux systèmes du pouvoir ? Quelles sont les tendances ? On présente l'état des lieux tout d'abord en Russie puis en France.

Le problème de la représentation des femmes au pouvoir russe est envisagé dans la littérature scientifique sous différents points de vue, dans différents contextes : 1) contexte historique, lorsque l'on compare les périodes soviétique et post soviétique, la période de V. Poutine et de B. Eltsine ; 2) dans le contexte structural, quand on analyse la représentation des femmes à différents niveaux de pouvoir (national, local).

Depuis la chute du régime soviétique, la société russe est devenue plus ouverte. Les nouveaux canaux de la mobilité verticale ont été formés et des femmes brillantes entrent en politique : G. Starovoitova, I. Khakamada, E. Pamfilova. Le mouvement indépendant des femmes est devenu légitime (vers la fin des années 90, plus de 600 organisations féminines indépendantes ont été immatriculées sur le territoire de la Fédération de Russie). Les chercheurs, qui étudient la période post soviétique soulignent la complexité des relations de genre parfois assez contradictoires et problématiques. Les organisations indépendantes des femmes démocratiquement orientées ont soutenu et ont manifesté pour les idées de l'égalité de genre. L'Eglise a fait appel aux relations traditionnelles dans la famille et la société. L'Etat a continué à maintenir des approches traditionnelles pour la résolution des « questions féminines » (basées sur le décalage entre les droits réels et formels). En 1993, la nouvelle Constitution de la Fédération de Russie a été adoptée. De nos jours, cette Constitution contient un article sur l'égalité, en particulier un article sur l'égalité des opportunités des hommes et des femmes (art.19, § 3). Selon cette manière de procéder (législative), le pouvoir russe a montré sa fidélité aux principes démocratiques et aux normes internationales sur l'égalité et il a aussi essayé de répondre aux besoins et aux demandes des forces sociales qui ont maintenu le régime politique.

Dans les années 2000, on peut constater le changement de perspective. L'organisation du « pouvoir vertical » a beaucoup transformé l'espace public ; les élections ne sont plus compétitives, les possibilités pour la mobilité verticale sont

devenues limitées. En Russie, pendant le premier mandat de la présidence de V. Poutine, le pouvoir ne s'occupait pas du sujet « des femmes ». Par exemple, il y avait d'autres pratiques institutionnelles : pendant la réforme administrative, le département des affaires des femmes, des enfants et de la famille qui faisait partie du ministère de l'emploi et du développement social a été supprimé, ainsi que la Commission des questions sur les conditions des femmes. Après la réélection du Président, V. Poutine a constitué un nouveau cabinet ministériel pour la Douma d'Etat. Parmi les candidatures proposées, il n'y avait aucune femme. Cette situation a changé en 2007 avec le gouvernement de V. Zoubkov, quand deux femmes sont devenues ministres : T. Golikova, ministre de la santé et du développement social et E. Nabiboulina, ministre du développement économique. La politique de l'Etat a de nouveau repris la logique du protectionnisme « traditionnel », et continue à maintenir la maternité et l'enfance. Les organisations des femmes qui n'avaient pas de soutien gouvernemental ont quitté l'espace des grandes décisions politiques⁴⁰⁸.

1. La représentation des femmes au pouvoir exécutif pendant la période 1990-2000.

Pendant les années du pouvoir soviétique, le gouvernement a eu 11 Présidents du gouvernement. A partir de 1990, le gouvernement de la Fédération de Russie a changé 10 fois sa composition, 5 fois depuis mars 1998 et encore 5 fois depuis mai 2000⁴⁰⁹.

- Dans la composition du premier gouvernement (le Président est I. Silaev, juin 1990 - juillet 1991) il n'y avait pas de femmes.

- Dans la composition du deuxième gouvernement (le président est I. Silaev, juillet 1991 - septembre 1991 ; le Président par intérim O. Lobov, septembre-novembre 1991) il y avait une seule femme – I.I. Grebecheva (juillet 1991 - décembre 1991).

- Dans la composition du troisième gouvernement, B. Eltsine, A. Bourboulis, E. Gaidar, (novembre 1991 - décembre 1992), E.A. Pamfilova, qui était à la tête du ministère de la sécurité sociale (novembre 1991 - mars 1994) ne faisait pas partie du gouvernement.

⁴⁰⁸ Le mouvement des femmes « Femmes de la Russie » a participé aux élections de 1993 et 1995, en 1999 l'autre parti « La défense des droits des femmes » le rejoint. A partir de 2003, les organisations des femmes ne prennent pas part aux élections.

⁴⁰⁹ Analyse des données de Spravočnik, *Pravitel'stvo Rossii i Federal'nye organy ispolnitel'noj vlasti*, (Le gouvernement russe et les organes fédéraux du pouvoir exécutif), Moscou, 1995, *Pravitel'stvo Rossii/Sbornik avtorizirovannyh biografij*, (Le gouvernement russe /Le recueil des biographies des auteurs), Moscou 1997, p.156-169.

- Dans la composition des quatrième et cinquième gouvernements, sous la direction de V. Tchernomyrdine (décembre 1992 – 9 août 1996, 14 août 1996 – 23 mars 1998) la composition du gouvernement a changé plusieurs fois, après les élections au Parlement de 1993 (décembre 1993 – janvier 1994) et de février 1997. Dans ces deux gouvernements, il y avait quelques femmes : E.A. Pamfilova (décembre 1992 - mai 1994) et L.F. Bezlepkina (mai 1994- 9 août 1996) sur le poste de ministre de la sécurité sociale. T. Dmitrieva a été désignée au poste de ministre de la santé publique (22 août 1996 – 23 mars 1998). N. Dement'ieva est devenue ministre de la culture (28 août 1997– 23 mars 1998).

- Dans la composition du sixième gouvernement (à la tête S. Kirienko, mars 1998 - 24 août 1998), les femmes étaient représentées par N. Dmitrieva comme ministre de la culture (28 avril 1998 – 24 août 1998), O. Dmitrieva comme ministre du travail et du développement social (mai 1998 - 24 août 1998) ; I. Khakamada est devenue le président du Comité du maintien des petites entreprises au printemps de l'année 1998.

- Dans la composition du septième gouvernement sous la tutelle de E.M. Primakov (11 septembre 1998 - 12 mai 1999), V.I. Matvienko est devenue le vice-président du Gouvernement de la Fédération de Russie.

- Dans la composition du huitième gouvernement (S.V. Stepachin, 19 mai 1999 – 12 août 1999), de la neuvième composition du gouvernement (V.V. Poutine, 19 août 1999 – 20 mai 2000) et de la dixième composition du gouvernement (M. Kas'yanov, 17 mai 2000 – 2004) V.I. Matvienko restait le vice-président du gouvernement.

Il est intéressant de souligner la corrélation entre le sexe et le caractère des changements institutionnels dans les organes du pouvoir étatique. Par exemple, le rôle du ministre de la sécurité sociale a évolué suivant l'importance du domaine de la politique sociale. Historiquement, pendant longtemps, le Kremlin a réservé ce poste aux femmes. Pendant la fusion des ministères du travail et de la sécurité sociale en août 1996, ce poste était occupé par M.O. Sysouev. Quand le rôle du ministère du travail et du développement social est devenu plus significatif en février 1997, ministre correspondant est devenu le « vice premier ministre » des questions sociales. Après la démission du gouvernement de V. Tchernomyrdin en mars 1998, la constitution du nouveau gouvernement a gardé la formule « limiter le nombre de ministres de même sexe ». Dans de telles conditions, une femme est à la tête du ministère, mais le statut du

poste est diminué. La représentation des femmes au gouvernement pendant la période 1992-2000 était de 3,7%. La présence des femmes au gouvernement est devenue le symbole de la tradition et de la respectabilité. A l'automne 2007, deux femmes sont entrées dans l'équipe ministérielle : T. Golikova, ministre de la santé et du développement social et E. Nabiboulina, ministre du développement économique, qui est la première à occuper un poste « non féminin ». Au mois de mars 2009, E. Skrynnik est devenue ministre de l'agriculture.

Les classements du genre dans chaque organe du pouvoir représentent une forme pyramidale - plus de pouvoir – moins de femmes. Les chiffres de la représentation des femmes au niveau local et national ne se distinguent pas beaucoup.

L'une des explications d'une telle situation réside dans la politique étatique qui ne change pas depuis l'époque des bolcheviks. Et si en Russie tsariste l'accès des femmes au pouvoir a été fermé, en Russie contemporaine la politique des cadres garde le type soviétique des nominations et propose aux hommes plus de possibilités dans la prise des décisions dans le cadre du pouvoir. Pour conclure, on peut dire que la succession de la culture politique du genre en Russie reste un des facteurs de la faible promotion des femmes au pouvoir exécutif.

2. Les femmes au pouvoir exécutif en France.

Le pouvoir exécutif se féminisait lentement, même si, par « le fait du prince », certains gouvernements comptent plus de femmes que l'on n'en trouve (proportionnellement) dans les parlements. Cependant, même dans les sphères ministérielles où la mixité a le plus progressé, les femmes n'ont pas forcément accès aux postes les plus prestigieux. On peut poser les questions suivantes : quels sont les ministères occupés par des femmes ? Est-ce que les femmes continuent à dominer dans les domaines comme : les affaires sociales et familiales, les soins aux enfants, aux personnes âgées et handicapées, car ces domaines caractérisent des fonctionnaires « naturelles » des femmes dans la société ?

A partir des années 1980, un groupe de femmes qui a réussi à faire une bonne carrière dans les organes exécutifs se forme en France. La nomination de femmes aux postes ministériels est très courante pendant cette période. D'abord, les femmes sont à la tête des ministères sociaux, mais après, la tendance change et les femmes occupent des postes « non-féminins » : E. Guigou - Ministre de la Justice (1997-2000), E. Cresson –

Ministre de l'Agriculture (1981-1983), puis après, en 1983-1984 Ministre du Commerce extérieur et du Tourisme, et en 1991-1992 Premier Ministre. La nomination de M. Alliot-Marie au poste de Ministre de la Défense en 2002, est apparue comme révolutionnaire. Après les élections présidentielles en 2007, le gouvernement formé par N. Sarkozy comprend sept femmes-ministres (sur 17) et six femmes secrétaires d'Etat (sur 22). Parmi ces femmes, M. Alliot-Marie se retrouve à la tête du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales de la France, Ch. Lagarde devient Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, V. Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ch. Boutin, Ministre du Logement et de la Ville et R. Dati - Ministre de la Justice.

On comptait 5 femmes parmi les 20 ministres du gouvernement Fillon en avril 2010. Par exemple, en France, aucune femme, sauf E. Cresson, n'a pas été Présidente de la République ou Premier Ministre. Pour ces fonctions les plus prestigieuses, le monopole absolu reste masculin. Au sein du gouvernement, les femmes qui n'obtiennent leur poste que par la volonté du Président ou du Premier Ministre sont assez mal estimées par les autres acteurs politiques. En effet, même si le parrainage en politique ne concerne pas que les femmes, celles-ci sont particulièrement concernées et la loi sur la parité renforce ces liens de parrainage. Par exemple, un certain nombre de conseillères municipales élues sur des listes remarquent le charisme de la tête de liste. A contrario, les hommes politiques insistent plutôt sur l'idéologie de leur camp politique. Ainsi, la personnification de la vie politique se renforce depuis 2001 en jouant sur ces stéréotypes sociaux : la femme politique devant se mettre sous la protection d'un parrain afin de faire face au conflit inhérent à la compétition politique.

La féminisation des gouvernements est un phénomène extrêmement récent, très visible et parfois surestimé. L'accès au pouvoir exécutif, dépendant du « fait du prince », peut sembler en effet plus facile que l'accès au pouvoir législatif.

Il est à noter que la féminisation de l'élite politique en France a commencé par les organes exécutifs, et seulement à partir des années 2000, elle a touché le pouvoir représentatif. Certains chercheurs pensent que ce sont les partis qui ont joué un rôle central dans l'ouverture de l'espace représentatif, et d'autres pensent que le rôle décisif dans ce processus appartient à l'Etat.

Les stéréotypes sociaux ont une incidence sur les fonctions attribuées aux femmes dans le pouvoir exécutif. Par exemple, d'après une enquête, en 2001, sur 85 grandes villes, les adjoints chargés des affaires sociales sont à 65% des femmes et les adjoints chargés de l'environnement sont à 35% des femmes. En 2004, les femmes occupent 56,7% des vice-présidences chargées de la culture, 45,8% des vice-présidences chargées de l'écologie et surtout elles occupent 66,7% des vice-présidences chargées des affaires sociales, du logement et de la solidarité. Dans le même temps, les femmes sont marginalisées pour obtenir des délégations plus prestigieuses, comme celle de finances. Ainsi, au niveau des villes, d'après cette enquête, les femmes occupent : 15% des postes d'adjoints aux finances ; 15% des postes d'adjoints à la sécurité ; 11% des postes d'adjoints aux transports. Dans un même niveau régional, les femmes occupent : 23,5% des vice-présidences chargées du développement économique ; 29,2% des vice-présidences chargées de l'aménagement du territoire ; 8% des vice-présidences chargées des transports. Cette marginalisation des femmes peut être causée par le fait que souvent à la tête de l'exécutif se trouve un homme.

Il faut plutôt se replacer dans une perspective de genre, de « sexe social » en considérant que les femmes d'aujourd'hui, du fait de leur situation historique et sociologique, ont une expertise particulière. Cette expertise est liée au fait qu'elles sont très souvent en charge à la fois du public et du privé, alors que les hommes sont des fois moins insérés dans le privé mais davantage investis dans le public. La question de « la politique autrement » a donc à voir avec une réalité qui a son histoire, ses structures sociales, ses représentations. On ne peut donc pas faire abstraction de cet historique sous couvert d'exigences universalisantes⁴¹⁰.

Après avoir considéré la représentation des femmes dans le pouvoir exécutif dans les deux pays, il faut souligner qu'on observe deux subdivisions de la problématique : verticale et horizontale. Selon la division verticale, on peut mettre en évidence une caractéristique réciproque du pouvoir exécutif dans les deux pays : la dépendance entre le statut et le prestige du ministère et le taux de la présentation des femmes dans ce ministère. La logique suivante est donc respectée : plus il y a de femmes dans le ministère et peu important est le ministère dans la vie de l'Etat. Selon la

⁴¹⁰ Voir Mossuz-Lavau J., « Parité » dans *Dictionnaire de la gauche* ed. Mischi J. Hatzfeld H., 2007, op. cit., p. 307-314.

logique de la division horizontale, on remarque que la plupart des postes dans les ministères sont des postes dans les domaines réputés comme « féminins ». Ces deux caractéristiques de l'analyse de la représentation des femmes dans le pouvoir exécutif nous permettent de conclure que l'idée sur l'effet de pyramide dans les deux sociétés n'est pas fausse.

4.1.1.2. *La représentation des femmes françaises et russes dans le pouvoir législatif.*

Le traditionalisme et l'asymétrie du système politique russe et français sont caractérisés non seulement par la présentation des femmes au niveau du pouvoir exécutif, mais aussi au niveau du pouvoir représentatif. Les organismes électifs représentent des forces importantes dans la société démocratique, car ils sont basés sur le principe d'éligibilité. Je voudrais présenter dans ce sous-paragraphe l'état de lieu des systèmes parlementaires et des règles aux élections. De quelle façon ces systèmes évoluent, se transforment, se développent et quelle influence joue le changement de la législation pour le pouvoir législatif dans les deux pays ? Malgré l'adoption d'une législation favorable aux femmes en politique, leur présence dans les organes législatifs se présente toujours sous une forme pyramidale. Les exemples de la Russie et de la France sont très explicites. Les lois qui devraient favoriser l'augmentation du taux de femmes en politique ont visé à éliminer le décalage, mais on s'aperçoit qu'elles favorisent en réalité l'élaboration des mêmes schémas inégalitaires dans la société et, ce qui est plus important, en politique, le domaine où le pouvoir est concentré.

Dans ce contexte, il me semble logique de mentionner le facteur de « masse critique » qui a été analysé par un grand nombre de chercheurs en Russie et en France. La notion de masse critique correspond au saut quantitatif des 30%. Ce saut est également d'ordre qualitatif, car il permet d'améliorer les prestations des femmes et de provoquer une chute du niveau de stress qu'implique la position de « femme symbole » et qui est inhérent aux minorités. C'est à dire que la fixation de quotas est un indicateur du pouvoir des femmes et constitue une ressource institutionnelle de mobilisation ultérieure. Même si la « masse critique » demeure une minorité, celle-ci est en position de créer et d'utiliser les ressources institutionnelles pour transformer les rapports de

and Henri Rey, 196-199. Paris, Larousse.

genre. La notion de « masse critique » se rapproche de celle de « seuil de présence » mise en avant par W. Kymlicka. Ce seuil renvoie à la proportion requise au sein des assemblées législatives pour que chaque groupe soit assuré de voir ses demandes et ses besoins pris en considération. Cependant, W. Kymlicka considère que dans le cas des femmes, un seuil de 25 à 30% serait également suffisant pour obtenir des changements dans l'agenda politique⁴¹¹.

Durant les années 90, la Russie se trouve dans une situation d'incertitude historique dans le cadre du choix de la future voie du développement. La manifestation des idées démocratiques et du marché économique libre ont accompagné le discours autour des droits des femmes et de l'égalité de genre. Parallèlement, les autres acteurs politiques font appel aux rôles traditionnels de genre. En même temps, on remarque des approches soviétiques concernant la résolution de la question « féminine ». La concurrence entre les différents discours de genre a demandé aux pouvoirs politiques russes de faire un choix. Au début des réformes démocratiques, le choix a été fait en faveur de l'égalité de genre et de sa construction institutionnelle. Pour la première fois dans l'histoire de la Russie, la Loi fondamentale contient le principe de l'égalité, non seulement au niveau des droits formels mais également au niveau d'une égalité réelle des chances. « L'homme et la femme possèdent des droits égaux, des libertés égales et des chances égales ». Cette période a deux caractéristiques principales : les partis maintiennent faiblement la participation des femmes dans leurs organisations⁴¹² et c'est

⁴¹¹ Masse critique. L'expression « masse critique » vient de la physique nucléaire où elle désigne la quantité nécessaire au déclenchement d'une réaction en chaîne, un *point de non retour*, un basculement dans une situation ou un processus nouveaux. Par analogie, on dit qu'un changement qualitatif aurait lieu dès que les femmes dépassent 20, 30 ou 50 pour cent d'une institution ou assemblée. Cette problématique a été mentionnée et développée dans la théorie organisationnelle de R. Moss Kanter (1977) et l'article de H.M. Hacker (1952) Child et Krook.

Plus les femmes sont nombreuses au Parlement, plus leurs chances sont grandes de faire entendre les préoccupations des femmes et leur opinion dans les débats, le travail des commissions et les groupes inter partis. Peu nombreuses, elles n'ont que rarement l'occasion d'intervenir dans ce sens.

La proportion de femmes dans un groupe influence la prise en compte de leurs intérêts. Selon cette approche, les progrès en matière de politiques à l'égard des femmes dépendraient donc du poids des femmes dans les instances de décision (la législation dans notre recherche). Selon cette analyse, tout se passe comme si les femmes élues devenaient les portes-parole des femmes et les représentantes des intérêts de toutes les femmes.

⁴¹² Instruire les masses féminines, les intégrer à la communauté, telles étaient les tâches des partis politiques et des institutions de la société civile. Mais les partis politiques russes, venant d'apparaître dans le champ politique, ne se sont inquiétés ni de la situation sociale des femmes, ni de leur place dans l'univers politique. Rares étaient les partis à se soucier du recrutement des femmes et encore moins de leur promotion à l'intérieur de l'organisation. Des vingt-cinq partis enregistrés au début des années 1990, il n'y en avait que deux, le Parti social-démocrate et le Parti de la liberté économique, qui avaient inclus dans leurs programmes des thèses sur la situation et le

aussi la période de l'apparition du parti féminin « Femmes de Russie ». Le mouvement politique des « Femmes de Russie » s'est formé comme le rassemblement de trois organisations : l'Union des femmes de Russie, l'Association des femmes entrepreneurs et l'Union des femmes de la Marine. Le mouvement politique des « Femmes de Russie » s'est présenté aux élections comme une force autonome, avec des slogans réclamant l'élargissement de la démocratisation par la participation des femmes à la vie politique, l'accroissement de la responsabilité sociale de l'Etat et la réalisation de réformes concrètes à l'égard de l'individu (Annexe 12). En revanche, la situation change avec le temps, en effet le système politique russe devient de plus en plus traditionaliste. Dans la variante russe, le traditionalisme politique manifeste une tendance vers la personnification du pouvoir et la spécificité du choix des élites. Ces caractères traditionalistes se dévoilent au cours des élections parlementaires. Les résultats des élections montrent que dans les conditions du renforcement du pouvoir vertical présidentiel, l'espace de la concurrence politique ouverte et compétitive s'est rétréci, et en conséquence, la ressource administrative des participants aux élections devient un thème prioritaire. Il est important de montrer que de telles corrections dans les « règles du jeu des élections » dans le cadre de l'égalité de genre a, en réalité, aggravé le problème de « l'ascenseur social », c'est-à-dire la possibilité par les femmes d'accéder à « l'Olympe » politique.

1. Le bilan des résultats aux élections aux quatre Doumas d'Etat. L'exemple de la composition du Parlement montre que la représentation des femmes à la Douma (la chambre basse du parlement russe) a augmenté pendant la dernière décennie⁴¹³. Une évolution peut être mise en évidence. Après les élections de 2007, 63 femmes (14% des députés) font partie de la Douma. Parmi les facteurs favorables à une telle tendance, on peut citer : l'implémentation du système proportionnel aux élections, qui favorise le progrès des femmes en politique, l'orientation des partis politiques et surtout l'attitude du parti « La Russie unie » dans les listes électorales, où les femmes-candidates sont incluses. Selon l'étude de l'expérience sociale des femmes députées à la Douma, on

rôle des femmes dans la société, sur la nécessité de leur promotion dans les structures du pouvoir. Aivazova S., « Les femmes et la politique en Russie dans les années 1990 », dans *Les femmes et la politique*, sous la dir de Le Bras-Chopard A. et Mossuz-Lavau J., Paris, L'Harmattan, 1997, p. 164.

⁴¹³ En 2000, la Douma compte 34 femmes, en 2003 déjà 44 femmes et en 2007, 63 femmes. Ajvazova S., *Rossijskie vybory: gendernoe pročtenie...* (Les élections russes : la lecture « genrée »), p. 86.

peut conclure que la plupart des femmes possèdent un « passé en nomenklatura » : elles étaient déjà députées au Parlement fédéral ou régional, où elles occupaient de postes-clés dans le pouvoir exécutif. La partie des femmes dans la chambre haute du Parlement est traditionnellement très faible (4, 2%). Actuellement, le Conseil de la Fédération présente les intérêts du « business », cela signifie qu'aucun changement radical de la composition de genre de la chambre basse n'est à prévoir car les femmes ne sont pas intégrées dans les enjeux du grand « business ».

En 1999, la plupart des femmes à la Douma étaient choisies grâce au parti communiste KPRF⁴¹⁴, avec le temps, la situation a changé, et, aux élections de 2007, c'est le parti « Russie unie » qui devient le leader de la promotion des femmes à la Douma russe. Ce parti devient dirigeant, et il a réussi à augmenter le nombre des femmes pouvant accéder au mandat de député. Ce parti a garanti la parité dans une partie de la liste des députés parmi les gens de moins de 30 ans. En même temps, « Russie unie » est responsable du changement de la balance des genres dans le corps des députés et ce parti souhaite rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes sans déstabilisation de l'ordre entre les genres. C'est pourquoi, pendant la sélection des candidats pour constituer sa liste, ce parti préfère les représentantes de la « nomenklatura ». De plus, leur « image du monde » coïncide avec les idées de la stabilité et du développement sans changements significatifs. Ceci prouve l'idée qu'à partir du début du XXI^{ème} siècle, « l'ascenseur social » ne fonctionne pas dans le système politique russe, il est difficile pour les femmes non-ressortissantes de la « nomenklatura » d'entrer dans le pouvoir.

La comparaison des compositions des quatre Doumas de la Fédération de Russie pendant la dernière décennie permet de proposer les conclusions suivantes.

La première conclusion pourrait être que l'attitude des partis à l'égard du principe d'égalité des genres a considérablement changé pendant la dernière décennie. Tout d'abord, les partis étaient presque « insensibles » au genre, cependant, aux élections de 2007, le degré d'implication du genre est devenu important. Les partis étaient obligés de poser la question de l'intégration des femmes dans la politique. La problématique de l'intégration des femmes a souligné la barrière idéologique entre les partis et les a classés en « modernistes » et « traditionalistes ». Par exemple, selon

l'analyse des documents du programme des partis, on peut dire que les partis « Russie Unie », « Iabloko » et SPS⁴¹⁵ appartenaient au modèle plutôt moderniste. En revanche, les partis comme KPRF et LDPR⁴¹⁶ sont plutôt traditionalistes. Cependant, la différence entre les programmes des partis modernistes et traditionalistes n'influence pas la pratique des campagnes électorales, particulièrement lors de la constitution des listes des candidats aux postes de députés. La logique de la domination masculine dans la politique publique était importante.

La deuxième conclusion est la suivante. Les partis politiques et les blocs politiques, c'est à dire les participants réels des élections, accordaient aux femmes et aux hommes des chances et des possibilités différentes pour se faire élire au Parlement. La technologie des élections est aussi un facteur déterminant.

La troisième conclusion met en évidence le lien entre une augmentation de la ressource administrative pour les femmes-candidates aux élections et une diminution de la signification de l'influence du parti. Le résultat d'un tel processus est la restriction des possibilités de l'évolution des femmes à l'Olympe politique. C'est particulièrement le cas des femmes, qui ne font pas partie de la « nomenklatura » étatique, y compris les femmes du business et les femmes représentantes des différentes organisations de femmes. Cela signifie que seule une petite partie de femmes de l'élite politique russe se présente selon les règles et les demandes de la tradition et de la culture de la structure de l'Etat russe. Cette constitution se base sur la bureaucratie et la « nomenklatura » et empêche toute influence des institutions de la société civile.

Une autre réflexion semble aussi très intéressante : la marginalité des femmes en politique met en évidence le conservatisme et l'inertie du comportement de l'électorat. Comme la politique reste pour la plupart des femmes un domaine très éloigné de leurs stratégies vitales, leur comportement est moins politiquement engagé.

Traditionnellement, le problème du genre en politique et l'asymétrie existante s'expliquent par le caractère traditionnel des représentations des rôles féminins et masculins dans le domaine public. Cependant, une telle explication ne reflète pas l'intégralité du sens de ce phénomène. Il est nécessaire de mettre en évidence d'autres explications et d'autres raisons.

⁴¹⁴ Le Parti communiste de la [Fédération de Russie](#).

⁴¹⁵ Union des forces de droite.

⁴¹⁶ Parti libéral-démocrate de Russie.

La comparaison des compositions des quatre Doumas d'Etat conduit au bilan suivant. Premièrement, l'augmentation de la proportion de femmes dans le Parlement, et surtout dans la fraction du parti dirigeant « Russie Unie » ; deuxièmement, l'augmentation progressive du nombre des femmes dans le parti LDPR, malgré toutes les déclarations anti-féministes ; troisièmement, la diminution des femmes dans le parti communiste KPRF. La fraction du parti « Russie unie » fait sa première apparition lors des élections de 2007 et sa composition à l'égard du genre semble très bien équilibrée. Il est important de souligner que ce parti a réuni dans la liste des élections de 2007 tous les noms de femmes ayant déjà connue l'expérience du rôle de député. C'est peut-être grâce à leur célébrité et à leur popularité qu'elles ont gagné des places au Parlement russe⁴¹⁷ ? (Annexe 13).

2. Le portrait d'une femme députée de la Douma d'Etat russe⁴¹⁸. Selon les données biographiques, parmi les députés de la Douma actuelle, il y a des femmes avec l'expérience de ce type de poste. La plupart de ces femmes sont dans le groupe d'âge 50-59 ans. A peu près un tiers d'entre elles appartient à la génération de 30-40 ans. 5 femmes sont très jeunes – moins de 30 ans. Au total, à la Douma, il y avait 11 députés âgés de moins de 30 ans et dans ce groupe, la parité des genres est bien respectée. 8 femmes font partie du grand groupe des 60 ans et plus (formé de 71 députés). Si l'on compare les mêmes caractéristiques d'âge des femmes-députées à la Douma, on remarque des différences et des changements intéressants. Dans la troisième et quatrième Douma, il n'y avait aucune femme-députée dans la tranche d'âge des moins de 30 ans et dans le groupe au-dessus de 60 ans. A la quatrième Douma, il n'y avait qu'une seule femme députée de moins de 30 ans et 4 femmes avaient plus de 60 ans. Il est évident que les limites d'âge augmentent d'une Douma à l'autre, ce qui contribue à augmenter les chances des femmes d'accéder au Parlement. La plupart des femmes députées demeurent dans des « oblasts » centrales, c'est une caractéristique stable qui ne change pas avec le temps. La quasi-totalité des femmes, mais pas toutes, possèdent un diplôme universitaire.

⁴¹⁷ Ajvazova S.G., «*Igra v gender*» na pole rossijskoj politiki: vozmožnosti institucional'nyh izmenenij, (« Le jeu au genre » sur le champ de la politique russe).

⁴¹⁸ Ajvazova S.G, *Rossijskie vybory: gendernoe pročtenie* (Les élections russes : la lecture genrée), Konsorcium ženskih nepravitel'stvennyh organizacij, Moscou, 2008.

Dans la Douma de 2007, il y avait 2 femmes qui avaient un diplôme d'instruction secondaire (sur un total de 10 personnes possédant un diplôme). Ce facteur est contradictoire, car d'un côté, il dénote une ouverture des possibilités et une facilité d'accès des femmes au mandat de député, et d'un autre côté, ce facteur signifie que les critères de la sélection aux listes de députés sont dégradés. La plupart des femmes présentes dans les organes législatifs avaient une expérience au niveau fédéral et au niveau régional. Plus d'un tiers d'entre elles a l'expérience du travail dans le cadre de grands postes au sein des structures du pouvoir exécutif. Parmi ces femmes, une femme sur sept était liée au business. Un très petit nombre représente les organisations publiques dans la majorité sportive et de la jeunesse.

La majorité des femmes parlementaires est mariée et a un ou deux enfants. Le député N.N. Karpovitch qui a 4 enfants fait exception à la règle. Il est à noter que parmi les députés hommes il y a davantage d'hommes avec une famille nombreuse. Par exemple, V. Voitenko, V. Gal'tchenko, A. Skotch ont 6 enfants ; A. Zavgaev et F. Komarov ont 5 enfants et 12 autres députés hommes ont 4 enfants.

Selon tous ces indices, le portrait d'une femme députée de la Douma d'Etat est le suivant : c'est une femme qui a passé sa jeunesse à l'époque soviétique, elle habite en ville « d'oblast », elle a une bonne éducation universitaire, elle est mariée et a un ou deux enfants, et enfin, c'est une femme qui a fait une carrière qui lui a permis d'entrer dans les élites de la « nomenklatura » politique russe.

Au niveau local, dans les régions, la situation diffère : le taux moyen de représentation des femmes aux parlements est resté ces dernières années sans grands changements, à savoir 8-10% des députés⁴¹⁹. La plupart des femmes ont été choisies au sein du parti « Russie unie ». Dans la littérature, concernant les élites régionales, on peut trouver une raison expliquant la corrélation entre la représentation des femmes au pouvoir et la spécificité de chaque région⁴²⁰. Parfois, il n'est pas facile de définir la structure de genre des élites régionales. Par exemple, le modèle masculin du

⁴¹⁹ Lapina N., Čirikova A., *Putinskie reformy i potencial vliâniâ regional'nyh èlit*, (Les réformes de V.V. Poutine et le potentiel de l'influence des élites régionales). Gel'man V., Ryženkov S., Bri Moscou, *Rossiâ regionov: transformaciâ političeskikh režimov*, (La Russie des régions : la transformation des régimes politiques), Moscou, Ves' mir, 2000.

⁴²⁰ Gaman-Golutvina O., *Regional'nye èlity Rossii: Personal'nyj sostav i tendencii èvolûcii// Samye vliâtel'nye lûdi Rossii* (Les élites régionales de la Russie : Des personnes et des tendances vers l'évolution// Les personnes les plus influentes en Russie), Moscou, In-t situacionnogo analiza i novyh tehnologij, 2004, p. 49.

parlementarisme domine dans les régions où existe un complexe militaro-industriel très bien développé, et où se trouve un « business » bien développé lié à la production des ressources et à leurs transformations. Dans « l'oblast » de Tcheliabinsk (Tcheliabinskaïa oblast), les femmes représentent 1,6% des députés, dans « le kraï » de Perm (Permski kraï) – 2%. Il y a pourtant quelques exceptions, par exemple, dans « le kraï » de Krasnoïarsk (Krasnoïarski kraï), les femmes représentent 20% des députés. Dans le cas des régions, il faut prendre en compte les facteurs suivants : la nomination des chefs dans les régions et les représentants de branches de « business » puissantes, et, la politique des partis qui ont l'opportunité d'entrer dans le parlement régional. Pendant la période allant de la fin 1999 au début de l'année 2000, ce sont les chefs des régions qui ont joué le rôle principal dans la constitution des législatures. Les candidatures étaient présélectionnées selon le principe de « loyauté ».

En 2000, les partis politiques commencent à jouer un plus grand rôle dans la constitution des législatures, et parmi eux, le plus puissant, le « parti du pouvoir »⁴²¹. Pour ce qui est de la reconstruction des relations de genre en politique, la politique du parti « Russie unie » s'applique sélectivement. Les représentants du monde des affaires jouent un grand rôle dans la composition du parlement. Il est à noter un renforcement de l'influence politique du « business » dans les régions. Les businessmen régionaux sont devenus les députés qui eux-mêmes ont contribué à l'avancement de leurs représentants dans les élections. Ce sont toujours des hommes, le business régional ainsi que fédéral n'est pas prêt de favoriser l'accès aux femmes dans leurs structures. Parmi les chefs des régions, seule une femme, gouverneur de Saint-Pétersbourg, V. Matvienko est devenue en 2000 l'une des femmes les plus connues en politique. Pour conclure, il faut souligner que selon l'avis des experts, les femmes ne jouent pas de rôles importants dans la politique régionale. Une telle déclaration correspondait à la réalité des années 1999-2000, mais pour la Russie actuelle, on observe une situation liée au renouvellement des structures du point de vue de la représentation des femmes. Davantage de femmes participent à la prise de décisions. Au sein du pouvoir exécutif, elles occupent de

⁴²¹ Les positions aux élections régionales du parti « Russie unie » pendant les dernières années s'affirment : en mars 2006, dans 8 régions où il y avait des élections, ce parti a obtenu 35,7% des voix, octobre 2006 – 47,3%, mars 2009, dans 9 régions, ce parti a remporté 58% des voix. Panov P., « Regional'nye političeskie processy v Rossijskoj Federacii v «èpohu Putina»: unifikaciâ ili diversifikaciâ? » (Les processus régionaux politiques dans la Fédération de Russie à l'époque de V.V. Poutine : l'unification ou la différentiation), *Politèks*, 2006, vol 2, n° 4, p 118. *Nezavisimââ gazeta*, (Le journal indépendant), 03.03.2009.

nouveaux postes et plus de femmes sont élues aux postes locaux. Quant à la situation de la représentation des femmes au pouvoir législatif, la France présente des résultats tout aussi ambigus.

3. Les femmes au pouvoir législatif en France.

Les femmes sont très largement sous-représentées aux postes politiques où il y a davantage de pouvoir. On peut observer une sorte de décalage entre la réalité de la féminisation de l'espace politique depuis 2001 et le sentiment d'une égalisation des rapports entre sexes dans l'espace politique. Ce sentiment porte un caractère illusoire et paradoxal. L'illusion est basée sur la visibilité médiatique des sujets liés aux femmes et à l'interprétation générale des données quantitatives sur le genre et les élus politiques. En effet, on constate que depuis 2001, le taux de femmes est très faible parmi les postes politiques les plus prestigieux et importants, comme dirigeant ou exécutif. Dans ce contexte, il est à signaler aussi l'existence d'une pyramide du pouvoir dans l'espace politique français. Avant l'adaptation de la loi sur la parité, les femmes n'étaient pas très nombreuses dans les organes représentatifs.

Sous la V^{ème} République et son scrutin majoritaire de circonscription à deux tours, la représentation féminine s'est réduite. Avec le scrutin proportionnel à un tour instauré par F. Mitterrand en 1986, les femmes présentes dans l'hémicycle sont plus nombreuses. Mais jusqu'aux législatives de 1995, seules 126 femmes au total ont atteint le statut de député. Depuis 1988, les élections législatives se sont réalisées à nouveau au scrutin majoritaire. Au cours des élections législatives de 1997, on recense précisément 10,9% de femmes députées. En effet, cette consultation, produit de la dissolution de l'Assemblée nationale par J. Chirac, marque un tournant dans l'histoire des femmes et du mandat de député. A la suite de cet événement, la situation des femmes évolue dans le sens d'une plus grande représentation. Les seules instances, où l'on enregistre une situation un peu différente, sont les conseils municipaux (21,2% en 1995), les conseils régionaux (on est passé de 13% à 25,8% en 1998) et surtout le Parlement européen (40,2% de femmes en 1999).

Au Palais du Luxembourg, les femmes se font rares, plus encore qu'à l'Assemblée nationale. Elles représentent 5,6% de l'ensemble des sénateurs. De 1958 à 1998, 44 femmes franchissent les marches de cette Chambre en qualité de sénateurs. Cette sous-représentation classe la France à la dernière position des pays de l'Union

européenne. Au Sénat, la proportion de femmes élues était de 5,6% à l'issue du dernier renouvellement de septembre 1995. Les suppléances et les remplacements leur permettent d'approcher la barre des 6% (5,9%) : 19 femmes sur 321 sénateurs.

Il a fallu plusieurs décennies de débats politiques, de luttes et de manifestations pour accepter la question de l'égalité dans l'accès des femmes, ainsi que des hommes aux fonctions d'Etat et à la participation aux élections⁴²². La comparaison à l'échelle internationale de la représentation politique des femmes souligne l'importance des variables institutionnelles « structurelles » caractérisant le fonctionnement de chaque champ politique national, qu'il s'agisse des modes d'élection ou des règles encadrant l'organisation des carrières politiques (cumul des mandats, filières de professionnalisation). Le fait d'accorder une place majeure aux obstacles institutionnels est particulièrement visible dans les publications officielles des institutions internationales, vraisemblablement parce que l'on suggère ainsi qu'il est possible de favoriser l'égalité des sexes en politique en modifiant certaines règles.

Mais est-ce qu'il y a des changements avec la loi dite « sur la parité » ? L'évolution de la part des femmes dans les diverses assemblées françaises s'organise selon des variations et une temporalité contrastées. Selon l'avis des chercheurs C. Achin et S. Lévêque, le champ politique français fonctionne à « deux vitesses », représentant un espace clivé entre des institutions « dominantes » et des institutions « dominées ». Ce fait de nouveau confirme notre hypothèse portant sur la construction des relations entre les genres en forme de pyramide. « La loi sur la parité n'a pas remis en question cette opposition. Du côté dominant, les mandats de conseillers généraux, de maires et de députés du Parlement national, classiquement les plus valorisés, semblent réservés à une élite politique fermée et très largement masculine, qui favorise son auto reproduction par des pratiques traditionnelles de cumul des mandats et de sélection parmi les notables locaux ou parmi les dirigeants nationaux des partis. Du côté dominé, les mandats de conseillers municipaux, de conseillers régionaux et de députés européens, moins valorisés ou plus récents, semblent davantage accessibles à un nouveau personnel politique»⁴²³.

⁴²² Sineau M., *Féminisation, crise politique et changement : le cas français*, Paris, 2006. <http://www.inegalites.fr/index.php>.

⁴²³ Achin C., Lévêque S., *Femmes en politique*, Paris, Collection Repères, la Découverte, 2006, p. 71-72.

En effet, la loi sur la parité a été efficace là où elle s'appliquait de manière contraignante, c'est-à-dire pour l'élection des conseillers municipaux dans les communes de 3500 habitants et plus, celle des conseillers régionaux, des députés européens et des sénateurs élus à la proportionnelle. Par contre, là où la loi n'était qu'incitative, elle n'a eu que très peu ou pas du tout d'effet. Ainsi, la pénalisation financière instaurée pour les élections législatives a trop peu influencé le PS et l'UMP pour qu'ils féminisent significativement leurs investitures. De plus, aucun effet d'entraînement n'a été observé sur les autres élections se déroulant au scrutin uninominal (les cantonales et une partie des sénatoriales, sur les élections indirectes des délégués intercommunaux, et sur la répartition des fonctions électives, c'est-à-dire sur la responsabilité dans les postes exécutifs).

« Côté dominant, les mandats de conseillers généraux, de maires de villes de plus de 30 000 habitants et de parlementaires semblent toujours réservés à une élite politique professionnalisée et très largement masculine. Côté dominé, les mandats de conseillers régionaux et de députés européens, moins dotés en prérogatives et pour certains plus récents, sont davantage ouverts à la concurrence, aux nouveaux entrants et donc aux femmes⁴²⁴ ».

L'entrée massive des femmes dans les conseils municipaux et régionaux constitue la principale avancée de cette loi. Les résultats comparés des élections qui ont eu lieu depuis juin 2000 prouvent qu'au niveau des scrutins de liste, cette loi atteint son objectif paritaire au niveau des mandats électoraux. La proportion de conseillères municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus est passée de 25,7% en 1995 à 47,5% en 2001, et celle des conseillères régionales de 27,5% en 1998 à 47,6% en 2004. Ainsi, avec plus de 47% de femmes élues, les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les conseils régionaux font vivre la parité.

Le fait que la proportion de femmes députées dans la délégation française au Parlement européen soit de 43,6% et non de 47% est à mettre en relation avec la réforme électorale du 11 avril 2003, remplaçant la circonscription nationale par huit circonscriptions régionales. De plus, si à la différence des conseils municipaux et régionaux, la loi du 6 juin 2000 n'a pas augmenté de manière significative la proportion

⁴²⁴ Achin C. et alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007, p.128.

de députées européennes dans la délégation française, c'est parce que dès 1994, cette loi faisait figure d'avant-garde paritaire.

« Depuis le vote de la loi sur la parité (loi du 6 juin 2000), une nouvelle série de recherches en science politique s'est intéressée aux effets de cette réforme sur les rapports de genre en politique. Cette nouvelle « ressource » féminine en politique qui constitue l'affirmation d'une identité féminine s'est avérée ambivalente, se retransformant en stigmaté à mesure que les enjeux politiques s'élèvent et que l'on s'éloigne de l'échelon local, traditionnellement plus ouvert à la société civile représentée par les femmes ⁴²⁵».

Les différents rapports d'évaluation de la loi du 6 juin 2000 soulignent ses limites sur la féminisation des lieux de pouvoir (où les élections au scrutin uninominal se déroulent et pour les fonctions électives). Cette force d'inertie du champ politique relatif au partage sexué du pouvoir est inscrite dans la loi, dans la mesure où « plus on monte dans la hiérarchie des positions de pouvoir, plus la contrainte paritaire telle qu'elle a été prévue par la loi est faible, voire inexistante »⁴²⁶.

Ainsi, les élections législatives représentent les seules élections au scrutin uninominal, où la loi de parité s'applique. Cependant, à la différence des élections se déroulant au scrutin de liste, la parité des candidatures n'est pas imposée, mais seulement encouragée à travers une pénalisation financière, proportionnelle au décalage entre le pourcentage de candidats de chaque sexe. La période d'augmentation du pourcentage des femmes au sein de l'Assemblée Nationale peut être divisée en trois sous-périodes. Pendant la première sous-période, de 1958 à 1973, la proportion de femmes ne dépassait pas 2%. Au cours de la deuxième sous-période, de 1978 à 1995, le pourcentage de femmes a doublé, mais ne dépassait pas encore la barrière des 6%. Finalement, pendant la troisième sous-période, les femmes représentent une proportion de 10% et en 2007, un taux de 18,5% à l'Assemblée Nationale. En 2002, au sein de la première Assemblée Nationale élue après la promulgation de la loi de parité, le nombre de députées était de 12,3%, contre 10,9% en 1997. Le faible pourcentage de femmes investies candidates et élues par les deux grandes formations politiques : 20% de

⁴²⁵ Bereni L., Marry C., Pochic S. et Revillard A., « Le plafond de verre dans les ministères : regards croisés de la sociologie du travail et de la science politique », *Politiques et management public* [En ligne], mis en ligne le 03 octobre 2012, consulté le 23 juin 2013. URL : <http://pmp.revues.org/4141>

⁴²⁶ *Idem.*

candidates et 10,1% de députées pour l'UMP ; 36,13% de candidates et 17,84% de députées pour le PS, conforte la conclusion des rapports d'évaluation de l'Observatoire de la parité, à savoir que seule la contrainte est efficace quand l'enjeu de pouvoir est fort.

Suite aux élections législatives de juin 2007, la France reste en queue de peloton européen : avec 18,5% de députées, elle est seulement en 18^{ème} position de l'Union européenne et au 59^{ème} rang mondial. On observe la même situation au Sénat qui représente un bastion fermé du pouvoir masculin. L'explication de l'établissement d'une telle situation réside dans le type d'élections, de plus, les institutions fermées aux femmes ont le plus souvent une orientation de « droite » et par conséquent, sont moins soumises à la reconstruction de genre.

La loi sur la parité a accentué et renforcé l'hétérogénéité de l'espace politique en France. Des chercheurs expliquent ce phénomène par les facteurs suivants. La sous-représentation des femmes au niveau national et municipal peut être expliquée par le « prix » du trophée obtenu pendant les élections. C'est-à-dire la seule victoire aux élections pour le poste n'est pas prestigieuse. L'autre explication est le domaine des fonctions qui est étroitement lié aux compétences féminines. La sensibilité sociale, la santé, l'éducation étaient toujours considérées comme faisant partie du domaine féminin, ce qui signifie que la réalisation du mandat au niveau local coïncide bien avec la prédétermination féminine, à savoir, être femme, épouse et garder le foyer. Ceci explique pour quelles raisons les postes de conseillers municipaux deviennent tellement accessibles aux femmes, où le pourcentage de leur représentation est assez élevé. La même situation peut être observée au Parlement européen. Cette organisation a proposé aux femmes des perspectives plus larges pour le développement de leur statut politique. Le succès des femmes était expliqué par le fait que le mandat au Parlement était moins prestigieux et moins influencé. De plus, le Parlement européen représente une institution assez récente, avec un système d'élections proportionnelles, ce qui peut aussi contribuer à la promotion des femmes.

Les femmes maires sont peu nombreuses. La hausse du nombre de femmes maires est assez limitée entre 1995 et 2001. En effet, la proportion de femmes maires est évaluée entre 7,5% et 13,8%. On constate un paradoxe : les femmes sont plus souvent maires dans les communes de moins de 3 500 habitants, où le mode de scrutin ne

favorise pas l'application de la parité. En 2008, les femmes représentent 14,2% des maires contre 9,6% des maires dans les communes de plus de 3 500 habitants. Les femmes sont maires dans les communes où le prestige de la fonction de maire est le moins assuré. En 2001, 11,2% des maires des communes de plus de 100 000 habitants sont des femmes. L'intercommunalité est particulièrement prestigieuse dans les communautés d'agglomérations auxquelles les communes de plus de 100 000 habitants appartiennent. Même, si la loi sur la parité a contribué à la féminisation des maires, ces résultats et perspectives sont assez relatifs (Annexe 14).

La féminisation des élites politiques a plus touché la représentation des femmes dans les Conseils régionaux et municipaux, respectivement 47,6% et 35%. Cependant, parmi les maires, on ne trouve pas beaucoup de femmes : 13,8% (2008)⁴²⁷. Le profil social de l'élite locale s'est transformé : l'élite est devenue plus jeune (plus du quart des conseillers-femmes a moins de 40 ans). Les limites de recrutement s'élargissent et parmi les conseillers-femmes, il y a des femmes au foyer. La composition professionnelle est plus diversifiée : parmi les conseillers municipaux et régionaux, on compte plus d'employés de l'éducation et plus de fonctionnaires d'Etat. Le nouveau phénomène est l'élection dans les pouvoirs locaux de femmes issues de l'immigration (11,5% contre 6,5% d'hommes). On peut cependant tirer une conclusion : la progression s'arrête là où commence le vrai pouvoir.

4.1.2. Les nouveaux schémas de genre ou un phénomène de « femme président ».

Le plus souvent, les femmes en politique dans les deux sociétés sont interprétées comme des « tokens » en raison de leur petit nombre, ce qui conditionne leur stéréotypisation. Le concept de « tokenisme » est appliqué dans la catégorisation des femmes en politique en Russie et en France. La dynamique du groupe est influencée par la proportion des membres des représentants des différentes catégories dans le groupe. Dans le groupe asymétrique, où les membres constituent la majorité, ils étaient nommés les dominants, et les autres, peu nombreux, qui ne se sont représentés que symboliquement, étaient nommés les « tokens » (les symboles). Les « tokens », en

⁴²⁷ En politique, les femmes ont encore « mauvais genre ». – <http://www.inegalites.fr/spip.php?article953>.

raison de leur quantité négligeable, se rendent trop visibles, et ils sont vus de manière largement stéréotypée. Enfin, les caractéristiques des dominés sont plus exagérées que celles des dominants. Les femmes dans le groupe des hommes se présentent comme des « tokens » et jouent un des rôles suivants : 1) la mère – tout le monde s’attend à ce qu’elle assure le côté émotionnel, mais sans réaliser son activité professionnelle ; 2) la séductrice – ici le « token » se définit comme un objet sexuel pour les hommes avec un statut élevé dans le milieu professionnel ; 3) le jouet-talisman – la femme mignonne et très sympathique, mais pas professionnelle, une femme qui porte bonheur ; 4) la femme de fer - la femme qui est dure dans son activité professionnelle. Tous ces rôles empêchent les femmes d’occuper une place dominante dans le groupe, abaissant leurs chances de faire progresser leur carrière. En revanche, la situation peut évoluer en fonction de l’augmentation de leur nombre parmi les leaders. Une chercheuse russe, O. Zdravomislova a décrit quelques types de femmes politiques. Cette typologie, à mon avis correspond bien aux femmes russes et françaises en politique. Selon les résultats de la recherche d’O. Zdravomislova⁴²⁸, on peut mettre en évidence quelques types des femmes politiques :

« Femme publique » - c’est une femme qui se distingue considérablement par rapport à d’autres femmes qui ne font pas de politique. Elle a des traits féminins, mais en même temps elle est sensible aux signaux publics ; elle est capable d’agir dans différentes situations politiques. Sa caractéristique principale est la complexion publique. Elle aime être leader dans l’équipe, les autres la jugent différemment.

« Femme révolutionnaire » - une femme intégrée dans la vie politique depuis sa jeunesse. Elle « est partie » dans la politique pour s’y plonger intégralement et a refusé tout ce qui est personnellement et traditionnellement « féminin » (famille, mariage, enfants). Un tel type de femme est considéré par les hommes (ses collègues politiques) comme inconvenant dans le jeu d’équipe.

« The star » - est une femme qui s’engage en politique pour être au centre de l’attention, et pour attirer en tant que femme et en tant que personnalité brillante. Son auto-expression est au premier rang pour elle. Elle a des intérêts politiques, mais ils ne

⁴²⁸ Zdravomyslova O.M., *Gendernye aspekty sovremennyh rossijskih transformacij? Problemy, metodologii issledovaniâ* (Les aspects genrés des transformations contemporaines russes. Les problèmes de la méthodologie de la recherche), Dissertaciâ doktora filosof nauk (Thèse de Doctorat en Philosophie), Moscou, 2008, p. 137-139.

sont pas centraux car son besoin d'être leader n'est pas conditionné par les motivations politiques ou les motivations professionnelles.

« Expert ». La représentante de ce type est une professionnelle de haut niveau. Le plus souvent, ce sont des femmes avec un diplôme universitaire dans le domaine des sciences sociales et humaines. Pour telle femme, la politique représente une marche supplémentaire vers la perfectibilité et l'auto réalisation. Normalement, elle a réussi dans sa vie privée et elle a une bonne famille. Il est intéressant de coopérer et de collaborer avec elle, car elle s'engage en politique pour travailler et réaliser ses intérêts scientifiques et publics. C'est le type de femme qui ne cherche pas à être le leader mais le partenaire. Par contre, la typologie suivante qui est proposée par deux chercheuses, N. Ris et N.K. Noonan est davantage lisible et plus adaptée au champ politique russe. Cependant, dans le même temps, on trouve beaucoup de traits communs avec les femmes françaises. Par exemple, la chercheuse américaine N.K. Noonan a dégagé six types d'images de femmes :

1) Les femmes traditionnelles. Ce sont des femmes qui préservent les traditions du passé, elles sont fidèles à ces coutumes malgré leurs problèmes et leurs souffrances dans leur destin. Elles ne demandaient jamais rien et n'attendaient pas beaucoup en retour. D'après le type de philosophie et d'attitude, dont elles font preuve dans la vie, cela évoque le syndrome de la « babouchka » ou syndrome de la grand-mère.

2) Les femmes soviétiques. Ce sont des femmes qui ont accepté le rôle idéalisé de la période soviétique de la mère travailleuse. Ce type a joué très longtemps le rôle primordial dans la société russe.

3) Les féministes russes. Ce sont des femmes qui veulent abandonner le concept traditionnel soviétique du rôle féminin dans la société et elles veulent trouver des voies qui leur permettraient de s'implanter dans la vie publique.

4) Les féministes de l'Occident. Leur activité – la coopération et la collaboration avec les féministes occidentales qui soutiennent leurs efforts.

5) Les néotraditionnelles. Les représentantes de ce type se retrouvent parmi tous les groupes d'âges. Ces femmes tentent d'échapper aux problèmes de la vie publique et préfèrent se retrouver au foyer pour revenir à leur mission « féminine ». Ce sont des femmes qui veulent se libérer du poids du modèle soviétique de la double charge au travail et dans la famille.

6) N.K. Noonan mentionne encore un autre type de femmes. Ce sont les femmes « escapistes » (du mot anglais « escape »), c'est une personnalité qui tente d'échapper à la réalité et essaye de se retrouver dans un monde d'illusions, de fantaisies, dans le cas où elle est plongée dans la situation de crise, ou d'impuissance. C'est un type de femmes qui cherche des voies aisées dans la vie, et elles les trouvent dans un bon mariage, dans le commerce ou dans la prostitution.

Une autre chercheuse américaine, N. Ris, dans un de ses travaux ethnographiques, présente également une série de stéréotypes féminins russes. Elle remarque que « La conséquence réelle de la combinaison des stéréotypes sexuels archaïques et de la propagande communiste était la création dans la conscience publique de deux stéréotypes de femmes contradictoires. D'un côté, « la mère slave de la terre », la nourrice, qui s'occupe de son mari et de ses enfants, et d'un autre côté, c'est une femme actuelle qui travaille avec les hommes. Mis à part ces deux stéréotypes idéaux et mutuellement exclusifs, demeurant difficiles à rapprocher, la chercheuse parle d'encore d'un idéal compliqué à atteindre. Par conséquent, cette image correspond à l'image d'une femme charmante et belle. Cet idéal a des racines dans la tradition d'avant la révolution, mais il est majoritairement placé sous l'influence du mode occidental »⁴²⁹.

Toutes ces images féminines reflètent des types de femmes en politique dans les deux sociétés : russe et française. Dans le développement qui suit, on examinera les nouvelles tendances dans le champ politique en Russie et en France, plus précisément le phénomène « Femme - Présidente ».

4.1.2.1. *Phénomène « Ségolène Royal ».*

Dans la France d'après-guerre, les femmes n'étaient pas éduquées de façon à devenir des personnalités « autonomes » : elles n'avaient pas leurs propres convictions, votaient comme leurs maris et étaient peu intéressées par la politique⁴³⁰. Aujourd'hui, il y a de grands changements, les femmes sont devenues

⁴²⁹ Kardapol'ceva V.N., *Ženskie liki Rossii* (Des visages féminins russes), Ekaterinburg, Gumanitarn, Un-t, 2000, p. 55-56.

⁴³⁰ Dogan M., Narbonne J., *Les Françaises face à la politique : Comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 191.

des électrices de plein exercice⁴³¹. En France de nos jours, le statut social des femmes a considérablement progressé, ainsi que leur indépendance et leur taux d'activité professionnelle. Tous ces facteurs ont transformé l'attitude de la société sur le sujet « les femmes en politique ». L'expérience internationale a aussi influencé la perception des femmes en politique en France. L'idée que la société n'est pas prête à voter pour les femmes est dépassée⁴³². Déjà en 1990, plus de 80% de Français étaient pour une femme-président⁴³³.

C'est justement en France, en 2007, que pour la première fois, une femme aurait pu devenir Présidente de la République. Cependant, une femme dans la compétition présidentielle, ce n'est pas une nouveauté en France. A. Laguiller, H. Bouchardeau, C. Lepage, Ch. Taubira, M.G. Buffet ont été candidates, pour certaines à plusieurs reprises⁴³⁴ (Annexe 15). En revanche, présentées par de « petits » partis, les femmes-candidates n'avaient aucune chance de remporter les élections. Le fait que S. Royal a été désignée par l'un des plus grands partis de France change la donne. C'était une nouveauté pour la France, pas pour l'Europe. Les « petits pays » comme la Lettonie, la Finlande et l'Irlande étaient les premiers à donner le ton.

La question de genre est de plus en plus présente sur la place publique et la preuve commence à être faite que le pouvoir ne peut plus se conjuguer uniquement au masculin. Les militants socialistes qui ont voté le 16 novembre 2006 à 61% en faveur de S. Royal affrontant deux autres candidats, ont montré que, pour leur part, le genre

⁴³¹ Avec la seule différence que les femmes plus rarement que les hommes donnent leurs voix à l'extrême droite. Qui vote quoi, où, comment ?, ed. Perrineau P. Paris, Presses de Sciences PO, 2007.

⁴³² Selon les données des sondages en 1960, plus de 80% des Français sont contre l'élection d'une femme au poste à la Présidence de la République. En 1970, seuls 69% de Français sont opposés à une telle perspective. Bard Ch., Les premières femmes au Gouvernement (France, 1936-1981) <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero+01>

⁴³³ Selon des données de 2011, déjà plus de Français sont prêts à voter pour une femme. Selon une enquête réalisée par l'agence Mediaprism pour Le Laboratoire de l'égalité, **une écrasante** majorité de Français (91%) seraient prêts à voter pour une femme à la prochaine élection présidentielle. Parmi ces 91%, 80% répondent « oui, cela ne fait aucune différence avec un homme ». Les 11% restants ont beau répondre « oui », dans le fond ils préféreraient « que ce soit un homme ». Ils ne sont que 9% à répondre « non ».

⁴³⁴ La pionnière fut, en 1974, Arlette Laguiller, au nom de Lutte Ouvrière. Depuis, elle n'a jamais manqué un rendez-vous présidentiel. Rejointe en 1981 par Huguette Bouchardeau et Marie-France Garaud, elle est encore seule au premier tour de 1988. En 1995, elles sont deux, les Verts ayant une championne, Dominique Voynet. Le premier tour de 2002 voit un record de présences féminines : 4 sur 16 (Christine Boutin, Corinne Lepage, Christiane Taubira et toujours Arlette Laguiller).

n'était plus un obstacle pour se présenter à l'élection présidentielle avec un minimum de chances de réussir. Il est important de souligner que cette candidature est soutenue par un parti de gauche. On sait que, dans l'ensemble de l'Europe, ce sont en premier lieu les partis de gauche qui ont permis l'accroissement du nombre de femmes dans les assemblées élues. On a vu qu'en France, pour accroître la proportion de femmes dans les gouvernements, les changements ont commencé à se produire de manière significative avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, et plus encore quand elle y est revenue en 1997. L'idéologie des partis de gauche qui plaide en faveur de plus d'égalité entre les personnes, favorise également l'égalité entre les sexes.

La candidature de S. Royal à l'élection présidentielle de 2007 a représenté la preuve très significative de la féminisation de l'espace politique en France. S. Royal n'est pas nouvelle en politique, en effet, elle est énarque, présente à l'Élysée sous Mitterrand, trois fois ministre, Présidente du conseil régional de Poitou-Charentes depuis 2004, le fief de J.P. Raffarin. « Pourtant, elle est considérée comme n'ayant pas de passé, observe L. Habib, président d'Euro RSCG C & O⁴³⁵, conseiller de D. Strauss-Kahn. Sa liberté de ton, son rapport particulier à la parole publique lui permettent d'incarner le changement ». B. Teinturier, directeur général adjoint de TNS Sofres, confirme : « Elle est l'incarnation d'une demande de renouvellement et témoigne, comme Sarkozy, de l'émergence d'un nouveau leadership présidentiel ». Elle fait écho à la crise du politique en proposant la démocratie « participative ». Première femme à être en position de devenir le « père » de la nation, la candidature socialiste n'aura eu de cesse de contester les pratiques routinières des règles du jeu politique, en particulier partisans. La couverture médiatique de cette candidature a constitué un miroir grossissant de la ritualisation de la féminité des femmes politiques. Elle peut « se comprendre comme résultat d'un rappel à l'ordre genré que la révolution paritaire a finalement entraîné. S. Royal se présente et est présentée comme dotée des qualités attribuées « naturellement » aux femmes. Après le choc du 21 avril 2002, après le « non » au référendum européen de mai 2005, décrits comme les signes d'une crise accrue de la représentation, une femme est une nouvelle fois chargée de « réenchanter »

⁴³⁵ RSCG C & O est l'un des plus larges réseaux multidisciplinaires dans les métiers de la communication avec 233 agences réparties dans 75 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie.

le politique ⁴³⁶». La réaction aux thèmes dits féminins proposés par la candidate, était interprétée selon deux points de vues. D'un côté, l'apparition des sujets féminisés est un signe de changement de la politique. Par conséquent, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2007, S. Royal a été accusée de faire émerger le privé dans la sphère politique. S. Royal, en jouant sur son statut de femme, a tenté durant sa campagne de féminiser la vie politique, non pas en soutenant l'interchangeabilité des rôles entre les hommes et les femmes, mais en plébiscitant une politique plus féminine. Les hommes politiques, dans un contexte où ils auraient moins de prises sur les thèmes traditionnels de la vie politique, en particulier l'économie, utilisent les femmes pour promouvoir l'émergence de problèmes privés sur la sphère publique. La politisation de l'espace privé est avant tout une réponse à la perte de prestige des fonctions régaliennes du politique.

En revanche, d'un autre côté, certains politiques, hommes et femmes, ont réagi en dénonçant l'illégitimité de ses prétentions dans la sphère publique en renvoyant la candidate aux élections présidentielles à sa sphère privée. S. Royal a été rappelée à ses devoirs de mère : « Qui va garder les enfants ? », ou à son physique : « La présidentielle, ce n'est pas un concours de beauté ». Ses capacités à se positionner par rapport aux thèmes sociaux et sociétaux ont été dévaluées au regard des thèmes jugés nécessaires à toute stature présidentielle – à savoir, l'international et l'économique. Au delà de toute considération politique, ces critiques renvoient à une hiérarchie des thèmes et des genres, liée à une constante valorisation du masculin par rapport au féminin et qualifiée de « valence différentielle des sexes » par l'anthropologue F. Héritier. De plus, les rumeurs médiatiques autour du couple S. Royal – F. Hollande et de la vie amoureuse du Président Sarkozy illustrent à la fois les difficultés de concilier la vie de couple politique avec le poids du modèle de la femme de l'ombre, de la collaboratrice tel qu'il était incarné par les « premières dames de France ». Or la déconstruction de la frontière public/privé est précisément au cœur de l'enjeu paritaire. Dans cette perspective, « l'exigence de parité revêt d'abord un aspect symbolique. Elle exprime, avec force, la nécessité d'une démocratie paritaire et, au-delà, d'une société cogérée par les femmes et les hommes. Elle obligera à repenser fondamentalement le partage sexué des tâches

⁴³⁶ Frédérique Giraud, « Réjane Sénac-Slawinski, *L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2007, mis en ligne le 24 novembre 2007, consulté le 06 avril 2011. URL : <http://lectures.revues.org/496>

dans la sphère publique comme dans la sphère privée »⁴³⁷. A la veille des débats présidentiels de 2012, le sondage effectué parmi des internautes pose la question : « Quelle future Présidente ? »

A la question : « Quelle est celle qui aurait l'étoffe d'être Présidente, en dehors de vos préférences politiques ? » C'est la ministre de l'Économie Ch. Lagarde et la présidente du Front national M. Le Pen qui remportent le plus de voix, avec 14% chacune. La troisième place revient à la première secrétaire du Parti socialiste M. Aubry (13%). Au pied du podium, on retrouve la présidente de la région Poitou-Charentes, S. Royal (9%). Le sondage ayant été réalisé avant l'éviction du gouvernement de l'ancienne ministre des Affaires étrangères, M. Alliot-Marie récolte 8% des suffrages, devant la députée européenne Europe Ecologie-Les Verts E. Joly (5%).

En queue de peloton, on retrouve l'ex-ministre socialiste E. Guigou (4%), l'ancienne secrétaire d'État aux Sports R. Yade (4%), l'ancienne garde des Sceaux R. Dati (2%), la ministre de l'Écologie N. Kosciusko-Morizet (2%) et enfin la secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts, C. Duflot (1%). 25% des personnes sondées ne veulent « aucune femme » à la tête du pays⁴³⁸.

4.1.2.2. *Projet de « Valentina la Grande ».*

Chaque remise en question du pouvoir dans les conditions de la culture politique russe est toujours l'occasion d'une crise particulière. Le processus de changement du pouvoir présente quatre particularités : la soudaineté de la candidature du successeur ; l'exemption du successeur déjà élu par ses collègues qui l'aident à accéder au pouvoir ; le changement des règles du jeu politique ; le changement du cours politique précédent avec le maintien de la rhétorique de la succession.

Selon l'avis des experts, l'alternative du pouvoir féminin peut exister dans les conditions politiques russes. Une alternative radicale pourrait persister dans les

⁴³⁷ Fleury-Vilatte B., Walter J., « Espaces politiques au féminin », *Questions de communication*, n° 7, p.11.

⁴³⁸ Enquête réalisée sur internet du 11 au 18 février 2011 auprès de 3 131 internautes, échantillon dressé sur des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de revenus et de lieu de résidence, pour être représentatif de la population de 18 ans et plus.

conditions de la transition, de la crise du pouvoir, permettant de sauvegarder l'unité de l'Etat, la succession de la culture et faire évoluer la « westernisation ». L'une des variantes est l'alternative de genre déjà élaborée et testée tout au long de l'histoire russe, et possédant une série d'avantages dans la société post-industrielle. Par exemple, agir en dehors de la bureaucratie, en construisant des structures parallèles de gestion et d'action, des structures portant un caractère public et basées sur les nouveaux besoins de la population. Les organisations de femmes représentent l'alternative aux tendances autoritaires, oligarchiques et communistes, dont les représentants essaient de profiter des conséquences de la modernisation et de la transition de la société russe (pour s'enrichir et centraliser le pouvoir). Le rôle principal de telles organisations est de diminuer et de limiter l'activité incontrôlable des fonctionnaires et de lutter pour l'activité juridiquement légale des institutions de l'Etat. Parallèlement avec les autres organisations, les organisations de femmes représentent une force orientée vers la modernisation politique (la constitution de la société civile). En changeant de visages (monarchie, république laïque, république démocratique) tous ces régimes essaient d'imposer des scénarios de la modernisation déjà appliqués. Pour quelles raisons leurs tentatives restent vaines ? Le plus souvent, ils représentent pour le pouvoir le moyen et non le but principal. L'homme (simple moujik) avec ses instincts communautaires est abusé par tous ces projets, il n'est pas autorisé à s'interroger sur le bienfait que pourraient avoir sur lui ces projets, sur l'intérêt personnel qu'il peut tirer de ces changements, et chaque fois ces projets l'obligent de « s'atteler à la charrette conduite par les autres ⁴³⁹ ». La passivité des hommes russes est le fruit de la mauvaise conscience, de la peur de demander à la société quelque chose de personnel. A la différence des hommes, les femmes russes étaient toujours « moins conscientes », d'abord à la campagne du XIX^{ème} siècle, et après, à l'époque soviétique, les femmes pensaient davantage aux choses privées, personnelles, car « le privé féminin » est générique, vital, perpétuel – c'est la question de la reproduction de la famille et, de ce fait, de la nation. La modernisation masculine « de haut en bas » était toujours opposée à la modernisation féminine « par en bas ».

⁴³⁹ Ionov I., « *Ženšiny i vlast' v Rossii: istoriâ i perspektivy* » (Les femmes et le pouvoir en Russie : l'histoire et les perspectives), *Obščestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2000, n° 4, p. 23.

L'alternative féminine du pouvoir est une force politique qui peut définir l'avenir de la société. De façon certaine, la société féminine est divisée par la concurrence entre les sexes – la conséquence de la crise de l'Etat et de la nation qui se concrétise dans l'augmentation de la mortalité des hommes et l'alcoolisme massif. Plus la crise se développera, plus il y aura de concurrence entre les sexes. Cependant, l'histoire russe a connu beaucoup de situations semblables, quand les femmes se ralliaient et se réunissaient pour résister : lors de la Révolution de février 1917, lors de la manifestation des femmes de Petrograd soutenue par l'armée, *etc.*

Le paradoxe éternel de la politique russe : l'Etat incapable de réaliser ses fonctions dans la société, précipité au bord du chaos et, l'Etat, qui tente de sortir de cette position par une stratégie évolutive, par la démonstration du pouvoir, par la force et la contrainte. L'effet d'une telle stratégie est très négatif et elle a été inefficace tout au long de l'histoire russe. C'est ce que souligne dans ses recherches l'historien russe A. Akhiezer⁴⁴⁰. Seuls le changement de stratégie, l'admission par l'Etat de sa faiblesse, la séduction de la société par les avantages de l'activité sociale et le règlement juridique peuvent contrer cette vieille tradition. Et après cela, il est devenu possible de retrouver des forces, de séduire (selon Baudrillard) par la faiblesse qui confèrera la puissance d'agir⁴⁴¹. Par conséquent, le stéréotype de l'Etat masculin se change en image féminine. La plupart des russes pensent qu'une femme peut devenir Président et 60% des experts croient que dans 10 à 20 ans, une femme occupera le poste de Président⁴⁴².

⁴⁴⁰ Ahiezer A.C., *Rossiâ: kritika istoričeskogo opyta*, (La Russie : la critique de l'expérience historique), vol 1-3, Moscou, 1991.

⁴⁴¹ Bodrijâr Ź., « Fragmenty iz knigi "O soblazne" », (Les fragments du livre « Sur la séduction »), *Inostrannaâ literatura*, (Littérature étrangère), 1994, n° 1.

⁴⁴² Selon des sondages, deux tiers de citoyens russes pensent qu'il existe une inégalité des chances pour les hommes et pour les femmes dans la politique. Et le même nombre pense que les femmes doivent être représentées dans les structures politiques comme les hommes. Comme preuve, les résultats d'une enquête du Levada centre (7 mars 2008 www.polit.ru) menée à la veille des élections présidentielles, les 8-11 février 2008. Pendant ce sondage, les chercheurs ont mesuré l'attitude de citoyens russes envers la participation des femmes en politique. Parmi d'autres questions, il y avait la question suivante : Est-ce que vous approuvez la participation des femmes en politique ? 68% ont donné une réponse positive et seulement 23% une réponse négative. L'autre question était formulée ainsi : Est-ce que vous voulez que les femmes occupent des postes de fonctionnaires tout comme les hommes dans l'Etat ? 67% ont dit « oui » et 28% « non ». Il est très important que les réponses soient distinguées selon le genre, par exemple, parmi ceux qui acceptent la participation des femmes dans la politique, il y avait 59% d'hommes et 76% de femmes et parmi ceux qui n'acceptent pas une telle idée : 33% d'hommes et seulement 15% de

Les analystes expliquent la discrimination des femmes dans le cadre de leur candidature au poste de Président pour certaines raisons. Par exemple, le chef du centre de l'information politique A. Moukhine s'inspire des racines du patriarcat russe : « La Russie, malgré la domination des femmes dans la population, vote pour les hommes ; les russes choisissent avec le cœur mais pas avec le cerveau ; ils sont très impulsifs, émotionnels, et dépendent beaucoup des opinions extérieures. Toutes ces caractéristiques sont considérées plutôt comme féminines et non masculines et d'après cela, la Russie choisit toujours un homme»⁴⁴³.

Le président de l'Institut de la politique contemporaine, V. Licenko, au contraire, est persuadé qu'il n'y a pas de candidates qui méritent d'endosser ce rôle important dans le pays. Voilà une courte présentation des candidatures féminines aux élections présidentielles en Russie.

G. Starovoitova – leader du parti « Russie démocratique », députée de la Douma d'Etat, a été la première femme dans l'histoire de la Russie, à proposer sa candidature au poste de Président. Elle a posé sa candidature aux élections de 1996. En revanche, G. Starovoitova n'a pas réussi à recueillir les votes des électeurs, car à l'époque, il fallait passer la barrière d'un million de signatures pour être en droit de s'inscrire dans la commission centrale de vote. Elle a été obligée de quitter la compétition électorale lors des étapes préliminaires. Plus tard, c'était E. Pamfilova – la députée de la Douma d'Etat de première et de deuxième convocation, ainsi que ministre de la sécurité sociale au gouvernement de E. Gaidar, et enfin la politicienne très célèbre et bien connue, qui a renforcé cette tendance. Elle a en outre posé sa candidature aux élections de l'an 2000. Elle a été inscrite comme candidate au poste de Président de la Fédération de Russie et

femmes. Quant à la question liée aux postes étatiques attribués aux femmes : 53% d'hommes et 72% de femmes, contre 38% d'hommes et 20% de femmes. Les femmes commencent à prendre conscience de leur discrimination dans la politique. D'un autre côté, selon les résultats d'un sondage, l'idée de la participation des femmes en politique est acceptée et soutenue par les personnes âgées entre 25 et 39 ans ; qui possèdent un diplôme universitaire et des revenus élevés, qui vivent à Moscou ou dans les grandes villes, ce sont les représentants des couches les plus dynamiques de la population russe. (Selon les données de Kollektivnaâ monografiâ Centra političeskoj kul'tury i političeskogo učastiâ ISPRAN (La monographie collective du Centre de la culture politique et de la participation politique), ed. Patrušev S.V. «Vlast' i narod v Rossii: obnovlenie povsednevnyh praktik i varianty universalizacii institucional'nogo porâdka» (Le pouvoir et le peuple en Russie : le renouvellement des pratiques quotidiennes et des variantes de l'universalisation de l'ordre institutionnel), Moscou, ISPRAN, 2003, p. 89).

⁴⁴³ <http://www.gov.spb.ru/gov/governor>

elle a obtenu aux élections un peu plus que 1% des voix des électeurs. Les deux concurrentes ont déclaré sincèrement qu'elles ont décidé de participer à la compétition électorale, non pas pour gagner et devenir le Président, mais pour accroître leur expérience politique, accumuler des contacts politiques ainsi que pour augmenter leur capital politique. De plus, cela pourrait permettre d'ouvrir la voie vers l'Olympe politique aux autres femmes. En d'autres termes, mis à part leurs propres buts, elles essaient de résoudre le problème de la légitimation du principe d'égalité des genres aux élections de haut niveau en Russie.

La troisième femme dans la course à l'investiture était I. Khakamada. Elle a pris la décision de proposer sa candidature aux élections après l'échec du parti « Union des forces de droite » (SPS) aux élections parlementaires de 2003. La situation était compliquée car SPS, Iabloko et beaucoup d'autres oppositions démocratiques ont dévoilé le problème du boycottage des élections présidentielles. En effet, ces oppositions trouvaient que les élections se déroulaient sous l'influence et la pression administratives. Dans cette situation, I. Khakamada ne partage pas les mêmes idées que ses camarades du parti. Elle est arrivée à persuader quelque uns de ses collègues, et eux à leur tour, l'ont soutenue lors des élections. Comme l'a montré le déroulement de la campagne, pour I. Khakamada, il était beaucoup plus facile de surmonter la résistance de l'opinion publique, qui a déjà accepté l'idée que les femmes doivent avoir les mêmes avantages que les hommes et peuvent candidater aux grands postes tout comme les hommes. 3,8% des électeurs ont voté en faveur de sa candidature lors des élections présidentielles. La campagne était difficile, car c'était la lutte entre de très forts prétendants : V. Poutine, N. Kharitonov, S. Glas'ev et beaucoup d'autres politiques connus, qui possédaient de grandes forces politiques, ainsi que des moyens financiers. I. Khakamada a gagné quatre fois de plus de votes que E. Pamfilova. La candidature de I. Khakamada a renforcé le changement de l'opinion publique à propos de l'idée que l'égalité des genres est une des conditions de la tenue d'élections libres et honnêtes même au plus haut niveau du pouvoir.

C'est pourquoi, avant les élections présidentielles de 2008, les experts, et les citoyens en discutant de la candidature potentielle du successeur de V. Poutine ont cité quelques noms de femmes politiques connues. Le nom de V. Matvienko – gouverneur

de Saint-Pétersbourg a été le plus souvent mentionné. Il y avait des raisons à cela : premièrement, elle était la seule femme gouverneur en Russie, elle s'est maintenue dans les premières positions dans l'évaluation des gouverneurs les plus cités par les médias ; deuxièmement, selon les sondages d'opinion publique, une partie des interviewés n'excluaient pas la possibilité de voter pour elle aux élections présidentielles. Selon les données des agences d'information, lorsque les sociologues proposaient aux Russes de répondre à la question « qui souhaiteriez-vous avoir parmi les femmes comme Président de la Russie ? », la plupart des sondés ont désigné le nom du gouverneur de Saint-Pétersbourg⁴⁴⁴. A la deuxième place se trouvait le nom d'I. Khakamada. Mais à part ces deux dames, les interviewés ont pensé à L. Sliska et E. Pamfilova⁴⁴⁵. En revanche, selon l'avis des analystes, V. Matvienko avait davantage de chances que les autres d'occuper ce poste. Comme l'a dit le chef de l'Institut de la politique contemporaine, V. Lisenko, cette femme « combine les qualités du leader étatique, du « business leader » et possède beaucoup de relations haut placées » (Annexe 16).

Dans un article du numéro du journal « Novie Izvestiya⁴⁴⁶ » datant du 1 septembre 2006, il était indiqué qu'il existe un projet de grande importance qui consisterait à promouvoir V. Matvienko comme successeur de V. Poutine au poste de Président. L'initiative a été baptisée « Valentina la Grande ».

Les politologues russes restent très sceptiques et critiquent le projet présidentiel « Valentina la Grande ». Selon les données des analystes, la candidature d'une femme au poste de Président ne sera pas soutenue en Russie, ni par les hommes, ni par les femmes. Selon les paroles de M. Moukhine, le chef du centre de l'information politique : « Les hommes sont sûrs qu'une femme arrivant au pouvoir devient incontrôlable. Et les femmes ne votent jamais pour les femmes. Il existe la notion de « solidarité féminine », mais la concurrence féminine est beaucoup plus puissante ». Les analystes conseillent de ne pas comparer la Russie « patriarcale » à l'Angleterre « conservatrice » où le premier-ministre était connu comme l'un des plus célèbres chefs

⁴⁴⁴ <http://www.newsru.com/russia/01sep2006/matvi.html>.

⁴⁴⁵ Selon les données de l'Institut de la sociologie de l'Académie des sciences de la Russie, cité dans la monographie « Liberté, non égalité, fraternité. Le portrait sociologique de la Russie contemporaine », ed. Gorchkov M.K., Moscou, Rossijskaâ gazeta, p. 430-431.

⁴⁴⁶ Les nouvelles.

du gouvernement. « Les valeurs conservatrices peuvent parfois changer, mais uniquement sous le contrôle des hommes » expliquent les experts⁴⁴⁷.

Dans toutes ses interviews accordés à la presse, V. Matvienko, excluait la probabilité de sa présidence⁴⁴⁸ : « Mes ambitions sont complètement satisfaites, croyez-moi. J'estime à très faible la probabilité de ma présidence. Je ne peux pas m'imaginer dans un tel rôle! J'exclus absolument cette possibilité ! ».

A l'automne 2007, quelques représentants du parti « Russie Unie » se sont prononcés en faveur de l'initiative de créer des conditions institutionnelles pour promouvoir les femmes aux grands postes politiques. Par exemple, en novembre 2007, le journal « Nezavisimaia Gazeta⁴⁴⁹ » a mentionné la proposition des représentants du parti « Russie unie » à Volgograd de créer le poste de vice-président et de l'attribuer uniquement aux femmes. Le leader du parti à Volgograd, O. Savtchenko, a déclaré qu'il faut « utiliser et profiter du facteur de l'activité féminine politique dans les intérêts du renforcement du système politique russe »⁴⁵⁰. Dans le même article, parmi d'autres avis sur une telle proposition, on trouve celui de D. Savel'ev, le directeur de l'institut de la gestion effective « Système », qui croit que la création du poste de femme-vice-président en Russie présente un caractère stratégique. En explicitant cette phrase, D. Savel'ev a dit que « il n'y a pas si longtemps, l'idée d'une candidature féminine comme successeur du Président Poutine a été proposée au Kremlin, le nom le plus souvent indiqué était celui de V. Matvienko ». Par la suite, D. Savel'iev a fait le pronostic qu'en cas de réalisation des projets des représentants du parti « Russie unie » de Volgograd, le poste de vice-président de la Fédération de Russie en 2008 serait occupé par L. Poutine⁴⁵¹ (Annexe 17).

⁴⁴⁷ http://www.womensnews.ru/policy/power/2006/10/23/power_138.html.

⁴⁴⁸ <http://regnum.ru/news/698191.html>.

⁴⁴⁹ Le journal indépendant.

⁴⁵⁰ Nezavisimaia gazeta, 26 novembre 2007.

⁴⁵¹ Les organisations de femmes russes « Excellentes élèves » et « Anti-Barbie » comptent prouver que la politique est aussi l'affaire des femmes et oeuvreront pour qu'une femme soit élue Président du pays en 2018, a annoncé à Moscou la sociologue Olga Krychtanovskaïa, leader « d' Excellentes élèves ». « Nous souhaitons qu'une femme soit élue Président de la Russie en 2018 », a indiqué Madame Krychtanovskaïa lors d'une conférence constitutive de l'organisation « Excellentes élèves ». Parmi les membres de l'organisation figurent la championne olympique de natation synchronisée Maria Kiseleva, l'actrice Ekaterina Jemtchoujnaïa et l'ex-espionne russe démasquée aux Etats-Unis en juillet 2010 Anna Chapman. « Nous ferons tout pour que les femmes constituent au moins la moitié les listes électorales des partis politiques russes », a déclaré Madame Krychtanovskaïa. Selon elle, l'organisation œuvrera également pour la création d'un poste de délégué à l'égalité des sexes.

Tous ces facteurs confirment l'idée que depuis la fin des années 90, en Russie, débute le processus de la légitimation du principe de l'égalité des genres dans l'opinion publique. Mais en même temps, toute cette discussion se trouvait à la périphérie des débats publics. Ce débat pourrait servir de rideau de fumée visant à cacher la non-participation des femmes dans la nomination des candidats au poste de Président de la Russie.

Malgré le changement de la législation dans les deux pays, et l'influence significative des institutions internationales, les modèles tout comme les schémas de genre en politique conservent leur contenu traditionaliste. L'apparition de nouveaux schémas après la transformation étatique et le passage vers la modernisation en Russie et en France requiert la reconstruction des relations de genre. Cependant, en réalité, cette tentative résulte dans la reconstruction de la pyramide du pouvoir de genre. L'autre nouvelle tendance, c'est un phénomène « Femme – Président » dans les deux sociétés, qui est défini par des changements dans la société et par des demandes de la mondialisation, mais un tel passage vers le renouvellement du champ politique en Russie et en France peut être aussi interprété comme une tentative des pouvoirs de « rejouer l'ancienne carte » du marketing politique pour influencer l'opinion politique de la population. Il semble assez difficile de mesurer la possibilité de réalisation d'un tel projet hors des règles du jeu traditionalistes dans les deux pays, mais cela pourrait apparaître comme injuste de ne pas parler du tout d'un tel phénomène très intéressant dans les systèmes politiques français et russe.

4.2. La promotion des femmes dans la politique : regard vers l'avenir (Russie, France).

Les recherches des dernières années en Russie et en France ont permis de comprendre que le genre est un principe central et organisationnel de la société. Le genre constitue le statut des gens, leurs propose des droits et des obligations ainsi que

Le mouvement des jeunes de l'organisation « Excellentes élèves », baptisé « Anti-Barbie », œuvrera pour la création d'une image positive de la jeune fille moderne, a indiqué son leader Nadejda Evstigneïeva, une analyste politique de 24 ans. Les deux organisations sensibiliseront la société aux problèmes des enfants, à la dégradation des mœurs à la télévision, aux droits des mères et à d'autres questions liées à l'intérêt des femmes, a conclu Madame Krychtanovskaïa.

des voies de possibilités sociales. Le genre peut être perçu comme un élément constitutif des relations sociales, basé sur des différences entre les sexes et faisant partie de toutes les autres institutions : économiques, sociales et politiques.

Dans les relations de genre, il y a soit la reproduction des schémas domination/subordination, des schémas traditionnels, ce qui a été étudié dans la partie précédente de la thèse ; soit l'application de nouvelles logiques de l'égalité de genre, apparaissant au cours de l'époque de la modernisation, ce qu'on observe actuellement dans les champs politiques russe et français. Une telle cohabitation provoque l'apparition de nouveaux phénomènes en politique dans les deux pays. De nouvelles règles naissent quand des femmes entrent dans le domaine précédemment fermé à elles, le domaine de l'activité publique et sociale. Même si les règles du jeu ont changé pour les femmes, leur rôle dans l'espace politique est plus visible qu'avant.

Il y a les raisons objectives du changement des motivations profondes et des mécanismes du contrôle du comportement humain dans l'ère post-industrielle. C'est le sociologue américain D. Riesman qui a mis en évidence et a expliqué ces changements dans les années 1940. Il a opposé l'homme de l'ère industrielle, lié à des normes traditionnelles du comportement, aux convictions et à l'idéologie, à l'homme de l'ère post-industrielle, quand le comportement est conditionné par l'exemple extérieur, par la mode, par les tentations proposées par la société de consommation⁴⁵². Dans la philosophie du post-modernisme, la première stratégie est considérée comme masculine et la deuxième, liée à la tentation, la séduction et la provocation, considérée comme féminine⁴⁵³. Le monde se féminise. Les adeptes des idées de D. Riesman se basent sur les réflexions de N. Elias sur les tendances d'élimination du contrôle du comportement qui sont devenues très strictes vers le début du XX^{ème} siècle. Selon leur avis, « le principe de l'ordre » inséparable de l'autocontrôle remplace « le principe de l'accord » orienté plutôt vers la prévision de la réaction sociale. Dans de telles conditions, il n'y a pas de limites réelles au comportement d'une personne : tout est possible car cela ne touche pas les intérêts des autres. Cependant, le sujet du comportement ne peut plus se reconnaître dans ses propres représentations, il est obligé de jeter un coup d'œil rétrospectif aux autres et d'estimer leur représentation de son activité et de ses résultats.

⁴⁵² Riesman D., *The Lonely Crowd*, New York-London, 1950.

⁴⁵³ Garadža A., « Dekonstrukciâ - derridaizm v dejstvii » (La déconstruction – le « déridarisme » en action), *Iskusstvo*, (L'art), 1989, n°10.

Selon cette évolution, la stratégie du comportement masculin, basée sur la représentation du devoir et du droit, se transforme en stratégie féminine, quand le besoin de plaire et d'être en harmonie avec les autres s'exprime dans l'attention à l'humeur des gens, tout comme le reflet d'elle-même dans le miroir.

Dans les conditions d'absence de pronostics du développement social ainsi que de la politique, le principe de la création de l'image devient le plus important et significatif. Ce principe incite toute personne à adopter une attitude particulière par rapport à tel mouvement politique ou à tel chef politique, de devenir plus actif et l'oblige à utiliser toutes ses capacités, à montrer les meilleurs résultats. Voilà comment le principe de volonté masculine se transforme en principe féminin « provocateur ». Toutes ces stratégies doivent être adoptées et utilisées aussi bien par les femmes que par les hommes. La politique devient inefficace dans le cas où la femme utilise la stratégie masculine pendant sa gouvernance. Il y a eu beaucoup d'exemples de ce cas de figure dans l'histoire. La « féminisation » des hommes politiques (dans le sens où ils adoptent des stratégies féminines) est aussi affectée et devient inefficace. En même temps, en Russie et en France du XX^{ème} siècle, la culture féminine est devenue porteuse d'une valeur de mesure. La femme au pouvoir pourra se manifester comme l'exemple d'un nouveau comportement et d'un nouveau style de vie en définissant en même temps les limites du *décorum* dans les domaines politique et économique et en fermant à leur contrevenants l'accès au domaine du pouvoir et aux contacts privés.

Dans la dernière partie de cette recherche, on proposera une vision de la perspective de la promotion des femmes en politique en Russie et en France. Des scénarios possibles et des modèles d'accès des femmes à la politique seront également envisagés.

4.2.1. Féminisation de la politique – une tendance à long terme ?

Comment peut-on définir le terme féminisation ? Selon le dictionnaire sociologique, la féminisation est une augmentation du rôle et de l'influence des femmes dans la société ou dans différents domaines de la société.

Pendant la dernière décennie du XX^{ème} siècle, les débats sur la question du rôle des femmes en politique sont devenus plus animés. Dans ces conditions, la

marginalisation des femmes au pouvoir est envisagée comme « symptôme » de l'état de crise du système politique et de la représentation politique, et la féminisation est considérée comme la solution et la sortie de cette crise.

La féminisation des élites en politique a commencé en France avec les changements significatifs dans le pouvoir exécutif et juste à partir de 2000, la féminisation a touché le pouvoir législatif. La loi de parité a beaucoup influencé ce processus et provoqué des débats académiques.

Quelles sont des obstacles sur la voie des femmes en politique dans les deux sociétés ? Quelles sont les particularités de leur « leadership » et qu'est qui contribue à promouvoir les femmes en politique dans les deux systèmes politiques : russe et français ? Quel modèle de la promotion des femmes en politique peut être proposé ? Ce paragraphe envisagera toutes ces questions, y répondra et proposera en complément le bilan et le résumé des résultats de cette recherche.

« Deux points de vue, ceux de Marion Paoletti et de Mariette Sineau, s'appuient sur l'observation de ce qui s'est passé au cours de la période récente au niveau local et national, pour dresser un bilan de la « féminisation » à l'heure actuelle. La première cherche à restituer l'expérience et la conduite des intéressé-e-s et s'interroge sur les effets pervers de la « parité ». La raréfaction des attitudes misogynes et la progression des femmes au niveau local ne seraient-elles, en dernière instance, qu'un symptôme du refoulement de la domination masculine et de l'usage de nouvelles tactiques ? Cette domination s'imposerait par un détour, soit par la « censure des revendications féministes », les élues elles-mêmes n'osant pas avancer des propositions qui remettent en cause radicalement les rapports de sexe dans la vie publique et dans la société »⁴⁵⁴. En Russie, on observe la même tendance. L'alternative du pouvoir féminin a été largement appliquée et utilisée encore au XIX^{ème} siècle. Puis avec l'époque soviétique, la présence des femmes en politique a été maintenue par le mécanisme de quota et on ne peut pas considérer cette période comme représentative de la participation des femmes dans la vie politique, même si cette période a largement influencé le statut des femmes. A

⁴⁵⁴ Marlaïne Cacouault-Bitaud « Y a-t-il une féminisation de la vie politique ? », *Travail, genre et sociétés* 2/2007 (N° 18), p. 131-133.

URL: www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-131.htm.

partir des années 90, le taux de femmes au pouvoir législatif en Russie varie et dépend beaucoup des enjeux et des forces politiques au pouvoir.

4.2.1.1. *Les obstacles sur la voie des femmes en politique en Russie et en France.*

Tout d'abord, il faudra clarifier des facteurs positifs et négatifs influençant la promotion des femmes en politique en Russie.

Parmi les facteurs principaux qui empêchent les femmes d'entrer et de s'intégrer dans la politique et dans le pouvoir, les chercheurs soulignent les suivants : la spécificité du régime politique russe⁴⁵⁵, les particularités de la composition des élites politiques, les représentations du pouvoir et du rôle des femmes en société et enfin les préférences électorales des citoyens. Dans la littérature, on trouve différentes opinions sur le fonctionnement du régime politique russe. Certains auteurs pensent que pendant les années 1990, un régime démocratique se met en place en Russie. Après l'arrivée de V. Poutine au pouvoir, ce régime se transforme en régime autoritaire⁴⁵⁶. D'autres auteurs définissent le

⁴⁵⁵ Les obstacles du passage de la Russie vers la démocratie.

Le problème de la privatisation a été décidé dans des conditions difficiles, de chaos. La personne qui n'a pas de propriété privée ne présente pas non seulement d'intérêt économique motivé, mais aussi d'intérêt politique. Ceci explique l'indifférence totale et l'activité sociopolitique extrêmement basse. Les intérêts économiques influencent les intérêts politiques, provoquent l'apolitisme.

Le système des élections aux pouvoirs fonctionnant dans le pays. Ce système changeait selon la forme, et le contenu. Le potentiel démocratique s'élargissait, lorsque les élections des gouverneurs, des maires et des députés de la Douma d'État se déroulaient intensivement pendant des années 90. Actuellement, le refus des élections publiques des gouverneurs, et le passage par la nomination obligatoire de l'État a réduit le potentiel démocratique du système électoral.

Il y a deux moments positifs. Dans les années 90, pour la première fois dans l'histoire russe, la pyramide du pouvoir toujours construite de haut en bas, a commencé à se transformer et à s'adresser aux besoins du peuple.

L'autre moment positif du processus démocratique en Russie dans les années 90 est le fait que le processus démocratique rassemble les conditions qui motivent le peuple russe à devenir des citoyens. Cependant, sans posséder de la culture juridique et politique, ainsi que du potentiel moral, fondé sur les valeurs nationales, l'homme ne sentira jamais sa responsabilité devant la loi, l'État et la société. C'est-à-dire, l'homme ne sera jamais un citoyen dans toute la force de ce terme, mais sera un simple habitant. Les formations politiques et les systèmes des partis jouent un rôle important dans cette formation de la culture politique, dans la formation et le fonctionnement de la démocratie et ses institutions. *Parlamentarizm v Rossii i Germanii. Istoriâ i sovremennost'*, (Parlementarisme en Russie et en Allemagne. Histoire et actualité), eds. Plâjs Â.A., Gaman-Goluvina O.V., Moscou, ROSSPÈN, 2006, p. 38.

⁴⁵⁶ Dans les travaux des analystes politiques qui critiquent ou estiment le régime politique, le plus souvent, on trouve la description de l'opposition entre le « régime autoritaire » de V. Poutine et le « régime démocratique » de B. Eltsine. Le leader de l'opposition politique, B. Nemtsov écrit : « En Russie de 1999 et de 2000, il y avait différents modèles de fonctionnement de l'État : en 1990, les citoyens avaient un droit réel d'élire les représentants du pouvoir. En 2000, on observe la situation contraire : la censure, l'épuration du système politique, le pouvoir de la bureaucratie »

régime politique russe comme un régime fermé et fortement hiérarchisé où relations entre l'Etat et les citoyens sont identiques à celles entre un patron et les employés⁴⁵⁷. La dualité des opinions sur le régime politique russe influence la logique du fonctionnement et de la structure des élites russes. Dans le premier cas, l'élite politique de B. Eltsine se présente comme « ouverte », dans le deuxième cas, l'élite de V. Poutine a tendance à être plus « fermée ». Malgré les opinions et les définitions contradictoires du régime politique en Russie en 1999 et en 2000, les femmes étaient toujours absentes ou peu nombreuses dans la politique. L'explication de cette marginalité des femmes en politique se base sur le postulat de la fusion de l'économie et de la politique dans la société russe. L'élite ne se concentre pas seulement dans le pouvoir politique mais aussi dans le droit de disposer de toutes les ressources et richesses de la société⁴⁵⁸. Il faut prendre en compte également « la culture des couloirs », la politique de prendre les décisions dans des circonstances et des situations « privées »⁴⁵⁹.

L'autre obstacle important pour les femmes en politique est représenté par la spécificité de la vie politique russe avec ses risques élevés. Le processus de l'organisation des campagnes électorales n'est pas transparent, les femmes ont peur des procédures « sales et malhonnêtes » appliquées en politique. La concurrence entre les hommes et les femmes est inégale. Les femmes, selon l'avis de la psychologue O. Makhovskaya, n'aiment pas le style agressif des campagnes électorales et le style des dominants en politique. C'est pourquoi les femmes cèdent leurs places en politique aux hommes et choisissent la politique du leader non public.

Nemcov B., *V otličie ot Putina El'cin ne boâlsâ sil'nyh lûdej*, (Contrairement à V. Poutine, B. Eltsin n'avait pas peur des gens forts) www.politcom.ru/article/php?id=3812

⁴⁵⁷ Afanas'ev M., *Klientelizm i rossijskaâ gosudarstvenost'*, (Le clientélisme et l'Etat russe), 2^{ème} édition, Moscou, 2000.

⁴⁵⁸ Starosti A., *Èffektivnost' deâtel'nosti administrativno-političeskikh èlit: kriterii ocenki i analiz sostoâniâ v sovremennoj Rossii*, (L'efficacité de l'activité des élites politiques et administratives : les critères de l'évolution et de l'analyse de la situation en Russie contemporaine), Rostov-na-Donu, izd-vo SKAGS, 2003, p. 109.

⁴⁵⁹ Les communications non formelles se basent sur les intérêts des hommes, leurs passions et leurs modes de vie, c'est pourquoi les femmes ne peuvent pas entrer dans ce monde. Une femme en politique peut déstabiliser cette politique locale et privée, les politiques des « couloirs », dont l'élément le plus important est l'amusement préféré des hommes, c'est-à-dire le sauna (banya) où ils peuvent discuter et prendre des décisions importantes pour le fonctionnement de l'Etat. Comme les hommes ne veulent pas abandonner leurs habitudes, le déséquilibre de genre en politique perdure. Mal'cev I. i Rošin S.

La composition des élites politiques reflète la corrélation des différents groupes d'influence dans la société. En 1990, ce sont les structures du business et leurs représentants qui ont joué le plus grand rôle dans la nomination des hauts responsables en politique et aux postes élevés, et dans les autres domaines de la société. La situation a changé avec V. Poutine au pouvoir. Ce sont les représentants des forces militaires qui définissent la politique. Pour les affaires sérieuses, il fallait avoir des gens forts et parfois même durs. Les femmes n'ont pas réussi à s'intégrer, ni dans le modèle des nominations des élites économiques, ni dans « la verticalité du pouvoir » de V. Poutine. Il est intéressant de remarquer que même les femmes qui ont réussi dans leur carrière politique, très souvent se sentent marginalisées au pouvoir. Elles n'ont pas d'accès à la base des ressources et ne participent pas à la proposition des solutions sur les questions financières, elles restent par conséquent dans l'ombre. Les femmes en politique ne servent qu'à améliorer l'image de tel ou tel domaine de la politique. L'autre obstacle sur la voie des femmes en politique, selon l'avis des chercheurs, est la conservation des valeurs traditionnelles en politique. Selon les résultats des sondages sociologiques, le public préfère voir des leaders forts en politique⁴⁶⁰. La société n'accepte pas l'image des femmes au pouvoir. Les femmes brillantes, intelligentes ne peuvent pas gagner aux élections parce que les femmes en tant qu'électrices ne vont pas voter pour elles. C'est encore une spécificité russe : les femmes ne votent pas pour les femmes⁴⁶¹.

1. Qu'est ce qui contribue à promouvoir les femmes en politique en Russie? Parmi les facteurs positifs qui influencent la promotion des femmes en politique, il faut noter : les bases institutionnelles, les motivations socio-psychologiques et les stratégies individuelles des femmes. Plusieurs chercheurs russes soulignent que le pouvoir en Russie devient de plus en plus fort : le rôle des partis augmente et change par conséquent le rôle du Parlement. Dans cette logique, le nouveau président D. Medvedev s'est orienté vers la coopération avec les institutions du pouvoir. Si l'institutionnalisation du pouvoir s'accroît, les critères

⁴⁶⁰ *L'identité russe dans la dimension sociologique : le rapport analytique*, Moscou, in-t sociologii RAN, 2007, p. 37-39.

⁴⁶¹ Sondage de 2002 de l'Institut de la sociologie de l'Académie des sciences de la Russie, présente les résultats suivants : la plupart des femmes interviewées préfère voir un homme au poste de Président, représentant une proportion de 61,2% ! *Ženšina novoj Rossii: kakaâ ona? Kak živet? K čemu stremitsâ?* (Femme de la nouvelle Russie : qui est-elle ? Comment vit-elle ? Vers quoi avance-t-elle ?), Moscou, In-t sociologii RAN, 2002, p.14.

de recrutement des élites changeront. Comme conséquence, la nouvelle balance entre les cadres « loyaux et compétents », qui représentaient une proportion de 70/30 va subir une transformation⁴⁶². Potentiellement, ces transformations peuvent créer des bases solides pour la promotion des femmes au pouvoir. Progressivement, les stéréotypes du pouvoir changent également : « la culture masculine » dominante disparaît et laisse place à la culture où les différences de genre n'ont pas d'importance. On remarque aussi des changements dans l'opinion publique. La légitimation du principe de l'égalité des genres a débuté en Russie, dans les années 90. La participation des femmes aux élections présidentielles a beaucoup influencé les masses⁴⁶³. La question d'élire une femme au poste de Président de la Fédération de Russie était largement discutée en 2007. V. Matvienko a été nommée comme candidate potentielle aux élections présidentielles. Pendant l'année 2007, plus de 50 organisations de jeunes et de bienfaisance en Russie ont créé le Comité de la consolidation du mouvement des femmes en Russie. Ce comité a entamé une grande activité basée sur le principe que les femmes, pourtant majoritaires dans la population, n'ont pas le droit constitutionnel réel d'être élue aux organes représentatifs du pouvoir.

L'enquête d'opinion publique effectuée par « Levada centre » à la veille des élections, a donné les résultats suivants : 68% des Russes sont favorables à la participation des femmes en politique, 67% des interviewés estiment comme positive l'arrivée des femmes au pouvoir et surtout aux hautes responsabilités (parmi eux 53% d'hommes et 72% de femmes)⁴⁶⁴. Ces données se distinguent considérablement des données mentionnées ci-dessus ayant attiré à la recherche de l'Institut de la sociologie de l'Académie des sciences de la Russie. Cela nous prouve qu'on peut constater des changements dans la conscience des masses mais ces changements ne se reflètent pas sur le comportement et l'activité politique des citoyens. La motivation socio-psychologique pour le succès joue un grand rôle dans le processus d'évaluation des femmes. Les spécialistes expliquent les racines

⁴⁶² Kryštanovskaâ O., *Rossijskaâ èlita na perehode : Publičnaâ lekcîâ*, (L'élite russe en transition : Le cours public), http://www.polit.ru/lectures/2008/07/31/rus_elita.html.

⁴⁶³ Aux élections de 2000, Pamfilova È. a s'est vue attribuer un score de 1%, et en 2004, 3,8% des électeurs ont voté pour la candidature de Khakamada I.

⁴⁶⁴ Après analyse de ces résultats d'enquête, S. Aivazova remarque que « les femmes commencent à comprendre qu'elles sont victimes de discrimination en politique ». Dans Ajvazova S.G., *Rossijskie vybory : gendernoe pročtenie...* (Les élections russes : la lecture de genre) p. 121.

de ces motivations féminines dans le déséquilibre entre le pourcentage de femmes et d'hommes dans la société. Davantage de femmes en Russie ont cherché à obtenir un diplôme universitaire et s'orientent vers la voie professionnelle⁴⁶⁵. Les experts, comme A. Tchirikova, mettent en évidence les qualités humaines qui contribuent au succès des femmes aux hautes responsabilités. Parmi les qualités indiquées le plus souvent, on trouve : la flexibilité, la capacité de s'adapter, l'ouverture au dialogue. Les femmes sont considérées comme de bonnes négociatrices. De ce point de vue, l'étude la plus intéressante est celle d'A. Tchirikova sur les femmes entrepreneurs, « top managers » en Russie. Les femmes ont leur propre style de direction : elles cherchent le compromis, elles sont très flexibles pendant les négociations, prennent en compte les positions d'autres gens et peuvent agir dans les situations de conflit⁴⁶⁶. La crise économique et la prise en compte de l'échelle des problèmes socio-économiques sont les deux affaires importantes que les autorités du pays doivent résoudre dans les nouvelles conditions, en mettant à l'ordre du jour la question de la participation des femmes. La femme est considérée comme le manager de l'anticrise qui peut jouer le rôle d'intermédiaire entre la population et l'administration. Les femmes se distinguent considérablement des hommes et leur arrivée au pouvoir peut qualitativement changer la politique russe. Selon les publications et les analyses effectuées au sein du Conseil de l'Europe, il existe l'opinion que, s'il y avait plus de femmes en politique, elle serait plus socialement orientée. Il ne faut pas oublier que les femmes doivent être intégrées au système du pouvoir existant et il ne faut pas oublier également le facteur idéologique selon lequel, par exemple, le dirigeant libéral, malgré son appartenance de genre appliquera une politique rigoureuse dans le domaine social (Annexe 18). Après avoir envisagé les obstacles et les facteurs favorables à la promotion des femmes en politique en Russie, il est important de proposer un état des lieux des variables dans le même contexte en France. L'analyse des obstacles sur la voie des femmes au pouvoir en Russie et en France

⁴⁶⁵ Alešina Ů., Volovič A., « Problemy usvoeniâ rolej mužčiny i ženšiny », (Le problème d'adaptation des rôles des femmes et des hommes), *Voprosy psihologii*, (Questions de psychologie), 1991, n°4, p. 80-82; Zaslavskâ T., *Avangard rossijskogo delovogo soobšestva: gendernyj aspekt*, (Avant-garde de la société d'affaire russe : l'aspect de genre), p. 26-36; Gerbač Ž., « Gendernaâ transformaciâ sovremennoj rossijskoj armii: social'nye predposylki », (La transformation de l'armée contemporaine russe : les conditions sociales), *Polis*, 2009, n° 1, p. 50-55.

⁴⁶⁶ Čirikova A., *Ženšina vo glave firmy*, (Femme chef d'entreprise).

accrédite leur comparabilité. Pendant les dernières décennies, l'attitude des français a considérablement changé par rapport aux femmes en politique, mais parfois encore, on entend parler de l'antiféminisme féminin, quand des femmes électrices refusent de voter pour des femmes et critiquent celles qui ont suivi une carrière en politique.

La société politique française semble opposer des résistances particulières aux femmes. L'histoire politique et la culture nationale d'une part, le système institutionnel d'autre part, peuvent aider à discerner les origines de cette singularité. Il n'est pas facile de séparer ces deux registres. D'après la recherche effectuée par F. Gaspard⁴⁶⁷, trois traits de la culture politique française ayant bloqué l'accès des femmes au pouvoir peuvent être mis en évidence. Le premier de ces traits est le type de vie politique nationale et ses enjeux ; le second est la faiblesse de la culture démocratique des organisations partisans ; et le troisième relève de l'interprétation française du concept d'universel. On a déjà brièvement traité du concept d'universalisme dans les chapitres précédents, par conséquent il est plus utile d'envisager de façon plus détaillée des deux premiers traits de la culture politique française. Tout d'abord, il faut mentionner le caractère très difficile de la vie politique. A gauche, au moins tout autant sinon plus qu'à droite, les droits de suffrage et d'éligibilité étaient très longtemps invisibles pour des raisons tactiques et théoriques. Définis soit comme appartenant à une classe considérée comme socialement inférieure, soit comme susceptibles d'entretenir des relations avec une nation étrangère, ou soit encore, en raison du sexe biologique, perçus comme « différents », des individus ont été niés en tant que tels. Les personnes appartenant aux groupes minoritaires ou socialement dominés, sont encore davantage discriminées par le groupe dominant. Un autre trait qu'il est aussi très intéressant de noter est le caractère viril de la politique. « Viril » est un nom commun que l'on voit répété constamment dans les discours des Républicains de la troisième République. Ce terme a été remis à l'ordre du jour en 1996.

Il est intéressant de souligner qu'au moment où le chef de file des socialistes conjurait son parti d'intégrer un quota de femmes comme candidates pour les élections législatives de 1998, il souhaitait que son parti fasse preuve de virilité. Il est possible de

⁴⁶⁷ Gaspard F., « Système politique et rareté des femmes élues. Spécificités françaises ? », ed. Chopard A. et Mossuz-Lavau J., *Les femmes et la politique*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 97.

distinguer ici un signe du renouvellement d'une conception conflictuelle et masculine de la politique. Le deuxième type d'explication qu'il est possible de proposer, est la faiblesse de la culture démocratique en France, que l'on peut souligner, si on décortique le fonctionnement des organisations partisans. Les partis politiques ignorent très souvent les règles démocratiques dans leur fonctionnement interne.

Une des causes de l'exclusion des femmes dans les instances de décision politiques, est liée à ce qui se joue en amont et à l'existence d'un milieu qui demeure fermé aux femmes, et où les hommes se rencontrent et nouent des relations et des solidarités. Nous proposons ce terme de « milieu » politique pour définir ces espaces essentiellement masculins de tissage de liens qui transgressent non seulement les courants ou les tendances à l'intérieur d'une même formation mais également les frontières partisans, et qui englobent aussi les journalistes politiques⁴⁶⁸. Le concept de « milieu politique » présente un caractère informel, il n'est pas *de jure* et il demeure fermé aux femmes. Cependant, en réalité, quand elles y figurent, ça n'est qu'à titre exceptionnel.

Différents éléments du système politique et institutionnel français bloquent aujourd'hui l'entrée des femmes dans le système représentatif et dans le gouvernement : le mode de scrutin, le cumul des mandats et enfin la manière de désigner les ministres. Au moment des modifications des lois électorales, le problème de la représentation des femmes n'a jamais été au centre des préoccupations, ni même fait partie des intérêts secondaires du législateur. Le scrutin uninominal prévalant pour les élections nationales a été proposé depuis la Troisième République. Depuis ce moment, la question de la représentation des femmes est envisagée comme étant défavorable aux femmes, alors que le scrutin proportionnel rendrait plus aisée leur élection. Qu'en est-il ? La France a fait l'expérience de tous les types de scrutin. Il est clair que le scrutin de liste est davantage favorable aux femmes dans la pratique. Pour autant, le scrutin proportionnel n'est pas devenu subitement un atout pour elles dans le système français.

⁴⁶⁸ Les féministes américaines et des pays du nord ont montré l'importance, pour le maintien du pouvoir masculin, des réseaux dont les hommes bénéficient notamment dans la vie économique. Les clubs, fraternités, pubs, saunas ou encore parcours de golf constituent des lieux privilégiés de rencontres informelles où s'échangent des informations et se nouent des contacts qui seront par la suite utiles dans une négociation ou même dans le déroulement d'une carrière. Les féministes françaises n'ont pas, jusqu'à maintenant, pris ces réseaux en considération pour tenter de comprendre et d'analyser comment se transmet et s'entretient le pouvoir en raison du sexe.

Les caractéristiques techniques des modes d'élection correspondant aux différents niveaux ne sont sans doute pas sans effets sur l'élection des femmes. Le scrutin de liste en vigueur dans un large cadre apparaît dans les faits plus favorable que le scrutin majoritaire uninominal à un ou deux tours. En revanche, le poids de ce type de facteurs techniques doit être relativisé par des arguments politiques. Les petits partis ainsi les partis de gauche, souvent les plus féminisés sont désavantagés par le mode de scrutin majoritaire. Ce dernier favorise davantage les grands partis, refusant cette revendication et étant persuadés que les batailles politiques au scrutin majoritaire sont plus facilement emportées par les hommes. Par exemple, dans le cas des élections législatives, le passage de la représentation proportionnelle au scrutin uninominal majoritaire à deux tours sous la V^{ème} République s'est exercé à la défaveur des élues, mais particulièrement, parce que les partis qui prennent en charge l'élection de femmes ont été handicapés par ce mode de scrutin. De même, en 1986, l'essai de la représentation proportionnelle a faiblement changé la sous-représentation parlementaire des femmes malgré le fort pourcentage de candidates. Les dispositions de la loi, dite sur la parité, votée en 2000, paraissent enfin confirmer cette prédominance des logiques partisans. Les parlementaires français ont fait le choix d'instituer des règles électorales de stricte parité uniquement dans le cas des assemblées élues au scrutin de liste. Ce n'est pas par hasard que les conseils généraux ne se trouvent pas contraint par la loi, ni que cette dernière n'a envisagé que des sanctions financières pour les élections législatives. L'obstacle technique proposé pour justifier la non-application de la parité à ce niveau se révèle très peu convaincant et cache en réalité d'autres logiques, partisans et reproductives.

Depuis les années le cumul des mandats, est considéré comme une des causes déterminantes de la faible présence des femmes dans les assemblées. Les conséquences du cumul des mandats ne pénalisent pas seulement les femmes, mais jouent également un rôle dans la constitution et l'auto reproduction, à la fois au niveau local et national, d'un milieu politique étroit et fermé qui est dominé par les hommes. De façon équivalente, malgré les lois restrictives de 1985 et 2000, la pratique du cumul des mandats constitue un réel obstacle à la professionnalisation politique des femmes, en réduisant la proportion de professionnels de la politique et en rendant plus facile la reconduction des sortants.

Au cumul des mandats et aux accords passés entre les membres d'un milieu politique s'additionne l'absence de limite à la reconduction des mandats tant que les électeurs le soutiennent. Il serait également enrichissant d'étudier la comparaison des parcours politiques des femmes et des hommes. En prenant en compte la « seule population » des élus nationaux depuis 1945, on constate une longévité masculine hors-norme et un parcours politique féminin d'une durée courte et préoccupante. Il est bien connu que les femmes cumulent moins fréquemment que les hommes et que, dans le cas où elles le font, elles le pratiquent à leur manière, en additionnant un mandat important au niveau local ou régional avec d'autres mandats de « proximité », comme ceux, par exemple, de conseillères municipales ou d'adjointes au maire⁴⁶⁹.

Quelques auteurs abordent dans leurs recherches les facteurs socio-psychologiques pour envisager le problème du « plafond de verre », qui bloque les femmes dans leur avancement en politique et en réduisant leur chances d'accéder à des postes de hauts fonctionnaires. Dans la société française, il existe un nombre important de stéréotypes liés aux femmes et surtout à leur possibilité de conjuguer deux rôles : entretenir la maison, élever les enfants et être une professionnelle efficace au travail⁴⁷⁰. Les stratégies personnelles des femmes, leur manque d'adaptation aux conditions et à la structure de travail existantes et leur incapacité à intégrer les règles des carrières et les évolutions dans le milieu professionnel sont désignés comme des obstacles sur le chemin des femmes. Il faut prendre en compte le grand décalage existant entre le nombre de femmes diplômées des universités (57%) et le nombre de femmes qui privilégient une spécialisation prestigieuse et qui poursuivent leurs études (les femmes ne présentent que 24% des diplômées des écoles d'ingénieurs)⁴⁷¹. Selon l'avis de S. Royal, les filles ne sont pas sûres d'elles et on leur fait peu confiance. De plus, les femmes ne comptent pas faire carrière à « n'importe quel prix » surtout en suivant les règles définies par les hommes. Les femmes refusent les modèles rigides de l'organisation du travail et de l'établissement des critères d'évolution dans le milieu professionnel⁴⁷². Parfois les femmes craignent d'occuper des postes à responsabilités car

⁴⁶⁹ Achin C., Lévêque S., *Femmes en politique*, Collection Repères, Paris, La Découverte, p. 72-74.

⁴⁷⁰ *Conseil économique et social : Rapport d'activité*. Les éditions des Journaux officiels, 2007, p. 197-202.

⁴⁷¹ *Idem*.

⁴⁷² Royal S., Touraine F., *Si la gauche veut des idées*, Paris, Bernard Grasset, 2008, p. 186-187. Sinneau M., « Quel pouvoir politique pour les femmes ? Etats des lieux et comparaisons

elles estiment que chaque échec sera associé par les autres à leur incapacité à mener à bien des tâches importantes.

En outre, les femmes n'utilisent pas de stratégies favorables à leur avancement dans le milieu professionnel : elles sont très peu associées aux réseaux professionnels et ne prennent pas part à la vie associative post-universitaire qui facilitent ses membres à débiter une carrière. Selon les données du Conseil économique et social, en France, le nombre de femmes dirigeantes, dont l'image peut stimuler les professionnels débutants est très peu élevé⁴⁷³. La différence entre les salaires des femmes et des hommes constitue un autre obstacle. Pendant les dernières décennies, la société française et les femmes se sont beaucoup transformées, favorisant l'émergence des conditions pour le changement des élites.

Finalement, on peut constater qu'à la fois les barrières et des obstacles sur la voie des femmes en politique se maintiennent et se renforcent. Bien entendu, ces barrières sont de différentes hauteurs. L'attitude adoptée par rapport à ces barrières dans les deux sociétés est également différente. La France, malgré des difficultés, a effectué beaucoup plus d'efforts pour surmonter ces barrières (la législation, l'activité des partis). En Russie, la société et le pouvoir continuent d'ignorer les problèmes. Les obstacles de la politique intérieure en Russie et en France sont liés à l'éducation des femmes, qui préserve les normes traditionnelles du comportement féminin, à savoir la sous-estimation que les femmes font d'elles-mêmes, l'absence d'intérêt dans une carrière politique et la peur de ne pas pouvoir s'acquitter des tâches. L'analyse effectuée permet de conclure que les barrières à l'avancement des femmes en politique et au pouvoir et leur degré de pénétration ont beaucoup de caractéristiques communes entre la Russie et la France. Il est utile de constater que les femmes françaises ont davantage progressé que les femmes russes.

européennes », *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, ed. Gaspard F., Paris, L'Harmattan, 1996, p. 81.

⁴⁷³ *Conseil économique et social : Rapport d'activité*, Les éditions des Journaux officiels, 2007, p. 199.

4.2.1.2. *La voie du pouvoir : « serendipity » et/ou le projet professionnel ?*

Comment les femmes se retrouvent-elles aux postes du pouvoir de rang élevé? Serait-ce le résultat de la promotion de carrière ou plutôt la décision prise par des autorités supérieures ? Quels sont les modèles de la progression en politique en France et en Russie ?

Selon l'analyse des biographies des femmes politiques russes et françaises, on peut conclure qu'il y a trois modèles principaux de promotion des femmes au pouvoir russe et français : le modèle du développement et de la progression pas à pas, le modèle du parachutage et le modèle de la succession. Les deux premiers modèles sont répandus en France et en Russie et le troisième est typique de la France.

Le premier modèle - le modèle du développement et de la progression pas à pas - est applicable au pouvoir exécutif ainsi qu'au pouvoir législatif. Dans le cas du pouvoir exécutif, un tel modèle comprend une progression en fonction de l'efficacité de la gestion et grâce au professionnalisme. La condition principale pour réussir, c'est le travail dans les structures internes du pouvoir exécutif. La décision de la nomination à un poste élevé devient le résultat, le bilan de toute l'activité précédente. Ce modèle fonctionne aussi très bien au niveau du pouvoir législatif, c'est la carrière progressant pas à pas (« step by step »). Le modèle de développement pas à pas est très convoité en France. Il s'agit de vrais professionnels qui montent dans l'échelle grâce à leurs qualités. Contrairement aux femmes russes, les françaises ont une stratégie consciente strictement organisée, qui peut être réalisée grâce aux mécanismes de la sélection des cadres. Au pouvoir représentatif, ce modèle fonctionne selon les mécanismes de la promotion. Ce mécanisme est très efficace pour les femmes représentantes de la société civile. Tout d'abord, les activistes progressent vers les postes de cadres des partis politiques et des organisations publiques, elles sont élues lors des élections locales et régionales et, par la suite, selon le concours de circonstances, elles deviennent des députés à l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Ce modèle prévoit une carrière en politique durant une période de quinze ou vingt ans.

Deuxième modèle - le modèle du parachutage⁴⁷⁴ - dans le cas des promotions des femmes dans le pouvoir ce modèle se base sur le recrutement des candidats aux postes supérieurs de l'extérieur du pouvoir. Ici on envisage ce modèle dans le sens plus large, on définit le parachutage comme la possibilité d'occuper un post-clé grâce au capital social ou des relations informelles qui facilitent la désignation aux grands postes en politique. Ce modèle prend en compte le capital social des candidats : les relations, les connaissances, ainsi que l'expérience du fonctionnement du système administratif et la reconnaissance publique. La qualité principale de ce modèle est la rapidité de sa réalisation. En Russie, la condition pour être bien « parachuté » à un poste élevé est d'avoir des relations particulières avec les premières figures de la politique. Ce modèle fonctionne pendant la formation du cabinet des ministres. Voilà comment les femmes ont été nommées aux postes ministériels dans le gouvernement de D. Medvedev, la plupart grâce à leur connaissance mise en valeur pendant le travail sur des projets nationaux. Dans la Russie actuelle, le modèle du « parachute » opérant au pouvoir exécutif provient du business.

En France, quand on parle de pouvoir exécutif, on utilise plutôt le terme – nomination/nominer – car le terme « parachuter » sous-entend la proposition d'être candidat aux élections pour lesquelles la victoire est déjà garantie. Formellement, la nomination aux grands postes au pouvoir exécutif en France est ouverte pour les femmes diplômées de l'ENA (Ecole Nationale d'Administration), de l'Ecole Polytechnique ou de Science Po (Institut d'études politiques), formant les cadres pour des postes au sein de l'administration. En revanche, en pratique, pendant la nomination, un grand rôle est joué par le biais de relations informelles. L'élite française se distingue considérablement de celle de la Russie. Premièrement, le segment de l'élite étatique est homogène, grâce aux conditions de formation identiques et à la socialisation de ses

⁴⁷⁴ « Le parachutage politique désigne la candidature à une élection d'un acteur politique dans une circonscription où il fait figure étranger [...] Les définitions du parachutage s'accordent toutes sur cette idée d'une expérience géographique, réelle ou perçue, du candidat. Le parachuté sera donc celui qui vient de loin et sollicite le droit de devenir le porte-parole d'une communauté territoriale à laquelle il n'appartient pas ou dont il n'est pas originaire ». p. 14. « Il (le parachuté) est socialement construit comme porteur d'une étrangeté qui, selon les configurations locales, pourra certes se transformer en valeur ajoutée ou au contraire en stigmatisme insurmontable, mais qui jamais ne s'effacera. [...] Le parachutage politique signifie donc la rencontre avec la différence, c'est dire qu'il pose à chaque fois la question complexe des relations entre les identités et l'altérité ». p. 15. « Le parachutage politique doit également s'interpréter comme une sorte de drame ritualisée au cours duquel s'exprimeraient toutes les contradictions historiques du processus de politisation. Dans chaque expérience de parachutage, au-delà de la diversité même des configurations et des résultats, semble se jouer et se rejouer l'histoire inachevée

représentants. Deuxièmement, le capital social et professionnel doit être accompagné par le capital politique. Il est devenu impossible de faire de la politique en dehors d'un parti. Par exemple, ce sont S. Royale et R. Dati qui sont arrivées en politique en utilisant une telle méthode. Les femmes préfèrent cette voie en politique, mais selon l'avis des experts, cette méthode peut être dangereuse, parce que la nomination dépend toujours des hommes politiques.

Troisième modèle – le modèle de la succession - prévoit que le capital politique se partage au sein de la famille et parmi ses proches amis. Ce modèle fonctionne parfaitement en France, l'appartenance à la famille des notables donne l'opportunité au successeur d'être élu aux élections régionales, locales ou ouvre la voie au pouvoir exécutif. On peut nommer de tels successeurs : R. Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, son père était député ; M. Aubry, première secrétaire du Parti socialiste, la fille d'un socialiste connu, J. Delors, ministre socialiste des Finances de 1981 à 1985, puis président de la Commission européenne de 1985 à 1995 ; le fils de N. Sarkozy qui a fait sa carrière dans le parti au pouvoir « Union pour un Mouvement Populaire » (UMP). Selon l'avis de P. Rosanvallon, la part des femmes « individus », qui se hissent aux grands postes en utilisant leurs qualités professionnelles et personnelles et non pas le soutien des proches et de la famille, a augmenté pendant ces dernières années⁴⁷⁵.

La femme politique est souvent mais pas toujours une remplaçante. Cette conception est relativement récente. Déjà au début de la V^{ème} République, un certain nombre de femmes politiques, surtout de droite, ne l'ont été que parce qu'elles sont épouses d'une personnalité politique. Cependant, aujourd'hui, ce rôle de remplaçante semble disparaître. Il fait plutôt place à celui d'adjointe, c'est-à-dire d'une femme politique qui mène une carrière politique en parallèle et à côté de son mari. Par exemple, I. Balkany est en 2010 première adjointe au député-maire de Levallois-Perret qui n'est autre que son mari, mais elle est aussi vice-présidente du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Elle a d'ailleurs récupéré le siège de conseiller général que son mari ne pouvait plus occuper à cause de la limitation des cumuls des mandats. Aussi, un certain nombre de femmes politiques sont des héritières. C'est le cas de R. Bachelot et de M. Alliot-

de la modernisation politique de la Nation ». p. 16. *Le parachutage politique*, sous direction de Dolez B., Hastings M., Paris, L'Harmattan, France, 2003.

⁴⁷⁵ Femmes et pouvoir exécutif dans le monde. – Mode d'accès : http://centre-histoire.sciences-po.fr/centre/groupe/femmes_politiques.html.

Marie qui sont devenues députées à la suite de leur père. Cet héritage peu être indirect, comme dans le cas de M. Aubry fille de J. Delors. Grâce à son père, elle a indéniablement acquis un capital politique, c'est à dire un ensemble de qualités lui permettant de conquérir des postes politiques.

Il existe une catégorie de femmes autour desquelles un débat existe quant à savoir si ce sont des femmes politiques ou non. Ce sont des épouses non-élues des hommes politiques, de « Première Dame de... ». Certes, depuis le début de la V^{ème} République, les épouses des Chefs d'Etat sont des personnages publics. Y. De Gaulle est surnommée « Tante Yvonne » et en 1976, Madame Giscard d'Estaing devient la première et unique épouse de Chef d'Etat à présenter avec son mari les vœux du Nouvel An. Cependant, aujourd'hui, on assiste à une légitimation de l'entourage féminin des hommes politiques, en particulier dans l'entourage du Président de la République. Par exemple, B. Chirac est aussi une femme politique. Elle garde le fief corrézien dans le giron familial en étant Conseillère générale et réélue en 2004. En outre C. Chirac, sa fille, est une conseillère de son père. N. Sarkozy a également fait émerger sur le devant de la scène politique son entourage politique. Aujourd'hui, en mettant en avant leur intimité, les hommes politiques ont conduit à cantonner les femmes politiques dans les rôles de mère et de fille.

En Russie, où les institutions politiques ne sont pas encore stables, le modèle de la succession vient d'apparaître. Le processus de la dévolution du pouvoir aux élites devient plus répandu. En Russie, le modèle de la succession est plutôt masculin que féminin, les femmes préfèrent le business au pouvoir et construisent leurs réseaux dans ce domaine. Il est à remarquer quelques exemples de succession du pouvoir et du capital politique parmi les femmes, mais ce sont des exemples très rares⁴⁷⁶. Premièrement, l'arrivée des femmes au pouvoir en Russie est occasionnelle, deuxièmement, la carrière politique n'est que le résultat de la nomination aux postes élevés par la direction, plus souvent par les hommes, et non pas le résultat d'un projet professionnel soigneusement construit. Parfois, la dépendance de la carrière politique au « piston » est tellement grande que les femmes ne peuvent pas prendre en compte, ni se baser sur leurs propres

⁴⁷⁶ L'exemple d'une telle succession est la nomination de M. Rogatchiova – la fille de l'ancien « gouvernator » (gouverneur) d'Orlovskaya oblast, M. Stroevev, à un poste dans l'administration d'Orlovskaya oblast dans le Conseil de la Fédération de Russie. L'autre exemple - l'héritière de l'ancien maire de Saint-Petersbourg, M. Sobtchak, sa veuve L. Narousova, qui est actuellement sénatrice de la République de Touva.

forces et leurs intentions. Il est compliqué de dégager le modèle prédominant de la promotion en politique des femmes en Russie mais il faut souligner trois points importants.

Actuellement, la progression administrative au pouvoir prédomine en politique. Il s'agit de la formation des candidats pour les grands postes dans l'administration où la cooptation des nouveaux candidats dans les mêmes structures est très présente. Le résultat d'une telle politique est le renforcement du segment des élites bureaucratiques en Russie des années 2000⁴⁷⁷.

L'une des particularités de la Russie est le transfert des représentants du business en politique. Dans un avenir proche, cette tendance se renforcera et se développera car elle est envisagée par les autorités comme le moyen pour résoudre le problème de déficit de cadres et de personnel.

En Russie, les partis politiques ne se transforment pas encore en « ascenseur social » de la mobilité en politique. Dans l'avenir, cette tendance peut changer car le gouvernement estime faire évoluer la situation en convertissant les partis politiques en vrais canaux de la mobilité verticale (par exemple, il s'agit de la nomination des candidats de partis remportés aux élections régionales, sur le poste de « gouvernator »/gouverneur, ou de la politique au sein de « Russie Unie » de sa propre réserve de cadres).

En France, la situation est différente. Tout d'abord, les mécanismes non officiels pour l'avancement en politique jouaient un rôle considérable dans la vie politique (par exemple, les relations amicales ou familiales). En revanche, après l'adoption de la loi de parité, les mécanismes formels de l'intégration et de la progression des femmes en politique commencent à dominer dans la politique française. Aujourd'hui, en France fonctionnent quelques « ascenseurs » de la mobilité en politique, parmi eux : la fonction publique (car le principe central de la fonction publique est l'égalité de la progression des carrières des femmes et des hommes)⁴⁷⁸, ou les partis politiques.

⁴⁷⁷ Gaman-Golutvina O., *Političeskie èlity Rossii*, (Les élites politiques russes), Moscou, 2007 ; Gaman Golutvina O., *Rossijskaâ èlita v gody prezidenstva V. Putina*, (L'élite politique russe pendant la présidence de V. Poutine), p. 72-96.

⁴⁷⁸ En 2005, sur concours, 61% de femmes et 39% d'hommes ont eu l'accès à la fonction publique. Conseil économique et social. Op. cit. p. 197-202, Royal S., Touraine F., *Si la gauche veut des idées*, Paris, Bernard Grasset, 2008.

On trouve à la fois des points communs ainsi que des différences en comparant la progression des femmes au pouvoir en Russie et en France. La voie des femmes en politique en Russie et en France se construit selon le scénario d'une « longue carrière ». L'âge moyen des femmes du Parlement français est plus élevé que celui des hommes. En Russie on remarque la même situation.

Pour ce qui est des différences, les femmes françaises montrent plus d'activité dans la construction de leur carrière politique et dépendent moins des hommes dans leur progression professionnelle. La proportion des femmes qui accèdent à la politique par leur travail et la participation aux organisations civiles et aux structures de parti augmentera de plus en plus, grâce à la nouvelle législation électorale et au système de vote proportionnel aux élections régionales et locales.

Les femmes russes effectuent leur carrière politique plus naturellement, et ne montrent pas une grande volonté pour se battre pour leur place en politique. Le manque de conditions adéquates qui garantissent aux femmes leur représentation aux législatives amène à une telle situation quand la branche législative devient davantage fermée aux femmes. Et en même temps, les femmes ainsi que la société russe trouvent cette situation assez tolérable⁴⁷⁹. Cette situation représente une des causes possibles expliquant pourquoi les femmes restent encore sous-représentées au niveau du pouvoir législatif en Russie.

Comment la femme se distingue-t-elle de l'homme ? Que peut-elle à la fois apporter et changer à la politique ? Différentes opinions sur ce sujet seront citées dans la suite. Par exemple, des auteurs comme M. Dogan et J. Narbonne sont très sceptiques et ne croient pas que les femmes entrant dans la politique peuvent la changer et la rendre plus humaine et honnête. En revanche, il existe une autre opinion sur ce sujet complètement opposée : la féminisation de l'élite contribue à l'amélioration de la politique et à l'augmentation de la qualité de la classe politique. « Les femmes sont plus réalistes, s'intéressent plus au travail mais pas au pouvoir. Elles peuvent proposer des nouvelles approches pour la politique et la rendre davantage concrète et proche des gens » (M. Aubry première secrétaire du Parti socialiste). L'approche des femmes en

⁴⁷⁹ Selon un sondage de « World Public-Opinion.org » (2008) seul un tiers de la population russe (35%) trouve que c'est important que les femmes aient les mêmes droits que les hommes ; et seulement 17% trouve pas cela important. En France, au contraire, la répartition des voix est de 75% pour et 2% contre.

politique est opposée à « l'approche rhétorique et rationnelle du jacobinisme » a remarqué Y. Boyer, femme-sénateur. L'arrivée des femmes en politique devient le bon moyen pour la modernisation des institutions politiques. « Les femmes, grâce à leur expérience spécifique ont toutes les qualités nécessaires pour renouveler la démocratie. Elles sont plus proches de la vie, prête à écouter, sont très attentives pour les questions et problèmes du quotidien ⁴⁸⁰ ». Les femmes sont plus fortes dans la politique et dans les situations compliquées, elles peuvent monter à la tribune et défendre leur opinion même si elle ne correspond pas à l'opinion du parti. Dans ce contexte, il faut se rappeler de S. Veil, Ministre de la Santé qui en 1970 a lutté pour la légalisation de l'avortement en France.

Très souvent, les auteurs français se réfèrent à l'expérience et aux données statistiques et sociologiques des recherches anglo-saxonnes et montrent que la féminisation des organes dirigeants des entreprises augmente la rentabilité de l'entreprise ⁴⁸¹. Les femmes sont les employées les plus efficaces et c'est pourquoi elles tentent de créer un espace plus humain au travail. En France, on a souvent cru que les femmes faisaient de la politique juste pour compenser leurs échecs dans la vie privée. Dans les années 1950-1960, il existe une expression pour les femmes qui ont réussi dans le domaine politique, on dit « qu'elles se sont mariées avec la politique ». Cet avis trouve sa confirmation dans les données statistiques : 2/5 des femmes députées de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République (chambre haute du Parlement en France avant la V^{ème} République) en France d'après-guerre étaient des veuves, divorcées ou célibataires ⁴⁸². Aujourd'hui la situation a changé, les femmes en politique ont bien réussi dans leur vie privée.

Il ressort souvent que les femmes travaillent plus et mieux dans le cadre des hautes responsabilités que les hommes. Cette idée a deux aspects. D'une part, les femmes, selon l'avis des chercheurs, doivent prouver à chaque fois qu'elles sont capables d'accomplir ces tâches et d'occuper ce poste. En conséquence, d'autre part, les femmes sont persuadées qu'on attend plus d'elles pour les mêmes fonctions que pour

⁴⁸⁰ Bereni L., Lépinard E. « Les femmes ne sont pas une catégorie » : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, 2004, Vol. 54, n°3, p. 85.

⁴⁸¹ *Conseil économique et social : Rapport d'activité*, Paris, Les éditions des Journaux officiels, 2007, p. 197-202.

⁴⁸² Dogan M., Narbonne J., *Les françaises face à la politique : Comportement politique et condition sociale*, 2007, p. 197-202.

les hommes⁴⁸³. Une telle logique était très répandue pour les femmes-dirigeants de la première génération. Aujourd'hui, il est devenu habituel de voir des femmes occuper des postes élevés. La génération plus jeune des femmes se sent plus à l'aise dans la hiérarchie du pouvoir que ses prédécesseurs.

Il est à noter que la première génération des femmes en politique et aux hautes responsabilités était obligée de se comporter comme des hommes, puisque leur « féminité » n'attirait pas une grande attention et ne provoquait pas l'intérêt des gens. En revanche, il existe un autre point de vu sur ce sujet : dorénavant, les femmes peuvent faire le choix de leur comportement et jouer la carte de la féminité. Il suffit de rappeler la candidature de S. Royal aux élections présidentielles, elle a bien souligné son côté féminin, son attachement à la famille, en projetant cette image « de mère » sur toute la France. La particularité et la spécificité de la femme politique sont le grand répertoire des stratégies du comportement. Les femmes, au contraire des hommes, après avoir terminé leur carrière politique ne se considèrent pas comme « socialement mortes »⁴⁸⁴. L'arrivée des femmes, considérées comme novices, représente une occasion de renouveler le personnel politique, mais également d'introduire de nouvelles pratiques. Les femmes sont censées adopter une approche spécifique de la politique : un plus grand pragmatisme, un rapport moins ambitieux, une volonté d'être plus efficace dans leur rapport au temps, à la prise de parole, à l'action mais également une plus grande faculté à entretenir des relations de proximité avec les autres (collègues et citoyens) et à demeurer à l'écoute de leurs interlocuteurs, et enfin une appétence singulière pour les domaines sociaux, de service aux personnes et, *a contrario*, un moindre intérêt pour les considérations partisans, les dossiers techniques, les prises de parole et les relations violentes et conflictuelles⁴⁸⁵.

Il existe trois avis sur les femmes leaders : les uns trouvent que les femmes possèdent une culture spécifique complètement différente de la culture masculine, les autres trouvent que les femmes aux hautes responsabilités ne diffèrent pas des hommes et d'autres encore, comme A. Touraine dans le livre « Le monde des femmes », pensent

⁴⁸³ *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, ed. Gaspard F., Paris, L'Harmattan, 1996, p. 167.

⁴⁸⁴ Adler L., « Femmes politiques et sans pouvoir », *Le Nouvel économiste*, 2007, 1380, n°22-28 mars.

⁴⁸⁵ Sineau M., *Profession, femmes politique. Sexe et pouvoir sous la V^{ème} République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

qu'il n'y a pas de différences entre les hommes et les femmes, mais le climat de la société s'améliore s'il y a plus de femmes aux hautes responsabilités.

4.2.2. Les perspectives des femmes en politiques en Russie et en France : trois scénarios.

M. Murphy, Professeur en Histoire de l'art et archéologie a prononcé pendant un séminaire en Russie : « la facilité de la carrière politique pour les femmes, c'est simplement la visibilité. Il y a encore des barrières sociales fortes et financières ainsi que des particularités culturelles et nationales sur la voie des femmes en politique ».

Après avoir mis en évidence différentes barrières sur la voie des femmes en politique dans les deux sociétés, il faut souligner les principales : les stéréotypes sociaux et culturels, l'absence de volonté des élites d'intégrer les femmes dans le champ politique, ainsi qu'une mauvaise volonté des femmes elles-mêmes à participer et à se promouvoir en politique.

Malgré le fait que les barrières citées ci-dessus définissent des trajectoires des femmes au pouvoir, il ne faut pas oublier que les facteurs discriminatoires ne peuvent pas être définitifs et non modifiables pour l'accès des femmes à l'Olympe politique. Il ne faut pas ignorer le fait que les valeurs, les directives et les aspirations des femmes jouent aussi un rôle important, ainsi que la réaction des élites dirigeantes d'accepter des femmes dans leur équipe. La composition de tous ces facteurs ainsi que les représentations des femmes elles-mêmes n'étaient jamais analysées comme un phénomène systémique. Que peut-on attendre de la femme au pouvoir demain ?

4.2.2.1. Femmes au pouvoir en Russie et en France : bilan contrasté.

Dans ce développement je présenterai le bilan des arguments évoqués dans cette recherche. La conquête des femmes des positions en politique devient un phénomène remarquable dans la vie politique en Russie et en France. En revanche, le renouvellement du corps politique se passe dans des conditions différentes. En France, la féminisation de la classe des dirigeants est issue des conséquences de trois processus étroitement liés : les longues et successives luttes des femmes pour leurs droits, la compréhension intellectuelle de cette problématique et les discussions sur la question de l'égalité des genres dans la société. Le renouvellement des élites politiques français était demandé par la société et par le pouvoir et se déroule aussi bien par le bas que par le haut.

En Russie, on observe une situation tout à fait différente. Le mouvement des femmes ainsi que les autres initiatives civiles en Russie sont faibles et n'ont pas d'influence politique. Les recherches de genre sont sollicitées uniquement par la communauté scientifique et leurs résultats ne sont pas ouverts aux grandes masses. Ni « l'ouverture » du système politique dans les années 1990 et la décentralisation, ni le renforcement de la « verticalité du pouvoir » dans les années 2000 n'ont provoqué de demande de la société en faveur des femmes-leaders. Pendant la période de V. Poutine et de B. Eltsine, les femmes restaient des marginales dans la grande politique. Cependant, aujourd'hui, on peut remarquer des changements dans ce domaine, surtout grâce aux changements au sein du pouvoir. De plus en plus souvent, les femmes sont aux postes de direction au sein du pouvoir exécutif. Cette tendance est considérée par certains chercheurs comme l'élément de création du mode de l'image politique, du geste symbolique fait pour la communauté internationale. En même temps, cette tendance est perçue différemment par d'autres chercheurs qui pensent que cette situation représente une vraie nécessité du renouvellement des élites politiques. Malgré tout, il n'y a pas de conditions institutionnelles pour le respect de l'égalité des genres pendant la formation des organes électifs et pendant la nomination aux postes étatiques.

Il est difficile de comparer la vie politique en Russie et en France. La France est un pays démocratique avec des traditions, un système politique bien formé ainsi qu'une

société civile développée. La Russie, formellement, possède aussi toutes ces institutions, mais les partis politiques ne sont pas comme les partis politiques classiques. La plupart des partis ont été créés par la voie bureaucratique d'Etat, pour maintenir le régime existant. Les élections se passent très souvent dans des conditions d'utilisation des ressources administratives et des « technologies noires », quand les initiatives civiles se heurtent à la résistance des pouvoirs. A cause de l'absence des mécanismes institutionnels et de l'avancement des femmes en politique en Russie, le plus souvent les femmes « suivent » la situation. Dans de telles conditions, leur arrivée au pouvoir est le résultat d'un concours des circonstances, mais pas le fruit d'une stratégie logique, bien construite. En France, l'existence des institutions politiques ouvertes et des ascenseurs de mobilité sociale contribuent à construire une stratégie personnelle dans la carrière professionnelle en politique. Cela représente un grand avantage. Dans le monde occidental, la France occupe une position moyenne dans la représentation des femmes en politique. La Russie est en retard, pas seulement dans le cadre de la représentation des femmes au pouvoir mais aussi pour tout ce qui est lié à la compréhension des problèmes de genres par la société.

La surdit  de la soci t , des institutions politiques et des acteurs politiques, le non respect de la probl matique d'in galit  des genres repr sentent une grande difficult  pour la soci t  russe. En France, les partis jouent un r le important dans la formation des  lites politiques. L'activit  politique pr sente une condition n cessaire en faveur de la progression des femmes en politique. La plupart des femmes-politiques en France ont commenc  leur carri re dans les structures de parti ou dans les organisations de la soci t  civile. En Russie, les conditions institutionnelles pour la promotion des femmes au pouvoir viennent de se construire. Les partis politiques commencent   apprendre le fonctionnement de la mobilit  verticale, surtout les partis comme « Russie Unie » (I dinaia Rossiia) et « Russie juste » (Spravedlivaya Rossiia). Le recrutement des femmes dans les partis devient la man uvre effective qui contribue   la cr ation d'une image plus positive et plus humaine des partis politiques. Les partis les plus ouverts   la discussion de la question de genre et de la disparit  sont les partis d mocratiques, mais dans la composition actuelle du Parlement, ils ne sont pas

représentés⁴⁸⁶. Pour conclure, on peut noter que les femmes–politiques, dans leur grande majorité, ne se sont pas formées pour être des acteurs politiques. Elles n’ont en conséquent pas de projet sociopolitique pour leur avenir qu’elles pourraient tenter de réaliser.

Traditionnellement, l’autre voie de la mobilité verticale en France est la formation au sein de grandes écoles prestigieuses. Les diplômés constituent un groupe dans lequel l’Etat choisit les meilleurs. Les universités russes n’accomplissent pas de telles fonctions. Par conséquent, il n’y a pas de secteur dans lequel on peut effectuer le recrutement des élites professionnelles et c’est un grand problème pour le pouvoir russe. La constitution de réserves de cadres devient l’un des problèmes principaux pour le gouvernement russe.

L’autre tendance marquante représentant une spécificité russe : le segment de recrutement des élites administratives et étatiques correspond au segment des business d’élites. Beaucoup de nouvelles personnes peuvent être recrutées dans ce milieu. Il est intéressant de le noter, mais en revanche, les scientifiques et les représentants des organisations publiques ne se considèrent pas comme des milieux à potentiel élevé pour le recrutement.

Les normes et les actes concernant l’égalité entre les hommes et les femmes font partie des législations française et russe. Tandis que pour la transformation du principe d’égalité des chances, « de facto », il est important d’utiliser des mécanismes spéciaux. Dans ce contexte, la législation sur les élections dans les deux pays occupe une place essentielle parmi ces mécanismes. Pendant la période entre 2000 et 2007, la France s’est longtemps obstinée à la résolution du problème de la loi de parité en politique pendant les élections. Formellement, l’Etat russe a signé et accepté tout les documents internationaux, ayant déclaré l’égalité en droits et possibilités entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères, y compris celle de la politique. Cependant, tous les efforts fournis par les partis et les mouvements politiques, visant à adopter la législation pour faire accepter et appliquer une représentation égale font un fiasco⁴⁸⁷. La situation

⁴⁸⁶ Pendant les élections présidentielles de 2007, la plus grande représentation des femmes a été relevée dans les partis politiques démocratiquement orientés : Iabloko (26%) , [Union des forces de droite](#) (SPS, 25%).

⁴⁸⁷ « Ne stol’ko ženšnam nužna politika, skol’ko oni nužny ej » (Ce ne sont pas les femmes qui ont besoin de la politique mais c’est la politique qui a besoin des femmes), *Čelovek i trud*, 2002, n°5, p. 48-53.

est difficile, et ce n'est pas la faute du mouvement des femmes russes, qui est incapable de forcer le gouvernement à prendre en compte leur déclarations, pas la faute non plus des partis politiques qui ne présentent que des organisations masculines et fermées pour les femmes, mais parce que les femmes politiques ne sont pas prêtes à lutter pour leurs intérêts particuliers et féminins. De plus, le sujet du quota n'a encore jamais été proposé. Même s'il y a des changements, la mise en place des conditions institutionnelles pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, dans le proche avenir, sera le fruit plus probablement des innovations du pouvoir russe.

Malgré les différences entre les deux systèmes politiques, français et russe et leurs réactions au phénomène des femmes au pouvoir, on peut noter des tendances similaires.

Premièrement, les tendances mondiales influencent largement l'arrivée les femmes au pouvoir en Russie et en France. L'exemple de M. Tatcher, d'A. Merkel, d'H. Clinton et leurs expériences comme femmes-politique peuvent servir aux femmes russes et françaises dans leurs pratiques politiques. Le plus probable est que le facteur international va influencer la politique des cadres et stimuler la progression des femmes au pouvoir dans les deux pays.

Deuxièmement, l'analyse de la situation russe et française confirme l'existence de la régularité politique : le système proportionnel aux élections contribue à la promotion des femmes dans le pouvoir. Ce principe a contribué à la progression des femmes au pouvoir représentatif régional et municipal en France pendant la période 2000-2009, et contribue à l'accès des femmes à la chambre basse du gouvernement russe. En perspective, le passage vers le système proportionnel aux élections à tous les niveaux du pouvoir en Russie et en France facilite l'accès des femmes et la représentation des femmes au pouvoir législatif. En France, la question du changement de la législation aux élections n'est pas à l'ordre du jour. En Russie, au contraire, la loi sur les élections est encore en train de changer et de se transformer. Une telle perspective peut devenir réaliste. Actuellement, le système électoral des régions est en voie de transformation⁴⁸⁸.

⁴⁸⁸ Actuellement, parmi 83 « sujets » de la Fédération de Russie, 9 « sujets » ont adopté le système proportionnel de vote (Saint Pétersbourg, Dagestan, Moskovskaya oblast, Nenetskiy (Avtonomnyy Okrug), La République de Kabardino-Balkarie, Amourskaïa oblast, Respublika Ingushetiya, Kalmykia, Tchetchenskaya Respublika).

Troisièmement, la féminisation des élites politiques n'est pas homogène sur les différents niveaux du pouvoir en Russie, ainsi qu'en France. Les femmes sont plus représentées au niveau local. En revanche, l'analyse du classement des postes significatifs au Parlement français (les commissions des deux chambres) montre le profil « masculin » de cette institution. Pour ce qui concerne les femmes au Parlement russe, la proportion de femmes dans la chambre basse a augmenté, mais les chefs des fractions parlementaires, pour la plupart, sont encore des hommes. Cependant, le pouvoir local devient plus ouvert aux femmes, mais les femmes françaises réussissent au niveau local et peuvent progresser aux autres niveaux de la hiérarchie du pouvoir politique, tandis qu'en Russie le mécanisme de la création et du développement des cadres est absent. De plus, les relations tendues entre les régions et le centre ne facilitent pas la mobilité et l'évolution d'un niveau du pouvoir vers un autre.

Quatrièmement, il existe encore un déséquilibre entre les pouvoirs exécutif et représentatif. Selon G. Fraisse « Plus facile à diriger, qu'à gouverner ⁴⁸⁹ », parfois il est plus facile pour les femmes d'accéder aux postes du pouvoir exécutif que de lutter pour les postes au pouvoir législatif. Le principe « du prince » fonctionne parfaitement quand il s'agit de la nomination aux postes du pouvoir exécutif, la carrière des femmes dépendant des hommes. Il existe des points communs supplémentaires entre les deux pays : les carrières politiques supposent une progression lente sur l'échelle politique, les femmes possédant moins de ressources par rapport aux hommes.

Cinquièmement, dans les deux pays, on observe des initiatives civiles. Le mouvement des femmes en France a contribué au développement d'autres nouveaux mouvements. Une situation analogue est présente en Russie : les femmes sont acteurs actifs des différents mouvements.

⁴⁸⁹ Bard Ch. Les femmes et le pouvoir - Mode d'accès : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=01>; Sineau M. *La force du nombre – femmes et démocratie présidentielle*, Paris, Ed. de l'Aube, 2008.

4.2.2.2. *Le point de bifurcation. Quelle chance pour les femmes russes et françaises ?*

Dans le cadre de l'étude de la problématique des femmes en Russie et en France, comme conclusion, on peut résumer les trois scénarios de l'avenir des femmes au pouvoir dans les deux pays.

Comment envisager l'avenir des femmes en politique ? Les différents points de vue des chercheurs russes et français peuvent être résumés dans les trois scénarios possibles suivants : scénario pessimiste, scénario d'inertie et scénario optimiste dans le cas russe et deux scénarios : pessimiste et optimiste dans la cas de la France.

Le premier scénario : « Ségrégation du genre », selon ce scénario, le nombre de femmes au pouvoir aura tendance à diminuer dans le futur. Deuxième scénario : « Inertie sociale » propose la vision suivante de la situation des femmes au pouvoir – le nombre de femmes sur les postes de direction sera assez stable et n'augmentera pas, la voie des femmes au sommet du pouvoir dépendra de la volonté des élites. Enfin, troisième scénario optimiste « Le développement progressif » se prononce pour l'augmentation du taux des femmes en politique, y compris aux les postes dirigeants. Les adhérents à ce scénario croient que dans 10 ans, le rapport entre les femmes et les hommes en politique sera égalitaire.

Quant à la situation française, ces trois scénarios proposés par les chercheurs russes peuvent être aussi validés pour l'évolution du statut des femmes en politique sous des conditions spécifiques nationales. Les chercheurs en France proposent plutôt deux scénarios contrastés : pessimiste et optimiste. La question de la place des femmes dans la vie politique apparaît comme un enjeu central du débat sur la modernisation politique et l'égalité des sexes, surtout avec les débats autour de la loi de parité. Après plus de dix ans de débats, des changements majeurs peuvent être notés. Il est devenu possible d'être « une femme en politique », c'est-à-dire valoriser des qualités réputées féminines. Ici on trouve une difficulté, car une telle ressource provoque la ségrégation du champ politique en domaines féminins et comme conséquence, ils deviennent moins puissants et significatifs. C'est le paradoxe du champ politique : les femmes peuvent faire de la politique « autrement » mais quel avenir les attend ? Comment leur situation transformera la politique ? Deux chercheuses, C. Achin et S. Lévêque ont proposé deux scénarios possibles d'évaluation du statut et des rôles des femmes en politique.

Dans la situation russe, le scénario le plus répandu parmi les experts et les chefs politiques est le suivant : « Le développement progressif ». La probabilité de sa réalisation est assez élevée dans le pouvoir exécutif. Quant il s'agit de la présence des femmes dans le pouvoir législatif, la prévision est plus prudente et témoigne que dans le domaine du pouvoir, les événements peuvent se développer selon le premier scénario d'inertie. La tendance de la promotion des femmes en politique et leur conquête des positions dominantes au pouvoir et dans le business sont devenues plus remarquables en raison de deux facteurs : l'accroissement de l'indépendance économique des femmes et leur volonté pour l'auto réalisation. Selon ce scénario, l'entrée des femmes au pouvoir se passera selon des voies différentes. Au niveau du pouvoir central, les femmes pourront y entrer grâce au modèle du « parachutage », dans les régions, plutôt grâce au modèle « du développement progressif ».

L'autre version est aussi très intéressante : dans les conditions du monocrisme, si les processus politiques dans les régions continueront à se dégrader, il existe une grande probabilité que le pouvoir puisse être transmis aux femmes, car il ne sera plus profitable aux hommes. Le politologue russe D. Sel'tser estime la situation : « Pendant la dégradation du système politique, quelques zones au pouvoir seront réservées aux femmes. En fait, se sont des zones sans influence, peu significatives : peut-être des conseils de la région ou de la ville. En fait, il s'agit peut-être de structures décoratives ? Il n'y a pas de ressources et maintenant, les conseils locaux deviennent le domaine réservé des femmes ⁴⁹⁰ ». Il est intéressant de souligner le fait qu'en France, la réalisation de la loi sur la parité a provoqué des conséquences ressemblantes : le fonctionnement du champ « à deux vitesses », quand on s'aperçoit que les femmes ont plus d'accès au pouvoir au niveau local.

La situation des femmes en France peut se développer selon le même scénario. En France, selon des prévisions politiques optimistes, la loi de parité amènera des changements des représentations et des règles du jeu politique, sous l'effet de l'entrée massive et durable des femmes dans les assemblées. La popularité de l'idée paritaire conduira à terme les partis politiques à se concurrencer sur leur « bon usage » de la loi.

⁴⁹⁰ Sel'cer D., Transformaciâ ženskoj političeskoj èlity: iz SSSR v RF // Ženskaâ povsednevnost' v Rossii v XVIII–XX vv (La transformation de l'élite politique en URSS et la Fédération de Russie//Le quotidien des femmes en Russie des XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle), Materialy meždunarodnoj naučnoj konferencii 25 sentâbrâ 2003 g. ed. Šerbinin P.P., Tambov, Izd-vo TGU im. G.R. Deržavina, 2003, p. 227.

En outre, les femmes entrées en politique grâce à l'obligation paritaire vont peut-être accumuler l'expérience politique nécessaire à la consolidation de leur carrière et du même coup se trouver en mesure d'imposer de nouvelles normes d'excellence politique. Cette normalisation de la présence des femmes sur la scène politique bouleverserait à la fois les manières de faire de la politique mais aussi les priorités de l'agenda politique dans un sens plus favorable à l'égalité des sexes⁴⁹¹.

La crise dans les deux sociétés française et russe peut également jouer un rôle important dans la promotion des femmes dans les structures du pouvoir. Selon les avis des psychologues et des données de leurs recherches on remarque que les femmes sont plus stables dans les situations difficiles, critiques, quand il faut prendre des décisions non standardisées. Il est important de souligner qu'au cours des dernières années, les styles de la direction ont beaucoup changé et non pas uniquement les femmes elles-mêmes. Les axes de la direction se sont transformés, au lieu du style autoritaire, on note un style qui demande plus de conciliation, et dans la réalisation d'un tel style, les femmes sont plus avantagées.

Le scénario « Inertie sociale », selon lequel la proportion entre les femmes et les hommes ne changera pas avec le temps, présente une probabilité de réalisation plus élevée dans la situation où les institutions du pouvoir en Russie resteront plus immobiles. L'inertie des facteurs suivants peut jouer un rôle significatif : la domination des pratiques non formelles et la succession du pouvoir, ainsi que les stéréotypes traditionnels et l'absence de volonté des hommes de faire entrer des femmes sur les positions dirigeantes. Les facteurs qui peuvent contribuer à la réalisation du scénario « Inertie sociale » sont non seulement le conservatisme des institutions du pouvoir, mais également le système des intérêts politiques des acteurs, risquant d'entrer dans la politique.

Pour le pouvoir législatif, le scénario d'inertie reste dominant, parce que pour avoir un changement radical dans ce domaine, il faudrait une transformation des canaux du recrutement des femmes au pouvoir législatif. Actuellement, les femmes ne peuvent pas supporter la concurrence avec les hommes du business ou des structures des partis. Dans l'avenir, la tendance de la présence occasionnelle des femmes dans les parlements régionaux va se poursuivre dans le cas où aucun principe de quota ne sera appliqué.

⁴⁹¹ http://grit-transversales.org/article.php3?id_article=140

Quand il s'agit de la France, on peut placer son scénario pessimiste à côté du scénario d'inertie russe car il y a des événements communs envisageables dans leurs réalisations. Selon cette vision pessimiste, malgré la loi de parité, le système politique français sera fermé pour les femmes et préservera l'asymétrie de genre dans les institutions. Les enjeux autour de l'inégalité de genre et des logiques du recrutement des femmes resteront sans changement et continueront à se reproduire. De plus, rien ne garantit que les femmes politiques vont défendre en priorité les intérêts féminins en société. Le phénomène de « masse critique » peut déjouer les règles de la représentation et ne pas maintenir la promotion des intérêts féminins. Cette situation dépendra non seulement des femmes elle-mêmes, mais aussi des facteurs institutionnels et de la volonté des élites et de l'Etat de faciliter à la fois l'accès des femmes, mais aussi la réalisation de leurs besoins en politique et dans la société.

Le scénario « Ségrégation de genre » dans la version russe reste applicable au pouvoir législatif surtout dans la situation où les pratiques non formelles domineront sur les pratiques formelles. Dans ce cas, le pouvoir législatif ne restera pas l'institution de la représentation des intérêts publics, mais sera plutôt le terrain de la concordance des intérêts corporatifs des acteurs puissants régionaux politiques et économiques. Il est intéressant de noter que dans la version française des scénarios possibles, on ne trouve pas d'adhérents du scénario de la ségrégation, ce qui conduit à penser que les Français ont déjà accepté le changement de la position des femmes en politique.

Cependant, on peut remarquer que le scénario optimiste a plus de chance de se réaliser surtout au sein du pouvoir exécutif. Le scénario « Le développement progressif » suppose une conjoncture extérieure favorable et ne dépend pas des efforts des femmes. L'imperfection des institutions et des pratiques politiques, la croissance de la concurrence politique, l'aggravation de la situation économique peuvent amener à l'annulation de ce scénario et au passage vers le scénario « Inertie sociale ».

Conclusion

La contribution majeure de cette thèse, au travers de l'étude des changements et des transformations des régimes de genres en Russie et en France consiste à montrer l'influence et à analyser le rôle de la politique d'Etat dans la construction de l'ordre de genre et leurs reflets dans les systèmes politiques des deux Etats. L'approche comparative, retenue pour mener ce travail, permet de discerner certains traits communs propres à l'évolution des systèmes culturel et politique des pays, mais également d'expliquer les différences constatées dans les trajectoires historiques, politiques et culturelles des deux pays étudiés. Ce travail contribue à une réflexion plus générale sur la transformation des régimes de genre en Russie et en France. A savoir, d'un côté l'influence du passé historique et culturel, et d'un autre côté, l'influence de la politique d'Etat à l'égard des femmes, ainsi que l'impact des enjeux internationaux sur la parité dans tous les domaines de la société. Ce travail offre des possibilités de comparaisons éventuelles avec les développements des régimes d'autres pays.

L'utilisation des concepts et des théories conçus lors de l'analyse comprenant la théorie de la construction de genre, l'approche de « cultural studies », les constructions théoriques du néo-institutionnalisme ainsi que l'approche comparative, permet, d'un côté, de vérifier leur universalité, et d'un autre côté d'intégrer l'étude des régimes de genre au sein de la science politique contemporaine. Selon la théorie de R. Connell, on a montré que différentes composantes des relations de genre peuvent connaître une trajectoire historique spécifique et que cette historicité plurielle peut engendrer différentes formes de reproduction ou de transformation sociale. La théorie de la construction de genre et des principes de la fortification historique de genre explique les raisons de l'aspect « quantitatif » de l'asymétrie du genre dans les structures du pouvoir. Parmi ces raisons, on peut nommer les suivantes : les barrières de la construction de la carrière politique en raison des facteurs institutionnels, politiques, ainsi que les barrières non institutionnelles influençant la reproduction des relations de genre en politique.

La question du genre n'est pas tranchée au seul niveau politique, mais elle relève également des conventions et normes sociales, ainsi que des interactions entre individus ou groupes sociaux. Ainsi, la manière de concevoir le genre dans une société donnée ne

dépend pas seulement de l'action politique, mais de tout un ensemble de facteurs sociaux, culturels, économiques, *etc.* Ensuite, la relation entre genre et politiques publiques est complexe : la conception de genre n'est en effet pas un simple produit de l'action publique de même que les normes et conventions sociales ne déterminent pas complètement le contenu des politiques publiques de genre. Le genre est aussi et même surtout un des principes qui structure l'action publique. Le genre n'est pas un concept fixe, donné une fois pour toutes, mais un processus dynamique dont le résultat, toujours provisoire, dépend de l'interaction, sans cesse rejouée, par divers acteurs. Il ne peut donc être connu à l'avance et demeure toujours susceptible d'être soumis à des révisions.

Aux cours des dernières années, plusieurs chercheurs travaillant sur le sujet - les femmes en politique - ainsi que des théorétiques du féminisme, ont réalisé des travaux dans lesquels ils contestent les stéréotypes et les approches existants en science politique. Sous l'influence des perspectives multidisciplinaires associées aux recherches sur la problématique de genre, on pose de nouvelles questions et adapte des autres stéréotypes de genre et de la politique. Leurs travaux ainsi que la recherche présentée ici nous permettent de comprendre qu'à la fois une reconsidération et une révision des concepts et des approches qui font la base de la science politique sont nécessaires.

Volet essentiel des travaux sur le genre en science politique, l'analyse des politiques publiques sous le prisme du genre a mis en évidence les effets différenciés de ces pratiques sur les hommes et sur les femmes, ainsi que leur rôle dans la constitution, l'entretien où à l'inverse la subversion des normes et des inégalités de genre.

L'objectif de l'étude consistait à dégager, d'un côté, la dynamique existante entre les changements des procédures et des institutions des régimes de genre dans les deux sociétés, et d'un autre côté, la composition et les stratégies de la politique.

La seconde moitié du XX^{ème} siècle est dans l'ensemble des pays développés et tout particulièrement en France et en Russie, porteuse de transformations sociales majeures pour les femmes : la liberté de l'avortement et de la contraception, le droit de vote et la parité, la croissance spectaculaire de l'activité professionnelle, représentent de vraies conquêtes, même si elles demeurent, pour l'heure, inachevées. Au delà du statut et de la place des femmes dans la société, ces mutations ont sérieusement affecté les relations entre hommes et femmes. Ont-elles réussi à construire les fondations de

l'égalité réelle des sexes ? Aucune réponse simple n'est possible. Nous vivons une époque faite de paradoxes et de contradictions qui méritent toute notre attention : plus de femmes sont instruites, actives, salariées, mais également davantage d'entre elles sont chômeuses, salariées précaires ou pauvres. Les lois sur l'égalité professionnelle se sont multipliées, mais la résolution des disparités de carrières et des écarts de salaires stagne. Même perplexité sur la place des femmes en politique : elles ont tardivement conquis le droit de vote, mais, en dépit des lois sur la parité, bien peu sont élues.

La conceptualisation de la notion de genre a influencé l'élargissement des explications traditionnelles de la politique et de la transformation du contenu des catégories « des savoirs politiques ». Les relations du pouvoir, la politique elle-même, traditionnellement interprétées à travers le prisme de base masculin, commencent à inclure des sens du genre socialement construits. Cette expérience enrichie la théorie politique et contribue à la réalisation des nouvelles pratiques politiques en Russie et en France. On peut constater la révision de la théorie politique, l'intégration de nouvelles tâches ainsi que de nouveaux éléments tels que l'analyse des relations entre la pratique politique féminine et la théorie politique, grâce à la conceptualisation de genre.

Les problèmes de genre deviennent actuels, lorsque la civilisation a des difficultés impossibles à résoudre dans le cadre des normes et des orientations culturelles. Les difficultés dans le fonctionnement de la civilisation industrielle ont imposé à la société de s'adresser à la problématique de genre.

Le discours féministe se complète avec les autres théories sociales et philosophiques contemporaines. Les recherches de genre utilisent principalement la méthodologie de la théorie féministe au travers de la théorie des autres discours.

L'apparition et la conceptualisation de la notion de genre ont été conditionnées par la formation des conditions méthodologiques, scientifiques et des paradigmes de la science sociopolitique et philosophique, avec des débats structuralistes et post-structuralistes dans l'étude de la société. La notion de genre reflète à la fois le processus socioculturel de la formation des différences des rôles masculins et féminins, mais également leurs différents comportements ainsi que leurs caractéristiques mentales et émotionnelles. L'élément important de la construction des différences de genre est leur polarisation et leur subordination, quand le masculin est marqué comme dominant et le féminin comme subordonné.

Les femmes représentaient une partie très importante de la vie publique en Russie et en France. Si on fait un rappel aux résultats de notre recherche, on peut constater et souligner l'importance et la grande signification des relations de genre en politique dans les sociétés traditionnelles en Russie et en France. L'idée de l'ambiguïté des relations entre les genres caractérise les deux sociétés, ce qui permet de voir et d'envisager différemment les concepts de public et de privé et du pouvoir des femmes. Cette remarque concerne surtout les femmes des couches supérieures de la société, qui possédaient des pouvoirs exceptionnels. On observe la même situation paradoxale dans les deux sociétés : très souvent, les femmes ne sont pas officiellement reconnues comme des individus politiques dans l'espace public, mais elles sont considérées comme des personnes qui accèdent à la citoyenneté civile (héritage, mariage, contact civil, *etc.*). Le phénomène des femmes à la tête de l'Etat est aussi un exemple intéressant. En Russie, les femmes accédant au trône deviennent une sorte d'alternative au pouvoir. En France, sans avoir le droit à la succession au pouvoir, elles gouvernent et influencent discrètement la politique dans le pays, en se cachant dans l'ombre des hommes-rois.

Il existe deux grandes périodes dans l'histoire des femmes russes, selon l'avis des trois chercheuses russes B.A., Engel, C. Worobec, B.E. Clements⁴⁹². La première période est liée à l'époque de la société traditionnelle, caractérisée par des formes « d'adaptation » des femmes au système patriarcal. Les formes de la résistance féminine au pouvoir patriarcal se manifeste au « micro-niveau », c'est-à-dire dans le cadre de la famille ou d'une communauté et ont été mal perçues. La deuxième période est liée à l'époque de la société industrialisée et représente la transformation des femmes lorsqu'elles deviennent des personnalités indépendantes. Cette étape a eu lieu aux cours des réformes de Pierre I^{er} et concernait plutôt les élites des capitales, des paysannes sauvegardant leur mode de vie traditionnel jusqu'à la première moitié du XIX^{ème} siècle. Le XVIII^{ème} siècle était une période importante dans le changement du statut des femmes dans la société et dans la famille. Les réformes de Pierre I^{er} ont joué un rôle crucial, non seulement à travers les décrets qui obligeaient les nobles à se comporter et à s'habiller comme des européens mais aussi grâce à la loi de 1716 de la propriété et des idées à l'égard de l'éducation des femmes qui ont influencé largement la situation des

⁴⁹² Engel B.A., *Between the fields and the city: Women, work and family in Russia, 1861-1914*, Cambridge, 1994; Worobec C., *Peasant Russia: Family and community in the post-emancipation period*, Princeton, 1991; Clements B.E., *Bolshevik women*, Cambridge, UK, 2000.

femmes. Le décret concernant les assemblés a créé un nouvel espace public où les femmes commencent à jouer un rôle social important. Tous ces changements détruisaient le modèle de « Domostroi » ainsi que les relations entre les genres. Malgré le fait que plusieurs chercheurs soulignent les changements du statut des femmes au cours du début du XVII^{ème} siècle, les transformations de Pierre I^{er} sont considérées comme radicales dans l'histoire des relations entre les genres.

Une autre étape importante dans l'histoire des relations entre les genres est la période des réformes 1860-1870, lorsque de sérieuses transformations du statut des femmes dans la société ont eu lieu (elles ont l'accès à l'éducation, leur participation dans la vie publique devient plus intense). L'époque des grandes réformes met à l'ordre du jour la « question des femmes ». Le mouvement des femmes pour leur droit apparaît plus tard en Russie qu'en Europe et aux Etats-Unis. La liste des demandes des manifestants était encore limitée : avoir l'accès à l'éducation dans les universités, avoir l'accès à certaines professions (médecine) et obtenir l'élargissement des droits juridiques. Le mouvement pour les droits électoraux des femmes apparaît juste après la Révolution de 1905. La participation des femmes au mouvement révolutionnaire est une caractéristique spécifique de la situation en Russie en comparaison avec l'Occident.

L'urbanisation et ensuite l'industrialisation forcée de la fin du XIX^{ème} siècle sont devenues les facteurs principaux, qui non seulement intensifiaient les changements de la position sociale des femmes mais aussi élargissaient l'ampleur des changements. Les travailleuses et les paysannes ont participé activement à ce processus. Comme le montrent les résultats de notre recherche, la société éprouve différemment les réformes de Pierre I^{er}, les réformes de 1860-1870 et l'industrialisation. Le passage d'un modèle traditionnel patriarcal vers un modèle social bourgeois était lent et vers 1917, il n'a toujours pas abouti. Les décrets du gouvernement temporaire et du pouvoir soviétique proposaient tous les droits possibles et toutes les libertés civiles aux femmes. Tous ces progrès s'inscrivaient dans un contexte social assez ambigu, où les structures patriarcales se combinaient avec de nouveaux changements.

En même temps, en 1917, l'accès des femmes à un large spectre de droits permet d'accentuer la frontière entre les périodes précédant la Révolution et l'époque soviétique et penser la Révolution comme le moment clé dans la période de la transformation du système de genre en Russie. L'expérience sociale des femmes est un

point capital. D'après les résultats de cette recherche, on peut constater que plusieurs événements dans l'histoire du système de genre en Russie soviétique trouvent leurs racines dans le temps avant la Révolution et les normes législatives sont le plus souvent des mécanismes qui maintiennent les pratiques déjà existantes.

La situation française est loin d'être différente. Plusieurs « traces » d'héritage des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles (la loi salique, les traditions, l'attitude de l'Eglise, *etc.*) ont constitué le phénomène de « l'exception française » qui plus tard influencera le développement des relations entre les genres, ainsi que la place et le statut des femmes en politique. Ceci explique en outre l'accès tardif des femmes françaises aux droits politiques, et leur reconnaissance tout aussi tardive en tant qu'actrices de la vie politique. Les déclarations de 1789 et de 1848 favorisent l'émancipation civile des femmes en créant l'égalité des droits aux successions et en abolissant le privilège de la masculinité mais les femmes françaises n'ont toujours pas de droits politiques. Le Code napoléonien poursuit dans cette voie. Le fossé entre citoyenneté politique et civile devient de plus en plus profond.

Un autre moment clé pour les deux pays est le fait que la lutte pour l'accès aux droits politiques se passait dans des conditions historiquement différentes, mais cette lutte s'intensifiait toujours pendant la période de bouleversement sociaux, la crise historique, la rupture avec l'ancien régime ou le passage à une nouvelle étape du développement économique de la société.

Le cas russe peut être considéré comme assez typique dans la lutte pour l'égalité des femmes. Depuis l'époque des révolutions et jusqu'à nos jours, le processus de destruction des logiques traditionnelles du comportement de genre se passe le plus souvent au cours de l'intensification des manifestations des mouvements sociaux ou des bouleversements révolutionnaires. L'algorithme est relativement semblable dans les différentes sociétés et cultures. Les femmes articulent leurs demandes pendant des manifestations massives, afin de soutenir leurs intérêts sociaux en tant qu'actrices potentielles en politique. La réaction du milieu est toujours négative. Pourquoi ? Un des penseurs contemporains, R.G. Dahrendorf a énoncé à ce propos : « Depuis très longtemps, l'affirmation d'Aristote qu'une femme grâce à sa nature doit rester au foyer plutôt que de se retrouver sur la place du marché, de la vie publique et sociale était très longtemps dominante dans la philosophie étatique. Le mouvement des suffragettes a

unifié la demande des droits civils et la demande des droits d'éligibilité. Après de longs débats, et une série d'événements suivants la Première Guerre Mondiale, les suffragettes ont rencontré le succès dans la plupart des pays. Mais la discrimination qui transforme les femmes en « citoyen de deuxième classe » est préservée et perdure encore aujourd'hui. Ces formes sont mal marquées, mal visibles et assez raffinées, mais leur action est très remarquable. Donc, même dans cette situation, la demande des changements positifs reste un objectif du mouvement actuel pour des droits civils »⁴⁹³.

Dans ce cas, on retrouve un des paradoxes historiques. La source et la base principales de l'émergence du mouvement de la lutte pour les droits des femmes étaient l'inégalité de leur statut civil dans la société au cours des révolutions libérales. En même temps, ces révolutions se déroulaient sous le slogan « Liberté, Egalité et Fraternité » qui dans son propre sens est une demande de Contrat Social, visant à l'égalité de tous les membres de la société devant la loi. Cependant, les actes révolutionnaires législatifs ont refusé l'accès à l'égalité à certaines catégories de la population et parmi elles, les femmes. L'écart qu'il existe d'une part entre les bases théoriques de l'idée universelle du « contrat social », supposant implicitement de donner à tous les membres de la société le même statut égalitaire civil ; et d'autre part, la réalisation pratique de cette idée dans le système de droit (avec toute une série d'exceptions aux règles universelles), a provoqué le développement et l'apparition de mouvements sociaux, y compris, un mouvement des femmes. Chaque'un de ces mouvements luttait pour l'accès et la réalisation complète des droits de la citoyenneté où selon les paroles de R.G. Dahrendorf « le statut civil garantit la réalisation des chances vitales », y compris non seulement l'égalité en droits mais également l'égalité en possibilités.

La vision positive de l'influence de la politique d'Etat est renforcée par les théories d'Etat qui sont basées sur l'idée que le genre est formé et peut se reconstituer, mais est non biologique et donné une fois pour toute la vie. Certains Etats jouent des rôles importants dans ces processus. R. Connell confirme, que chaque Etat existant a son propre « régime de genre », qu'il est possible de définir comme le résultat de la lutte sociale et très étroitement lié à l'ordre de genre dans la société. Un tel régime

⁴⁹³ Dahrendorf R.G., *Sovremennyj social'nyj konflikt. Oчерk politiki svobody*, (Le conflit social contemporain, Essai sur la liberté politique), Moscou, 2002, p. 157.

comprend des discours, des valeurs, des pratiques, des relations de pouvoir, une division du travail et des formes diverses de familles. Le régime de genre influence les états mais en même temps, il est formé par la politique d'Etat lui-même. Ainsi, les mouvements qui veulent changer et transformer le régime de genre doivent utiliser des institutions étatiques qui constituent le genre⁴⁹⁴. Les Etats représentent un complexe de structures interdépendantes de discours et de processus qui inter communiquent avec le régime de genre patriarcal et les forces économiques.

Les différences internationales dans les structures de genre peuvent être expliquées dans le contexte de régime de genre. Les pratiques sociales et les structures de genres se conceptualisent comme un résultat de l'intercommunication complexe de la culture de genre, des institutions et des acteurs politiques et sociaux.

Il est à noter la tendance commune entre les deux pays étudiés aux cours des réformes et des discussions autour de la question des femmes et de leur citoyenneté politique. Premièrement, le féminisme tient un rôle modéré. Au niveau mondial, le mouvement pour la lutte des droits des femmes représente une force importante mais dans le cas de la Russie et de la France, il n'a pas joué un rôle décisif. Ainsi les organes représentatifs du pouvoir de la Douma en Russie et de la Chambre des députés en France, malgré leur prédestination à promouvoir les intérêts de tous les groupes politiques, adoptent une attitude restant passive et ils ne contribuent pas aux changements de la situation des femmes dans les deux sociétés.

Enfin, le rôle des femmes est bien reconnu au niveau législatif, mais comment se transforme leur situation ? Après avoir analysé les différentes étapes de la politique à l'égard des femmes dans les deux sociétés, on peut conclure que l'adaptation des lois « de jure » ne permet pas aux femmes d'avoir la possibilité d'améliorer leur situation dans les deux sociétés : française et russe. On observe la même situation dans les deux pays : les femmes ont tous les droits « de jure » mais « de facto » elles se retrouvent sous une double charge. Les intérêts des élites économiques et politiques s'intéressaient à préserver les traditions patriarcales dans les deux sociétés, afin de mieux bénéficier des mains d'œuvre par chères dans les conditions de l'industrialisation et de la reconstruction après les guerres. Dans cette recherche, je montre comment les premières

⁴⁹⁴ Connell R., "The state, gender and sexual politics: theory and appraisal" eds Radtke H. and Stam H. *Power/Gender: Social Relations in Theory and Practice*, London, Sage Publications, 1995, p. 151.

lois du pouvoir soviétique et l'institutionnalisation de *Jenotdel* au niveau étatique forment une plaque tournante dans le processus de la libération des femmes dans leur égalité avec des hommes et dans leur intégration formelle dans la vie publique. Après avoir analysé des mesures législatives dans le droit de la famille proposées par des bolcheviks en 1918, 1926, 1936 et 1944, on peut apercevoir une évolution, qui signifie des changements dans l'attitude du régime par rapport aux femmes et leur rôle dans la société.

Par exemple, la stratégie des années 20 était inspirée par le féminisme et se concentrait vraiment sur la libération des femmes et leur développement. Mais en même temps, l'esprit d'expérience dû à cette époque, a cédé sa place à la politique conservatrice des années 30 avec sa compréhension traditionnelle des relations entre les genres. Ce changement s'opère au début de l'industrialisation et de la collectivisation, quand l'emploi féminin augmente surtout dans les branches de l'industrie qui sont traditionnellement considérées comme masculines. La politique de prix et la propagande deviennent des méthodes d'engagement des femmes dans l'industrie. L'approche utilisée pendant la période de l'entre deux guerres en Russie et en France est purement « pragmatique » : quand l'Etat a besoin de la main d'œuvre féminine, il commence à recruter des femmes, mais en même temps c'est une mesure purement temporaire, car avec le changement de la politique, les femmes peuvent être facilement rejetées du domaine du travail.

Il ne faut pas nier certains résultats positifs de la libération des femmes et leur accès aux droits politiques et tous les avantages de l'autoréalisation en Russie et en France, mais il faut souligner le fait qu'en même temps, elles se sont retrouvées dans une situation de double charge entre le travail et la famille. Comme le montrent les résultats de la recherche, la nouvelle politique en Russie et en France se trouvait dans le courant des tendances paneuropéennes et représentait un système de mesures visant à augmenter la natalité dans les deux pays. La période entre 1920-1960 peut porter le titre « Maternité, Paternité et la citoyenneté en Russie et en France ». Par exemple, le régime de Vichy constitue la preuve de ce slogan, car toute la politique était orientée vers l'augmentation de la natalité après la guerre. En suite l'apparition de « l'Etat providence », et sa politique protectionniste, n'ont pas contribué aux changements positifs du statut des femmes dans la société. Evidemment, le nouveau régime de genre,

le nouveau modèle des relations entre les genres en Russie et en France dans de nouveaux cadres législatifs devraient améliorer la situation des femmes ; mais au contraire leur statut s'aggrave et elles se trouvent sous le poids d'une double charge et un nouveau modèle des relations copie le modèle traditionnel qui existait avant.

Dans cette situation, l'égalité théorique dans la vie publique ne trouve pas d'écho dans la vie privée et la société remet en question les droits des femmes « de facto ». C'est pourquoi, dans les années 70 en France et dans les années 90 en Russie, on observe une crise des régimes de genre. Une série de facteurs comme : le décalage entre des droits de l'Homme proclamés dans la Constitution et leurs mise en œuvre, les protestations des femmes et les conditions sociopolitiques des deux pays, ainsi que le changement radical de régime politique en Russie amènent à la crise des régimes de genre et à leur révision.

On connaît peu de sociétés modernes dans lesquelles les femmes ont acquis la citoyenneté en même temps que les hommes et aucune où elles n'aient dû batailler pour accéder à l'agora. On sait que les plus vieilles démocraties se situent en queue de peloton pour la représentation féminine dans leurs parlements et les résultats de cette recherche prouvent cette hypothèse en trouvant des exemples en France.

Les transformations sociales et les conquêtes du féminisme ont conduit à créer une société donnant les apparences de la mixité. Mais au sein des instances de décision, et en particulier dans la vie politique, la situation reste inchangée ou presque.

L'évolution historique des régimes de genre des deux pays analysée dans la présente recherche, se trouve sous l'influence de la politique d'Etat. Cette évolution trouve son application dans tous les domaines de la société. Dans le cadre de cette recherche, le domaine politique présente un intérêt significatif, car c'est la politique qui devient, et l'objet, et le sujet dans le changement et l'évolution du régime de genre en Russie et en France. Le sujet parce que c'est la politique d'Etat qui influence et transforme les régimes de genre et l'ordre de genre. L'objet parce que les femmes constituent une partie du système politique et sont représentées dans la politique. Ce double sens à un réel intérêt scientifique car le pourcentage des femmes en politique peut influencer la réalisation des politiques d'égalité entre les genres.

La recherche effectuée présente des données sur le façon selon laquelle a évolué la situation des femmes au pouvoir, comment se construisait l'égalité de genre en

politique, comment inter communiquent le niveau institutionnel et la construction des systèmes de genre, mais également quelles sont des bases institutionnelles de la politique qui influencent l'évolution de genre en Russie et en France. On constate d'abord la représentation symbolique des femmes en politique qui permet à l'Etat de montrer sa volonté de suivre la politique d'égalité, intégrée dans la base législative. Les premières femmes au Gouvernement français ou la participation massive des femmes russes en politique grâce au système de quotas permettent d'un côté de rendre positive l'image du Président, ainsi que la politique étatique à l'égard des femmes, et d'un autre côté, influencent l'opinion publique. En Russie, les quotas de femmes en politique étaient bien articulés dans la législation, mais en revanche, en France non. Cependant, dans les deux situations, grâce aux nominations et aux quotas, les femmes en politique sont plutôt visibles qu'audibles. De telles pratiques ont des conséquences contradictoires. Premièrement, elles influencent l'opinion publique, montrent que l'Etat exerce sa fonction dans la politique d'égalité de genre, et en même temps, les femmes ne sont pas intégrées dans la vie politique, elles ne peuvent pas être autonomes. Deuxièmement, cette situation de l'intégration fictive influence les femmes elles-mêmes, ce qui les pousse à s'engager en politique et à construire leur carrière consciemment.

Au cours du dernier quart du XX^{ème} siècle, la plupart des acteurs politiques dans plusieurs pays, dans lesquels on peut observer une augmentation du niveau de la représentation des femmes aux parlements, ont intégré des mesures et des stratégies visant à développer l'égalité « de facto » entre les femmes et les hommes dans la prise des décisions. Ces stratégies avaient comme but principal d'atteindre le pourcentage défini des femmes dans les partis politiques, les parlements, les conseils publics et les organes du pouvoir exécutif. L'efficacité de ces mesures dans les différents pays reste encore très discutée.

L'institutionnalisation de nouvelles règles, les changements constitutionnels dans les deux pays sont le résultat de longs débats autour de la question des femmes en politique. Dans ces conditions, les débats autour de l'intégration des mesures spécifiques pour améliorer la situation des femmes en politique ont été largement influencés par le contexte international qui a joué un rôle crucial dans ces transformations de l'espace institutionnel en Russie et en France.

La situation internationale se transforme, la question des droits de l'Homme évolue et la place des droits des femmes trouve une autre dimension dans la troisième édition des droits de l'Homme. L'égalité réelle mais pas formelle, la démocratie paritaire sont des questions prioritaires qui sont mises en évidence sur les trois arènes internationales principales : l'ONU, le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne. Les trois acteurs internationaux ont contribué à produire un discours global sur l'égalité des genres qui a redéfini le sens normatif et juridique de celle-ci, en dépassant le cadre strictement formel de l'égalité de traitement pour promouvoir une égalité des chances. Les enjeux entre le niveau international et national ont créé les conditions de possibilité de la revendication paritaire en France et permettent d'ouvrir des débats autour des changements législatifs en Russie. De quelles démocraties peut-on parler si la moitié de la population dans les deux pays n'ont pas d'accès légaux au pouvoir, et dans les prises des décisions ?

La société moderne a hérité et reproduit plusieurs caractéristiques du modèle patriarcal, dont le trait principal est la domination d'un homme dans la famille et dans toute la société. Si avant, la position des hommes a été maintenue formellement (par l'aide du droit), et non formellement (par des règles de la vie quotidienne, généralement reçues des traditions), maintenant dans la société contemporaine, égalitaire, l'oppression des femmes se réalise en contournant la loi.

La réaction des Etats aux nouvelles obligations internationales dans les conditions modernes du changement était différente. On peut noter que la législation de la France a subi davantage d'influence. La loi de parité est devenue le résultat principal de longs débats autour de l'égalité de genre. En Russie, les changements ont été moins fructueux, ils n'ont pas détruit les cadres des systèmes de genre existants, mais ont proposé des alternatives et de nouvelles visions de la situation des femmes dans la société.

Les organisations internationales ont influencé la législation nationale de la France, la loi sur la parité est devenue le résultat de cette coopération ; mais du temps et une utilisation d'une approche complexe pour la réalisation correcte de cette nouvelle loi sont nécessaires. La Russie a sa spécificité définie par des traditions nationales, culturelles et politiques, par la mentalité et les particularités de la période de la transition. Malgré des difficultés, la Russie fait partie de la communauté internationale.

Les mouvements féminins de la Russie s'intègrent au mouvement international des femmes, mais malgré la ratification des conventions internationales, la Russie ne présente pas de concept de genre élaboré et homogène. Il y avait une tentative d'intégrer l'amendement pour la loi « Sur les partis politiques » en prenant en compte des possibilités égales pour les femmes et les hommes dans la représentation des partis politiques, mais cette démarche n'a pas changé considérablement l'image de genre de l'espace politique russe.

Malgré plusieurs tentatives et des efforts nationaux ainsi qu'internationaux, la logique de traditionalisme à l'égard des femmes demeure encore dans le domaine politique. L'état des lieux de la représentation des femmes dans les organes du pouvoir législatif et exécutif au cours des derniers dix ans témoigne de l'existence du phénomène de pyramide de genre dans les systèmes politiques en Russie et en France. On peut conclure que cette pyramide est constituée de deux niveaux. Un niveau horizontal - il y a une forte corrélation entre le sexe du ministre, de la personne possédant du pouvoir politique et le caractère des changements institutionnels dans les organes du pouvoir étatique. Un niveau vertical – plus de pouvoir moins de femmes. Ni la loi de parité en France, ni les tentatives de changement de la législation en Russie n'ont influencé cette pyramide de genre. Le pouvoir se distribue selon les fonctions et l'importance, la concentration et les femmes ne sont pas prioritaires dans cette répartition.

Pourquoi l'égalité de genre n'est pas devenue une réalité ? On peut seulement souligner les raisons principales de l'absence de progrès rapide dans ce domaine. Tout d'abord, dans la majorité des cas, l'accent est mis sur l'égalité « de jure », ce qui ne protège toujours pas contre certains types de discrimination. Les organisations internationales ainsi que des féministes travaillaient depuis longtemps sur l'élaboration de la législation ne prenant parfois pas en compte l'image complète du fonctionnement de la société. Des institutions spécialisées dans les questions d'égalité entre les genres fonctionnent dans les cadres de structures qui n'ont souvent pas suffisamment de financement. Parfois, ces institutions, même si elles appartiennent à un ministère important, ont un champ d'activité limité ainsi que des fonctions limitées. Leur influence dans le domaine des prises de décisions reste faible. Les mesures dans le cadre de la lutte pour l'égalité des possibilités corrigent avec beaucoup de difficultés l'absence

d'équilibre dans différents secteurs. Dans la plupart des cas, la participation active des femmes dans la prise de décisions devient insuffisante et le problème de la promotion et le développement de l'idée d'égalité entre les femmes et les hommes reste sans applications.

Avec la répétition des anciennes formes de système de genre en Russie et en France, on observe et constate en même temps l'apparition de nouveaux phénomènes en politique, par exemple, le phénomène de « femme – président ». Cette nouvelle tendance peut être le résultat des besoins de la société qui cherche une nouvelle alternative au pouvoir pour sortir de la crise. Il est intéressant de souligner l'apparition de telles possibilités et perspective dans les nouvelles conditions de la transformation des systèmes politiques avec le régime de genre qui a hérité des traditions patriarcales. Les femmes en politique sont devenues plus visibles, leur statut dans la société a été modifié. Par contre, elles éprouvent encore beaucoup de difficultés sur leur voie politique.

Pendant les deux dernières décennies, l'influence des femmes en politique, dans le pouvoir et le business s'est largement fortifié. Les femmes avancent très vite dans l'espace public, dans les « médias ». On trouve, par exemple, des articles sur les « craintes masculines » devant les femmes « en pleine force »⁴⁹⁵. Mais il est difficile de discerner si la féminisation de la politique, du pouvoir et du business en France est une tendance temporaire ou une tendance à long terme. L'opinion se divise en trois catégories : il y a les uns qui pensent que les femmes viennent en politique parce que la politique devient plus féminine, c'est-à-dire que la politique s'occupe plus des problèmes de l'éducation, de la formation, de la santé⁴⁹⁶. D'autres mettent l'accent sur la lutte des femmes pour leurs droits⁴⁹⁷. Et les troisièmes croient que l'augmentation du rôle des femmes en société est étroitement liée aux changements des relations entre la société et la politique et l'activité politique. C'est pourquoi la question suivante demeure ouverte : Est-ce que la politique changera en fonction des nouvelles conditions

⁴⁹⁵ Massuz-Lavau J., « Les femmes et le pouvoir exécutif depuis 1981 : la France au regard du monde », *Histoire et politique*, 2006, N°1 – Mode d'accès : <http://www.histoire-politique.fr/php?numero-01.j>

⁴⁹⁶ Bellanger A. *Les femmes sont-elles les meilleures.*- mode d'accès : http://www.courrierinternational.com:article/asp?obj_id=69824

⁴⁹⁷ Adler L., « Femmes politiques et sans pouvoir », *Le Nouvel Economiste*, 2007, N°1380. 22-28 mars.

des challenges et deviendra plus agressive ? Est-ce que l'influence des femmes en politique restera la même ?

La loi sur la parité a largement influencé le changement de l'espace politique français. D'un côté, on observe l'hétérogénéité de l'espace politique en France, ce qui permet de rendre apparent les organes politiques du pouvoir où la participation des femmes est bloquée. D'un autre côté, le champ politique et les pourcentages de participation des femmes commencent à se modifier dans un sens positif. Mais l'hétérogénéité se préserve et résiste en raison de « l'exception française » - le complexe des facteurs et des points de vues philosophiques, historiques et religieux ont créé un stéréotype culturel fixé dans la conscience de la société française.

L'activité des femmes et le niveau de leur participation en politique dépendront de l'influence des partis politiques, de leur volonté de promouvoir les femmes aux hautes fonctions. Il est nécessaire de changer la culture interne des partis, de rendre plus actives les organisations des femmes et de surmonter les stéréotypes existant dans la société. Les françaises comprennent que sans la lutte, elles ne peuvent pas arriver aux grands changements dans les domaines politique et économique. « Il faut toujours pousser le pouvoir pour arriver »⁴⁹⁸.

En analysant la place et le rôle des femmes russes dans l'arène politique en Russie actuelle, il est devenu nécessaire de dégager et de souligner les particularités du cas russe. La Russie était l'un des premiers pays qui a accordé aux femmes des droits politiques. Mais cela n'a pas empêché la prédominance, tout au long du XX^{ème} siècle, de la politique discriminatoire à l'égard des femmes. Le pays, qui au début du XX^{ème} siècle avait un mouvement fort des femmes, est entré dans le XXI^{ème} siècle sans l'un des moteurs principaux des processus politique et civil c'est-à-dire sans les puissantes organisations des femmes.

Le fait le plus contradictoire est que le capital culturel, social et humain cumulé par les femmes de la Russie n'évolue plus dans le domaine politique. L'autre contradiction est le décalage entre le niveau macro du pouvoir (grande politique) et le niveau micro du pouvoir (le pouvoir dans le cadre de la famille). En Russie, les femmes sont faiblement représentées aux hautes fonctions dans les institutions du pouvoir. Dans

⁴⁹⁸ *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, ed., Gaspard F.P., Paris, L'Harmattan, 1996, p. 197.

ce contexte, le business comprend moins d'obstacles pour l'avancement des femmes aux hautes fonctions. Les femmes vont jouer de plus en plus un grand rôle dans le développement économique de la Russie (sauf les branches importantes, stratégiques)⁴⁹⁹.

Quant à l'expérience russe, on peut encore souligner les points suivants. Le développement de la démocratisation de la société russe a transformé l'attitude par rapport aux problèmes de la participation des femmes dans la vie politique, dans les prises de décisions et à contribué à l'activité des femmes elles-mêmes. On observe une certaine ouverture de l'espace politique aux femmes russes. En même temps, il y a beaucoup de difficultés : le faible développement des institutions de la société civile, l'activité politique basse des femmes, le niveau bas du développement de la démocratie, la base juridique non suffisante. Le facteur principal qui bloque les femmes sur leur voie vers la politique et le pouvoir est le maintien à la fois des traditions socioculturelles et patriarcales et des stéréotypes. La spécificité de la situation des femmes en Russie consiste également dans le fait que la position des hommes dans la société est devenue plus faible. Dans de telles conditions, la diminution de la participation des hommes en politique en Russie en raison des quotas en faveur des femmes est considérée et interprétée comme la dévaluation du statut des hommes qui peut mener vers la perte des positions dominantes masculines dans la société russe.

L'adaptation des amendements dans la législation des deux pays ne résout toujours pas le problème de genre en politique. Il est nécessaire d'utiliser une approche complexe en prenant en compte les particularités historiques et culturelles du développement du pays et du passé.

Il est à noter que la France ainsi que la Russie sont sur la voie de la reconsidération des rôles des femmes et des hommes dans la société. Peut être que ceci représente un moment clé synonyme de transformation cardinale, un moment de bifurcation ? Pour ce qui est des perspectives des femmes en politique, on peut supposer deux variantes : la représentation des femmes en politique va avancer rapidement ou selon une autre, la balance des genres en politique est inaccessible

⁴⁹⁹ Čirikova A., « Mužčina i ženšina vo glave firmy: sravnitel'nyj analiz delovogo povedeniâ » (Un homme et une femme à la tête de l'entreprise : l'analyse comparative du comportement), *Rossijskoe predprinimatel'stvo: strategija, vlast', menedžment*, Moscou, In-t sociologii RAN, 2000, p. 140.

en raison des traditions conservatrices et des stéréotypes dominants dans la société. Le président D. Medvedev a souligné l'importance de la constitution de la nouvelle élite russe, qui doit être professionnelle. Pour définir la perspective dominante de la féminisation du pouvoir politique de la Russie actuelle, il faut souligner que l'accès des femmes au pouvoir ne sera probablement pas lié au renforcement et au développement de la démocratie dans le pays et à la lutte des femmes pour leurs droits politiques. Les femmes s'avanceront vers le pouvoir lentement grâce à l'aide des hauts responsables en politique ou grâce à leur conquête des postes au pouvoir, mais le plus souvent, à la faveur du pouvoir local.

Selon les résultats de l'analyse des pratiques politiques des femmes en Russie et en France, on peut mettre en évidence cinq arguments essentiels de la participation active des femmes dans la direction de l'Etat :

- L'égalité des sexes et l'égalitarisme. La réalisation de la jouissance des droits de l'Homme universels demande que l'égalité « de jure » et « de facto » soient envisagées comme le droit de l'Homme principal et de base.

- La validation du régime politique, la préservation du principe de la démocratie représentative, signifiant que dans les conditions démocratiques, il faut toujours analyser et contrôler qui représente la population et prend des décisions en son nom. Le quasi-monopole des hommes existant en politique remet en question la légitimité des structures politiques.

- La différence dans les intérêts. Les femmes en tant que groupe social, ont leurs intérêts spécifiques pour plusieurs raisons : pendant très longtemps, les femmes n'avaient pas de droits politiques ; dans le domaine du travail, il existe toujours la ségrégation des femmes aux niveaux vertical et horizontal ; la réalisation du sens de la responsabilité par les femmes pour combiner le travail et la famille amène à la division de genre au sein de la famille.

- L'utilisation efficace des ressources humaines. Les femmes et les hommes ont une expérience, des connaissances et une intuition différentes. La prise en compte des deux peut contribuer à formuler et à réaliser une politique d'Etat plus équilibrée.

- La nouvelle vision du concept de la définition de la politique. Quand des femmes atteignent la « masse critique » dans les structures politiques, la

compréhension de la politique change, la culture de la prise des décisions peut également se modifier.

Pourquoi les femmes restent encore « étrangères » dans le champ politique en France ? Dans le pays qui a donné le droit à ses citoyennes d'élire et d'être élues dans tous les organes du pouvoir depuis plus de 90 ans, un des premiers dans le monde et l'autre pays – berceau des droits de l'Homme, pays démocratique et premier à adapter la loi sur la parité dans sa législation ? Il n'y a pas qu'une unique réponse. Une telle situation dépend et du développement historique du pays et de la spécificité de la culture politique, mais également du système politique et des problèmes de la législation de l'égalité des genres, ainsi que du rôle de l'Etat dans la régularisation de l'égalité.

Les résultats de notre recherche montrent que les différences de genre dans la vie politique sont un phénomène historiquement formé. Ces différences se manifestent dans toutes les données de la participation politique et de la représentation. Les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans la direction des partis politiques, des organes du pouvoir législatif et exécutif sur le niveau local et national, ce qui signifie leur sous représentation au pouvoir, conférant un rôle secondaire aux femmes dans les relations du pouvoir.

On peut conclure que : premièrement, la notion de « sexe » relève de l'analyse politique et représente une catégorie d'étude ; deuxièmement, quand on utilise la notion de « sexe » dans les recherches politiques, il est nécessaire de distinguer les caractéristiques de genre, les caractéristiques des constructions de la citoyenneté sociale, des droits et des obligations, des traditions et des pratiques, installés dans le domaine politique ; troisièmement, les institutions politiques russes et françaises travaillent comme le système de la citoyenneté préférable aux hommes et discriminatoires à l'égard des femmes ; et quatrièmement, pour éliminer des facteurs structurels de la discrimination, il est nécessaire d'utiliser non seulement les progrès du mouvement féminin et des chercheurs mais aussi le système des mesures équilibrées de la part de l'Etat.

La base théorique et méthodologique de la recherche était basée sur l'idée de l'interaction des phénomènes avec le principe d'historicisme, la complémentarité et

l'intégration comme des moments clés, un nouveau style et un nouvel ordre du développement de la réalité politique.

Quelles peuvent être les solutions pour améliorer la situation des femmes dans les deux sociétés ?

Selon l'analyse des situations politiques dans les deux pays, on peut souligner que les forces politiques se divisent en deux et soutiennent soit la politique de la « redistribution » soit la politique de la « reconnaissance ». Les représentants de la deuxième vision de la politique essaient d'accepter et de reconnaître des différences entre les genres mais pas uniquement de redistribuer les ressources entre les deux. L'orientation vers la redistribution a des bases anciennes philosophiques et était utilisée dans la plupart des théories de la justice sociale aux cours des dernières 150 ans. La théorie de la reconnaissance a récemment attiré l'attention des philosophes politiques.

Actuellement, les relations entre les représentants des deux points de vues sont assez difficiles. Dans plusieurs situations, la lutte pour la reconnaissance est séparée de la lutte pour la redistribution. A l'intérieur des mouvements sociaux, comme le féminisme, les tentatives qui visent à redistribuer comme le moyen contre la domination masculine, sont séparées des tentatives, acceptant des différences de genre au lieu de la redistribution. Dans le domaine académique, on aperçoit la même tendance à la séparation : les chercheurs qui comprennent le genre comme les relations sociales coopèrent avec grande difficulté avec celles et ceux qui pensent le genre comme identité ou comme le code culturel. Cette situation est un exemple d'un autre phénomène connu – la division entre la politique culturelle et la politique sociale, entre la politique des différences et la politique d'égalité.

Dans différents cas, cette division devient polaire. Quelques représentants de la redistribution voient dans l'acceptation des différences – la conscience falsifiée, qui est une barrière vers l'égalité sociale. Et au contraire, quelques représentants de la reconnaissance refusent et rejettent la politique de la redistribution comme faisant partie du matérialisme vieilli, qui ne peut ni articuler, ni discuter des expériences et des pratiques de l'injustice. N. Fraser pense que ces points de vue sont sans issues et leurs représentants doivent trouver des points communs, car aujourd'hui, la justice demande la redistribution ainsi que la reconnaissance.

En cherchant ces points communs, N. Fraser dégage deux types d'injustice dans la société : socio-économique et culturelle ou symbolique, en soulignant que cette division est utilisée uniquement dans un but de recherche analytique, car dans la vie réelle, ces injustices se croisent et pénètrent dans toutes les sociétés contemporaines. L'injustice socio-économique se base sur la structure politique et économique de la société.

L'injustice culturelle ou symbolique est basée sur les modèles sociaux de la représentation, de l'interprétation et de la communication. Un tel type d'injustice se manifeste dans : la domination culturelle (quand l'activité humaine s'interprète à travers des images de la culture étrangère) ; la non-acceptation et la non-reconnaissance (un homme est non visible dans les pratiques communicatives et représentatives importantes) ; l'absence de respect (un homme est humilié systématiquement dans des représentations culturelles très stéréotypées). A. Honneth⁵⁰⁰ souligne l'importance de la reconnaissance dans la société contemporaine, et il écrit que notre intégrité dépend de la

⁵⁰⁰ En m'appuyant sur le jeune Hegel, mais aussi sur les acquis de la psychologie sociale (de G.H. Mead à D. Winnicott), je propose de comprendre les confrontations sociales sur le modèle d'une « lutte pour la reconnaissance ». Cela suppose que la réalisation de soi comme personne dépend très étroitement de cette reconnaissance mutuelle. C'est pourquoi je distingue trois sphères de reconnaissance, auxquelles correspondent trois types de relations à soi. La première est la sphère de l'amour qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint. Seule la solidarité et la réciprocité de ces liens confèrent à l'individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique. La deuxième sphère est juridico-politique : c'est parce qu'un individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, qu'il peut comprendre ses actes comme une manifestation – respectée par tous – de sa propre autonomie. En cela, la reconnaissance juridique se montre indispensable à l'acquisition du respect de soi. Mais ce n'est pas tout. Pour parvenir à établir une relation ininterrompue avec eux-mêmes, les humains doivent encore jouir d'une considération sociale leur permettant de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes ou à certaines valeurs dérivant de leur identité culturelle. Cette troisième sphère – celle de l'estime sociale – est indispensable à l'acquisition de l'estime de soi, ce qu'on appelle le « sentiment de sa propre valeur ». Si l'une de ces trois formes de reconnaissance fait défaut, l'offense sera vécue comme une atteinte menaçant de ruiner l'identité de l'individu tout entier – que cette atteinte porte sur son intégrité physique, juridique ou morale. Il s'ensuit qu'une des questions majeures de notre époque est de savoir quelle forme doit prendre une culture morale et politique soucieuse de conférer aux méprisés et aux exclus la force individuelle d'articuler leurs expériences dans l'espace démocratique au lieu de les mettre en actes dans le cadre de contre-cultures violentes.

Il convient d'être très attentif aux effets négatifs engendrés par la dépréciation de certains modèles de réalisation de soi. S'ils n'entrent pas en conflit avec les valeurs universelles, il y a un risque à les dévaluer.

<http://www.philomag.com/article,entretien,axel-honneth-sans-la-reconnaissance-l-individu-ne-peut-se-penser-en-sujet-de-sa-propre-vie,180.php>

confirmation et de la reconnaissance des autres gens. Le refus de la reconnaissance peut se manifester comme une offense et une humiliation. Un tel comportement par rapport à la personnalité est injuste, car il diminue la perception positive que les gens ont d'eux-mêmes, ce qui est possible seulement grâce à l'intersubjectivité.

Comme il a déjà été remarqué, ces deux types d'injustice sont étroitement liés dans la société. Les normes culturelles discriminant des groupes de la société sont bien institutionnalisées dans l'Etat et l'économie, et en même temps, l'inégalité politique et économique empêche la réalisation de la participation égale dans la création de la culture, dans les domaines publics et dans vie quotidienne. Le résultat est un cercle vicieux de l'oppression économique, politique et culturelle.

Comment est-il possible de changer et de corriger ces deux types d'injustice ? N. Fraser propose l'idée qu'on peut surmonter l'injustice économique et politique à travers la restructuration politique et économique. Et pour éliminer l'injustice culturelle, des changements culturels et symboliques sont nécessaires, mais également la réestimation du respect des identités et l'acceptation de la diversité culturelle.

Si on revient à notre question - pourquoi les femmes sentent et subissent l'injustice de leur position dans la société et ne peuvent pas désigner la spécificité de cette injustice, le concept de N. Fraser peut répondre à cette question. Grâce à l'expérience historique présentée dans la première partie de cette recherche il est difficile d'accepter le point de vue de N. Fraser sur le moyen de la restructuration. Chaque fois, les reformes cardinales ne conduisent pas à de profonds changements, surtout dans tout ce qui concerne le statut des femmes en société.

Le genre est bivalent – il contient en même temps la dimension politico-économique et culturelle. En étant le principe structurel de l'économie politique, le genre structure la division fondamentale entre le travail rémunéré et non rémunéré, le travail à la maison. Dans les cadres du travail rémunéré, il existe la division entre des professions « masculines » et « féminines » mal rémunérées. Le travail féminin dans le domaine public devient une sorte de continuation du travail à domicile, le travail émotionnel. On a bien observé ce phénomène qui trouve son reflet dans la structure politique des deux sociétés française et russe, où la distribution des postes se passe en fonction des domaines « féminins ».

D'un autre côté, le genre a une dimension culturelle. La particularité de l'injustice de genre dans cette dimension est un androcentrisme – le système des normes du pouvoir, où les traits liés à la masculinité sont prioritaires, et le monde est envisagé à travers l'expérience masculine.

Le genre présente également une injustice économique, politique et culturelle et les gens souffrant de cette injustice ont besoin de la redistribution ainsi que de la reconnaissance, c'est pourquoi il est nécessaire d'établir et de renforcer les mécanismes institutionnels nationaux pour assurer l'égalité entre les femmes et des hommes. L'établissement de voies régulières et cohérentes de coopération avec un large éventail d'acteurs sociaux est une nécessité absolue pour le succès des politiques d'égalité des femmes et des hommes. La communauté internationale et la société dans son ensemble ont peu à peu compris que faire fonctionner l'égalité entre les femmes et les hommes est un effort vraiment mondial qui concerne tous les citoyens, hommes et femmes, gouvernements et autorités à chaque niveau de l'organisation sociale, organisations de la société civile et toutes les forces vives de toute communauté donnée, internationale, nationale ou régionale. En ce qui concerne le gouvernement et son rôle primordial à cet égard, des liens réguliers et étroits, de nature formelle et informelle, doivent être établis entre tous les acteurs concernés dans les structures gouvernementales et administratives, horizontalement dans les différents domaines gouvernementaux et verticalement aux différents niveaux du pouvoir. Les mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont un rôle essentiel de coordination à cet égard, qui doit être complété par la participation active de tous les acteurs sociaux, ces coordinations et complémentarité étant une condition du succès des politiques d'égalité.

Bibliographie

Ouvrages : Science politique, Genre, Genre en Politique, Sciences sociales et humaines.

1. « Antologiâ mirovoj politiĉeskoj mysli » (L'anthologie de la pensée politique mondiale) en 5vol, *Vol 2. Zarubežnaâ politiĉeskaâ mysl' XX vek* (La pensée politique étrangère XX^{ème} siècle), Moscou, 1997.
2. « Genre et pouvoir dans les pays industrialisés », *Enquête sur les disparités hommes//femmes*, eds. Moore G., Vianello M., Paris, L'Harmattan, 2004.
3. Achin C. et alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
4. Achin C., *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Daloz, 2005.
5. Achin C., Lévêque S., *Femmes en politique*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 2006.
6. Adler L., *Les femmes politiques*, Paris, Editions du Seuil, 2007.
7. Afanas'ev M., *Klientelizm i rossijskaâ gosudarstvenost'*, (Clientalisme et l'Etat russe), 2^{ème} édition, Moscou, 2000.
8. Ahiezer A.C., *Rossiâ: kritika istoričeskogo opyta*, (La Russie : la critique de l'expérience historique), vol 1-3, Moscou, 1991.
9. Ajvazova S.G., Kertman G.L., *My vybiraem, nas vybiraût... Gendernyj analiz parlamentskih i prezidentskih vyborov 2003-2004 godov v Rossii* (Nous élisons, nous sommes élusé... L'analyse de genre des élections parlementaires et présidentielles en Russie de 2003-2004), Moscou, 2004.
10. Ajvazova S.G., Kertman G.L., *Mužĉiny i ženšiny na vyborah. Gendernyj analiz izbiratel'nyh kampanij 1999 i 2000 gg. v Rossii* (Les hommes et les femmes aux elections. L'analyse de genre des campagnes électorales de 1999 et 2000 en Russie), Moscou, 2000.

11. Ajvazova S.G., Kertman G.L., *Gendernyj analiz parlamentskih i prezidentskih vyborov v Rossii*, (L'analyse de genre des élections présidentielles et parlementaires 2003-2004), Moscou, 2004.
12. Ajvazova S.G., *Rossijskie vybory: gendernoe pročtenie* (Les élections russes : la lecture de genre), Moscou, Konsorcium ženskih nepravitel'stvennyh ob"edinenij, Institut sociologii RAN, 2008.
13. Ajvazova S.G., « Igra v gender » na pole rossijskoj politiki : vozmožnosti institucional'nyh izmenenij » (« Le jeu au genre » sur le champ de la politique russe : les possibilités des changements institutionnels), *Rossiâ reformiruûsaâsâ. Ežegodnik* (La Russie en réformes. Annuaire), ed. Gorškov M.K., n° 6, Moscou, Institut sociologii RAN, 2007.
14. Ajvazova S.G., Kertman G.L., *Ženšiny na randevu s rossijskoj demokratiej* (Les femmes sont au rendez-vous de la démocratie russe), Moscou, 2001. <http://www.owl.ru/win/books/democracy/>
15. Alekseeva T.A., *Sovremennye političeskie teorii* (Les théories politiques contemporaines), Moscou, 2001.
16. Almond G.A., Powell G.B., *Comparative Politics Today*, New York, 5th ed. Harper Collins Publishers, 1992.
17. Anohin M.G., *Gosudarstvennoe upravlenie: osnovy teorii i organizacii* (La gestion d'Etat : les bases de la théorie et de l'organisation), Moscou, Statut, 2000.
18. Anohina N.V., Meleškina E.Û., « Itogi golosovaniâ i èlektoral'noe povedenie » (Les résultats de vote et le comportement électoral), *Vtoroj èlektoral'nyj cikl v Rossii 1999-2000g* (Deuxième cycle électoral en Russie 1999-2000), Moscou, 2002.
19. Ânovskij R.G., « Nekotorye obšie voprosy učastiâ ženšin v prinâtii rešenij » (Quelques questions générales sur la participation des femmes aux prises des décisions), *Ženskij vopros : točki zreniâ i podhody k novomu osmysleniû*, (La question féminine : les points de vues et les approches pour la nouvelle compréhension), ed. Mel'nikova T.A., Moscou, AON pri CK KPSS, 1991.
20. Ârskâ-Smirnova E., « Odežda dlâ Adama i Evy » (Les vêtements pour

Adame et Eve), *Očerki gendernyh issledovanij* (Les essais sur des recherches de genre), Moscou, 2001.

21. Ârskaâ-Smirnova E.R., « Ponâtie «ženskoj raboty» i problema zanâlosti v social'noj sfere » (La notion de « travail féminin » et le problème de l'emploi dans le domaine social), *Gendernye otnošeníâ v sovremennoj Rossii* (Les relations de genre dans la Russie contemporaine), eds. Popkova L.P., Tortakovskaja I.N., Samara, 2004.

22. Ašin G.K., Ponedelkov A.V., Ignatov V.G., Starostin A.M., *Osnovy političeskoj èlitologii* (Les bases de l'élitologie politique), Moscou, 1999.

23. Ašin. R.K., *Istoriâ èlitologii* (L'histoire de l'élitologie), Moscou, 2004.

24. Astaf'ev P.E., *Ponâtie psihičeskogo ritma kak naučnoe osnovanie psihologii polov* (La notion du rythme psychique comme la base scientifique de la psychologie des sexes), Moscou, Universitet tip. M. Katkova, 1882.

25. Astaf'ev P.E., *Psihičeskij mir ženšiny, ego osobennosti, prevoshodstva i nedostatki* (Le monde psychique d'une femme, ses particularités, des avantages et désavantages), Moscou, Universitet tip. M. Katkova, 1881.

26. Autain C., *Les droits des femmes. L'inégalité en question*, Paris, Les essentiels milan, 2003.

27. Bard Ch ., *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, ArmandColin, 2001.

28. Baskakova M. E., *Ravnye vozmožnosti i gendernye stereotipy na rynke truda* (Les possibilité égales et les stéréotypes de genre au marché du travail), MCGI. Proekt gendernaâ èkspertiza (Projet l'expertise de genre), Moscou, 1998.

29. Bataille P. et Gaspard F., *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris, La Découverte, 1999.

30. Baudelot C. et Roger E., *Allez les filles*, Paris, Seuil, 1992.

31. Baudino C., Lauvenduski J., *State feminism and political representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

32. Bek U., *Obšestvo riska: Na puti k inomu modernu* (La société du risque : vers l'autre moderne), Moscou, Progress-Tradiciciâ, 2000.

33. Bèm S., « Transformaciâ debatov o polovom neravenstve » (La transformation des débats autour l'inégalité sexuelle), *Feminizm i gendernye*

- issledovaniâ* (Féminisme et les recherches de genre), Tver', 1999.
34. Berdâev N.A., « Metafizika pola i lûbvi » (La métaphysique du sexe), *Russkij èros ili Filosofîâ lûbvi v Rossii* (Eros russe ou la philosophie de l'amour en Russie), ed. Šestakov V.P., Moscou, Progress, 1991.
 35. Berdâev N.A., *Èros i ličnost'. Filosofîâ pola i lûbvi* (Eros et la personnalité. La philosophie du sexe et de l'amour), Moscou, 1989.
 36. Berger P., Lukman T., *Social'noe konstruirovanie real'nosti. Traktat po sociologii znaniâ* (La construction sociale de la réalité. Le travail sur la sociologie de la connaissance), traduction d'anglais, Moscou, Medium, 1995.
 37. Bestužev-Lada I., Zaharova O., « V labirintah èmansipacii » (Dans les labyrinthes de l'émancipation), *Ženšina kak social'naâ problema* (La femme comme problème social), Moscou, izd. Academia, 2000.
 38. Bihl A., Prefferkorn R., *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple, espace public*, Paris, L'atelier, 2002.
 39. Bloss T., Frickey A., *La femme dans la société française*, Paris, Puf, 2001.
 40. Bovuar de S., *Vtoroj pol* (Deuxième sexe), St. Pétersbourg, 1997.
 41. Brandt G., *Filosofskaâ antropologiâ feminizma* (L'anthropologie philosophique du féminisme), St. Pétersbourg, Aletejâ, 2007.
 42. Buckley M., *Women and Ideology in the Soviet Union*, Harvester Wheatsheaf, 1989
 43. Butler J., *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, « Poche », 2006.
 44. Butovskaâ M.L., « Gender v sovremennom mire : realii i perspektivy ženšin v sfere gendernogo ravenstva » (Le genre dans le monde contemporain : les réalités et les perspectives des femmes dans le domaine de l'égalité de genre), *Ličnost'. Kul'tura. Obščestvo* (Personnalité, Culture, Société), 2008, vol.10, n°3-4.
 45. Calves G., *La parité entre Hommes et Femmes dans l'accès aux fonctions électives : faut-il réviser la Constitution*, Paris, PUF, 1998.
 46. Carver T., Dayan-Herzburn S., Dietz M., *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, 2000.

http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/41/gwenaele_calves.pdf 4a09372a9019e/gwenaele_calves.pdf

47. Čelovek i ego rabota. Sociologičeskoe issledovanie (L'Homme et son travail), eds. Zdravomyslova A.G., Rožina V.P., Âdova V.A., Moscou, Mysl', 1967.
48. Chevallier J., *De Gaulle, l'administration, la reforme administrative. De Gaulle en son siècle*, Paris, 1992.
49. Čikalova I.R., « Gendernaâ problematika v političeskoj teorii » (La problématique de genre dans la théorie politique), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ. Hrestomatiâ* (L'introduction dans les recherches de genre. Chrestomathie), ed. Žerebkina I.A., 2^{ème} partie, St. Pétersbourg, 2001.
50. Čirikova A.E., « Mužčina i ženšina vo glave firmy: sravnitel'nyj analiz delovogo povedeniâ » (La femme et l'homme à la tête de l'entreprise : l'analyse comparative du comportement d'affaire), *Rossijskoe predprinimatel'stvo: strategiâ, vlast', menedžment* (L'entreprise russe : la stratégie, le pouvoir et le management), Moscou, In-t sociologii RAN, 2000.
51. Čirikova A.E., *Lidery rossijskogo predprinimatel'stva : mentalitet, smysly, cennosti* (Chefs de l'entreprise russe : mentalité, sens, valeurs), Moscou, Institut sociologii RAN, 1997.
52. Čirikova A.E., Lapina N.Û., *Ženšina na vysših ètažah vlasti: rossijskie praktiki i francuzskij opyt* (Femme au grandes étages du pouvoir : les pratiques russes et l'expérience français), Informacionno-analitičeskij bûlleten' Instituta sociologii rossijskoj akademii nauk, Moscou, Institut sociologii RAN, 2009, n°3.
53. Ckott Dž., « Gender: poleznaâ kategoriâ istoričeskogo analiza » (Genre : catégorie utile de l'analyse historique), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ* (L'introduction aux recherches de genre), partie 2, Hrestomatiâ (Chrestomathie), ed. Žerebkina S., Har'kov, St. Pétersbourg, 2001.
54. Collin F., *Le différend des sexes*, Nantes, Pleins Feux, « Lundis Philosophie », 1999.
55. Collin F., Pisier E., Varikas E., *Les femmes de Platon à Derrida. Anthologie critique*, Paris, Plon, 2000.

56. Commaille J., *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte, 1993.
57. *Comparaison and history. Europe in cross-national perspective*, ed. by Deborah Cohen and O'Connor M., London, Routledge, New York, 2004.
58. *Comparative methodology. Theory and practice in international social research*, ed. by Oyden E., London, 1990.
59. Coquillat M., *Qui sont-elles ? Les femmes de l'influence et de pouvoir en France*, Paris, Mazarine, 1983.
60. Crozet Y., Bolliet D., Faure F., Fleury J., *Les grandes questions de la société française*, Paris, Armand Colin, 2005.
61. D'Eaubonne F., *La Femme russe*, Paris, Encre, 1988.
62. Dekeuwer-Défossez F., *L'égalité des sexes*, Paris, Dalloz, 1998.
63. Deplhy Ch., *Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001.
64. Diangitukwa F., *Questions contemporaines. Qu'est-ce que le pouvoir ?* Paris, L'Harmattan, 2004.
65. Dogan M., Narbonne J., *Les françaises face à la politique : Comportement politique et condition social*, 2007.
66. Dorutina T., *Ženskoe lico Rossijskoj politiki* (Le visage féminin de la politique russe), St. Pétersbourg, 2002.
67. Duverger M., *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955.
68. Duby G., Perrot M., *Histoire des femmes en Occident, le XX^{ème} siècle*, ed. Thébaud F., Paris, Perrin, 2002.
69. Dullin S., *Histoire de l'URSS*, Paris, La Découverte, 2009.
70. Duru-Bellat M., *L'Ecole des filles*, Paris, L'Harmattan, 1990.
71. Elshtain J., *Public Man, Private Woman*, Princeton, Princeton University Press, 1989.
72. Enderlien E., *Les femmes en Russie soviétique 1945-1975. Perspectives 1975-1999*, L'Harmattan, 1999
73. Ephesia G., *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Recherche », 1995.

74. Falquet J., « Femmes, féminisme et « développement » : une analyse critique des politiques des institutions internationales », ed. Bisilliat J., *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, 2003.
75. Fassin E., *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2009.
76. Fauré Ch., *Encyclopédie politique et historique des femmes, Europe, Amérique du nord*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
77. Fedosova È.P., *Bestuževskie kursy - pervyj ženskij universitet v Rossii (1878-1918)* (Les cours de Bestoujev – le première université féminine en Russie (1878-1918)), Moscou, 1980.
78. Fee E., « Critiques of Modern Science: the Relationship of Feminism to Other Radical Epistemologies », *Feminist Approaches to Science*, London, 2006.
79. *Feminism, Nihilism, and Bolshevism, 1860-1930*, New Jersey, Princeton University Press, 1991.
80. *Feministskaâ kritika i reviziâ istorii političeskoj filosofii* (La critique féministe et la révision de l'histoire de la philosophie politique), ed. Blohina A., Moscou, Rosspèn, 2005.
81. Ferrand M., « Des recherches féministes pourquoi ? », in UNES, *En savoir plus sur les études genre*, Zurich, Chronos, 1999.
82. *Formation des élites en France et en Allemagne*, ed. Hervé J., CIRAC, 2005.
83. Fraisse G., *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Gallimard, 1995.
84. Freedman J., *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1999.
85. Frejd Z., « Massovaâ psihologiâ i analiz čelovečeskogo "Â" » (La psychologie des masses et l'analyse de 'Moi' humaine), "Â" i "ONO" ('moi' et 'lui'), Tbilisi, 1992, livre 1.
86. Fridan B., *Mistika ženstvennosti* (Mystère de la féminité), Moscou, 1994.
87. Fromm È., *Mužčina i ženšina* (Homme et femme), Moscou, izd. AST,

1998.

88. Gaman Golutvina O.V., *Rossijskaâ èlita v gody prezidenstva V. Putina* (L'élite russe pendant la période présidentielle de Poutine), Moscou, 2007.
89. Gaman-Golutvina O.V., « Parlamentskoe predstavitel'stvo v sovremennoj Rossii » (La représentation parlementaire en Russie contemporaine), *Sociologičeskie problemy funkcionirovaniâ institutov vlasti v usloviâh rossijskoj transformacii* (Les problèmes sociologiques du fonctionnement des institutions de pouvoir dans les conditions de la transformation), St. Péterbourg, 2004.
90. Gaman-Golutvina O.V., « Regional'nye èlity Rossii: Personal'nyj sostav i tendencii èvolûcii », (Les élites régionales russes : Les cadres personnelles et les tendances de l'évolution), *Samye vliâtel'nye lûdi Rossii*, In-t situacionnogo analiza i novyh tehnologij, Moscou, 2003.
91. Gaman-Golutvina O.V., *Političeskie èlity Rossii* (Des élites politiques russes), Moscou, 2007.
92. Gaspard F., Servan-Schrieber C., Le Gall A., *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, Egalité, Parité*, Paris, 2004.
93. Gel'man V., Ryženkov S., Bri M., *Rossiâ regionov: transformaciâ političeskih režimov* (La Russie des régions : la transformation des régimes politiques), Moscou, Ves' mir, 2000.
94. *Gender i obšestvo v istorii* (Genre et société dans l'histoire), ed. Repina L.P., St. Pétersbourg, Aletejâ, 2007.
95. *Gender i obšestvo*, (Genre et société), eds. Širobokov A.A., Uralov S.V., Irkutsk, Izdatel'stvo IrGTU, 2001.
96. *Gender, kak intriga poznaniâ* (Genre comme intrigue de la connaissance), Moscou, Rudomino, 2000.
97. *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskih sistem* (La reconstruction de genre des systèmes politiques), eds. Stepanova N.M., Kočkina E.V., St. Pétersbourg, 2004.
98. *Gendernoe ravenstvo v sovremennom mire. Rol' nacional'nyh mehanizmov* (L'égalité de genre dans le monde actuel. Le rôle des mécanismes nationaux), ed. Voronina O.A., Moscou, 2008.
99. *Gendernye istorii Vostočnoj Evropy* (Les histoires de genre de l'Europe

- de l'Est), Minsk, Institut Afriki RAN, 2002.
100. *Gendernye problemy perehodnyh obšestv* (Les problèmes de genre des sociétés en transition), Moscou, 2003.
 101. Giddens A., *Sociologija* (Sociologie), Moscou, 1999.
 102. Gilligan C., *Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, 1982.
 103. Gilligan K., « Inym golosom : psihologičeskaâ teoriâ i razvitie ženšîn » (D'autre voix : la théorie pscycologique et l'évolution des femmes), *Ètičeskaâ mysl': Naučn.-publicist. čteniâ. 1991*, (La pensée éthique : les lectures publique et scientifiques), ed. Gusejnova A.A., Moscou, Respublika, 1992.
 104. Golod S.I., *XX vek i tendencii seksual'nyh otnošenij v Rossii* (XX^{ème} siècle et les tendances des relations sexuelles en Russie), St. Pétersbourg, Izd-vo "Aletejâ", 1996.
 105. Golod S.I., *Budušaâ sem'â: kakova ona?* (Quelle est la famille d'avenir ?), Moscou, Znanie, 1990.
 106. Golod S.I., « Rossijskoe naselenie skvoz' prizmu gendernyh otnošenij » (La population russe à travers le prisme des relations de genre), *Kačestvo naseleniâ Sankt-Peterburga* (La qualité de la population de Saint Péterbourg, ed. Firsov B. M., St. Pétersbourg, filial ISRosAN, 1996.
 107. Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1993.
 108. Gray F.du Plessix, *Les oubliées de la Perestroika*, Paris, Presses de la Renaissance, 1990.
 109. Grošev I.V., « Predstavlenie ženšîn o vlasti » (La représentation des femmes au pouvoir), *Mir vlasti, tradicii, simvol, mif* (Monde du pouvoir, traditions, symbole, mythe), Moscou, 1997.
 110. Guigou E., *Être femme en politique*, Paris, Plon, 1997.
 111. Guionnet Ch., Neveu E., *Féminins /Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2005.
 112. Gusfield J., *La culture des problèmes publics. L'acool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Collection études sociologiques, Ecomica, 2009.
 113. Hakamada I., *Osobennosti nacional'nogo politika. Ser'eznye igry* (Les

particularités du politique national. Les jeux sérieux), Moscou, Olma-Press, 2002.

114. Hasbulatova O.A., «Èvolûciâ rossijskoj gosudarstvennoj politiki v otnošenii ženin: obzor istoričeskogo opyta (1861-1917, 1917-1994)» (L'évolution de la politique étatique à l'égard des femmes : étude de l'expérience historique (1861-1917, 1917-1994)), *Integraciâ ženšin v processe obšestvennogo razvitiâ* (L'intégration des femmes au processus du développement public), Moscou, 1994.

115. Hasbulatova O.A. «Obzor opyta sovetsoj gosudarstvennoj politiki v otnošenii ženšin» (L'étude de l'expérience de la politique d'Etat soviétique à l'égard des femmes), *Gendernaâ rekonstrukciâ političeskikh sistem* (La reconstruction de genre du système politique), ed. Stepanova N., Kočkina, St.Pétersbourg, Aletejâ, 2004.

116. Helf-Malz V. et Levy P., *Les femmes et la vie politique française*, Paris, PUF, 2000.

117. Hirdman Y., «The Gender System», in Andreasen T., et al. (eds.), *Moving on. New Perspective on the Women's Movement*, Aarhus Univ. Press, 1991.

118. Hough J.F., Fainsod M., *How the Soviet Union is Governed*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.

119. Hodnett, Ogareff V., *Leader of the Soviet Republics, 1955-1972*, Canberra, 1973.

120. Hodyreva N.V., *Sovremennye debaty o prostitucii. Gendernyj podhod* (Les débats actuels de la prostitution), Moscou, 2006.

121. Hof R., «Vozniknovenie i razvitie gendernyh issledovanij» (L'apparition et le développement des recherches de genre), *Pol, gender, kul'tura* (Sexe, genres culture), Moscou, 1999.

122. Honneth A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, les Editions du CERF, 2000.

123. Honneth A., *La réification. Petit traité de théoie critique*, Paris, Gallimard, 2007.

124. Hough J.F., "Women and Women's Issues in Soviet Policy Debates", Alkinson Dallin, Lapidus, eds. *Women in Russia*, Harvester Press, Hassocks, England, 1978.
125. Hough J.F., *Fainsod M How the Soviet Union in Governed*, Harvard University Press, Cambridge, Mass, 1979.
126. Hvostov V.M., *Žensina nakanune novoj èpohi* (La femme à la veille de nouvelle époque), Moscou, 1905.
127. Ignasse G. *Nouvelles approches des hommes et du masculin. Genres et sexualités*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, avec L'Harmattan, 2003.
128. *Istoričeskie issledovaniâ v Rossii II Sem' let spustâ* (Les recherches historiques en Russie, sept ans après), ed. Bordûkova G.A., AIRO HH, 2003.
129. Kajdaš S., « Sila slabyh » (La force des faibles), *Ženšiny v istorii Rossii (XI-XIX)* (Les femmes dans l'histoire russe du XI-XIX), Moscou, izd. Sov. Rossiâ, 1989.
130. Kanap'ânova R.M., *Gendernaâ assimetriâ na gosudarstvennoj službe : traektoriâ preodalenîâ stereotipov* (L'assymétrie de genre au service étatique : le trajet de surmonter les stéréotypes), Moscou, Izd RAGS, 2006.
131. Kanter, Rosabeth M., *Men and Women of the Corporation*, New York, Basic Books, 1977.
132. Kardapol'ceva V.N., *Ženskie liki Rossii* (Les visages féminines de la Russie), Ekaterinburg, Gumanitarn. Un-t, 2000.
133. Kartaškin V.A., *Prava čeloveka v meždunarodnom i vnutrigosudarstvennom prave* (Les droits de l'homme dans le droit internationale et étatique), Moscou, 1995.
134. Kimmel M., *Gendernoe obšestvo* (La société de genre), traduction d'anglais et rédaction Oberemko O. et Tartakovskaja I., Moscou, ROSSPÈN, 2006.
135. Klecina I.S., « Razvitie gendernyh issledovanij v psihologii na Zapade » (Le développement des recherches de genre dans le psychologie en Occident), *Inoj vzglâd: Meždunarodnyj al'manah gendernyh issledovanij* (L'autre vision : almanah international des recherches de genre), 2001, mars.

136. Klein V., *The Feminist Character: A History of Ideology*, Urbana, University of Illinois Press, 1972.
137. Klimenkova T.A., *Ženšina kak fenomen kul'tury: Vzglâd iz Rossii* (La femme comme phénomène de la culture : le regard de la Russie), Moscou, izd. Preobraženie, 1996.
138. Kočkina E.V., « Razrabotka feminističeskoj politologičeskoj koncepcii: izmenâšâsâ političeskaâ rol' ženšiny i peresmotr teorii politiki » (Le développement du concept politique et féministe : le rôle politique des femmes changable et la révision de la théorie politique), *Žurnal «Ženšina i kul'tura» Informacionnogo centra Nezavisimogo Ženskogo foruma* (La revue « Femme et culture » du Centre informatique de Forum indépendant féminin), 1998.
139. Kofman E., « Pour une théorie féministe de l'État : contradictions, complexites et confusions », dans Arlette Gautier et Jacqueline Heinen (dir.), *Le sexe des politiques sociales*, Paris, éditions côté-femmes, 1993
140. Kon I., *Mužčina v menâšemsâ mire* (L'homme dans le monde changable), Moscou, 2009.
141. Konnell R., « Sovremennye podhody » (Les approches contemporaines), *Hrestomatiâ feministskih tekstov* (Chrestomathie des textes féministes), traductions/rédaction de Zdravomyslova E. i Temkina A., St. Pétersbourg, 2000.
142. Konstantinova V.N., « Ženšiny i problemy političeskogo liderstva » (Les femmes et les problèmes de leadership politique), *Ženšiny i social'naâ politika: Gendernyj aspekt* (Les femmes et la politique sociale : l'aspect de genre), Institut social'no-èkonomičeskikh problem RAN, Moscou, 1992.
143. Korčagina I., *Paradoksy duši russkoj ženšiny* (Les paradoxes de l'âme féminine russe), Moscou, izd. Ip Ran, KSP, 1997.
144. Koroleva T.V., « Feministstkoje dviženie vo Francii v konce XIX nač. XX veka » (Le mouvement féministe en France fin XIX-début de XX^{ème} siècles), *Ženšiny v istorii vozmožnost' byt' uvidennymi* (Les femmes dans l'histoire et la possibilité d'être aperçues), Minsk, 2001.
145. Korol'kova E.A., *Russkaâ filosofîâ: V. Rozanov i metafizika pola* (La philosophie russe : Rozanov V. et la métaphysique du sexe), St. Pétersbourg, GUAP, 2006.

146. Krakovitch O., *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001.
147. Kryštanovskaâ O.V., *Anatomiâ rossijskoj èlity* (L'anatomie de l'élite russe), Moscou, 2005.
148. Kuz'menko D.P., « Narodnoe obrazovanie v Rossii v carstvovanie Doma » (L'éducation populaire en Russie pendant la gouvernance de la maison de Romanovii), *Rossiâ v ee prošlom i nastoâšem* (Russie dans son passé et son actuel), Moscou, 1914.
149. *L'URSS de Lénine à Gorbatchev/ l'histoire- le système politique et économique la société – les changements*, « collection GRIP – informations », 1989.
150. *La place des femmes/Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2000.
151. Lapina N., *Uroki social'nyh reform v Rossii: Regional'nyj aspekt* (Les leçons des reformes sociaux en Russie : l'aspect régional), Moscou, INION RAN, 2007.
152. Lapina N., Čirikova A., *Putinskie reformy i potencial vliâniâ regional'nyh èlit* (Les reformes de Poutine et le potentiel de l'influence des élites régionales), Moscou, 2005.
153. Latour P., Houssin M., Madia T., *Femmes et citoyens, du droit de vote à l'exercice du pouvoir*, Paris, Le temps des cerises, 1995.
154. *Le genre des territoires, féminin, masculin, neutre*, ed. Bard Ch., Presses de l'Université d'Angers, 2004.
155. Lenin V.I., *O zadačah ženskogo rabočego dviženiâ v Sovetskoj respublike*, Poln sobr sočin, vol 39.
156. Lentini P., “Women in the CPSU Central Committee, 1999”, *Research Note and statistical Data on Women in the USSR Congress of People's Deputies and CPSU Central Comittee, presented on workshop of CRESS*, Birmingham, February 1993
157. Lépinard E., *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Sciences Po Les presses, 2007.

158. *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, ed. Gaspard F., Paris, Harmattan, 1996.
159. *Les femmes et la politique*, eds. Le Bras-Chopard A. et Mossuz-Lavau J., Paris, l'Harmattan, 1999.
160. Lipoveckij Žil', *Tret'â ženšina* (Troisième femme), St. Péterbourg, izd. St. Pétersbourg, Aletejâ, 2003.
161. Malyševa M., *Sovremennyj patriarhat /social'no-èkonomičeskoe èsse* (Le patriarcat contemporain/l'essai socio-économique), Moscou, Academia, 2001.
162. Mangejm Dž.B., Rič R.K., *Politologiâ. Metody issledovaniâ* (Politologie les méthodes des recherches), Moscou, 1997.
163. Marques-Pereira B., *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003.
164. Martin J., *La Parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998.
165. Maruani M., *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005.
166. Maruani M., *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, 2003.
167. Mateo Diaz, Mercedes, *Representing woman ? : female legislators in West European parliaments*, Colchester, ECRP Press, 2005.
168. Mathieu N.C., *L'anatomie politique. Catégorisations et ideologies des sexes*, Paris, 1991.
169. McKinnon C., *Difference and Dominance, in Feminisme*, Harvard University Press, 1987.
170. Mel'nikova S., *Ženskoe dviženie v Rossii tradicii i innovacii* (Le mouvement des femmes en Russie les traditions et innovations), Moscou 2000.
171. Millett K., *Sexual Politics*, London, Abacus, 1972.
172. Moor S.M., *Ženšina na poroge 21 veka: gendernoe issledovanie social'no-èkonomičeskih problem* (La femme au seil du XXI^{ème} siècle : la recherche de genre des problèmes socio-économiques), Tûmen', Izd-vo Tûmen'skogo un-ta, 2000.
173. Mossuz-Lavau J., Sineau M., *Enquête sur les femmes et la politique en*

France, Paris, PUF, 1983.

174. Mossuz-Lavau, J., *Femmes-hommes, pour la parité*, Paris, 2001.

175. Muller P., Senac-Slawinski R., *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, 2009.

176. *Narodnoe obrazovanie v Rossii* (L'éducation populaire en Russie), Moscou, 1910.

177. *Naslaždenie byt' mužčinoj. Zapadnye teorii maskulinnosti i postsovetskie praktiki* (Le plaisir d'être homme. Les théories occidentales du masculinité et les pratiques postsoviétiques), eds. Berd Š., Žerebkina S., St. Pétersbourg, Aletejâ, 2008.

178. Nechemis C., «Women's Participation : From Lenin to Gorbachev», in Rule W., Noonan N.C., *Russian Women in Politics and Society*, Greenwood Press, 1996.

179. Nekemias K, B., «Demokratizaciâ i učastie ženšin v zakonodatel'nyh organah : Sovety' 1989-1991 (La démocratisation et la participation des femmes aux organes législatifs : les conseils 1989-1991), traduction de Lipovskoj T, *Vse lûdi sestry. Bûlleten' №1-2 Peterburgskij centr gendernyh problem*, St. Péterbourg, 1993.

180. Nough J.F., *The Soviet Union and social Science theory*, Cambridge, Mass, Harvard Univ. Press, 1978.

181. Oakley A., *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith, 1972.

182. Ohotskij E.V., *Političeskaâ èlita* (L'élite politique), Moscou, 1993.

183. Osadčaâ G.I., Údina T.N., *Gendernoe ravenstvo Rossii: strategii i pokazateli* (L'égalité de genre en Russie : les stratégies et les indices), Moscou, 2003.

184. Ožiganov È.N., *Strategičeskij analiz politiki : Teoretičeskie osnovaniâ i metody* (L'analyse stratégique de la politique : Les bases théoriques et les méthodes), Moscou, 2006.

185. Panafieu F., « Les femmes en politiques », *SOFRES, L'état de l'opinion*, Paris, Seuil, 1999.

186. Parini L., *Questions de genre. Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Paris, Sciences sociales et problèmes de société, 2006.

187. *Parlamentarizm v Rossii i Germanii. Istorîâ i sovremennost'* (Parlementarisme en Russie et en Allemagne. Histoire et actualité), eds. Plâjs Â.A., Gaman-Golutvina O.V., Moscou, ROSSPÈN, 2006.
188. Parsons T., « Sistema koordinat dejstviâ i obšaâ teoriâ sistem dejstviâ : kul'tura, ličnost' i mesto social'nyh sistem » (Le système des coordonnées et la théorie générale des systèmes de l'action : personnalité, culture et la place des systèmes sociaux), *Amerikanskaâ sociologičeskaâ mysl': Teksty* (La pensée sociologique américaine : les textes), Moscou, 1994.
189. Parsons T., Bales R., *Family, Socialization and Interaction Process*, London, 1956.
190. Pateman C., *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988.
191. Pavlûčenko È.A., *Ženšiny v russkom osvoboditel'nom dviženii: ot Marii Volkonskoj do Very Figner* (Les femmes dans le mouvement de la libération russe : de Marii Volkonskoj à Very Figner), Moscou, 1988.
192. Peeves P., *Female power and male dominance. On the origins of sexual inequality*, Cambridge University press, 1994.
193. Pionchon S. et Derville G., *Les femmes et la politique*, Grenoble, PUG, 2004.
194. Polenina M., *Prava ženšin v sisteme prav čeloveka: meždunarodnyj i nacional'nyj aspekt* (Les droits des femmes dans le système des droits de l'Homme : l'aspect internationale et nationale), Moscou, 2000.
195. Polenina S.V., « Učastie ženšin v gosudarstvennoj i obšestvennoj žizni » (La participation des femmes dans la vie publique et étatique), *Trud, sem'â i byt sovetskoj ženšiny* (Travail, famille et quotidien de la femme soviétique), Moscou, 1990.
196. *Problemy metodologii postneklassičeskoj nauki* (Les problèmes de la méthodologie de la science postclassique), Moscou, 1992.
197. Puškareva N., *Russkaâ ženšina: istorîâ i sovremennost'* (La femme russe : l'histoire et l'actualité), Moscou, Naučno idatel'skij mir Ladomir, 2002.
198. Puškareva N., *Gendernaâ teoriâ i istoričeskoe znanie* (La théorie de genre et la connaissance historique), St. Pétersbourg, Aletejâ, 2008.

199. *Qui vote quoi, où, comment ?*, ed. Perrineau P., Paris, Presses de Sciences PO, 2007.
200. *Rabočij klass Rossii ot zaroždeniâ do načala XX veka* (La classe des ouvriers de l'apparition jusqu'au XX^{ème} siècle), Moscou, 1989.
201. Râbov O.V., *Russkaâ filosofîâ ženstvennosti (XI-XX)* (La philosophie russe de la féminité (XI-XX), Ivanovo, izd. Ivan. gos. un-t., 1999.
202. Razavi S., *Women in contemporary democratization*, Geneve Institute de recherché des Nations Unies pour le développement social, UNRISP, 2000.
203. Rees T., "The Politics of "Mainstreaming" Gender Equality" in Breitenbach et al (eds), *The Changing Politics of Gender Equality in Britain*, Basingstoke, Palgrave, 2002.
204. Renzetti C., Curran D., *Women, Men, and Society*, Boston, Allyn & Bacon, 1992.
205. Repina L.P., « Istorîâ ženšin segodnâ: istoriografičeskie zametki » (L'histoire des femmes aujourd'hui : les notes historiographiques), *Čelovek v krugu sem'i: Očerki po istorii častnoj žizni v Evrope do načala novogo vremeni* (L'homme dans le milieu familial : les essais surl'histoire de la vie privée en Europe avant nouvel époque), ed. Bessmertnii Ū.L., Moscou, 1996.
206. Rey L.P., *Les russes de Gobatchev à Poutine*, Armand Colin, 2006.
207. Rič A., *Roždennaâ ženšinoj: materinstvo kak opyt i institut* (Naissance de la femme : la maternité comme l'expérience et l'institut), St. Pétersbourg, 2000.
208. Rich A., *Of Woman Born : Motherhood as experience and institution*, Virago Press, 1977.
209. Riesman D., *The Lonely Crowd*, New York-London, 1950.
210. Rimaševskaâ N.M., « Gendernye aspekty social'no-èkonomičeskoj transformacii v Rossii » (Les aspects de genre de la transformation socio économique en Russie), *Gendernyj kalejdoskop* (Caléidoscope de genre), Moscou, Academia, 2001.
211. Ronald H. Chiclote, *Théories of coparative politics. The search for a paradigm*, Westview press, 1981.
212. Ronald H. Čilkot, *Teorii sravnitel'noj politologii*, (Les théorie de la

- politique comparée), Moscou, 2001.
213. Rosanvallon P., *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.
214. Rosanvallon P., *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.
215. Rotkirch A., Temkina A., « The Fractured Working Mother and Other New Gender Contracts in Contemporary Russia », *Actia Sociologia*, 1996.
216. Royal S., Touraine F., *Si la gauche veut des idées*, Paris, Bernard Grasset, 2008.
217. Rozanov V.V., *Religiâ. Filosofiâ. Kul'tura* (Religion, Philosophie, Culture), Moscou, Respublika, 1992.
218. Ruddick S., *Maternal Thinking*, London, Verso, 1989.
219. Šabanova A.N., *Očerk ženskogo dviženîâ v Rossii* (L'essai sur le mouvement des femmes en Russie), St.Pétersbourg, 1912.
220. Sapiro V., *The Political Intesration of Women*, Urbana, University of Illinois Pres, 1984.
221. Scott W. J., *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Bibliothèque Albin Michel Histoire, 1998.
222. Sedjari A., *Elites, gouvernance et gestion du changement*, GRET, L'Harmattan, 2002.
223. Seligmann F., *Les femmes et le pouvoir : l'exception française*, Paris, Après-Demain, 1996.
224. Sénac-Slawinski R., *La parité*, Paris, Presses universitaires, 2008.
225. Šestakov V.P., *Russkij Èros ili filosofiâ lûbvi v Rossii* (Eros russe ou la phylosophie de l'amour en Russie), Moscou, 1991.
226. Šestopal E.B., *Ličnost' i politika* (La personnalité et la politique), Moscou, 1988.
227. Sineau M. Et Jenson J., *Mitterand et les Françaises : rendez-vous manqué*, Paris, 1995.
228. Sineau M., *Profession: femme politique, Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
229. Sineau M., *Féminisation, crise politique et changement : le cas français*,

Paris, 2006.

230. Sineau M., *La force du nombre – femmes et démocratie présidentielle*, Paris, ed. de l'Aube, 2008.

231. Sineau M., « Quel pouvoir politique pour les femmes ? Etats des lieux et comparaisons européennes », *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, ed. Gaspard F., Paris, Harmattan, 1996.

232. Smirnov V.P., *Franciâ v XX veke* (La France au XX^{ème} siècle), Moscou, 2001.

233. Smorgunov L.V., *Sravnitel'naâ politologiâ: teoriâ i metodologiâ izmereniâ demokratii* (La politologie comparée : la théorie et la méthodologie de la dimension de la démocratie), St. Pétersbourg, 1999.

234. Sokuler Z.A., « Koncepciâ « disciplinarnoj vlasti » M. Fuko » (Le concept du « pouvoir disciplinaire de M. Foucault), *Znanie i vlast': nauka v obšestve moderna* (La connaissance et pouvoir : la science dans la société de moderne), St. Pétersbourg, RHGI, 2001.

235. Starosti A., *Èffektivnost' deâtel'nosti administrativno-političeskikh èlit : kriterii ocenki i analiz sostoâniâ v sovremennoj Rossii* (L'efficacité de l'activité des élites politico administratives : les critères d'évolution et d'analyse de leur état actuel en Russie), Rostov-na-Donu, izd-vo SKAGS, 2003.

236. Stites R., *The women's liberation movement in Russia*, 2005

237. Švedova N.A., *Severnaâ Amerika v načale HHI veka: ženšiny i politika. Gendernaâ političeskaâ kul'tura* (L'amérique de nord au début de XXI^{ème} siècle : les femmes et la politique. La culture politique de genre), Moscou, 2003.

238. Temkina A., « Teoretičeskie podhody k probleme političeskogo učastiâ : gendernoe izmerenie » (Les approches théoriques du problème de la participation politique : la dimension de genre), *Gendernoe izmerenie social'noj i političeskoj aktivnosti v perehodnyj period* (La dimension de genre de l'activité sociale et politique pendant la période de la transition), Moscou, 1994.

239. « The Traffic in Women: Notes on the 'Political Economy' of Sex », in Rayna Reiter, ed., *Toward an Anthropology of Women*, New York, Monthly Review Press, 1975.

240. Tikner Dž. Ènn, *Mirovaâ politika s gendernyh pozicij. Problemy i podhody èpohi, nastupivšej posle « holodnoj vojny »* (La politique mondiale des positions de genre. Les problèmes et les approches de l'époque d'après guerre froide), traduit d'anglais/rédaction de Polyvânnov D.I., Moscou, 2006.
241. Tiškov V.A., « Ženšiny v rossijskoj politike i strukturah vlasti » (La femme dans la politique russe et dans les structures de pouvoir), *Ženšina i svoboda: puti vybora v mire tradicij i peremen* (La femme et la liberté : les voies de choix dans le monde des traditions et des changements), St. Pétersbourg, 1996.
242. Tolstoj L.N., « Krejcerova sonata » (La sonate de Kreuze), *Sobranie sočinenij v vos'mi tomah* (Le recueil des travaux en 8 volumes), vol 7, Moscou, Leksika, 1996.
243. *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 1998.
244. Rosaldo M. and Lamphere L., *Women, culture and society*, Stanford University press, 1974.
245. Uèst K., *Feminizm i gendernye issledovaniâ. Hrestomatiâ* (Féminisme et les recherches de genre. Chrestomathie), ed. Uspenskaja V. I., Tver', 1999.
246. Uèst K., Zimmerman D., « Sozdanie gendera » (La création de genre), *Gendernye tetradi* (Les cahiers de genre), Vyp. I., St. Pétersbourg, Trudy SanktPeterburgskogo filiala Instituta sociologii RAN,, 1997.
247. Ūkina I., *Russkij feminizm* (Le féminisme russe), St. Pétersbourg, Aletejâ, 2007.
248. Unger R. & Crawford M., *Women and gender : A feminist psychology*, N.Y., McGraw Hill, 1992
249. Ušakin S., « Pole pola » (Le champ de sexe), *Ženšina. Gender. Kul'tura* (Femme, Genre, Culture), Moscou, 1999.
250. Vaseckij I.A., *Ženšiny: vo vlasti i bez vlasti* (Les femmes au pouvoir et sans pouvoir), Moscou, 1997.
251. Veber M., *Izbrannye proizvedeniâ* (Les ouvrages de Weber), Moscou, 1990.
252. Viennot E., *La démocratie à la française ou les femmes indésirables*, Paris, Publication de l'Université Paris 7, 1996.

253. Viennot E., *La parité dans la vie politique, rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*, La Documentation française, 1999.
254. Vigour C., *La comparaison dans les sciences sociales : pratique et methods*, Paris, Repères, La Découverte, 2005.
255. Viola K., *The Feminist Character A History of Ideology*, Urbana University of Illinois Press, 1972.
256. Voronina O.A., *Feminizm i gendernoe ravenstvo* (Le féminisme et l'égalité de genre), Moscou, URSS, 2004.
257. Voronina O.A., « Formirovanie gendernogo podhoda v social'nyh naukah » (La formation de l'approche de genre dans les sciences humaines), *Gendernyj kalejdoskop* (Caléidoscope de genre), Moscou, Academia, 2001.
258. Voronina O.A., « Universalizm i relâtivizm kul'tury v konstruirovaniï gendernoj sistemy » (Universalisme et relativisme de la culture dans la construction du système de genre), *Teoriâ i metodologiâ gendernyh issledovanij* (La théorie et la méthodologie des recherches de genre), ed. Voronina O.A., Moscou, MCGI- MVŠŠÈN-MFF, 2001.
259. White S., *Political Culture and Soviet Politics*, Macmillan, London, 1979.
260. Yannick R., *Les femmes, articles de l'Histoire. France, 1789-1945*, Sedes/Her, 1999.
261. Zancarini-Fournel M., *Histoire des femmes en Fance XIX-XX^{ème} siècles*, Rennes, PUR, Presses universitaires de Rennes, 2005.
262. Zdravomyslova E., Temkina A., « Social'noe konstruirovanie gendera: feministaskaâ teoriâ » (La construction sociale du genre : la théorie féministe), *Vvedenie v gendernye issledovaniâ* (Introduction dans les recherches de genre), partie 1, Har'kov, St. Pétersbourg, 2001.
263. *Zensciny v SSSR* (Femmes en URSS), Moscou, 1975.
264. *Ženšina i rossijskoe obšestvo: naučno- istoričeskij aspekt* (Femme et la société russe : l'aspect historico-scientifique), Ivanovo, 1995.
265. *Ženšina v strukturah vlasti arhaičeskih i tradicionnyh obšestv* (La femmes dans les structures de pouvoir des sociétés archaïques et traditionnelles),

- St. Pétersbourg, izd S-Peterb un-ta., 1999.
266. *Ženšina, gender, kul'tura* (Femme, genre, culture), Moskovskij centr gendernyh issledovanij, Moscou, 1999.
267. *Ženšiny i vizual'nye znaki* (Femmes et les signes visuelles), Moscou, Ideâ-Press, 2000.
268. *Ženšiny v legendah i mifah* (Femmes dans les légendes et les mythes), Moscou, Kron-Press, 1998.
269. *Ženšiny v obšestve: realii, problemy, prognozy* (Femmes dans la société : les réalités, les problèmes et les prognoses), Moscou, Nauka, 1991.
270. *Ženšiny v političeskom processe sovremennoj Rossii* (Les femmes au processus politique en Russie contemporaine), ed. Ušakova V.G., St. Pétersbourg, Izd-vo S-Peterburgskogo universiteta, 2003.
271. *Ženskij vopros v Gosudarstvennoj dume* (La question des femmes au Douma), St. Pétersbourg, 1906.
272. *Ženskoe dviženie 1905 v otzyvah sovremenny'h deâtelej* (Le mouvement des femmes dans les estimations des activistes), St. Pétersbourg, 1906.
273. Žerebkina I., *Sub'ektivnost' i gender* (La subjectivité et le genre), St. Pétersbourg, Aletejâ, 2007.
274. Zimmerman D., « Sozdanie gendera » (La création de genre), *Hrestomatiâ feministskih tekstov: Perevody* (Recueil des textes féministes : Les traductions), eds. Zdravomyslova E., Temkina A., St. Pétersbourg, Izdvo Dmitrij Bulanin, 2000.
275. Žuravleva V.A., Maenkov I.V., *Ženšina i vlast'* (La femme et le pouvoir), Moscou, 2002.

Les articles. Périodiques.

1. « 22 femmes, 764 hommes ! », *Le Quotidien de Paris*, 4 avril 1978.
2. « A useful category of historical analysis », *American Historical Review*, 1986, № 1053-1075.
3. Abramov S.A., Bogomolov B.A., « K voprosu o tipologizacii èlektoral'nogo povedeniâ rossijskih graždan v 90-e gody » (A l'égard de la question de la typologie du comportement électoral des citoyens aux années 90), *Vestnik Moskovskogo universiteta, série 12. Polițičeskie nauki*, 2000, n°6.
4. Abubekirova N.I. « Čto takoe «gender»? » (Qu'est ce que c'est le genre ?), *Obščestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 1996, n° 6.
5. Achin C., « Un métier d'hommes ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, Presse de Sc Po, 2005/3, vol 55.
6. Adler L. « Femmes politiques et sans pouvoir », *Le Nouvel économiste*, 2007, №1380, 22-28 mars.
7. Ajvazova. S.G. « Ženskoe dviženie v Rossii: tradicii i sovremennost' » (Le mouvement des femmes en Russie : traditions et actualité), *ONS*, 1995, n° 2.
8. Alešina Ū., Volovič A., « Problemy usvoeniâ rolej mužčiny i ženšiny » (Le problème d'adaptation des rôles des femmes et des hommes), *Voprosy psihologii* (Questions de la psychologie), 1991, n°4.
9. Alexandre-Debray J., « La France des femmes », *Le Monde*, 9 septembre 1977.
10. Almond G., Verba S., « Graždanskaâ kul'tura i stabil'nost' demokratii » (La culture civile et la stabilité de la démocratie), *Polițičeskie issledovaniâ* (Les recherches politiques), 1992, n° 4.
11. Andeenkova A. « Predstavitel'stvo ženšin v parlamentah Rossii i Ukrainy: opyt sociologičeskogo analiza » (La représentation des femmes au parlement de la Russie et de l'Ukraine : l'expérience de l'analyse sociologique), *Sociologičeskie issledovaniâ* (Les recherches sociologiques), 2000, n°11.

12. Arisina N., « Govorim o feminizme » (Parlons du féminisme), *Rabotnica*, Moscou, 1993, n°2.
13. Aristova M., « Gendernyj ottenok vlasti » (La teinte de genre du pouvoir), *Vlast'* (Le pouvoir), 2008, n° 11.
14. Badie B., « Analyse comparative et sociologie historique », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, août 1992, n° 133.
15. Barsukova S.Û., « Modeli uspeha ženšin sovetskogo i sovetskogo periodov: ideologičeskoe mifotvorčestvo » (Les modèles du succes des femmes de la période soviétique et postsoviétique : l'idéologie et le mythopologie), *Soc. Issled* (Les recherches sociologiques), 2001, n° 2.
16. Batler D., « Ot parodii k politike » (Du parodie vers la politique), *Sovremennaâ filosofîâ* (La philosophie contemporaine), 1995, n° 1.
17. Beauvallet W., Michen S., « L'impact du mode de scrutin Européen sur l'élection des femmes au parlement européen en France : une dynamique associant règles juridiques et stratégies politiques », *Politique européenne*, L'Harmattan, 2008/1, n° 24.
18. Bem S.L., « Gender schema theory: A cognitive account of sex typing », *Psychological Review*, 1981, n° 88.
19. Bereni L., Lépinard E. « Les femmes ne sont pas une catégorie » : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, 2004, Vol. 54, n°3.
20. Bereni L., Revillard A., « Des quotas à la parité : « féminisme d'État » et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, n°67. 2007,
21. Biffaud O., Roland-Levy F., « Le gouvernement envisage des quotas féminins aux élections », *Le Monde*, 8 mars 1997.
22. Bodrijâr Ź., « Fragmenty iz knigi "O soblazne" », (Les fragments du livre « Sur la séduction »), *Inostrannaâ literatura*, (Littérature étrangère), 1994, n° 1.
23. Bok G., « Istorîâ, istorîâ ženšin, istorîâ polov » (Histoire, histoire des femmes, histoire des sexes), *THESIS: Źenšina, sem'â* (Thesis : Femme, famille), 1994, n° 6.
24. Bonnafous S., « Femme politique : une question de genre ? », *La Découverte*, 2003/4, n° 120.

25. Child S. et Krook M., "Gender and politics: the state of the art", *Politics*, 2006, vol 26, n° 1.
26. Čirikova A.E., « Ženšina vo glave firmy » (Femme en tête de l'entreprise), *Voprosy ekonomiki* (Les questions de l'économie), 2000, n° 3.
27. Clark W.A. "Token Representation in the CPSU Central Committee", *Soviet Studies*, vol 43, 1991, n°5.
28. Danbay R. et Pilet J.B., « Le profil des élus et des candidats francophones aux élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007/36-37, n° 1981-1982.
29. Dauphin S. et Sénac-Slawinski R., « Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un 'concept-méthode' », *Cahiers du Genre*, n° 44/2008, avril.
30. Delokarov K.H., « Ženšina i cennosti zapadnoevropejskoj industrial'noj civilizacii » (La femme et les valeurs de la civilisation industrielle de l'europe occidentale), *Obščestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et contemporaines), 2000, n° 4.
31. Dulong D., Leveque S., « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, 2002, n° 60.
32. « Femmes-rebelle », *Le Monde diplomatique*, 2003, avril-mai 68.
33. « Femmes, le mauvais genre ? », *Le Monde diplomatique*, 1999, mars – avril.
34. Fine A., « Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, coll. Liber, 134 p. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 20 mars 2003, consulté le 23 juin 2013. URL : <http://clio.revues.org/201>.
35. Fleury B., Walter J., « Penser le Genre en sciences de l'information et de la communication et au-delà », *Questions de communication*, n°16, 2009.
36. Fleury B., Walter J., « Espaces politiques au féminin », *Questions de communication*, n° 7.
37. Gaman-Golutvina O.V., « Rossijskij parlamentarizm v istoričeskoj retrospektive i sravnitel'noj perspektive » (Le parlementarisme russe dans la retrospective historique et comparative), *Polis*, 2006, n° 2-3.

38. Gaman-Golutvina O.V., « Personal'nyj sostav Gosudarstvennoj Dumy v 1993-2003 gg. » (Les cadres personnelles de Douma d'Etat en 1999-2003), *Vlast'* (Le pouvoir), 2006, n° 4.
39. Garadža A., « Dekonstrukciâ - derridaizm v dejstvii », (La déconstruction – le dérridarisme en action), *Iskusstvo*, (L'art), 1989, n°10.
40. « Gendernaâ istoriâ: problemy i metody issledovaniâ » (L'histoire de genre : les problèmes et les méthodes de la recherche), *Novaâ i novejšaâ istoriâ*, 1997, n°6.
41. « Genre, mondialisation et pauvreté », Dirigé par Vershuur Chr. avec Fenneke Reysoo, *Cahiers genre et développement*, L'Harmattan, n° 3, 2002.
42. Gerbač Ž., « Gendernaâ transformaciâ sovremennoj rossijskoj armii: social'nye predposylki », (La transformation de l'armée contemporaine russe : les conditions sociales), *Polis*, 2009, n°1.
43. Grošev I.V., « Gendernye predstavleniâ o vlasti » (Les représentations de genre du pouvoir), *Soc. Issled* (Les recherches sociologiques), 2000, n° 12.
44. Gusejnova L.A., « Koceptiâ global'nogo ustojčivogo razvitiâ Rossii: osobennosti gendernyh otnošenij » (Le concept du développement stable et globale de la Russie : les particularités des relations de genre), *Soc.-guman. Znaniâ* (Les connaissances sociales et humaines), 2006, n° 4.
45. Halimi G., « La parité dans la vie politique », *La documentation Française*, 2002.
46. Hamel K., Diguët D., « L'approche scientifique du genre en France », *Population*, ed. Jaspard M., Unité Démographie, genre et sociétés, I.N.E.D, 2004/1, vol 59.
47. Hill R.J. "Continuity and Change in URSS Supreme soviet elections", *British Journal of Political Science*, 1972, n°2.
48. Il'in M.V., « Sravnitel'naâ politologiâ: nauka komparativistika v sisteme naučnogo znaniâ » (La politologie comarative : la science comparative dans le système des connaissances scientifiques), *Polis*, 2001, n° 4.
49. Ionov I., « Ženšiny i vlast' v Rossii: istoriâ i perspektivy » (Les femmes et le povoïr en Russie : l'histoire et et les perspectives), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2000, n° 4.

50. Israèlân E.V., « Problemy gendernogo ravenstva v Kanade vnutripolitičeskie i meždunarodnye aspekty » (Les problèmes de l'égalité de genre au Canada, les aspects interpolitiques et internationaux), *SŠA, Kanada, èkonomika, politika, kul'tura* (Etats-Unis, Canada, politique, culture, économique), 2001, n° 3.
51. Ivaeva È.A., « Protivorečiâ meždû gendernym ravenstvom i pravom na realizaciû reproduktivnyh funkcij mužčiny i ženšiny » (La contradiction entre l'égalité de genre et le droit de la réalisation des fonctions de reproduction des femmes et des hommes), *Gosudarstvo i pravo* (L'Etat et le droit), 2008, n° 9.
52. Jacquot S., « La fin d'une politique d'exception », *Revue française de science politique*, Presse de Sc Po, 2009/2, vol 59.
53. Jenson J. et Lépinard E., « Penser le genre en science politique », *Revue française de science politique*, Presse de Sc Po, 2009/2, vol 59.
54. Joel C., "Indoctrination as a Female Political Role in the Soviet Union", *Comparative Politics*, 1976, vol 8
55. Kalabihina I.E., « Gendernyj faktor v razvitii civilizacii » (Le facteur de genre dans le développement de la civilisation), *Èkon. Strategii* (La stratégie économique), 2009, n° 2.
56. Kanap'ânova R., « Sovremennye tendencii preodoleniâ gendernoj asimmetrii v gosudarstvennom upravlenii » (Les tendances contemporaines pour surmonter l'assymétrie de genre dans la gèstion étatique), *Vlast'* (Le pouvoir), 2006, n° 12.
57. Kanap'ânova R.M., « Ženšiny vo vlastnyh strukturah » (Les femmes dans les structures du pouvoir), *Sociol. Issled* (Les recherches sociologiques), 2007, n° 2.
58. Kardapol'ceva V.N., « Koncepciâ gendera v sovremennom naučnom diskurse » (Le concept de genre dans le discours scientifique contemporain), *Ličnost', kul'tura, obšestvo* (Personnalité, culture, société), 2006, vol 8, n° 2.
59. Kašina M.A., « Gendernaâ politika v sovremennoj Rossii: ob"ektivnye i sub"ektivnye predposylki » (La politique de genre dans la Russie contemporaine : les conditions objectives et subjectives), *Ličnost', kul'tura, obšestvo* (Personnalité, culture, société), 2006, vol 8, n° 2.

60. Klecina I.S., « Razvitie gendernyh issledovanij psihologii na Zapade » (Le développement des recherches de genre du psychologie en Occident), *Inoj vzglâd: Meždunarodnyj al'manah gendernyh issledovanij* (L'autre vision : almanach international des recherches de genre), 2001, mars.
61. Ključko O.I., « Gendernaâ stereotipiâ v izučenii aktual'nyh social'nyh problem » (Les stéréotypes de genre dans l'éducation des problèmes sociaux, contemporains), *Obšestv. nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2008, n° 6.
62. Kočkina E. V., « Razrabotka feministskoj politologičeskoj koncepcii: izmenâšâ političeskaâ rol' ženšiny i peresmotr teorii politiki » (Le développement du concept politique féministe : le rôle politique des femmes changeable et la révision de la théorie politique), *Žurnal "Ženšina i kul'tura" Informacionnogo centra Nezavisimogo Ženskogo Foruma* (Revue Femme et culture de centre informatique de forum féminin indépendant), 1998.
63. Kočkina E.V., « Ženšiny v rossijskikh organah vlasti » (Les femmes dans les organismes du pouvoir russe), *ONS*, 1999, n° 1.
64. Kon I., « Mužskaâ rol' i gendernyj porâdok » (Le rôle masculin et l'ordre de genre), *Vestnik obšestv. Mneniâ*, 2008, n°2.
65. Kravčenko I., « Harizmatičeskaâ ličnost' : mnogoobrazie ponimaniâ » (La personnalité harismatique : la compréhension multiple), *Soc. Issled* (Les recherches sociologiques), 2004, n° 4.
66. *L'Express*, 1977, 31 octobre.
67. « La parité en pratique », dossier coordonné par Fassin E., Guonnet Ch., *Politix, revue des sciences sociales du politique*, Paris, Sciences Publications, Volume 15-60/2002.
68. Lapidus G., "Political Mobilization, Participation and leadership: Women in Soviet politics", *Comparative Politics*, 1975, Vol 8
69. Lauretis T., « Amerikanskij Frejd » (Freud américain), *Gendernye issledovaniâ* (HCGI) (Les recherches de genre), 1998, n°1.
70. Lépinard E., « Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité », *Droit et société*, Ed. juridiques associées, 2006/1, n°62.
71. Libman G.I., Varbuzov A.V., Suhareva È.O., « Teorii èlit » (La théorie des

- élites), *Social'no-političeskij žurnal* (Revue socio-politique), 1997, n° 4.
72. Lijphart A., “The Comparable – cases strategy in comparative Research”, *Comparative Political Studies*, 1972, vol 8, n° 2,
73. *Literaturnaja Gazeta* du 22.9.71.
74. Lorber Dž., « Pol kak social'naâ kategoriâ » (Sexe comme catégorie sociale), *Al'manah "Thesis"*, 1994, n° 6.
75. Lukašuk I.I., « O pravah ženšin » (Sur des droits des femmes), *Gosudarstvo i pravo* (L'état et le droit), 2001, n° 8.
76. Marques-Pereira B. et Gigant C., « La représentation politique des femmes, des quotas à la parité? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2001/18, n° 1723.
77. Massuz-Lavau J., « Les femmes et le pouvoir exécutif depuis 1981 : la France au regard du monde », *Histoire et politique*, 2006, n° 1. Mode of access : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero-01>
78. Mermet G., « La société est en train de changer de sexe », *Le Journal du Dimanche*, 2009, 8 mars.
79. Messant-Laurent F., « Travail féminin, réalité et représentation : Quelques aspects de la relation entre sphère privée et monde du travail », dans *Presence*, Cahier n° 38, Alliance culturelle romande, 1991.
80. Mihel's R., « Sociologiâ političeskijh partij » (La sociologies des partis politiques), *Dialog* (Dialogue), 1900, n°3.
81. Millet K., « Teoriâ seksual'noj politiki » (La théorie de la politique sexuel), *Voprosy filosofii* (Les questions de la philosophie), 1994, n°9.
82. Moses J., “Indoctrination as a Female Political Role in the Soviet Union”, *Comparative Politics*, 1976, vol 8.
83. Moska G., « Pravâšij klass » (Classe qui dirige), *Soc. issled.* (Les recherches sociologiques), 1994, n° 4.
84. Muff Š., « Feminizm, graždanstvo i radikal'naâ demokratičeskaâ politika » (Le féminisme, le citoyeneté et la politique radicale démocratique), *Gendernye issledovaniâ* (Les recherches de genre), 1999, n° 3.
85. Nechemias C., “Democratization and Women’s Access to Legislative Seats : The Soviet Case, 1989-1991”, *Women and Politics*, №14, 1994.

86. Nekemias C. « Demokratizaciâ i učastie ženšin v zakonodatel'nyh organah: Sovety' 1989-1991 » (La démocratisation et la participation des femmes aux législatives : les Conceils 1989-1991). Traduction Lipovskoj T.
87. « Ne stol'ko ženšinam nužna politika, skol'ko oni nužny ej » (Ce ne sont pas des femmes qui ont besoin de la politique mais c'est la politique qui a besoin des femmes), *Človek i trud*, 2002, n°5.
88. *Nezavisimaâ gazeta*, (Le journal indépendante), 03.03.2009.
89. *Nezavisimaia gazeta*, (Le journal indépendante), 2007, 26 novembre.
90. Osadskaja G., « Politiceskoe povedenie zenscin » (Le comportement politique des femmes) *Sociologiceskie issledovanija* (Les recherches sociologiques), Moscou, 1991, n° 19.
91. Panov P., « Regional'nye političeskie processy v Rossijskoj Federacii v «èpohu Putina»: unifikaciâ ili diversifikaciâ? », (Les processus régionaux politiques dans la Fédération de Russie à l'époque de Poutine : l'unification ou différentiation), *Politèks*, 2006, vol 2, n° 4.
92. Pokrovskâ M.I., « Vybory v rajonnye dumy Petrograda » (Les élections aux Doumas régionaux de Petrograd), *Ženskij vestnik*, 1917, n°5 -6, n° 9-1.
93. Puškareva N.L., «Ot 'His-stori' k 'Her-stori': roždenie istoričeskoj feminologii» (De His-story vers Her-story : la naissance de la féminologie historique), *Adam i Eva. Al'manah gendernoj istorii* (Adam et Eve. Almanach de l'histoire de genre), Moscou, 2001, n° 1.
94. Puškareva N.L., « Derzkie i bespokojnye » (« Ženskaâ istoriâ » Rossii 1801-1905 gg.: formy social'noj aktivnosti) » (« Audacieuses et inquiètes » (« L'histoire des femmes » de la Russie en 1801-1905 : les formes de l'activité)), *Otečestvennaâ istoriâ*, (L'histoire nationale), 2002, n° 6.
95. Râbov O.V., « “Mother Russia”: gendernyj aspekt obraza Rossii v zapadnoj istoriografii » (« Mother Russia » l'aspect de genre de l'image de la Russie dans l'historiographie occidentale), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2000, n° 4.
96. Reveillard A., « Quelle politique pour les femmes ? Une comparaison France-Québec », *Revue internationale de politique comparée*, De Boeck université, 2008/4, vol 15.

97. Pfefferkorn R., « Les politiques publiques et la question de l'égalité hommes-femmes », *Cahiers de Genre*, n°593, avril-mai.
98. Rhoda U., "Toward a re - definition of sex and gender", *American Psychologist*, 1979, n°34.
99. Rimaševskaâ N., « Gendernye stereotipy i logika social'nyh otnošenij » (Les stéréotypes de genre et la logique des relations sociales), *Svobodnaâ mysl'* (La pensée libre), 2006, n° 3.
100. Rodenberg, Birte, « Gender + Empowerment = Gender Democracy? », *Lola Press*, n°10, 1999.
101. Rogačevskaâ M.A., « Ravenstvo po zakonu - neravenstvo v žizni » (L'égalité selon la loi – l'inégalité dans la vie), Rogačevskaâ M.A., Muhina I.S., *ÈKO*, 2007, n° 6.
102. Ryckmas H. et Maquestiau P., « Population et développement : égalité de genre et droits de femmes », *Mondes de développement*, De Boeck université, 2008/2, n° 142.
103. Sabbagh D., « La représentation française de l’Affirmative action », *La Documentation Française*, n° 822.
104. Šalygina N., « "Ženskij" golos v rossijskom parlamente » (La voix « féminine » au Parlement russe), Šalygina N., Kotovskaâ M., *Vlast'* (Le pouvoir), 2009, n° 1.
105. Schmitter Philippe C., « La nature et le future de la politique comparée », *Revue internationale de politique*, De Boeck université 2007/4, vol 14.
106. Sillaste G.G., « Ženskaâ èlita Rossii: èvolûciâ i osobnosti » (L'élite politique féminine en Russie : l'évolution et les particularité), *Političeskaâ sociologiâ: Informacionnyj bûlleten'*, 1993, n°7.
107. Sillaste G.G., « Èvolûciâ social'nyh pozicij ženšin v menâûsêmsâ rossijskom obšestve » (L'évolution des positions sociales des femmes dans la société russe en transformation), *Soc. issled.* (Les recherches sociologiques), 1995, n° 4.
108. Sillaste G.G., « Sociogendernye otnošeniâ v period social'noj transformacii Rossii » (Les relations sociogenres pendant la transformation sociale en Russie), *Soc. issled.* (Les relations sociologiques), 1994, n° 3.

109. Sillaste G.G., « Ženšiny v politike: uspehi i poraženîâ » (Les femmes en politique : les succès et les défaites), *Soc. Issled* (Les recherches sociologiques), 2000, n° 11.
110. Sillaste G.G., Kožaliharova G.Ž., « Social'naâ diskriminaciâ ženšin kak predmet sociologičeskogo analiza » (La discrimination sociale des femmes comme le sujet de l'analyse sociologique), *Soc. Issled* (Les recherches sociologiques), 1997, n° 12.
111. Sineau M., « Les femmes politiques sous la V^{ème} République. A la recherche d'une Légitimité électorale », *Pouvoirs*, Paris, Seuil, 1997, n° 82.
112. Šmatko N., « Gabitus v strukture sociologičeskij teorij » (Habitus dans la structure de la théorie sociologique), *Žurnal sociologii i social'noj antropologii* (Reveu de la sociologie et de l'anthropologie sociale), 1998, n° 2.
<http://bourdieu.name/content/shmatko-na-gabitus-v-strukture-sociologicheskij-teorij>
113. Sperrling V., « O zenskom dvizenii v Rossii » (Sur le mouvement des femmes russes), *Preobrazenie* Moscou, 1995, n° 3.
114. Stepanova N.M., « Opyt ispol'zovaniâ gendernyh kvot v stranah Zapadnoj Evropy » (L'expérience d'utilisation des quotas de genre dans les pays de l'Europe occidentale), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 1999, n° 4.
115. Stepanova N.M., « Ženšiny v parlamente: roskoš' ili neobhodimost'? » (Les femmes au Parlement : le luxe ou nécessité ?), *Obšestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 1993, n° 5.
116. Subkin V.N., Košetov G.M., «Rukovoditel, kollega, podtchinennyj» (Le chef, la collègue, la subordonnée), *Social'nye issledovanija*, Moscou, 1968, n°2.
117. Švedova N.A., « Gendernoe ravenstvo i celi razvitiâ (meždunarodnyj podhod) » (L'égalité de genre et les buts du développement (l'approche internationale)), *SŠA-Kanada: èkonomika, politika, kul'tura* (Etats-Unis, Canada : économie, politique, culture), 2007, n° 3.
118. Švedova N.A., « Širokoe učastie ženšin v politike – put' k zreloj demokratii » (La participation des femmes en politique – la voie vers la démocratie mure), *SŠA. Kanada. Èkonomika. Politika* (Etats-Unis, Canada,

- économie, politique, culture), 1999, n° 3-4.
119. Švedova. N.A., « Ženšina i vlast' » (La femme et le pouvoir), *Prava ženšin v Rossii* (Les droits des femmes en Russie), 1999, n° 4-5.
120. Thébaud F., « Propos d'une historienne des femmes et du genre », *Questions de communication*, 2009, n°15.
121. Trofimova E.I., « Terminologičeskie voprosy v gendernyh issledovaniâh » (Les questions des termes dans les recherches de genre), *Obščestvennye nauki i sovremennost'* (Les sciences publiques et l'actualité), 2002, n°6.
122. Tumanov S.V., Gasparišvilli A.T., « Političeskoe harizmatičeskoe liderstvo v Rossii, mify i realii » (Le leadership politique charismatique en Russie, les mythes et les réalités), *Soc. issled.* (Les recherches sociologiques), 2003, n° 3.
123. Uèst K., Zimmermann D., « Sozdanie gendera (doing gender) » (La création de genre (doing gender)), *Gendernye tetradi. Vypusk pervyj* (Les cahiers de genre. Première édition), St. Pétersbourg, 1999.
124. Ušakin S.A., « Pol kak ideologičeskij produkt » (Sexe comme un produit idéologique), *Človek* (L'homme), 1997, n° 2.
125. Ušakova V.G., « Ženšina kak sub"ekt političeskogo processa » (La femme comme un sujet du processus politique), *Vestnik Sankt-Peterburgskogo universiteta*, 2000, n° 2, seriâ 6.
126. Vengerova Z., « Russkaja zensčina » (Femme russe), *La Revue des Revues*, Paris, sept. 1897, cité dans *Lettres russes*, Paris, LRS, 1996, n°19.
127. Vera Gajardo A., « Les discours de genre dans la campagne présidentielle de Michelle Bachelet : une critique féministe », *Raisons politiques*, Presse de Sc Po, 2008/3, n° 31.
128. Virgili F., « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue historique*, Presse de Sc Po, 2002/ 3, vol 75.
129. Virginie J., « Pour une intégration du genre par les sciences de l'information et de la communication », *Questions de communication*, n°16, 2009.
130. *Voprosy strahovaniâ* (Les questions de l'assurance), 1914, n°8.
131. Vorožihina K., « Ženskoe i mužskoe v obščestve i kul'ture » (Féminin et

masculin dans la société et dans la culture), *Zdravyj smysl* (Le bon sens), 2008/09, n° 1.

132. *Vse lûdi sestry. Bûlleten' №1-2*, Peterburgskij centr gendernyh problem, St. Pétersbourg, 1993.

133. Xruscev N.S., « Discours aux travailleurs agricoles de l'Ukraine » dans *Izvestija* (24.12.1961).

134. Zaslavskâ T., « Avangard rossijskogo delovogo soobšestva: gendernyj aspekt (stat'â pervaâ) » (Avant-garde de la communauté d'affaire russe : l'aspect de genre (première article)), *Sociologičeskie issledovaniâ* (Les recherches sociologiques), 2006, n° 4.

135. Zdravomyslova O., « Lorsque la réussite individuelle l'emporte sur le mariage » paru dans *Itogi* et reproduit dans *Le Courrier international* (2-8 avril 1998).

Les recueils statistiques et les rapports analytiques.

1. « 1968-2008 : Evolution et prospective de la situation des femmes dans la société française », *République Française, avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental*, 2009.

2. *Chiffres clés 2008. L'égalité entre les femmes et les hommes*, Service des droits des femmes et de l'égalité, ed. Dicom mars 2009.

3. Commission européenne. *Guide EQUAL de l'intégration de la dimension de genre*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005.

4. Commission européenne. *Les femmes et les hommes dans la prise de décision 2007 – Analyse de la situation et tendances*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008.

5. *Conseil économique et social : Rapport d'activité*, Les éditions des Journaux officiels, 2007.

6. « Femmes et Hommes », *Gegards sur la parité*, Edition INSEE-Références Statistique publique, 2008.

7. « Femmes et Hommes », *Gegards sur la parité*, Edition INSEE-Références Statistique publique, 2004.
8. « Guide pour l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes », *Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales de l'égalité des chances*, Luxembourg, 2008.
9. *L'identité russe dans la dimension sociologique : le rapport analytique*, Moscou, in-t sociologii RAN, 2007.
10. *Les femmes et la politique en Europe : il est temps d'agir*, Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales de l'égalité des chances, Luxembourg, 2009.
11. *Otčet Rossijskoj ligi ravnopraviâ ženšin za 1915 god* (Le rapport du ligue pour la liberté des femmes russes), St. Pétersbourg, 1915.
12. Informations sociales 124, juin 2005, *Pays de l'Est politiques familiales et sociales*, Caisse nationale des Allocations familiales.
13. *Rapport sur égalité entre les femmes et les hommes*, Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales de l'égalité des chances, Belgium, 2009.
14. République française avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental, « 1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française », Communication du Conseil économique, social et environnemental présentée au nom du Bureau par Mme. Pierrette Crosemarie au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, 2009.
15. *The Global Gender Gap Report 2009*, Hausmann R., Harvard University, Laura D. Tyson, University of California, Berkeley, Zahidi S. is published by the World Economic Forum, Geneva, Switzerland 2009.
16. Woodward Alison E., « Vers l'équilibre entre les hommes et les femmes », *Conseil de de l'Europe. Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Strasbourg, ed. Conseil de l'Europe, 2002.
17. *Ženšina novoj Rossii: kakaâ ona? Kak živet? K čemu stremitsâ?* (La femme de la nouvelle Russie, qui est-elle ? Comment elle vit ? A quoi asire-t-elle ?), Moscou, In-t sociologii RAN, 2002.

18. «Ženšiny i mužčiny 2000» (Les femmes et les hommes), *Sbornik Goskomstat Rossii* (Le recueil du comité statistique d'Etat), Moscou, 2000.
19. *Ženšiny i mužčiny Rossii 2008* (Les femmes et les hommes), stat.sb. (Recueil statistique), Moscou, 2008.
20. Zimmermann M-J, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000: un bilan contrasté Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, mars 2005.

Les ouvrages encyclopédiques.

1. Barsenkov A.S., Koreckij V.A., Fderal'noe sobranie Rossijskoj Federacii (L'Assemblée fédérale de la Fédération Russe), Moscou, MONF, 1996.
2. Černev A.D., *229 kremlevskih voždej: Politbûro, Ogrbûro, Sekretariat CK. Kommunističeskaâ par'tiâ v licah i cifrah* (229 chefs de Kremlin : Orgburo, Politburo, Secrétariat, Parti communiste en visages et en chiffres), Moscou, 1996.
3. *Filosofskij ènciklopedičeskij slovar'* (Le dictionnaire philosophique, encyclopédique), Moscou, INFRA, 2000.
4. *Gosudarstvennaâ дума: Zakony 6 avgusta 1905 goda* (Douma d'Etat : les lois du 6 août 1905), St. Pétersbourg, 1905.
5. Kantonovič Â.A., « Zakony o ženšinah » (Les lois sur les femmes), *Graždanskoe zakonodatel'stvo t 10 č 1* (Les droits civils. 10 vol, 1 partie), St. Pétersbourg, 1899.
6. L'Analyse des données des deux recueils : « Pravitel'stvo Rossii » (Le gouvernement russe), *Sbornik avtorizirovannyh biografij* (Le recueil des biographies), Moscou, 1997.
7. *Narodnye deputaty RSFSR. Spravočnik « Kto est' kto »* (Les députés du peuple de la RSFSR. Série « Qui est qui »), Moscou, Vneštorizdat, 1991.
8. *Narodnye deputaty SSSR. Spravočnik « Kto est' kto »* (Les députés du peuple de l'URSS. Série « Qui est qui »), Moscou, Vneštorizdat, 1990.

9. Pčelov E.V., Čumakov V.T. « Praviteli Rossii : ot Ūriâ Dolgorukogo do naših dneĵ » (Les gouverneurs de la Russie : de Yurii Dolgoroukii jusqu'aux nos jours), *Ežegodnyj spravočnik po istorii Rossii*, 3e izd, Moscou, Grant.
10. Pravitel'stvo Rossii (Le gouvernement russe), *Sbornik avtorizirovannyh biografij* (Receuil des biographies), Moscou, 1997.
11. *Programmnye dokumenty političeskij partij rossii dooktâbr'skogo perioda* (Les documents des programmes des partis politiques de la Russie avant les événements d'octobre), Moscou, 1999.
12. *Programmy političeskij partij Rossii* (Les programmes des partis politiques russes), St. Pétersbourg, 1917.
13. *Sovet Ministrov SSSR, Spravočnik serii « Kto est' kto »* (Le conseil des ministres. Série « Qui est qui »), Moscou, 1990.
14. *Spravočnik Pravitel'stvo Rossii i Federal'nye organy ispolnitel'noj vlasti* (Série : Le gouvernement de la Russie et les organes fédéraux du pouvoir exécutif), Moscou, 1995.
15. *The Oxford Companion of Philosophy*, N.Y., 1995.

Les matériaux des conférences et des congrès.

1. Doklad Peto A., *Razryv i vosstnovlenie istorii ženštin v Vengrii, na pervoj regional'noj konferencii Gendernye issledovaniâ v stranah perehodnogo perioda 9-12 sentâbrâ 1998* (La communication de Peto A. La destruction et la restructuration de l'histoire des femmes à Belgrad. Première conférence régionale : les recherches de genre dans les pays en transition), Belgrad.
2. « Gendernoe ravnopravie v Rossii » (L'égalité de genre en Russie), *materialy meždunarodnoj naučnoj konferencii, posvâsennoj stoletiju Pervogo Vserossijskogo ženskogo S"ezda 1908 goda (21-23 marta 2008 goda)* (Les documents de la conférence scientifique internationale consacrée à 100 ans du Premier congrès des femmes panorusse 1908), eds. Puškareva N.L. , Murav'eva M.G., Novikova N.V., St. Pétersbourg, Aletejâ, 2008 .
3. *Genre et développement : les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques,*

actes du colloque régional, 30 et 31 mars 2007, Lille, Paris, L'Harmattan, 2008.

4. « Konceptiâ «gendernogo graždanstva» Benhabib S. i problema migracii » (Le concept de la civilité de genre de Benhabib S. et le problème de la migration), *Migracionnaâ politika v XXI veke Materialy meždunarodnoj naučno praktičeskoj konferencii*, 3-4 iûnâ 2004 Dubrova, Rostov-na-Donu Izd RÛI MVD Rossiib, 2004.

5. « Lûdi i roli. Gendernyj forum. Materialy programmy » (Les gens et les rôles. Le forum de genre. Les documents du programme), *Gendernaâ politika i SMI na postsovetskom prostranstve* (La politique de genre de média sur l'espace postsoviétique), Zvezda, St. Pétersbourg, 2003.

6. Škol'nikov A.I., « Skandinavskaâ model' gendernogo ravenstva » (Le modèle scandinave de l'égalité de genre), *Ženskie miry 99, 7j Vsemirnyj kongress i gendernye issledovaniâ v Rossii* (Les mondes des femmes 99, 7^{ème} Congrès mondial et les recherches de genre en Russie), Ivanovo, 1999.

7. V^{ème} Vserossijskij kongress politologov. *Izmeneniâ v politike i politika izmenenij: strategii, instituty, aktory. Tezisy dokladov* (5^{ème} Congrès des politologues russes. Les changements en politique et la politiques des changements : les stratégies, les instituts et les acteurs. Les thèses des rapports), Moscou, RAPN, CD-ROM (ISBN 978-5-248-00344-0), 2009.

8. Woodwark A. E., “Too late for mainstreaming ? Dealing with difference in Brussels”, ECPR Joint Sessions of Granada, 14-19 April 2005, *Workshop on “The Future of Gender Equality in the European Union”*.

9. « Ženšina na rubeže vekov » (La femme aux confins de deux siècles), *materialy naučno-praktičeskoj konferencii* (Les documents de la conférence scientifique), Magnitogorsk, 2001.

10. « Ženskie miry – 99 » (Les mondes féminins), *7oj Vsemirnyj kongress i gendernye issledovaniâ v Rossii* (7^{ème} congrès mondiale et les recherches de genre), Moscou, 1999.

11. Zhukova O.I., « Rossijskie ženšiny: meždû prošlym i budušim, meždû tradiciej i novaciej » (Les femmes russes : entre le passée et le future, entre la tradition et l'innovation), *Dialog civilizacij : Vostok-Zapad. Problema meždikul'turnoj kommunikacii: materialy Pâtoj meždunacionalnoj naučnoj konferencii*

molodyh učených, posvášennoj 45-letij RUDN (Le dialogue des civilisations : Orient-Occident. Le problème de la communication interculturelle : les documents de 5^{ème} conférence enteruniversitaire des jeunes chercheurs, consacré 45^{ème} anniversaire de RUDN), ed. Počta Ū.M., Satybaldinova K.M., Moscou, Izd-vo RUDN, 2005.

12. Zhukova O.I., « Transformaciâ ženskih političeskich èlit, gendernaâ rekonstrukciâ sovremennogo političeskogo prostranstva rossijskogo obšestva » (La transformation des élit politiques russes, la reconstruction de genre de l'espace politique de la Russie contemporaine), *Dialog cividizacij: Vostok-Zapad. Globalizaciâ i mul'tikul'turalizm: Rossiâ v sovremennom mire. Materialy mežvuzovskoj naučnoj konferencii* (Le dialogue des civilisations : Orient-Occident. La mondialisation et multiculturalisme : La Russie dans dans le monde contemporain), ed. Narbut N.P. , Moscou, Izd-vo, RUDN, 2007.

13. Zhukova O.I., « Francuzskoe « isključenie » : osobennosti gendernoj disproporcii v politike » (L'exception française : les particularités de la disproportion de genre en politique), *V Vserossijskij kongress politologov. Izmeneniâ v politike i politika izmenenij: strategii, instituty, aktory. Tezisy dokladov* (5^{ème} Congrès des politologues russes. Les changements en politique et la politiques des changements : les stratégies, les instituts et les acteurs), Moscou, RAPN, 2009.

14. Zhukova O.I., « Izbirat' i byt' izbrannoj?! » - social'no-političeskij kontekst učastiâ ženšin v političeskoi žizni Francii » (Elire et être élue ?! – le contexte socio-politique de la participation des femmes dans la vie politique de France), *Materialy III Vserossijskogo sociologičeskogo kongressa* (Les documents de 3^{ème} congrès sociologique russe), Moscou, Institut sociologii RAN, Rossijskoe obšestvo sociologov, 2008. CD-ROM (ISBN 978-6-89697-157-3).

Les actes législatifs.

1. Conseil de l'Europe, Résolution de la IIe conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, doc EG (89)6, Strasbourg, 1989.
2. Gendernaâ strategiâ Rossijskoj Federacii 2002 god (La stratégie de genre de la Fédération de Russie, 2002).
<http://www.owl.ru/win/docum/rf/strategy/strategy.htm>
3. *Gosudarstvennaâ дума: Zakony 6 avgusta 1905 goda* (Douma d'Etat : les lois du 6 août 1905), St. Pétersbourg, 1905.
4. *O koncepcii ulučšeniâ položeniâ ženšin v Rossijskoj Federacii»; ot 26 avgusta 1996 goda № 1014* (Sur le concept de l'amélioration de la position des femmes au sein de la Fédération de Russie).
5. *O Nacional'nom plane dejstvij po ulučšeniû položeniâ ženšin i povyšeniû ih roli v obšestve do 2000 goda; ot 30 iûnâ 1996 goda № 1005* (Sur le plan national des actes de l'amélioration des positions des femmes et l'augmentation de leur rôle dans la société avant 2000 de 30 juin 1996 № 1005).
6. *O pervoočerednyh zadačah gosudarstvennoj politiki v otnošenii ženšin ; ot 18 iûnâ 1996 goda № 932* (Sur les tâches prioritaires de la politique d'Etat à l'égard des femmes de 18 juin 1996 № 932).
7. *O povyšanii roli ženšin v sisteme federal'nyh organov gosudarstvennoj vlasti i organov gosudarstvennoj vlasti sub"ektov Rossijskoj Federacii ; postanovleniâ Pravitel'stva Rossijskoj Federacii ot 8 ânvarâ 1996 goda № 6* (Sur l'augmentation de rôle des femmes dans les organes fédéraux du pouvoir étatique des sujets de la Fédération de Russie ; décret du gouvernement de la Fédération de Russie de 8 janvier de 1996, № 6).
8. *Ob odobrenii i vnesenii na rassmotrenie v Gosudarstvennuû Dumu Federal'nogo Sobraniâ Rossijskoj Federacii Konvencii o ravnom obrašenii i ravnih vozmožnostâh dlâ trudâsihsâ mužčin i ženšin: trudâsiesâ s semejnymi obâzannostâmi; ot 29 avgusta 1996 goda № 1032* (Sur l'approbation et le dépôt à la Douma d'Etat de la considération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la Convention sur l'appel égal et les possibilités égales pour les travailleurs hommes et femmes : les travailleurs avec les devoirs familiaux du 26 août 1996 №1014).

9. *Ob utverždenii Nacional'nogo plana dejstvij po ulučseniû položeniâ ženšin i povyšeniû ih roli v obšestve do 2000 goda* (Sur l'affirmation du plan national des actions vers l'amélioration de la situation des femmes et l'augmentation de leur rôle dans la société avant 2000).
10. *Ukazy Prezidenta Rossijskoj Federacii ot 4 marta 1993 goda № 337* (Les Décrets du président de la Fédération de Russie de 4 mars 1993, № 337).

Les thèses et les mémoires.

1. Anisimova S.A., *Èvolúciâ roli ženšin v političeskom processe Rossii* (L'évolution du rôle des femmes dans le processus politique en Russie) Dissertaciâ kandidata političeskikh nauk (La thèse du doctorat de sciences politique), Moscou, 2001.
2. Brigadnova L.G., *Gendernaâ asimmetriâ social'nogo razvitiâ v sovremennoj Rossii*, (L'assymetrie de genre du développement social en Russie actuelle), avtoreferat dis. kandidata sociologičeskikh nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences sociologiques), Moscou, 2008.
3. Černova I.I., *Social'noe vospriâtie duhovnyh cennostej sovremennymi ženšinami* (La perception sociale des valeurs spirituelles par les femmes actuelles), Avtoref. diss. kand. sociol. nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences sociologiques), Moscou, AON pri CK KPSS, 1991.
4. Dosina N.V., *Političeskoe učastie graždan Rossii na rubeže XX-XXI vekov: gendernaâ strategiâ* (La participation des citoyens en Russie en XX^{ème} et XXI^{ème} siècles : la stratégie de genre), avtoreferat dis. doktora političeskikh nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences politiques), Moscou, 2004.
5. Dubrova O.A., *Obraz ženšiny v politike: institucional'nyj, normativnyj i funkcional'nyj analiz* (L'image des femmes en politique : l'analyse institutionnelle, normative et fonctionnel), Dissertaciâ kandidata političeskikh nauk (Thèse de doctorat de sciences politiques), Rostov-na-Donu, 2002.

6. Džumahonova M.A., *Mesto i rol' ženšiny v političeskoj žizni obšestva: Na materialah Tadžikistana* (La place et le rôle de la femme dans la vie politique de la société : l'exemple de Tadjikistan), Dissertaciâ kandidata političeskih nauk (Thèse de doctorat de sciences politiques), Dušanbe, 2006.
7. Fedorova T.V., *Gendernye stereotipy kak faktor formirovaniâ imidža politika* (Les stéréotypes de genre comme le facteur de la formation de l'image politique), Dissertaciâ kandidata političeskih nauk (Thèse de doctorat de sciences politiques), Moscou, 2008.
8. Fofanova K.V., *Institucionalizaciâ gendernyh otnošenij v social'noj sfere* (L'institutionnalisation des relations de genre dans la sphère sociale), avtoreferat dis. doktora sociologičeskih nauk (Rapport de thèse de sciences sociologiques), Saransk, 2006.
9. Gneduš A.A., *Politiko-administrativnye èlity postsovetskoj Rossii: gendernoe izmerenie* (Les élites politiques et administratives de la Russie postsoviétique : la dimension de genre), Dissertaciâ kandidata političeskih nauk. (Thèse de doctorat de sciences politiques), Krasnodar, 2006.
10. Ivanova N.A., *Gendernoe neravenstvo v sisteme političeskoj vlasti*, (L'inégalité de genre dans le système du pouvoir), Dissertaciâ kandidata sociologičeskih nauk (Thèse de doctorat de sciences sociologiques), St. Pétersbourg, 2005.
11. Kanap'ânova R.M., *Gendernye processy v strukture gosudarstvennoj vlasti RF: social'no-političeskij aspekt* (Les procès de genre dans les structures du pouvoir étatique en Russie : l'aspect socio-politique), Dissertaciâ doktora političeskih nauk (Thèse de doctorat de sciences politiques), Moscou, 2007.
12. Kolesnikova N. N., *Gender v tradicionnoj russkoj kul'ture* (Le genre dans la culture traditionnelle russe), avtoreferat dis. kandidata filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), Stavropol', 2007.
13. Koroleva T.A., *Feminizm: idejno-teoretičeskie osnovy i političeskaâ praktika* (Féminisme : les bases théorétiques et la pratique politique), avtoreferat dis. kandidata političeskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences politiques), St. Pétersbourg, 2007.

14. Kotovskaâ M.G., *Sociokul'turnye aspekty gendernykh problem v Rossii : istoriâ i sovremennost'* (Les aspects socio-culturels des problèmes de genre en Russie : l'histoire et l'actualité), avtoreferat dis. doktora istoričeskikh nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences historiques), Moscou, 2005.
15. Kundrûckova I.V., *Dinamika političeskogo povedeniâ v postsovetskoj Rossii: gendernyj kontekst* (La dynamique du comportement politique en Russie postsoviétique : le contexte de genre), avtoreferat dis. kandidata političeskikh nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences politiques), Rostov-na-Donu, 2007.
16. Lexton B.M., *L'égalité entre les femmes et les hommes face à l'emploi : genèse et institutionnalisation multi-niveaux d'un référentiel communautaire d'action publique*, Thèse de doctorat : Science politique, Bordeaux 4, 2005
17. Listikova S.A., *Gendernyj faktor v sovremennoj politike* (Le facteur de genre dans la politique contemporaine), Dissertaciâ kandidata političeskikh nauk (Thèse de doctorat de sciences politiques), St. Pétersbourg, 2002.
18. Mechin S. Wickers V., Sorrenti C., *L'égalité hommes- femmes dans l'accès à la fonction publique*, Mémoire de séminaire de Grands Services Publics, IEP, Bordeaux, 2004.
19. Mítina N. G., *Èvolûciâ idej gendernogo ravenstva v rossijskikh filosofskih utopiâh: konec XIX-seredina XX vv* (L'évolution des idées de l'égalité de genre dans les utopies philosophiques russes : fin de XIX^{ème} demi XX^{ème} sciecle), avtoreferat dis. kandidata filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), Vladivostok, 2006.
20. Nadolinskaâ L.N., *Konstruirovanie gendernogo diskursa i strategii gendernogo partnerstva: teoretičeskie predstavleniâ i realii sovremennoj Rossii* (La construction de discours de genre et la stratégie de partenariat de genre : les représentations théoriques et les réalités de la Russie contemporaine), avtoreferat dis. doktora filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), Rostov-na-Donu, 2008.
21. Ovčarova O.G., *Gendernaâ asimmetriâ politiki : neinstitutional'nye i institucional'nye aspekty* (L'assymétrie de genre en politique : les aspects

institutionnels et non institutionnels), dissertaciâ doktora političeskikh (Thèse de doctorat de sciences politiques), Samara, 2008.

22. Pionchon S., *Femmes et politique. Eléments d'explication d'une sous-representation*, Thèse de doctorat de sciences politique, Grenoble, 2001.

23. Polûškevič O.A., *Specifika ideologii sovremennogo feminizma v usloviâh Rossii* (La spécificité de l'idéologie du féminisme contemporain dans les conditions russes), avtoreferat dis. kandidata filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), Irkutsk, 2006.

24. Potapenkova A. A., *Social'no-filosofskij analiz gendernyh otnošenij v sovremennom obšestve* (L'analyse socio-philosophique des relations de genre dans la société contemporaine), avtoreferat dis. kandidata filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), Moscou, 2006.

25. Ramot M., Sledziewski E., *Le lobby européen des femmes: la voie institutionnelle du féminisme européen*, Mémoire de recherche, Science politique, Strasbourg 3, IEP, Paris, Budapest, L'Harmattan, 2006.

26. Roo H., *Femmes, partis politiques et pouvoir*, Memoire de recherche, Bordeaux IEP, 2000.

27. Semënova V.È., *Osobennosti gendernyh otnošenij sub"ektov deâtel'nosti v sisteme sfer obšestvennoj žizni* (Les particularités des relations de genre des sujets de l'activité dans le système de la vie publique), avtoreferat dis. kandidata filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), 2006.

28. Simon J., *La parité en politique*, Memoire de recherche, Bordeaux, IEP, 2000.

29. Voločaj A.V., *Gendernye aspekty povsednevnosti v sovremennom obšestve* (Les aspects de genre de quotidien dans la société moderne), avtoreferat dis. kandidata filosofskih nauk (Rapport de thèse de doctorat de sciences philosophiques), Rostov-na-Donu, 2007.

30. Zdravomyslova O.M., *Gendernye aspekty sovremennyh rossijskikh transformacij: problemy metodologii issledovaniâ* (Les aspects de genre des transformations en Russie contemporaine : les problèmes de la méthodologie

de la recherche), dissertaciâ doktora filosofskih nauk (Thèse de doctorat de sciences philosophiques), Moscou, 2008.

Les sources internet.

1. Agacinski, S. Politique des sexes. Site de la Discrimination Hommes-Femmes en Politique.
<http://europdhfp.free.fr/pages/sommaire1/parite-livre.html>
2. Bard Ch. Les femmes et le pouvoir. – Mode of access:
<http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=01>
3. Bard Ch., *Les premières femmes au Gouvernement* (France, 1936-1981) Mode d'accès <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero+01>
4. Bellanger A., *Les femmes sont-elles les meilleurs*. Mode d'accès :
http://www.courrierinternational.com:article/asp?obj_id=69824
5. En politique, les femmes ont encore mauvais genre.
<http://www.inegalites.fr/spip.php?article953>
6. Femmes et pouvoir exécutif dans le monde. – Mode d'accès :
http://centre-histoire.sciences-po.fr/centre/groupes/femmes_politiques.html
7. <http://aleho.narod.ru/sociokult/preface.htm> Predislovie Matveevoj S.Â. ko vtoromu izdaniû knigi A.S.Ahiezera "Rossiâ: kritika istoričeskogo opyta." (L'introduction pour la deuxième édition de livre « Russie : la critique de l'expérience historique)
8. <http://europdhfp.free.fr/pages/sommaire.htm>
9. <http://id.erudit.org/iderudit/040381ar>
10. <http://multitudes.samizdat.net/L-ONU-alliee-des-femmes.html>
11. <http://regnum.ru/news/698191.html>
12. <http://tf1.lci.fr/infos/elections-2007/>
13. <http://www.a-z.ru/women/>

14. <http://www.constitution.ru/>
15. http://www.council.gov.ru/inf_sl/bulletin/item/297/index.html
16. <http://www.desirsdavenir.org/>
17. <http://www.erudit.org/revue/rf/>
18. <http://www.gender.ru/russian/glossary/>
19. <http://www.gov.spb.ru/gov/governor>
20. <http://www.inegalites.fr/index.php>.
21. <http://www.lemonde.fr/web/sequence/0,2-823448,1-0,0.html>
22. <http://www.mn.md/daily/article/2002/04/04/0301.html>
23. <http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/femmes>
24. <http://www.newsru.com/russia/01sep2006/matvi.html>
25. http://www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/list_rapports.htm
26. http://www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/rapport_03/rapportparite1.pdf
27. http://www.owl.ru/cgi/Content/runbroker.cgi?broker=Brokers::Showcontent&action=printversion&id_news=67919
28. <http://www.owl.ru/win/docum/rf/strategy/strategy.htm>
29. <http://www.topreporter.info/article22252.htm>
30. http://www.womensnews.ru/policy/power/2006/10/23/power_138.html
31. Kryštanovskaâ O. *Rossijskaâ èlita na perehode: Publičnaâ lekciaâ*, (L'élite russe en transition : le cours publique), http://www.polit.ru/lectures/2008/07/31/rus_elita.html
32. Massuz-Lavau J., *Les femmes et le pouvoir exécutif depuis 1981 : la France au regard du monde//Histoire et politique*. 2006. Mode d'accès : <http://www.histoire6politiaue.fr/index.php?numero-01>
33. Mihajlov, S. V. *Ženšiny i politika* (Femmes et la politique), Mode d'accès : www.politeia.ru/issues/info/1-98/mihailov.html
34. Mossû-Lavo, Ž. *Ravnoe predstavitel'stvo mužčin i ženšin v političeskoj žizni* (La représentation égale les femmes et les hommes dans la vie politique). Mode d'accès : <http://www.ambafrance.ru/IMG/pdf/Gender/pdf>

35. Nemcov B. V otličie ot Putina El'cin ne boâlsâ sil'nyh lûdej (Nemcov au lieu de Eltsine n'a pas peur de gens forts). Mode d'accès : www.politcom.ru/article/php?id=3812
36. Perrot M. *Les femmes*. Mode d'accès : www.diplomathie.fr/les-femmes-entretien-qvec6historienne-michelle-perrot_24359.htm.
37. Point G de la Plate-forme d'action de Pékin : <http://www.un.org/womenwatch>
38. Rodenberg Birte, Vihterih Krista, « Empowerment. Vliânie ženšîn na harakter vlasti » (Empowerment. L'influence des femmes au caractère du pouvoir), *Rezultaty issledovaniâ zarubežnyh ženskih proektov Fonda im. Genriha Bellâ* (Les résultats des recherches des projets étrangers des femmes du Fond Genrih Bell), la traduction et rédaction de T. A. Klimenkova, Berlin, 1999. <http://www.owl.ru/win/books/empowerment/2.htm>
39. Rojtman L., Kvoty dlâ ženšîn: «za» i «protiv» (Les quotas pour les femmes «pour» ou «contre»), Mode d'accès : <http://www.svoboda.org/programs/RT/2000/RT.121400.ASP>)
40. Sineau M., *Féminisation, crise politique et changement : le cas français*, P., 2006 <http://www.inegalites.fr/index.php>
41. Sorbets C., *Elites politiques, élections locales et partis politiques*, Working Paper n.80 Barcelona, 1993 http://ddd.uab.cat/pub/worpaper/1993/hdl_2072_1400/ICPS80.pdf
42. Tomas Kun, *Struktura naučnyh revolúcij* (La structure des révolutions scientifiques), Izd–AST, 2001. http://www.koob.ru/kuhn/struktura_nauchnih_revoluciy
43. www.bookshop.europa.eu
44. www.eu.int/comm/eurostat/
45. www.genrehistoire.fr
46. www.gks.ru
47. www.insee.fr
48. www.mnemosyne.asso.fr
49. www.politcom.ru/article/php?id=3812

50. www.pouchet.cnrs.fr
51. www.social.gouv.fr/femmes
52. www.un.org/womenwatch/fr
53. www.unifem.org
54. Žerebkina I., *Gendernye 90-e...: o performativnosti gendera v byvšem* (Les 90 de genre... : sur la performativité de genre à USSR).
www.gender.univer.kharkov.ua

Table des annexes

ANNEXE 1.....	431
ANNEXE 2.....	435
ANNEXE 3.....	437
ANNEXE 4.....	439
ANNEXE 5.....	443
ANNEXE 6.....	447
ANNEXE 7.....	451
ANNEXE 8.....	453
ANNEXE 9.....	455
ANNEXE 10.....	459
ANNEXE 11.....	463
ANNEXE 12.....	487
ANNEXE 13.....	489
ANNEXE 14.....	497
ANNEXE 15.....	503
ANNEXE 16.....	505
ANNEXE 17.....	513
ANNEXE 18.....	516

Annexe 1.

Subdivision de la Russie.

La **Russie** est une république fédérale, le plus grand pays du monde et l'un des plus peuplés (plus d'une centaine de nationalités reconnues). Pour gérer tous ces facteurs, la Russie est découpée en plusieurs niveaux de **subdivisions** territoriales. Ces subdivisions diffèrent énormément suivant leur degré d'autonomie et leur administration. La Russie est une fédération constituée de 83 **sujets**. Ces sujets ont des droits fédéraux égaux, c'est-à-dire une représentation égale (deux délégués chacun) au Conseil de la Fédération (chambre haute du Parlement russe). Ils diffèrent cependant dans le degré d'autonomie dont ils jouissent.

Il existe six catégories différentes de sujets fédéraux, les principales étant les *oblasts* (les plus communs, des unités administratives avec un gouverneur fédéral désigné et un pouvoir législatif élu localement) et les républiques (extrêmement autonomes et possédant leurs propres constitution, Président et Parlement). Il existe également des *kraïs*, des districts autonomes, deux villes fédérales et un *oblast* autonome.

Chaque sujet de la Fédération appartient à une des catégories suivantes :

- 21 **républiques** (республики, sing. Республика ; transcription française : *respoubliki*, sing. *respoublika*) — essentiellement autonomes avec un pouvoir supposé de sécession. Chacune a sa propre Constitution, un Président et un Parlement. Les républiques ne gèrent pas la politique étrangère. Le statut de république est généralement accordé pour le territoire d'une minorité ethnique spécifique.
- 46 **oblasts** (provinces) (области, sing. область ; transcription française : *oblasti*, sing. *oblast*) — les plus communs, représentant des unités administratives avec un gouverneur fédéral désigné et un pouvoir législatif élu localement.
- 9 **kraïs** (territoires) (края, sing. край; transcription française : *kraïa*, sing. *kraï*) — semblables aux oblasts mais généralement plus excentrés et moins peuplés.
- 1 **oblast autonome** (en russe se dit – « автономная область ») .
- 4 **districts autonomes** (en russe se dit – « автономные округа, sing. автономный округ ») — plus autonomes que les oblasts mais moins que les républiques, souvent avec la présence d'une minorité ethnique substantielle ou prédominante.

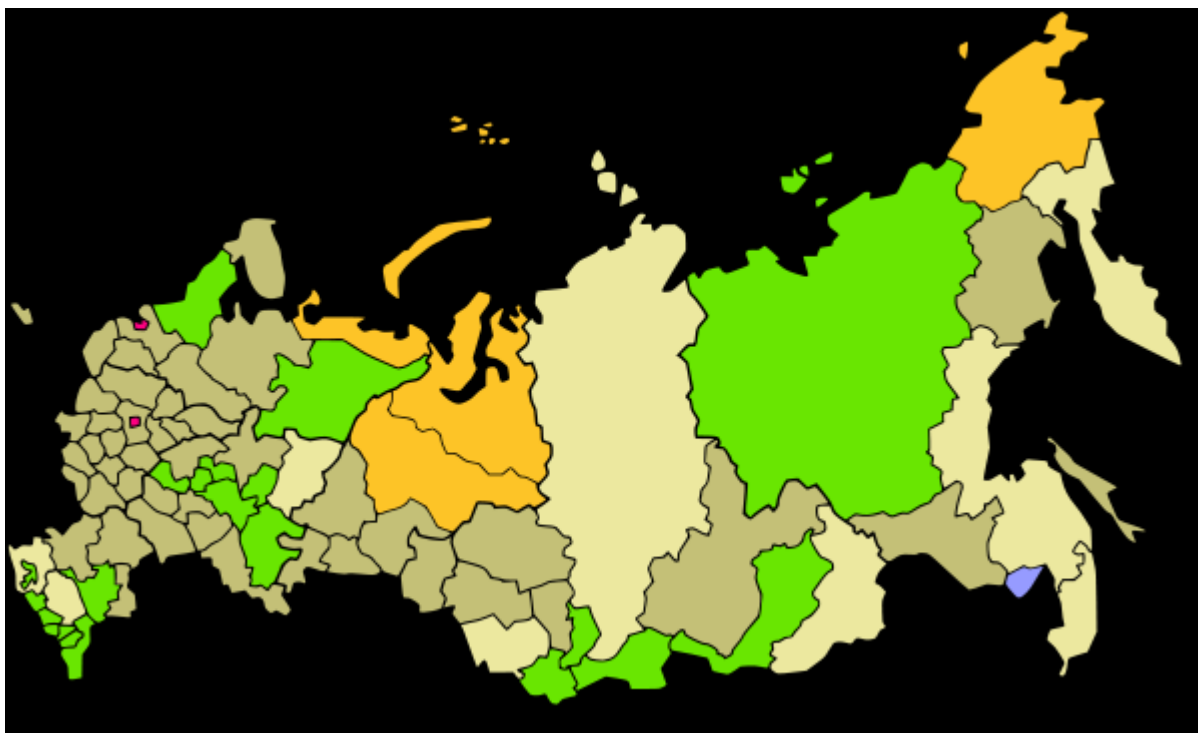
2 **villes fédérales** (en russe se dit - федеральные города, sing. федеральный город, la ville fédérale) — grandes villes fonctionnant comme des régions distinctes.

Les sujets fédéraux sont à leur tour subdivisés en :

- *Districts* ;
- *Villes et communes urbaines* sous la juridiction du sujet fédéral ;
- *Districts autonomes* sous la juridiction du sujet fédéral (bien qu'étant considéré comme des subdivisions de niveau inférieur, ils ont eux-mêmes le statut de sujet fédéral).

Le troisième niveau de subdivision comprend les :

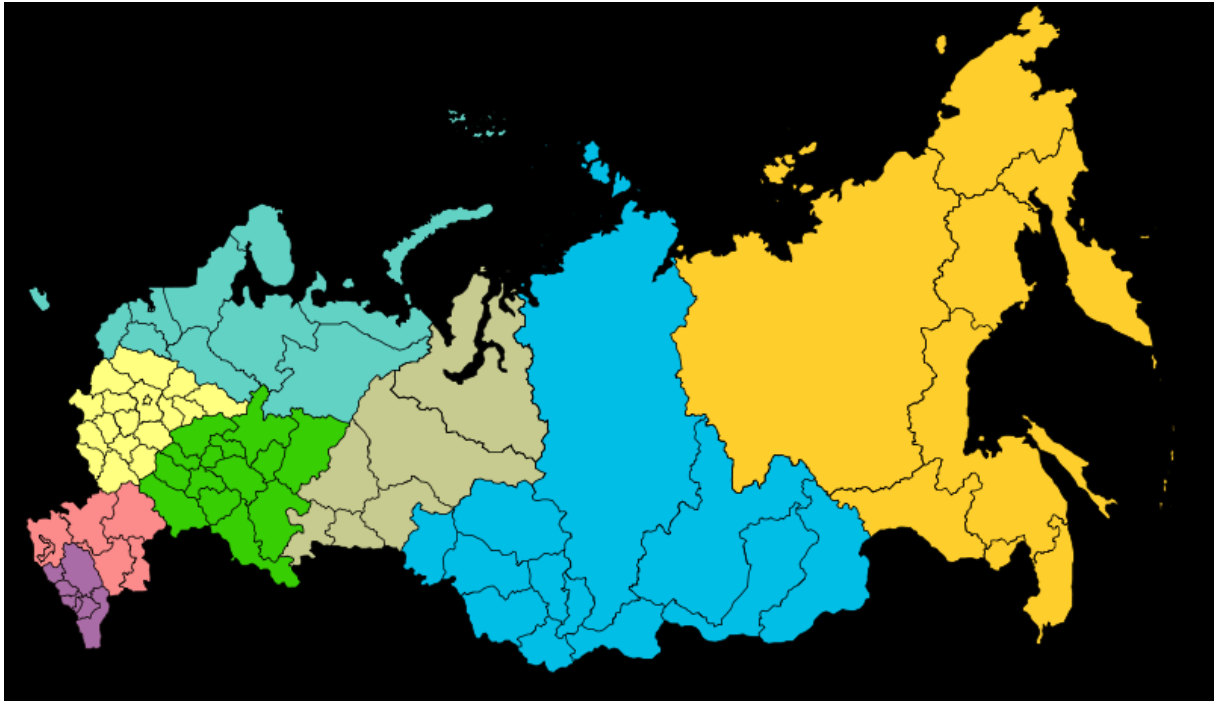
- *Selsovets* (russe : сельсовет(ы) ; translittération : selsovet(y)) (conseils ruraux) ;
- *Villes et zones urbaines/rurales de peuplement* sous la juridiction du district ;
- *Districts de ville* ;
- *Districts de zone de peuplement urbain*.



■ Républiques (21) ■ Oblasts (46) ■ Kraï (9) ■ Oblast autonome (1) ■ Districts autonomes (4)
■ Villes fédérales (2)

Les 83 sujets fédéraux de Russie sont regroupés dans huit **okrougs fédéraux** (OF), ou **districts fédéraux** (en Russe : федеральные округá, sing. федеральный округ; transcription française : *federalnye okrouga*, sing. *federalny okroug*), administré chacun par un plénipotentiaire nommé par le Président de la Fédération.

Les huit districts fédéraux sont les suivants (les villes entre parenthèses correspondent aux centres administratifs).



- District fédéral central (ou du Centre ; Moscou)
- District fédéral du Sud (Rostov-sur-le-Don)
- District fédéral du Nord-Ouest (Saint-Pétersbourg)
- District fédéral extrême-oriental (ou d'Extrême-Orient ; Khabarovsk)
- District fédéral sibérien (ou de Sibérie ; Novossibirsk)
- District fédéral de l'Oural (Iekaterinbourg)
- District fédéral de la Volga (ou de Privoljié ; Nijni Novgorod)
- District fédéral du Nord-Caucase (Piatigorsk)

Annexe 2

Les conditions idéologiques du statut des femmes en Russie.

L'analyse permet de diviser conventionnellement les conceptions idéologiques sur la question féminine en trois branches : conservatrice-patriarcale, libérale-démocratique et radicale-démocratique, ou socialiste.

1) **La conception conservatrice-patriarcale** consistait en l'acceptation du statut social des femmes existant comme étant juste, répondant aux intérêts non seulement des femmes, mais aussi de l'Etat et de la société, statut qu'il ne faut pas changer. Pour justifier du statut inférieur des femmes, on parlera de la nécessité de rendre à la famille toutes les capacités, et de la crainte qu'avec la croissance de la conscience et de l'activité, la femme perdra les meilleures propriétés de la nature féminine. Selon l'opinion des partisans de cette conception, l'indépendance économique des femmes les détournera du travail domestique et de l'éducation des enfants, de plus, l'accession à l'activité professionnelle intensifiera la compétition sur le marché du travail.

2) **La position libérale-démocratique** consistait en la négation de la justice du statut social existant des femmes, et la reconnaissance du droit des femmes à l'autodétermination, à l'autoréalisation dans toutes les sphères de la vie de la société. Les partisans de cette conception ont comme but d'atteindre l'égalité des sexes avec l'aide des réformes sans transformations radicales de l'ordre public.

3) Selon la conception **radicale-démocratique**, « l'émancipation » des femmes est réalisable seulement à la suite du changement de l'ordre politique et social.

Dans les conditions des réformes de la période 1861-1917, la conception principale était la conception conservatrice-patriarcale reconnaissant la femme comme l'être inférieur, incapable de s'élever jusqu'à la hauteur du service soutenant les intérêts d'ordre public. Il est à noter qu'une telle théorie était mentionnée dans la législation, notamment concernant les organes suprêmes du pouvoir d'Etat, les fonctionnaires, une partie considérable de la noblesse, les industriels. Plusieurs formations politiques ont accepté et maintenu cette pensée.

1) A la base théorique et morale de la pensée **conservatrice-patriarcale**, il y avait la conception chrétienne des relations entre les sexes, selon laquelle la femme est créée après le mari – est créée pour le mari. Un philosophe français connu, a dit à ce propos : « Amadouer les hommes, être utile, les élever, quand ils sont jeunes, s'en soucier, quand ils ont atteint l'âge viril, être le conseiller et la consolatrice, faire que leur vie soit agréable – voici le devoir des femmes à toutes les époques, les devoirs, qu'il faut apprendre dès l'enfance » (Rousseau, Emile) « les femmes se marient et servent pour qui prie, travaille et lutte » (L'évêque Gilbert Limeriksky au Moyen Age).

Les idées des conditions naturelles de l'infériorité des femmes étaient assez populaires dans le milieu public et scientifique. Il y avait des théories selon lesquelles les femmes sont physiquement plus faibles que les hommes, leur sang contient plus d'eau, leur cerveau est plus faible, mais la fonction de la maternité affaiblit sérieusement l'organisme, le niveau des capacités des hommes est plus élevé que celui des femmes. L'argumentation théorique de ce courant prenait une forme philosophique en Russie à cette époque-là, grâce aux travaux scientifiques populaires des philosophes – F. Nietzsche, A. Schopenhauer. Pour créer l'image positive de l'action politique, l'élite politique s'adresse aux valeurs patriarcales, traditionnelles et acceptées dans la société. Finalement, la politique d'Etat en ce qui concerne les femmes apparaît comme l'expression des principes généraux moraux, religieux. Toutes ces représentations deviennent des arguments politiques pour la discussion des lois concernant les femmes et limitent les droits civils des femmes dans la sphère de la législation familiale, des droits à l'instruction, des études professionnelles. C'est pourquoi la législation de cette période définissait la femme comme un être faible, qui a besoin d'une protection spéciale, comme un être pas tout à fait raisonnable, ayant besoin d'une autorité extérieure, et comme un être vicieux, à qui il faut définir des limites.

2) **La conception idéologique de l'égalité** des femmes s'est formée au début des années 1860, comme l'exigence naturelle de la vie, sous l'influence des transformations démocratiques publiques en Russie. Il faut remarquer que cette conception était la partie de la vie politico-culturelle des intellectuels progressistes. À la fin des années 70, les femmes ont commencé leur propagande des idées de l'égalité des sexes. Les paroles du professeur de droit, le député de la Douma d'Etat, L.I. Petrazhitskogo étaient très populaires parmi les démocrates et les intellectuels. En argumentant la nécessité de l'octroi aux femmes des droits politiques, il disait à la tribune de la Douma d'Etat : « Faire de la politique – signifie se soucier du bien total ; s'intéresser à la politique – signifie s'intéresser aux intérêts non mercantiles, égoïstes, mais aux intérêts du bien total [...] l'Octroi aux femmes des droits politiques et leur accorder des devoirs politiques et la responsabilité, c'est un moyen puissant d'obliger à laisser les gens à l'étroitesse égoïste des intérêts [...]»

3) Parallèlement à cette approche, au début du XX^{ème} siècle, en Russie, on a commencé à élaborer la théorie de la décision de la question féminine socialiste, ou la théorie **radicale-démocratique**. Elle se fondait sur les regards de K. Marx, A. Babel', qui trouvaient comme justification de l'assujettissement des femmes l'apparition de la production de marché et la domination de la propriété privée. En Russie, la question féminine des positions du marxisme fut élaborée par V. Lénine, A. Kollontaj, I.F. Armand, N.K. Krupsky et d'autres représentants des intellectuels révolutionnaires. Les réformes de 1905 dans le système politique, la structure étatique de la Russie contribuaient à la formation dans la conscience de la société de l'idéal de l'État fondé sur l'indépendance, les libertés civiles de ses membres. En 1905, pour la première fois en Russie, à l'initiative de la société de bienfaisance russe, on soumettait au ministère la requête du soutien des femmes à la participation à l'Assemblée des Etats, mais le gouvernement préféra garder le silence.

Annexe 3

La transformation des stéréotypes féminins en Russie.

Chaque temps a ses héros, d'après l'image féminine dominante dans la société, on peut mettre en évidence les buts de la politique publique et les besoins de la société. Aux cours des premières années du pouvoir soviétique, au cours de l'industrialisation et la collectivisation de l'économie, le pays avait une grande nécessité d'utiliser des mains-d'œuvre dans la production publique. Le besoin de la participation féminine aux processus de l'industrialisation du pays apparaît dans les conditions du manque de temps et de moyens pour l'adaptation des places traditionnellement masculines pour les particularités physiologiques et psychologiques féminines. L'image de la conductrice de tracteur Pacha Anguelina a représenté le symbole de la compatibilité d'un travail traditionnellement masculin et de la nature féminine.

Pacha Anguelina était une des premières femmes conductrices de tracteur, une travailleuse, qui est devenue très célèbre. Il y avait différentes formes de cette propagande dans les autres domaines industriels. Le jeune Etat Soviétique avait besoin de tels typages car la population masculine a été sensiblement réduite à cause de la guerre. L'autre raison de la popularité d'une telle image était le salaire modeste des hommes qui ne satisfaisait pas aux besoins de la famille. Les femmes sont obligées de travailler dans les villes et dans les chantiers industriels pour nourrir la famille. C'était une des formes de la mobilisation économique. L'image de la femme qui effectue le travail traditionnellement masculin était reproduite comme la forme supérieure de l'activité féminine sociale, dans la conscience des masses, ce qui répondait bien aux idéaux socialistes. La signification de l'image de Pacha Anguelina était très symbolique pendant les années 30 et correspondait aux destins de plusieurs femmes. Il est intéressant à noter que pendant la Deuxième Guerre Mondiale, seule l'URSS avait les subdivisions spéciales de combat complétées par les femmes pilotes (l'aviation de bombardement) et même par les tankistes. Le « travailleur » est devenu la notion sans genre. Premièrement, l'image de la femme soviétique faisait l'objet d'une certaine fierté et constituait une sorte de symbole du pays des Conseils. Deuxièmement, la société n'avait pas d'autres alternatives. Il était impossible de refuser des mains d'œuvres féminines. Troisièmement, le fait d'être « l'égal des hommes » devient une partie des orientations et des valeurs des femmes soviétiques. Il y avait une autre image qui confirmait aussi l'égalité entre les genres dans la société soviétique. L'image symbolisait non seulement la participation des femmes à la production égale avec les hommes, mais aussi la capacité de concurrencer les hommes dans les cardes des productions les plus novatrices et aux aspects et de l'activité scientifique.

Les statistiques témoignent que dans les années 60, la part des femmes dans le nombre total des spécialistes, avec des diplômes de l'instruction secondaire supérieure surpassait le même paramètre chez les hommes et s'accroissait constamment. En 1960, les femmes constituaient 59% des cadres diplômés et ce pourcentage restait au niveau de 60% jusqu'à 1985. Par conséquent, l'exemple de V. Terechkova symbolise l'intégration des femmes dans le monde scientifique. Il est devenu courant d'avoir un bon diplôme dans les spécialisations parfois non féminines.

Une nouvelle période post-soviétique a débuté. Le changement radical du système social, économique et politique dictait la nécessité de la recherche de l'image féminine adéquate, possible dans les conditions du marché et des transformations des demandes de la société. Pour les plus énergiques et ambitieuses, la société a proposé l'image de la femme entrepreneur - Irina Khakamada. Les femmes n'étaient pas très nombreuses pour suivre un tel trajet de leadership dans la vie de la société en transition, ce trajet est compliqué et long et il est souvent inaccessible à la majorité des catégories des citoyennes.

L'entrée des femmes dans le nombre des entrepreneurs s'est heurtée à un certain nombre de difficultés : les conditions de la pression fiscale, le remplacement et le changement fréquents des lois, les crédits coûteux, ainsi que d'autres attributs du marché russe problématique. La promotion de l'image d'Irina Khakamada n'a pas abouti et pour la plupart des femmes russes, ce trajet est difficile et peu désirable.

L'autre raison de la non-acceptation de l'image de la femme entrepreneur et de la femme dans la politique est la perception des valeurs féministes par les femmes russes. Premièrement, la société russe est la société des extrêmes. Probablement, les Russes craignent par intuition l'extrémisme dans l'idéologie féministe. Deuxièmement, l'égalité dans la solution soviétique portait les conséquences négatives en tout ce qui concerne la réduction de la natalité, la croissance du nombre des crimes féminins. L'image de la « business-lady » pouvait seulement rassembler une partie de la population. Donc, l'apparition d'une autre image est devenue indispensable pour la société. C'est une image de la femme-épouse de « nouveau russe » (nouveau riche).

Cette image possède une série d'avantages : elle peut répondre et satisfaire une grande audience, elle ne demande pas de qualifications professionnelles élevées pour atteindre à ce modèle du succès féminin. Les femmes doivent juste avoir les talents purement féminins qui ont été oubliés pendant ces décennies. L'introduction dans la conscience de masse du symbole du succès grâce à un bon mariage, correspondait à une circonstance spécifique. Le conflit entre la maison et le travail était la ligne dominante de la vie des femmes soviétiques pendant de longues décennies. Ainsi, les femmes-épouses des « nouveaux riches russes » ne sont qu'un certain groupe social avec son style de vie, son système des valeurs, en correspondant également à un certain type qui manifeste du succès dans la vie, qui s'introduit dans la conscience des femmes russes. Les deux dernières images sont les produits des relations du marché.

Chaque société possède ces propres héroïnes selon telle ou telle époque historique. Dans la plupart des cas, ces images des femmes sont déterminées par les buts des différentes politiques publiques, qui construisent le contexte social pour la place des femmes dans la société. Les politiques publiques édifient les relations entre les genres et se reflètent sur le champ politique ou parfois les femmes sont bien présentées mais n'exercent aucun rôle significatif⁵⁰¹.

⁵⁰¹ Barsukova S.Û., « Modeli uspeha ženšin sovetskogo postsovetskogo periodov : ideologičeskoe mifotvorčestvo' » (Les modèles du succès des femmes de la période soviétique et post soviétique : des mythes idéologiques), *Socis*, 2001, n° 2.

Annexe 4

Le pouvoir en URSS⁵⁰²

Structures et fonctionnement

L'ETAT

Le Soviet suprême

Le Soviet suprême est en principe l'organe supérieur du pouvoir d'Etat. Il se compose de deux chambres aux attributions semblables : le Soviet de l'Union et le Soviet des Nationalités. Le premier est élu par circonscriptions électorales comportant le même nombre d'habitants ; pour le second, chaque entité du système fédéral (république, région, *etc.*) est représentée indépendamment du chiffre de sa population (ainsi les différentes républiques fédérées envoient chacune le même nombre de députés).

Le Soviet suprême a, selon la Constitution, le monopole du pouvoir législatif. C'est lui qui a compétence pour voter les lois au sens propre (*zakon*). Les lois proprement dites sont cependant très rares et une partie considérable du pouvoir législatif est abandonnée à l'Exécutif. Le Soviet suprême désigne en son sein des commissions permanentes et ne se réunit lui-même en séance plénière que deux fois par an pour des sessions dépassant rarement deux ou trois jours. Pendant une très longue période, on n'enregistra que des votes à l'unanimité (à mains levées).

La direction du Parti joue un rôle important dans la sélection des candidats. La candidature unique n'est pas inscrite dans la Constitution, mais pratiquement dans les faits. Les candidats sont soit des membres du parti communiste, soit considérés comme « sans parti ». Le nombre de membres du Parti parmi les députés élus est souvent de l'ordre de 75%. Les députés sont élus pour cinq ans.

Le Présidium

Le Présidium du Soviet suprême est élu par les députés. Il se compose d'un Président (protocolairement « chef de l'Etat »), d'un premier vice-président, de 15 vice-présidents qui sont en fait les présidents des 15 républiques fédérées, d'un secrétaire et de 16 membres ordinaires. Parmi ces derniers figurent normalement des personnalités faisant partie de la direction du Parti. En dehors des sessions du Soviet suprême, c'est le Présidium qui détient le pouvoir législatif. Entre autres prérogatives, il nomme et révoque les ministres, déclare l'état de guerre, a le pouvoir de ratifier ou dénoncer les traités internationaux, est responsable du maintien de l'ordre public et de la sécurité de l'Etat. On peut assimiler ses fonctions à celles d'un « chef d'Etat collectif ».

Le Conseil des ministres et le gouvernement

Le gouvernement comprend quelque cent ministères et comités d'Etat ; les présidents des conseils des ministres des républiques fédérées en sont membres de droit. Tenu de rendre des comptes au Soviet suprême et à son Présidium, le gouvernement apparaît plutôt comme l'instance dirigeante de l'administration. Il ne se réunit pas régulièrement en séances plénières, aussi le véritable gouvernement est-il assuré par le présidium du Conseil des ministres, composé du Président et des vice-présidents.

Les soviets locaux

Le Soviet suprême et le Présidium sont en fait le sommet d'une pyramide dont la base est formée par les soviets locaux qui quadrillent le gigantesque territoire de l'URSS. Les

⁵⁰² L'URSS de Lénine à Gorbatchev : l'histoire, le système politique et économique, la société, les changements, collection GRIP – informations, 1989, p. 54-55.

instances des soviets locaux, comme celles de toutes les entités intermédiaires, reproduisent un schéma assez proche de celui des instances supérieures.

L'objectif déclaré des soviets locaux est d'assurer le contact entre le citoyen et la gestion des affaires publiques. Ils se réunissent en principe une fois par mois. A l'instar des autorités communales ou municipales des régimes occidentaux, ils doivent accomplir des tâches relevant de l'hygiène publique, de l'enseignement, du maintien de l'ordre, *etc.* Ils sont en plus supposés agir directement sur la vie économique : vérifier l'exécution du plan, tenter d'améliorer le niveau technique des unités de production situées sur leur territoire... Ces diverses tâches sont remplies par des « commissions permanentes » rassemblant, outre des délégués des soviets, des citoyens ordinaires qu'elles veulent associer à leurs travaux. Ainsi se constitue, en dehors des structures du Parti, une catégorie d'activistes, dont la fonction est d'augmenter le degré de participation des individus à la vie publique.

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes impliquées dans les soviets locaux ou l'efficacité de ces derniers. En 1966 déjà, lors du 23^{ème} Congrès du Parti, le Président Podgornyï insistait longuement sur la nécessaire « réanimation des soviets locaux ».

Le PARTI.

Le Congrès.

Défini comme « l'Instance suprême » du PCUS, le Congrès a en réalité cessé depuis longtemps d'être la source principale d'autorité au sein du Parti. Ces grandes assemblées réunissent plusieurs milliers de délégués élus par les organisations républicaines et régionales du Parti. Ce ne sont guère que des assises solennelles offrant aux dirigeants l'occasion de présenter un bilan et d'annoncer l'orientation de leur politique à venir. Le Congrès se réunit tous les cinq ans.

Le Comité central.

Le Comité central est élu par le Congrès à bulletin secret, sur la base d'une liste unique établie par l'instance supérieure. Il dirige les activités du Parti entre deux Congrès. Il comprend deux à trois cents membres auxquels s'ajoutent 100 à 200 suppléants. D'ordinaire, il se réunit en séances plénières une dizaine de jours par an. Il est doté d'un appareil permanent : les sections du Comité central (section internationale, section des cadres, *etc.*) et le Comité de contrôle du Parti qui est la juridiction disciplinaire centrale de ce dernier.

Le Secrétariat du Comité central et le Bureau politique.

Le Secrétariat du Comité central (une dizaine de membres) forme, avec le Bureau politique (dit aussi *Politburo*, 10 à 25 membres), le sommet de la pyramide. Organes suprêmes du pouvoir, ils dirigent en fait tout l'ensemble, le Parti comme l'Etat, y compris leur propre désignation. Ce sont les seules instances qui se réunissent une fois par semaine pour des séances qui ne sont pas de pure forme et où tous les sujets sont discutés.

Le *Secrétariat* est élu par le Comité central sur proposition du Bureau politique par un vote à mains levées. Ses fonctions ont fluctué au cours du temps. Il est chargé de la gestion administrative du Parti. Une de ses attributions les plus officieuses et les plus importantes fut son pouvoir de nomination dans l'appareil du Parti, ensuite dans celui du Parti et de l'administration étatique, faisant de ces milliers *d'apparatchiks* ses obligés. Divisé en plusieurs départements, dont le très puissant Agit-prop (Agitation et propagande), il fut maintes fois restructuré et ses pouvoirs ont diminué, généralement au profit de celui du Bureau politique.

Le *Bureau politique* fut, à certaines périodes (évidemment pas sous Staline), la seule institution où les décisions se prenaient à la majorité après une réelle discussion. Il contrôle toutes les nominations importantes dans le pays. C'est en son sein que se constitue, notamment, le Comité d'Etat à la Défense, chargé de la conduite des affaires militaires en temps de paix comme en temps de guerre, et dont le président est le Secrétaire général du Parti. Le Bureau politique regroupe en son sein, quasiment de droit, les chefs des plus grandes administrations

du pays, de l'armée, du K.G.B., *etc.* Seuls les membres titulaires ont le droit de vote lors des délibérations.

Le Secrétaire général.

Le Secrétaire général du Comité central du PCUS est en fait le numéro un du régime. Et les hommes forts du Kremlin sont ceux qui siègent à la fois au Secrétariat du Comité central et au Bureau politique.

Les organisations de base.

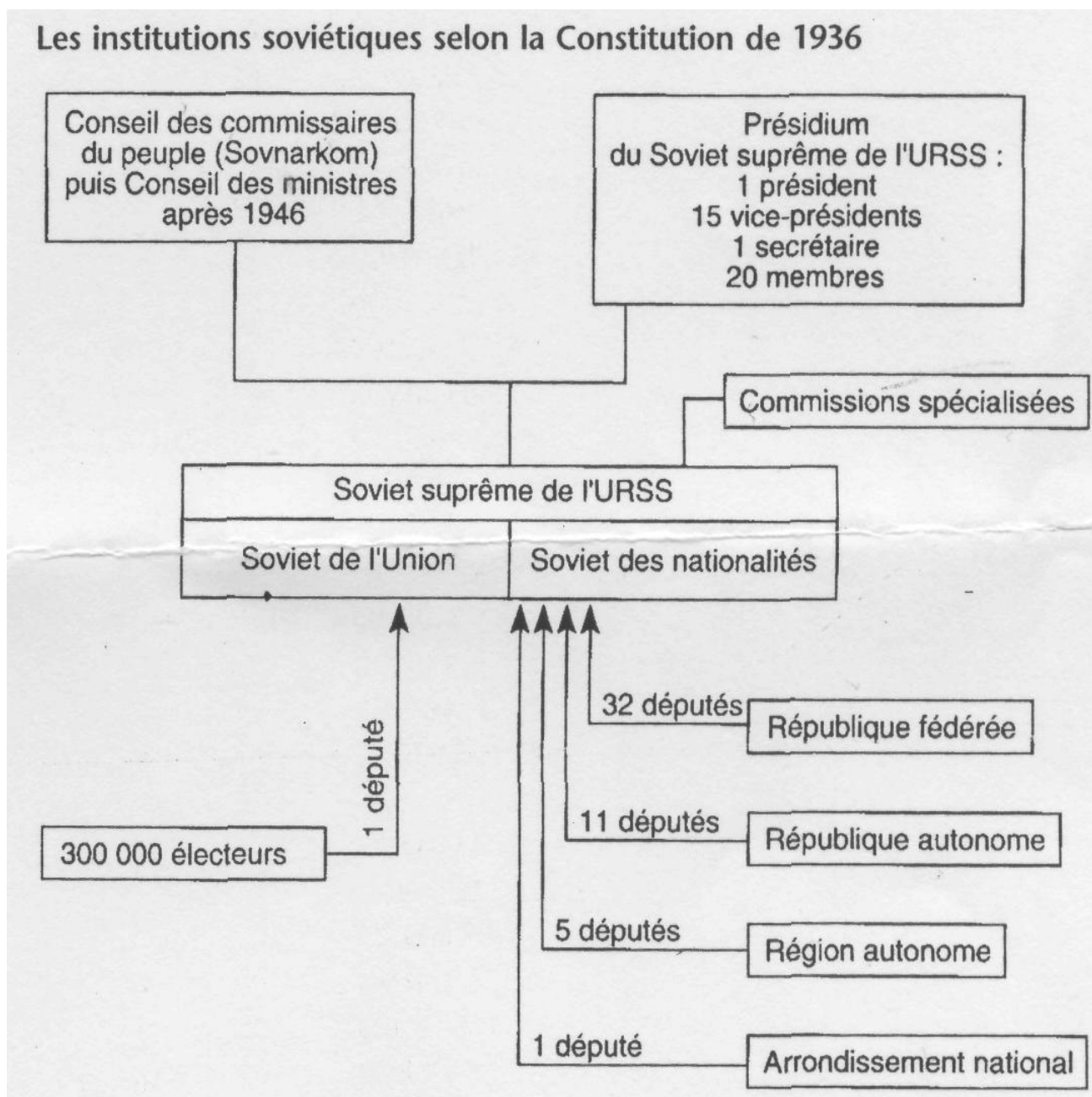
Les organisations de base du Parti (appelées «cellules» jusqu'en 1939) forment la base de l'immense organisation pyramidale. Leurs effectifs sont variables. Une organisation groupant un minimum de 15 membres est dirigée par un bureau. Celles dont l'effectif dépasse 150 membres peuvent recourir aux services d'un ou plusieurs permanents rétribués. Parmi les fonctions que les statuts du Parti leur attribuent : décider de l'admission de nouveaux membres, désigner ses délégués aux instances supérieures, exercer une influence générale sur le niveau politique de la population et sur le développement économique. Ses membres ont pour devoir d'exercer un rôle positif dans tous les centres de production où ils se trouvent afin de contribuer à l'exécution du Plan et suivre de près la vie de ces entreprises pour en améliorer la production. Cette intervention du Parti n'est pas sans créer des frictions avec l'administration. Quant à la volonté du PCUS d'exercer une influence idéologique, elle l'a conduit à fixer comme règle à ses membres de se grouper dans toutes les organisations représentatives (soviets locaux, syndicats, coopératives, *etc.*) dont ils font partie et où ils sont au moins trois. Ils peuvent ainsi se concerter, et recevoir les instructions du Parti afin d'imprimer à ces organisations une orientation conforme à la politique en cours. L'organisation de base dresse aussi, et tient à jour, une liste de candidats aux diverses fonctions publiques.

Le « centralisme démocratique ».

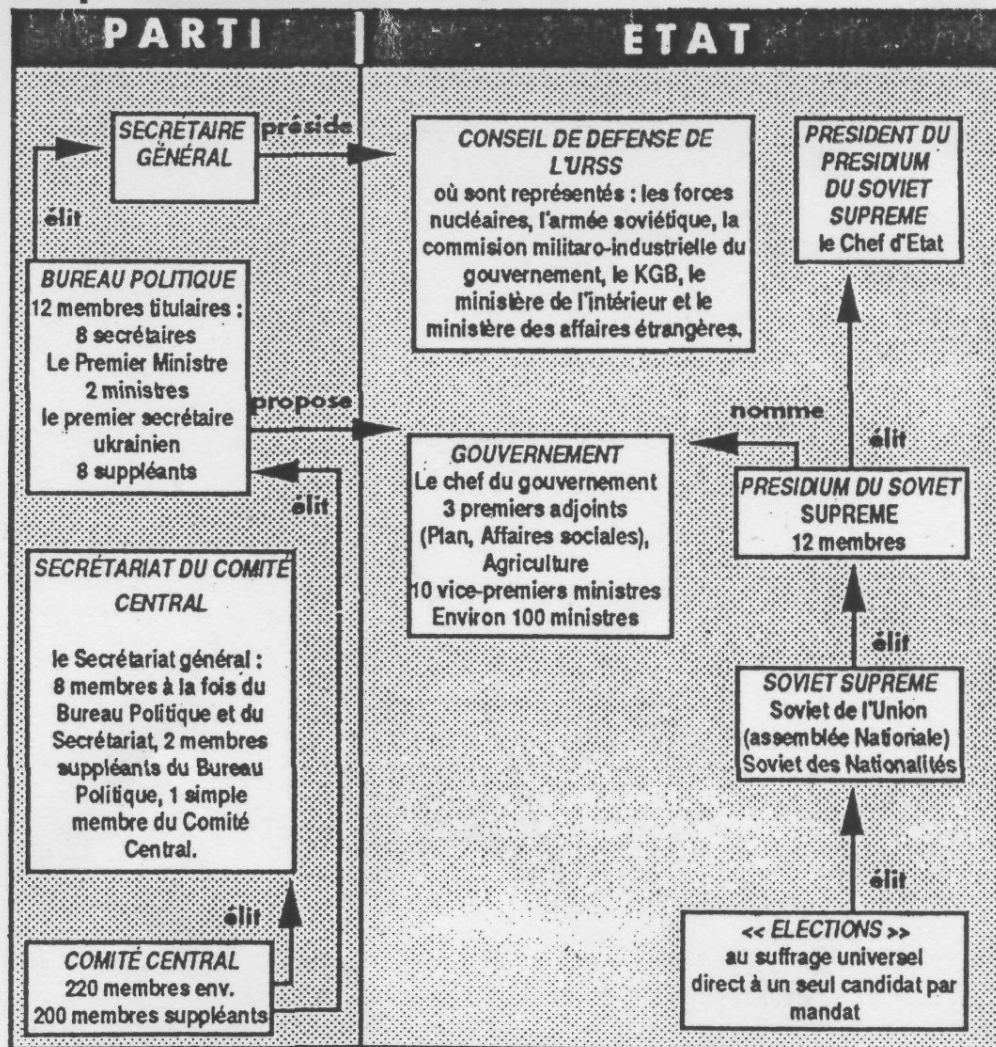
Le « centralisme démocratique » est le principe qui régit le fonctionnement du Parti. Officiellement, il doit assurer un va-et-vient constant entre la base et le sommet tant pour les décisions que pour le contrôle de leur mise en œuvre. Si dans nos démocraties occidentales, les instances des partis avec leurs compétences ne sont jamais parfaitement conformes à la réalité des faits, en Union soviétique, on est en pleine fiction, le flux du pouvoir allant du sommet vers la base.

Annexe 5

Source : d'après Lésage M., Le Système politique de l'URSS, PUF, « Thémis », Paris, 1987, Dans, Histoire de l'URSS, Dullin S., La Découverte, 2003, p. 34.

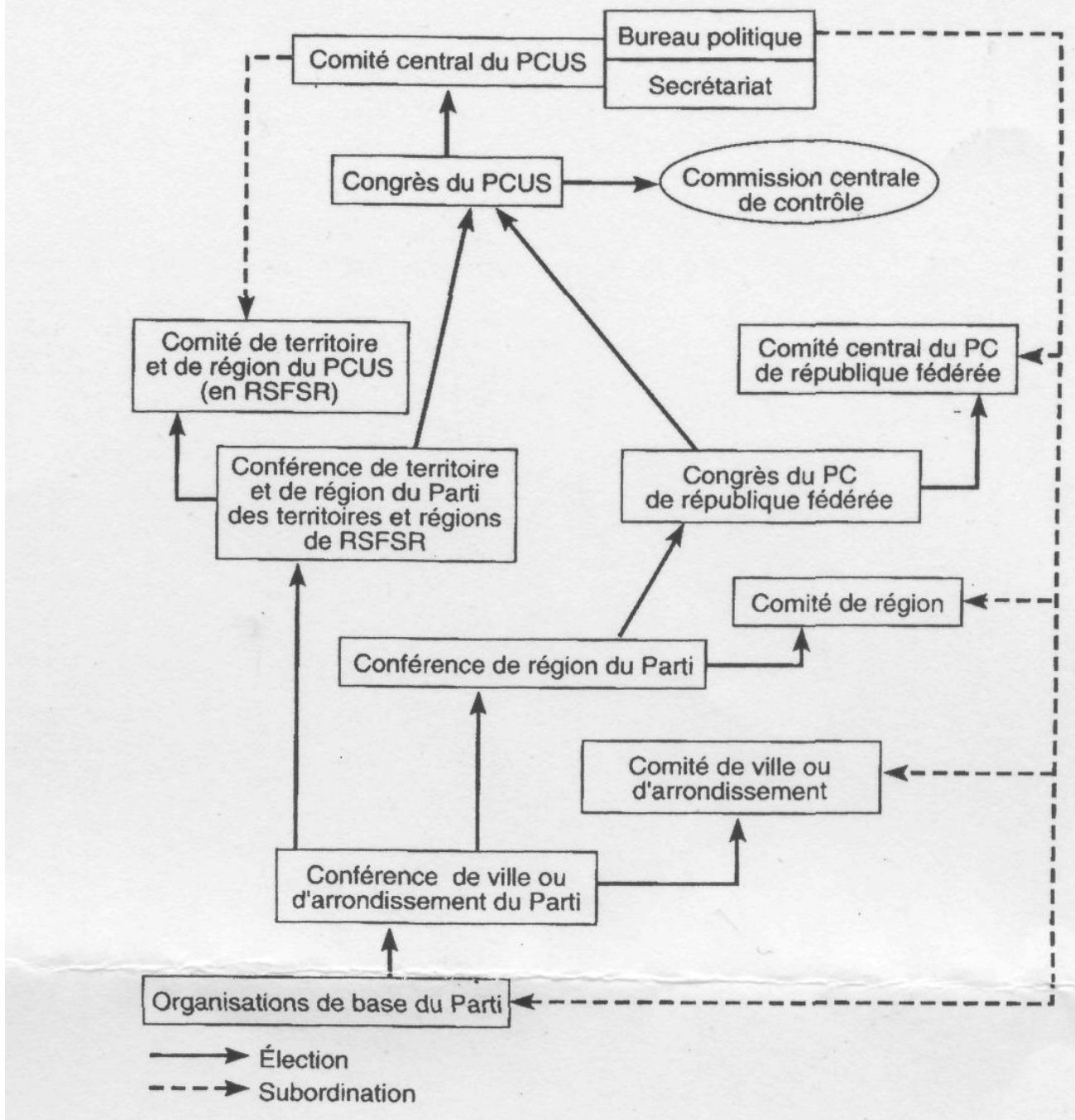


Le pouvoir en URSS (avant les réformes de 1988)



Source : Bachkatova N., *L'URSS de Lénine à Gorbatchev : l'histoire, le système politique et économique, la société, les changements*, GRIP, 1989, p. 56.

Structure globale du Parti communiste de l'Union soviétique



Source : d'après Lésage M., *Le Système politique de l'URSS*, PUF, « Thémis », Paris, 1987, Dans, *Histoire de l'URSS*, Dullin S., La Découverte, 2003, p. 64.

Annexe 6

Femmes au Gouvernement français:

Tableau 1 : Fonctions et durée au Gouvernement • Sont mentionnées en gras les parlementaires

BRUNSCHVICG Cécile	1936	12 mois	Sous-secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale du 4 juin 1936 au 21 juin 1937.
JOLIOT-CURIE Irène	1936	3 mois	Sous-secrétaire d'Etat à la Recherche du 4 juin 1936 à août 1936.
LACORE Suzanne	1936	12 mois	Sous-secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance du 4 juin 1936 au 21 juin 1937.
VIÉNOT Andrée	1946	7 mois	Sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports du 25 juin 1946 au 16 décembre 1946 puis du 16 décembre 1946 au 22 janvier 1947.
POINSO-CHAPUIS Germaine	1947	7 mois	Ministre de la Santé et de la Population du 24 novembre 1947 au 19 juillet 1948.
THOME-PATENÔTRE Jacqueline	1957	5 mois	Sous-secrétaire d'Etat au Logement et à la Reconstruction du 17 juin 1957 au 6 novembre 1957.
SID CARA Nafissa	1959	39 mois	Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des questions sociales en Algérie du 8 janvier 1959 au 14 avril 1962.
DIENESCH Marie-Madeleine	1968	84 mois	Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale du 31 mai au 4 juillet 1968. Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969. Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la réadaptation du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972 et du 5 juillet 1972 au 27 mai 1974.
PLOUX Suzanne	1973	10 mois	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education Nationale du 12 avril 1973 au 27 février 1974.
VEIL Simone	1974	62 mois	Ministre de la Santé du 27 mai 1974 à juillet 1979. [à nouveau ministre en 1993-1995, Santé, Affaires sociales, Ville]
GIROUD Françoise	1974	32 mois	Secrétaire d'Etat à la Condition féminine du 16 juillet 1974 au 27 août 1976. Ministre de la Culture d'août 1976 à mars 1977.
PELLETIER Monique	1978	49 mois	Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux de janvier à septembre 1978.

			Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de la Famille et de la Condition féminine de janvier 1978 à mai 1981.
DORLHAC Hélène	1974	27 mois	Secrétaire d'Etat chargée de la Condition pénitentiaire du 27 mai 1974 au 27 août 1976. [à nouveau secrétaire d'État de 1988 à 1991]
SAUNIER-SÉÏTÉ Alice	1976	64 mois	Secrétaire d'Etat aux Universités puis ministre des Universités du 12 janvier 1976 au 10 janvier 1978 et du 10 janvier 1978 au 13 mai 1981.
LESUR Annie	1974	18 mois	Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement préscolaire du 8 juin 1974 au 12 janvier 1976
SCRIVENER Christiane	1976	26 mois	Secrétaire d'Etat à la Consommation du 12 janvier 1976 à mars 1978.
PASQUIER Nicole	1978	40 mois	Secrétaire d'Etat à l'Emploi féminin du 10 janvier 1978 à mai 1981.
MISSOFFE Hélène	1977	14 mois	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale de mars 1977 à avril 1978.

Tableau 2 : Âge et charges familiales

Femmes ministres ou secrétaires d'Etat	Date de naissance - Décès	Âge à l'entrée en fonction	Statut civil et nombre d'enfants
BRUNSCHVICG Cécile	19 juillet 1877-1946	59 ans	Mariée, 4 enfants, la plus âgée a 35 ans, la plus jeune 17 ans.
JOLIOT-CURIE Irène	12 septembre 1897-17 mars 1956	38 ans	Mariée, 2 enfants, 9 ans et 4 ans.
LACORE Suzanne	Mai 1875- novembre 1975	61 ans	Célibataire.
VIÉNOT Andrée	7 juin 1901-20 octobre 1976	45 ans	Mariée (1929), 1 enfant (1940), veuve (1944).
POINSO-CHAPUIS Germaine	6 mars 1901-février 1981	46 ans	Mariée, 2 enfants dont un enfant handicapé.
SID CARA Nafissa	18 avril 1910- 1 ^{er} janvier 2002	47 ans	Célibataire.

THOME-PATENÔTRE Jacqueline	3 février 1906- 2 juin 1995	51 ans	Mariée, divorcée, veuve (1951), 2 enfants.
DIENESCH Marie-Madeleine	3 avril 1914- 9 octobre 1998	54 ans	Célibataire, sans enfants.
PLOUX Suzanne	2 mars 1908- 28 juin 1992	65 ans	Mariée, 7 enfants.
VEIL Simone	13 juillet 1927	46 ans	Mariée, 3 enfants.
GIROUD Françoise	21 septembre 1916-19 janvier 2003	57 ans	Mariée, séparée, 2 enfants.
PELLETIER Monique	25 juillet 1926	51 ans	Mariée, 7 enfants.
DORLHAC Hélène	4 octobre 1935	39 ans	Mariée, 3 enfants.
SAUNIER-SÉÏTÉ Alice	26 avril 1925-2003	50 ans	Divorcée, 2 enfants, veuve.
LESUR Annie	28 mars 1926	50 ans	Mariée, 2 enfants.
SCRIVENER Christiane	1 ^{er} septembre 1925	51 ans	Mariée, 1 enfant.
PASQUIER Nicole	19 novembre 1930	47 ans	Mariée, 3 enfants.
MISSOFFE Hélène	15 juin 1927	50 ans	Mariée, 8 enfants.

Tableau 3 : Professions et fonctions des femmes au Gouvernement

Ministres ou secrétaires d'Etat	Profession ou activité	Fonction
BRUNSCHVICG Cécile	Féministe	Education nationale
JOLIOT-CURIE Irène	Scientifique	Recherche
LACORE Suzanne	Institutrice à la retraite	Protection de l'enfance
VIÉNOT Andrée	Militante SFIO	Jeunesse et Sports
POINSO-CHAPUIS Germaine	Avocate	Santé et Population
SID CARA Nafissa	Professeure de lettres	Algérie
THOME-PATENÔTRE Jacqueline	Sans profession	Logement et Reconstruction
DIENESCH	Agrégée de lettres classiques	Education nationale et Affaires sociales

Marie-Madeleine		
PLOUX Suzanne	Sans profession	Education nationale
VEIL Simone	Magistrate	Santé
GIROUD Françoise	Journaliste	Condition féminine
PELLETIER Monique	Magistrate	Justice, Famille et Condition féminine
DORLHAC Hélène	Médecin	Condition pénitentiaire
SAUNIER-SÉÏTE Alice	Universitaire	Universités
LESUR Annie	Médecin	Enseignement préscolaire
SCRIVENER Christiane	Haut-fonctionnaire	Consommation
PASQUIER Nicole	Médecin	Emploi féminin
MISSOFFE Hélène	Sans profession	Santé et Sécurité sociale

• **Sources** : Jean Pascal, *Les femmes députés 1945-1988*, Paris, Jean Pascal, 1990 et le *Who's Who*, 1975-1976 et 1999.

Annexe 7

LES FEMMES AU GOUVERNEMENT, SOUS LES DIFFÉRENTS SEPTENNATS (1958-2001)

PÉRIODES	Effectif total	Nombre de femmes	% femmes
1959-1969 Charles de Gaulle	83	2	2,4
1969-1974 Georges Pompidou	68	2	3,0
1974-1981 Valéry Giscard d'Estaing	94	9	9,5
1981-1986 François Mitterrand 1 Gouvernement de gauche	70	7	10,0
1986-1988 François Mitterrand 1 Gouvernement de droite	42	4	9,5
1988-1993 François Mitterrand 2 Gouvernement de gauche	84	13	15,4
1993-1995 François Mitterrand 2 Gouvernement de droite	30	3	10,0
1995-1997 Jacques Chirac Gouvernement de droite	46	12	26,0

1997-2001 (27/04) Jacques Chirac Gouvernement de gauche	44	14	31,8
Total V^{ème} République	561	66	11,8

Source : Cabannes, 1990 ; secrétariat général de l'Assemblée nationale, 1996.

Annexe 8

L'évolution de la législation internationale, la question d'égalité.

<u>L'ONU</u>	<u>Conseil de l'Europe</u>	<u>Union Européenne</u>
<p>Le principe de l'égalité de droits des femmes et des hommes est consacré dans le préambule et dans les articles 1 et 55 de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945. Le préambule et l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 mentionnent eux aussi le principe de l'égalité des femmes et des hommes et l'interdiction de toute discrimination, notamment en raison du sexe.</p> <p>1975 : A l'initiative de l'ONU, 1975 est l'année internationale de la femme. La première Conférence mondiale sur les femmes adoptera, en septembre 1975, à Mexico City, le premier programme d'action mondial en faveur de la promotion des femmes.</p> <p>1977 : L'Assemblée générale des Nations Unies officialise la Journée Internationale des Femmes (résolution 32/142), une journée pour célébrer les droits des femmes dans le monde entier.</p> <p>1979 : L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes que la France ratifiera en 1983.</p> <p>1995 : L'Organisation des Nations Unies organise la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin du 4 au 15 septembre 1995. A cette occasion, sont adoptés une Déclaration politique et un Programme d'action qui identifie 12 domaines critiques et définit des objectifs stratégiques.</p> <p>2010 : Pékin + 15 : La 54^{ème} session de la Commission Condition de la Femme (CCF/CSW), du 1^{er} au 13 mars 2010, est consacrée au suivi de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Programme d'action de Pékin après son adoption.</p>	<p>La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 traduit la Déclaration universelle des droits de l'Homme en garanties internationales. La Convention et ses protocoles additionnels garantissent les droits civils et politiques, mais point les droits sociaux.</p> <p>Le Conseil de l'Europe crée dès 1979 un Comité ad hoc sur la condition féminine (CAHFM) chargé de coordonner la préparation de la conférence de Copenhague de 1980 qui doit évaluer à mi-parcours la décennie pour la femme des Nations unies. En raison de son mandat de protection des droits civils et politiques, le Conseil insiste dès 1979 sur l'importance de garantir les droits formels à l'égalité des femmes, mais aussi sur la nécessité de surmonter les obstacles non juridiques tels que les inégalités socio-économiques et les stéréotypes culturels qui empêchent la réalisation concrète de l'égalité, dans le domaine des droits sociaux et politiques en particulier.</p> <p>Convention européenne des droits de l'Homme – Article 14 – Interdiction de la discrimination Protocole no 7, Article 5 – Egalité entre époux Protocole no 12, Article 1 – Interdiction générale de la discrimination La Charte sociale européenne (révisée) de 1996. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE no 197) <i>Recommandations du Comité des Ministres :</i> Recommandation no R (98)</p>	<p>A l'opposé de l'approche globale de l'ONU et de la perspective du Conseil de l'Europe axée sur les droits civils et politiques, l'Union Européenne s'est limitée à intervenir dans le droit concernant la vie professionnelle.</p> <p>L'article 119 du Traité de Rome de 1958 constitue le fondement des politiques d'égalité dans le cadre de l'Union Européenne. Cet article a été suivi d'un certain nombre de directives portant sur l'égalité des salaires ou des traitements, le droit à la protection sociale et le droit relatif à la maternité pour les travailleuses.</p> <p>Avec le traité d'Amsterdam (signé le 2 octobre 1997) est entre en vigueur le 1^{er} mai 1999, l'égalité formelle de traitement est dépassée par une approche plus volontariste visant à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques communautaires. Il autorise également les Etats membres à adopter des actions positives pour assurer l'égalité de fait entre femmes et hommes dans la vie professionnelle.</p>

	<p>14 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.</p> <p>Recommandation no R (2000) 11 sur la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.</p> <p>Recommandation Rec (2002) 5 sur la protection des femmes contre la violence.</p> <p>Recommandation Rec (2003) 3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.</p> <p>Recommandation Rec (2007) 13 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation.</p> <p>Recommandation Rec (2007) 17 sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes.</p> <p>Recommandation CM/Rec (2008) 1 sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes.</p> <p>Recommandation CM/Rec (2010) 10 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix.</p>	
--	---	--

Annexe 9

L'évolution de la législation française à l'égard de la participation des femmes dans à la vie politique.

1930-1980	1980-2000	2000-actuellement
<p>1936 : Le 4 juin, Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie sont nommées sous-secrétaires d'État (à l'Éducation nationale, la Protection de l'enfance et la Recherche scientifique) dans le gouvernement de Léon Blum.</p> <p>1936 : Le 30 juillet, la Chambre des députés se prononce pour la sixième et dernière fois pour le vote des femmes, par 495 voix contre 0. Le gouvernement s'abstient. Le Sénat n'inscrit jamais ce texte à son ordre du jour (1).</p> <p>L'ordonnance du 21 avril 1944, (2) signée du général de Gaulle, introduit le suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d'être éligibles dans les mêmes conditions que les hommes⁵⁰³.</p> <p>1946 : Pour la première fois une femme accède au pouvoir : Madeleine Braun (communiste) est élue vice-présidente de l'Assemblée nationale (2ème Assemblée constituante). Andrée Viénot, sous-secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, est la première femme ministre sous la IV^{ème} République.</p> <p>Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.</p> <p>Les premières femmes politiques « le fait du prince »⁵⁰⁴ Première fois ce phénomène est apparu en 1936 et se reproduit sous IV^{ème} République⁵⁰⁵.</p> <p>Il faut patienter jusqu'au milieu des années 70 pour voir les femmes participer significativement aux gouvernements.</p> <p>Les années 70 marketing politique. Gouvernement de Jacques Chirac sous la</p>	<p>1982 : Le Conseil constitutionnel censure une loi qui prévoyait un quota de 25 % de femmes dans les listes des élections municipales estimant que le principe d'égalité devant la loi à l'article premier « s'oppose à toute division par catégories des électeurs et des éligibles ».</p> <p>1993. Manifeste des 577⁵⁰⁷ La révision du 23 juin 1999 (loi constitutionnelle du 8 juillet 1999) relative à l'égalité entre les hommes et les femmes a permis d'introduire à l'article 3 de la Constitution le principe selon lequel la loi « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».</p> <p>L'article 4 de la Constitution précise que les partis politiques « contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi ». Cette révision autorise ainsi des réformes législatives qui rendront effective une meilleure représentation des femmes en politique.</p>	<p>Le 6 juin 2000⁵⁰⁸ la première loi dite sur « la parité » est promulguée. Elle contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes lors des scrutins de liste et prévoit une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.</p> <p>La loi du 10 juillet 2000 réforme les modes de scrutin des sénatoriales : les départements élisant 3 sénateurs et plus votent désormais par scrutin de liste (soit 2/3 des sénateurs). Le scrutin de liste ne concernait jusque là que les départements élisant cinq sénateurs et plus.</p> <p>La loi du 11 avril 2003 réforme les modes de scrutin des élections régionales et européennes. L'alternance stricte entre hommes et femmes est instaurée pour les listes des élections régionales et est confirmée pour les élections européennes. La</p>

⁵⁰³ « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes (titre IV, art. 17). Une ordonnance est une décision prise **sans débat ni consultation de la représentation nationale**. Cette ordonnance est approuvée à l'unanimité par les membres du Comité français de Libération nationale. Après cet acte fondamental, le champ politique français se modifie complètement. **Le corps électoral double**. Il passe de 12 à 24,5 millions d'électeurs. Les femmes utilisent pour la première fois un bulletin de vote lors des élections municipales du 29 avril 1945.

⁵⁰⁴ Cette expression définit la volonté d'un homme de confier un rôle politique à des femmes, d'une part n'ayant pas encore acquis la citoyenneté politique ou d'autre part n'ayant pas acquis de légitimité politique issue d'un mandat électif.

⁵⁰⁵ Andrée Viénot – sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports dans les gouvernements de Bidault et Blum, Jacqueline Thome-Patenôtre – sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement dans le cabinet de Bourguès-Maunoury. Germaine Poinso-Chapuis – la première femme-ministre en charge de la Santé publique et de la Population dans le cabinet de Robert Schuman. 1959 Néfissa Sid-Cara – secrétaire d'Etat, 1968 Larie-Madeleine Dienesh – secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

<p>présidence de Valéry Giscard d'Estaing⁵⁰⁶, L'influence du communisme. Le communisme entretient une relation ambiguë avec les femmes. Il considère la femme prolétaire à travers « une vision conjugaliste et maternant ». Mais la donne change après la Seconde Guerre mondiale car les femmes s'illustrent d'une part dans la vie professionnelle et d'autre part dans la Résistance. Clandestinement pendant la guerre et officiellement après, de nombreuses femmes adhèrent à une organisation de masse créée en 1934, l'Union des femmes françaises, puis au PC.</p>	<p>La loi du 12 juillet 1999 crée des délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Conseil économique et social.</p>	<p>loi introduit des sections départementales sur les listes régionales, et crée des euro régions pour les européennes.</p> <p>La loi du 30 juillet 2003 réforme le mode de scrutin des sénatoriales en réservant l'application de la proportionnelle aux départements élisant 4 sénateurs et plus. Le scrutin uninominal, ne comportant aucune obligation paritaire aux yeux de la loi, concerne désormais la moitié des sièges sénatoriaux.</p> <p>2007 : La loi du 31 janvier 2007 impose une alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales municipales (de 3500 habitants et plus) et introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et municipaux (de 3500 habitants et plus). Elle augmente la pénalité financière encourue par les partis qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives (75% de l'écart à la moyenne) et contraint les candidat-e-s aux élections cantonales à se présenter au côté d'un/e suppléant(e) de l'autre sexe.</p> <p>Loi n°2008-175 du 26 février 2008 facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général. Le ou la remplaçante n'était appelé(e) à remplacer la ou le titulaire du mandat de</p>
--	---	--

⁵⁰⁷ Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire signé par 289 femmes et 289 hommes de gauche et de droite. Le manifeste des dix pour la parité lui succède en 1996 dans L'Express, accompagné d'un sondage montrant des Français favorables à la parité.

⁵⁰⁸ Parce qu'elle s'applique en priorité à la sphère politique en ouvrant une nouvelle voie de représentation politique pour un groupe historiquement exclu, la parité constitue également une remise en cause de la conception traditionnelle de la représentation démocratique : l'identité sexuée, la présence numérique d'un groupe, deviennent un critère de représentativité légitime, au même titre que la représentation des idées et des intérêts politiques, ou représentation substantive.

⁵⁰⁶ Simone Veil, ministre de la Santé, Françoise Giroud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée de la Condition Féminine, Hélène Dohac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, Anne Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education, Alice Saunier-Seité, secrétaire d'Etat aux Universités.

		<p>façon automatique que lorsque le poste devenait vacant, en cas de décès, de présomption d'absence au sens de l'article 112 du code civil et de nomination au Conseil constitutionnel. Dans les autres cas, il restait nécessaire de procéder à une élection partielle. La loi du 26 février 2008 étend ce remplacement automatique au cas où le poste devient vacant après la démission du conseiller ou de la conseillère générale pour cause de cumul de mandats. Dossier législatif de l'Assemblée nationale. Décision n°2008-563 DC du Conseil constitutionnel du 21 février 2008.</p>
--	--	---

Annexe 10

L'étude de l'opinion publique. Comment les Russes apprécient la quantité de femmes au pouvoir, quelle est leur attitude par rapport à l'intégration de quota de la représentation des femmes au pouvoir politique ?

VTsIOM est le Centre Panrusse d'étude de l'opinion publique, créé en 1987⁵⁰⁹. Il présente les données sur la représentation que se font les Russes de la situation des femmes, leurs opportunités et leurs droits dans la société en comparaison avec les hommes. Comment les Russes apprécient le nombre de femmes au pouvoir ? Quelle est leur attitude par rapport à l'intégration de quota de la représentation des femmes au pouvoir politique ? Les résultats sont les suivants : pendant les derniers 6 ans, le nombre de Russes qui pensent que les femmes et les hommes sont égaux dans la société russe a considérablement augmenté. Les hommes se prononcent plus souvent que les femmes pour l'égalité des sexes dans la société contemporaine russe (63% contre 53%). Les femmes croient qu'elles possèdent moins de droits par rapport aux hommes (33% contre 23%). La moitié des citoyens pensent que les femmes manquent au pouvoir (52%). Une telle note est devenue plus stable en comparaison de 2005 (46%) et ce sont plus souvent les femmes qui se prononcent en faveur d'une telle injustice (61% contre 40% des hommes). Selon l'avis d'un tiers des citoyens (31%), les femmes sont suffisamment et correctement présentées au pouvoir. Seulement 9% pensent qu'il y a trop de femmes en politique. Les femmes plus souvent que les hommes indiquent qu'il y a peu de femmes au pouvoir (61% contre 40%), les hommes préfèrent dire qu'au pouvoir, il y a suffisamment de femmes (40% contre 24% parmi les femmes) ou même plus qu'il n'en faut (12% contre 7%). Le plus souvent, les interviewés ont déclaré que le sexe ne joue pas le rôle principal pour choisir qui des représentants du pouvoir local va répondre à leurs besoins (59%). Les autres se partagent dans leurs avis : 20% préfèrent s'adresser à l'homme en cas de problème et 17% à la femme. Les hommes disent plus souvent qu'ils s'adressent aux hommes (23% contre 18% parmi les femmes) et les femmes à leur tour s'adressent plus souvent aux femmes (21% contre 11%). Mais les hommes sont plus fréquents à répondre que le sexe ne joue pas le rôle primordial dans cette question (61% contre 57% parmi les femmes). Faut-il intégrer les quotas pour faciliter l'accès des femmes au pouvoir ? 39% sont pour une telle proposition (en 2005 c'était 44%), 37% contre (en 2005, la proportion était de 39%). L'idée d'intégrer des quotas pour garantir la représentation des femmes au pouvoir trouve plus de maintien chez les femmes que chez les hommes (46% contre 30% parmi les hommes). Les hommes se prononcent plus souvent contre les quotas (44% contre 31%). Les résultats de ce sondage sont très représentatifs et montrent comment change les stéréotypes des genres dans la culture politique en Russie⁵¹⁰.

⁵⁰⁹ VTsIOM organise des recherches tant au niveau régional qu'au niveau fédéral, mais également sur le territoire des pays ex-soviétiques et à l'étranger lointain. Les directions des recherches principales sont : la politique ; des affaires sociales ; le business. VTsIOM emploie un grand nombre des techniques des recherches, par exemple : interviews personnels, groupes focalisés, mystery shopping, etc. VTsIOM effectue hebdomadairement des sondages d'opinion panrusse.

⁵¹⁰ VTsIOM 28 février – 1 mars 2009 a interrogé 1600 personnes dans 140 villes dans 42 oblast, krai et république russe, la faute statistique ne dépasse pas 3,4%.

Qu'en pensez-vous : Est- ce que les femmes possèdent plus de possibilités, moins de possibilités ou des possibilités égales par rapport aux hommes ? (la question fermée, une réponse)

	2003	2009
<i>Les femmes ont plus de droits et de possibilités que les hommes</i>	7	10
<i>Les femmes ont autant de possibilités et de droits que les hommes</i>	50	58
<i>Les femmes ont moins de possibilités et de droits que les hommes</i>	40	29
<i>Sans avis sur la question</i>	4	4

Qui préférez-vous choisir parmi les représentants du pouvoir local pour résoudre vos problèmes ? (la question fermée, une réponse)

	2005	2009
<i>Homme</i>	29	20
<i>Femme</i>	18	17
<i>Le sexe ne joue pas de rôle important pour moi dans une telle situation</i>	49	59
<i>Sans avis sur la question</i>	4	4

Qui préférez-vous choisir parmi les représentants du pouvoir local pour résoudre vos problèmes ? (la question fermée, une réponse)

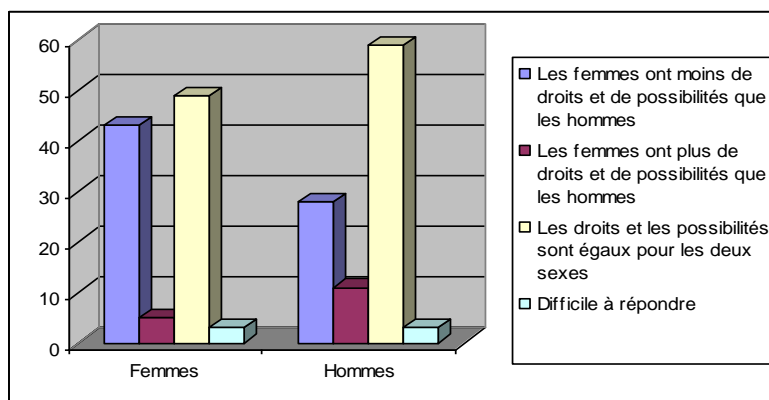
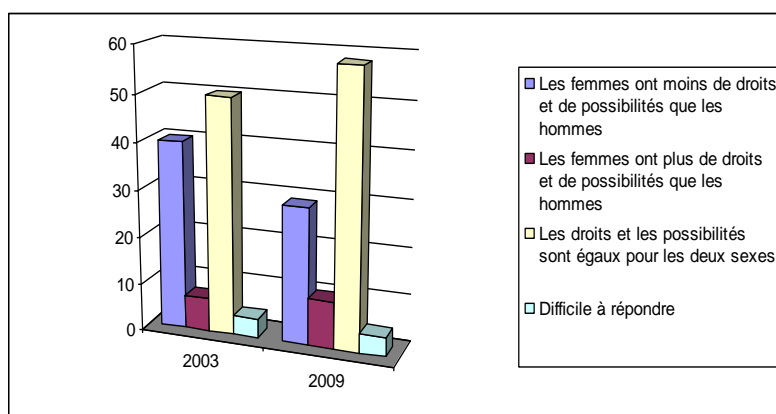
	Tous	Sexe	
		Hommes	Femmes
<i>Homme</i>	20	23	18
<i>Femme</i>	17	11	21
<i>Le sexe ne joue pas de rôle important pour moi dans une telle situation</i>	59	61	57

Est-ce que vous maintenez l'idée d'intégrer des quotas pour garantir la représentation des femmes au pouvoir ? (la question fermée, une réponse)

	2005	2009
<i>Oui, sans doute</i>	16	14
<i>Plutôt oui</i>	28	25
<i>Plutôt non</i>	29	27
<i>Non, sans doute</i>	10	10
<i>Sans avis sur la question</i>	17	25

Qu'en pensez-vous : est-ce qu'il y a beaucoup, peu ou suffisamment de femmes au pouvoir aujourd'hui ? (la question fermée, une réponse)

	2005	2009
<i>Peu</i>	46	52
<i>Beaucoup</i>	8	9
<i>Suffisamment</i>	36	31
<i>Sans avis sur la question</i>	10	8



Comment pensez - vous est ce qu'il y a peu, beaucoup ou suffisamment de femmes au pouvoir aujourd'hui ? (la question fermée, une réponse)

	Les partisans des partis politiques					
	Tous	« Russie unie »	KPRF (Parti communiste russe)	LDPR (Parti libéral-démocrate de la Russie)	« Russie juste »	Les démocrates (Union des forces de droite + Yabloko)
<i>Peu</i>	52	52	60	47	65	33
<i>Beaucoup</i>	9	9	5	10	10	8
<i>Comme il faut</i>	31	31	25	39	25	58
<i>Sans avis sur la question</i>	8	8	10	4	0	0

Annexe 11

Législation dans les états membres du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (Rapport d'analyse du système législatif).

Stage au Conseil de l'Europe (03/03/11-30/04/11) Division : L'égalité entre les hommes et les femmes. Sous la direction d'Anne-Marie Faradji.

La Fédération de Russie.

SOMMAIRE

1. La construction de l'égalité de genre dans la Constitution de la Fédération de Russie.
2. Vie politique et publique.
3. Vie économique.
4. Vie privée et familiale.
5. Education.
6. Le code pénal et l'égalité entre les hommes et les femmes.
7. Les femmes dans les médias.
8. Violence.

1. La construction de l'égalité de genre dans la Constitution de la Fédération de Russie.

La Constitution de la Fédération de Russie contient les standards de l'égalité de genre. Le principe énoncé dans l'article 19, chapitre 2 est la base de la construction du système des droits et des libertés égaux dans la Constitution de la Fédération de Russie.

Article 19.

1. *Tous sont égaux devant la loi et le tribunal.*
2. *L'Etat garantit l'égalité des droits et des libertés de l'homme et du citoyen indépendamment du sexe, de la race, de la nationalité, de la langue, de l'origine, de la situation patrimoniale et professionnelle, du lieu de résidence, de l'attitude à l'égard de la religion, des convictions, de l'appartenance à des associations, ainsi que d'autres considérations. Toute forme de limitation des droits du citoyen selon des critères d'appartenance sociale, raciale, nationale, de langue ou de religion est interdite.*
3. *L'homme et la femme ont des droits égaux, des libertés égales et des possibilités égales de les exercer⁵¹¹.*

⁵¹¹ Version originale de la Constitution de la Fédération de Russie.
Статья 19

Dans le chapitre 2 de la Constitution de la Russie, les principes de la liberté et de l'égalité des citoyens sont fixés. L'article 17 a établi que :

Article 17.

1. Dans la Fédération de Russie sont reconnus et garantis les droits et libertés de l'Homme et du citoyen conformément aux principes et normes universellement reconnus du droit international et en conformité avec la présente Constitution.

2. Les droits fondamentaux et libertés fondamentales de l'Homme sont inaliénables et appartiennent à chacun de naissance.

3. L'exercice des droits et libertés de l'Homme et du citoyen ne doit pas violer les droits et libertés d'autrui⁵¹².

La construction de l'égalité de genre dans la Constitution de la Fédération de Russie peut être étudiée selon quatre aspects.

Premier aspects - Les droits de l'Homme comme le standard universel des droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels et les libertés pour les hommes et les femmes. Ces standards sont fixés dans la Constitution de la Russie, dans les actes internationaux et doivent être réalisés. Les standards de l'égalité sont pratiquement obligatoires pour les États, qui ratifiaient les actes internationaux juridiques et reconnaissent les droits de l'Homme comme le principe fondamental de la politique.

Deuxième aspect – Les droits de l'Homme comme les droits des femmes. C'est le groupe spécial des droits de l'Homme, il contient l'idée générale de la garantie des droits de l'Homme comme des droits de la femme. La source principale de la violation de l'égalité comme le principe de la constitution est la discrimination. Ce phénomène, anti-juridique, détruit les idées de la justice, la démocratie, et conduit à la violation des droits des femmes

Troisième aspect. Les droits, les libertés, les devoirs, la responsabilité sont des éléments principaux constitutionnels de la compréhension du droit. Ces éléments sont très indicatifs. Ils sont le critère, la mesure du standard de l'égalité dans la constitution et la législation en vigueur.

Quatrième aspect. Les possibilités égales sont un élément principal des égalités de genre (et non seulement de genre). Il reflète l'adéquation, le degré de la réalisation et le degré de la sécurité du standard de l'égalité, qui se trouve dans la Constitution et la législation.

Ce sont quatre critères qui peuvent aider à la compréhension du principe constitutionnel de l'égalité dans la dimension de genre.

1. Все равны перед законом и судом.

2. Государство гарантирует равенство прав и свобод человека и гражданина независимо от пола, расы, национальности, языка, происхождения, имущественного и должностного положения, места жительства, отношения к религии, убеждений, принадлежности к общественным объединениям, а также других обстоятельств. Запрещаются любые формы ограничения прав граждан по признакам социальной, расовой, национальной, языковой или религиозной принадлежности.

3. Мужчина и женщина имеют равные права и свободы и равные возможности для их реализации.

⁵¹² Version originale de la Constitution de la Fédération de Russie.

Статья 17.

1. В Российской Федерации признаются и гарантируются права и свободы человека и гражданина согласно общепризнанным принципам и нормам международного права и в соответствии с настоящей Конституцией.

2. Основные права и свободы человека неотчуждаемы и принадлежат каждому от рождения.

3. Осуществление прав и свобод человека и гражданина не должно нарушать права и свободы других лиц.

2. Vie politique et publique.

Les droits politiques fixés à la Constitution de 1993 ne présentent pas d'asymétrie de genre. Ils reflètent nettement la doctrine de l'égalité politique entre les hommes et les femmes. C'est une norme standard constitutionnelle. Cette norme est universellement admise, elle est incontestable, elle correspond à la fois entièrement aux représentations établies dans la société sur le droit et les possibilités pour les deux sexes d'élire et d'être élu, mais elle correspond également entièrement aux standards universels internationaux dans ce domaine.

L'article 32 de la Constitution de la Fédération de Russie :

Article 32.

1. Les citoyens de la Fédération de Russie ont le droit de participer à l'administration des affaires de l'Etat tant directement que par l'intermédiaire de leurs représentants.

2. Les citoyens de la Fédération de Russie ont le droit d'élire et d'être élus dans les organes du pouvoir d'Etat et les organes de l'auto-administration locale ainsi que de participer au référendum.

4. Les citoyens de la Fédération de Russie ont égal accès à la fonction publique.

Correspond bien à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁵¹³ :

Article 25.

Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables :

a) De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;

b) De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ;

c) D'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Quand il s'agit du droit constitutionnel d'élire, cette norme est fixée dans la législation basique ainsi que dans la législation en cours.

Quant au droit d'être élu, la société maintient ce droit seulement au niveau juridico-normatif (et la confirmation de ce droit est l'acceptation de la Constitution de la Fédération de Russie par le suffrage universel). Cependant, au cours des élections, la société met en doute ce droit.

Le droit constitutionnel d'être élu en pratique est nié en politique réelle. Il se réalise avec beaucoup de difficultés dans les relations politiques réelles, en reculant au cours des élections devant le cliché de la participation au pouvoir des hommes uniquement.

L'intégration de la Russie à la communauté mondiale assure l'influence des normes internationales sur la législation nationale.

Le mécanisme étatique de garantie des droits et des possibilités égaux pour les hommes et les femmes.

Le mécanisme étatique de garantie des droits et des possibilités égaux pour les hommes et les femmes représente l'ensemble : de l'activité des organismes du pouvoir d'Etat, qui a comme compétence le traitement des questions des droits égaux et des possibilités égales des hommes et des femmes ; de divers mécanismes de la formation et de la distribution des ressources (le fédéralisme budgétaire, les programmes d'Etat, la politique fiscale intégrant le

⁵¹³ *Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966. Entrée en vigueur : le 23 mars 1976, conformément aux dispositions de l'article 49.*

soutien des organisations de bienfaisance, non commerciales de défense des droits de l'Homme, le contrôle public et l'activité des défenseurs publics, la législation sur la commande sociale et le développement des relations entre les administrations et les organisations non gouvernementales) ; de l'activité du Commissaire des droits de l'Homme à la Fédération de Russie comme du mécanisme du contrôle de la réalisation des normes constitutionnelles ; du mécanisme judiciaire et administratif de la protection des droits des citoyens dans les cas des violations de leurs droits selon le sexe ; du mécanisme international de la protection des droits des citoyens.

À présent, les questions de la position des femmes au niveau fédéral occupent : la Commission des questions des femmes, de la famille et de la démographie auprès du Président de la Fédération de Russie, la Commission des questions de l'amélioration de la position des femmes (au gouvernement de la Fédération de Russie), le Comité de la Douma d'Etat des affaires des femmes, de la famille et de la jeunesse, le Département pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants du Ministère du travail et du développement social de la Fédération de Russie, la Gestion de la protection de la santé de la mère et de l'enfant du Ministère de la santé de la Fédération de Russie et les autres. Les structures (fonctions) correspondantes existent dans les organismes du pouvoir d'Etat et les administrations autonomes locales.

Au cours de la réforme juridique, le principe constitutionnel de l'égalité était interprété et a connu un développement dans une série de lois Fédérales et de documents d'Etat. La loi fédérale constitutionnelle « Sur le Commissaire des droits de l'Homme à la Fédération de Russie » sert comme base juridique pour la création du mécanisme de contrôle de la réalisation des normes constitutionnelles prévoyant l'égalité des droits et les possibilités de leur réalisation par les personnes des deux sexes.

Le développement du règlement constitutionnel sur l'égalité des droits des hommes et des femmes et les possibilités pour la réalisation de tels droits a trouvé un écho dans les décrets suivants :

- du Président de la Fédération de Russie :

- du 4 mars 1993 « Sur les tâches prioritaires de la politique d'Etat à l'égard des femmes » ;
- du 18 juin 1996 « Sur le plan national des actions de l'amélioration de la position des femmes et l'augmentation de leur rôle dans la société jusqu'en 2000 » ;
- du 30 juin 1996 « Sur l'augmentation du rôle des femmes dans le système des organismes fédéraux du pouvoir d'Etat ».

Il est indiqué dans l'un des derniers décrets du Président que « la participation approfondie des femmes à la base de l'égalité avec les hommes dans toutes les sphères de la vie de la société a la signification prioritaire pour le développement social et économique stable et du pays ».

- Les décisions du gouvernement de la Fédération de Russie :

- du 8 janvier 1996 № 6 « Sur le concept de l'amélioration de la position des femmes en Fédération de Russie » ;
- du 26 août 1996 №1014 « Sur l'approbation et le dépôt à la Douma d'Etat de la considération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la Convention sur l'appel égal et les possibilités égales pour les travailleurs hommes et femmes : les travailleurs avec les devoirs familiaux » ;
- du 29 août 1996 №1032 « Sur l'affirmation du plan national des actions en faveur de l'amélioration de la position des femmes et de l'augmentation de leur rôle dans la société jusqu'en 2000 » ;
- la loi Fédérale du 15/11/1997 « Sur les actes de l'Etat civil » ;

• le concept de l'activité législative de la garantie des droits et des possibilités égaux des hommes et des femmes, affirmée en 1997 ;⁵¹⁴

• la position approximative sur le centre de crise de l'aide aux femmes, publiée à titre de l'application de l'arrêté ministériel du travail et du développement social de la Fédération de Russie du 10 juillet 1997 № 40 ;

Ces décrets avaient pour objectifs l'élargissement des possibilités des femmes et leur participation approfondie à la base de l'égalité dans toutes les sphères de la vie de la société, y compris la participation au processus de prise de décisions et d'accès au pouvoir.

Le concept de l'amélioration de la position des femmes dans la Fédération de Russie a défini la stratégie générale et les directions prioritaires de la politique d'Etat à l'égard des femmes. Elle tend vers la réalisation du principe des droits, des libertés et la création des possibilités égaux pour les femmes et les hommes conformément à la Constitution de la Fédération de Russie et les obligations internationales de la Russie.

Le concept est basé sur l'idée que les droits de la femme font partie intégrante des droits de l'Homme. La participation complète et égale en droits des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle aux niveaux fédéraux, régionaux et internationaux doit devenir le but principal de la politique d'Etat dans le domaine de l'amélioration de la position des femmes de la Fédération de Russie.

Cependant, le concept ne reflète pas et ne montre pas de manière adéquate le mécanisme, la garantie et les ressources de la réalisation de cette tâche.

Pour la réalisation pratique de cette tâche il faut sérieusement perfectionner les pouvoirs, qui s'occupent de la garantie de l'égalité des sexes.

Le 16 avril 2003, les députés de la Chambre basse du Parlement de la Fédération de Russie (Douma) ont discuté le projet de loi « **Sur les garanties d'Etat des droits, des libertés égaux des hommes et des femmes et les possibilités égales de leur réalisation** ». La tâche principale du projet de loi - désigner les directions principales de la politique d'Etat russe pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le système « des actions positives » de la part de l'Etat pourrait stimuler l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Dans la réalisation du droit du vote actif et passif ;
- Dans accès aux fonctions publiques ;

⁵¹⁴ Les principes de la réalisation des buts et des tâches posés :

Premièrement, l'approche différenciée de l'analyse de la base législative. Dans la conception, d'une part les droits de l'Homme politiques, économiques, les droits sociaux de travail et du citoyen (les hommes et les femmes) sont analysés, où la discrimination peut se manifester selon le sexe, ainsi que pour n'importe quel autre signe de la différence ou l'exception. D'autre part, une attention spéciale est réservée à l'analyse des droits accordés exceptionnellement aux femmes, quand elles réalisent la fonction maternelle (période de grossesse, la naissance, l'allaitement de l'enfant).

Deuxièmement, l'approche complexe de l'élaboration des propositions sur l'activité législative.

La conception se base sur l'approche complexe du perfectionnement et du développement de la législation dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes par la voie de l'élaboration des règlements, fixant les droits des femmes dans les diverses sphères de l'activité. De plus, il faut examiner les droits de la femme différenciés selon l'âge, l'état civil, l'emploi professionnel, etc. Les règlements ne contenant pas la différenciation des normes du droit selon le sexe et par cela, améliorant la position des femmes doivent également être étudiés.

Troisièmement, l'approche d'Etat de la réalisation de la stratégie et les directions principales de l'activité législative dans le domaine de l'égalité des droits des hommes et des femmes.

On entreprend dans la conception la tentative de l'élaboration du mécanisme du soutien d'Etat de la réalisation de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Un tel mécanisme doit contenir, d'une part, les mesures du caractère législatif, d'autre part, l'ensemble des mesures acceptées par les organismes du pouvoir exécutif, selon la réalisation des règlements. Ainsi, la conception est la première tentative de la création du modèle pour l'exploitation de l'approche du système dans l'activité législative de la Douma d'Etat selon la garantie des droits et des possibilités égaux des hommes et des femmes et pour leur réalisation dans les diverses sphères de l'activité sociale.

• Dans la composition des structures dirigeantes des administrations et des administrations autonomes locales.

En outre, la loi prévoit la création de pouvoirs spéciaux dont l'objet de l'activité est la garantie des droits égaux et des possibilités égales des hommes et des femmes au niveau fédéral, ainsi que régional. Le projet de la loi « *Sur les garanties de l'Etat des droits, des libertés et des possibilités égaux des femmes et des hommes* » a passé l'expertise publique mais n'a pas été adopté.

Parallèlement avec cette loi et conformément à son idéologie, ses concepteurs ont apporté une série de corrections pour les autres actes législatifs examinés à la Douma d'Etat. En particulier, on proposait la correction spéciale dans la Loi sur les partis politiques. La norme spéciale dans l'article 8, le point 4 de la Loi sur les partis politiques était intégrée. Elle oblige les partis politiques « à assurer aux hommes et aux femmes, les citoyens de la Fédération de Russie de différentes nationalités, étant les membres du parti politique, les possibilités égales pour la représentation dans les organismes directifs du parti politique, dans les listes des candidats à la députation et des autres emplois électifs dans les organismes du pouvoir d'Etat et les administrations autonomes locales ». La Douma d'Etat a voté en faveur de l'insertion de la norme donnée à la Loi sur les formations politiques.

On définit deux directions principales de l'activité.

Premièrement, l'acceptation par l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, le gouvernement de la Fédération de Russie et les organismes du pouvoir d'Etat des sujets de la Fédération, des actes législatifs et des programmes visant à la réduction de la disproportion de la représentation des personnes des deux sexes dans les organismes législatifs et du pouvoir d'Etat.

Deuxièmement, le perfectionnement de la législation fédérale et régionale électorale, ainsi que les législations sur les partis politiques.

De plus, l'utilisation de diverses autres mesures encourageantes est recommandée en tenant compte de l'expérience de la série de pays de l'Europe, appelés à contribuer à l'insertion du plus grand nombre de femmes aux listes de parti électorales.

Du point de vue formel et juridique, la Russie a ratifié les actes fondamentaux internationaux juridiques réglementant les droits et les libertés de la personne. Cependant, cela n'a pas amené à ce que les normes de ces documents les plus importants soient intégrées dans les pratiques politiques.

3. Vie économique.

Les droits économiques et les libertés sont universels pour les deux sexes, ce qui se reflète dans la Constitution. Le droit au travail correspond à l'expression la plus vive de tous les droits économiques. **Ainsi, la Constitution de la Fédération de Russie en reflétant les positions qui se trouvent dans l'art. 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, fixe le droit au travail et insère le droit de chaque personne à la possibilité de gagner sa vie par le travail, qu'il choisit librement ou qu'il accepte librement**⁵¹⁵.

⁵¹⁵ Article 6

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.

2. Les mesures que chacun des Etats parties au présent Pacte prendra en vue d'assurer le plein exercice de ce droit doivent inclure l'orientation et la formation techniques et professionnelles, l'élaboration de programmes, de politiques et de techniques propres à assurer un développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif dans des conditions qui sauvegardent aux individus la jouissance des libertés politiques et économiques fondamentales.

L'article 7 du Pacte demande la reconnaissance par chaque Etat des droits aux conditions de travail justes et favorables, y compris la rémunération, qui assure pour tous les travailleurs :

Article 7.

Les Etats participants au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment :

a) La rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs :

i) Un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans aucune distinction ; en particulier, les femmes doivent avoir la garantie que les conditions de travail qui leur sont accordées ne sont pas inférieures à celles dont bénéficient les hommes et recevoir la même rémunération qu'eux pour un même travail ;

ii) Une existence décente pour eux et leur famille conformément aux dispositions du présent Pacte ;

b) La sécurité et l'hygiène de travail ;

c) La même possibilité pour tous d'être promus, dans leur travail, à la catégorie supérieure appropriée, sans autre considération que la durée des services accomplis et les aptitudes ;

d) Le repos, les loisirs, la limitation raisonnable de la durée du travail et les congés payés périodiques, ainsi que la rémunération des jours fériés.

Ces standards sont uniques et ils ont trouvés leurs reflets dans le texte de la Constitution de la Fédération de Russie de 1993.

Article 7.

Partie 2. Le travail et la santé des individus sont protégés dans la Fédération de Russie ; un minimum garanti de rémunération du travail y est établi ; l'aide de l'Etat à la famille, la maternité, la paternité et l'enfance, aux invalides et aux personnes âgées y est garantie ; il y est développé un système de services sociaux, établi des pensions, allocations d'Etat et autres garanties de protection sociale⁵¹⁶.

Article 37.

Partie 3. Chacun a droit au travail dans des conditions répondant aux exigences de sécurité et d'hygiène, à une rémunération du travail, sans quelque discrimination que ce soit et qui ne soit pas inférieure au minimum de rémunération du travail fixé par la loi fédérale, ainsi que le droit à la protection contre le chômage⁵¹⁷.

L'ensemble des actes législatifs russes consacrés au travail des femmes peut être divisé conventionnellement en trois groupes :

1. Les documents législatifs internationaux ratifiés par la Russie, tout d'abord, la Convention de l'Organisation internationale du travail ;

2. Les actes législatifs formulés conformément aux documents législatifs internationaux ;

3. Les actes législatifs n'ayant pas d'analogues dans les documents internationaux.

⁵¹⁶ Version originale de la Constitution de la Fédération de Russie.

Статья 7, часть 2. В Российской Федерации охраняются труд и здоровье людей, устанавливается гарантированный минимальный размер оплаты труда, обеспечивается государственная поддержка семьи, материнства, отцовства и детства, инвалидов и пожилых граждан, развивается система социальных служб, устанавливаются государственные пенсии, пособия, гарантии социальной защиты.

⁵¹⁷ Version originale de la Constitution de la Fédération de Russie.

Статья 37, часть 3. Каждый имеет право на труд в условиях, отвечающих требованиям безопасности и гигиены, на вознаграждение за труд без какой бы то ни было дискриминации и не ниже установленного федеральным законом минимального размера оплаты труда, а также право на защиту от безработицы.

1. Les documents législatifs internationaux ratifiés par la Russie, tout d'abord, la Convention de l'Organisation internationale du travail.

La position des femmes russes dans le domaine de l'emploi et sur le marché du travail est réglementée par la variété des Conventions internationales ratifiées pendant différentes années d'abord par l'URSS, et puis par la Russie, comme le successeur de l'URSS.

C100 : Convention sur l'égalité de rémunération, 1951.

L'expression « égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » se réfère aux taux de rémunération fixés sans discrimination fondée sur le sexe.

C111 : Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

C122 : Convention sur la politique de l'emploi, 1964⁵¹⁸.

C156 : Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 ratifiée en 1997.

2. Les actes législatifs formulés conformément aux documents législatifs internationaux.

Les articles principaux élaborés à la base des conventions internationales.

Le Code du travail de la Fédération de Russie du 30 décembre 2001 № 197-Loi fédérale contient le chapitre 41 spécial, parmi les articles généraux réglant l'activité professionnelle de tous les travailleurs, indépendamment de leur sexe et des devoirs familiaux, qui s'appelle « les Particularités de la réglementation du travail des femmes, des personnes avec les devoirs familiaux » et est intégré dans le paragraphe XII de « la Particularité de la réglementation du travail des catégories des travailleurs ».

Le Code du travail de la Fédération de Russie contenait un chapitre XI « le Travail des femmes, ainsi que les travailleurs ayant des enfants mineurs ou réalisant la surveillance des membres malades de leurs familles ».

Dans le Code en vigueur, on présente plus largement les normes concernant l'interdiction de la discrimination dans la sphère du travail. L'article 3 du Code du travail de la Fédération de Russie a établi que « chacun dispose de possibilités égales pour la réalisation des droits du travail. Personne ne peut être limité dans les droits du travail et les libertés ou recevoir quelques avantages indépendamment du sexe, de la race, de la couleur de peau, de la nationalité, de la langue, de l'origine, du patrimonial, du niveau social, de l'âge, du lieu d'habitation, de la religion, des convictions politiques, de l'appartenance ou non aux unions publiques, ainsi que d'autres circonstances non liées aux sens de l'efficacité du travailleur ».

Code du travail de la Fédération de Russie, article 160

Partie 1. « Les travaux, où l'activité des femmes est interdite ».

La partie 1. « On interdit le travail des femmes... aux travaux souterrains, excepté certains travaux souterrains (non-physiques et les travaux du service sanitaire et de vie) »⁵¹⁹.

A partir du 1 février 2002, le nouveau Code du travail de la Fédération de Russie a sauvégarde l'interdiction de porter et de transporter des charges lourdes. Conformément au travail des femmes sur les charges lourdes et les travaux dangereux pour la santé et (ou) les conditions de travail dangereuses, ainsi que sur les travaux souterrains, sauf les travaux non physiques ou les travaux du service sanitaire et de vie ; au lieu de l'interdiction on introduit la restriction sur de tels travaux et sur les conditions de travail.

Code du travail de la Fédération de Russie, article 161.

« La restriction du travail des femmes en condition de travaux nocturnes ».

(Cet article existe, bien que la Russie ne ratifie aucune Convention, qui interdisait le travail des femmes pendant la nuit.) Conformément à cet article, on n'admet pas le travail des

⁵¹⁸[http://www.ilo.org/ilolex/cgi-](http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/ratifgroupf.pl?class=g03&country=%28F%E9d%E9ration%20de%20Russie%29)

[lex/ratifgroupf.pl?class=g03&country=%28F%E9d%E9ration%20de%20Russie%29](http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/ratifgroupf.pl?class=g03&country=%28F%E9d%E9ration%20de%20Russie%29)

⁵¹⁹ La traduction du code a été effectuée par Olga Zhukova.

femmes pendant la nuit, à l'exception de ces branches de l'économie nationale, conditionnées par la nécessité spéciale et il est permis à titre de mesure temporaire. Il est nécessaire de marquer que cet article du Code du travail ne contribuait pas pratiquement au socialisme, et ne fonctionnait surtout pas maintenant.

Code du travail de la Fédération de Russie, art. 164. « Le transfert vers des postes plus faciles des femmes enceintes et des femmes ayant des enfants de moins de 1,5 ans ».

Code du travail de la Fédération de Russie, art. 169. « Les interruptions pour l'allaitement de l'enfant ».

Code du travail de la Fédération de Russie, art. 170. « Les garanties de l'embauche et l'interdiction du licenciement des femmes enceintes et des femmes ayant des enfants présentent une partie des garanties pour les femmes enceintes et des femmes en congé de maternité ».

Le chef d'entreprise pouvait renvoyer une femme seulement dans le cas de la liquidation de l'entreprise avec un contrat d'embauche dans une autre entreprise.

Selon le nouveau Code du travail, l'article 261 contient l'interdiction du licenciement à l'initiative de l'employeur seulement pour les femmes enceintes. Il n'y a pas de devoir de contrat d'embauche par l'employeur.

La résiliation du contrat de travail avec les femmes ayant des enfants âgés de moins de trois ans, les mères célibataires élevant un enfant jusqu'à l'âge de quatorze ans (l'enfant invalide - jusqu'à dix-huit ans), d'autres personnes élevant des enfants sans mère, est maintenant possible à l'initiative de l'employeur non seulement en cas de la liquidation de l'entreprise ou la cessation de l'activité par l'employeur – par la personne physique (le paragraphe 1 de l'article 81), mais aussi dans les cas de leur licenciement selon le sous-paragraphe « a » du paragraphe 3 de l'article 81 (la non-conformité du travailleur à la fonction occupée ou le travail accompli en conséquence de l'état de santé conformément à l'acte médical), les paragraphes 5-8, 10 et 11 articles 81 du Code du travail de la Fédération de Russie. La norme sur l'embauche obligatoire des femmes enceintes, ainsi que d'autres travailleurs licenciés à l'initiative de l'employeur selon les raisons susnommées. Dans l'article 261 du nouveau Code du travail de la Fédération de Russie, ne figurent plus les normes qui se trouvaient dans l'ancien Code du travail, article 170, l'embauche des femmes enceintes, ou travailleur possédant un enfant âgé de moins de 3 ans (enfant invalide ou invalide depuis l'enfance jusqu'à l'âge de 18 ans) ou mère célibataire ou père célibataire, ayant des enfants âgé de moins de 14 ans. Il était interdit de refuser à ces catégories de personnes de les embaucher.

Cependant, dans le paragraphe III « Contrat de travail » et le chapitre 11 « la conclusion du contrat de travail », l'article 64 (« les garanties de la conclusion du contrat de travail ») qui contient la norme suivante – « il est interdit de refuser l'accord d'un contrat de travail aux femmes, selon les motifs liés à la grossesse ou aux enfants ».

Code du travail de la Fédération de Russie, art. 77. « Le Paiement selon le travail ». Il est à noter que la formulation de cet article ne coïncide pas entièrement avec la formulation acceptée à la Convention de l'Organisation internationale du travail № 100. (C100 : Convention sur l'égalité de rémunération, 1951). Dans les Conventions de l'art. 2, on introduit le principe « de la rémunération égale pour le travail de la valeur égale »⁵²⁰. Conformément à l'art. 77 du Code du travail de la Fédération de Russie « on interdit toute baisse des montants de la rémunération du travailleur en fonction du sexe, de l'âge... ». Une telle formulation n'exclut pas

⁵²⁰ **Article 2.**

1. Chaque Membre devra, par des moyens adaptés aux méthodes en vigueur pour la fixation des taux de rémunération, encourager et, dans la mesure où ceci est compatible avec lesdites méthodes, assurer l'application à tous les travailleurs du principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.

la discrimination dans la rémunération selon le sexe, puisque baisser le salaire en fonction du sexe du travailleur - on ne peut pas, mais on peut l'augmenter.

La loi de la Fédération de Russie, « Sur l'emploi de la population dans la Fédération de Russie » art. 5. « **La Politique d'Etat dans le domaine de l'assistance de l'emploi de la population** » prévoit, en particulier, que l'Etat suive la politique de la garantie des possibilités égales à tous les citoyens de la Fédération de Russie indépendamment de [...] du sexe, de l'âge [...]. **3. Les actes législatifs n'ayant pas d'analogues dans les documents internationaux.**

Code du travail de la Fédération de Russie art. 163. « La Restriction des heures supplémentaires et le départ en mission des femmes ayant des enfants ».

Code du travail de la Fédération de Russie art. 163. « Le jour férié supplémentaire ». Dans cet article, on parle du droit des parents travaillant (les tuteurs, les curateurs) à quatre jours payés par mois (aux frais des moyens des assurances sociales), pour la surveillance des enfants-handicapés et des handicapés dès l'enfance. Les femmes qui travaillent dans la campagne, peuvent avoir un jour férié supplémentaire par mois (sans préservation de son paiement).

Dans le nouveau Code du travail de 2002, ces questions se décident dans l'article 259 « les Garanties aux travailleurs envoyés en mission de service, les heures supplémentaires, le travail nocturne, les jours fériés » chapitre 41.

L'interdiction reste valable uniquement pour les femmes enceintes. Les mentions des travailleurs - les hommes avec les enfants dans l'article 259 sont absentes (avec comme exception la norme sur la diffusion des restrictions pour les travailleurs (les femmes et les hommes) avec les enfants invalides ou les invalides dès l'enfance avant l'acquisition par ceux-ci de l'âge de dix-huit ans. La restriction est établie seulement pour les femmes ayant des enfants âgés de moins de trois ans. De plus, elles peuvent être admises à de tels travaux, si elles présentent le consentement écrit et à condition que ce ne soit pas interdit par les recommandations médicales.

Code du travail de la Fédération de Russie art. 167. « Les Congés de la surveillance de l'enfant (avant l'âge de 3ans de l'enfant) ».

Il n'y a pas beaucoup de changements en comparaison du nouveau Code de 2002, art. 265.

Code du travail de la Fédération de Russie art. 172. « Le Service des femmes aux entreprises, dans les organisations avec une large exploitation du travail féminin ».

Code du travail de la Fédération de Russie art. 172. « Les garanties et les avantages aux personnes élevant les enfants sans mère ». Cet article généralise les avantages fixés dans la législation pour les pères.

Dans les bases de la législation de la Fédération de Russie sur la sécurité du travail dans l'art. 6, il y a la restriction sur les travaux durs ou les travaux dans des conditions pernicieuses ou dangereuses. Conformément à cet article, dans les travaux mentionnés ci-dessus, on interdit l'exploitation du travail des femmes dans l'âge de procréer. Ce document a été accepté le 18 juillet 1995, mais, un an après, le 2 juillet 1996, les changements suivants ont été opérés : l'entrée en vigueur de la partie citée de l'article était transférée au 1 juillet 2000. Pendant ce délai, il est interdit d'accepter les travaux énumérés ci-dessus, concernant les femmes dans l'âge de procréer.

Dans la loi « **Sur les garanties de l'Etat et les compensations pour les personnes travaillant et vivant dans les régions du Nord Extrême et les terrains assimilés** » (la Loi de la Fédération de Russie du 19 février 1993 avec les changements datant du 2 juin 1993) dans l'Art. 21 « le jour férié supplémentaire » accordé aux femmes travaillant dans les régions du Nord Extrême et les terrains assimilés, ayant des enfants âgés de moins de 16 ans, le droit au jour férié mensuel supplémentaire sans préservation du salaire est réservé ; conformément à l'Art. 22 « la semaine réduite ouvrière » est appliquée aux femmes la semaine de 36 heures ouvrière, si une plus petite durée de la semaine ouvrière n'est pas prévue par des autres actes

législatifs de la Fédération de Russie. De plus, le salaire est payé selon le même montant qu'à la semaine complète ouvrière.

En général, le Code du travail de la Fédération de Russie est peu exhaustif dans la réalisation des positions de la Convention (la Convention 156 de l'Organisation internationale du travail) sur le traitement égal et les possibilités égales des hommes et des femmes : les travailleurs avec les devoirs familiaux, que le Code du travail de la Fédération de Russie (la Loi Fédérale du 30 avril 1999 N° 84-Loi Fédérale « Sur la modification et les compléments au Code du travail de la Fédération de Russie »). Malgré l'intégration au contenu de l'article 41, de la notion « **des personnes avec les devoirs familiaux** », la plus grande partie des normes intégrées figurant dans ce chapitre est adressée aux femmes avec les enfants.

La plus petite compétitivité des femmes sur le marché du travail est conditionnée par les normes de la législation du travail, qui gèrent l'interdiction pour les femmes concernant une série d'aspects de l'activité, tels que : les restrictions du régime du temps de travail, en particulier, les missions supplémentaires, le travail nocturne ; l'orientation des lois assurant la défense de la mère-travailleuse ; l'absence de la différenciation soigneusement examinée du besoin des diverses catégories des femmes dans la protection sociale, *etc.* L'ensemble de ces mesures réduit la demande du travail féminin et intensifie les conditions pour la discrimination.

Il existe deux points de vue sur cette problématique.

Ainsi, une partie des spécialistes proposent de supprimer toutes les garanties fixées dans la législation et les avantages aux femmes qui travaillent. Les autres, au contraire, proposent d'accorder aux femmes des garanties et des avantages supplémentaires.

Les auteurs de la conception de l'activité législative de la garantie des droits et des possibilités égaux, par la Douma d'Etat approuvée le 20 novembre 1997 ont choisi l'approche la plus juste. Cette conception propose une approche équilibrée, qui orienterait les organismes du pouvoir d'Etat vers la décision complexe du problème.

4. Vie privée et vie familiale.

L'égalité des hommes et des femmes dans les relations familiales - un des principes basiques du droit de la famille en Russie. Ce principe est l'expression de l'égalité des sexes proclamée dans l'Art. 19 de la Constitution de la Fédération de Russie.

Article 38.

1. La maternité et l'enfance, la famille est placée sous la protection de l'Etat.

2. L'entretien des enfants, leur éducation sont un droit égal et une obligation égale pour les parents.

Le code de la famille de la Fédération de Russie.

Le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est fixé dans l'Art. 1 du Code de la Famille de la Fédération de Russie de 1995 établissant les bases principales de la législation familiale.

Le paragraphe 3 de l'article indiqué prévoit que « le règlement des relations familiales se réalise conformément aux principes du libre consentement de l'union matrimoniale entre un homme et une femme, l'égalité des droits des époux dans la famille, la solution des questions entre famille selon un accord mutuel...».

Premièrement, l'égalité des époux dans la famille s'exprime dans le fait que le mari et l'épouse possèdent des droits égaux pour la décision de toutes les questions concernant la vie commune (Art. 31). Ce principe est concrétisé dans les autres articles du Code au cours du règlement des droits et des devoirs des époux. Ainsi, par exemple, l'Art. 31 du Code (§. 1) prévoit que chacun

des époux est libre dans le choix du genre des études, des professions, des résidences. Les problèmes concernant la maternité et la paternité sont résolus à la base du principe de l'égalité (§. 2 de l'Art. 31). Les époux sont égaux en réalisation de leurs droits parentaux (Art. 61).

Il existe quatre normes dans le Code de la Famille, qui rompent la symétrie de genre, mais qui supposent des situations différentes.

Le droit à la résiliation du mariage et le problème de l'égalité. Premièrement, il s'agit de l'Art. 17 du Code de la Famille, limitant le droit du mari à la présentation de la demande sur la résiliation du mariage.

Selon la règle générale fixée à l'Art. 16 du Code de la Famille, le mariage peut être rompu par voie de sa résiliation à la demande d'un ou des deux époux. Ainsi, la loi ne fait aucune différence entre les époux en ce qui concerne leur droit d'initier le divorce. La restriction prévue par l'Art. 17, consiste en l'impossibilité de commencer l'assignation en justice sur le divorce sans accord de la femme pendant sa grossesse ou pendant un an suivant la naissance de l'enfant.

Cet article limite uniquement le droit du mari, la femme dans une telle situation garde entièrement le droit au divorce. Cette norme n'est pas une nouveauté du Code de la Famille de 1995, elle existait déjà dans l'ancien Code de la Famille de 1969. Le but principal de la restriction établie dans l'Art. 17, est une protection de la santé de la mère. Elle doit être appliquée également dans les cas où l'enfant âgé de moins d'un an vit non avec la mère, mais avec le père ou avec d'autres personnes, et la mère ne s'occupe pas de la surveillance de l'enfant.

La constatation de l'origine des enfants (la paternité et la maternité) et les problèmes de l'égalité. Deuxièmement, le Code prévoit la possibilité de la constatation devant la loi seulement de la paternité, mais non de la maternité. L'article 49 du Code de la Famille dit qu'en cas de naissance de l'enfant chez les parents n'étant pas mariés, et en l'absence de la demande commune des parents ou l'un d'eux aux organismes de l'office de l'état civil, « l'origine de l'enfant de la personne définie (la paternité) » s'établit devant la loi. Le Code de la Famille ne prévoit pas de norme analogue permettant la constatation de l'origine de l'enfant de la mère devant la loi. Une telle position est objectivement conditionnée, et l'acquisition de l'asymétrie de genre est impossible a priori.

La troisième norme de genre asymétrique prévue par le Code de la Famille - dont l'argumentation nécessite une étude plus poussée, **concerne la recherche volontaire de la paternité concernant l'enfant né en dehors du mariage.** Dans un tel cas, conformément à l'Art. 48 (§. 3, partie 1), le père et la mère de l'enfant n'étant pas mariés, enregistrent une déclaration commune à l'organisme de l'inscription des actes de l'état civil. Si la mère est morte, est reconnue incapable d'exercice, à la déchéance de la puissance paternelle ou s'il est impossible d'établir son domicile - seul le père de l'enfant pose la demande, mais en accord avec l'organisme de la tutelle et le patronage ; si l'organisme de la tutelle et le patronage refusent de donner un tel accord - la question se décide devant la loi. Ainsi, le législateur propose une approche différente de la réglementation de la recherche et de la constatation de la paternité et de la maternité : pour l'enregistrement de la femme à titre de la mère de l'enfant, il est nécessaire de présenter sa demande aux organismes de l'office de l'état civil, et pour l'enregistrement de l'homme à titre du père - sauf sa demande, l'accord de la mère de l'enfant est aussi nécessaire, puisque la loi stipule la demande commune du père et de la mère de l'enfant.

Le devoir du mari de verser une pension alimentaire à la femme pendant sa grossesse et pendant trois ans à partir de la naissance de l'enfant. Le quatrième exemple de l'asymétrie de genre est fixé au niveau de la législation, dans les art. 89 - 90 du Code de la Famille. Selon l'article 89, un mari a le devoir de verser une pension alimentaire à sa femme pendant la grossesse et pendant trois ans à partir de la naissance de l'enfant. Un homme a le même devoir envers son ex-femme en cas de divorce à condition que la grossesse se soit prolongée jusqu'au moment de la résiliation du mariage (l'Art. 90 du Code de la Famille).

La non-conformité la plus sérieuse entre la fixation législative des droits égaux et la possibilité réelle de leur réalisation est observée dans le domaine des droits à la propriété des femmes mariées. Notamment, ce principe des droits égaux et des possibilités égales des époux fait partie de la contradiction la plus sérieuse avec les réalités existantes dans la société, ce qui en fait une question clé dans l'expertise de genre de la législation familiale.

Le devoir des époux (les ex-époux) de la rente alimentaire mutuelle. Le paragraphe 1 de l'Art. 89 du Code de la Famille prévoit que les époux sont engagés financièrement à se soutenir. Le devoir donné est adressé au mari, et à la femme au même degré, et la loi, selon la règle générale, ne fait pas de différence entre eux.

Les accords dans le droit familial. Le code familial de 1995 a accordé aux époux de grandes possibilités pour le règlement des relations patrimoniales, ayant prévu la possibilité de la conclusion de l'accord concernant la pension alimentaire et le contrat de mariage. Malgré l'importance des contrats de mariage et de ceux gérant la pension alimentaire, on ne peut pas examiner les accords comme des moyens du règlement des relations patrimoniales des époux. On ne peut guère davantage les envisager comme la garantie de valeur requise de la défense des intérêts de l'époux trouvé en situation délicate. Le mécanisme précis juridique est nécessaire pour ces buts, permettant de protéger économiquement un plus faible partenaire dans le mariage.

Les décrets sur la politique familiale.

Le décret du Président « Sur les directions principales de la politique familiale » n° 712 (du 14 mai 1996). Le principe de base de la politique d'Etat familiale proclame : l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la distribution des devoirs familiaux [...]

Partie III. Article 12. L'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès et la distribution des devoirs familiaux, ainsi que dans les possibilités de l'auto-réalisation dans le domaine du travail et de l'activité publique.

Partie IV, l'article 18 d. La protection des conditions pour établir l'égalité « de facto » des possibilités et des droits pour les hommes et les femmes au marché du travail, pour augmenter la capacité de la main d'œuvre féminine, l'adaptation des femmes aux nouvelles relations économiques.

L'article 19. L'assurance des conditions favorables aux travailleurs qui ont des enfants, pour combiner les devoirs familiaux et l'activité professionnelle. a) La distribution des droits aux pères liés à l'éducation des enfants, actuellement ce sont les femmes-mères qui ont plus de droits dans la vie professionnelle.

La loi de la Fédération de Russie « Sur les mesures supplémentaires de la protection de la maternité et de l'enfance » (le 4 avril 1992, №2660).

Le décret du Président de la Fédération de Russie « Sur les mesures du soutien spécial aux familles nombreuses » (le 5 mai 1992, №431).

Le décret du Président de la Fédération de Russie « Sur le perfectionnement du système des allocations sociales d'Etat et les montants compensatoires aux familles ayant des enfants, et les augmentations des montants » (le 10 décembre 1993, №2122).

Le décret du Président de la Fédération de Russie « Sur le renforcement du soutien social des mères solitaires et les familles nombreuses » (le 8 juin 1996, №851).

L'année 2008 était l'année de la famille en Russie.

Les droits de la reproduction

Maternité.

Les droits de l'Homme sociaux comme les standards sont déjà intégrés dans la Constitution de la Fédération de Russie en tenant compte du statut de la femme et son rôle - la mère ainsi que le rôle du père. La maternité est la fonction particulière, elle est fixée dans la structure des droits de l'Homme. Les droits de l'Homme comprennent et prennent en considération le droit à la maternité. L'article 38 de la Constitution de la Russie souligne spécialement que la maternité se trouve sous la protection de l'Etat, l'Art. 7 contenant la liste complète des sujets étant passibles de la protection constitutionnelle et du soutien : « la famille, la maternité, la paternité et l'enfance ».

La fixation des fonctions de la maternité et de la paternité - le paramètre du développement de la doctrine des droits de l'Homme. Cette fixation des fonctions est enrichie par la différence des rôles et le renforcement de ces rôles dans la Constitution de la Fédération de Russie.

Il est à noter la particularité du statut des femmes, mentionné dans la Constitution de la Fédération de Russie comme le statut de la mère. Ce statut est lié au rôle reproductif de la femme dans la société, et à ses droits reproductifs. Ils sont spécialement soulignés par la Constitution de la Fédération de Russie.

Evidemment, le législateur ne travail pas directement avec l'identité biologique des individus. Mais le réglage juridique est appelé à unifier les diverses conséquences sociales. Ainsi, la capacité des femmes à la grossesse et à l'accouchement ne doit pas réduire les droits de la femme comme citoyenne définis par la loi. Mais simultanément, l'Etat « oublie » le statut du père dans la législation en cours, bien que constitutionnellement ce statut soit fixé (l'Art. 7 de la Constitution de la Fédération de Russie⁵²¹). C'est pourquoi il y a un déséquilibre dans le réglage juridique des relations du comportement reproductif à l'écart de la fixation juridique concernant les droits reproductifs des individus - le droit de la femme à la maternité - et les garanties de l'Etat assurent ce droit.

L'égalité des époux dans la décision des questions de la maternité et de la paternité.

L'Art. 31 (p. 2) du Code de la Famille prévoit, que les questions de la maternité et de la paternité se décident par les époux ensemble, basé sur le principe de l'égalité des époux.

Les bases de la législation de la Fédération de Russie prévoient le droit de chaque femme à résoudre le problème liés la maternité indépendamment (Art. 36).

La maternité des mères-porteuses.

Deux aspects

Le premier aspect concerne le rapport entre la maternité des mères porteuses et la présomption de la paternité. Dans le droit familial russe, on fixe le règlement connu comme la présomption de la paternité, selon lequel le père de l'enfant né dans le mariage, est considéré comme le mari de sa mère (p. 2 de l'Art. 48 du Code de la Famille). Au cours du règlement des relations des mères porteuses, le Code de la Famille propose pour la mère-porteuse le droit de garder l'enfant avec elle et de l'enregistrer auprès des organismes de l'office de l'état civil au titre de sa mère.

⁵²¹ **Article 7**

2. Le travail et la santé des individus sont protégés dans la Fédération de Russie ; un minimum garanti de rémunération du travail y est établi ; l'aide de l'Etat à la famille, la maternité, la paternité et l'enfance, aux invalides et aux personnes âgées y est garantie ; il y est développé un système de services sociaux, établi des pensions, allocations d'Etat et autres garanties de protection sociale.

Cette position part de l'Art. 51 (partie 2 §. 4), qui prévoit que « les personnes étant mariées et qui ont accepté par écrit l'implantation de l'embryon à une autre femme, à la fin de la période de grossesse peuvent être inscrits comme les parents de l'enfant seulement avec un accord de la femme qui a fait naître l'enfant (la mère -porteuse) ». Cependant, ni dans le Code de la Famille, ni dans quelques autres actes normatifs et juridiques il n'y a de mention de ces droits et, l'essentiel, les devoirs, qui apparaissent à cet égard chez le mari de la mère-porteuse, si elle est mariée.

Ainsi, si la mère-porteuse est mariée, elle profite de son droit à conserver l'enfant et l'enregistrera dans les organismes de l'office de l'état civil sous son nom, cela signifiera automatiquement que son mari sera enregistré comme le père de l'enfant (avec toutes les conséquences et, en premier lieu, le devoir de le financer), bien qu'il puisse objecter contre que sa femme jouait le rôle de la mère porteuse. Il peut arriver que le mari ne le sache pas, si les époux vivaient séparément. L'Art. 55 de la Constitution de la Fédération de Russie prévoyant la possibilité de la restriction des droits et des libertés de la personne « dans les buts de la protection des droits et des intérêts légaux des autres personnes » (p. 3)⁵²².

Le deuxième aspect concerne l'attitude de la maternité des mères-porteuses, il n'existe pas de réponse unique au niveau international. Il y a les pays, où la maternité des mères-porteuses est, soit interdite en général, soit la possibilité de son utilisation est sérieusement limitée. Il existe des propositions sur l'interdiction de la maternité des mères-porteuses en Russie.

Selon l'article 36 « L'interruption de grossesse artificielle » des Bases de la législation sur la protection de la santé des citoyens, chaque femme a le droit de résoudre le problème de la maternité indépendamment. L'interruption de grossesse artificielle se passe durant les 12 premières semaines, selon les déclarations sociales - ou pendant les 22 premières semaines, ou en présence des déclarations médicales et l'accord de la femme - indépendamment du délai de la grossesse.

« Les Bases de la législation de la Fédération de Russie sur la protection de la santé des citoyens », le paragraphe V. Les droits de certains groupes de la population dans le domaine de la protection de la santé représentent l'acte basique législatif réglant le droit à la contraception et à l'accès aux services du planning familial en Russie.

L'article 22. Les droits de la famille des Bases de la législation sur la protection de la santé des citoyens.

Chaque citoyen a le droit de bénéficier de consultations gratuites sur les questions de la planification de la famille selon les déclarations médicales, la présence des maladies socialement significantes et les maladies présentant le danger pour les proches, selon les aspects médicaux et psychologiques des relations conjugales, ainsi que d'avoir d'autres consultations médicales et passer des visites de contrôle dans les institutions du système d'État ou municipal de la santé publique en vue de la prévention des maladies héréditaires chez les futurs générations.

Le chapitre 2. Les droits et les libertés de la personne et du citoyen - l'Article 41 de la Constitution de la Fédération de Russie⁵²³.

⁵²² **Article 55.**

1. L'inscription dans la Constitution de la Fédération de Russie des droits fondamentaux et libertés fondamentales ne doit pas être interprétée comme la négation ou la limitation des autres droits et libertés de l'Homme et du citoyen universellement reconnus.

2. "Dans la Fédération de Russie ne doivent pas être adoptées de lois supprimant ou restreignant les droits et libertés de l'Homme et du citoyen.

3. Les droits et libertés de l'Homme et du citoyen ne peuvent être limités par la loi fédérale que dans la mesure nécessaire pour protéger les fondements de l'ordre constitutionnel, de la moralité, de la santé, des droits et des intérêts légaux d'autrui, la garantie de la défense et de la sécurité de l'Etat.

⁵²³ **Article 41.**

Chacun a droit à la protection de la santé et à l'assistance médicale. L'assistance médicale dans les institutions d'Etat et municipales de la santé publique est gratuite selon des frais du budget des versements d'assurance.

Le règlement des droits des citoyens sur la protection de la santé reproductive est aussi reflété dans la Constitution. L'article 19, le point 2⁵²⁴ :

Un homme et une femme ont des droits égaux et des possibilités égales pour leur réalisation.

5. Education.

L'article 43 de la Constitution de la Fédération de Russie de 1993⁵²⁵ proclame le droit de chaque citoyen du pays, indépendamment du sexe, de la race, de la nationalité et d'autres circonstances, à la formation. La formation générale, secondaire, technique, pré-scolaire dans les institutions d'Etat ou municipales d'instruction et aux entreprises est accessible et gratuit pour tous. De plus, la formation générale est obligatoire. Quant à l'éducation supérieure, chacun peut recevoir l'accès gratuitement seulement dans les institutions étatiques ou municipales par le biais de concours.

Selon l'Art. 5 de la Loi sur la formation dans la Fédération de Russie, les citoyens du pays ont les garanties d'avoir la possibilité d'accéder à la formation indépendamment de leur, race, nationalité et d'autres circonstances. Les restrictions des droits des citoyens à la formation selon le sexe, l'âge, l'état de santé, la présence de la condamnation peuvent être établies seulement par la loi.

-
1. Chacun a droit à la protection de la santé et à l'assistance médicale. L'assistance médicale dans les établissements médicaux d'Etat et municipaux est dispensée gratuitement aux citoyens sur le compte des moyens budgétaires correspondants, des cotisations d'assurance et des autres ressources.
 2. Dans la Fédération de Russie sont financés des programmes fédéraux de protection et d'amélioration de la santé publique, sont prises des mesures pour développer les systèmes de santé d'Etat, municipal et privé, est encouragée l'activité contribuant à améliorer la santé de l'Homme, à développer la culture physique et du sport, à assurer la prospérité écologique et sanitaro-épidémiologique.
 3. La dissimulation par les fonctionnaires d'Etat de faits et de circonstances constituant une menace pour la vie et la santé des personnes entraîne une responsabilité conformément à la loi fédérale.

⁵²⁴ **Article 19.**

2. L'Etat garantit l'égalité des droits et des libertés de l'Homme et du citoyen indépendamment du sexe, de la race, de la nationalité, de la langue, de l'origine, de la situation patrimoniale et professionnelle, du lieu de résidence, de l'attitude à l'égard de la religion, des convictions, de l'appartenance à des associations, ainsi que d'autres considérations. Toute forme de limitation des droits du citoyen selon des critères d'appartenance sociale, raciale, nationale, de langue ou de religion est interdite.

⁵²⁵ **Article 43.**

1. Chacun a droit à l'instruction.
2. L'accès général à l'enseignement préscolaire, élémentaire général et secondaire professionnel et sa gratuité sont garantis dans les établissements d'enseignement d'Etat et municipaux et les entreprises.
3. Chacun a droit, sur la base du concours, de recevoir gratuitement l'enseignement supérieur dans les établissements d'enseignement d'Etat ou municipaux et les entreprises.
4. L'enseignement général élémentaire est obligatoire. Les parents ou les personnes qui les remplacent s'assurent que les enfants reçoivent l'enseignement général élémentaire.

6. Le code pénal et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Parmi les principes du droit pénal qui ont reçu les formalités législatives, le plus important pour l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe d'égalité des citoyens devant la loi : « les personnes qui ont perpétré des crimes sont égales devant la loi indépendamment de leur race, de leur nationalité, de leur sexe, de leur langue, de leurs origines, de l'origine et de la position financière et leur activité, de leur résidence, de leur religion, de leurs croyances, de leurs appartenances aux unions publiques, ainsi que d'autres circonstances » (Art. 4 du Code Pénal de la Fédération de Russie). Cette norme présente la réalisation dans le droit pénal du principe constitutionnel de l'égalité juridique fixée à l'Art. 19 de la Constitution de la Russie.

La responsabilité pénale est prévue pour la violation de l'égalité des citoyens (art. 136 du Code Pénal de la Fédération de Russie).

Le principe constitutionnel de l'égalité comprend quelques aspects, parmi lesquels figurent « le statut juridique de la personne et le statut juridique du citoyen du point de vue de l'égalité; l'égalité des droits constitutionnels et les libertés des individus indépendamment de leurs différences réelles, particulièrement sexuelles ; l'égalité devant la loi et la cour : l'égalité dans l'état social ». La responsabilité pénale est prévue pour la violation de l'égalité des citoyens. (Art. 136 de Code Pénal de la Fédération de Russie).

Le refus de l'application aux femmes de certaines punitions à la suite de crimes, en particulier, l'emprisonnement à vie, les conditions facilitées de l'emprisonnement et le délai de l'exécution de la peine aux femmes enceintes et les femmes ayant des enfants âgés de moins de 8 ans, ne signifient pas la différence, l'exception ou la restriction selon le sexe, menés dans le but de l'affaiblissement ou du refus de la reconnaissance, de l'usage ou de la réalisation par les femmes des droits de l'Homme et des libertés principales. Au contraire, ils facilitent pour les femmes l'usage de ces droits et ces libertés.

D'un côté, l'acte de crime par rapport à la femme enceinte alourdira la punition du coupable (paragraphe « Z », partie 1, Art. 63 du Code Pénal de la Fédération de Russie), d'un autre côté, la perpétration du crime par la femme enceinte constitue un cas de circonstances atténuantes (paragraphe « a », Article 1, Art. 61 du Code Pénal de la Fédération de Russie).

L'inégalité de genre dans la responsabilité pénale.

Les crimes contre la personnalité.

Ce groupe de crimes se trouve cités dans le paragraphe VII du Code Pénal de la Fédération de Russie, unissant les actions contre la personnalité, ses droits et ses libertés, ainsi que son honneur et sa dignité.

Parmi ces crimes attentant à la vie de la personne, il faut, avant tout indiquer l'infanticide, c'est-à-dire le meurtre de l'enfant nouveau-né par la mère (Art. 106 du Code Pénal de la Fédération de Russie). La personne perpétrant le crime est toujours une femme - la mère de l'enfant nouveau-né. Les autres personnes, y compris les hommes, peuvent être seulement les coopérateurs (les instigateurs, les complices, *etc.*).

L'avortement illégal présente un des crimes mettant au danger la vie et la santé quand la femme est dans le rôle de la victime.

Cependant le crime a changé de statut dans le Code Pénal de la Fédération de Russie de 1996 (Art. 123). Ainsi, d'après la loi pénale en vigueur, la réalisation de l'avortement par une personne n'ayant pas la formation supérieure médicale adéquate, ainsi qu'une personne, auparavant jugée pour la réalisation illégale de l'avortement sont considérées comme des cas d'avortements criminels. Pour les mêmes actions qui ont entraîné par imprudence la mort de la

victime ou entraîné des dommages graves à sa santé - la punition sévère est prévue pour de telles occasions.

Comme on le constate, d'après le texte de l'Art. 123 du Code Pénal de la Fédération de Russie, la réalisation de l'avortement par le médecin ayant la formation médicale correspondante, mais en dehors de l'hôpital, ou quand il existe des contre-indications médicales pour l'opération, ne représente plus une action pénalement punissable, bien que les règles de la réalisation de l'avortement, se trouvant dans la législation sur la protection de la santé des citoyens restent anciennes (Art. de 36 des Bases de la législation de la Fédération de Russie « Sur la protection de la santé des citoyens »).

Dans le chapitre 18 du Code Pénal de la Fédération de Russie, on prévoit la responsabilité des atteintes sur la liberté sexuelle et l'inviolabilité sexuelle de la personne. Il faut attirer l'attention sur deux crimes dans ce chapitre, - le viol (Art. 131) et les actions violentes à caractère sexuel (Art. 132).

Le Code Pénal en vigueur de la Fédération de Russie de 1996 a refusé la possibilité de l'application de la peine de mort pour le viol et a établi la punition pour le viol simple sous forme de la privation de la liberté de trois à six ans, pour le viol qualifié - de quatre à dix ans et pour le cas du viol spécialement qualifié - de huit à quinze ans (Art. 131).

Il est à noter, qu'une telle compréhension du viol comme le crime, quand c'est un homme qui en est l'exécuteur, et la victime est une la femme, est considérée comme traditionnelle et pour la doctrine du droit pénal national, et pour la pratique de l'application des droits. Dans le Code Pénal de la Fédération de Russie de 1996, a été introduit l'article 132 « les actions Violentes à caractère sexuel », « les viols et les autres actions à caractère sexuel avec violence ou avec la menace par rapport à la victime ou par rapport à d'autres personnes, ou avec l'utilisation de l'état de faiblesse de la victime ». Il est à noter que l'apparition dans le Code Pénal de la Fédération de Russie de l'article portant sur la responsabilité pénale pour toute action violente à caractère sexuel, y compris le viol des femmes contre les femmes/hommes, est tout à fait nouveau pour le droit pénal russe.

Parmi les autres crimes contre la personnalité, liés au genre, il est nécessaire de rappeler l'Art. 145 du Code Pénal de la Fédération de Russie, prévoyant le refus mal fondé de l'embauche ou le licenciement mal fondé de la femme enceinte ou de la femme ayant des enfants âgés de moins de 3 ans. Cette norme est la réflexion dans la législation criminelle russe de la position présente dans Art. 11.2. (Paragraphe « A ») de la Convention sur la liquidation de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des états-membres et qui oblige « d'interdire, sous la menace de l'application des sanctions, le licenciement du travail à cause de la grossesse ou du congé maternité ou de l'accouchement ».

Les crimes contre la moralité publique.

L'objet des crimes contre la moralité publique entrant dans le chapitre 25 du Code Pénal de la Fédération de Russie, sont les valeurs morales reconnues par la société (la moralité individuelle peut être l'objet de crimes contre la personnalité, par exemple, la calomnie, les offenses, les incitations aux actions à caractère sexuel).

Art. 240 « l'Implication à l'exercice de la prostitution », Art. 241 « l'Organisation et le contenu des bouges pour l'exercice de la prostitution » et Art. 242 « la diffusion illégale de documents ou d'objets pornographiques ».

La prostitution est comprise comme, l'acte sexuel répété ou non pour de l'argent ou pour un autre type de rémunération avec n'importe quelle personne, ainsi que la proposition ou l'accord d'effectuer un tel acte. Le montant de la rémunération et son caractère peuvent être discutés avec la personne souhaitant effectuer l'acte sexuel, ou avec une autre personne, par exemple, tirant le profit de la prostitution qu'exerce l'autre personne. La prostitution peut être féminine, ainsi que masculine, pour qui cette activité est la source des revenus. Selon le droit russe, l'exercice de la prostitution est le délit administratif.

L'autre crime attentant à la moralité publique, est la fabrication illégale dans le but d'une diffusion ou de la réalisation de publicité de documents ou d'objets pornographiques, ainsi que le trafic des éditions imprimées, des cinémas - ou des vidéo-documents, des représentations ou d'autres objets à caractère pornographique. La responsabilité de ce crime est établie dans l'Art. 242 du Code Pénal de la Fédération de Russie.

O.A. Voronina, expert russe, propose d'examiner la pornographie comme le problème d'égalité de genre, comme « les violences sexuelles, la domination des hommes, la soumission sexuelle des femmes ».

Les crimes - les traditions des coutumes locales.

De tels crimes sont absents dans le Code Pénal de la Fédération de Russie en vigueur, en raison de la politique nationale de l'Etat.

L'asymétrie de genre dans la réglementation des conditions de la réalisation de la responsabilité pénale.

L'exemple le plus frappant est la peine de mort, qui selon le Code pénal ancien, ne peut pas être appliquée aux femmes, mais peut l'être aux hommes d'un groupe d'âge défini (Art. 59 du Code Pénal de la Fédération de Russie). Des restrictions analogues se trouvent dans le Code Pénal de la Fédération de Russie en ce qui concerne l'alternative de la peine de mort – l'emprisonnement à vie (Art. 57).

La législation criminelle a refusé en général l'application de la peine de mort aux femmes à partir de 1993, ayant établi des restrictions d'âge pour les hommes. La peine de mort n'est pas appliquée à l'homme, s'il a commis un crime alors qu'il était âgé de moins de 18 ans ou si il a atteint au moment de la prononciation d'un jugement l'âge de 65 ans. Pratiquement, l'entrée de la Russie au Conseil de l'Europe a conduit au refus de la peine de mort.

Ainsi, les femmes enceintes et les femmes ayant des enfants âgés de moins de 8 ans, ainsi que les femmes qui ont atteint l'âge de 50 ans, ne peuvent pas subir les condamnations suivantes : les travaux obligatoires (Art. 49) et la restriction de la liberté (Art. 53). L'arrestation n'est pas appliquée aux femmes enceintes et aux femmes ayant des enfants âgés de moins de 8 ans (Art. 54).

Les femmes peuvent subir la punition requise seulement dans les colonies pénitentiaires du régime général et sévère et dans les colonies-établissements.

Ainsi, les femmes ont des conditions plus privilégiées que les hommes lors de la réalisation de la responsabilité pénale. Formellement, une telle approche de la loi criminelle rompt le principe de l'égalité des citoyens devant la loi (Art. 4 du Code Pénal de la Fédération de Russie), mais elle peut être définie comme la discrimination positive visant à la protection intensifiée des droits des femmes liées à la maternité.

7. Les femmes dans les médias.

La Loi de la Fédération de Russie « *Sur les médias* », dans laquelle les garanties de l'indépendance et de la liberté du média de l'Etat ont reçu le développement, a été adoptée en 1991. Puisque la loi s'écrivait à l'époque où la société a seulement commencé à se libérer de la censure politique et du totalitarisme idéologique, l'idée principale de cette loi - les garanties de l'indépendance du média de l'Etat, la suppression de la censure, la garantie des droits des journalistes par rapport à la réception de l'information authentique (particulièrement des fonctionnaires) *etc.*

La liberté de l'information et l'interdiction de la censure sont fixées de manière identique dans l'article 29 (paragraphe 5) de la Constitution de la Fédération de Russie acceptée en 1993⁵²⁶. Dans le même article de la Constitution chaque personne est garantie de : la liberté de

⁵²⁶ Article 29.

pensée et de parole, de rechercher, d'obtenir, de transmettre, de produire et de diffuser librement des informations par tout moyen légal. Nul ne peut être contraint d'exprimer ses opinions et convictions ou de les renier.

La reconnaissance dans l'article 13 de la Constitution de la Fédération de Russie des différentes idéologies joue un rôle important parmi les garanties constitutionnelles de la liberté de l'information⁵²⁷.

La législation de la Fédération de Russie sur la publicité comprend la Loi Fédérale « *Sur la publicité* » et les autres lois Fédérales acceptées conformément à la législation.

La Loi Fédérale de la Fédération de Russie « *Sur la publicité* » a été acceptée en 1995. Comme il est inscrit dans l'Art. 1 « Les buts de la loi sont : la protection contre la compétition peu consciencieuse dans le domaine de la publicité, la prévention et la répression de la publicité inadéquate, capable d'induire en erreur les auditeurs de la publicité ou d'influencer gravement la santé des citoyens, le bien des citoyens ou les personnes civiles, l'environnement **ou de porter atteinte à la fois à l'honneur, la dignité et la réputation d'affaire des personnes indiquées, ainsi qu'aux intérêts d'ordre public, les principes de l'humanité et la morale** ».

Dans l'Art. 4 est noté que « *la loi fédérale présente ne concerne pas la publicité politique* ».

Dans l'Art. 6 « *la publicité peu consciencieuse* », l'Art. 7 « *la publicité douteuse* », l'Art. 8 « *la publicité immorale* », l'Art. 9 « *la publicité notoirement fausse* » et l'Art. 10 « *la publicité cachée* », sont définies des positions très claires à propos des aspects de la publicité n'étant pas admis. Cependant, la part concernant la responsabilité des violations, définies dans l'Art. 31, est plus que modeste.

La violation du principe de l'égalité dans la publicité

En 1994, la Chambre Judiciaire sur les Débats d'information a examiné la demande de l'Union des femmes de la Russie et de l'Union des juristes concernant la violation dans nombre de médias typographiques des normes de la Constitution de la Fédération de Russie sur l'égalité des femmes. La Chambre Judiciaire sur les Débats d'information a décidé que les annonces telles que « seuls les hommes sont invités au travail » ou « on admet au concours uniquement les hommes » sont équivalentes à des restrictions selon le sexe ce qui représente la violation grave de l'article 19 de la Constitution de la Fédération de Russie établissant que « l'homme et la femme ont des droits égaux et des libertés et des possibilités égales pour leur réalisation ».

La Chambre Judiciaire sur les Débats d'information a décidé de :

1. Reconnaître que la diffusion dans le média des messages et des documents, y compris les annonces publicitaires dirigées sur toute la restriction directe ou indirecte des droits ou

1. A chacun est garanti la liberté de pensée et de parole.

2. Est interdite la propagande ou l'agitation incitant à la haine et à l'hostilité sociale, raciale, nationale ou religieuse. Est interdite la propagande relative à la supériorité sociale, raciale, nationale, religieuse ou linguistique.

3. Nul ne peut être contraint d'exprimer ses opinions et convictions ou de les renier.

4. Chacun a le droit de rechercher, d'obtenir, de transmettre, de produire et de diffuser librement des informations par tout moyen légal. La liste des informations constituant un secret d'Etat est fixée par la loi fédérale.

5. La liberté de l'information de masse est garantie. La censure est interdite.

⁵²⁷ **Article 13.**

1. Le pluralisme idéologique est reconnu dans la Fédération de Russie.

2. Aucune idéologie ne peut s'instaurer en qualité d'idéologie d'Etat ou obligatoire.

3. Le pluralisme politique et le multipartisme sont reconnus dans la Fédération de Russie.

4. Les associations sont égales devant la loi.

5. Sont interdites la création et l'activité d'associations dont les buts et les actes visent à modifier par la violence les fondements de l'ordre constitutionnel, à violer l'intégrité de la Fédération de Russie, à attenter à la sécurité de l'Etat, à créer des formations armées, à inciter à la discorde sociale, raciale, ethnique et religieuse.

l'établissement des avantages directs ou indirects à l'embauche en fonction du sexe, représente un manquement grave à l'égalité des femmes et des hommes, fixée dans la Constitution de la Fédération de Russie, dans d'autres actes législatifs, et universellement admis par les normes du droit international.

2. Recommander aux rédactions du média de contrôler la conformité des annonces publicitaires publiées à la Constitution et aux autres actes législatifs de la Fédération de Russie (La Chambre Judiciaire sur les Débats d'information, Décision № 5 du 17 mars 1994).

Il est à remarquer qu'il existe une contradiction entre les normes de la Loi sur le média et sur la Loi sur la publicité. La première ne libère pas la rédaction de la responsabilité du contenu de la publicité. Cependant, la Loi sur la publicité établit une autre contrainte : le distributeur de la publicité (c'est-à-dire la rédaction, télé radio compagnie) assume la responsabilité seulement pour le temps, la place et le moyen de la diffusion de la publicité, mais pas pour la légalité du contenu de la publicité. De telles contradictions sont utilisées avec beaucoup de succès par certains médias.

Le réglage juridique de la représentation dans le média des documents à caractère sexuel et de la pornographie en Russie est effectué par l'Art. 242 du Code Pénal de la Fédération de Russie : la fabrication illégale et la diffusion des documents pornographiques sont interdites.

La notion du programme érotique est définie dans l'Art. 37 de la Loi de la Fédération de Russie « Sur le média », conformément à laquelle, les programmes érotiques sont ceux qui exploitent l'intérêt pour le sexe.

Conformément à l'Art. 4 de la loi « *Sur le média* », « l'utilisation du média n'est pas admise... Pour la diffusion des émissions faisant la propagande de la pornographie... » (En suivant à la lettre la loi, on peut décider que l'on n'interdit pas les articles, les photos, l'interview et les autres documents typographiques faisant la propagande de la pornographie). Cependant, les médias se spécialisant sur les documents érotiques, avec certaines restrictions sont tout de même permis.

Dans la loi « *Sur la publicité* », il n'y a en général aucun mot sur l'inadmissibilité de l'utilisation du média pour la publicité des services payants sexuels ou sur l'inadmissibilité de la publicité sexuelle.

Cependant, la publication des annonces sur l'exercice des services intimes (y compris dans les éditions enregistrées comme érotiques) est l'abus par la liberté de l'information, l'article 4 de la Loi sur le média avec toutes les conséquences (la prévention, la cessation de l'activité) du point de vue de la Chambre Judiciaire sur les Débats d'information et le Ministère de l'information et de la presse de la Fédération de Russie. A vrai dire, l'information concernant de telles conséquences est absente et on ne peut pas juger de l'efficacité de ces « sanctions ».

La diffusion des émissions spécialisées dans le cadre des radio- et des télé-programmes à caractère érotique est admise à la condition que le signal soit codé 24 heures sur 24. En l'absence de codage du signal, la diffusion de ces émissions n'est autorisée que de 23 heures à 4 heures en heure locale. Si un autre codage n'est pas établi par l'administration locale.

La diffusion de la pornographie conformément à la législation sur les médias n'est admise sous aucun prétexte. Ainsi, en vertu de l'Art. 4 de la Loi de la Fédération de Russie « Sur le média », le comité de l'inspection russe s'est engagé à sanctionner les médias convaincus de propagande de la pornographie.

8. Violence.

Le droit à la dignité et à l'inviolabilité personnelle.

Ce droit est écrit dans l'Art. 21 de la Constitution de la Fédération de Russie⁵²⁸. En Russie, l'inviolabilité de la personne est garantie avant tout par les normes du droit pénal. Dans le nouveau Code Pénal de la Fédération de Russie, sauf l'ordre général concernant la responsabilité pour les crimes contre les droits de la personnalité, il y a aussi un chapitre spécial ayant trait à la responsabilité des crimes contre l'inviolabilité sexuelle et la liberté sexuelle de l'individu (les viols, les actions violentes à caractère sexuel et l'incitation, l'attentat à la pudeur, *etc.*). Le Code Pénal a établi la responsabilité de l'incitation à la prostitution des personnes ayant plus de 18 ans et la responsabilité de l'incitation à la prostitution des mineurs, dans le cas où de telles actions étaient effectuées sous la violence ou la menace de son application, le chantage, la destruction ou l'endommagement du bien ou par voie de la tromperie. La gravité des punitions augmente, si les actions citées précédemment sont perpétrées par un groupe organisé.

Aujourd'hui, au niveau fédéral, existe une série de documents officiels normatifs importants, de décisions et de dispositions, qui concernent les problèmes de la violence à l'égard des femmes.

Ce sont :

LES DÉCRETS DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE :

1. « Sur le Plan National des actions de l'amélioration de la position des femmes et l'augmentation de leur rôle dans la société jusqu'en l'an 2000 » du 18 juin 1996, №932.

2. « Sur le renforcement du soutien social des mères solitaires et des familles nombreuses » du 8 juin 1996 №851.

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE :

1. « Sur la conception de l'amélioration de la position des femmes en Fédération de Russie » du 8 janvier 1996, №6.

2. « Sur l'approbation et la représentation de l'affirmation au Président de la Fédération de Russie des positions principales de la politique régionale en Fédération de Russie » du 23 mars 1996, №327.

3. « Sur l'affirmation du plan National des actions de l'amélioration de la position des femmes et l'augmentation de leur rôle dans la société jusqu'en l'an 2000 » du 29 août 1996, №1032.

4. L'arrêté ministériel du travail et du développement social « Sur l'affirmation de la position approximative sur le centre de crise de l'aide aux femmes » du 10 juillet 1997, №40.

⁵²⁸ **Article 21.**

1. La dignité de l'individu est protégée par l'Etat. Rien ne peut motiver son abaissement.

2. Nul ne doit être soumis à la torture, à la violence, à d'autres traitements ou peines brutales ou dégradant la dignité humaine. Nul ne peut être sans son libre consentement soumis à des expériences médicales, scientifiques ou autres.

« Sur la Conception de l'activité législative selon la garantie des droits égaux et des possibilités des hommes et les femmes » du 20 novembre 1997 №1929-11, Douma d'Etat.

Il y a une subdivision entière intitulée « la Violence concernant les femmes », dans laquelle est reconnu que « le problème de la violence à l'égard des femmes n'a pas reçu un intérêt suffisant, dans la Conception de l'amélioration de la position des femmes en Fédération de Russie », approuvée par le Gouvernement de la Fédération de Russie, dans sa première partie « les particularités les plus importantes du statut des femmes, provoquant un intérêt tout particulier en Fédération de Russie ».

Dans la Conception est aussi fixée que la violence à l'égard des femmes « a lieu dans toutes les sphères de l'activité, y compris le travail et la famille », et on énumère les formes exprimant le plus vivement la violence à l'égard des femmes – « la contrainte à la cohabitation et à la prostitution, les viols, la violence dans le cadre de la vie quotidienne et les meurtres en raison de l'alcoolisme, de la toxicomanie, le sadisme, le massacre systématique et la violence psychologique ». Il est indiqué « que la position des femmes ainsi que des femmes réfugiées et émigrés obligées dans les conditions de conflits interethniques et militaires reste très compliquée ».

Selon ce document, « la croissance de la violence à l'égard des femmes est conditionnée par l'aggravation de la situation criminogène, l'affaiblissement de l'éducation dans la famille, l'école, dans le collectif et la société, la propagande de l'exploitation de la sexualité féminine, le corps nu dans les médias » et, enfin, « par l'absence de législation correspondante, le travail inefficace des structures de maintien de l'ordre ».

Dans la Conception de l'activité législative, selon la garantie des droits égaux et des possibilités égales entre les hommes et les femmes, affirmée par la Douma d'Etat, est indiqué la nécessité de l'élaboration de l'ensemble des mesures dirigées vers la prophylaxie sociale, c'est-à-dire sur la prévention de la violence dans la famille.

Il y a aussi quelques articles dans le Code pénal russe traitant le plus souvent de la violence domestique :

L'article 111. La cause intentionnelle du dommage grave à la santé.

L'article 112. La cause intentionnelle du dommage de moyenne intensité à la santé.

L'article 115. La cause intentionnelle du dommage faible à la santé.

L'article 116. Les coups.

L'article 119. La menace de meurtre ou la cause du dommage grave à la santé.

Dans le Code pénal se trouve également l'article 117 : « les Tortures », qui reflète le plus complètement les actions criminelles dans le cadre de la violence domestique, mais qui n'est pas utilisé pratiquement dans les cas liés à la violence dans la famille.

La réhabilitation sociale des personnes qui ont souffert en raison de la violence familiale doit se réaliser par les institutions du service social de la famille et des enfants dans tous les sujets de la Fédération de Russie. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nombre de telles institutions est de 3363 (en 1999 – 2240, en 2002 – 3059). L'activité de ces institutions est réglementée par la Loi Fédérale du 10 décembre 1995 (№ 195 de Loi Fédérale avec les changements effectués les 10 et 25 juillet 2002, le 10 janvier 2003 et le 22 août 2004) « Sur les bases des services aux ménages sociaux en Fédération de Russie ». La violence dans la famille est mentionnée dans cette loi (« les conflits et le mauvais traitement dans la famille ») comme une des définitions de la situation de vie difficile.

Le commerce des gens comme « crime contre corps » se trouve dans le Code Pénal de la Fédération de Russie de la fin 2003. C'est la première fois que la responsabilité du commerce des gens était introduite dans la législation criminelle de la Fédération de Russie par la Loi Fédérale du 08/12/2003 № 162 (à présent dans la rédaction du 11/03/2004 ; ensuite - la Loi № 162). Jusqu'à ce moment, on incluait dans le nombre des crimes contre la liberté personnelle des

actions comme, le kidnapping (Art. 126 du Code Pénal de la Fédération de Russie) ; la privation de la liberté illégale (Art. 127) ; l'emprisonnement illégal à l'hôpital psychiatrique (Art. 128).

L'intégration au Code pénal de la Fédération de Russie de l'article 127 « le Commerce des gens » a permis de poursuivre les coupables à la responsabilité pénale pour une série d'actions, qui ne pouvaient pas bénéficier d'une estimation compétente juridique d'après la loi en vigueur auparavant.

Le commerce des gens comprend l'achat et la vente ou le recrutement, le transport, la transmission, le recel ou la réception de la personne à des fins d'exploitation, sont considérés comme l'utilisation de la victime pour la prostitution ou d'autres formes de l'exploitation sexuelle, le travail d'esclave ou un autre état forcé (la remarque 2 concernant l'Art. 127 du Code Pénal de la Fédération de Russie).

L'article 127-2. « L'Utilisation du travail d'esclaves ».

Le paragraphe 4 contenant l'information sur les victimes des crimes avec la disposition selon le sexe, y compris les femmes et mineurs est ajouté dans la forme en vigueur de la comptabilité statistique (f.1-II) « les informations sur les crimes, associés avec les actions violentes à l'égard des victimes » par ordre du Ministère des Affaires intérieures de la Russie du 18/12/2001 № 1118.

Annexe 12

Les femmes de la Russie

Les groupements féminins ont activement participé aux premières élections de 1993, 1995 et 1999. Le pourcentage des femmes à la Douma diminue dans le temps. On considère comme point de départ la première convocation de la Douma d'Etat en 1993, où les femmes représentent une part de 14% et forment le mouvement « Les femmes de la Russie ». Après les élections de 1999, on estime leur proportion à 7%. Depuis 1993, les organisations féminines se présentaient comme des acteurs indépendants sur le champ politique russe. Aux élections parlementaires de 1993, le bloc « Les femmes de la Russie » a bénéficié d'un grand soutien de la part de l'électorat. Mais il a été impossible de répéter ce triomphe aux élections de 1995 et 1999. Néanmoins, durant les élections de 1995, il y avait 43 groupements, et parmi eux, un – féminin. En 1999 – 28 groupements y compris 2 féminins, en 2003 pas de bloc féminin. Pourquoi ? Selon la nouvelle législation, seuls les partis et les blocs politiques peuvent participer aux élections au niveau national ainsi que régional. Par conséquent, l'organisation féminine doit se transformer en parti et une telle métamorphose demande de l'argent. Comme les organisations féminines ne possèdent pas suffisamment de finances et de maintien de la part de l'administration, elles n'ont pas risqué de commencer la lutte politique électorale.

Le mouvement « Les femmes de la Russie » a été formée le 14 octobre 1993, les fondateurs du mouvement étaient : L'Union des femmes de la Russie, L'association des femmes entrepreneurs de la Russie et l'Union des femmes de la Marine de guerre. Les leaders du mouvement étaient A. Fédoulova – le président de l'Union des femmes de la Russie et E. Lakhova – le conseiller du Président aux questions de la famille, de la maternité et de l'enfance.

La création du parti féminin, basé sur le principe de genre et non pas sur la politique, a constitué l'expérience spécifiquement russe mais à court terme. C'était une sorte de défi contre les hommes au pouvoir, mais malheureusement, le parti n'a pas satisfait l'attente de la société. La fraction « Les femmes de la Russie » a maintenu le commencement des actions militaires en Tchetchénie pour bien refléter la compréhension des intérêts de l'Etat. Une telle position a désillusionné l'électorat féminin. D'un autre côté, le parti féminin n'a pas proposé sa propre plateforme politique et restait par conséquent une formation pseudo-politique et marginale. Aux élections du 17 décembre 1995, le parti « Les femmes de la Russie » n'a pas surmonté la barrière des 5% et n'est pas entré à la Douma. Malgré un tel échec, ce parti est resté remarquable dans l'histoire du parlementarisme russe, comme une seule et unique tentative de réalisation des droits des femmes en politique et au pouvoir.

Quelques raisons du fiasco du parti peuvent être mises en évidence. Premièrement, la particularité de l'électorat russe – les femmes ne votent pas pour les femmes, deuxièmement, il est à noter la discordance au sein du parti, la divergence de vues et d'opinions et troisièmement, c'est la spécificité de la culture patriarcale russe, qui n'accepte pas les femmes en politique comme acteur indépendant et de plein droit.

L'un des problèmes du parti « Les femmes de la Russie » est l'organisation et la structure de ce mouvement. Ce mouvement était fondé à partir de différentes unions et organisations féminines et il ne reste que le groupement des organisations indépendantes au niveau local et national. Au cours des années de son fonctionnement, le mouvement n'arrivera pas à se transformer dans une organisation des coreligionnaires et collaborateurs, comprenant des buts uniques d'organisation.

En 1998, l'Université de l'Iowa (Etats-Unis d'Amérique) et l'Institut des recherches comparatives sociales (Russie) ont réalisé un sondage parmi les activistes des partis politiques dans le cadre du projet « Le développement des partis politiques en Russie ». Le sentiment d'intégration et d'importance pour le parti est l'un des motifs de l'activité politique et de loyalisme envers le parti, ainsi que la condition principale du fonctionnement effectif. Dans le sondage, les activistes des partis politiques devraient estimer l'importance de leur activité pour le fonctionnement du mouvement.

Seule la moitié des activistes du parti « Les femmes de la Russie » sentait que leur activité est importante pour le fonctionnement du mouvement, et l'autre moitié se sentait isolée et éloignée. Donc, on peut conclure que la faiblesse du mouvement « Les femmes de la Russie » se cache dans l'absence d'homogénéité, dans la lutte pour le pouvoir et l'absence de positions uniques idéologiques. L'autre problème du parti est la disparité entre les problèmes, les intérêts et les besoins de l'électorat et les slogans proposés.

Par exemple, les activistes des partis devraient nommer les problèmes les plus importants dans la société. Les activistes de « Les femmes de la Russie » ont mis en évidence deux problèmes principaux : la modernisation de l'économie (45%) et l'augmentation de la production nationale (12%) et juste après les problèmes de la sécurité sociale. Les représentants d'autres partis ont davantage détaillé les problèmes de la société. La plupart d'entre eux ont également nommé la modernisation de l'économie et la solution des problèmes économiques, mais ils ont aussi noté les problèmes non économiques et plus concrets. Les activistes du parti LDPR ([Parti libéral-démocrate de Russie](#)) ont parlé de la dépendance à l'Occident (14%), Yabloko ont parlé de la constitution des instituts démocratiques (13%) et du chômage (13%), les Démocrates orthodoxes, de l'absence de l'idée nationale (19%) et la dégradation de la morale dans la société (19%).

Le mouvement « Les femmes de la Russie » a influencé le changement de l'avancement des femmes sur l'arène politique. Aux élections de 1995, tous les grands partis ont inclus les femmes dans leur liste de vote et le nombre de femmes dans la liste des candidats aux députés a doublé.

Annexe 13

Les résultats des élections à la Douma d'Etat dans la période 2003-2007⁵²⁹.

Le nombre de femmes proposées en 2003 comme candidats aux postes de député à la Douma d'Etat parmi les autres candidats aux élections.

Le nom du parti, du bloc	Nombre de candidats dans la liste	
	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>
Parti « Pour la Russie sacrée »	49	3 (6%)
Parti SLON (L'union des gens pour l'éducation et la science)	92	17 (18,5%)
« Parti agraire »	229	28 (12,2%)
« Parti russe des retraités et parti de la justice sociale »	140	23 (16,4%)
Bloc électoral « La Russie puissante - L'union eurasiatique »	159	17 (10,7%)
« Edinenie » Union	164	21 (12,8%)
Parti politique « Russie Unie»	266	22 (8,3%)
Bloc électoral « Parti de la renaissance de la Russie – Parti russe de la vie »	183	30 (16,4%)
Parti politique « Parti russe écologique « Les verts »	94	20 (21,2%)

⁵²⁹ http://www.council.gov.ru/inf_sl/bulletin/item/297/index.html Le Conseil de la Fédération de l'Union Fédérale de la Fédération de Russie. La politique de genre en Russie et dans le monde : des questions théoriques et pratiques.

Parti politique « Les vrais patriotes de la Russie »	220	43 (19,5%)
KPRF, Parti communiste russe	256	27 (10,5%)
Parti politique « Parti national-républicain de la Russie » (NRPR)	76	7 (9,2%)
Parti politique « Parti de la Paix et de l'Unité »	165	46 (28,2%)
Parti politique « Parti constitutionnel-démocratique »	76	8 (10,5%)
Bloc électoral « Rodina » (L'union national patriotique)	185	16 (8,6%)
SPS, Union des forces de droite	225	26 (11,6%)
Iabloko	121	18 (14,9%)
Bloc électoral « Nouveau cours – la Russie automobile »	127	11 (8,7%)
Parti national de la Fédération de Russie	231	31 (13,4%)
Parti uni russe « Rus' » Russie	39	3 (7,7%)
Parti politique « Développement des entreprises »	44	6 (13,6%)
LDPR, Parti libéral-démocrate de Russie	208	16 (7,7%)
Parti démocratique de Russie	83	12 (14,5%)

Les représentants du parti « Russie unie » ont amené à la Douma 14 femmes selon les listes des partis. Du parti KPRF – 4 femmes ont été acceptées à la Douma, de même que chez « Rodina ». Du parti LDPR – 2 femmes. Au total, 24 femmes ont été admises à la Douma.

Le nom du parti, du bloc	Les candidats proposés.	
	Total	Les femmes (en nombre)
Parti « Pour la Russie sacrée »	24	2
« Parti agraire »	77	6
« Parti russe des retraités et parti de la justice sociale »	60	11
Bloc électoral « La Russie puissante - L'union eurasiatique »	81	8
« Edinenie » Union	59	8
Parti politique « Russie Unie »	144	15
Bloc électoral « Parti de la renaissance de la Russie – Parti russe de la vie »	124	12
Parti politique « Parti russe écologique «Les verts »	17	3
Parti politique « Les vrais patriotes de la Russie »	30	3
KPRF, Parti communiste russe	172	19
Parti politique « Parti national-républicain de la Russie » (NRPR)	6	1
Parti politique « Parti de la Paix et de l'Unité »	50	11
Parti politique « Parti constitutionnel-démocratique »	6	1
Bloc électoral « Rodina » (L'union national patriotique)	50	4
SPS, Union des forces de droite	118	13
Iabloko	115	16

--	--	--

A la Douma de 4^{ème} convocation travaillaient 44 femmes (10% du nombre total des députés) dépassant le nombre de femmes dans la Douma de 3^{ème} convocation (7,4% du nombre total des députés). Dans la direction de 4^{ème} Douma, pas de changements en comparaison avec la 3^{ème} : une femme - Premier vice président de la Douma, 4 comités sont dirigés par les femmes : Comité de la sécurité de santé ; Comité des affaires des femmes, de la famille et de la jeunesse ; Comité des ressources naturelles et de l'utilisation de la terre ; Comité des problèmes du Nord et de l'Extrême-Orient.

En 2007, aux élections à la Douma d'Etat, selon la nouvelle législation, tous les candidats étaient choisis selon les listes des partis, mais la corrélation entre les femmes et les hommes n'a pas changé. Le déséquilibre de genre subsiste toujours.

Parti	Le nombre de candidats aux postes de député	
	<i>Total (personnes)</i>	<i>Les femmes Personnes (%)</i>
« Parti agraire »	467	92 (19,7%)
Parti politique panrusse « La force civile »	254	59 (22%)
Parti démocratique de Russie	540	204 (37,8%)
KPRF, Parti communiste russe	514	87 (17%)
SPS, Union des forces de droite	284	73 (25,7%)
Parti de la justice sociale	260	57 (22%)
LDPR, Parti libéral-démocrate de Russie	353	47 (13%)
La Russie juste : Rodina /Les retraités/La vie	531	108 (20%)
Les patriotes de la Russie	428	67 (15,6%)
Parti politique « Russie Unie »	599	98 (16%)
Iabloko	339	88 (26%)

Il est à noter que la part des femmes parmi les candidats a augmenté en comparaison avec 2003. La proportion de femmes candidates du parti « Russie unie » a doublé. La part des femmes issues du parti KPRF a progressé à 7%. Même parmi les candidates du parti LDPR, on peut mettre en évidence une considérable augmentation – 6%, et c’est en général le parti qui inclut le moins de femmes dans ses listes. Aux élections de 2007, les partis comme : « parti de la vie », « parti des retraités » et « parti Rodina » se sont coalisés et se sont unis au parti « Russie juste », leur pourcentage de femmes est de 20%.

On peut souligner que seulement deux partis en 2007 : « La Russie juste » et le « Parti agraire » ont inclus des femmes aux trois positions leaders. En général, les femmes étaient présentées dans les listes sur des positions désavantageuses.

Le bilan des élections est le suivant :

Partis (Dans l'ordre décroissant du nombre de femmes élues)	Nombre des femmes élues	Part des femmes- députées par rapport au nombre total des femmes candidats proposées aux élections	Nombre de mandats obtenus
Russie unie	44	45%	315
La Russie juste	8	10%	38
KPRF, Parti communiste russe	4	4,6%	57
LDPR, Parti libéral-démocrate de Russie	4	8,5%	40

Le nombre de femmes élues à la Douma d’Etat de 5^{ème} convocation est de 41, soit 9,1% de tous les députés élus. Cependant, après la répartition des mandats de députés parmi les candidats, il y avait un grand nombre de mandats vacants et qui étaient transmis aux députés enregistrés. Grâce à cela, 63 femmes ont intégré la Douma de 5^{ème} convocation et, maintenant, la part des femmes est de 14%.

Les élections parlementaires de 1999 et de 2000⁵³⁰.

En 1999, la proportion de femmes se présentant comme candidats aux fonctions de députés est de 16%. En 1995, le taux était de 14%, en 1993 – 7%. De tels progrès montrent que malgré les difficultés des campagnes électorales, le nombre de femmes candidats aux postes de députés à la Douma augmente. Le niveau de la représentation des femmes dans les listes des parti-favoris était assez bas, seulement 11% de noms féminins : KPRF (Parti communiste russe)

⁵³⁰ Ajvazova S.G., Kertman G.L., *Gendernyj analiz izbiratel'nyh kampanij 1999 i 2000 v Rossii* (L’analyse de genre des campagnes électorales de 1999 et de 2000 en Russie), 2002.

– 10% ; « Medved » – 10%, « Iabloko » - 11% OVR (Patrie – toute la Russie) – 12%. Il y avait beaucoup de femmes sur la liste du parti «L’union des forces de droite» – 17%. Les femmes étaient mieux représentées dans les listes des partis et des blocs qui étaient les « outsiders » de la campagne électorale. Les plus remarquables étaient les organisations de d’orientation social-démocratique avec les femmes à la tête. Les leaders dans ce domaine étaient les blocs « Paix, Travail, Mai », dont la liste contient 30% de femmes-candidats ; « Pour la dignité civile » (leader – E. Panfilova) – 29% de femmes ; « Parti de la paix et de l’unité » (leader S. Oumalatova) – 22% de femmes ; l’union écologique « Cèdre » - 22% ; Bloc du général Andrei Nikolaev et de l’universitaire Sviatoslav Fiodorov – 20% ; bloc « Les démocrates-sociaux » - 19%. Le pourcentage le plus bas de la représentations des femmes étaient proposé par les partis et blocs nationalistes : « Bloc de Jirinovskii » - 2,5% ; union « Maintien de l’armée » - 3% et bloc « Pour la patrie et la foi » - 5%.

Le bilan des élections.

La Douma d’Etat de 3^{ème} convention présentait 450 députés, y compris 34 femmes, représentant 7,6% de tous le corps parlementaire. Les représentantes des unions féminines – « Femmes de Russie » et « Le parti russe de la protection des femmes », ont été maintenues par 0,8% des électeurs, mais n’ont pas obtenu de sièges à la Douma.

Selon les listes des partis, les mandats étaient obtenus par :

- OVR – 4 femmes (29 dans la liste)
- KPRF – 3 femmes (27 dans la liste)
- Le bloc « Unité » - 3 femmes (18 dans la liste)
- Iabloko – 2 femmes (20 dans la liste)
- SPS – 2 femmes (33 dans la liste)

La structure de genre de la Douma d’Etat en 2000 était la suivante :

Le nom du parti ou bloc	Nombre de députés (pers.)	Nombre de femmes (pers.)
KPRF	95	11
Unité	81	7
La patrie – toute la Russie	43	4
L’union des forces de droite	33	4
Iabloko	21	2
LDPR	17	0
Le député populaire	58	3
Les régions de la Russie	34	3

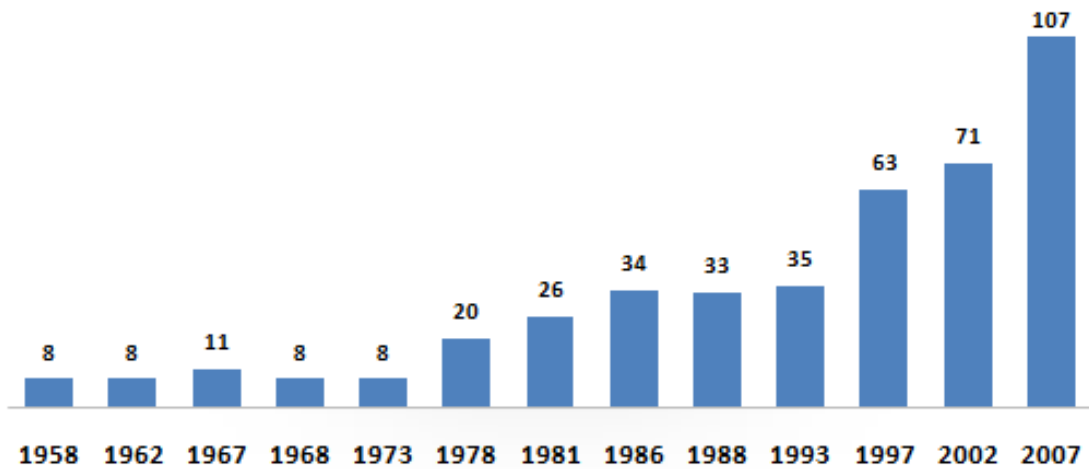
En comparaison, je voudrais présenter la structure de la Douma d’Etat en 1998.

Le nom du parti	Nombre de députés (pers.)	Nombre de femmes (pers.)
Fraction KPRF	137	15
Fraction NDR (notre maison la Russie)	65	7
Fraction LDPR	50	1
Iabloko	44	5
Les régions de la Russie	43	5
Souveraineté	42	6
Le groupe agraire des députés	35	3
Les députés indépendants	26	3

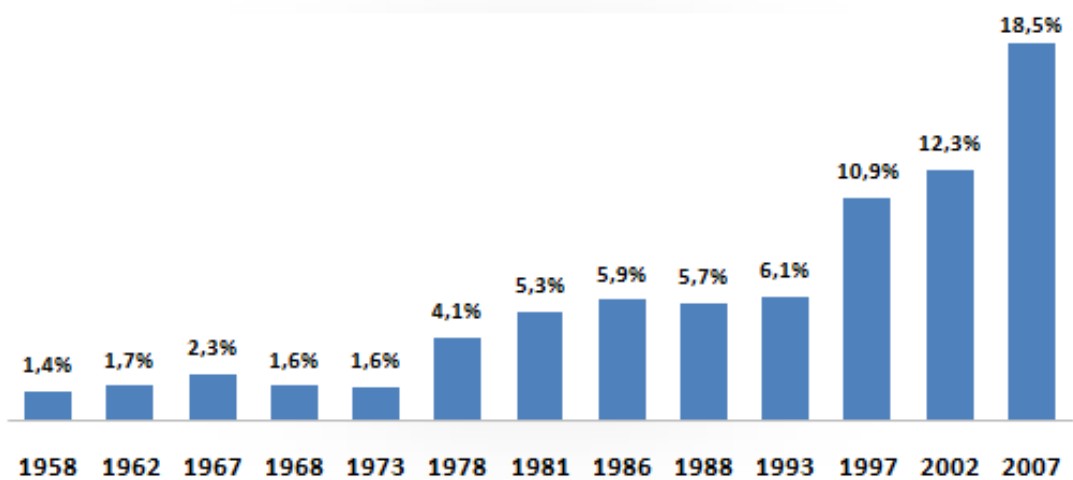
Et ici on remarque un des paradoxes de la vie politique russe. KPRF (parti communiste) – est une organisation du type autoritaire et patriarcale et elle intègre toujours plus de femmes à la Douma en comparaison avec des organisations plus démocratiques. Pourquoi ? L'explication la plus logique est la suivante : les communistes continuent selon la tradition à préserver l'orientation vers la représentation des femmes dans les législatives malgré leur programme où ils nient l'égalité des genres. Les partis davantage démocratiques proposent autant de femmes que les communistes mais ils ont besoin d'un travail propagandiste spécial pour persuader son électorat qu'il faut voter pour leurs représentantes. Ce paradoxe a des conséquences assez graves. Le bilan est que les femmes n'ont pas d'accès aux organes législatifs et elles ne sont pas les représentantes d'une attitude démocratique d'égalité des genres. Il est difficile d'en mesurer les conséquences. Comment résoudre cette contradiction ? Il est évident que cette difficulté va demander plus de forces de la part des acteurs politiques intéressés.

Annexe 14

L'évolution du nombre de femmes députées à l'Assemblée Nationale depuis 1958.

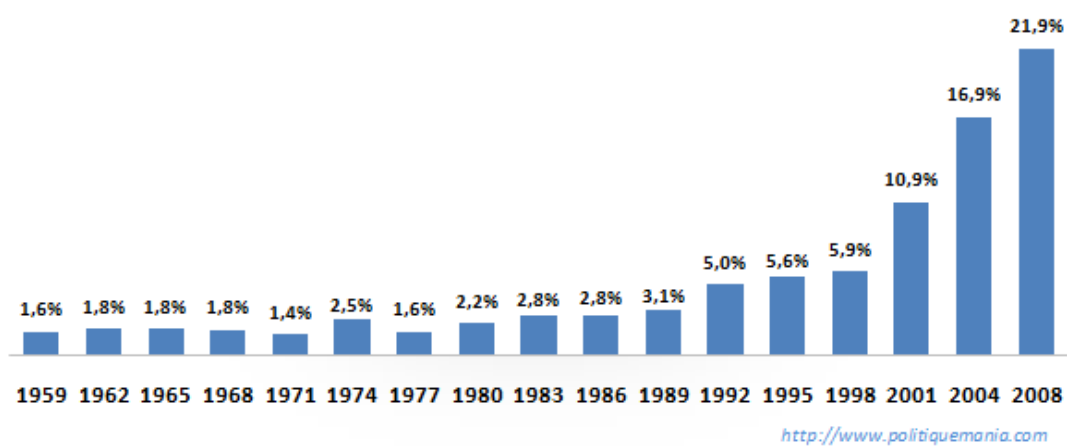
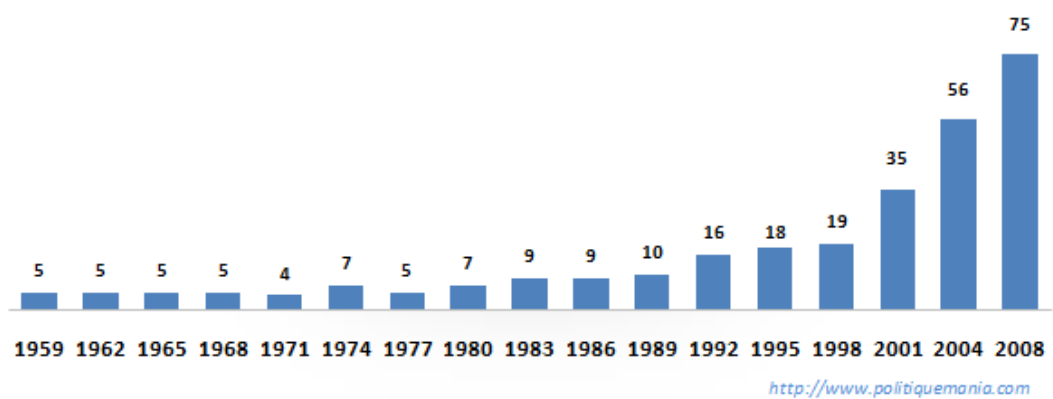


<http://www.politiqumania.com>

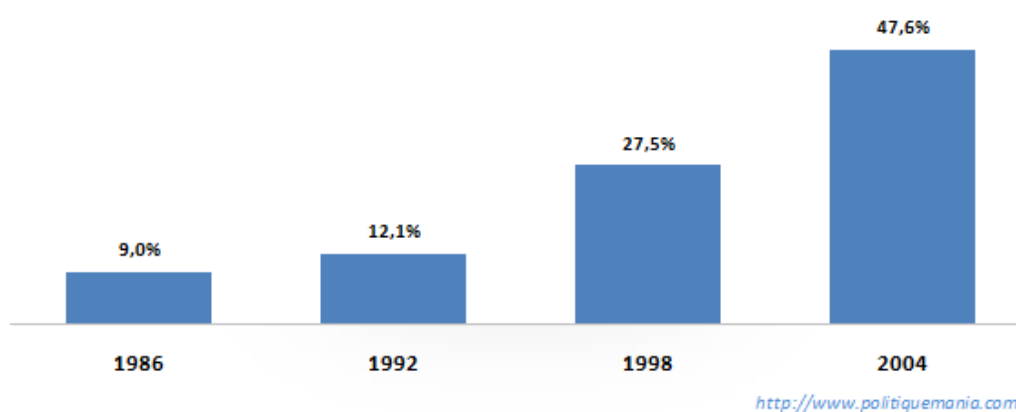
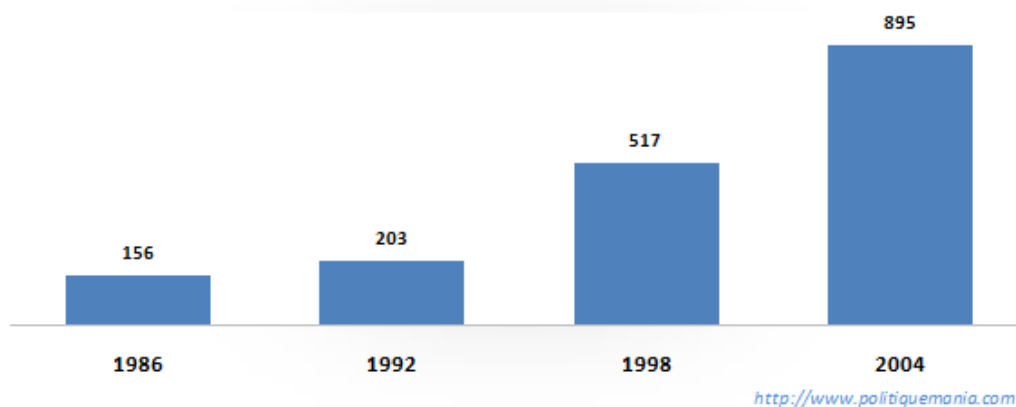


<http://www.politiqumania.com>

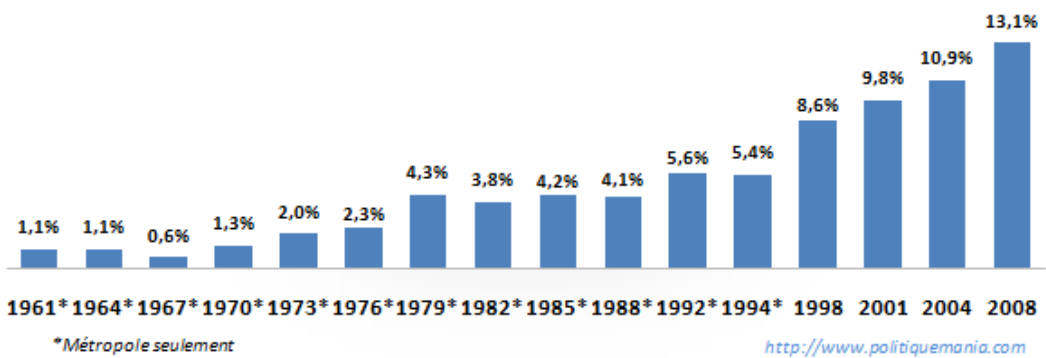
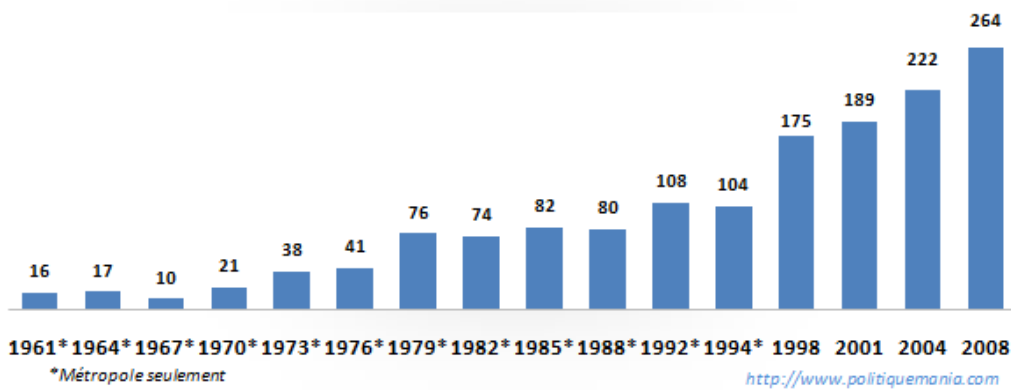
L'évolution du nombre de femmes élues au Sénat depuis 1959.



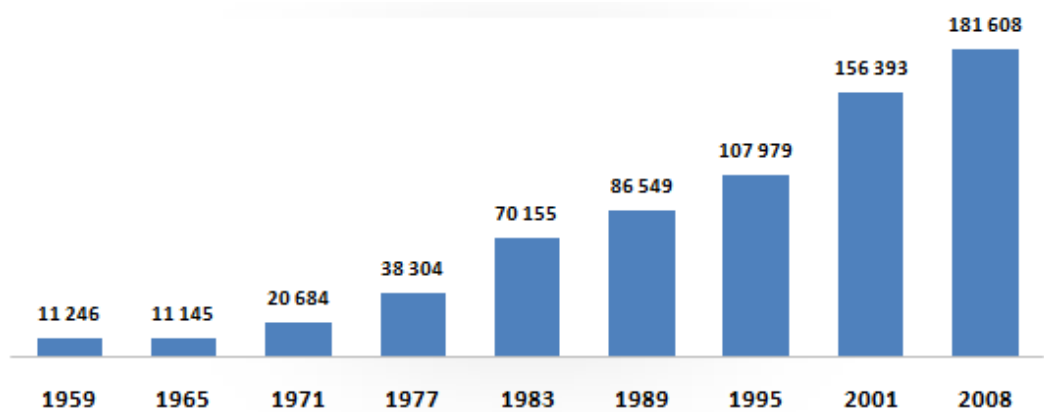
L'évolution du nombre de femmes élues aux Conseils Régionaux depuis 1986.



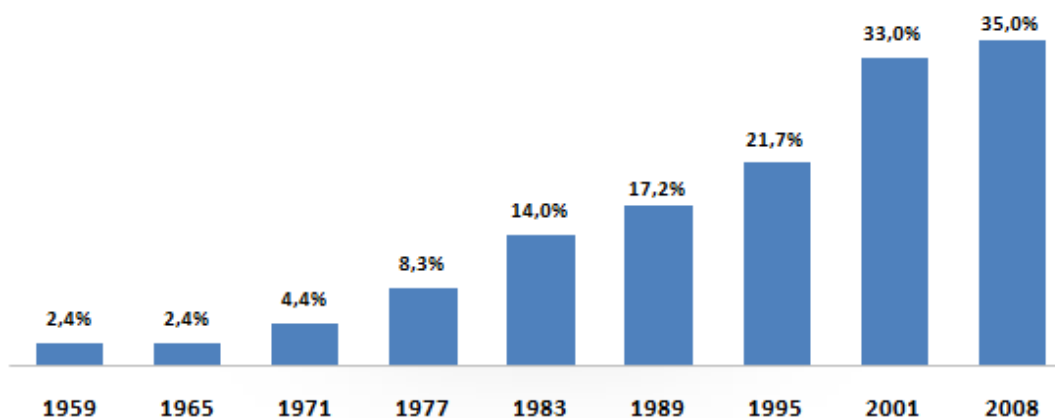
L'évolution du nombre de femmes élues aux Conseils Généraux depuis 1961.



L'évolution du nombre de femmes élues aux Conseils Municipaux depuis 1959.

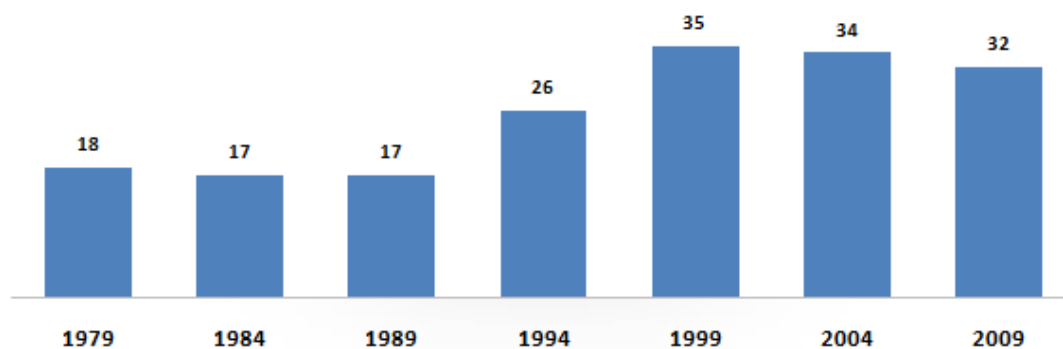


<http://www.politiquemania.com>

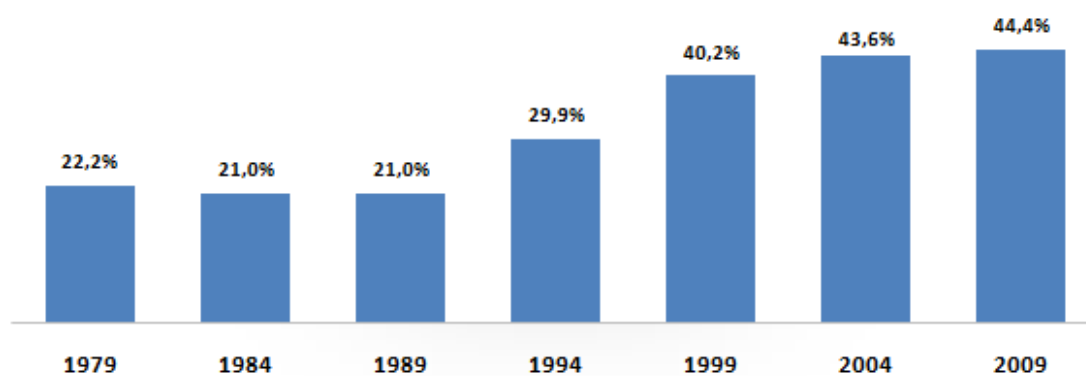


<http://www.politiquemania.com>

L'évolution du nombre de femmes élues au Parlement Européen depuis 1979.



<http://www.politiqumania.com>



<http://www.politiqumania.com>

Annexe 15

La part des voix remportées par les femmes candidates aux élections présidentielles en France.

	1974	1981	1988	1995	2002	2007
Arlette Laguiller	2,33%	2,30%	1,99%	5,30%	5,72%	
Huguette Bouchardeau	1,11%					
Dominique Voynet				3,32%	1,57%	
Christine Boutin					1,19%	
Marie- George Buffet						1,93%
Corinne Lepage					1,88%	
Christiane Taubira					2,32%	
Ségolène Royal						46,94%

Annexe 16

Biographies des femmes candidates aux élections présidentielles en Russie.

Irina Khakamada.

Irina Moutsouovna Khakamada (en russe : Ирина Муцуовна Хакамада) est une femme politique russe. Irina est née le 13 avril 1955 à Moscou. Son père, Moutsouo Khakamada était un communiste japonais. Il a émigré en Union Soviétique en 1939 et a pris la nationalité soviétique. Il est mort en 1991. Sa mère est Russe, retraitée, elle était professeure d'école. La grand-mère d'Irina s'est suicidée, son grand-père a été exécuté dans un camp de concentration, sa tante et sa sœur sont mortes toutes les deux jeunes. Toutes ces femmes étaient solitaires, la plus part divorcées, elles élevaient leurs enfants seules.



Irina Moutsouovna Khakamada est présidente du parti russe démocrate *Notre Choix* (Nach Vybor). De 2000 à 2003, elle a été co-présidente de l'*Union des forces de droite*, regroupant les partis libéraux. Elle a présenté sa candidature à l'élection présidentielle de 2004.

En 1978, elle sort diplômée de l'Université russe de l'Amitié des Peuples de Moscou, appelée alors Université Patrice Lumumba. Elle est députée à la Douma de 1993 à 2003 et défend dans son programme les petites et moyennes entreprises. Elle est marquée par les opinions de la droite libérale. Négociatrice le lendemain de la prise d'otages du théâtre de la Doubrovka à Moscou lors d'une représentation de la comédie musicale Nord-Ost, le 23 octobre 2002, elle s'est montrée critique envers l'action du gouvernement. Elle pensait que les otages n'auraient pas utilisé leurs bombes et n'auraient pas fait sauter le théâtre.

À l'élection présidentielle (où elle n'a pas été soutenue par l'*Union des Droites*) de 2004, elle rassemble 3,9% des voix. Elle est considérée comme une opposante en ce qui concerne les réformes économiques et s'est rapprochée autrefois de B. Nemtsov. Certains journalistes l'accusent en fait d'opposition faire-valoir de la politique gouvernementale, allégations qu'elle a vivement réfutées.

Après l'élection, I. Khakamada fonde le parti *Notre Choix* qu'elle fusionne avec celui de M. Kassianov, ancien premier ministre de V. Poutine et ferme opposant, fondateur du parti *Union démocrate-populaire*.

Aujourd'hui, I. Khakamada est une femme de lettre, animatrice à la radio et à la télévision, professeur de l'Institut des relations internationales. En 2006, elle a fait paraître un livre intitulé « Le sexe dans la grande politique » et un an plus tard un roman « Amour. Hors du jeu. Histoire d'un meurtre politique » qui a toutes les chances d'être prochainement porté à l'écran. En 2008, elle a publié son troisième livre « Le succès dans une grande ville » — dans lequel elle réfléchit sur les moyens de réussir en Russie tout en restant libre.

En mai 2008, elle déclare se retirer de la politique et démissionne de son parti. Elle est mariée avec V.E. Sirotinsky et a deux enfants⁵³¹.

« Je suis très ambitieuse, dit Irina. Si tout le monde autour de moi patine, je dois patiner également ; si tout le monde se précipite vers les montagnes américaines, j'y vais aussi, bien que j'éprouve une peur bleue ; si tout le monde descend à 15 m de profondeur, expérience que je n'avais jamais tentée, je le fais aussi. Quand je suis seule, je n'embête personne et je suis tranquille. Mais si l'on me tape sur les nerfs et me met en rage, je ne peux pas me maîtriser »⁵³².

Galina Starovoïtova.



Il y avait, à St. Pétersbourg, une femme remarquable. Conseillère de B. Eltsine, coprésidente du parti Russie démocratique, sans doute la femme la plus en vue « au pays de Poutine ». Galina Starovoïtova avait 52 ans. Membre influent de l'opposition libérale à la Douma (Parlement), elle se battait pour une plus grande liberté d'expression. Elle dénonçait la corruption, le chaos politique et la résurgence de l'antisémitisme.

Elle était l'une des principales voix de la démocratie en Russie. G. Starovoïtova est morte le 20 novembre 1998 assassinée sur son palier à St-Petersbourg⁵³³.

Galina Vasil'evna Starovoïtova (née le 17 mai 1946, à Tchéliabinsk — morte le 20 novembre 1998, à Saint-Pétersbourg) — politique russe, le défenseur des droits de l'Homme, le spécialiste dans le domaine des relations interethniques.

Ses parents sont Starovoïtov Vasily Stepanovitch et Potapova Rimma Iakovlevna. En 1948, avec le retour de Tchéliabinsk, les subdivisions évacuées de l'usine De Kirov, la famille a déménagé à Léningrad, où le père a continué le travail à l'usine de Kirovsk. Pendant les années de travail à Léningrad, Vasily Stepanovitch est devenu docteur honoraire, le chef de l'Institut de recherches scientifiques russes (ВНИИ Всероссийский научно исследовательский институт), de la construction mécanique lourde à Gorelovo, et le lauréat du prix Léniniste.

En 1964, G.V. Starovoïtova a fini l'école secondaire №397, région de Kirov et est entrée à l'institut militaire-mécanique de Léningrad. Ayant fini cependant trois cours, elle est entrée à la faculté psychologique de l'université de l'Etat de Léningrad et a fini avec la mention « honorable » en 1971.

Pendant 1968-1971, G.V. Starovoïtova travaille à « l'Aube Rouge » à Léningrad comme ingénieur-sociologue dans l'union scientifique de la production. En 1972-1973, elle travaillait

⁵³¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Irina_Khakamada

⁵³² <http://french.ruvr.ru/2009/06/11/323643.html>

⁵³³ <http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/111360/l-affaire-starovoïtova.html>

en tant qu'ingénieur-sociologue principal dans l'I.R.S. (L'Institut des systèmes radioélectroniques) de Léninegrad de la technologie et de la construction navale.

En 1973-1976, G.V. Starovoitova était à l'aspiranture de l'Institut d'ethnographie de l'Académie des sciences de l'URSS. Elle a soutenu sa thèse de candidat (équivalent du Doctorat en France) sur le sujet « les Problèmes de l'ethnosociologie et des groupes ethniques dans la ville moderne ».

En 1977-1991, G.V. Starovoitova est devenue chercheuse scientifique, puis chercheuse scientifique principale de l'Institut de l'économie de l'Académie des sciences de l'URSS, et enfin collaboratrice scientifique principale du Centre de l'étude des relations interethniques à la Présidence de l'Académie des Sciences de l'URSS.

En 1989, G.V. Starovoitova a été proposée comme candidat aux postes de députés nationaux de l'URSS de l'Arménie. Le 14 mai 1989, elle a été élue par la majorité des électeurs, ayant reçu 75,1% des voix. En 1989-1991, elle devient député national de l'URSS.

Dès 1990, G.V. Starovoitova accède aux postes de député national de la RSFSR⁵³⁴, et de membre du Comité du Soviet Suprême de la RSFSR sur les droits de la personne.

Dès le 20 juillet 1991, et jusqu'au 4 novembre 1992, G.V. Starovoitova est le conseiller du Président de la RSFSR sur les questions des relations interethniques.

En octobre 1993, G.V. Starovoitova a présidé le laboratoire des problèmes ethnopolitiques de la période de transition au sein de l'Institut des problèmes économiques de la période de transition.

En 1995, G.V. Starovoitova a été présentée à la Douma d'Etat selon la circonscription du nord monomandataire № 209 de Saint-Petersbourg. Elle se trouve en tête de l'organisation préélectorale de La Russie Démocratique correspondant aux syndicats indépendants et libres avec L. Ponomarev et G. Jakunin. Ayant vaincu ses adversaires aux élections, Galina est devenue députée de la Douma d'Etat. Chaque fois, en se présentant au Parlement, Galina Vassilievna participaient aux élections selon la circonscription monomandataire, et jamais — selon les listes de parti.

Le 29 janvier 1996, le centre des élections a enregistré le groupe des électeurs initiateurs, qui a proposé et avancé G.V. Starovoitova comme le candidat au poste de Président de la Fédération de Russie, mais le 26 avril 1996, le centre des élections a refusé d'enregistrer Starovoitova.

Dès janvier 1996, G.V. Starovoitova devient le membre du Comité de la Douma d'Etat sur les affaires des unions publiques et les organisations religieuses.

Dès avril 1998, G.V. Starovoitova accède aux postes de Président du parti fédéral « la Russie Démocratique » et de coprésident du mouvement « la Russie Démocratique ». Elle est Président du groupe « La capitale du Nord » qui se préparait aux élections à l'Assemblée législative en décembre 1998.

Pendant toutes ces années, G.V. Starovoitova prenait part à plusieurs conférences internationales, aux colloques et à des discussions. Elle est devenue largement connue et a fait

⁵³⁴ La République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFS de Russie ou RSFSR), en russe Российская Советская Федеративная Социалистическая Республика (Rossiiskaïa Sovietskaïa Federativnaïa Sotsialistitcheskaïa Respublika, Rossiiskaïa SFSR) était l'une des 15 [républiques socialistes soviétiques](#) formant l'ex-[URSS](#) et en était de facto la république dominante tant politiquement qu'économiquement.

connaissance avec plusieurs hommes politiques célèbres de différents pays comme M. Tatcher, J. Chirac, H. Kissindzherom, L. Valensoj et V. Gavelom.

Députée sous l'Union soviétique, puis sous l'actuelle Russie, dirigeante du Parti de la Russie Démocratique, Galina Starovoïtova est devenue, en 1991-1992, la conseillère du Président B. Eltsine pour les questions interethniques. Pendant ces deux années, elle s'opposera à la guerre. Elle reste un témoin essentiel de cette époque, ce qui, malgré ses efforts désespérés, a amené B. Eltsine à se lancer dans cette première guerre catastrophique contre une Tchétchénie qui venait de prendre son indépendance.

À la Douma d'Etat, G.V. Starovoïtova participait activement à l'élaboration de documents comme les lois « Sur l'emploi de la population dans la Fédération de Russie », « Sur la réhabilitation des victimes des répressions politiques », « Sur les droits des groupements nationaux-culturels », « Sur le service civil alternatif », « Sur le service militaire obligatoire », « Sur la liberté de conscience et sur les groupements religieux », « Sur la restitution et la protection des économies des citoyens de la Fédération de Russie » et plusieurs autres.

La journaliste E. Al'bats a qualifié la députée Starovoïtova, comme une « des rares politiques non corrompus en Russie. [...] A la Douma d'Etat, G.V. Starovoïtova était une personne unique. Et son originalité était dans ce qu'elle ne craignait pas de dire. Chez nous, la plupart des députés de la Douma d'Etat s'expriment en public, à la télévision, afin de faire des promesses et de faire croire aux gens ce qu'ils promettent. Non seulement les électeurs, mais également les propriétaires des banques, les chefs des grandes compagnies croient, ce que les députés disent. En d'autres termes, ce sont l'élite et l'argent qui décident de tout. On ne peut pas dire que Galina Vassilievna avait la tête dans les nuages. Elle était la personne réelle, connaissant bien ce qui se passe dans la politique russe. La preuve la plus flagrante en est sa toute dernière intervention avant son meurtre, contre le député Makashova, et contre ses interventions antisémites. Cela semblait tellement facile de prendre le micro à la Douma d'Etat et le dire [...]».

Selon l'avis de Rouslan Lin'kova, l'adjoint de la députée G.V. Starovoïtova, ce qui distinguait avant tout sa politique, c'est la relation aux gens : « Chaque année sur son nom entrait plus de 30 000 appels de tout le pays. Chaque année, la salle de réception de la députée Starovoïtova acceptait plus de 500 visiteurs, plus — répondre aux dizaines de milliers d'appels écrits, rechercher les solutions aux problèmes. Et la position de Galina Vassilievna était toujours invariable — il est obligatoire d'intervenir dans toutes les situations concernant la violation des droits de la personne. Elle ne négligeait aucun appel, ou il y avait dérogation de la loi, des droits civils et des libertés, par exemple, les allocations non payées aux invalides, à nos militaires en Tchétchénie ou la dilapidation des moyens budgétaires. Elle était toujours sensible à la douleur d'autrui et, d'autre part, le député Starovoïtova pouvait se montrer habile, rigide et inflexible, quand il fallait convaincre les fonctionnaires d'accepter une solution nécessaire aux gens. Cette femme savait en outre persuader et faisait preuve d'une rare persévérance. L'autorité de G.V. Starovoïtova était telle que les plus grands chefs ne pouvaient pas refuser de la rencontrer personnellement. Mais si vraiment une telle rencontre se passait, G.V. Starovoïtova montrait toujours une bonne maîtrise des lois, du savoir-faire, et était capable d'argumenter une position déclarée et son inflexibilité dans la défense des intérêts des électeurs obligeaient les fonctionnaires à prendre la décision demandée ».

Avec la collaboration de G.V. Starovoïtova, on réussit à rapatrier plus de 200 militaires russes de Tchétchénie. Grâce à sa persévérance, on a commencé la création de l'institut de la réhabilitation des participants aux guerres et conflits militaires. Elle a soutenu activement l'initiative du comité «mères de soldat de Saint-Pétersbourg» et a obtenu la création au Ministère de la santé d'une expertise indépendante médicale pour les conscrits. L'année de la commémoration de la disparition de G.V. Starovoïtova, le soir consacré à sa mémoire, l'ancien député de la RSFSR, l'artiste du peuple O. Basilashvili a dit : «elle était le seul politique moderne russe, qui ne craignait pas d'élever la voix sur les questions les plus aiguës, les plus

sérieuses et dangereuses, et cette voix était tellement audible. Et maintenant nous nous sommes arrêtés dans quelque silence, le pressentiment du retour aux conversations à voix basse, de demi chuchotement dans les cuisines [...]».

Ella Pamfilova⁵³⁵.



Le Président de la commission des droits de l'Homme du Président de la Fédération de Russie.

En 1989, E. Pamfilova est élue en tant que député national du Soviet Suprême de l'URSS, membre du Soviet Suprême de l'URSS. Dans le Soviet Suprême, elle travaillait au sein du Comité des questions de l'écologie et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. E. Pamfilova était aussi le commissaire de la lutte contre la corruption et le Secrétaire de la Commission des questions des privilèges et des avantages (jusqu'en 1991).

E. Pamfilova est née le 12 septembre 1953 en Ouzbékistan. Son père est Lekomtsev Alexandre Savéliévitch (mort en 1990). Sa mère - Lekomtseva Polina Nikititchna (née en 1929). Sa fille - Pamfilova Tatiana Nikititchna a fini l'école secondaire avec la médaille d'or et la même année est entrée à l'institut énergétique de Moscou. En 1976, elle a fini ses études et obtenue le diplôme d'ingénieur de la technique électronique. Jusqu'à 1989, Pamfilova travaillait à l'usine centrale des réparations mécaniques « Mosenergo » comme agent, comme ingénieur-technologue, et après en tant que Président du comité local du syndicat. En 1989, elle est élue comme députée nationale du Soviet Suprême de l'URSS, et comme le membre du Soviet Suprême de l'URSS. Elle était aussi le commissaire de la lutte contre la corruption et le secrétaire de la Commission des questions des privilèges et des avantages (jusqu'en 1991). De 1985 à 1990 (cinq années de « la reconstruction ») E. Pamfilova était le membre du Parti

⁵³⁵ <http://www.peoples.ru/state/politics/panfilova/> traduction OZ.

communiste de l'Union Soviétique. Un an avant « le putsch » E. Pamfilova est sortie du parti et depuis ce temps-là est sans-parti. En novembre 1991, par le décret du Président de la Fédération de Russie, Pamfilova devient le Ministre de la protection sociale de la population de la Fédération de Russie (elle a occupé ce poste jusqu'en 1994, elle a démissionné volontairement en montrant un désaccord avec la politique du gouvernement). En décembre 1993, E. Pamfilova a été élue comme député à la Douma d'Etat selon la circonscription de Kalouga territoriale № 87 et travaillait dans le Comité de la Douma d'Etat du travail et de la politique sociale.

En même temps (de mai 1994 à juillet 1995), Pamfilova était le Président du Conseil de la politique sociale auprès du Président de la Fédération de Russie (sur les débats publics), élaborant le Programme pour la prévention de la misère. Elle a proposé la division précise du niveau du soutien fédéral et régional, le changement de la politique des revenus, l'approche complexe de l'élargissement du marché du travail, la politique de l'emploi et l'introduction du minimum vital. Ce programme a passé trois séries de votes et n'a jamais été appliqué. En novembre 1994, Elle est sortie de la faction « le Choix de la Russie ». Elle est devenue l'initiatrice du projet de loi sur la restriction de l'impunité de la fonction de député. En été 1995, E. Pamfilova est en tête du bloc électoral « Pamfilova-Gurov-Lysenko », pour qui a voté plus d'un million d'électeurs. En décembre 1995, elle est élue de nouveau comme député à la Douma d'Etat de la Fédération de Russie de 86 circonscriptions électorales (de Kalouga). De 1996 à nos jours, Elle entre dans le groupe de députés « les Régions Russes », et devient le membre du Comité de la Douma d'Etat pour la sécurité. E. Pamfilova est un des politiques, qui dès le début se dressait contre le conflit armé sur le territoire de la République Tchétchène. Elle est le commissaire auprès du Président de la Fédération de Russie pour la recherche des prisonniers, des otages et des citoyens internés. E. Pamfilova - l'initiateur de la création du Mouvement de toute la Russie « Pour la Russie Saine » est le Président de son Conseil. Les plus importantes publications sont les suivantes : « la Conception de la construction du service narcologique. Le programme de l'action » - le Conseil de la politique sociale auprès du Président de la Fédération de Russie, Moscou, 1994 ; « La démographie et l'écologie : les problèmes, la méthodologie, la stratégie » (l'exposé analytique) - le Conseil de la politique sociale auprès du Président de la Fédération de Russie, Moscou, 1994 : « Le programme de la réhabilitation écologique de la personne et son milieu, comme le composant de la politique sociale. Le projet de la conception » - le Conseil de la politique sociale auprès du Président de la Fédération de Russie, Moscou, 1994 ; « La démographie de synthèse, comme la base de la révélation des liens formant la crise dans les sphères du support de la vie et le critère d'intégration de la formation des nouveaux principes de la politique sociale » (le Projet de la conception, la première partie de l'élaboration « l'Ecologie et la démographie »), le Conseil de la politique sociale auprès du Président de la Fédération de Russie, Moscou, 1994 ; « L'aspect social des réformes en Fédération de Russie » - l'exposé sur la commande du Fonds Monétaire International, septembre 1994. Elle est une des femmes-politiques les plus connues de la Russie et bénéficie en outre d'une grande confiance parmi la population du pays.

D'après les résultats du sondage sociologique, consacré à la participation des femmes à l'activité d'Etat et à la politique, effectué par le Centre de l'étude de l'opinion publique en Russie en août 1994, E. Pamfilova a obtenu la deuxième place après M. Tatcher parmi les femmes les plus connues. Dans le concours « la Femme de 1995 » E. Pamfilova a occupé la deuxième position après A. Pugacheva. Selon les documents du sondage du journal « les Arguments et les Faits », son nom a été mentionné par 56,5% des interrogés. 55% des participants du même sondage proposaient E. Pamfilova au titre de vice-premier ministre aux problèmes sociaux dans le cadre de la composition du gouvernement.

Valentina Matvienko



Valentina Ivanovna Matvienko (en russe : Валентина Ивановна Матвиенко), née Toutina, est une femme politique russe, née le 7 avril 1949 à Chepetivka (oblast de Khmel'nitski, Ukraine).

Considérée comme une « proche » du premier ministre russe V. Poutine, elle occupe, depuis le 5 octobre 2003, les fonctions de gouverneur de Saint-Pétersbourg, dans lesquelles elle a succédé à V. Yakovlev, démissionnaire depuis le 24 juin.

Soutenue par le parti présidentiel « Russie unie », V. Matvienko remporte 48,61% des suffrages exprimés, lors du premier tour de l'élection, le 21 septembre 2003 puis 63,12%, le 5 octobre, lors du second tour qui l'oppose à A. Markova, une proche de l'ancien gouverneur, qui obtient 24,2% des voix.

V. Matvienko a été citée par les médias comme susceptible (parmi d'autres possibles successeurs) de succéder à V. Poutine, au printemps 2008, au poste de président de la Fédération russe⁵³⁶.

Auparavant, elle était à la fois représentant plénipotentiaire du Président dans le district fédéral du nord-ouest (2003), le vice-premier sur les problèmes sociaux (1998-2003), et travaillait au service diplomatique (1991-1998). Elle a commencé sa carrière comme le fonctionnaire du Komsomol et du parti.

En 1967, V. Matvienko a déménagé à Léninegrad. En 1972, elle a terminé ses études à l'Institut chimique-pharmaceutique de Léninegrad, en 1985, celles à l'Académie des sciences humaines au Comité Central du Parti communiste de l'Union Soviétique, et en 1991, elle passe

⁵³⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Valentina_Matvienko

les stages de perfectionnement des travailleurs dirigeant diplomatiques à l'académie diplomatique du Ministère des Affaires étrangères de l'URSS. Depuis 1972, elle travaillait dans l'appareil du Komsomol. Elle a fait preuve d'une ascension remarquable pendant sa carrière de responsable du service du comité de district de Petrograd auprès du premier secrétaire du Comité régional de Léninegrad. De 1984 à 1986, elle travaillait comme premier secrétaire du comité de district Krasnogvardeiskii du Parti communiste de l'Union Soviétique.

De 1986 à 1989, elle travaillait dans le Soviet des députés nationaux sur les questions de la culture et de la formation de Léninegrad. De 1989 jusqu'à 1992, V. Matvienko était le député national du Soviet Suprême de l'URSS. De 1989 jusqu'à 1991, elle occupait la place du Président du Comité Suprême des affaires des femmes, de la protection de la famille, de la maternité et de l'enfance.

De 1991 jusqu'à 1994, V. Matvienko travaillait comme ambassadeur de l'URSS et de la Fédération de Russie dans la République de Malte. De 1994 jusqu'à 1995, V. Matvienko était l'ambassadeur itinérant du Groupe des ambassadeurs itinérants. De 1995 jusqu'à 1997, Matvienko était le directeur du département du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie sur la question des relations avec les sujets de la Fédération, avec le Parlement des organisations politiques et sociales et avec le membre du collège du ministère. De 1997 jusqu'à 1998, elle travaillait comme ambassadeur de la Russie en Grèce.

Le 24 septembre 1998, V. Matvienko était désignée au poste de vice-président du gouvernement de la Fédération de Russie, en tant que responsable des problèmes sociaux, dans le gouvernement d'E. Primakov. Elle était le vice-premier ministre dans les gouvernements de S. Stepashina (mai 1999) et de V. Poutine (août 1999). Elle a conservé le poste de vice-premier ministre du bloc social dans le gouvernement de M.Kasyanov (mai 2000).

En mars 2003, V. Poutine a nommé V. Matvienko au poste de représentant plénipotentiaire du Président dans le district fédéral du nord-ouest. En juin de la même année, V. Matvienko a fait partie du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. Après la désignation du gouverneur de Saint-Pétersbourg V. Jakovlev en tant que vice-premier ministre, V. Matvienko a pris part aux élections de gouverneur le 5 octobre 2003, et a remporté la victoire. Auparavant, en mars 2000, V. Matvienko déclarait déjà sa décision de se présenter au poste de gouverneur, mais alors elle a été refusée. V. Matvienko possède un grand nombre de distinctions : l'ordre de l'étendard du travail Rouge, l'ordre « le Signe de l'Honneur », l'ordre « Pour les mérites devant la Patrie » de III^{ème} degrés et la médaille « le docteur Honorable de l'académie Russe militaire-médicale »⁵³⁷.

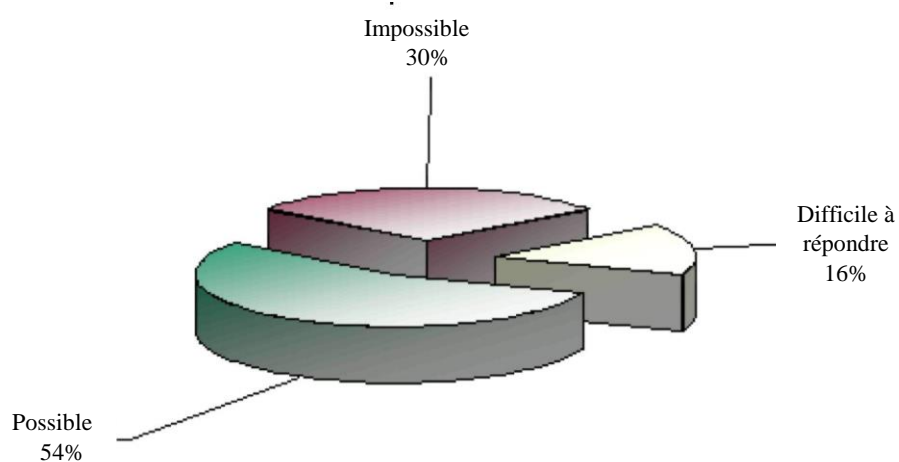
⁵³⁷ <http://www.lenta.ru/lib/14159561> traduction d'Olga Zhukova

Annexe 17

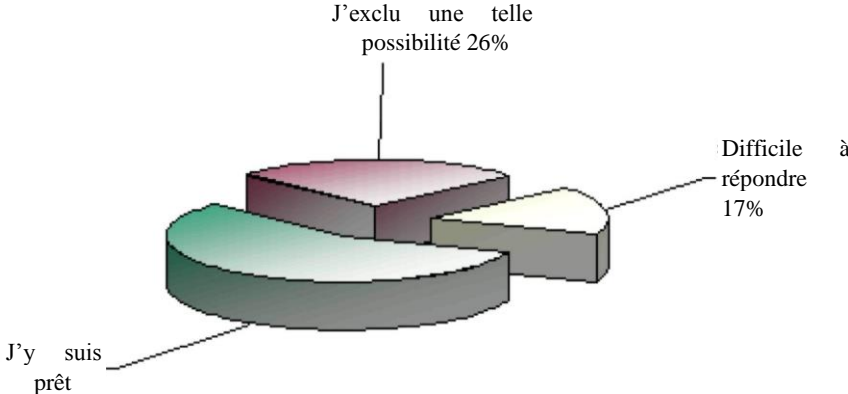
Une femme-président est-ce possible ? (Selon les données du FOM (Le fond de l'opinion publique) du 12.02.2004, Sondage de la population.

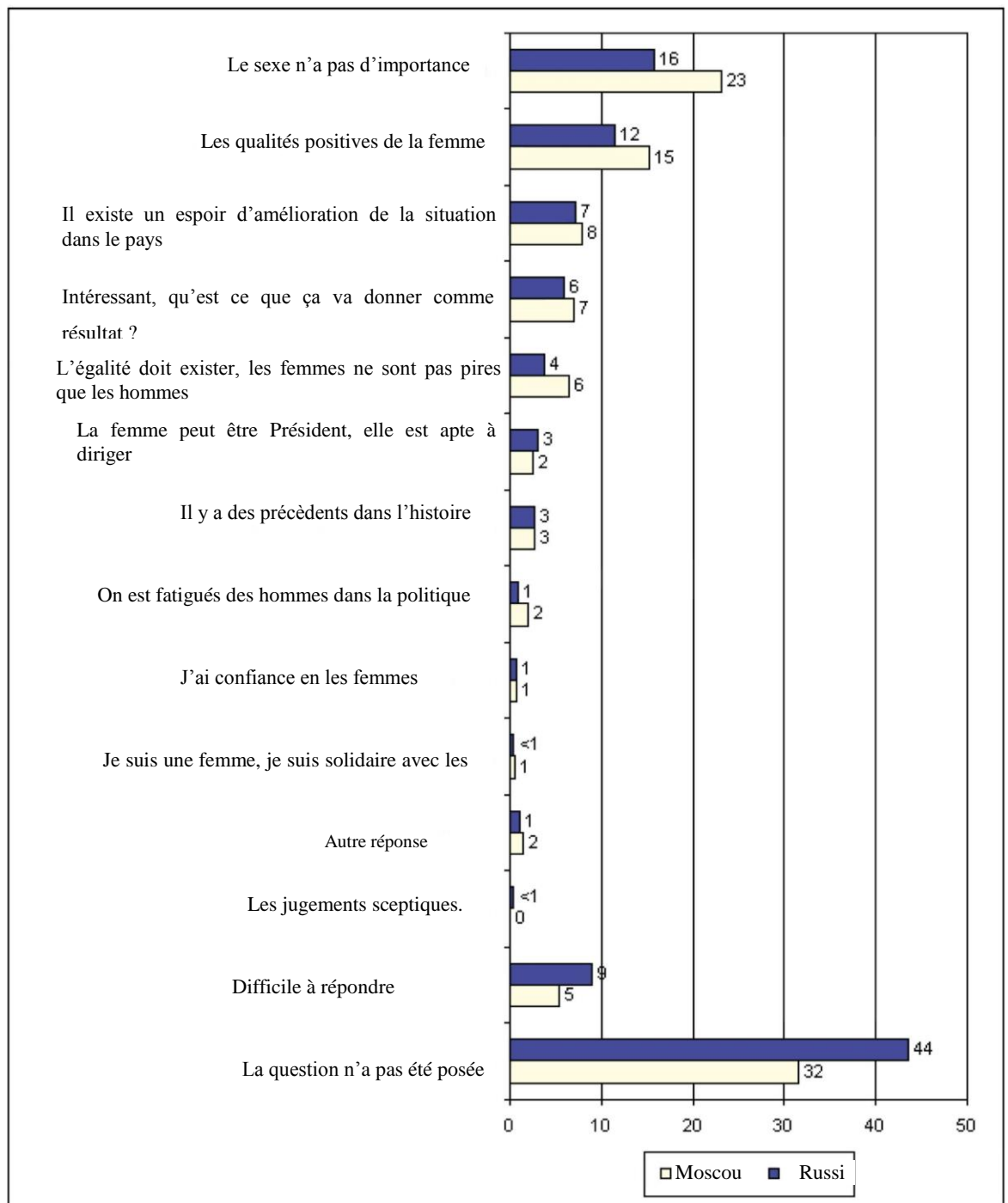
Est-ce qu'une femme peut devenir Président de la Russie ?

Dans certains pays les femmes sont devenues présidents. Pensez-vous qu'il soit possible ou impossible qu'une femme devienne le chef de l'Etat russe dans 10-20 ans ?



Etes-vous personnellement prêt à voter pour une femme aux élections présidentielles en Russie ou vous excluez une telle possibilité ?





La question ouverte : Pourquoi acceptez-vous la possibilité de voter pour une femme aux élections présidentielles russes ?

Annexe 18

Femme de la nouvelle Russie.

L'inégalité avec les hommes : où, comment et en quoi⁵³⁸ ?

Le problème de l'inégalité entre les femmes et les hommes dans la société russe est l'une des problématiques contradictoires. Cependant, avant de présenter les formes de l'inégalité en Russie, il faut donner la caractéristique de la situation basée sur l'avis des femmes elles-mêmes. Comment la femme russe observe sa position dans la société ?

Les avis des femmes sur leurs positions dans différents domaines, en %
Dans quels domaines les femmes sont-elles égales aux hommes ?

	<i>Les droits égaux</i>	<i>Les hommes ont plus de droits</i>	<i>J'ai plus de droits</i>	<i>Difficile à répondre</i>
Possibilité d'avoir une bonne éducation	71,8	17,1	0,9	10,3
Possibilité de trouver un bon travail selon votre professionnalisation	31,7	57,8	1,4	9,2
Possibilité de trouver n'importe quel travail	35,2	52,5	1,3	11,0
Au niveau du salaire	29,3	55,0	1,2	14,4
Dans l'attitude des organes du pouvoir	37,3	23,6	4,6	34,5
Dans la famille	59,0	19,8	11,0	10,2
Possibilité de se reposer pendant le temps libre	53,0	35,5	3,8	7,8
Possibilité de se reposer pendant les vacances	63,4	24,5	2,6	9,5
Possibilité de participer à la vie publique de la société	47,4	27,3	3,3	22,0
Possibilité de participer à la vie politique	24,9	52,7	0,7	21,7

Selon les données présentées dans le tableau ci-dessus, il n'y a que quelques domaines où les femmes ont des droits égaux avec ceux des hommes. Ce sont : les possibilités d'avoir une bonne éducation (72,7%, dans la famille (70,0%)) ; d'avoir la possibilité de se reposer pendant les vacances (66,0%) et pendant le temps libre (56,8%)

⁵³⁸ *Ženšina novoj Rossii : kakaâ ona? Kak živet? K čemu stremitsâ?* (La femme de la nouvelle Russie : qui est-elle? Comment vit-elle? A quoi aspire-t-elle?, eds, Gorškova M.K., Tihonova N.E., Moscou, Rossijskaâ političeskaâ ènciklopediâ» (ROSSPÈN), 2002, p. 83-94, 100.

et aussi d'avoir la possibilité de participer à la vie publique 55,7%. En même temps, il existe quelques domaines où les droits de femmes sont bloqués. Les femmes remarquent que leurs droits ne sont pas égaux avec ceux des hommes dans le domaine de l'emploi. Elles ne peuvent pas trouver de travail selon leur profession : la corrélation entre les femmes qui pensent que les hommes ont plus de possibilités que les femmes qui pensent qu'elles ont les droits égaux ou même plus de droits représente une proportion de 58:33. Après, se trouvent l'inégalité dans le salaire avec une proportion de 55:30 et la discrimination des femmes au travail avec une proportion de 53:37.

La plupart des femmes mettent en évidence la discrimination de leurs droits à participer à la vie politique de la société et la limitation de leurs accès dans ce domaine. La vie politique à l'encontre de la vie publique forme la base réelle pour utiliser la ressource du pouvoir. Dans des conditions concurrentielles accrues pour toutes les sortes de ressources représentant une caractéristique centrale des relations du marché, les femmes sont discriminées et ne peuvent pas utiliser les ressources les plus importantes : elles n'ont pas d'accès au travail bien payé et selon leur niveau de professionnalisation, elles n'ont également pas d'accès au pouvoir. En plus, dans les conditions du chômage, la possibilité de trouver du travail est réduite, forçant la plupart des femmes à accepter un poste, l'inégalité dans le salaire et d'avoir le travail selon la profession. Est-ce que cette situation représente une conséquence de l'époque soviétique ou est-ce un résultat des réformes des dernières années aggravant la situation des femmes dans la société russe ? Selon l'opinion des femmes, leur position s'est dégradée considérablement pendant ces dernières années.

Le regard des femmes sur le changement de leurs possibilités pendant les derniers 10 ans, en %

	<i>Devenu plus facile</i>	<i>Devenu plus difficile</i>	<i>Pas changé</i>
D'avoir l'éducation préférée	20,4	64,8	14,8
Trouver le travail	11,7	79,4	8,9
Organiser la vie privée	8,4	53,0	38,6
Elever et éduquer les enfants	2,8	85,8	11,4
Occuper le poste de chef	21,1	47,1	31,8
S'épanouir dans le business, la politique et l'activité publique	45,8	29,3	24,9
Veiller sur soi-même, garder la santé	42,5	41,0	16,5
Faire le ménage	25,2	47,4	27,3
Se préserver de la violence	1,5	72,0	26,5

Selon ce tableau de sondage, plus de 80% des femmes russes remarquent qu'il est devenu plus dur de trouver un travail pendant ces dernières dizaines d'années. Bien

sur, ce problème concerne tout autant les femmes que les hommes. Mais, si on compare cette situation avec la situation de l'accès au travail et à l'éducation, on remarque que les femmes russes éprouvent très bien la différence entre les difficultés liées aux problèmes du développement du pays et le renforcement de la discrimination réelle dans tel ou tel secteur. En tout cas, un tiers des femmes pensent qu'il est devenu plus dur d'avoir une éducation choisie, mais en même temps, seulement 17,1% croient que les hommes ont plus de droits dans le domaine de l'éducation. La situation avec le travail est diamétralement opposée, la plupart des femmes parlent d'inégalité avec les hommes.

La participation politique est-elle un besoin ?

Selon les résultats de sondages récents, l'intérêt des femmes pour la politique et pour la participation à la vie politique a baissé dans la Russie contemporaine. Si après la folie de la *perestroïka* on trouve beaucoup de femmes qui ont occupé des postes centraux dans la politique et qui étaient même représentées dans le Parlement comme fraction indépendante « Femmes de la Russie », aujourd'hui leurs positions dans la politique sont devenues plus réduites et moins influentes. La première question qu'on se pose est la suivante : Qu'est-ce qui est à la base de cette dépolitisation des femmes russes ? Serait-ce une conséquence de l'apparition des nouvelles possibilités de la réalisation des intérêts quand l'activité se projette dans différents domaines ou est-ce plutôt un nouveau signe de la discrimination selon le genre quand les femmes sont éliminées de la participation à la vie politique (caractéristique de la société qui conserve encore un modèle patriarcal et paternaliste des relations de genres dans la famille et dans la société) ? Les résultats du sondage représentent les réponses des femmes elles-mêmes.

D'un côté, la majorité d'entre elles pensent qu'elles sont limitées dans leurs possibilités dans le cadre de l'auto-réalisation dans la vie publique et politique. En revanche, 45,8% des interrogées contre 29,3% croient que les possibilités des femmes de s'épanouir dans le business, dans la politique et la vie publique ont largement augmenté pendant ces dix dernières années. D'un autre côté, dans la même corrélation, 52,7% contre 24,9% croit que les hommes ont plus de droits et plus de possibilités dans le cadre de l'activité politique que les femmes. Une telle contradiction s'explique de la manière suivante : l'admission des possibilités accrues selon la pratique n'augmente pas la demande. Oui, la plupart des femmes pensent qu'il n'y a pas de restrictions formelles pour la vie active politique et sociale des femmes dans la société et comme conséquence, il n'y a pas de discrimination politique de genre. Cependant, parallèlement, les femmes soulignent un grand nombre de problèmes dans la vie quotidienne quand la politique, la vie publique et l'activité publique doivent se retrouver au deuxième plan. Pour la quasi-moitié des femmes interrogées (44,0%), la carrière politique et publique ne fait pas partie de leurs projets importants ni maintenant, ni dans l'avenir. Il n'y a que 5,5% des femmes interrogées qui ont obtenu une amélioration et une évolution de leur carrière dans ce domaine. Les autres, soit pensent qu'elles peuvent arriver à un tel résultat, si elles le veulent (25,7%), soit elles ne peuvent pas arriver à un résultat pareil, même si elles même le veulent. On peut remarquer la cohérence entre les appréciations des nouvelles possibilités pour l'auto-réalisation politique et publique et les appréciations de ses propres possibilités. Ces possibilités sont jugées plus

positivement par les russes qui ont déjà réussi ou qui pensent réussir dans une proche perspective.

L'appréciation des nouvelles possibilités de l'auto-réalisation des femmes dans le business, la politique et l'activité publique en fonction de leurs succès, en %.

L'appréciation du succès dans la carrière professionnelle, politique et publique	Comment ont changé les possibilités pendant ces derniers 10 ans ?		
	<i>Devenues plus faciles</i>	<i>Devenues plus difficiles</i>	<i>N'ont pas changé</i>
Déjà réussie	7,7	4,2	3,5
Pas encore réussie mais pense que peut le faire	31,8	19,3	23,3
Voudrait mais probablement ne pourrait pas	19,7	30,4	23,6
Ne figure pas dans mes projets personnels	40,8	46,2	49,6

Il y a deux facteurs : l'éducation et l'âge, qui influencent l'appréciation des possibilités. Les femmes plus optimistes appartiennent au groupe 17-25 ans, les femmes du groupe 31-40 ans sont plus sceptiques – 53,3% déclarent qu'elles n'ont pas dans leurs projets de faire une carrière politique ou publique, et 24,0% soulignent même que même si elles le veulent, elles n'y arriveront jamais. Le facteur d'éducation influence la possibilité de l'auto-réalisation et donne la certitude que ses possibilités peuvent apparaître. A titre de comparaison, les femmes diplômées sont plus optimistes dans l'appréciation de leurs possibilités que les femmes sans diplôme. En ce qui concerne les caractéristiques sociales de la position des femmes, les femmes sont plus actives lorsqu'elles appartiennent à la catégorie des satisfaites de leur vie familiale, de leur statut social et de leur position financière.

L'appréciation de l'auto-réalisation professionnelle, politique et publique en fonction du niveau matériel, des relations dans la famille et du statut social, en %.

Satisfait de tous les domaines de la vie	Faire une carrière professionnelle, politique et publique			
	<i>Déjà réussie</i>	<i>Pas encore réussie mais pense que peut le faire</i>	<i>Voudrait mais probablement ne pourrait pas</i>	<i>Ne figure pas dans mes projets personnels</i>
Bien-être matériel				
Bien	12,4	38,7	13,1	35,8
Moyen	6,0	29,1	23,4	41,5
Mauvais	3,1	17,4	27,4	52,1
Les relations dans la famille				
Bien	6,8	29,9	22,2	41,0
Moyen	4,2	21,1	24,8	49,8
Mauvais	4,2	23,2	30,5	42,1
Le statut, la position dans la société				
Bien	15,0	37,3	11,6	36,1
Moyen	3,3	24,1	26,1	46,4
Mauvais	-	15,3	34,2	50,5
La vie en générale				
Bien	9,9	43,1	16,7	30,3
Moyen	4,9	22,0	24,6	48,5
Mauvais	-	10,6	35,0	54,4

La politique contemporaine de la Russie représente plus de possibilités pour les hommes dans la participation active à la vie politique. L'inégalité des ressources propose aux femmes des conditions inégales dans la lutte politique. Les femmes (peu nombreuses), gagnant dans cette lutte, montrent des qualités personnelles et professionnelles provoquant des jugements souvent négatifs. Comme conséquence, beaucoup de femmes traitent les femmes politiques avec soupçon. En particulier, la majorité des femmes russes envisage la possibilité d'élire une femme au poste de Président avec scepticisme. Il n'y a que 36,8% des femmes interrogées qui acceptent une telle opportunité, et 61,2% préfèrent voir un homme comme Président du pays. En outre c'est au niveau local de la politique, lié à la réalisation des problèmes sociaux concrets, que le rôle des femmes est le plus souhaité. 51,8% préfèrent s'adresser à une femme comme représentante de l'administration locale et 45,7% à un homme. Evidemment, les femmes-fonctionnaires sont envisagées par les femmes comme des personnes qui ont les qualités qui conviennent le mieux pour cette fonction : attentives, tolérantes, moins corrompues. La qualité la plus importante est la compréhension des problèmes humains qui touchent davantage les femmes et il est plus facile de les

discuter avec les femmes. D'après les données présentées, les femmes interrogées sont intéressées par leur niveau de bien-être matériel, social et familial. Les femmes qui ont des problèmes dans les finances ou dans les relations familiales vont s'adresser à une femme comme la représentante du pouvoir local plus volontairement qu'aux hommes.

A qui parmi les représentants du pouvoir local (femme ou homme) préfèrent s'adresser les femmes interrogées, présentant différents niveaux de bien-être matériel et social pour résoudre leur problèmes, en % ?

A qui s'adresser	L'appréciation de sa position		
	Bien-être matériel		
	<i>Bien</i>	<i>Moyen</i>	<i>Mauvais</i>
A un homme	49,6	46,2	43,9
A une femme	48,2	51,4	53,6
	L'appréciation des relations dans la famille		
	<i>Bien</i>	<i>Moyen</i>	<i>Mauvais</i>
A un homme	47,9	44,3	37,1
A une femme	49,3	53,7	60,8

La majorité des femmes envisage la politique dans les strates du pays soit comme une activité commune des femmes et des hommes ou soit comme une activité purement masculine. Il n'est pas exceptionnel que la fraction « Femmes de la Russie » qui a eu la tâche de trouver son électorat et de formuler l'ordre du jour féminin, n'ait pas réussi à trouver « un visage » personnel politique et de s'implanter dans la Douma d'Etat.

Il est à souligner que les femmes « progressives » sont davantage prêtes à déléguer leurs droits politiques et leurs responsabilités aux hommes. Parmi les femmes qui ont une famille heureuse, il y a 65,9% qui préfèrent voir un homme au poste de Président et 33,0% une femme. Les femmes qui n'estiment plus fonder une famille présentent une proportion de 54,1% en faveur d'un homme et de 43,2% pour une femme. Le même cas est observé avec le facteur du bien être matériel. Normalement, les femmes avec de bonnes bases financières doivent être plus actives et se prononcer pour et avoir confiance en les femmes en politique mais les données du sondage montrent une situation bien différente. Les femmes avec des bases financières solides sont deux fois plus nombreuses à voir un homme comme Président du pays que les femmes pauvres.

Qui êtes-vous prêt à voir comme Président de la Fédération de la Russie, un homme ou une femme ? En fonction du niveau financier, en %.

Président	Les groupes selon le revenu			
	<i>Les pauvres</i>	<i>Revenus très bas</i>	<i>Revenus moyens</i>	<i>Revenues hautes</i>
Homme	52,6	57,1	65,1	64,7
Femme	46,8	40,6	33,7	31,7

On peut expliquer une telle tendance de la manière suivante : une femme qui a une famille heureuse et qui est financièrement stable a l'habitude de faire confiance aux hommes.

Il est intéressant de noter que les femmes n'acceptent pas le point de vue que la double charge au travail et à la maison ne doit pas empêcher les femmes de participer à la vie politique de la société. Les femmes se prononcent pour la redistribution des rôles dans la famille puisque tous les membres de la famille pouvaient participer à la vie publique. Les femmes doivent occuper une position stable grâce à leur famille et à leur mari pour ne pas avoir de problèmes dans la vie publique. Dans ce cas, les femmes ne demandent ni de privilèges, ni de préférences de la part de l'Etat et de la société.

Les jugements des femmes à l'égard des postes à responsabilités en fonction de la situation de famille, en %.

Les jugements	La situation de famille		
	<i>Mariée</i>	<i>Pas mariée</i>	<i>Total</i>
Le travail aux postes à responsabilités demande plus d'engagements personnels. Il est difficile de le combiner avec les problèmes de la maison et des enfants, c'est pourquoi il est préférable de ne pas attirer les femmes dans la participation à cette activité.			
D'accord	33,0	25,7	30,3
Pas d'accord	41,5	43,2	41,6
Difficile à dire	25,5	31,1	28,1
<i>Le travail aux postes à responsabilités demande beaucoup d'engagements personnels. Il est difficile de le combiner avec les problèmes de la maison et des enfants, c'est pourquoi il faut créer des conditions adéquates pour les femmes à la maison de façon à ce que toutes les femmes puissent travailler et participer à cette activité.</i>			
D'accord	68,4	67,8	68,0
Pas d'accord	10,2	10,1	10,5
Difficile à dire	21,4	22,1	21,5

Les femmes russes sont très réservées dans l'appréciation de l'idée de quota proposé par plusieurs organisations de femmes. 24,1% des femmes sont pour l'intégration du principe de quota à la Douma d'Etat et au Gouvernement de la Fédération de Russie.

La part de femmes souhaitée à la Douma d'Etat et au Gouvernement, en %.

L'organe du pouvoir	Les femmes doivent être...			
	<i>Tout au plus 10%</i>	<i>Un minimum de 25%</i>	<i>Un minimum de 50%</i>	<i>La corrélation des femmes et des hommes n'a pas de signification</i>
A la Douma d'Etat	10,2%	22,3%	24,1%	43,4%
Au Gouvernement	13,6%	21,4%	20,6%	44,4%

Lors de l'étude des réponses à cette question, on observe la même tendance. Les femmes font davantage preuve de solidarité féminine dans une situation défavorable. Les femmes dans une situation plus stable montrent plus de scepticisme et croient que la proportion entre les femmes et les hommes à la Douma et au Gouvernement ne joue pas un rôle important.

La part des femmes souhaitée à la Douma d'Etat et au Gouvernement en fonction du niveau financier, en %.

La représentation des femmes dans les organes du pouvoir	Le niveau financier, niveau des revenus			
	<i>Pauvres</i>	<i>Faibles revenus</i>	<i>Revenus moyens</i>	<i>Hauts revenus</i>
Les femmes doivent être représentées à la Douma à hauteur de...				
Au plus de 10%	10,3	10,7	10,0	10,1
Au moins de 25%	21,8	17,5	24,1	25,9
Au moins de 50%	28,8	30,2	22,7	15,8
Pas d'importance	39,1	41,6	43,2	48,2

Les femmes doivent être représentées au Gouvernement à hauteur de...				
Au plus de 10%	13,5	11,9	14,4	13,7
Au moins de 25%	21,8	18,8	23,0	20,9
Au moins de 50%	25,0	26,4	18,6	14,4
Pas d'importance	39,7	42,9	44,0	51,1

La plupart des femmes prennent en compte la pratique de la période soviétique quand il y avait des femmes présentes dans tous les organes du pouvoir.